Tome XCVIII — 1er et 2e Trimestres 1954

438-439

REVUE AFRICAINE

BULLETIN TRIMESTRIEL

publié par la

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Quatre-vingt-dix-neuvième Année

ALGER
au Siège de la Société : FACULTÉ DES LETTRES
(INSTITUT DE GÉOGRAPHIE)

REVUE AFRICAINE — T. XCVIII — Nos 438-439 (1er ET 2e TRIMESTRES 1954)

REVUE AFRICAINE

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
FACULTÉ DES LETTRES. — ALGER

1954

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

Liste des Membres de la Société

Président d'Honneur :

M. le Gouverneur Général de l'Algérie.

Vice-Présidents d'Honneur :

MM. Gau, Recteur de l'Académie d'Alger.
Esquer, Administrateur honoraire de la Bibliothèque Nationale.

Membres du Bureau honoraires :

MM. A. Basset, professeur à l'Ecole des Langues Orientales.
R. Brunschvig, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
J. Carcopino, membre de l'Institut.
M. Larnaude, professeur honoraire à la Faculté des Lettres.
P. Martino, inspecteur de l'Enseignement supérieur à Paris.
H. Massé, professeur à l'Ecole des Langues Orientales, membre de l'Institut.
G. Yver, professeur honoraire à la Faculté des Lettres.

CONSEIL

Président : M. Georges Marçais, Directeur du Musée Stéphane Gsell.

Vice-Président : M. le Général Meynier, directeur honoraire au Gouvernement général de l'Algérie.

Secrétaire général : M. J. Despois, professeur à la Faculté des Lettres.

Trésorier : M. Courtine, inspecteur des Services civils au Gouvernement général de l'Algérie.

Trésorier-adjoint : M. Esposito, secrétaire d'administration à la Direction des Territoires du Sud.

Membres :

MM. ALAZARD, directeur du Musée national des Beaux-Arts, doyen de la Faculté des Lettres.

BALOUT, maître de Conférences à la Faculté des Lettres.

BERTON, directeur de l'Intérieur et des Beaux-Arts.

BOUSQUET, professeur à la Faculté de Droit.

BOYER, archiviste-bibliothécaire à la Préfecture d'Alger.

CANARD, professeur à la Faculté des Lettres.

CAPOT-REY, professeur à la Faculté des Lettres.

COURTOIS, maître de conférences à la Faculté des Lettres.

DERMENGHEM, archiviste-bibliothécaire au Gouvernement Général

EISENBETH, Grand rabbin.

EMERIT, professeur à la Faculté des Lettres.

HADJ SADOK, professeur agrégé au Lycée de Ben-Aknoun.

LAMBERT, professeur à la Faculté de Droit.

LEBEL (Mlle), administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger.

LEHURAUX (Commandant), directeur honoraire au Gouvernement Général, membre de l'Assemblée Algérienne.

LE TOURNEAU, professeur à la Faculté de Lettres.

MARÇAIS (Philippe), professeur à la Faculté des Lettres.

MERCIER (M.), colonel.

MIGON, secrétaire d'administration.

PÉRÈS, professeur à la Faculté des Lettres.

YACONO, docteur ès lettres, professeur au Lycée moderne du Champ de Manœuvres.

LISTE DES MEMBRES

ABD EL KADER EL FASI, 1, rue de Savoie, Rabat (Maroc).

ABD EL WAHAB (Général), rue Boukhris, Tunis.

ABDI, E. N. P., Dellys (Alger).

AGHA, Chambre de Commerce, Tunis.

AJERON, 95, avenue Clemenceau, El-Biar (Alger).

ALAZARD, directeur du Musée des Beaux-Arts, Jardin d'Essai, Alger. *Vice-Président.*

ALLAIS (Mlle), conservatrice à Djemila (Constantine).

AMERICAN ACADEMY de Rome, via Angelo Massina, Rome.

A.M.I.N.A., 46, rue Ben-Cheneb, Alger.

AMROUN (Belkacem), instituteur à Aumale (Alger).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Alger.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Constantine.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES, Préfecture, Oran.

ARCHIVES et BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES, Arles-en-Provence (B.-du-R.).

ARNOULET (Docteur), 3, rue d'Epernay, Tunis.

ASLAOUI Mustefa, interprète judiciaire à Tunis.

AUBRY (G.) (Docteur), professeur à la Faculté de Médecine, 1, rue Villebois-Mareuil, Saint-Eugène (Alger).

AURIEL G., administrateur civil au Gouvernement général, 2, rue Elisée-Reclus, Alger.

AVERSENG (Pierre), El-Affroun (Alger).

AYMARD, professeur à la Sorbonne, 85, rue d'Assas, Paris (6e).

BALOUT Lionel, villa Mary Sandre, rue Bossuet, Alger. *Membre du Conseil.*

BALUT, 14, rue Delbesque, Saïda (Oran).

BARBÈS, inspecteur principal des Contributions directes, 61 *bis*, Chemin Beaurepaire, El-Biar (Alger).

BARDIN, contrôleur civil à Souk-el-Arba (Tunisie).

BASSET (André), professeur à l'Ecole des Langues Orientales, 2, rue de Lille, Paris (7e).

BATAILLON, professeur au Collège de France, 14, rue Abbé-de-l'Epée Paris (5e).

BECH, 121, rue Michelet, Alger.

BEL (Alfred) (Mme), 59, route de Sidi bou Médine, Tlemcen (Oran).

BELKEZIZE, à Amizmiz, par Marrakech (Maroc).

BENCHENEB Rachid, sous-préfet, Cabinet du Ministre de l'Intérieur, place Beauvau, Paris.

BENSID Abdelhak, 55, rue de Mascara, Tlemcen (Oran).

BERJAUD, instituteur, Méchéria (Aïn-Sefra).

BERQUE Jacques, UNESCO, 8 Salamlik, Le Caire (Egypte).

BERTHE Jean-Pierre, professeur agrégé, Lycée Bugeaud, Alger.

BERTON, directeur de l'Intérieur et des Beaux-Arts, Gouvernement Général, Alger. *Membre du Conseil.*

BEYSSI Jean, Professeur au Lycée de Constantine.

BESSIÈRE Lucien, professeur agrégé, Lycée Bugeaud, Alger.

BIBLIOTHÈQUE Publique, 20, Souk el Attarine, Tunis.

BIBLIOTHÈQUE de l'Uuniversité, 18, Quai Claude Bernard, Lyon.

BIBLIOTHÈQUE de la Résidence Générale, Tunis.

BIBLIOTHÈQUE du Musée du Bardo, 3, rue Franklin-Roosevelt, Alger.

BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (7e).

BIBLIOTHÈQUE Institut des Hautes Etudes, Dakar (A.O.F.).

BIBLIOTHÈQUE de l'Ecole Normale Supérieure, rue d'Ulm, Paris (5e).

BIBLIOTHÈQUE de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc)

BIBLIOTHÈQUE de l'Université, Cours Pasteur, 20, Bordeaux (Gironde).

BIBLIOTHÈQUE de l'Université, rue Michelet, Alger.

BIBLIOTHÈQUE Universitaire, place de Verdun, Grenoble (Isère).

BIBLIOTHÈQUE de l'Université, Sorbonne, rue des Ecoles, Paris.

BIBLIOTHÈQUE des Assemblées Algériennes, rue de la Liberté, Alger.

BIBLIOTHÈQUE Municipale, 21, boulevard Dubouchage, Nice (A.-M.).

BIBLIOTHÈQUE Générale du Protectorat, Rabat (Maroc).
BIBLIOTHÈQUE Municipale, Sidi-Mérouane (Constantine).
BIBLIOTHÈQUE Municipale, place Aug.-Carli, Marseille (M. Dillioud, dir.).
BIBLIOTHÈQUE Nationale, rue Emile-Maupas, Alger.
BILLEY, chef de bureau d'ordre, Résidence générale de France à Tunis.
BLACHÈRE Régis, 7, rue E.-Luclaux, Paris (15e).
BOBÉE, Propriété Bouxtoux, Kakna, par Boufarik (Alger).
BOUAZIZ, instituteur, collège de Slane, Tlemcen (Oran).
BOUILLER Mlle), Local des Etudiants, 11, rue Lulli, Alger.
BOULBES (Mlle), professeur, 26, rue de Nîmes, Alger.
BOURASSET, notaire à Guelma (Constantine).
BOURGAREL Georges, ingénieur ECP, 2, av. de la République, Philippeville.
BOURGAREL-MUSSO (Mme), Parc Gatliff, Alger.
BOUSQUET, professeur à la Faculté de Droit, Alger. *Membre du Conseil.*
BRESSON Gilbert, 8, rue Reine Astrid de Belgique, Alger.
BRAUDEL, professeur au Collège de France, 11, rue Monticelli, Paris (14e).
BRETON, doyen de la Faculté de Droit, Université, Alger.
BRULARD (Marcel), directeur de l'Ecole d'apprentissage, Kenadsa (Sud-Oranais).
BRUNOT, directeur honoraire de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, 1, rue du Maine, Rabat (Maroc).
BRUNSCHVIG, professeur, Faculté des Lettres, Bordeaux.
BURET, professeur, rue Ksatla, Salé (Maroc).
CAILLÉ Jacques, 40, rue de la République, Rabat (Maroc).
CALAND, professeur au lycée de Ben-Aknoun, El-Biar (Alger).
CANARD, maître de conférences à la Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger. *Membre du Conseil.*
CANTINEAU, professeur à l'Ecole des Langues Orientales, 2, rue de Lille, Paris (7e).
CAMPS Gabriel, professeur au lycée Ben-Aknoun, El-Biar (Alger).
CAPOT-REY, professeur à la Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger, *Membre du Conseil.*
CARAYOL, contrôleur civil, Marrakech (Maroc).
CARCOPINO, membre de l'Institut, à la Ferté-sur-Aube (Haute-Marne).
CARDONNE, ingénieur agronome à Tlemcen (Oran).
CECCALDI, contrôleur général de l'Armée de l'Air, 18, place Hoche, Alger.
CENTRE DES HAUTES ETUDES D'ADMINISTRATION MUSULMANE, 13, rue du Four, Paris (7e).
CHALUMEAU, administrateur à Colbert (Constantine).
CHAMBRE DE COMMERCE, Marseille (Bouches-du-Rhône).
CHARLES (Raymond), juge d'instruction au Tribunal de la Seine, 18, boulevard Saint-Michel, Paris (6e).
CERCLE MILITAIRE, place de la République, Alger.
CHEF DE POSTE, à Fort-Trinquet, par Agadir (Maroc).
CHEF DU SERVICE RÉGIONAL des A.M.M. de la 10e Région Militaire, Alger.

CHEMOUILLI Henri, 20, rue Général-Verneau (Alger).
CHRISTOFLE (Marcel), architecte en chef des monuments historiques, 3, rue Serpaggi, Alger.
CLARO, architecte du Gouvernement Général, 92, rue Michelet, Alger.
COCHAIN (Lucien), 4, rue du Docteur-Roux, Saint-Maur-des-Fossés (Seine).
COCO, Nouveaux immeubles, boulevard Lutaud, Boufarik (Alger).
COGNARD, 4, place des Vosges, Paris (4e).
COLLÈGE franco-musulman, Moulaï-Idriss, Fez (Maroc).
COLOMBE, 131, boulevard Bru, Alger.
COMMUNE de Er-Rahel (Oran).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-Bessem (Alger).
COMMUNE MIXTE d'Aumale (Alger).
COMMUNE MIXTE d'Azeffoun, à Port-Gueydon (Alger).
COMMUNE MIXTE de Boghari (Alger).
COMMUNE MIXTE du Chéliff, à Orléansville (Alger).
COMMUNE MIXTE de Chellala, à Reibell (Alger).
COMMUNE MIXTE de Djendel, à Lavigerie (Alger).
COMMUNE MIXTE du Djurdjura, à Michelet (Alger).
COMMUNE MIXTE de Dra-el-Mizan (Alger).
COMMUNE MIXTE de Fort-National (Alger).
COMMUNE MIXTE de Maillot (Alger).
COMMUNE MIXTE de Palestro (Alger).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-El-Ksar, à El-Madher (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Aïn-M'lila (Constantine).
COMMUNE MIXTE de l'Aurès, à Arris (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Barika (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Bélezma, à Corneille (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Edough, à Bône (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Fedj-M'Zala (Constantine).
COMMUNE MIXTE du Guergour, à Lafayette (Constantine).
COMMUNE MIXTE de La Calle (Constantine).
COMMUNE MIXTE des Maadid, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Morsott, à Tébessa (Constantine).
COMMUNE MIXTE de M'Sila (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Oued-Cherf, à Guelma (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Oued-Marsa (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Oum-El-Bouaghi, à Canrobert (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Sédrata (Constantine).
COMMUNE MIXTE de Tébessa (Constantine).
COMMUNE MIXTE des Rirha, à Colbert (Constantine).
COMMUNE MIXTE d'Aflou (Oran).
COMMUNE MIXTE d'Ammi-Moussa (Oran).
COMMUNE MIXTE de Cacherou, à Palikao (Oran).

COMMUNE MIXTE du Djebel-Nador, à Trézel (Oran).

COMMUNE MIXTE de Frenda (Oran).

COMMUNE MIXTE de Mascara (Oran).

COMMUNE MIXTE de La Mékerra, à Sidi-bel-Abbès (Oran)

COMMUNE MIXTE de La Mina, à Clinchant (Oran).

COMMUNE MIXTE de Nédroma (Oran).

COMMUNE MIXTE de Remchi, à Montagnac (Oran).

COMMUNE MIXTE de Renault (Oran).

COMMUNE MIXTE de Saïda (Oran).

COMMUNE MIXTE de Sebdou, à Tlemcen (Oran).

COMMUNE MIXTE du Télagh (Oran).

COMMUNE MIXTE de Zemmorah (Oran).

COMMUNE MIXTE des Eulmas à Saint-Arnaud (Constantine).

CLÉMENT (Mme), rue Poincaré, Guyotville (Alger).

CORTES, chef du bureau au Gouvernement général, Direction du Bureau du Plan, Alger.

COUNILHON, professeur agrégé, Direction de l'Enseignement, Rabat (Maroc).

COURTINE Charles, inspecteur des Services civils, 38, rue du Dr-Mauduit, El-Biar (Alger). *Trésorier.*

COURTOIS, maître de conférences à la Faculté des Lettres, 7, chemin Marcel-Pellet, Alger. *Membre du Conseil.*

CROUX, 15, boulevard Pasteur, Constantine.

DALET, professeur honoraire de l'Université, 1, rue Robert-Estoublon, Alger.

DARBÉDA, architecte du Gouvernement Général, 18, rue Elie-de-Beaumont, Alger.

DARMON (Mme), professeur au Collège, Port-Lyautey (Maroc).

DEJARDINS (Abbé), 13, rue d'Arzeu, Oran.

DELAGE (Yves), chemin Buknal, El-Biar (Alger).

DELANGE (Général), Gabès (Tunisie).

DENY, Chalet des Glycines, Gerardmer (Vosges).

DERENDINGER (Général), 20, quai de Passy, Paris (16e).

DERMENGHEM, 54, rue de Verdun, El-Biar (Alger). *Membre du Conseil.*

DE ROUX, sous-directeur de la Banque de l'Algérie, Alger.

DESPOIS, professeur à la Faculté des Lettres, 15, rue du Docteur-Mauduit, El-Biar (Alger). *Secrétaire général.*

DÉPARTEMENT Etranger Hachette, 6, rue Pierre-Sarazin, Paris (6e).

DESSUS-LAMARE, conservateur honoraire au Musée Stéphane-Gsell, villa Minerva, Parc Fontaine-Bleue, Alger.

DEVERDUN Gaston, Collège Moulay Youssef, B.P. 249, Rabat.

DEVULDER Marcel, Père Blanc, Taguemout-Azouz par Beni-Douala (Alger).

DIDIER, Librairie Didier, 4 et 6, rue de la Sorbonne, Paris (5e).

DIRECTEUR du Musée Lavigerie, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).

DIRECTEUR du Comité central de la France d'Outre-Mer, 41, rue de la Bienfaisance, Paris (8e).

DIRECTION de la Documentation de la Présidence du Conseil, 14 et 16, rue Byron, Paris (8e).

DIRECTION de l'Enseignement à la Résidence Générale de France, Rabat (Maroc).

DIRECTION des Antiquités Algériennes, Musée Stéphane Gsell, rue Michelet, Alger.

DIRECTION des Antiquités et Arts, 75, rue de l'Eglise, Tunis.

DIRECTION des Territoires du Sud, Gouvernement Général de l'Algérie, Alger.

DIRECTION des Bibliothèques de France, 55, rue St-Dominique, Paris (7e). Commission de l'A.F.N.

DOUEL, inspecteur général des finances honoraire, 14, rue Wilhelm, Paris (16e).

DUMAS, inspecteur général honoraire de l'Enseignement des Indigènes, 12, rue de Mulhouse, Alger.

DUPUY, administrateur des Services civils, Canrobert (Constantine).

DOUGLAS H. Elmer, pasteur, 41, avenue des Félibres, Tunis.

ECOLE NORMALE d'Instituteurs, Bouzaréa (Alger).

ECOLE NORMALE de Jeunes Filles, Constantine.

ECOLE NORMALE de Jeunes Filles, Ben-Aknoun (Alger).

ECOLE NORMALE d'Institutrices, Eckmühl (Oran).

EISENBETH, Grand rabbin, 62, rue Lelluch, Alger. *Membre du Conseil.*

EL FASY, 9, rue Ibn Khaldoun, Tanger.

EMERIT, professeur à la Faculté des Lettres, 61, boulevard Galliéni, El-Biar (Alger). *Membre du Conseil.*

ESQUER, 120, rue Michelet, Alger.

ESSEMIANI (Mohamed), instituteur en retraite, Téniet-el-Hâd (Alger).

ESTAUNIE, 3, rue Arthur-Rane, Oran.

ETIENNE, Faculté des Lettres, 25, rue Naujac, Bordeaux.

FABREGOULE, secrétaire général-adjoint du Gouvernement Général de l'Algérie, Alger.

FACULTÉ DE DROIT d'Alger. Salle de Travail de Droit Romain et d'Histoire du Droit.

FOUCHÉ (Louis), professeur au Collège de Sousse (Tunisie).

FOLLIET G., Père, Etudes

FEGHOUL, notaire à Saïda (Oran).

GALAND, professeur à l'Institut des H.E.M., B.P. 201, Rabat (Maroc).

GALVEZ Marcel, Ecole de garçons, Timimoun (Sud algérien).

GARRIAGE, Lycée Félix-Faure, Beauvais (Oise).

GARTEISER, 71, quai Branly, Paris (7e).

GAUDEFROY-DEMOMBYNES, membre de l'Institut, à Hautôt-sur-Seine, par Sahurs (Seine-Inférieure).

GAUDISSART, sculpteur, 39, rue Pierre-Guérin, Paris (16e).

GAUDRY-BOAGLIO (Mme), avocat à la Cour d'Appel, 43, boulevard Saint-Saëns, Alger.

GAUTHIER, administrateur principal des Services civils, Teniet-el-Hâd (Alger).

GENET (Lucien), 22, avenue de la Bourdonnais, Paris (7e).

GERNET, 228, rue Lecourbe, Paris (15e).

GINTHER, 24, rue Mizon, Alger.

GODON, directeur de l'Ecole de Lafayette (Constantine).

GOLVIN, chef du Service de l'Artisanat, 9, rue Socjemah, Alger.

GRANDCHAMP, 20, avenue Garros, Tunis.

GAMAIJE, Lycée Félix-Faure, Beauvais (Oise).

GRASSET Ch. commissaire, Constantine.

GRASSET (Mlle Michèle), Domaine Jandréou, à Laguian-Mazoux, par Miélan (Gers).

GUEY, chargé d'enseignement, Faculté des Lettres, 40, rue Joséphin-Soulary, Lyon (4e).

HADJ SADOK, rue Richard-Magnet, La Scala, El-Biar (Alger). *Membre du Conseil.*

HARDY G., ancien recteur de l'Université d'Alger, à Jaulgonne (Aisne).

HATTINGUAIS, ingénieur civil, Ecole Nationale Supérieure de Sèvres, 1, rue L. Journault, Sèvres (Seine-et-Oise).

HEURGON, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.

HIRTZ, administrateur des Services civils, Biskra.

HORLUC, vice-recteur honoraire de l'Académie, 10, rue d'El-Biar, Alger.

HOWARD, Hôtel de Cornouailles, rue Berthezène, Alger.

HUBERT (Mme), 66 *bis*, chemin du Télemly, Alger.

HUGOT Henri, avenue de Villecelle, Lamalou-les-Bains (Hérault).

IBNOU ZEKRI, Lycée français musulman, Ben-Aknoun, El-Biar.

INSTITUT des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).

INSTITUT Français, rue Mounira, 37, Le Caire (Egypte).

ISNARD, professeur à la Faculté des Lettres, Aix-en-Provence.

I.F.A.N., à Abidjan (Côte d'Ivoire).

JANIER, Lycée français musulman de Tlemcen (Oran).

JOGERST, 93, rue Michelet, Alger.

JULIEN, 1, square de Port-Royal, Paris (13e).

KEST (Docteur), 103, rue Michelet, Alger.

KEHL, avocat, 17, rue de la Paix, Oran.

KLINGER (Mlle), directrice d'école, Saint-Leu (Oran).

LADREIT DE LACHARRIÈRE, 20, rue Vanneau, Paris (7e).

LAFUENTE, 2, rue Galbois, Philippeville (Constantine).

LAHERRE, professeur agrégé, Lycée Gautier, rue Hoche, Alger.

LAMBERT, professeur, Faculté de Droit, Alger. *Membre du Conseil.*

LAMOUCHE, contrôleur financier, Gouvernement Général, Alger.

LAMOUSSIÈRE Roger, 3, rue Savorgnan-de-Brazza, Constantine.

LANATA Marcel, administrateur, Sous-Préfecture de Blida.

LANDRU (R. P.), Père Blanc, Supérieur de la Mission de Kabylie, Tizi-Ouzou (Alger).

LANGLET, directeur de l'Hôpital, Douéra (Alger).

LAOUST (Mme), 3, quai de Bondy, Lyon (Rhône).

LAOUT, architecte à La Calle (Constantine).

LARNAUDE, 2, avenue de Ségur, Paris.

LARRIEUX, inspecteur de l'Administration, G.G., Alger.

LASSALE (Mme de), Aïn-Abid (Constantine).

LAURES, 3, rue Pomel, Alger.

LEBAR, 23, rue Bab-Azoun, Alger.

LEBEL (Mlle), administrateur de la Bibliothèque Nationale, rue Emile-Maupas, Alger. *Membre du Conseil.*

LEBLAYS, professeur, 5, chemin de Fontaine-Fraîche, Alger.

LECLANT Jean, pensionnaire de l'Institut Français du Caire, 7, rue Georges-Lardennois, Paris (19e).

LEGLAY, assistant à la Faculté des Lettres, Alger.

LEHURAUX (Commandant), 7, rue Henricet, Saint-Eugène (Alger). *Membre du Conseil.*

LEPICA (Mlle), 22, rue Amiral-Courbet, Philippeville (Constantine).

LESTRADE-CARBONEL, préfet honoraire, 31, rue Michelet, Alger.

LETHIELLEUX (R.P.), à Djelfa.

LE TOURNEAU, professeur à la Faculté des Lettres, 57, rue Michelet, Alger. *Membre du Conseil.*

LÉVI PROVENÇAL, professeur à la Sorbonne, administrateur de l'Institut de l'Orient Contemporain, 20, avenue Emile-Deschanel, Paris (7e).

LÉVY, Délégation Alliance Israélite, rue Eléonore-Tournier, Rabat (Maroc).

LIARD (Mlle), villa Marès, chemin Bobillot, Alger.

LLABADOR, docteur en pharmacie, Nemours (Oran).

LOMRI, interprète judiciaire, M'Sila (Constantine).

LOUSIANA STATE University, Etats-Unis.

LUNG (Frédéric) (Mme), 1, rue Littré, Alger.

LYCÉE BUGEAUD (M. le Proviseur), Alger.

LYCÉE BUGEAUD, de garçons, Alger.

LYCÉE de garçons, Constantine.

LYCÉE de garçons, Oran.

LYCÉE de jeunes filles, Constantine.

LYCÉE de garçons, Philippeville (Constantine).

LYCÉE de garçons, Sétif (Constantine).

LYCÉE de garçons, Sidi-bel-Abbès (Oran).

LYCÉE français musulman de Tlemcen (Oran).

MACREZ (Mlle Suzanne), chez M. MOJOU, 37, Bd St-Saëns, Alger.

MAHDI (Sadok), interprète judiciaire, El-Kseur (Constantine).

MAHIEDDINE Mohamed el Mechrafi, 22, rue Berthelot Oujda (Maroc.

MAISON D'ACCUEIL DES ETUDIANTS, 23, avenue de la Robertsau, Alger.

MALHOMME, 3, derb de l'Eglise, Marrakech (Maroc).

MAMMERI, professeur au lycée de Ben-Aknoun, El-Biar (Alger).

MANGION, professeur au lycée Gautier, rue Hoche, Alger.

MARÇAIS Georges, membre de l'Institut, directeur du Musée S. Gsell, rue Michelet, Alger. *Président.*

MARÇAIS Philippe, professeur à la Faculté des Lettres, Alger. *Membre du Conseil.*

MARÇAIS William, 99, boulevard Péreire, Paris (17e).

MARCEL Henri, directeur de la Caisse d'assurances sociales du commerce des vins, 21, boulevard Carnot, Alger (B.P. 313).

MARGUIER G., 10, boulevard Auguste-Comte, Alger.

MASSÉ, membre de l'Institut, professeur à l'Ecole des Langues Orientales, 2, rue de Lille, Paris (7e).

MASSIÉRA, proviseur du Lycée de garçons, Oran.

MASSIGNON, professeur au Collège de France, 21, rue Monsieur-le-Prince, Paris (7e).

MATHIEU, professeur agrégé des lettres au lycée Bugeaud, Alger.

MATHIEU Jean, 12, rue Froideveau, Paris (14e).

MAZARD, substitut du Procureur de la République, 13, boulevard Raspail, Paris (7e).

MEGNIN (Docteur), 20, boulevard de Provence, Alger.

MERCIER (M.)., Parc Gatliff, Alger. *Membre du Conseil.*

MEYNIER (Général), Dar el Saidji, Miramar, Saint-Eugène (Alger). *Vice-Président.*

MIGON Marcel, secrétaire d'administration, 9, rue Levacher, Alger.

MILIKOVSKY, chef du Service des Echanges internationaux, Consulat général soviétique, rue Michelet, Alger.

MOKHTARI (Mme), 5, rue Jean-Jaurès, Beni-Saf (Oran).

MIÈGE Jean-Louis, professeur Lycée Lyautey, Casablanca.

MINISTÈRE de l'Information, Paris.

MINISTÈRE de l'Intérieur (Service documentation), Paris.

MINISTÈRE d'Etat, Service Central, Dar-el-Bey (Tunis).

MIRABELLA, interprète des Services municipaux, à Safi (Maroc).

MOREL, inspecteur primaire, rue Lamy, Bône.

MOUMEN Mohamed, Tribunal civil, Mascara (Oran).

MOUROT Yolande, 2, rue Maréchal-Joffre, Mostaganem.

MOUROT (Albert) (Général), Le Quoniam d'Haravillias, par Marines (Seine-et-Oise).

MURACCIOLE (Luc), avocat, 3, rue Amiral-Coligny, Alger.

MUSÉE Municipal, Palais des Beaux Arts, Oran.

MUSÉE Demaeght, Oran.

MUSÉE Stéphane-Gsell, rue Michelet, Alger.

MUSÉE d'Archéologie, mairie de Marseille (B.-du-R.).

MUSÉE de Philippeville (Constantine).

MUTIN, professeur d'arabe au collège moderne de Boufarik (Alger).

NIJHOFF, libraire-éditeur, Lange Voorhout 9, La Haye (Pays-Bas).

NOEL, professeur au Lycée Ben Aknoun, El-Biar (Alger).

NOUSCHI André, professeur agrégé d'Histoire, Lycée de Constantine.

OFFICE DES ARTS TUNISIENS, 3, rue Ben-Abdallah, Tunis.

OFFICE INTERNATIONAL DE LIBRAIRIE, 184, rue de l'Hôtel des Monnaies, (Belgique)

OUAMANE (Tahar), à El-Madher (Constantine).

PAYE, directeur de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Tunis.

PELLEGRIN Arthur, Villa Tanit, Saint-Germain (Tunisie).

PÉRÈS, professeur à la Faculté des Lettres, 175, boulevard du Télemly, Alger. *Membre du Conseil.*

PÈRES BLANCS, 46, rue Ben Cheneb, Alger.

PÈRES BLANCS, « El Kouis », La Manouba (Tunisie).

PERRIN, avocat à la Cour d'Appel, 77, rue Michelet, Alger.

PÉTERSEN, consul du Danemark, 148, boulevard du Télemly, Alger.

PICARD (André), maître de Conférence, Faculté des Lettres, 18, rue Danton, Alger.

PICARD Pierre, conseiller, 3, rue Mandot, Alger.

PIGNON, secrétaire de l'Institut des Hautes Etudes de Tunisie, 8, rue de Rome, Tunis.

PITAUD, à Saïdia (Maroc Oriental).

POINSSOT, correspondant de l'Institut, 47, avenue Général-Leclerc, Tunis.

RAHAL (Mostefa), Conservation foncière, Mazagan (Maroc).

REYNIERS (Colonel), 17, rue du 14 Juin, Alger.

RAHMANI, instituteur, 2e Groupe H.B.M., Lettre J, Champ-de-Manœuvre, Alger.

Revue du Moyen âge Latin, 11, rue de la Toussaint, Strasbourg (B.-R.).

RÉSIDENCE GÉNÉRALE de France (Cabinet civil), Rabat (Maroc).

REYGASSE, directeur du Musée d'Ethnographie. Le Bardo, rue Michelet Alger.

RICARD Robert, professeur à la Sorbonne, 20 *bis*, avenue du Château, Bourg-la-Reine (Seine).

ROFFO (Docteur), 18, boulevard Baudin, Alger.

ROHRBACHER, administrateur, commune mixte du Chéliff, Orléansville.

ROLS, directeur-adjoint de l'Intérieur et des Beaux Arts, Gouvernement général, Alger.

ROUSSIER-THÉAUX, professeur à la Faculté de Droit, 1, rue Elisée-Reclus, Alger.

ROUVIER, inspecteur des Médersas, 25, rue Duc-des-Cars, Alger.

SACERDOTI (Alberto), Via Patriarcato, Padova (Italie).

SALAMA (Pierre), avocat à la Cour d'Appel, 133, rue Michelet, Alger.

SALENC, directeur honoraire Collège musulman, 107, Bd Bru, Alger.

SAICHI Areski, instituteur honoraire, 3, rue Jean-Grégori, Alger.

SALIBA, libraire, 17, avenue de France, Tunis.

SECTION HISTORIQUE DU MAROC, 4, rue de Lille, Paris (7e).

SEDDIKI, instituteur à Palikao (Oran).

SERGENT Edmond (Docteur), membre de l'Institut, directeur de l'Institut Pasteur, Jardin-d'Essai, Alger.

SERRES, ministre de France en Syrie (Damas), Ministère des Affaires Etrangères, Quai d'Orsay, Paris (7e).

SERVICE des Affaires Indigènes Militaires, Direction des Territoires du Sud, Gouvernement Général, Alger.

SIMON, 107, boulevard Saint-Saëns, Alger.

SEBAG Paul, 6, rue Lorraine, Tunis.

SOCIÉTÉ des Beaux-Arts, Sciences et Lettres, 4, rue Généraux-Morris, Alger.

SOCIÉTÉ de l'Ouenza à Ouenza (Constantine).

SOLAL (Edmond), instituteur, H.B.H., rue de l'Arsenal, Philippeville.

SOUS-PRÉFECTURE de Blida, Blida.

SOUVILLE (Georges), 60, boulevard Saint-Saëns, Alger.

STADT UND UNIVERSITATSBIBLIOTHEK, Frankfurt am Main (Allemagne).

STECHERT, libraire, 16, rue de Condé, Paris (6e).

SUPÉRIEUR de la Société des Missionnaires d'Afrique, à Maison-Carrée (Alger).

SYNDICAT AGRICOLE ET VITICOLE, Tlemcen (Oran).

THÉRON (Marcel), 8, boulevard Maréchal-Foch, Alger.

TRUILLOT, membre non résident du Comité des Travaux historiques du Ministère, 6, rue Duquesne, Tunis.

URBAN (François), directeur Banque de l'Algérie, Tlemcen.

VALAT, professeur agrégé d'arabe, 41, avenue de Maubeuge, Alger.

VALLOIS, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.

VERGUET, receveur des Contributions diverses, Saint-Arnaud (Constantine).

VIARD, professeur de la Faculté de Droit, Clos Sidi Ali, Hydra (Birmandreïs).

VIEL, administrateur principal des services civils, Préfecture, Alger.

VILLATA, directeur honoraire de la Cie Algérienne, 39, rue Michelet, Alger.

VILLOT, pharmacien à Arzeu (Oran).

VINCENT (Mme), 14, boulevard Sébastopol, Oran.

VOITELLIER, administrateur des services civils, Sous-Préfecture de Mostaganem (Oran).

VOIZARD, Résident Général, Tunis (Tunisie).

VROLYK, directeur du Cabinet du Secrétaire général du Gouvernement, Gouvernement Général, Alger.

VUILLEMOT G., à Bou-Sfer (Oran).

WAGNER, contrôleur civil, Gafsa (Tunisie).

WOLFERS, professeur à la Faculté des Sciences, 107, boulevard Saint-Saëns, Alger.

YACONO Xavier, 50, chemin Yousouf, Alger. *Membre du Conseil.*

YVER, professeur honoraire de l'Université, villa Saint-Jean, avenue de Plaisance, Nice (Alpes-Maritimes).

ZANNETACCI, directeur de la B.N.C.I. (Afrique), Oujda (Maroc).

ZHURNAL, Vokrug Sveta, Selschevskaja ul 21, Moscou (URSS).

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 24 Janvier 1954

La *Société Historique Algérienne* s'est réunie en Assemblée générale dans la Bibliothèque du Gouvernement Général, à Alger, sous la présidence de M. Georges MARÇAIS, le dimanche 24 janvier 1954, à 10 heures.

Le Président a prononcé l'allocution suivante :

« Mademoiselle, mes chers Collègues,

« En prenant possession de ce fauteuil présidentiel auquel m'a appelé votre trop confiante sympathie, je dois selon la coutume jeter un regard en arrière sur les deux années que vient de vivre notre vieille Société historique, et c'est tout d'abord deux morts que je rencontre. Le 17 avril dernier nous perdions en Gustave MERCIER celui qui était notre président depuis vingt années. Le 7 du présent mois Louis LESCHI nous quittait à son tour. Je ne peux évoquer l'image familière de l'un et de l'autre sans être frappé de ce tragique que nous apporte parfois la vie quotidienne. Ceux qui m'écoutent n'ont pas oublié que dans cette même salle, lors de la reprise de notre activité, ce fut à Louis LESCHI que revint le devoir de saluer en votre nom le souvenir de Gustave MERCIER. Il le fit avec ce tact, cette émotion contenue, cette élégance aisée et sans apprêt qui donnait tant de charme à sa parole. Il trouva les mots justes pour dire notre peine et pour nous associer à l'épreuve de la famille en deuil. Et maintenant tous deux sont réunis dans la mort et ces deux belles figures amies appartiennent à notre passé.

« J'ai essayé de retracer, dans la *Revue Africaine*, ce que fut l'harmonieuse et utile carrière de ce grand Algérien que fut Gustave MERCIER. A l'enterrement, M. DESPOIS, notre secrétaire général, lui a porté en termes excellents l'hommage de cette Société, à laquelle il était si attaché.

« D'autres diront la carrière si féconde, en sa relative brièveté, qui faisait de Louis LESCHI un savant dont nous étions fiers. De l'un et de l'autre nous garderons fidèlement le souvenir et,

dans cette Société historique, forts de l'exemple qu'ils nous ont donné, nous poursuivrons la route sur laquelle nous avons cheminé de compagnie.

« Pour parer au plus pressé, vous avez eu l'idée contestable, mais dont j'ai été plus touché que je ne peux le dire, de me promouvoir à la présidence. C'est à vos risques et périls ; je compte sur toute votre indulgence et aussi je dois l'ajouter, sur le dévouement affectueux et efficace de Jean DESPOIS, qui m'en a déjà donné plus d'une preuve. Ma vice-présidence étant libre, vous avez demandé à M. le Général MEYNIER de vous faire honneur en remplissant cette vacance et il a bien voulu y consentir. M. COURTINE a été proposé pour les fonctions de trésorier précédemment remplies par M. BECH. Notre reconnaissance va à celui qui a assumé cette charge méritoire comme à celui qui accepte de l'assumer à son tour.

« Pour remplir deux places laissées libres par la démission de MM. VIARD et IBNOU ZEKRI, vous avez choisi MM. LAMBERT et HADJ SADOK. Enfin vous avez voulu enrichir ce bureau en y faisant entrer M. EISENBETH à qui nous devons de précieux travaux sur la Société juive, et M. Marcel MERCIER, parce qu'il porte un nom qui nous est cher et plus encore parce que nous avons acquis en sa personne un spécialiste éminent du Mzâb et du Sahara.

« L'adjonction de ces nouveaux collaborateurs prouve la vitalité de notre vieille Société et le désir de notre bureau de la voir persévérer dans sa voie. Cette voie est très large et très droite. Depuis sa fondation, la Société historique est une Société où l'on travaille. Ses membres ne recherchent ni prébendes ni honneurs; et nous sommes presque naïvement surpris quand nous nous apercevons que les pouvoirs publics se sont avisés d'accorder à l'un d'entre eux ce qu'on nomme une « distinction ». Nous nous en réjouissons avec tous leurs amis. Tel est aujourd'hui le cas pour M. DESPOIS, pour M. MIGON et M. COURTINE, nommés tous trois dans l'ordre de la Légion d'Honneur et à qui vont nos bien cordiales félicitations.

« Nous avons également appris avec plaisir l'élection de M. Marcel EMERIT à l'Académie des Sciences coloniales, pour laquelle le désignaient ses beaux travaux d'histoire, son ardeur souvent récompensée à explorer nos fonds d'archives et les clartés personnelles qu'il projette sur le passé récent de l'Algérie.

« La même Académie vient d'attribuer le prix Eugène Etienne à notre collègue M. VILLOT, le savant historien d'Arzeu. Enfin nous venons d'apprendre que M. F. LLABADOR, auteur d'une belle monographie sur Nemours, vient d'être promu au grade d'Officier de l'Instruction publique.

« Le domaine de M. Lionel BALOUT s'étend sur un passé plus reculé. Il y a déjà affirmé une maîtrise qui lui a valu sa désignation comme Secrétaire général du Congrès panafricain de préhistoire. Il apporte à ces études longtemps livrées à l'activité de chercheurs improvisés, une méthode rigoureuse, que matérialise en quelque sorte la création modèle de son laboratoire du Bardo. Demain il en donnera de nouvelles preuves dans sa thèse impatiemment attendue. Mais la méthode historique m'interdit les anticipations. Je me bornerai donc aux résultats acquis en enregistrant la soutenance des thèses de doctorat de nos collègues. Celles de M. Philippe MARÇAIS, sur *le Parler arabe de Djidjelli* qu'éclairent les *Textes* très vivants du même parler. Celle de M. Xavier YACONO, où il étudie *la Colonisation dans la Vallée du Chélif* et sa thèse secondaire consacrée aux *Bureaux arabes* et à *l'évolution des genres de vie indigènes dans l'Ouest du Tell algérien.*

« Ces beaux ouvrages, estampillés par la Sorbonne, montrent que, grâce aux membres de la Société historique, l'exploration scientifique de l'Algérie ne chôme pas. Chaque année voit s'enrichir cette bibliographie nord-africaine où nous avons notre large part. Sans parler de la mine de renseignements que représente notre Revue bientôt centenaire et pour m'en tenir aux publications des deux dernières années, je rappellerai :

« Pour l'étude géographique de la terre et des hommes ces deux maîtres-livres que sont, *le Sahara* de CAPOT-REY et *le Hodna* de Jean DESPOIS.

« C'est aussi la géographie qui sert de cadre à la nouvelle revue *Eurafrique*, dont M. le Général MEYNIER est le promoteur. Le titre même recouvre un large fuseau de la sphère. Notre Vice-président était, par toute sa carrière de soldat et d'écrivain, mieux désigné que quiconque pour en embrasser l'ampleur et en montrer l'actualité.

« Le passé de la Berbérie pris dans son ensemble est représenté par la réédition de la très utile *Histoire de l'Afrique du Nord* d'André JULIEN, dont l'avancement de nos études a nécessité une division en trois volumes : le premier étant révisé par Christian COURTOIS, le second par Roger LE TOURNEAU, — André JULIEN se réservant la révision du troisième.

« Pour l'Antiquité, c'est le charmant volume de l'*Algérie antique*, dont les très belles photographies sont commentées par un texte si substantiel et si élégant de Louis LESCHI. C'est l'œuvre monumentale constituée par ces *Tablettes Albertini*, que cinq spécialistes, MM. COURTOIS, LESCHI, MINICONI, PERRAT et SAUMAGNE, ont éditées, les éclairant de remarques historiques, paléographiques, philologiques, lexicographiques et juridiques, qui en font ressortir toute la richesse. Cette publication nous a valu par surcroît, dans la *Revue Africaine*, un commentaire magistral de M. Jacques LAMBERT.

« Les travaux relatifs au monde musulman élargissent notre horizon et nous nous évadons à travers le monde de l'Islâm avec le texte de l'historien Qalanisi relatif à la Damas médiévale, qu'a traduit Roger LE TOURNEAU, avec le *Livre du Mariage* emprunté à l'*Ihya 'Oloûmeddîn* de Ghazzâlî traduit par BOUSQUET et BERCHER, avec la traduction du *Kitâb et-Tanbih* par BOUSQUET et, du même auteur, avec ce livre si riche d'aperçus audacieux et neufs qu'il intitule *La morale de l'Islâm et son éthique sexuelle.*

« Le second volume des *Objets kairouanais*, que j'ai signé avec Louis POINSSOT, nous ramène vers des sujets moins excitants et plus strictement localisés.

« Enfin nous rentrons dans l'histoire proprement algérienne avec l'*Algérie à l'époque d'Abd el-Kader* où Marcel EMERIT verse au dossier de ces temps héroïques tout une moisson de documents peu connus et de grand intérêt, et avec le *Répertoire de la Série H des Archives du Gouvernement général* publié par MM. ESQUER et DERMENGHEM.

« A part ce dernier recueil et d'une manière plus notable, à part la publication des *Tablettes Albertini*, on remarquera que les travaux collectifs tiennent peu de place dans le bilan — sans doute incomplet — que je viens de dresser. Il faut en prendre son parti. En dépit des avantages qu'on en pourrait tirer, notre individualisme s'accommode mal du travail en équipe. La forme de travail collectif qui convient le mieux à notre activité, c'est, si l'on veut, celle que représente notre Société, groupement bénévole de gens cultivés qu'intéressent les mêmes problèmes axés sur le même pays. En y apportant la même curiosité d'esprit et le même désir de comprendre les gens et les choses, en se tenant également en garde contre les thèses partisanes et contre le conformisme docilement accepté, ils demeurent dans la meilleure tradition française. »

***

M. DESPOIS, secrétaire général, donne lecture du rapport suivant :

« Mademoiselle, mes chers Collègues, Messieurs,

« Notre Président, M. Georges MARÇAIS, vient de vous rappeler les durs coups qui ont, cette année, frappé notre Société, avec la disparition de son Président, Gustave MERCIER, et celle, toute récente, de l'un de ses deux vice-présidents, Louis LESCHI. Plus que tout autre votre Secrétaire général souffre et souffrira longtemps du vide laissé par ces deux hommes d'élite et de cœur avec lesquels il travaillait en amicale et confiante collaboration.

« C'est encore avec eux qu'ont été préparés les deux volumes 1952 et 1953 de la *Revue Africaine* qui comprennent chacun plus de 450 pages. Comme les précédentes années je me suis efforcé de vous offrir des fascicules variés. L'histoire ancienne a été bien représentée par la série des *Lepcitana septimiana* de M. Julien GUEY (série qui s'achève dans le fascicule du deuxième semestre 1953 que vous recevrez dans une quinzaine de jours), par la mise au point de M. Marcel MERCIER sur le problème des Idoles de Ghadamès, par l'article de Mlle ALLAIS sur Djemila, par le compte rendu, véritable article original, que M. LAMBERT a donné des « Tablettes Albertini » et par le précieux résumé fait des « Nouveautés puniques » par M. LEGLAY. Je désirerais que, malgré la naissance de *Libyca*, la *Revue Africaine* continue à publier le rapport annuel sur l'archéologie algérienne, rapport que Louis LESCHI a régulièrement donné pendant vingt ans et qui s'est, depuis deux années, doublé de celui que M. BALOUT consacre aux fouilles préhistoriques. Je souhaite qu'il n'y ait pas de concurrence entre les deux *Libyca* et la *Revue Africaine* et je suis au moins provisoirement rassuré, ayant en réserve trois articles de MM. LOTH, CAMPS et SALAMA.

« Je ne peux que regretter, par contre, l'absence d'études sur le Moyen âge musulman. Ici les *Annales de l'Institut d'Etudes orientales* nous font évidemment concurrence. Les fascicules de 1954 combleront en partie cette lacune par deux contributions de MM. BOUSQUET et IDRIS.

« C'est l'histoire moderne et contemporaine qui est la mieux représentée. On le doit en particulier à la grande activité de M. EMERIT qui nous a donné « La pénétration industrielle et commerciale en Tunisie », « le Mystère Yusuf » et « La lutte entre les généraux et les prêtres aux débuts de l'Algérie française ». La forte étude que M. le Grand Rabbin EISENBETH a consacrée aux Juifs à l'époque turque complète la série de ses précieux travaux sur les Israélites de l'Afrique du Nord. L'article de M. BOYER sur les Bureaux arabes départementaux est de bon augure pour la suite de ses travaux. Et notre éventail s'est élargi avec la monographie que M. BOUABDELLI a écrite sur le Cheikh el Kharroubi, la contribution de M. GODECHOT sur la course maltaise, la lettre du dernier Dey d'Alger au grand vizir que nous a communiquée de Stamboul M. E. KURAN, l'étude sur Nicolas Rosalem, consul vénitien du XVIIIe siècle que nous a envoyée, de Padoue, M. SACERDOTI. Les lettres de Bugeaud à Rivet, publiées par M. le Colonel REYNIERS, nous aident à mieux comprendre l'un des grands personnages de l'histoire algérienne.

« La sociologie et l'ethnographie, qui ont toujours intéressé la Société historique, ont été représentées par la savante conférence du Professeur SCHACHT, d'Oxford, sur la Sociologie du droit musulman, par la troisième étude que M. J. BERQUE nous a envoyée

sur les Seksawa, populations du Haut Atlas marocain auxquelles il consacre une thèse actuellement à l'impression, et par les notes si vivantes de M. BOUSQUET. Avec l'étude de M. ANANOU sur les populations rurales musulmanes du Sahel d'Alger, nous glissons vers la géographie humaine, discipline que je ne crois pas trop déplacée dans notre publication.

« Enfin toute revue doit être un instrument bibliographique. A cet égard, la « Bibliographie de l'histoire de l'Afrique du Nord des origines à la fin du Moyen âge pour les années 1946 à 1951 », dressée par M. COURTOIS, et qui vient à la suite de celle qu'il a donnée en 1947 pour les années 1941 à 1946, est un instrument de travail dont on ne saurait assez souligner l'utilité. Quant aux comptes rendus des ouvrages qui portent sur les disciplines représentées dans la *Revue Africaine*, je les souhaiterais un peu plus nombreux et surtout plus systématiques.

« La diffusion trop modeste de notre revue s'élargit un peu : le chiffre des échanges et le nombre des abonnés ont légèrement augmenté. La cotisation annuelle, que le Bureau a décidé de porter à 750 francs, reste pourtant très modique et très au-dessous du prix de revient. Notre nouveau trésorier, — car je ne pense pas qu'il rencontre tout à l'heure de sérieux concurrent pour l'ingrate fonction qu'il a bien voulu accepter, — insiste pour que les arriérés et l'abonnement de 1954 lui parviennent sans retard.

« Enfin nous avons porté à votre connaissance et soumis à votre vote une nouvelle rédaction des statuts de la Société Historique Algérienne. Les statuts de 1856, révisés en 1904, n'étaient plus conformes aux habitudes prises peu à peu depuis 50 ans : ils avaient besoin d'un sérieux rajeunissement. Puissent-ils assurer à notre vieille société, bientôt centenaire, une éternelle jeunesse !

« Mes collègues du Bureau ont été mis au courant du programme du *LXXIXe Congrès des Sociétés savantes* qui se tiendra à Pâques de cette année à Alger, du 14 au 22 avril et qui sera suivi de trois excursions. Vous allez avoir le programme détaillé et le bulletin d'inscription que le directeur de l'Agence S.O.T.E.M. porte ces jours-ci à Paris où le Ministère de l'Education nationale va assurer sa diffusion à toutes les personnes qui se sont inscrites. Notre Société recevra les congressistes dès le premier jour : Mlle LEBEL a bien voulu accepter que cette réception ait lieu dans le cadre charmant de la Bibliothèque nationale. Notre trésorier aura la charge d'encaisser, en même temps que les subventions, les contributions forfaitaires des congressistes. Je demanderai à mes collègues de vouloir bien m'aider durant le Congrès en particulier pour piloter les groupes dans les visites et les tournées qui ont été prévues. Le Congrès s'annonce bien et nous aurons tous à cœur sa réussite. »

⁂

Le Président donne la parole à M. COURTINE, nouveau trésorier. Celui-ci remercie le Bureau de la confiance qui lui a été accordée et l'assure de tout son dévouement. Il présente ensuite le tableau de la situation financière :

« Avant d'énoncer les résultats chiffrés des deux derniers exercices, je peux vous indiquer — comme le faisait déjà mon prédécesseur il y a deux ans — que la situation financière de la Société reste entièrement satisfaisante.

« Si nous avons de bonnes finances, c'est beaucoup — vous le savez — à l'aide constante des pouvoirs publics que nous le devons. Et votre trésorier ne saurait trop souligner que votre caisse a heureusement bénéficié du bienveillant intérêt que M. le Gouverneur général LÉONARD, M. le Secrétaire général CUTTOLI, n'ont cessé de porter à vos travaux, comme de l'appui que notre Société trouve toujours auprès de M. le Recteur GAU, ou du concours que MM. BERTON et ROLS, directeur et sous-directeur de l'Intérieur et aussi M. CASSET, directeur des Territoires du Sud, ne cessent de lui accorder.

« Ne serait-ce que du point de vue financier qui m'occupe, notre Société leur doit beaucoup de gratitude. »

⁂

Il est ensuite procédé au renouvellement du Conseil pour les années 1954 et 1955 (voir p. 5).

Le prix de l'abonnement est fixé à 750 francs pour l'Union française et à 900 francs pour l'étranger.

L'Assemblée a eu, enfin, à se prononcer sur les nouveaux statuts qui ont été approuvés à la majorité (voir p. suivante).

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE [1]

La *Société Historique Algérienne* a pour but de grouper tous ceux qui s'intéressent au passé et au présent de l'Afrique du Nord et de leur permettre de suivre, principalement par la publication d'un périodique, les progrès enregistrés dans les domaines de l'histoire et des sciences en relations avec l'histoire (archéologie, géographie humaine, ethnologie, linguistique, etc.).

1. La Société comprend, en nombre illimité, des membres honoraires désignés par le Conseil et des membres actifs.

2. La Société est dirigée et administrée par un Conseil dont le nombre de membres est fixé par l'Assemblée sur proposition du Bureau et parmi lesquels il est choisi un Bureau composé comme suit :

1 Président ;

2 Vice-Présidents ;

1 Secrétaire général ;

éventuellement 1 ou 2 Secrétaires généraux adjoints ;

1 Trésorier ;

éventuellement 1 Trésorier adjoint.

3. Le Président représente la Société et en dirige les travaux. Il présente le compte rendu de ceux-ci tous les deux ans. Il est de droit membre de toutes les commissions. Il a voix prépondérante en cas de partage. Il convoque le Bureau, le Conseil et l'Assemblée générale.

4. Les Vice-Présidents remplacent le Président en cas d'empêchement de ce dernier ou selon les délégations qui leur sont conférées.

(1) Nouveaux statuts adoptés par l'Assemblée générale du 24 janvier 1954.

5. Le Secrétaire général rédige les procès-verbaux des séances. Il tient le registre des délibérations de la Société. Il s'entend avec le Président pour les ordres du jour, les convocations et les réunions.

6. Eventuellement les Secrétaires généraux adjoints assistent ou suppléent le Secrétaire général selon les délégations qui leur sont conférées.

7. Le Trésorier et éventuellement le Trésorier adjoint sont chargés du recouvrement des recettes et du paiement des dépenses de la Société sous le contrôle du Président.

8. Les membres du Conseil sont élus au scrutin secret et à la majorité relative des suffrages des membres présents ou ayant voté par correspondance. Les déclarations de candidature doivent être adressées au Président antérieurement au 1er décembre de l'année qui précède l'élection. Cette élection a lieu tous les deux ans au mois de janvier. Les membres du Conseil sont rééligibles.

9. Les membres du Bureau sont désignés par le Conseil à la majorité relative des suffrages. Cette désignation a lieu tous les deux ans au cours de la séance qui suit l'élection du nouveau Conseil. Les membres du Bureau sont rééligibles.

10. Toutes les décisions concernant la vie de la Société sont prises par le Conseil, à la majorité des suffrages, et au scrutin secret si ce mode de votation est demandé par un membre.

11. Les publications de la Société historique algérienne comprennent :

— des publications non périodiques.

— une publication périodique intitulée *Revue africaine* et assurée par les soins du Secrétaire général.

12. Aucun travail ne peut être publié dans la *Revue africaine* qu'après avoir été soumis à l'examen du Conseil et lorsque son insertion aura été approuvée par lui.

13. Le service de la Revue est assuré gratuitement aux membres de la Société.

14. L'admission des membres de la Société est soumise à l'approbation du Conseil.

15. La cotisation est fixée chaque année par le Conseil qui décide également des conditions d'abonnement à la *Revue africaine*.

16. Tout membre actif qui n'aura pas payé sa cotisation pendant une année sera réputé démissionnaire.

17. Les ressources de la Société se composent :

— des cotisations de ses membres,

— des abonnements à la *Revue africaine*,

— des dons ou subventions des personnes publiques ou privées.

18. Le Conseil est chargé d'assurer l'exécution des statuts et règlements.

19. Toute proposition de modification des statuts doit être adressée par écrit au Président qui la soumet au Conseil et, en cas d'approbation par celui-ci, au vote de l'Assemblée générale.

Louis LESCHI

Louis LESCHI

1893-1954

Après la mort de son Président, Gustave Mercier, survenue l'an passé, voilà de nouveau la Société historique algérienne en deuil avec la disparition prématurée de l'un de ses deux vice-présidents, Louis Leschi, professeur à la Faculté des Lettres, directeur des Antiquités de l'Algérie et membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Il faisait partie du Bureau de notre Société depuis 1932 et il avait succédé à son ami Lespès, décédé en 1944, à la vice-présidence. Il s'est, pendant 22 ans, intéressé activement à la *Revue africaine* : il en a été un collaborateur régulier et il lui a fourni un grand nombre d'études qu'il avait inspirées, dirigées ou corrigées.

Louis Leschi était né à Bastia le 2 décembre 1893. Il appartenait à une vieille famille corse et il est toujours resté attaché à sa petite patrie où il allait se reposer, l'été, et où il a désiré que son corps fût enterré. C'est à Bastia qu'il a fait ses études secondaires et passé, en 1911 et 1912, ses baccalauréats. Deux années de première supérieure à Paris lui ouvrirent, en 1914, les portes de l'Ecole normale de la rue d'Ulm. Mais il fut mobilisé dès le 17 août 1914 et il resta sous les drapeaux jusqu'en octobre 1919. Sa brillante conduite et une blessure lui valurent une belle citation et la croix de guerre.

Il ne put donc entrer à l'Ecole normale et reprendre des études interrompues pendant cinq ans qu'au mois d'octobre 1919. Durant les trois années qu'il y resta, il fut reçu à la licence en 1920 et au concours de l'agrégation des Lettres en 1922. Sa formation et ses études littéraires ne l'empêchèrent pas de suivre les cours de Stéphane Gsell et de Jérôme Carco-

pino qui, l'un et l'autre, venaient d'Alger, ceux aussi du père de l'épigraphie latine, René Cagnat. Leur influence et deux années passées à l'Ecole française d'histoire et d'archéologie de Rome firent de Leschi un historien, un archéologue et un épigraphiste. Sa nomination au Lycée d'Alger lui ouvrit sur la terre d'Afrique un magnifique champ d'études qu'il n'a cessé d'explorer depuis.

Professeur de seconde, il fut cependant tout de suite chargé d'une conférence annuelle d'histoire ancienne à la Faculté des Lettres ; et en 1926 on lui demanda de faire un cours complémentaire de deux heures d'histoire romaine. En 1929 il abandonna le Lycée pour assurer le service de la chaire de Langue et Littérature ancienne. Et quand, en 1932, Eugène Albertini quitta Alger pour prendre, à Paris, la succession de Stéphane Gsell au Collège de France, il fut chargé de la chaire des Antiquités d'Afrique en même temps que de la Direction des Antiquités, services qu'il n'a depuis lors cessé d'assurer jusqu'à sa mort.

Des générations d'élèves de lycée et surtout d'étudiants ont gardé et garderont longtemps le souvenir de ce professeur séduisant mais simple, à l'enseignement vivant et clair. A la Faculté des Lettres il a été un de ces maîtres qui non seulement instruisent et forment les étudiants aux disciplines qu'ils enseignent, mais aussi qui donnent le goût du travail (je n'en veux pour preuve que le grand nombre de diplômes d'études supérieures qu'il a dirigés) et, mieux encore, qui savent éveiller des vocations. Ses leçons d'épigraphie et ses explications de textes montraient la finesse de son esprit critique, son souci de l'exactitude et sa méfiance pour les hypothèses hasardeuses, tandis que ses qualités plus brillantes apparaissaient dans ses cours, cours publics ou privés, et dans les conférences qu'il a faites devant divers groupes d'auditeurs. Pendant la seconde guerre mondiale il n'a pas ménagé sa peine, assurant une partie de l'enseignement de son collègue de latin, Heurgon, mobilisé, et participant à de nombreux jurys d'examens.

Dévoué à son enseignement et à ses étudiants, Leschi le fut peut-être plus encore à la Direction des Antiquités de l'Algérie pour laquelle il s'est dépensé sans compter. Ses rapports au Gouvernement général, publiés chaque année, depuis 1932, dans la *Revue africaine*, résument son activité. Ceux qui l'ont vu, ces dernières années, dans son bureau du Parc de Galland, au Télemly, ne savent pas ou ont oublié que pendant des années Leschi a été le factotum des Antiquités, assurant la direction sans bureau installé, conservant les archives chez lui, téléphonant de son domicile personnel, faisant tout le courrier et postant lui-même ses lettres ! L'aménagement d'un bureau décent et l'organisation d'un petit secrétariat lui apportèrent une grande satisfaction en même temps qu'ils le soulagèrent d'une besogne qui devenait de plus en plus complexe avec le développement et la multiplication des fouilles. Il a dirigé et surveillé, au cours de tournées fréquentes, les multiples chantiers qui nous ont mieux fait connaître ou révélé l'intérêt et les beautés de Tipasa, de Djemila, de Timgad, d'Hippone, de Tiddis et d'autres agglomérations plus modestes, conseillant et guidant des collaborateurs souvent bénévoles qui avaient pour lui autant d'amitié que de dévouement. — ou encore de jeunes élèves de l'Ecole de Rome qui venaient faire en Algérie leurs « premières armes » d'archéologues. Au cours des dernières années il a su faire une place à la préhistoire et il a approuvé la création d'un laboratoire d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques au Musée de Bardo, laboratoire qui a été confié à son jeune collègue de la Faculté, L. Balout. Il a fait également venir de Tunis, à plusieurs reprises, P. Cintas, spécialiste des Antiquités puniques, dont les fouilles ont été singulièrement profitables.

Mais la Direction des Antiquités, ce n'est pas seulement la surveillance des chantiers, celle aussi des Musées, c'est également une assez lourde besogne administrative pour laquelle il avait peu de goût, et une collaboration avec les « Monuments historiques » qu'il a su rendre et maintenir confiante et amicale. Les derniers mois de Louis Leschi ont été en partie consacrés à la mise au point et à la parution du premier volume de *Libyca*, publication réservée à l'archéologie et à l'épigraphie, une série parallèle étant destinée à l'anthropologie et à l'archéologie préhistoriques.

Outre son enseignement, l'œuvre de Louis Leschi est double. Il y a les réalisations de la Direction des Antiquités dans le domaine des fouilles et de l'enrichissement des collections et, d'autre part, son œuvre écrite. Je n'ai pas la compétence nécessaire pour apprécier l'une et l'autre.

Que l'on me permette cependant de rappeler un souvenir personnel sur « le flair » de l'archéologue. Ma première tournée au Hodna, région à laquelle je devais consacrer une étude géographique, a été faite, en décembre 1940, en compagnie de ce charmant compagnon de voyage qu'était Leschi : il venait pour explorer la forteresse d'Aïn Naïmia signalée par l'*Atlas archéologique* de Gsell. Après une glaciale nuit de Noël passée sur des lits de camp dans une salle de l'école de Mdoukal, nous nous rendîmes à cheval sur les lieux de la forteresse où nous arrivâmes vers 8 heures du matin. Leschi fit attentivement le tour des ruines et plaça d'emblée la principale équipe d'ouvriers au point précis où, deux heures plus tard, était découverte la splendide inscription du Centenarium d'Aqua viva (1). Je n'oublierai jamais l'admiration un peu inquiète des travailleurs indigènes pour cet homme qui savait si bien deviner ce qu'il y avait sous terre, et la joie de l'« inventeur ». Ce fut un beau jour de Noël !

La longue bibliographie qui suit et qui a été pieusement réunie par ses collaboratrices, Mlles Allais et Bailly, est plus instructive que tout commentaire et montre que l'intérêt de l'auteur s'est partagé entre l'archéologie, l'épigraphie et l'histoire proprement dite. On y trouve quelques articles et ouvrages de vulgarisation comme ses Notices illustrées sur *Tipasa* et sur *Djemila* ou sa belle et élégante *Algérie antique*, et une foule de Notes et d'Etudes qui témoignent d'une érudition, d'un esprit critique et de connaissances que les spécialistes sont unanimes à louer. Louis Leschi est mort trop tôt pour nous donner cette *Numidie* à laquelle il travaillait depuis longtemps et qu'il avait hâte, très conscient de sa fin prochaine, de mener à bonne fin, et aussi pour montrer lui-même aux participants du Congrès des Sociétés savantes de Pâques 1954 les beaux champs de fouilles dont il avait dirigé

(1) *Rev. Africaine*, 1943, pp. 5-22.

les travaux. On ne peut qu'en avoir un immense regret. Du moins certains chapitres de sa *Numidie* pourront-ils être publiés et il m'a lui-même aidé à dresser le programme d'un congrès appelé à faire connaître, — il s'en réjouissait, — une partie de son œuvre.

Suffit-il de rappeler l'Universitaire, le Directeur des Antiquités et le Savant pour conserver une image fidèle de Louis Leschi ? Je ne le crois pas, car il faut évoquer l'homme avec sa grande culture et sa connaissance d'un pays qu'il avait parcouru en tous sens et qu'il aimait, le causeur brillant et volontiers caustique, l'ami sûr, serviable et sensible. Peu d'hommes ont été aussi accueillants et ont autant rayonné par leur conversation. Combien a-t-il reçu, dans son bureau personnel du boulevard Saint-Saëns ou dans celui du Parc de Galland, d'étudiants en quête de conseils, de collaborateurs immédiats ou lointains dont il savait apprécier le travail et qu'il guidait et encourageait, de savants français et étrangers qu'il étonnait par sa remarquable connaissance des antiquités africaines ? Combien d'heures a-t-il ainsi non pas perdues mais sacrifiées ? Et qui n'a pas visité avec Leschi un musée, celui d'Alger ou de Cherchel par exemple, qui n'a pas parcouru avec lui un champ de ruines, — et Dieu sait à combien de personnes il a montré Tipasa, — ne peut savoir quel guide incomparable il était, ce qu'il y avait chez lui d'élégante érudition, de sens archéologique et épigraphique et, en même temps, de sympathie et de gentillesse.

De santé de plus en plus fragile depuis quelques années, se sachant, depuis plusieurs mois, condamné s'il ne cessait définitivement toute activité, Leschi n'a pas voulu renoncer à ses multiples devoirs. La veille de la crise qui devait l'emporter il était encore à Tipasa, et les jours précédents il n'avait pas quitté son bureau bien qu'on fût en vacances. Gravement malade, il est mort en plein travail, courageusement.

J. DESPOIS.

BIBLIOGRAPHIE

dressée par Mesdemoiselles Allais et Bailly (1)

1923

Correction à Ephemeris Epigraphica, VIII, n° 632 (*M.E.F.R.*, XL, 1923, pp. 207-217).

1924

Un quartier de Theveste (*Rec. Const.*, 55, 1923-24, pp. 209-213).

Une mosaïque de Tebessa (*M.E.F.R.*, XLI, 1924).

1927

Les « Juvenes » de Saldae d'après une inscription métrique (*Rev. Afric.*, 68, 1927, pp. 393-419).

1929

Inscription romaine provenant de Bougie (Constantine) : rapport R. Cagnat (*B.A.C.*, 1928-29, pp. 145-146).

1930

Le dernier proconsul romain de la province d'Afrique (410 ap. J.C.) (*IIe Congrès National des Sciences Historiques*, Alger, 1930, pp. 253-260).

---

(1) Abréviations :

B.A.C. Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques.

Bull. d'Oran : Bulletin de la Société de géographie et d'archéologie de la Province d'Oran.

C.R.A.I.: Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M.E.F.R. : Mémoires de l'Ecole française d'histoire et d'archéologie de Rome.

Rev. Afr. : Revue Africaine.

R.E.A. : Revue des Etudes anciennes.

Rec. Const. : Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine.

1931

Recherches épigraphiques dans le pays des Nemencha (commune de Tebessa) (*Rev. Afr.*, 72, 1931, pp. 262-293).

1932

Une famille thévestine au IIe siècle de notre ère. Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger (*Rev. Afr.*, 1932, pp. 295-306).

Le Cimetière de Sainte-Salsa (*C.R.A.I.*, 1932, pp. 77-88), en collaboration avec E. Albertini.

Note sur une inscription d'Altava (*B.A.C.*, 1932-33, pp. 248-254).

1933

L'Archéologie algérienne en 1932 (*Rev. Afr.*, 74, 1933, pp. 188-190).

Au cœur de la Numidie romaine (*Algéria*, juin 1933, pp. 3-7).

Lettre sur les découvertes de M. Missonier à Gouraya (*B.A.C.*, 1932-33, pp. 277-278).

Documents épigraphiques et archéologiques de Cherchel (*B.A.C.*, 1932-33, pp. 308-313).

Inscriptions de Zana (*B.A.C.*, 1932-33, pp. 432-440, 467-473).

Inscriptions romaines d'Algérie (*B.A.C.*, 1932-33, pp. 487-492).

1934

Reliquaires Chrétiens du VIe siècle en Numidie (*C.R.A.I.*, 1934, pp. 236-245).

L'Archéologie algérienne en 1933 (*Rev. Afr.*, 75, 1934, pp. 115-117).

Le christianisme dans l'Afrique romaine et byzantine (*Algéria*, décembre 1934, pp. 2-6).

Note sur un cimetière de Timgad (*B.A.C.*, 1934-35, pp. 36-51).

Inscription de Timgad (*B.A.C.*, 1934-35, pp. 155-159).

1935

Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle (*M. E. F. R.*, LII, 1935, pp. 81-94).

Discours comme représentant le Ministre de l'Education Nationale au Ier Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes d'Afrique du Nord, Alger, 1935 (*Rev. Afr.*, 76, 1935, pp. 52-59).

Recherche et inventaire des objets archéologiques existant dans les collections particulières ou chez des particuliers et non encore étudiés (*Ibid.*, pp. 425-429, et *B.A.C.*, 1934-35, p. 362).

L'Archéologie algérienne en 1934 (*R. Afr.*, 77, 1935, pp. 230-233).

Une découverte archéologique récente dans la plaine de Bône (*Bulletin Académie d'Hippone*, n° 37, 1935, pp. 33-36).

Note sur des inscriptions romaines d'Algérie (Nechmaya, Thagora, Khenchela) (*B.A.C.*, 1934-35, pp. 257-263).

Note sur des inscriptions romaines d'Algérie (région du Dahra) (*B.A.C.*, 1934-1935, pp. 334-337).

Découvertes à Djemila (*B.A.C.*, 1934-1935, pp. 355-357).

Note sur des monuments et des inscriptions d'Algérie (Constantine, Affreville, Saïda) (*B.A.C.*, 1934-1935, pp. 394-400).

1936

Une épitaphe d'un soldat irlandais du Bas-Empire (*Rec. Const.*, 63, 1935-36, pp. 63-67).

Inscriptions d'Ala Miliaria (Benian) (*Bull. d'Oran*, juin 1936, pp. 107-111).

L'Archéologie algérienne en 1935 (*Rev. Afr.*, 78, 1936, pp. 183-186).

Basilique et cimetière donatistes de Numidie (Aïn-Ghorab) (*Rev. Afr.*, 78, 1936, pp. 27-42).

Mosaïque à scènes dionysiaques de Djemila-Cuicul (*Monuments Piot*, XXXV, 1936, pp. 139-172).

Les vestiges du Christianisme antique dans le département d'Alger (*L'Algérie Catholique*, décembre 1936, pp 13-32).

Hippone (Conférence prononcée à Bône lors du voyage de l'Association G. Budé en Algérie : *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 52, juillet 1936, pp. 11-23).

Note sur des inscriptions romaines d'Algérie (El-Mahder, Timgad) (*B.A.C.*, 1936-1937, pp. 33-35).

Note sur des inscriptions romaines d'Algérie (région de Souk-Ahras, Nechmeya, Bône et Aquae Flavianae) (*B.A.C.*, 1926-37, pp. 102-107).

Note sur une inscription romaine de Madaure (*B.A.C.*, 1936-37, pp. 139-141).

Note sur des inscriptions romaines (Tebessa, El Gahra) (*B.A.C.*, 1936-37, pp. 183-187).

Villes romaines de l'Afrique (*Algeria*, mai 1936, pp. 6-7).

1937

Cirta : de la capitale numide à la colonie romaine (*Rec. Const.*, 64, 1937, pp. 19-38, et IIIe Congrès de la Fédération des Sociétés savantes d'Afrique du Nord, *Rev. Afr.*, 1937, t. I).

Recherches aériennes sur le « limes » d'Afrique (*C.R.A.I.*, 1937, pp. 256-262).

Une mosaïque achilléenne de Tipasa en Maurétanie (*M.E.F.R.*, LIV, 1937, pp. 25-31).

L'Archéologie algérienne en 1936 (*Rev. Afr.*, 80, 1937, pp. 120-122).

Inscriptions de la plaine de Guert (pays des Nemencha) (*Recueil de la Société de Préhistoire et d'Archéologie de Tebessa*, 1936-37, pp. 119-130).

Un sacrifice pour le salut de Ptolémée, roi de Maurétanie (*Mélanges E.-F. Gautier*, pp. 332-340).

Note sur une inscription d'Aïn-Bessem (Algérie) (*B.A.C.*, 1936-37, pp. 197-201).

Note sur des inscriptions romaines d'Algérie (Berrouaghia, route d'Auzia, Aumale, à Rapidum, Masqueray) (*B.A.C.*, 1936-37, pp. 299-302).

Note sur une inscription romaine de Constantine (*B.A.C.*, 1936-37, pp. 325-329).

1938

L'Archéologie algérienne en 1937 (*Rev. Afr.*, 82, 1938, pp. 190-192).

La basilique chrétienne en Algérie (*Atti del IV[o] Congresso internazionale di archeologia cristiana*. Roma, 1938, publiés en 1940, pp.).

Note sur une inscription d'Hippone (*B.A.C.*, 1938-39-40, pp. 134-135).

Note sur une inscription romaine de Medjedel (*B.A.C.*, 1938-39-40, pp. 162-165).

Note sur des inscriptions d'Altava (*B.A.C.*, 1938-39-40, pp. 208-212).

1939

L'Archéologie algérienne en 1938 (*Rev. Afr.*, 83, 1939, pp. 151-154).

Note sur les thermes de Lambèse appelés Bains des Chasseurs (*B.A.C.*, 1938-39-40, pp. 265-269).

Découverte à Lambèse d'une rue et d'inscriptions romaines (*B.A.C.*, 1938-39-40, pp. 269-273).

Dédicace à un légat (*B.A.C.*, 1938-39-40, pp. 273-276).

Note sur des inscriptions d'Algérie (Menaa, Guettar el Aiech, Ouled Si Ali) (*B.A.C.*, 1938-39-40, pp. 333-339).

1940

Polissoirs en terre cuite (*Bull. d'Oran*, 61, 1940, pp. 61-67).

L'Archéologie algérienne en 1939 (*Rev. Afr.*, 84, 1940, pp. 146-148).

A propos des épitaphes chrétiennes du Djebel Nif-en-Nser (C.M. d'Aïn Mlila) (*Rev. Afr.*, 84, 1940, pp. 30-36).

Le camp de la IIIe Légion à Lambèse (*Bericht du VIe Congrès Intern. d'Archéologie*, Berlin, 1940, pp. 565-568).

Note sur des découvertes épigraphiques en Algérie (Khamissa, Timgad, Miliana) (*B.A.C.*, 1938-39-40, pp. 402-408).

Fouilles à Tipasa dans l'église chrétienne dite d'Alexandre (*B.A.C.*, 1938-39-40, pp. 422-431 ; plan).

1941

Centenarium quod Aqua Viva appellatur (*C.R.A.I.*, 1941, pp. 163-176).

L'Archéologie algérienne en 1940 (*Rev. Afr.*, 85, 1941, pp. 135-137).

Un aqueduc romain dans l'Aurès (*Rev. Afr.*, 85, 1941, pp. 23-30).

Eugène Albertini (1880-1941) avec un portrati hors-texte (*Rev. Afr.*, 85, 1941, pp. 139-160).

Une excursion archéologique dans le Guergour (*Bull. Soc. Hist. et Géog. de Sétif*, II, 1941, p. 143).

Monnaies puniques d'Alger (*C.R.A.I.*, 1941, pp. 263-272), en collaboration avec J. Cantineau.

Inscriptions latines d'Algérie (Lambèse, Timgad) (*B.A.C.*, 1941-42, pp. 95-106).

Inscriptions latines d'Algérie (Saint-Arnaud, Timgad) (*B.A.C.*, 1941-42, pp. 128-134).

Note sur les fouilles de Tiddis (*B.A.C.*, 1941-42, pp. 155-165).

1942

Inscriptions du Castellum Tidditanorum (*Rec. Const.*, 65, 1942, pp. 154-183).

L'Archéologie algérienne en 1941 (*Rev. Afr.*, 86, 1942, pp. 172-174).

Rome et les nomades du Sahara central (*Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes*, I, 1942, pp. 47-62).

Note sur plusieurs inscriptions latines d'Algérie (Henchir-Moussa, Lambèse) (*B.A.C.*, 1941-42, pp. 270-279).

Note sur l'église de l'évêque Alexandre à Tipasa (*B.A.C.*, 1941-42, pp. 355-370).

1943

L'Archéologie algérienne en 1942 (*Rev. Afr.*, 87, 1943, pp. 145-148).

Le « centenarium » d'Aqua Viva, près de M'doukal (C.M. de Barika) (*Rev. Afr.*, 87, 1943, pp. 5-22).

Cherchel, reflet de la Grèce (*Algéria*, mai 1943, pp. 7-9).

1944

L'Archéologie algérienne en 1943 (*Rev. Afr.*, 88, 1944, pp. 163-166).

Note sur une assignation de terres en Afrique sous Septime-Sévère (*B.A.C.*, 1943-44-45, pp. 325-334).

1945

La carrière de Q. Marcius Turbo, préfet du prétoire d'Hadrien (*C.R.A.I.*, 1945, pp. 144-162).

L'Archéologie algérienne en 1944 (*Rev. Afr.*, 89, 1945, pp. 131-134).

Inscriptions sur mosaïques découvertes dans le sous-sol de la basilique chrétienne de Tébessa (*B.A.C.*, 1943-44-45, pp. 429-437).

Inscriptions récemment trouvées à Lambèse et à Timgad (*B.A.C.*, 1943-44-45, pp. 337-346).

Observations sur une inscription latine du Castellum Tidditanorum (*B.A.C.*, 1943-44-45, pp. 439-441).

1946

La recherche archéologique en Algérie (*Documents Algériens*, 1er avril 1946).

L'Archéologie algérienne en 1945 (*Rev. Afr.*, 90, 1946, pp. 228-232).

Contribution aux « Fasti Archaeologici », I, 1946, Rome, 1948.

L'Algérie dans l'Antiquité, dans l'Encyclopédie de l'Empire français d'E. Guernier, « Algérie et Sahara », t. I, 1946, pp. 37-56.

Inscriptions de Timgad (*B.A.C.*, Procès-verbaux, 14 janvier 1946, pp. XIV-XXI).

Inscriptions nouvelles de Cherchel (*B.A.C.*, Procès-verbaux, 13 mai 1946, pp. XII-XIV).

Rapport d'ensemble sur les travaux archéologiques réalisés en Algérie pendant la guerre depuis 1942 (*B.A.C.*, Procès-verbaux, 17 juin 1946, pp. XXIII-XXVIII).

1947

Découvertes récentes à Timgad : Aqua Septimiana Felix (*C.R.A.I.*, 1947, pp. 87-99).

Nouvelles recherches aériennes sur le « limes » d'Afrique (*C.R.A.I.*, 1947, pp. 512-517, et *Rev. Afr.*, 91, 1947, pp. 201-212).

L'album municipal de Timgad et l'ordo salutationis du consulaire Ulpius Mariscianus (*C.R.A.I.*, 1947, pp. 563-570).

L'Archéologie algérienne en 1946 (*Rev. Afr.*, 91, 1947, pp. 193-198).

Contribution aux « Fasti Archaeologici », II, 1947, Rome, 1949.

Milliaires et épitaphes de Timgad (*B.A.C.*, Procès-verbaux, 10 février 1947, pp. XXVIII-XLV).

L'inscription de l'arc dit de Crescens à Djemila (*B.A.C.*, Procès-verbaux, 17 novembre 1947, pp. VIII-X).

La vigne et le vin dans l'Afrique ancienne (*Bulletin économique et juridique de l'OFALAC.* La vigne et les vins d'Algérie, numéro spécial 93-94, mars-avril 1947).

1948

Une assignation de terres en Afrique sous Septime-Sévère (*Rec. Const.*, 66, 1948, pp 103-116).

L'Archéologie algérienne en 1947 (*Rev. Afr.*, 92, 1948, pp. 225-229).

L'album municipal de Timgad (*R.E.A.*, L, 1948, 1-2 pp. 71-100).

Contribution aux « Fasti Archaeologici », III, 1948, Rome, 1950.

Nouveaux milliaires du « limes » d'Afrique (*B.A.C.*, Procès-verbaux, 12 janvier 1948, pp. XIII-XXIII).

Inscriptions de Tébessa (*B.A.C.*, Procès-verbaux, 9 février 1948, pp. XI-XV).

L'Archéologie, dans « Note sur l'Ethnographie, la Préhistoire, l'Archéologie, l'Art musulman. Les Beaux-Arts en Algérie », Alger, 1948, pp. 37-74 (article non signé).

Note sur une inscription dédiée à Liber Pater et à Sémélé, publiée par M. P. Massiera dans *Latomus*, V, 1946, pp. 345-350 (*B.A.C.*, Procès-verbaux, 9 février 1948, pp. XV-XVII).

Une inscription nouvelle de Choba (Maurétanie Césarienne) (*B.A.C.*, Procès-verbaux, 15 novembre 1948, pp. XIX-XXI).

1949

Découvertes épigraphiques dans le camp de Gemellae (El-Kasbat, Algérie) (*C.R.A.I.*, 1949, pp. 220-226).

L'Archéologie algérienne en 1948 (*Rev. Afr.*, 93, 1949, pp. 154-160).

Djemila, Antique Cuicul, Alger, Imp. Officielle, 1949, 48 pp.

A la faveur de nouvelles fouilles, Hippone-la-Royale ressuscite (*Algeria*, mars 1949, pp. 3-9).

Milliaires des environs de Sétif (*B.A.C.*, Procès-verbaux, 14 mars 1949, pp. XIV-XX).

Contribution aux « Fasti Archaeologici », IV, 1949, Rome, 1951.

1950

L'Archéologie algérienne en 1949 (*Rev. Afr.*, 94, 1950, pp. 201-207).

Réédition mise à jour de E. Albertini, « L'Afrique Romaine », Alger, Impr. Officielle, 1950.

Tipasa de Maurétanie, Alger, Impr. Officielle, 54 pp.

Note sur de nouvelles découvertes survenues à Djemila (*B.A.C.*, Procès-verbaux, 16 janvier 1950).

Rapport sur l'activité archéologique en Algérie au cours des deux dernières années écoulées (1948-1949) (*B.A.C.*, Procès-verbaux, 13 février 1950).

1951

L'Archéologie algérienne en 1950 (*Rev. Afr.*, 95, 1951, pp. 204-212).

Contribution aux « Fasti Archaeologici », VI, 1951, Rome 1953.

Note sur une inscription de Lambèse (*B.A.C.*, Procès-verbaux, 9 avril 1951).

Inscriptions de Lambèse et de Zana (*B. A. C.*, Procès-verbaux 8 mai 1951).

1952

L'Archéologie algérienne en 1951 (*Rev. Afr.*, 96, 1952, pp. 263-273).

Algérie Antique, Paris, Arts et Métiers graphiques, 1952, 197 pp.

Tablettes Albertini. Actes privés de l'époque vandale (fin du Ve siècle), en collaboration avec Ch. Courtois, J. P. Miniconi, Ch. Perrat, Ch. Saumagne. Paris, Arts et Métiers graphiques, 2 vol. in-4°, VIII-348 pp. et 48 pl.

Tipasa, Timgad, Djemila (*Le Magazine de l'Afrique du Nord*, Noël 1952).

Contribution aux « Fasti Archaeologici », VII, 1952, Rome.

1953

L'Archéologie algérienne en 1952 (*Rev. Afr.*, 97, 1953, pp. 252-268).

Travaux et publications épigraphiques en Algérie. Actes du deuxième Congrès international d'Epigraphie grecque et latine, Paris, 1952, publiés en 1953, pp. 112-131.

Djemila, Antique Cuicul, Alger, Impr. Officielle, réédition mise à jour, 64 pp.

Monument votif de Bourbaki (Dépt d'Alger) (*Libyca*, I, avril-octobre 1953, pp. 87-94).

Inscriptions latines de Lambèse et de Zana (Diana Veteranorum) (*Libyca*, I, avril-oct. 1952, pp. 189-205).

L'Algérie dans l'Antiquité (Journal du Ier Congrès national des Transfusions de France et des pays de langue française, n° 2, 31 mars 1953).

1954

Autour de l'amphithéâtre de Lambèse (*Libyca*, II).

Les fouilles antiques en Algérie de 1950 à 1953.

J. Desanges dans Rev. Afr. 1/2 1957 p. 5 à 43 une critique de Camps expose la question d LIBYCA t V 1/2 1957 p. 275 —

L'Expédition de Cornelius Balbus au Sahara

en 19 av. J.-C.

d'après le texte de Pline

H. LHOTE

NOUVEL ESSAI D'INTERPRÉTATION

Les Romains ont-ils pénétré au Sahara, non seulement sur les confins, mais loin à l'intérieur ? C'est une question à laquelle il a déjà été répondu, mais où l'unanimité est loin d'être faite. Certains érudits l'admettent et se sont efforcés de le démontrer ; d'autres, au contraire, considèrent qu'ils n'ont guère dépassé le *limes*, sauf en quelques points avancés, tels que Garama et Rhâdamès.

L'histoire nous relate trois expéditions au Sahara Central : celle menée par Cornelius Balbus (19 av. J.-C.), celle de Septimus Flaccus (70 ap. J.-C.) et celle de Julius Matternus (86 ap. J.-C.). Les textes en sont courts, comme c'est le cas pour les deux dernières, ou difficiles à interpréter, comme celui du Triomphe de Cornelius Balbus rapporté par Pline.

C'est de l'expédition de Cornelius Balbus qu'il sera question ici, mais j'aimerais auparavant exposer dans quelles conditions j'ai été amené à aborder ce problème, maintes fois retourné avant moi, alors que ma formation — nullement celle d'un romanisant — ne m'y destinait pas.

En étudiant les gravures et les peintures rupestres du Sahara — sujet sur lequel je suis penché depuis plusieurs années — et en dépouillant plus particulièrement le matériel recueilli au cours de ma mission de 1949-50, j'ai été amené à établir la répartition des reproductions de chars de guerre et des chevaux.

La découverte de chars au Hoggar, venant s'ajouter à ceux déjà connus au Fezzan, au Tassili-n-Ajjer, à Ti-m-Missaou et dans l'Adrar des Iforas, me révélait l'existence d'une ancienne route allant des Syrtes au Niger, dont le tracé pouvait être parfaitement suivi, puisqu'il répondait exactement aux terrains roulables, franchissant ou contournant les massifs montagneux aux endroits les plus propices, évitant les ergs et s'appuyant sur les points d'eau essentiels (1).

Quant à la répartition du cheval dans les images rupestres, je fis cette constatation, pour le moins suggestive, que nous nous trouvions devant trois groupes de documents différents :

1) un groupe occidental, ou mauritanien, dans lequel les guerriers accompagnant le cheval sont armés d'un javelot et d'un bouclier rond et ignorent le couteau pendant de bras et le port de plumes sur la tête.

Ce groupe de gravures n'est pas très ancien ; il a dû précéder de peu, ou chevaucher, l'apparition du chameau.

2) un groupe central, où les guerriers accompagnant les chevaux sont armés de javelots, de boucliers ronds, du couteau pendant de bras et portent des plumes sur la tête.

Ce groupe, comprenant des gravures et des peintures, est plus ancien, dans l'ensemble, que le précédent ; il a nettement précédé l'apparition du chameau.

3) le groupe oriental, djebel Ouénat et Tibesti, est très distinct des précédents, car on n'y trouve pas le cheval, sinon dans des figurations récentes, postérieures à l'arrivée des Arabes et facilement identifiables par la présence de la selle à troussequin (2).

Si maintenant on examine les aires de répartition de chacun de ces trois groupes, on s'aperçoit qu'ils correspondent, à peu de chose près, à celles occupées aujourd'hui par les Maures, les Touaregs et les Tebous.

(1) Voir pour cette question : La route antique du Sahara Central, dans l'*Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer*, 15 nov. 1951, p. 300-305.

(2) Le Cheval et le Chameau dans les gravures et les peintures rupestres du Sahara ont fait l'objet d'une étude approfondie qui vient de paraître au *Bulletin de l'IFAN*, à Dakar, XV, juillet 1953, p. 1138-1228.

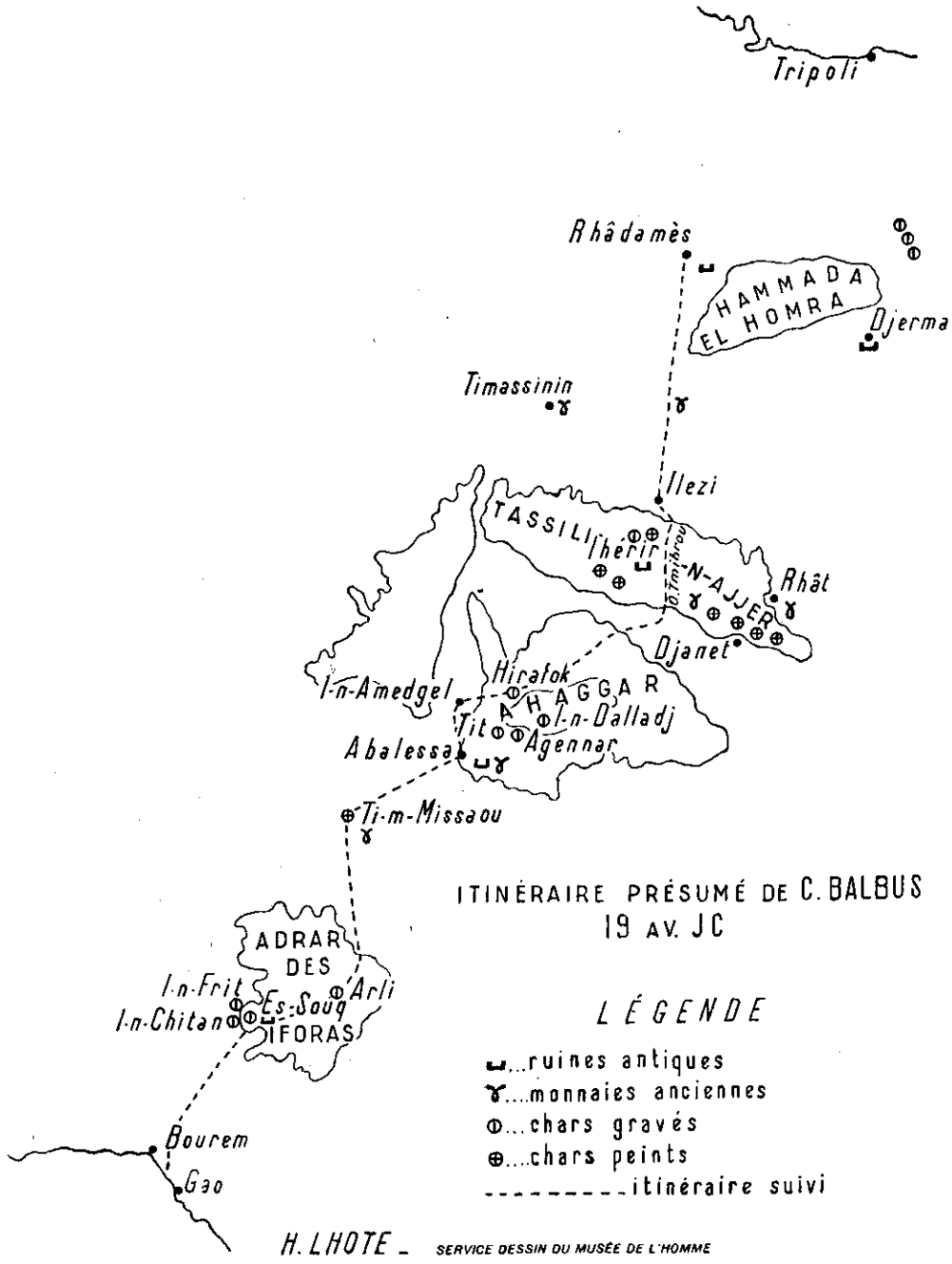

Quant à la répartition des chars du Sahara Central, elle se trouve être placée sur la ligne médiane du groupe central des chevaux, dont l'orientation générale est Nord-Est-Sud-Ouest ; on peut donc entrevoir que ces populations cavalières, issues des populations à charrerie, avaient, entre temps, gagné du terrain, aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest ; le groupe des cavaliers au bouclier rond, aux javelots, au couteau pendant de bras et aux plumes indiquait un vaste mouvement de migration qui, parti du Fezzan, avait gagné le Tassili, le Hoggar et l'Adrar des Iforas, incontestablement atteint le Niger et occupé la steppe soudanaise entre l'Adrar des Iforas et l'Aïr.

Cette aire de répartition correspond indubitablement à l'ancien domaine des Libyens Garamantes, ancêtres présumés des Touaregs.

Comme les chars peints de style galop volant sont très antérieurs à l'ère chrétienne et qu'on en retrouve jusqu'à Ti-m-Missaou, il est certain que ces migrations doivent être situées à cinq ou six siècles, au moins, avant l'ère chrétienne.

Ce n'est donc pas le chameau qui a permis aux populations blanches nord-africaines de s'imposer au Sahara, de le franchir et d'en expulser les populations noires, dans la mesure où il y en existait encore, comme l'a écrit jadis E. F. Gautier, mais bel et bien le cheval.

C'est après avoir fait ces constatations et pris conscience de cette migration Nord-Est-Sud-Ouest sur l'axe Golfe des Syrtes-Boucle du Niger, que j'ai eu l'idée, très incidemment, de voir si certaines localités, indiquées dans le Triomphe de Cornelius Balbus, ne pouvaient être retrouvées dans cette direction. A ma grande stupéfaction, j'y ai relevé deux noms, Alasi et Balsa ; c'est alors que j'ai entrepris une nouvelle lecture du texte et c'est elle qui fait l'objet du présent exposé.

***

L'existence, que nous révèlent les gravures et les peintures rupestres, d'un groupe humain relativement homogène au Sahara à une époque reculée, antérieurement à l'ère chrétienne, est un fait méritant l'attention, car les incidences qui en découlent sont d'une grande importance pour la compréhension de son histoire. Les textes anciens nous avaient laissé entrevoir des changements assez nombreux dans les populations sahariennes, depuis qu'Hérodote nous avait fixés sur leurs positions respectives au Ve siècle av. J.-C. Mais il est vrai aussi, comme l'avaient déjà fait remarquer Vivien de St-Martin et Gautier, que ce n'est qu'avec Ibn Khaldoun, que nous avons été en possession d'un catalogue assez fidèle des différentes tribus de l'Afrique du Nord et du Sahara.

Antérieurement à cet auteur arabe, Grecs et Latins nous avaient transmis quelques noms de populations, mais il faut reconnaître que la plupart d'entre eux dérivaient d'appellations toutes locales, hellénisées ou latinisées ; par exemple, Garamantes pour les gens de Garama, Samaniens pour les habitants de l'oued Samen, Giréens pour les habitants du Gir ou Giri, ou bien encore en décrivant les gens d'après leur régime alimentaire ou leurs particularités physiques : Lotophages, Acridophages, Himantopodes, etc. Ces noms n'avaient, bien entendu, aucun rapport avec ceux portés par les populations elles-mêmes, et il serait vain de vouloir les retrouver dans les tribus actuelles, ou en remontant plus loin, dans les listes d'Ibn Khaldoun.

Le mérite des œuvres pariétales est de nous aider à voir un peu plus clair dans le peuplement ancien du Sahara, non pas en détail, car ce serait trop leur demander, mais tout au moins dans les grandes lignes, et à nous révéler l'existence de grandes unités ethniques. Et, incidemment, il est peut-être possible de constater que certains faits historiques se trouvent liés directement ou indirectement à l'existence de ces ethnies. C'est le cas, me semble-t-il, pour la plupart des tentatives de pénétration, qui, dans l'antiquité grecque ou romaine, s'efforcèrent, au départ des Syrtes et du Fezzan, d'atteindre les régions légendaires du pays des Noirs. Le fait est indiscutable pour les expéditions de Septimus Flaccus et de Julius Matternus, liées aux Garamantes, moins net, mais très vraisemblable, pour celle de Cornelius Balbus.

Le récit de l'expédition de Cornelius Balbus fut étudié par de nombreux savants géographes, et il ne fut jamais déchiffré entièrement d'une façon satisfaisante. La dernière tentative, celle de Biago Pace, n'est pas, croyons-nous, très

heureuse, car cet auteur a cru pouvoir appliquer d'emblée les noms de la plupart des localités citées aux différents villages et oasis du Fezzan. On peut s'étonner, en particulier, de voir Maxala et Tabidium identifiées à Mellatia et Ti-n-Abunda, alors qu'il est admis depuis longtemps qu'il s'agit de Mascula-Khenchela et de Thabudeos-Thouda. La plupart des essais antérieurs ayant eu lieu avant l'occupation française et alors que nos connaissances de l'intérieur du Sahara étaient encore très fragmentaires, il était très délicat de mettre des noms sur des localités que l'on connaissait à peine. Seules quelques localités importantes, comme Rhâdamès, Rhât, Garama furent identifiées. Pour les autres, les chercheurs prudents s'abstinrent ; quant aux propositions faites par ceux qui furent plus audacieux, elles ne furent nullement convaincantes, à quelques exceptions près, car beaucoup, suivant l'expression de Walckenaer, tentèrent d'expliquer l'inconnu par l'inconnu.

Nous allons voir, en nous reportant au texte de Pline (3), et en rapport avec les connaissances que nous avons aujourd'hui du Sahara, les interprétations nouvelles auxquelles nos recherches ont abouti.

« *Dans l'intervalle, vers les déserts d'Afrique signalés au Sud de la Phazanie, nous dit Pline, nous avons soumis la nation des Phazaniens, les villes Alèle et Cillaba ; de même Cidamus à partir de la contrée de Sabrata* ».

Parmi les localités citées, nous ne retrouvons donc que Rhâdamès où furent retrouvés des vestiges romains et, en particulier, deux stèles gravées (4). On a proposé Zeila pour Cillaba et Holl pour Alèle, sans grande conviction d'ailleurs, et le problème est encore à résoudre.

(3) *Texte latin donné dans la collection Nisard,* traduit par Littré, Paris, 1840, et traductions données par Vivien de St-Martin et Berthelot. B. Pace a utilisé l'édition Jan (Lipsia 1879) qui semble fautive pour plusieurs noms. Alasi devient en effet Alosit, Balsa devient Galsa et l'on mesurera la portée de telles erreurs lorsqu'on saura que ce sont précisément ces deux noms qui pouvaient donner la clé du problème.

(4) La première a été trouvée par Duveyrier (1864, p. 253), la deuxième a été exhumée en 1948 par les autorités militaires françaises du Fezzan (cf. H. G. Pflaum et G. Ch. Picard, 1951, p. 105).

« *A partir de celle-ci* (*Cidamus*), *continue Pline, une montagne s'étend sur un long espace du Levant au Couchant. Les nôtres la nomment* mons Ater, *soit que naturellement elle semble brûlée, soit qu'elle soit incendiée par la réflexion du soleil* ».

Examinons de près ce passage important. Duveyrier a identifié le *mons Ater* avec le Tassili-n-Ajjer et l'Ahaggar réunis. Son point de vue est surprenant ; on peut tout juste l'expliquer par la tendance qu'il a pu avoir à résoudre un problème de géographie ancienne en proposant l'hypothèse du pays qu'il venait d'étudier ; son choix nous apparaît aujourd'hui comme étant plus sentimental que scientifique. Le texte est pourtant des plus faciles à interpréter, puisqu'il spécifie que la montagne, qui est orientée Ouest-Est, se trouve juste au Sud de Rhâdamès, ce qui correspond exactement à la Hammada el Homra, prolongée à l'Est par le Djebel es Soda ou Montagne Noire. Nous ne savons pas si « djebel es Soda » est la réplique arabe de *mons Ater*, comme on l'a dit, ou s'il traduit un nom berbère de même signification. Je ne crois pas que ce soit cette montagne qui soit à l'origine du nom latin, car elle se trouve très à l'Est de Rhâdamès et nettement détachée de la Hammada el Homra ; de plus. elle n'a pas une importance telle, qu'elle ait pu prévaloir comme repère géographique sur la Hammada, dont la masse imposante s'étend sur plusieurs centaines de kilomètres. Ce qui me confirme encore dans ce point de vue, c'est que Pline nous dit un peu plus loin, en parlant de Garama par rapport à Rhâdamès « au-delà de ce mont... », qui ne peut être évidemment que la Hammada el Homra. Quoi qu'il en soit, le *mons Ater* correspond bien à la Hammada el Homra et la suite du texte nous fera voir qu'il ne fallait pas le chercher plus au Sud.

« *Au-delà de ce mont, des déserts : Matelgae, ville des Garamantes, de même Debris avec une source jaillissante : de midi à minuit les eaux sont bouillantes, et froides autant d'heures jusqu'à midi ; la très célèbre ville de Garama, capitale des Garamantes, toutes villes conquises par les armes romaines et sur lesquelles Cornelius Balbus obtint le triomphe* ».

Effectivement, la région qui se trouve au Sud de la Hammada el Homra est désertique, formée de dunes ou de reg, et cela jusqu'à la falaise tassilienne. Dans l'Est se trouve Djerma, l'antique Garama, exactement au Sud de la Hammada, et c'est ce détail qui n'aurait pas dû échapper à Duveyrier, car il avait visité cette ville, alors qu'à suivre son exposé, la capitale des Garamantes se serait trouvée au Sud du Tassili.

Matelgae ou Telgae, suivant les lectures, n'a pas encore été identifiée, à part la tentative de Vivien de St-Martin qui l'a placée au Nord de la Hammada el Homra, ce qui est en opposition avec le texte, qui l'indique au Sud ; mais le texte est insuffisamment précis, car on ne peut pas savoir si c'est au Sud de Cidamus ou de Garama ? On peut supposer qu'il s'agit, soit de Serdelès, soit de Féouet, soit de Djanet, de Mourzouk (5) ou de Sebha (6).

Il existe près de Féouet, petite palmeraie entre Djanet et Rhât, une importante nécropole formée de tumuli préislamiques groupés les uns près des autres, indiquant beaucoup plus un caractère de sédentaires que de nomades. Peut-être s'agit-il de Ti-n-Kaouia, localité signalée par le R.P. de Foucauld, d'après des renseignements indigènes, où il y aurait quelques palmiers et, par intermittence, des cultures. Il existerait en ce lieu un groupement de 1.000 à 2.000 sépultures préislamiques, considéré par les Touaregs comme le plus grand rassemblement d'*edebni* de leur pays (Foucauld, *Dictionnaire abrégé Touareg-Français*, I, p. 133). Les ruines anciennes sont nombreuses dans cette région et au Fezzan. M. Lelubre (1948, p. 221) a signalé des ruines très importantes à El Hassi, entre Sebha et Rhâdamès qui, d'après une estimation faite d'avion, égaleraient presque, en surface, la ville de Mourzouk. Au Nord de l'Erg, entre El Oufrana et El Kissane, le même auteur mentionne des ruines en pierres et des habitations creusées dans les gours à la façon des troglodytes. Matelgae était peut-être là, mais seules des fouilles pourront nous le dire.

(5) Cette ville, d'après Duveyrier (p. 281), n'aurait été fondée que vers 1310 sur un emplacement où n'existaient antérieurement que quelques zéribas en chaume.

(6) Sebha est signalée par Ptolémée sous le nom de Sebae, ce qui fait voir qu'il n'y a eu ni changement, ni altération notoire de nom depuis l'antiquité.

Les sources chaudes de Debris ont été identifiées par Berthelot à la source thermale de Tihoubar-n-Afella, dans l'oued Imihrou. J'ai été tenté de me rallier à cette hypothèse, parce que ce sont les seules sources chaudes connues dans la région. Toutefois, je ne vois pas pour le moment un quelconque rapport linguistique et il n'y a pas de ruines à cet endroit, mais de modestes traces de culture ; Vivien de St-Martin, puis l'Italien Pace, ont proposé Ederi. Il existe, paraît-il une source d'eau chaude dans ce lieu ; Ederi se trouve au Sud de la Hammada el Homra, comme l'indique le texte et il est donc possible qu'il s'agisse de Debris.

Plus loin, Pline continue : « *Lui-même (C. Balbus) dans son triomphe, outre Cidamus et Garama, conduisit les noms et insignes d'autres nations et villes, qui marchèrent dans cet ordre : Tabidium, ville ; Niteris, nation ; Nagligemela, ville ; Bubeium, nation ou ville ; Epini, nation ; Thuben, ville ; Mont-Noir ; Nitibrum, Rapsa, villes ; Discera, nation ; Debris, ville ; fleuve Nathabur ; Tapsagum, ville ; Nanagi, nation ; Boin, ville ; Pège, ville ; fleuve Dasibari ; puis une série de villes, Baracum, Buluba, Alasi, Balsa, Galla, Maxala, Zizama, Mont Giri où naissent les gemmes. La route d'accès des Garamantes fut jusqu'ici introuvable, des brigands de cette nation couvrant de sable les puits, qui ne sont pas à creuser profondément si on en connaît les lieux. Dans la guerre récente que les Romains firent avec les gens d'Oea sous les auspices de l'Empereur Vespasien, on prit une route abrégeant de quatre jours. Cet itinéraire est dit « par-dessus le sommet du rocher »*».

On a supposé que l'énumération des localités citées pouvait correspondre à l'itinéraire suivi par C. Balbus. On verra plus loin qu'il n'en est rien.

Nous savons où se trouvait le *mons Ater*. Le Mont Giri, cité au Sud, c'est le « mont des rivières », que Ptolémée appellera plus tard le Girgiri. Le Mont Giri a été identifié par plusieurs géographes, dont Berthelot, comme étant le Tassili-n-Ajjer, mais cet auteur, donnant une expansion considérable vers l'Est aux Garamantes, qu'il liait à cette montagne, a cru bon d'y adjoindre le Tibesti, dont, par ailleurs et contradictoire-

ment, il fait l'habitat des Troglodytes. Il n'est pourtant pas possible que deux massifs aussi différents et si nettement séparés aient été désignés sous le même nom. On ne s'est jamais soucié d'expliquer l'étymologie de Tassili-n-Ajjer, et, tout ce que l'on sait, c'est que Tassili ou Tasilé veut dire plateau. Quant à Ajjer, il est pour nous un nom propre, sans que nous ayons essayé d'en déterminer la racine (7).

Il n'est pourtant pas difficile de déceler en lui la racine berbère *gir* = rivière, fleuve, et les noms de Ajjer, Adjer, Azdjer, Azgueur, qui sont des orthographes différentes que nous trouvons dans la littérature ou les cartes françaises, ne sont, en réalité, que des formes locales ou altérées de *n-gir* ; Tassili-n-Ajjer veut donc dire « plateau des rivières ». *Giri mons* n'est que la forme latinisée, avec cette différence que les Romains ont remplacé le mot plateau par celui de montagne. Et le Tassili-n-Ajjer est véritablement le plateau des rivières avec ses multiples oueds qui, d'Aïn el Hadjadj à Tarat, viennent se déverser au-delà du versant Nord et former la vallée des Ighargharen. Le *Giri mons* est, par conséquent, bien délimité et il n'y a donc plus de raison de l'étendre plus vers l'Est, c'est-à-dire vers le Tibesti, comme l'indiquait Berthelot, ou d'y agglomérer l'Ahaggar, comme le voulait Duveyrier.

Au Mont Giri sont liées dans le texte les gemmes qui « naissaient » dans ce pays. A quoi répondait le mot « gemma » ? Le texte latin dit « gemmas » que Littré a traduit par « pierres précieuses ». Cela ne nous renseigne en rien sur la nature ou la couleur de ces pierres. Le pays des Garamantes a été renommé dans l'Antiquité pour recéler des pierres rares et l'on a même parlé d'émeraudes. Th. Monod (1948, p. 125-156) a examiné tous les textes anciens concernant les pierres du pays des Garamantes. Il est question de « lychnites ou carthaginoises » (Strabon, XVII, 3, 11), d'« escarboucles » (Théophraste, XXXI). Comme le fait remarquer Th. Monod « rien

(7) Parmi les définitions que nous avons trouvées, l'une est due à Gautier : « La région s'appelle le Tassili des Ajjers, parce qu'elle est le domaine de parcours et lieu de pâturage des Touaregs Ajjers » (p. 149.) Une autre, dans Almasy, est déjà meilleure : « Cette région est appelée le Tassili des Ajjers, ce qui signifie en langue touarègue : pays coupé de vallées » (p. 93).

dans ces références ne paraît se rapporter à de l'émeraude, véritable ou non, et quand une couleur est indiquée (escarboucle), il s'agit plutôt d'une pierre rouge (grenat ?) » (ouv. cit. p. 152). N'est-ce pas possible de rapprocher les cornalines des tumuli de la région de Gao des escarboucles de Pline et de Théophraste ? Nous ne savons toutefois pas l'origine des perles de Gao, et, dans tous les cas, il n'y a aucune chance qu'elles viennent du Tassili lui-même, dont la composition minéralogique est essentiellement gréseuse, sauf dans le petit îlot volcanique de l'Adrar et les vestiges du Cristallin de Djanet. Mais en lisant sous la plume de Pline que le Mont Giri était le pays où naissent les gemmes, il serait certainement exagéré de prendre la phrase à la lettre et de vouloir localiser exactement le gisement. Peut-être faut-il mieux interpréter le texte dans le sens que les pierres précieuses venaient du pays des Garamantes, lequel n'était pas limité au Tassili-n-Ajjer, ou encore, ce qui semble correspondre aux faits, par l'intermédiaire des Garamantes, qui les apportaient sur les marchés du Nord. Th. Monod a retrouvé au Nord du Tibesti, à Egueï Zoumma, un gisement d'amazonite (pierre verte qui a peut-être porté à la confusion avec l'émeraude) où des perles furent confectionnées certainement de haute antiquité, et il admet que cette exploitation ait pu être autrefois l'objet d'un trafic caravanier avec le pays des Garamantes (1948, p. 154). Il est en effet fort possible que sur les marchés de Carthage ou d'Oea, ces perles du Tibesti aient été désignées sous le nom de garamantiques, et on peut admettre qu'il en fut de même pour les cornalines ou autres pierres rouges.

J'ai fait connaître un atelier de perles en quartz près du puits de Gangaber (8), dont les produits ont eu une aire d'emploi très vaste, puisqu'on a retrouvé des pièces identiques, non seulement en Mauritanie (9), mais aussi en Haute-Egypte,

(8) Découverte d'un atelier de perles néolithiques dans la région de Gao (Soudan français). *Bull. Soc. Préh. Franç.*, nos 1, 2, 3, janv.-mars 1943.

(9) R. Mauny (Les pierres perforées d'Afrique Occidentale, *La Revue Coloniale belge*, 1er août 1949, p. 492) a trouvé lui-même un atelier identique au mien à Ksar Namous, dans l'Aouker, à 110 km N.-O. de Oualata.

dans la nécropole énéolithique d'Hermant (10). Il s'agit de pièces très anciennes, certainement antérieures à l'époque de Pline, mais cela nous fait voir que les techniques des perles étaient connues dans les régions qui nous intéressent. On sait d'ailleurs, par El Bekri (1859, p. 397), que la technique s'en est maintenue très tardivement, puisqu'il signale des ateliers de fabrication de perles en roche rouge sur la route de Tademekka à Rhâdamès, approximativement, d'après le nombre de jours qu'il indique au départ de Tademekka — 1/4 —, à un point que je situe aux environs de Sîlet, au Ahaggar. On n'a jamais rien signalé de ce genre dans la région de Sîlet, mais on ne peut pas conclure par la négative sur l'existence de ce gisement, car on n'a jamais cherché. Un magnifique ensemble de perles en cornaline, identiques à celles que les indigènes vendaient sur le marché de Gao, a été trouvé à Abalessa, c'est-à-dire tout près de Sîlet, dans le mobilier provenant de la chambre funéraire de Ti-n-Hinan (cf. Gautier et Reygasse, pl. XI). Reygasse considérait toutes les perles d'Abalessa comme provenant du commerce carthaginois, mais je ne pense pas qu'il faille retenir cette hypothèse, d'autant moins que des perles de ce genre, c'est-à-dire de forme ovoïde ou en barillet, étaient déjà connues dans le prédynastique égyptien et qu'il en fut trouvé tout particulièrement dans une tombe d'Abydos de la 1re dynastie (11). La grosse perle de la collection Reygasse, qui se trouve dans la rangée du haut, au centre, est identique à celles de l'atelier néolithique de Gangaber.

Je crois donc qu'il ne faut pas prendre à la lettre que les pierres précieuses « naissent » dans le Mont Giri, c'est-à-dire dans le Tassili-n-Ajjer, mais qu'il s'agissait d'une expression identifiant ces pierres comme venant du pays des Garamantes, du Mont Giri et son arrière-pays méridional. Tout semble indiquer au contraire, que les perles venaient de beaucoup plus loin, Ahaggar (?), Tibesti (?), région de Gao (?), d'autres

(10) Myers. *Expédition Mond.* Il se peut que d'après les découvertes de Myers, à Harmant, des ateliers identiques aient existé en Haute-Egypte. D'autres découvertes nous le confirment d'ailleurs.

(11) E. Massoulard. *Préhistoire et Protohistoire d'Egypte,* Paris Inst. d'Ethnologie, 1949, p. 312, pl. XLIX, XC, CIV, CV, CX.

lieux encore, mais que nous ne connaissons pas, par l'intermédiaire des « brigands Garamantes ».

Quant au Mont Noir mentionné au triomphe, on a pu supposer qu'il faisait double emploi avec le *mons Ater*, mais le texte latin indiquant d'une part, *ater*, d'autre part, *niger*, il ressort qu'il s'agit de deux montagnes différentes, et, dès cet instant, le *mons nomine Niger* doit logiquement désigner une autre montagne de la région. Mais laquelle ? Le texte ici est tellement laconique, qu'il est impossible de relever la moindre indication géographique. Malgré cela, nous avons des raisons de penser qu'il doit s'agir de l'Ahaggar, quoiqu'on puisse douter que les Romains aient connu ce massif, mais c'est pourtant ce que laisse entrevoir la suite des déterminations.

En effet, j'ai déjà dit que, parmi les villes citées au triomphe, deux d'entre elles doivent retenir tout particulièrement notre attention, ce sont : Alasi et Balsa.

Alasi est phonétiquement bien proche d'Ilezi (12), localité située sur les berges des Ighargharen à la limite Nord du Tassili, là où se trouve le poste français de Fort-Polignac. Jusqu'ici, aucune ruine n'a été découverte en ce lieu, mais il existe quelques jardins et aux environs de nombreux tessons de poterie, des fragments de broyeurs et pilons en pierre, qui militent en faveur d'une occupation ancienne. Il ne faut pas oublier que tous les centres de culture du Sahara Central ne comprennent, à quelques exceptions près, que des zéribas, et l'on peut supposer qu'il devait en être de même il y a deux mille ans. Cet état de choses est commandé par la nature même des modes de culture, qui, par un épuisement rapide des terres cultivées, impose à celles-ci un repos prolongé et le déplacement du cultivateur.

Quant à Balsa, la consonance avec Abalessa (13), centre de culture situé au S. O. de l'Ahaggar, est aussi probante que

(12) Ilezi ou Elezi est un vieux nom berbère venant de Azalez = lieu enfoncé, endroit enfoncé entre des terrains voisins plus élevés, cf. de Foucauld, *Dict. abrégé Touareg-Français des noms propres,* p. 157.

(13) Abalessa vient de Abeles, pl. ibelessâten = lieu cultivé, mot ancien peu usité (cf. de Foucauld, *ouvr. cit.,* p. 8).

pour la localité précédente. On se souviendra que c'est à Abalessa que se trouve la Kasba, dite de Ti-n-Hinane, dont les fouilles pratiquées par Reygasse ont laissé apparaître des influences romaines, ce qui atteste la haute antiquité de cette localité et son importance dans le passé.

Peut-on admettre qu'il s'agisse, pour ces deux noms, de simples rapports phonétiques et qu'il y ait lieu de rechercher ailleurs Alasi et Balsa ? Malgré mes recherches, je n'ai trouvé, ni dans le Sud algérien ni au Fezzan de noms s'en rapprochant plus ou moins ; il faut croire que Vivien de St-Martin, Tissot, Berthelot et tous ceux qui ont tenté de déchiffrer le triomphe de C. Balbus n'ont pas été plus heureux que moi, car aucun n'a émis la moindre proposition d'identification à leur sujet. A l'époque de Vivien de St-Martin et de Tissot, le nom d'Abalessa n'était pas encore connu en Europe et celui d'Ilezi n'avait été révélé qu'incidemment par Duveyrier qui l'avait appliqué à un modeste oued, qui semble correspondre sur sa carte à l'oued Djorat. Ces noms ne sont entrés dans la géographie saharienne qu'avec l'occupation française et n'ont guère été connus que des familiers des questions du Sahara Central. Celui d'Abalessa n'a atteint la notoriété qu'après la découverte du tombeau de Ti-n-Hinane. Cela doit expliquer la raison pour laquelle on n'a pas songé plus tôt à les rapprocher des noms cités dans le texte de Pline.

Ilézy et Abalessa se trouvant sur la route caravanière qui relie directement Rhâdamès à Gao, l'expédition de C. Balbus à l'intérieur du Sahara prend dès lors une orientation toute nouvelle qui constitue un fait nouveau pour l'histoire de la pénétration saharienne à l'époque romaine.

Cette constatation faite, on peut penser que les Romains ont bien atteint l'Ahaggar et, par voie de conséquence, on est amené à chercher s'ils n'ont pas poussé leur pénétration plus avant dans le Sud.

Parmi les noms de villes indiqués au triomphe, aucun, jusqu'à présent, n'a pu être retrouvé dans cette direction au-delà de l'Ahaggar, mais il est vrai que les centres habités de cette région sont fort rares et, qu'aujourd'hui même, on ne trouve que Kidal, pauvre petite bourgade qui ne doit son

importance actuelle, d'ailleurs très relative, qu'à la présence du poste français. Mais si l'on ne trouve aucun nom de ville, un nom de fleuve pourrait bien nous donner la solution. C'est le *Dasibari fl.* Or, dans toute l'énumération du triomphe de C. Balbus, deux fleuves seulement sont mentionnés ; il faut admettre qu'il ne s'agissait pas d'oueds, mais vraiment de rivières actives. Quelles pouvaient être ces rivières ? Le problème a d'autant plus d'importance que les détails qui nous sont fournis plus loin sur les *tilmas* mettent bien en évidence que le régime des eaux des vallées du Sahara Central présentait déjà les mêmes caractères d'intermittence qu'aujourd'hui.

On se rappellera le passage de Pline indiquant que « la route d'accès des Garamantes fut jusqu'ici introuvable, des brigands de cette nation couvrant de sable les puits, qui ne sont pas à creuser profondément si on en connaît les lieux ». Ce passage ne s'applique évidemment pas à la route de Garama, laquelle était bien connue et ne comporte que des puits d'assez grande profondeur, mais du Tassili-n-Ajjer. Car il n'est pas difficile de reconnaître dans cette description si bien imagée les petits entonnoirs creusés dans le sable des oueds où l'eau est à peu de profondeur, propres aux pays cristallins et gréseux ; on les retrouve dans toutes les montagnes touarègues, aussi bien au Tassili qu'au Ahaggar et, dans la langue des natifs, ils portent le nom de *tilmas*. De tels puits n'existent pas au Nord, ni au Fezzan ; la coutume de recouvrir ces petits entonnoirs devant l'envahisseur est restée si vivante, qu'elle fut encore utilisée par les Touaregs lors de l'arrivée des groupes méharistes français. Si les *tilmas* existaient déjà à l'époque de C. Balbus, c'est qu'il n'y avait plus de rivières vivantes au Sahara, ce qui est attesté par des auteurs comme Hérodote, Strabon, Pline, etc., et que c'est au-delà qu'il faut rechercher le Dasibari.

La première rivière vivante, à proximité du pays touareg et vers le Sud, est le Niger. Si j'indique ici la direction du Sud, c'est parce que la répartition des chars et du cheval m'y incite, mais aussi parce que jusqu'à présent, malgré les recherches effectuées, on n'a pas retrouvé au Nord ou au Fezzan un nom ayant quelque ressemblance avec le Dasi-

bari (14). Mais les Romains ont-ils atteint le Niger ? C'est là, comme on sait, une question extrêmement controversée. Walckenaer et Vivien de St-Martin l'ont contesté, Berthelot et bien d'autres avant lui l'ont affirmé ; par contre, le récent travail de Mauny sur la géographie de Ptolémée (1950) a terriblement remonté vers le Nord les connaissances de la géographie du Sahara Central des Anciens.

On admet bien que des dizaines d'auteurs grecs et latins nous aient entretenus du Sahara et de ses habitants, du Niger et du pays des Noirs, mais certains contestent qu'ils y aient jamais mis les pieds ou qu'ils aient travaillé sur des documents de première main ; ils expliquent les textes en situant le Nigris de Pline ou le Niger de Ptolémée sur l'oued Guir ou sur l'oued Djedi, et en tenant pour plausible que le domaine des populations noires ait commencé aux premières marches septentrionales du Sahara. Ce n'est pourtant pas l'avis d'un savant éminent comme Gsell, dont on connaît la grande prudence, qui admet que les Romains ont traversé le Sahara, conduits, précise-t-il, par des guides garamantes que, par contre, il considérait comme des Noirs (1927, I, p. 58-59). A son encontre, des auteurs comme Vivien de St-Martin limitent leurs connaissances aux abords immédiats des pentes méridionales de l'Atlas. Or, les travaux récents du Colonel Baradez sur le *limes* et le système défensif des Romains vient de remettre singulièrement en honneur les « routiers », comme les itinéraires d'Antonin et la table de Peutinger, lesquels constituent des atlas fidèles de l'Afrique du Nord, à l'intérieur du *limes*. On ne voit pas, dès cet instant, pourquoi ces auteurs latins auraient traité un sujet en laissant tant de points obscurs, alors qu'ils connaissaient si parfaitement le Tell et ses régions limitrophes. Cela fait ressortir ce qu'il y a d'anormal à vouloir rechercher le Girgiri de Ptolémée (15) sur les contreforts méridionaux de l'Atlas, ou de chercher ses sources dans ce massif.

(14) On trouve le nom d'Oubari, au Fezzan, mais il s'applique à une agglomération. Il ne pouvait pas y avoir là, à l'époque de C. Balbus, de rivière vivante. Pace a néanmoins identifié Oubari avec le *Dasibari fl.*

(15) Vivien de St-Martin avait identifié le Niger de Ptolémée avec le Guir de l'Atlas et le Girgiri avec l'oued Djedi.

On répondra à ceci que les limites les plus méridionales du *limes* ont été atteintes tardivement, plusieurs siècles après l'expédition de C. Balbus ; mais il n'en est pas moins certain que les Romains de Balbus étaient parvenus très loin au Sud de l'Aurès ; le Colonel Baradez, qui a fouillé ces ruines de Mlili Gemellae situées au-delà de l'oued Djedi, a reconnu leur grande antiquité (1949, p. 100), alors que J. Carcopino avait déjà identifié ce lieu à la Negligemela du triomphe de C. Balbus (p. 37), ce qui prouve bien que les Romains étaient déjà parvenus là en 19 av. J.-C. ; il n'est donc pas possible qu'ils aient confondu Nigris ou Niger avec le Djedi. A l'époque romaine, le Djedi était un oued « aux eaux aussi rares que fantasques » (16), et non une rivière ; si par ses eaux, il avait pu constituer la meilleure des barrières naturelles, les Romains n'auraient pas ultérieurement creusé la fameuse « seguia » Bent El Krass ; non seulement, ce *fossatum* garantissait l'accès des puits creusés dans l'oued, mais aussi toutes les agglomérations vivant à côté, grâce aux barrages et aux retenues d'eau qui alimentaient les jardins.

M. G. Ch. Picard (p. 22 et suiv.), qui nous a fait connaître les résultats de ses fouilles à Demmed sur le haut Djedi, a eu l'occasion en la circonstance de reprendre cette question irritante du Nigris = Djedi. On suivra son exposé avec un vif intérêt, car jamais, croyons-nous, les textes n'ont été serrés de si près et avec tant d'à-propos, l'auteur utilisant ses connaissances d'épigraphiste, d'archéologue et ayant eu le grand privilège sur bien d'autres d'aller sur place. Pour lui, il n'y a pas de doute, et il le démontre, le Nigris ne peut rien avoir de commun avec l'oued Djedi ; il faut le chercher « dans la zone tropicale, et peut-être l'identifier au Niger moderne... ». La présence de populations noires sur les premières marches du Sahara l'a également beaucoup préoccupé, du fait que le texte de Pline les lie au Nigris. Il réfute la thèse de Gsell (qui fut aussi celle de Duveyrier) considérant les Garamantes comme des Noirs ; là encore, il démontre avec beaucoup de vraisemblance, quoique la situation des Liby-Egyptiens dans les oasis du Tafilalelt et de la Saoura appelle

(16) Baradez, ouv. cité, p. 106.

quelques réserves, que le Sahara, à l'époque romaine, ne possédait comme Noirs que des Khammès ou des esclaves, et que c'était au-delà du pays des Gétules, c'est-à-dire au-delà du Sahara proprement dit, que se trouvaient les Ethiopiens.

R. Mauny (17) se demande encore si les Gétules sont des Ethiopiens ou des Blancs, mais il pense que les nomades sahariens blancs devaient occuper les territoires qu'ils contrôlent aujourd'hui, sauf peut-être en quelques lieux de la zone méridionale, au début de l'ère chrétienne. C'est d'ailleurs ce que nous confirment aujourd'hui les gravures et les pierres rupestres, dont la distribution, en ce qui concerne les chars et les cavaliers, est si suggestive. Je me rallie donc aux vues de ces deux auteurs d'autant plus qu'il y a longtemps que je les ai faites miennes. Quant à savoir si les Gétules étaient des Noirs ou des Blancs, rappelons que ces populations n'étaient pas inconnues pour les Romains, qu'ils furent cités par de nombreux auteurs et que s'ils avaient été des Noirs, cela n'aurait certainement pas manqué d'être dit.

Il n'y a donc pas lieu de vouloir rechercher les fleuves cités par Pline et mentionnés dans le triomphe de C. Balbus au Sud immédiat de l'Aurès, mais de jeter un regard de l'autre côté du désert où l'on pourrait bien les retrouver.

Le Dasibari a bien des chances d'être le Niger et voici pourquoi : c'est que le Niger, en langue sonrhaï, celle-là même qui est parlée sur le bord du fleuve dans le bief moyen où les Romains pouvaient l'atteindre en venant de l'Ahaggar, se dit Isaber dans le dialecte de Tombouctou, et Isabéri dans les dialectes plus méridionaux (cf. Dupuis Yacouba, *Essai de méthode pratique pour l'étude de la langue songhaï*. Paris, Larose, 1917, p. 163, et Ardant du Picq, *La langue songhay. Dialecte Dyerma*. Paris, Larose, 1933, p. 116). Isaber est formé de deux mots : *Isa* ou *Issa*, qui veut dire fleuve, et *ber* ou *bari*, qui veut dire grand, d'où : le grand fleuve. Dasibari apparaît donc comme le nom à peine déformé du Niger en langue sonrhaï. Que vient faire le *D* devant, pouvant prêter à confusion ? Il peut s'agir d'une altération assez commune

(17) C. R. de Castellum Dimmidi, in *Bull. Inst. Franç. Afr. Noire*, t. XIV, oct. 1952, n° 4, p. 1602.

dans la transcription des noms anciens, mais il a peut-être aussi une signification. Le Capitaine Dutel, de l'Infanterie Coloniale et diplômé de sonrhaï de l'Ecole des Langues orientales, m'a fait très judicieusement remarquer, que les anciennes populations du Niger s'appelaient les Da (cf. Dupuis-Yacouba, *op. cit.* p. 126, voir ce mot) et Da-isa-bari se traduit exactement par : le grand fleuve des Da, expression normale, comme il arrive encore aux autochtones de dire, en parlant du Niger, le grand fleuve des Sonrhaïs : *Sonrhaï isabari*.

On pourra objecter qu'il n'est rien moins sûr que la langue sonrhaï fut alors parlée dans la région à l'époque de Cornelius Balbus. A ceci, je répondrai que, s'il est exact que le nom de Sonrhaï apparaît tardivement dans l'histoire, il ne faut pas confondre population et langue. Nous savons, d'après les récits légendaires qui se transmettent encore de génération en génération, que les anciens habitants du Niger étaient composés de différents clans de chasseurs et de pêcheurs, parmi lesquels les Da ou Do, les Gaw, les Sorko, etc., qui sont, en réalité, à l'origine de la nation Sonrhaï actuelle et dont certains clans existent encore. Les Da sont considérés comme les « Maîtres de l'eau », c'est-à-dire les propriétaires du Niger et ils ont encore pour diamou spécial Djiteye ou Guitèye. Celle-ci ne connut son unité qu'après l'arrivée d'éléments étrangers réduits à quelques individus — deux, dit la légende (18), — venus du Nord, peut-être Berbères, qui s'imposèrent aux autochtones et fondèrent la 1re dynastie sonhraï, celle des Dia. On situe généralement le début de cette dynastie vers 670, ce qui est vraisemblable ; mais n'admette l'arrivée sur le fleuve des Noirs, que nous appelons aujourd'hui les Sonrhaïs, que vers cette date, est tout à fait empirique, car rien n'indique cette venue comme étant tardive, au contraire. Ils pouvaient être là vers 600, comme aussi bien 1.000 ans auparavant, ou plus, et l'on peut constater que toute la toponymie du moyen Niger est essentiellement sonrhaï.

(18) *Tarikh es Soudan*, 1er chapitre.

Ch. Monteil (1950, p. 178), dans une publication posthume, note, en parlant de l'adoption par les Peuls d'une langue qu'il considère, à tort ou à raison, comme soudanaise, que les Armas, en arrivant à Tombouctou, ont adopté le songhaï, que les Djerma, qui seraient d'origine soninké, en ont fait de même, et, parlant des Songhaï et de leur langue, il écrit : « mais il faudrait savoir aussi à quel peuple antérieur les gens dits « Songhay » l'avaient confisquée avant eux » (19).

Il n'y a donc aucune opposition à ce que les populations sur les bords du Niger moyen à l'époque de C. Balbus aient parlé la langue sonrhaï, que les riverains appellent plus communément *Koyra kiné*, c'est-à-dire : la langue du pays.

Que les premiers Romains, qui ont atteint le Niger, l'aient connu sous son nom sonrhaï, est tout à fait normal et dénote que leur indicateur était un homme du pays. Plus tard, lorsqu'une nouvelle reconnaissance arrivera dans les mêmes parages et qu'elle sera guidée par un berbérophone ou aura un informateur de langue tamacheq, celui-ci, lorsqu'on lui demandera le nom du fleuve, répondra : *Ngir-n-igheren*, qui veut dire : le fleuve des fleuves, par amplification le grand fleuve, soit l'équivalent de Isaberi. Ce nom, dans l'oreille romaine, et aussi peut-être par la plume des transcripteurs, deviendra : Niger.

Peut-on concevoir qu'une expédition romaine se soit si grandement éloignée de ses bases et quelles pouvaient en être les raisons ? Le fait ne serait pas unique dans l'histoire romaine et, pour le Sahara Central, on peut citer les expéditions de Septimus Flaccus et de Julius Matternus. On ne peut nier aux Romains ni esprit d'aventures, ni préoccupations de recherches géographiques. Les expéditions de Polybe sur les côtes occidentales de l'Afrique du Nord, celles de Suetonius

(19) Il ajoute en note marginale : « Remarquer que le Tarikh-el-Fettach mentionne les Songhay comme des esclaves ; leur nom a pu s'imposer à l'ensemble, comme l'a fait celui des *ton-dyen des Iebe-Baor* ». On sait que Delafosse faisait venir les Sonrhaïs du bas Maouri et du Kébi, d'où ils seraient arrivés sur les bords du Niger au VIIe siècle. Urvoy (*Histoire des populations du Sahara Central*, Paris, Larose, 1936, p. 23) a réfuté très justement cette hypothèse, car, dit-il : « Il n'y a aucune trace, ni le moindre souvenir de cette migration. Quand on commence à entendre parler de ce peuple, il se trouve déjà dans la région de Tillabéry, où se rencontrent encore ses éléments les plus purs. Le reste est hypothèse ».

Paulinus au Sud de l'Atlas, de Pétronius en Egypte, celles ordonnées par Néron vers le Haut-Nil, en sont autant de preuves. Dans la mesure où ils le pouvaient, les Romains devaient chercher à contrôler les lignes caravanières et les marchandises qui venaient d'au-delà du Sahara.

Aux expéditions de C. Balbus, de Septimus Flaccus et de Julius Matternus est lié le nom des Garamantes et cela pourrait expliquer beaucoup de choses. L'histoire des Garamantes n'a pas encore tenté les historiens et nous sommes, par conséquent, très mal renseignés sur eux. L'étendue même de leur territoire a été sujette à maintes discussions et les interprétations données aux textes ont donné lieu à de grandes divergences de vue. Ptolémée nous a donné les limites : leur domaine s'étendait des sources du Bagradas au lac Nouba. Si les tenants de l'école de Vivien de St-Martin admettent généralement que le Bagradas est la Medjerda tunisienne, l'emplacement du lac Nouba varie considérablement suivant les auteurs ; dans la région des chotts (20) suivant les uns, dont Vivien de St-Martin, au-delà du Tchad, suivant les autres, voire au N.O. du Ouadaï, comme le voudrait Berthelot. Par ces avis, il est très difficile de se faire une opinion sur l'extension du domaine des Garamantes.

Le nom de Garamantes apparaît pour la première fois sous la plume d'Hérodote et est une adaptation grecque dérivant incontestablement de Garama. Les Garamantes n'habitaient pas la côte. Hérodote précise que celle-ci était habitée par des Libyens nomades, qu'au-dessus d'eux, c'est-à-dire au Sud, est la Libye des bêtes sauvages ; qu'au-dessus de celle-ci s'étend une élévation de sable (l'erg), qui s'étend de Thèbes d'Egypte aux colonnes d'Héraklès, et c'est à la limite de ces sables, qu'il cite successivement les Ammoniens, les Nasamons (21), puis enfin les Garamantes. Le pays de ces derniers

(20) L'hypothèse des chotts est insoutenable, car le domaine des Garamantes aurait été réduit au sud de la Tunisie. On voit dès lors la fragilité de tout le système de Vivien de St-Martin et de son école. En fait, le lac Nouba était le Tchad, comme d'Anville l'avait pressenti, et comme Berlioux l'a indiqué le premier.

(21) Ammoniens et Nasamons devaient être les deux noms d'une même population, celle des adorateurs d'Amon, c'est-à-dire les habitants de l'oasis d'Amon, l'actuelle oasis de Siouah.

possède « quantité de palmiers portant fruits » et ils sont à trente jours des Lotophages, lesquels étaient installés sur la côte. Ces précisions font bien ressortir que leur domaine devait commencer au Sud de l'Erg, que les palmeraies devaient être celles qui s'allongent le long de l'oued Lajal, et peut-être aussi celles du Chiati, de Mourzouk, de Rhât et de Djanet. Jusqu'où les Garamantes s'étendaient-ils au Sud ? A suivre Hérodote, leur domaine devait s'arrêter à 10 jours de marche, puisqu'à cette distance commençait le pays des Atarantes. Mais qui étaient les Atarantes, nom que l'on ne retrouvera plus jamais sous la plume d'aucun auteur ancien ?

Les Atarantes, d'après Cauvet, seraient les habitants de l'oued Atar, affluent de l'oued Rhir, Gsell (I, p. 155), avec plus de raison, mais toutefois avec de grandes réserves, les situerait, le cas échéant, vers Rhâdamès. Or, il semble bien que le mot Atarante vienne, non pas d'Atar, comme le voudrait Cauvet ou du haoussa *atara* = assemblée, comme l'a suggéré Barth (*Sammlung und Bearbeitung Zentral Afrikanischer Vokabularien*, I, p. CI-CII), mais d'Adrar, comme l'avait supposé Vivien de St-Martin, nom berbère désignant la montagne, et qui, dans certains dialectes, se prononce Adar. C'est le cas, en particulier, pour les Ihaggaren, qui ne désignent jamais l'Adrar des Iforas que sous cette forme altérée. Atarantes serait donc un nom hellénisé, au même titre que Garamantes, avec altération du d en t, et voudrait dire : habitants de la montagne, pour désigner alors ceux du Tassili, dans lequel se trouve effectivement un important massif volcanique qui le surplombe sur son rebord méridional et porte le nom d'Adrar. Il y a 300 km de Garama aux premières falaises tassiliennes et l'indication de 10 journées de marche entre le pays des Garamantes et celui des Atarantes indiqué par Hérodote rend donc cette identification très plausible. A 10 jours encore se trouvent les Atlantes, nom d'origine grecque qu'il serait vain de rechercher dans les noms locaux (car il n'apparaît pas une altération ou une adaptation d'un nom indigène), qui, d'après Berthelot, auraient été les anciens habitants de l'Ahaggar. Délaissons toute la littérature romantique engendrée par la fable de Platon et qui a embrouillé à plaisir l'histoire des Atlantes ; constatons qu'Atarantes et

Atlantes ne sont pas mentionnés par les géographes et historiens de l'Antiquité, qui, en dehors de Diodore, ne se sont pas laissé prendre au mythe, ou comme Pline, qui, en la circonstance, n'a fait que se référer à Hérodote. L'hypothèse de Berthelot apparaît comme très justifiée, car il n'y aucune raison de ne pas accepter les distances indiquées par Hérodote, comme l'a démontré Heeren, dès 1832 (IV, p. 213), alors qu'elles s'accordent avec les faits et qu'il n'y a pas lieu d'aller situer l'Atlas plus à l'Est ou au N.E. c'est-à-dire au Deren marocain où on l'a placé ultérieurement. Si cette interprétation n'est pas bonne et si on lui préfère celle du Deren, comment expliquer alors le silence d'Hérodote sur la nature du terrain et les populations comprises entre la région des chotts et l'Atlas marocain ? Reportons-nous à Gsell, qui, sans suivre absolument Heeren, admettait que l'Atlas d'Hérodote ne pouvait pas être celui du Maroc et qui, sans le situer exactement, ne l'entrevoyait qu'au centre du Sahara.

Avec Ptolémée et Strabon, le peuple des Garamantes prend une expansion considérable vers le Sud et il n'est pas difficile de déceler que les anciens Atarantes et Atlantes d'Hérodote sont compris dedans. La raison doit en être très simple : extérieurement, tant par la langue, l'armement, le vêtement que par le mode de vie, ceux à qui on avait appliqué les noms de Garamantes, Atarantes et Atlantes ne devaient pas se différencier de beaucoup. Le nom de Garamantes étant donné aux éléments les plus septentrionaux, en contact avec les Grecs et les Romains, dut devenir le générique servant à désigner toutes les populations du Sahara Central, comme aujourd'hui le nom de Touareg leur est appliqué par les Arabes.

Certains auteurs, comme Gautier, voudraient circonscrire le domaine des Garamantes au Fezzan et au Tassili (22), d'autres, comme Berthelot, leur accordent un domaine beau-

(22) E. F. Gautier (p. 157) avait toutefois pressenti, sinon l'énorme étendue, du moins la grande influence des Garamantes. A propos de l'expédition de Julius Maternus, il a écrit : « On sait que, d'après Marin de Tyr, cité par Ptolémée, Julius Maternus, accompagnant le roi des Garamantes, après une marche de quatre mois au sud de Garama, c'est-à-dire du Fezzan, a atteint les montagnes d'Agizymba, qui semblent bien être l'Aïr. Il est bien évident que les Garamantes ont dominé le Soudan. Et nous savons maintenant qu'ils l'atteignaient par le Tassili, le Hoggar, les montagnes touarègues ».

coup plus vaste, qui se serait étendu jusqu'au Tibesti et aux abords du Ouadaï. C'est ici, croyons-nous, qu'il est d'une importance capitale de prendre en considération la répartition sur les rochers du Sahara du cheval et de son commensal le guerrier libyen, d'autant plus qu'aujourd'hui, il ne semble guère possible de ne pas reconnaître le lien entre ces éléments archéologiques et les Garamantes.

La pénétration des Garamantes vers la boucle du Niger et la steppe environnante est incontestablement très ancienne et l'on peut être certain qu'ils avaient atteint les rives du fleuve antérieurement à l'ère chrétienne. Ptolémée (IV, 8, 5) nous affirmera plus tard qu'ils avaient atteint le Soudan. N'oublions pas qu'on trouve cinq chars peints de style « galop volant » à Ti-m-Missaou. La découverte de ces figurations à ce puits a une portée plus grande que le simple enregistrement d'un fait archéologique : Ti-m-Missaou est en plein Tanezrouft et, en partant de l'Ahaggar, on n'y va pas pour le simple plaisir de se promener, mais pour y faire eau, afin de se rendre dans l'Adrar des Iforas. Quel que soit l'âge que l'on attribue à ces chars — les deux extrêmes étant 1,200 et 450 avant l'ère —, on obtient par eux la quasi certitude que les gens des cherreries — appelons-les Libyens ou Garamantes — avaient atteint l'Adrar au moins 5 ou 6 siècles, peut-être plus, avant l'ère chrétienne.

Sauf Chudeau et Gautier, on a peu parlé des tumuli préislamiques de la région de Gao. C'est pourtant par milliers qu'ils couronnent les hauteurs proches du fleuve et c'est de là que les indigènes des environs tireraient toutes ces perles d'agate et de cornaline, qui, depuis un demi-siècle, à notre connaissance, alimentent si prodigieusement le marché de Gao. Or, ces tumuli sont exactement les mêmes que ceux existant en région saharienne et que l'on a toujours considérés comme marquant l'expansion des populations préislamiques venues du Nord.

En Adrar, cette prise de possession du pays par les hommes des tumuli est aussi bien affirmée de même que le long de la vallée du Tilemsi. En ce qui concerne ce pays, il est accrédité que ce sont les Sonrhaï qui ont dû laisser la place aux Touaregs, mais le fait est beaucoup plus légendaire qu'historique, c'est-à-dire qu'il est impossible d'en préciser l'âge. Il y eut des hauts et des bas dans la puissance des Sonrhaï, comme dans celle des Touaregs du Sud et, à tour de rôle, chacun a dû céder la place au plus fort du moment. Rien ne nous dit que les uns et les autres ne vécurent pas en symbiose. Les colonies sonrhaï de l'Adrar, si jamais il en exista, ne devaient pas, malgré tout, être très importantes, à en juger par les ruines qui se limitent à cinq ou six localités. C'étaient de pauvres petits villages, mais on peut prétendre aussi qu'il a pu en exister de plus importants formés de paillottes et qui n'ont pas laissé de traces. C'est possible, ce qui, malgré tout, serait assez exceptionnel, car il est bien rare, comme on le voit sur les bords du Niger, qu'il ne subsiste pas des tessons de poterie, de broyeurs, ou bien encore des tombes.

N'oublions pas toutefois que l'économie des Sonrhaïs repose essentiellement sur l'agriculture et la pêche ; de ce côté, l'Adrar ne présente pas beaucoup de perspectives. Peut-être son rôle était-il davantage orienté vers le trafic du sel, dont la recherche en région saharienne semble remonter jusque dans la nuit des temps. A l'époque d'El Bekri, Tademekka était un important entrepôt de sel et il signale (1859, p. 400) des mines à Toutek situées à six journées de là. Là est peut-être la raison de la présence des Sonhraïs dans l'Adrar, en admettant cependant que le pays fut habité de haute antiquité par les Noirs, ainsi que le prouve le squelette d'Asselar ; mais ici nous remontons à la période préhistorique, dont les liens de continuité avec la période actuelle ne peuvent pas être affirmés.

Le rapport existant entre les Garamantes et les expéditions romaines nous permet donc d'entrevoir que c'est vers le S.O. qu'eurent lieu ces dernières et peut-être aussi vers l'Aïr.

Qu'après avoir atteint Abalessa, les Romains se soient dirigés vers l'Adrar, c'était tout simplement suivre une route bien connue, celle des chars, et ils devaient y être incités, si l'existence de centres importants, plus ou moins assujettis aux Garamantes, était venu à leur connaissance. On peut être certain qu'ils avaient des informateurs et des guides avec eux, car nous savons, par expérience, qu'il est impossible de

circuler au Sahara sur une grande distance sans en avoir ; aucun voyageur européen, aucune reconnaissance militaire française n'a pu s'en passer. Arrivés au cœur de l'Adrar, les renseignements, qu'ils ne manquèrent certainement pas d'obtenir sur les pays du Sud et sur l'existence du grand fleuve, devaient les inciter à aller reconnaître ce dernier ; n'était-ce pas là le pays de l'or, de l'ivoire et des esclaves ?

L'expédition de C. Balbus à travers le Sahara, à l'encontre de ce qu'elle fut dans le Nord, dut être une simple reconnaissance, peut-être avec quelques actions punitives, et non pas une entreprise de conquête. Peut-être ne fut-elle pas menée par lui-même, mais par un de ses officiers subalternes, comme l'a supposé Mommsen et comme M. J. Carcopino a eu l'obligeance de me le rappeler ; ceci pourrait expliquer pourquoi ses résultats géographiques ne reçurent pas davantage de publicité et que seul le côté militaire fut mis en évidence. Contrairement à ce qui est admis le plus généralement, le triomphe de C. Balbus n'était pas le résultat d'une simple expédition, mais véritablement un épisode en plusieurs étapes de la conquête romaine de l'Afrique du Nord et du Fezzan et, accessoirement, des reconnaissances au Sud. C'est ce que nous confirme le déchiffrement des autres noms de villes cités dans le texte de Pline, tels qu'on peut les identifier aujourd'hui. Parmi ces noms, nous trouvons : Negligemela = Mlili-Gemellae, l'actuelle Bel Haroug ; Thuben = Thubuna, actuellement Tobna ; Discera (indiqué comme nation, mais qu'on doit pouvoir lire comme : gens de Discera) = Vescera, actuellement Biskra ; Maxala = Mascula, actuellement Khenchela ; Thabidium = Thabudeos, actuellement Thouda [23].

Jetons les yeux sur une carte de l'Afrique romaine, soit sur celle de S. Reinach, établie pour l'ouvrage de Tissot.

(23) Je tiens à remercier très respectueusement M. J. Carcopino, membre de l'Institut, qui a bien voulu examiner mes déterminations, leur donner son approbation et me guider de ses précieux conseils. Je n'avais pas encore pris connaissance de son travail classique sur *Le Limes de Numidie et sa garde syrienne*, lorsque mon premier déchiffrement était déjà achevé ; c'est alors que j'ai trouvé confirmation pour Mlili-Gemellae, Thuben, Discera et Thabidium. J'assurerai non moins sincèrement de ma reconnaissance M. A. Basset, professeur de Berbère à l'Ecole des Langues Orientales, dont les avis et conseils linguistiques m'ont été de très grande utilité.

soit sur l'atlas archéologique de Gsell ; nous verrons que toutes les localités susmentionnées se trouvent au Sud ou aux environs de Tebessa (Theveste). Cette dernière localité n'est pas citée et l'on comprend pourquoi, puisque l'on sait qu'elle était le siège de la IIIe Legion Augusta jusqu'à son transfert, sous Trajan, à Lambèse. C'est de Theveste que C. Balbus est parti pour soumettre d'abord les villes environnantes, qui devaient devenir plus tard les bases du *limes*, puis la Phazanie, nom qui à l'époque romaine désignait les régions côtières des Syrtes jusqu'à la Hammada el Hamra et les oasis situées au Sud. Une pareille conquête a dû demander de nombreuses actions et le « Triomphe » que le général reçut à Rome était le couronnement de résultats véritablement exceptionnels. Malgré cela il n'eut pas chez les auteurs latins une grande notoriété et cela provient, de l'avis de plusieurs romanisants, de ce que le triomphe eut lieu peu avant l'assassinat de César et que les historiens de l'époque négligèrent le fait, plus préoccupés qu'ils étaient des événements politiques qui suivirent la mort de César. Ce qui a été dit plus haut doit donc nous justifier de disjoindre les localités sud-aurassiennes et fezzanaises des localités sahariennes, si l'on veut donner toute sa signification au texte de Pline.

L'installation ultérieure d'un détachement de la IIIe Legion Augusta à Cidamus, comme nous l'ont révélée les deux inscriptions trouvées, nous fait comprendre d'où les Romains sont partis pour conduire leurs expéditions vers le cœur du pays des Garamantes. Et le nom d'Ilezy cité dans le triomphe nous indique où ils ont abordé le Tassili. Un regard sur la carte au 1/1.000.000 nous fait voir que ce point est l'aboutissement de la ligne de puits de Timelloulin, Ohanet, Tadjentourt et Issendjel.

Ce n'est certainement pas non plus une simple coïncidence, si Ilezy se trouve également au débouché de l'oued Imihrou, seul passage avec celui de l'oued Tadjerdjert-Aharar, plus à l'Ouest, permettant de passer d'un versant à l'autre de la barrière tassilienne.

Le texte nous laisse entrevoir que les Romains ont dû tâtonner longtemps avant de trouver le passage ; c'est là un indice qu'ils devaient avoir des chars avec eux, car

autrement, les difficultés auraient été beaucoup moindres. Lorsqu'on connaît le pays, on se rend compte du genre de difficultés qu'ils eurent à surmonter. Toutes les vallées, débouchant dans les Ighargharen, aboutissent, lorsqu'on les remonte, dans des culs-de-sac. Même si on arrive à sortir de ceux-ci, on se trouve sur le plateau qui est une rocaille épouvantable, bien connue de nos méharistes, arrêtant la marche des plus entreprenants. Nos officiers sahariens ont cherché longtemps un passage permettant aux voitures militaires de joindre Ilezy à Djanet. Après bien des reconnaissances et bien des tâtonnements, c'est celui de l'oued Imihrou qu'on a fini par choisir. Cet oued ne permet d'ailleurs pas le passage du Tassili de bout en bout, car il prend ses sources dans le massif volcanique de l'Adrar et, en le suivant, on aboutit simplement à Iherir. On arrive à en sortir après des efforts épuisants pour les montures ; on aboutit dans ce cas au tilmas d'Azar-ouan-Touik, mais arrivé à ce point, ou bien il faut revenir en arrière pour rejoindre la dépression de Dider, ou bien il faut aller chercher l'oued Aharar à la petite palmeraie d'Ifata. C'est une route fort mal commode et obligeant à de grosses pertes de temps par suite des crochets et des détours ; on se demande comment des chars ont bien pu passer là. En empruntant l'Imihrou, on sort de l'oued à la hauteur de l'Adrar Ti-n-Gechika, c'est-à-dire à l'intersection des grès inférieurs et des grès supérieurs ; puis, de là, franchissant les contrées volcaniques du système de l'Adrar qui s'étendent vers l'Est, la piste atteint la dépression de Dider et débouche sur le versant Sud du Tassili par le col de Ti-n-Tiradjeli. C'est ce crochet et ce col que les Romains ont appelé l'*iter praeter caput saxi*, le passage qu'ils ont cherché longtemps et qu'ils ne trouvèrent que sous Vespasien, soit vers 70 ap. J.-C., et qui leur a fait gagner effectivement quatre jours de marche. Ce détail nous fait voir que les Romains sont revenus au Tassili et que le raid de C. Balbus ne fut pas sans lendemain. Ce nom de *caput saxi* ne pouvait mieux correspondre, car le massif volcanique de l'Adrar, point culminant du Tassili, est vraiment « la tête du rocher » tassilien. Un examen attentif de la carte au 1/1.000.000e (feuille Fort-Charlet) permettra de saisir très clairement le

détail et l'importance de ce passage. Que l'on veuille bien suivre la crête méridionale du massif et l'on verra qu'il n'existe ni à l'Ouest, ni à l'Est, un lieu aussi favorable — sauf à Tadjerdjert-Ahararar déjà cité — pour descendre du plateau tassilien que le col de Ti-n-Tiradjeli, situé exactement sur le méridien de l'Imihrou (24).

Le professeur Micacchi (1934, p. 44) a identifié l'*iter praeter caput saxi* avec la *Tariga ras el Hammada*. La synonymie arabe n'est là qu'un fait de convergence ; d'autre part, le terme *ras* = tête n'a pas le même emploi géographique que le terme latin *caput*, car il a souvent le sens d'« extrémité », du moins autant, sinon plus que celui de « sommet ».

Le texte, peu clair il est vrai, puisqu'il fait en même temps allusion à la guerre avec les gens d'Oea, a pu faire supposer que c'est près d'Oea que les Romains empruntèrent ultérieurement l'*iter praeter caput saxi* pour atteindre les Garamantes dans leur pays. Tel ne fut pas le cas. On connaît l'histoire : les gens d'Oea et de Leptis en étant venus aux mains, ceux d'Oea avaient fait appel à l'aide des Garamantes, qui s'empressèrent d'assiéger ceux de Leptis dans leur ville. Valérius Festus s'empressa d'intervenir, força les Garamantes à lever le siège, les poursuivit très loin et put leur reprendre une partie du butin qu'ils avaient fait (voir Cagnat. Armée romaine, p. 34). Ce passage de Pline est d'ailleurs contigu à celui concernant les *tilmas* et, si l'on peut dire, lié à lui, ce qui fait bien voir que ce n'est donc pas entre Tripoli et Garama qu'il faut situer l'*iter praeter caput saxi*, mais bien dans le Tassili.

Maintenant que nous savons que les Romains pratiquaient la route d'Ilezy et traversaient le Tassili en empruntant l'oued Imihrou, il n'est plus difficile d'identifier les fameuses Gorges ou Fosses Garamantiques dont parlait Ptolémée, car c'est évidemment là qu'elles se trouvaient et non ailleurs. Ce n'est certainement pas une pure coïncidence, si nous n'avons fait que reprendre la piste suivie par les Romains, dont l'importance est telle, que nous y avons installé des postes militaires

(24) On pourra également consulter les feuilles au 1/200.000e qui feront ressortir ces détails encore mieux.

à chacune des extrémités (Fort-Polignac et Fort-Gardel). L'identification des Gorges Garamantiques avec l'oued Imihrou permettra, plus tard, de mettre au point la géographie du Sahara Central de Ptolémée et nous confirmera que les connaissances sahariennes des Romains étaient beaucoup plus étendues, et dans certains cas, plus précises qu'il n'a été admis jusqu'ici.

Notre attention, à la suite de ces importantes constatations, nous ramène vers les divers éléments archéologiques retrouvés jusqu'ici au Sahara et auxquels on a plus ou moins attribué une influence romaine. Les ruines de Tadjart et d'Ikakaden, qui se trouvent à Ihérir, dans le Tassili, celles de la Kasba de Ti-n-Hinane à Abalessa, celles de Tademekka dans l'Adrar des Iforas, prennent alors un sens nouveau. A ces différents éléments archéologiques, il faut ajouter les trouvailles de monnaies, faites aux environs d'Ilezy, de Fort-Flatters, de Ti-m-Missaou. Ces différentes pièces très effacées et indéterminables pour des non-spécialistes, ont été trouvées à même le sol et n'ont fait l'objet d'aucune publication. Toutefois, par leurs dimensions et leurs formes, elles ne peuvent être que carthaginoises, numides ou romaines. Plusieurs pièces trouvées dans la région de Dider par le Lt Schneider, qui furent confiées à Gautier pour identification, ont été reconnues comme romaines, sans que l'âge en ait été spécifié (cf. Perret, 1936, p. 64). il est certain que beaucoup de piécettes du même genre ont été trouvées par nos militaires des Ajjers ; il y a trois ans, une découverte du même ordre a été faite par l'Adjudant Jobert aux abords de Ti-m-Missaou. Les pièces de monnaie par elles-mêmes ne prouvent pas grand'chose, car elles ont pu avoir été transportées à des époques bien plus tardives que celle de leur frappe et par des gens qui n'ont aucune parenté avec elles. Elles viennent quand même apporter la preuve de rapports entre différentes régions et prennent un sens plus concret lorsque d'autres éléments viennent se raccorder à elles.

E. F. Gautier avait pensé depuis longtemps à l'existence de cette route antique, qui aurait relié le commerce méditerranéen à la boucle du Niger, carthaginois d'abord, romain ensuite. C'est à la suite de plusieurs conversations que nous

eûmes avec lui à ce sujet, que Perret et moi avons décidé d'aller étudier les ruines d'Ihérir et que je me suis rendu ensuite à Es Souq. Alors, je ne suivais Gautier que d'une oreille, n'ayant nullement été convaincu par la visite des ruines et déçu, en particulier, par celles d'Es Souq, dont le caractère musulman m'apparut bien marqué (H. L. 1951, p. 65-69). Les seuls documents positifs rapportés étaient les calques des chars peints de Ti-m-Missaou, mais Gautier douta de leur authenticité, car il n'admettait pas d'avoir dormi à deux mètres des originaux sans les avoir vus. Il m'imposa de retourner là-bas afin de lui rapporter des photographies, ce qui fut fait. Aujourd'hui, après avoir douté de l'hypothèse romaine des ruines de la Kasba de Ti-n-Hinane (cf. H. L. 1944, p. 73), je suis amené au contraire à m'y rallier, parce que les faits archéologiques m'y ont contraint.

Les ruines d'Ikakaden et de Tadjart sont situées au centre du village de Ihérir. Or, Ihérir est dans l'oued Imihrou ; c'est là tout naturellement qu'on aboutit en remontant la vallée. C'est à Ihérir que les Romains durent parvenir avant d'avoir découvert l'*iter praeter caput saxi* ; qu'ils aient construit ou fait construire là un magasin n'a rien d'invraisemblable. Ce qui est sûr, c'est que les ruines de Ikakaden n'ont certainement rien de commun avec les constructions indigènes que l'on rencontre au Sahara. La régularité des pièces et des murs, la juxtaposition parfaite des cinq pièces sont en opposition avec le désordre habituel des constructions indigènes. Enfin, il y a ce ciment si extraordinairement dur qu'il résiste à une lame de couteau et qui, en liant les pierres solidement, a permis aux murs de résister à l'épreuve des siècles. Carcopino, en examinant les plans qui lui furent soumis par Perret, y a trouvé une influence romaine par l'analogie dans les dimensions des pièces. « Les angles des murs sont parfaitement droits ; les cloisons séparatives ont toutes le même nombre de centimètres ; enfin les mesures prises coïncident avec des mesures romaines. La longueur de l'ensemble est de 18 mètres, autrement dit 60 pieds romains » (cf. Perret, 1936, p. 62). Carcopino n'a pu que comparer ces constructions à celles qu'il a étudiées à *Ostencia*, en Ostie. Ces rapports n'impliquent pas que les ruines d'Ikakaden soient romaines,

mais les influences qui s'en dégagent sont assurément troublantes ; malheureusement, faute d'autres éléments archéologiques, il est impossible de préciser davantage.

Les ruines d'Ikakaden n'ont pas un caractère défensif, pas plus que celles de Tadjart ; mais situées sur une éminence permettant de surveiller l'entrée du canyon de Ihérir, elles n'en commandaient pas moins les accès du village. Ikakaden était située sur un terre-plein parfaitement dégagé et ce détail n'est peut-être pas sans analogie avec le fortin de Ti-n-Hinane, comme nous allons le voir (25).

Le fortin de Ti-n-Hinane représente un système défensif inusité dans les constructions à caractère militaire — berbère ou arabe —. Gautier et Reygasse ne se sont pas beaucoup étendus sur ce côté militaire ; il y avait, me semble-t-il, quelque chose de plus à dire. Pour eux, l'édifice était un fortin et une tombe ; ce fortin, dans lequel Gautier ne voyait pas obligatoirement une construction romaine, devait surtout être un magasin ou un gîte d'étape. Il y a un détail important sur lequel ces deux auteurs ont fait un silence absolu, c'est la position même sur laquelle était la construction. Qu'on veuille bien se reporter au plan général (Reygasse, *Monuments funéraires*, p. 93) ; nous voyons que le fortin était construit sur un éperon rocheux qui domine tout à la fois l'oued où devaient se trouver un *tilmas* et un terre-plein bien dégagé et parfaitement plan, là où fut construit ultérieurement le tombeau de Takamat. Or, on constate en suivant les courbes de niveau que l'éperon de Ti-n-Hinane se trouve nettement dominé au Sud par un autre éperon prolongé par un plateau qui n'en est pas éloigné de plus de quarante mètres. La différence de niveau est tellement grande que, non seulement cet éperon était plus élevé que celui du fortin, mais qu'il dominait même ce dernier. Il y a là quelque chose de surprenant, parce qu'on se rend compte que le fortin

(25) Le Lt-Col. Brenans a bien voulu me signaler qu'il avait trouvé non loin de là, à l'oued Tasset-ta-Tamenokalt, des ruines de fortin. Or, cet oued est un affluent de l'Imihrou, aboutissant en aval d'Ihérir et où se trouve Azar-ouan-Touik. Il semble donc qu'elles étaient en rapport avec le système défensif d'Ikakaden et de Tadjart, à moins qu'elles ne soient de même époque que les ruines d'Ihéras (voir le travail Ferret), donc beaucoup plus tardives.

devait pouvoir être facilement neutralisé par les assaillants armés de flèches occupant la hauteur en question. Pour que des règles militaires si simples aient été si fortement méconnues, il a certainement fallu des raisons majeures. En inspectant le plateau, j'ai retrouvé vers l'Est des petites murettes effondrées, qui ont fort bien pu être des postes de guet placés à distance convenable pour permettre de prévenir à temps d'une attaque possible de ce côté. Le plan indique des tumuli, et il y en a effectivement, dont quelques-uns sont peut-être les murettes en question. Cette anomalie « tactique » oblige à réfléchir. Tout d'abord, on en déduit que l'assaillant éventuel, c'est-à-dire l'autochtone, ne devait pas connaître l'arc, alors que les occupants du fortin le possédaient peut-être, puisqu'on a retrouvé plusieurs pointes de flèche en fer dans une des salles de la construction. Nous ne savons pas si ces pointes appartenaient aux constructeurs du fortin ou si elles ont été apportées ultérieurement, mais Gautier a fait remarquer que les Touaregs actuels ne connaissaient pas l'arc, et nous constatons que cette arme est tout à fait exceptionnelle dans les gravures rupestres du Sahara Central de l'époque libyco-berbère.

On constate ensuite que ce devait être une nécessité pour l'occupant de garder le contrôle de l'eau et aussi, très certainement, celui du terre-plein. C'est en effet, face à ce dernier, que l'unique porte du fortin est ouverte ; ce terre-plein est parfaitement dégagé comme une véritable esplanade. On y voit très bien une compagnie en armes manœuvrer ou bien encore des montures au piquet ou des chars bien alignés. Placé sur la hauteur la plus élevée, mais la plus éloignée de l'oued, le fortin n'aurait pu faire face à ces deux nécessités de garder le contrôle du puits et du terre-plein ; aussi les constructeurs ont-ils préféré les risques d'une attaque par le plateau, à laquelle ils savaient peut-être pouvoir faire face, grâce à la supériorité de leur armement, à ceux de ne pas avoir immédiatement sous la main et l'eau et leurs montures. C'est là, croyons-nous, un trait révélant un sens développé du réalisme militaire, qu'il y a beaucoup plus de raisons d'attribuer aux Romains qu'aux Berbères. Rappelons maintenant, à toute fin utile, qu'il existait des archers et des

frondeurs dans les troupes romaines, ce qui est un élément de plus favorable à notre hypothèse.

Le dégagement des ruines du fortin a fait ressortir l'existence de onze pièces de dimensions différentes. A l'examen du plan, on constate que six seulement, ou sept tout au plus, sont habitables, puisque la pièce 7 n'était qu'une vaste antichambre donnant accès aux autres ; le reste devait servir de magasins.

Or, les ruines d'Ikakaden et de Tadjart représentent sept pièces et on ne peut s'empêcher d'établir un rapport, car l'analogie des superficies logeables semble témoigner d'un souci d'abriter un effectif de même importance. La présence d'un terre-plein dégagé près des deux ruines est une analogie de plus qui pourrait expliquer également l'existence d'une cavalerie ou d'une charrerie.

Le fortin de Ti-n-Hinane témoigne, le fait est flagrant, d'un souci de défense beaucoup plus grand qu'à Ihérir, mais il est vrai que les conditions géographiques ne sont pas les mêmes. D'une part, un canyon étroit, facile à surveiller et à barrer, d'autre part, une plaine environnante avec le centre de cultures éloigné de 2 km, avec sa population nombreuse difficile à contrôler. Il fallait songer à se protéger tout à la fois contre une attaque en force et contre les surprises. L'éloignement du fortin de Ti-n-Hinane du village d'Abalessa étonne tant soit peu, mais ce détail est peut-être en faveur de son origine romaine, car on sait que c'était une des caractéristiques des Romains, comme l'a fait ressortir Cagnat (*L'armée romaine d'Afrique*), de toujours faire construire leurs édifices militaires à une certaine distance des localités qu'elles devaient surveiller ou garder. On ne pourra s'empêcher de comparer, pour le site et l'allure, le fortin d'Abalessa au poste fortifié de Ksar Khelan dessiné par le Cdt Lachouque et reproduit par Cagnat (ouv. cit. p. 560).

Un autre détail important d'Abalessa n'a pas été relevé ; c'est l'existence de ce petit couloir très étroit qui longe le mur d'enceinte entre les pièces 2 et 5. Il n'avait d'ouverture que sur la pièce 2, sa largeur avait moins de 0 m 70 par endroit, ce qui rendait son utilité bien aléatoire et son accès peu facile, puisqu'il fallait traverser les pièces 7 et 2 pour y parvenir. Pourquoi avoir privé les pièces voisines de cette surface ? Etait-ce une petit couloir de ronde permettant de surveiller l'angle S.O. de la défense ? C'est ce qui vient à l'idée, lorsqu'on est sur place, mais on constate bien vite qu'il n'y avait pas de meurtrière et qu'il ne pouvait effectivement pas y en avoir, étant donné que le minimum de l'épaisseur du mur avait 1 m 40. Et l'on en vient à penser que ce petit couloir étroit et mal commode devait être une prison, destinée à mettre quelques autochtones sous garde, ou peut-être, plus simplement, mais moins probablement, les indisciplinés du détachement. S'il en était ainsi, le côté étranger au pays des constructeurs ressortirait bien dans ce détail. La construction par elle-même n'était guère confortable ; les pièces étaient peu spacieuses, l'une sur l'autre, mal aérées, car il n'y avait pas de fenêtres ; chaque sortie entraînait l'ascension de la petite colline et il est vraisemblable que si elle avait été habitée par des autochtones ou un roitelet local, tous ces défauts n'auraient pas existé. On ne vit pas dans un réduit sans commodité sans raisons impérieuses. L'ensemble ne correspond pas aux règles de l'architecture militaire romaine, mais on sait aussi que ces règles n'étaient pas immuables et que les Romains s'adaptaient aux circonstances. On a dit aussi, pour expliquer les influences romaines, que le constructeur pouvait être un *mercator* romain. Une telle opinion peut être discutée, lorsqu'on voit les choses de loin, c'est-à-dire, lorsque l'on n'a pas été sur place ; mais quand on voit l'épaisseur des murs et que l'on songe au travail représenté par le transport des pierres, on ne peut qu'admettre que ce fut là l'œuvre d'une troupe fortement organisée. Notons encore la présence du fossé circulaire, qui correspond au *vallum* des édifices militaires romains.

Un autre détail a son importance. La fosse d'où fut exhumé le squelette de Ti-n-Hinane, n'est pas ce que l'on peut appeler une fosse funéraire et ce n'est certainement pas dans ce dernier but qu'elle fut creusée. Reygasse parle effectivement de salle ; c'en est une, en effet, puisqu'elle mesure 2 m 30 de long, 1 m 40 de large et 1 m 50 de haut. En réalité, c'est une cave, puisqu'elle se trouve creusée au centre d'une autre pièce au-dessous du niveau du sol ; on songe

alors aux caves, très communes dans les édifices militaires romains, qui pouvaient servir à deux fins : la célébration du culte et le dépôt du pécule des légionnaires. La pièce de Ti-n-Hinane se trouvant être une de celles dont l'accès était le moins facile, ce détail vient encore renforcer l'hypothèse d'une influence militaire romaine.

Combien d'hommes le fortin pouvait-il recevoir ? Il peut être utile d'essayer de l'établir, car un détail de ce genre a son importance. S'il avait fallu vivre constamment à l'intérieur de l'enceinte fortifiée, les possibilités de logement n'auraient pas été bien grandes. Par contre, en matière de casernement, on sait que les militaires ne sont pas très exigeants, que, pour le couchage, ils savent se contenter de peu. En ne tenant compte que des pièces principales, les petites pouvant servir de magasins, et en supposant que les hommes étaient couchés les uns à côté des autres, comme dans les chambrées militaires en leur attribuant à chacun 1 m de large, on arrive au chiffre de 80 à 90 hommes. Si l'on compte les sentinelles et les hommes de garde aux montures et au pâturage, on voit que le détachement qui occupa Abalessa pouvait comprendre au maximum entre 80 et 100 hommes. Sans tirer argument de ce chiffre, on peut constater qu'il correspond approximativement à celui d'un fort détachement saharien en reconnaissance. M. Carcopino m'a fait remarquer l'analogie qu'il y avait là avec un *centenarium*.

La question du mobilier a été parfaitement exposée par Gautier. Les bijoux trouvés sur le squelette de la reine berbère ne peuvent pas nous éclairer sur l'origine de la construction. Toutefois, les objets d'origine romaine, tels que la lampe, les fragments de verre et le vase sont d'un grand intérêt. Ce sont des objets qui ont pu parvenir par voie du commerce, mais la lampe, qui date de la moitié du IIIe siècle, ait été trouvée intacte, cela indique aussi que le fortin n'a pas dû être désaffecté beaucoup d'années après cette date. L'empreinte de monnaie de Constantin viendrait corroborer cette hypothèse ; si Gautier fixe au monument comme *terminus ad quem* l'introduction de l'Islamisme au Ahaggar, il est très vraisemblable que l'inhumation de Ti-n-Hinane n'a pas dû dépasser de beaucoup le 4e siècle. C'est d'ailleurs ce que suggère

Gautier. En tous les cas, il faut insister sur le fait qu'en dehors des bijoux et des objets trouvés dans la pièce de Ti-n-Hinane, tout le reste était romain.

Dans la salle 7, Reygasse (Monuments funéraires, p. 100) a relevé deux fragments d'inscriptions tifinar' sur des pierres constituant le mur, qui furent encastrées là, alors qu'elles avaient déjà été brisées. Ces inscriptions auraient pu être d'un grand secours pour dater l'édifice, si on était en mesure de leur donner un âge, ce qui malheureusement n'est pas possible (26). Reygasse a, malgré tout, cru pouvoir en tirer argument, et, à la p. 103, il écrit en parlant d'une *façon générale* des inscriptions libyco-berbères : « Les plus anciennes inscriptions accompagnant des reproductions de chameaux n'ont pu être exécutées avant le IIIe ou le IVe siècle ». C'est pourtant un fait indiscutable que les caractères libyco-berbères apparaissent, non pas avec le chameau, mais avec le cheval, c'est-à-dire antérieurement à l'ère chrétienne ; il ne faudrait pas s'appuyer sur la présence de ces deux inscriptions pour en déduire que le monument ne peut remonter au-delà du IIIe ou IVe siècle apr. J.-C.

On notera encore la parfaite similitude du vase de verre de la salle 1 (Gautier et Reygasse, fig. 8) avec une coupe romaine en verre peint provenant des fouilles de Garama (cf. Micacchi, 2e planche après la p. 63). Nous avons aujourd'hui des documents sur les ruines de Djerma et on pourra constater la parfaite identité des murs avec ceux des constructions qui, là-bas, n'ont pas été reconnues comme étant spécifiquement romaines, mais incontestablement d'influence

(26) J'ai publié trois dalles gravées en place (*Investigaciones*, pl. III, 1 et 2). Les inscriptions ne sont pas de la même époque et leur position régulière ne permet pas d'entrevoir qu'elles furent gravées avant la mise en place des dalles, mais c'est au contraire l'impression opposée qui s'en dégage. Toutes les gravures que j'ai vues sur les pierres du fortin étaient à patine relativement claire et, dans mon esprit, elles ont pu être tracées ultérieurement à la construction des murs. Elles apparaissent là comme des distractions de caravaniers désœuvrés venus chercher abri pour quelques heures dans ce lieu ; elles se trouvent à une certaine distance du sol, c'est-à-dire à portée de main, tendant à confirmer ce point de vue. Quant à l'inscription figurée par Reygasse (1950, fig. 155), elle est aussi extrêmement claire, et il faudrait vérifier si la pierre n'a pas été remaniée, d'autant plus qu'elle se trouve près de l'angle d'une pièce qui n'apparaît pas en bon état et dont certaines pierres ont dû être remaniées.

romaine (cf. Caputo, 1934, p. 55-59 et 1937, p. 307-310). On pourra comparer le mur défensif du Zinchera et ceux d'Abalessa. Relevons encore la présence d'une poutre en chêne qui, comme l'a fait remarquer Gautier, est une essence étrangère au Ahaggar. « Il s'agit peut-être d'une poutre transportée » écrit-il ; s'il n'a pas voulu être sur ce point plus affirmatif, il n'en conclut pas moins que la présence du bois d'éthel, la bonne conservation des bracelets en cuivre l'amènent à « supposer que la région d'Abalessa, il y a 1.500 ans, avait un climat très analogue à l'actuel ». Cette hypothèse se trouve singulièrement renforcée par l'histoire des *tilmas* de Pline et l'introduction de la poutre de chêne ne reste plus pour nous une supposition, mais devient une certitude. Or, qui a pu l'introduire ? Ce ne sont pas les « brigands Garamantes » qui semblent avoir eu des mœurs semblables à celles de nos actuels Touaregs ; une pareille introduction ne peut venir que d'hommes socialement et matériellement plus évolués. On n'a jamais vu un nomade saharien rapporter une poutre du Tell. L'influence étrangère est donc bien nette sur de nombreux points.

Le fait que le matériel le plus ancien trouvé dans l'édifice ne remonte pas au-delà de la moitié du IIIe siècle n'implique pas que celui-ci ne soit pas d'un âge antérieur à cette période et la légende même que Reygasse a recueillie de la bouche de l'Iklan Taoussit Akhia ag Bougueri (1940, p. 7) précise qu'il fut construit par un Roumi, autrement dit un Romain. Par contre, Akhia, qui nomme ce Roumi Jolouta (Goliath), héros légendaire des populations sahariennes qui en font un géant, confond avec Akkar, autre personnage du folklore touareg, chef des Issabaten, dont le tombeau connu sous le nom de Azeka-n-Akkar se trouve, non pas à Ighargharen Nakar, petit affluent de l'oued Tit, comme il a été indiqué à Reygasse, mais à la tête de l'oued Taroumout, à proximité du plateau de l'Asekrem (27).

(27) Le tombeau d'Akkar est un énorme tumulus d'une dimension double ou triple des tumuli ordinaires, mais qui n'a pu avoir une autre destination (voir légende d'Akkar, H. L. 1944, p. 117). On trouvera une photographie du tombeau (cliché P. Ichac) dans H. L. 1933, pl. I. Il est curieux de noter que c'est dans la région d'Abalessa que l'histoire d'Akkar se passait. Une grande confusion semble s'être faite dans les différentes légendes touarègues.

C'est un fait assez étonnant, pour ne pas dire anormal, que l'édifice fortifié d'Abalessa soit devenu ultérieurement un tombeau royal. Est-ce Ti-n-Hinane et ses gens qui l'auraient repris à un étranger éventuel, et serait-ce là la raison pour laquelle elle aurait été ensevelie en ce lieu par la suite ? Supposition toute gratuite évidemment, mais qui peut être envisagée. La désaffectation de l'ouvrage fortifié et sa transformation en nécropole est l'indice qu'il ne présentait aucun intérêt pour les gens du pays et — une preuve de plus —, qu'il était d'origine étrangère. Nous nous trouvons donc devant tout un faisceau de faits qui se conjuguent pour rendre plus vraisemblable l'hypothèse d'une origine romaine du fortin d'Abalessa. Peut-on supposer que ce fortin fut l'œuvre des gens de C. Balbus ? Ce serait, dans l'état actuel des choses, forcer les faits. Toutefois, la présence des noms d'Abalessa et d'Ilezy dans le triomphe du général romain doit nous inciter à ne pas perdre de vue cette construction, qui a dû certainement avoir une origine directe ou indirecte avec son passage.

Le plus extraordinaire, aux yeux de certains, c'est que nous n'ayons pas retrouvé jusqu'ici d'inscriptions romaines au Sahara Central ou sur les abords des routes suivies par C. Balbus et ses successeurs. L'absence d'inscriptions semble anormale pour un peuple qui aimait tant écrire et laisser dans la pierre le souvenir de ses exploits. Rien ne dit tout d'abord qu'on n'en trouvera pas un jour, ce qui constituerait évidemment le document décisif, irréfutable ; il y a quand même lieu d'approfondir un peu les choses, qui ne sont pas toujours aussi simples qu'elles peuvent le paraître et voici pourquoi : on sait que les Romains ont séjourné trois siècles à Rhâdamès et il est patent que seulement deux inscriptions ont été retrouvées jusqu'ici. A Garama où, d'après les fouilles italiennes, les vestiges romains sont nombreux, il n'en a été relevé qu'une.

Cela ne doit pas nous étonner. Outre qu'on peut supposer que les inscriptions qui ont pu exister ont dû être détruites avec acharnement par les indigènes une fois qu'ils furent débarrassés de la présence des Romains, on doit constater que des inscriptions n'ont été retrouvées en grand nombre que là où la vie romaine a été normale, c'est-à-dire là où

il y avait des colonies comportant des centres commerciaux, des temples et des établissements militaires permanents. Des inscriptions, telles que celles que nous avons retrouvées en Afrique du Nord, impliquaient nécessairement l'existence d'ouvriers graveurs, qui devaient disposer d'un outillage spécial, — et nous savons qu'il existait effectivement des spécialistes de cette profession — car il y a loin, au point de vue de la technique, entre les pierres gravées de Rhâdamès et les gravures martelées sur rocher de nos artistes sahariens. Bien entendu, on peut douter de la présence d'ouvriers qualifiés dans les rangs des légionnaires de C. Balbus. Qui nous dit aussi que les cohortes qui s'engagèrent vers le Sahara Central et plus au Sud n'étaient pas en grande partie constituées par des auxiliaires indigènes et que l'élément romain n'était réduit qu'aux cadres, comme nous procédons nous-mêmes aujourd'hui dans les mêmes régions ? Nous savons aussi que la IIIe Legio Augusta était composée de nombreux éléments étrangers. Les cadres romains, on peut l'imaginer, devaient avoir autre chose à faire que se livrer à un travail de graveur. Je sais que des inscriptions tracées par des soldats romains ont été retrouvées en Haute-Egypte, mais il n'y a pas de règle sans exception. Nous avons un exemple très suggestif avec l'occupation française actuelle au Sahara. Comme les Romains, nous aimons graver et laisser un peu partout des traces de notre passage et il n'est même pas exagéré de dire que nous tenons d'eux cette habitude. Là où se trouvent des garnisons importantes, comportant dans leurs effectifs des éléments professionnels variés, nous trouvons des gravures, des motifs décoratifs divers, blasons ou insignes des différentes armes, etc. ; le cas le plus typique est celui d'Ouargla. Mais au Sud, où ces éléments professionnels manquent, combien trouve-t-on d'inscriptions ? Que trouvera-t-on par exemple à Tamanrasset dans deux mille ans ? L'inscription du monument Laperrine-Foucauld, les quelques plaques gravées du cimetière, les quelques plaques émaillées dont un officier a affligé les rues et ce sera tout. Notons que ce sont tous des objets d'importation, non faits sur place. A Djanet, dans les bordjs de Ti-n-Zaouaten et d'I-n-Guezzam, on ne trouvera rien. Et pourtant le nombre des Européens ayant

habité ces postes et fréquenté les pistes qui y mènent est quand même important. Les inscriptions sur rochers, à Ti-m-Missaou, à I-n-Ezzan seront un peu plus nombreuses, réduites à deux initiales ou parfois à un nom et à une date (28). Mais tout cela est un pauvre matériel, qui met bien en lumière que l'absence d'inscriptions au Sahara ne peut être considérée comme un élément négatif de la pénétration romaine. La preuve en est que, faisant abstraction de l'expédition de C. Balbus, on sait que avec Septimus Flaccus et Julius Matternus, ils ont pénétré très loin vers le Sud, sans qu'on ait pour cela relevé la moindre trace.

Parmi les autres noms figurés au triomphe et qui restent à identifier, je ne vois de solution que pour Baracum, manifestement Brak, au Fezzan, et déjà identifié par Vivien de St-Martin. Pour Boin, ce même auteur avait proposé Bondjem ; cette détermination n'a pas, jusqu'ici, été retenue sérieusement. Quant à Thapsagum, Nitibrum, Pège, Buluba et Bubeium, mes recherches sont restées infructueuses jusqu'à maintenant. Une étude systématique de toutes les ruines du Fezzan nous donnera peut-être la clef plus tard. Pour Zizama, je n'ai pas trouvé non plus ; cela est d'autant plus fâcheux, qu'il semble bien que ce nom soit le même que Lynxama, ville du Mont Girgiri mentionnée par Ptolémée. Enfin, pour Nitéris, Epini, Nannagi (29), nations, je ne vois aucune tribu touarègue à qui on pourrait les appliquer ; il pouvait tout aussi bien s'agir de populations situées au Sud de l'Aurès, au Fezzan, voire de quelques peuplades soudanaises.

Si les faits que je viens d'exposer sont acceptés et confirmés un jour, il est évident que les conséquences qu'il y aura lieu d'en tirer seront importantes à plus d'un point de vue.

H. LHOTE.

(28) Nous pourrions donner la liste de toutes ces inscriptions européennes ; elles atteignent à peine la dizaine en comptant celle de Barth. C'est déjà trop, surtout lorsqu'elles risquent de détruire des gravures ou peintures rupestres importantes. Celles sur grès ont pu être entaillées facilement, mais celles sur granit ont nécessité un marteau d'alpinisme ou un burin.

(29) Peut-être s'agit-il d'une altération de n-Ajjer, pour désigner les Garamantes du Tassili ?

BIBLIOGRAPHIE

ALMASY (d'), *Récentes explorations dans le désert libyque* (1932-1936), Le Caire, Schindler, 1936.

BARADEZ (J.), *Fossatum Africae*, Paris, Arts et Métiers graphiques, 1949.

BERTHELOT (A.), *L'Afrique saharienne et soudanaise. Ce qu'en ont connu les Anciens*, Paris, Les Arts et le Livre, 1927.

CAGNAT (R.), *L'armée romaine d'Afrique*. Paris, Imprimerie Nationale, 1892.

CAPUTO (G.), *in Fezzan e oasi di Gat*. Roma, Soc. Ital. Arti grafiche, 1934, Archeologia, p. 303-330.

CARCOPINO (J.), *Le Limes de Numidie et sa garde syrienne*, Syria, VI, 1925, pp. 30-57 et 118-149.

CAUVET (Cdt), *Le pays des Atarantes*, Extrait du Bull. de la Soc. de Géogr. d'Alger et de l'Afr. du Nord, 1935.

DUVEYRIER (H.), *Les Touareg du Nord*, Paris, Challamel, 1864.

EL BEKRI, *Description de l'Afrique septentrionale*, trad. de Slane, 2e éd., Alger, Jourdan, 1913.

GAUTIER (E. F.) et REYGASSE (M.), *Le monument de Tin-Hinan*, Ann. Acad. des Sc. Col., 1934.

GAUTIER (E. F.), *Rapport de la mission Gautier-Reygasse de 1934*, in C. R. Séances de l'Acad. des Inscrip. et Belles-Lettres, 1934, pp. 149-159.

GSELL (St.), *Hérodote*, Alger, Carbonel, 1916.

GSELL (St.), *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Paris, 1937, t. I.

HEEREN, *Le commerce et les peuples de l'Antiquité*, Paris, 1836, vol. IV.

LELUBRE (M.), *Une reconnaissance aérienne sur l'Edeyen de Mourzouk*, Trav. Inst. Rech. Sahariennes, t. V, 1948, pp. 219-221.

LHOTE (H.), *Quelques observations archéologiques au Sahara*, Comm. et proc.-verb. de l'Ac. des Sc. Col., t. XX, 1933, t.à.p. 16 p.

LHOTE (H.), *Les Touaregs du Hoggar*, Paris, Payot, 1944.

LHOTE (H.), *Investigaciones Arqueologicas en el Sahara central y centro meridional*, Ac. de Hist. prim., Madrid 1949.

LHOTE (H.), *Sur l'emplacement de la ville de Tademekka, antique capitale des Berbères soudanais*, Notes africaines, n° 51, juill. 1951, pp. 65-69.

MICACCHI (R.), *Voies de pénétration des Romains*, in Le Sahara italien, Rome 1934, pp. 43-45.

MONOD (Th.), Mission scientifique du Fezzan. *Géologie et Préhistoire. Reconnaissance au Dohone*, Paris, Lechevalier, 1948, pp. 125-156.

PACE (B.), *Scavi Sahariani. Monumenti Antichi*. Roma, Academia dei Lincei, Vol. XLI, 1951, pp. 151-199.

PERRET (R.), *Recherches archéologiques et ethnographiques au Tassili-des-Ajjer*, Journ. Soc. Afric., t. VI, fasc. I, 1936, pp. 41-64.

PICARD (G. Ch.), *Castellum Dimmidi*, Alger, Carbonel, 1947.

REYGASSE (M.), *Fouilles de monuments funéraires du type « Chouchet » à Abalessa (Hoggar)*, Bull. Soc. Géogr. et Archéolog. de la province d'Oran, t. 61, fasc. 214, juin 1940, 19 p.

REYGASSE (M.), *Monuments funéraires préislamiques de l'Afrique du Nord*, Paris, Arts et métiers graphiques, 1950.

A. J. WENSINCK
Professeur à l'Université de Leiden
Doctor *honoris causa* de l'Université d'Alger

L'influence juive sur les origines du culte musulman

TRADUCTION PAR
G.-H. BOUSQUET
ET
G.-W. BOUSQUET-MIRANDOLLE

Avertissement

La thèse de feu le Pr Wensinck, Moh'ammed en de Joden te Medina (*Leiden 1909, réimpression 1928*) *contient un chapitre sur les origines du culte musulman, qui est du plus haut intérêt pour l'histoire des institutions de l'Islâm, et d'une consultation assez malaisée pour ceux, très nombreux parmi les savants, à qui la langue néerlandaise n'est pas familière. Nous croyons donc utile d'en publier ici une traduction* (1).

Je remercie la maison Brill de nous avoir autorisés à publier cette traduction et je remercie surtout ma Mère pour s'être chargée d'une part considérable de cette besogne.

La disposition typographique de cette étude est peu satisfaisante. Je me suis efforcé de l'améliorer, en la divisant, notamment, en paragraphes. Quant au reste, le texte n'a été, bien entendu, modifié en rien.

G.-H. B., *Kinâr-el-Wa'ila,* 24-XI-1952.

(1) Nous avons laissé de côté les références, en considération de ce que ceux, fort rares, qui songeaient à les vérifier, pourront toujours se reporter pour cela au texte original sans avoir à connaître la langue de l'auteur.

L'influence juive sur les origines du culte musulman

I

Considérations préliminaires

Une discussion relative à l'attitude de Moh'ammed vis-à-vis des Juifs serait insuffisante, si on laissait de côté l'influence juive sur le culte musulman, puisque les variations de cette influence, plus ou moins importante au cours des temps, dépendent très étroitement du rapport général, où les deux principales puissances de Médine se trouvèrent constamment à l'égard l'une de l'autre.

En outre un examen de l'origine du culte n'est pas superflu, même après les excellentes monographies qui ont déjà été rédigées touchant certains points de celui-ci. Nous allons donc nous efforcer de décrire chronologiquement l'origine et l'évolution du culte dans ses rapports avec les influences qui agirent du dehors. Je dis bien « efforcer », car, dans un grand nombre de cas, il faudra examiner les sources, avec beaucoup de prudence, et essayer de lire entre les lignes ce que l'auteur a voulu précisément cacher. Pour cette raison nous sommes souvent obligés de nous contenter de résultats plus ou moins probables. Heureusement nous possédons dans le Coran un document qui, malgré certaines obscurités, n'a pas subi d'interpolations. Il nous donne du moins ce que Moh'ammed a annoncé lui-même et non pas, comme les recueils de traditions, les dires que certaines sectes ou certains partis d'époques plus tardives ont voulu lui attribuer grâce à une fraude pieuse, puisqu'ils se sentaient en droit de faire dire par le Porte-parole de la Vérité ce qu'ils jugeaient être vrai.

La méthode que l'on doit suivre pour examiner la naissance des diverses institutions du culte pendant la vie du Prophète

est double. On doit se demander d'abord quelles institutions furent mises en vigueur par Moh'ammed et ce à quelle époque. Ensuite, il faut rechercher si ces usages, grâce à des influences juives, chrétiennes ou arabes ont été soit créés, soit importés. La difficulté à répondre à la première question consiste en ceci lorsque le Coran ne nous éclaire pas : nous sommes obligés de nous tourner vers les théologiens postérieurs, c'est-à-dire vers les auteurs de la Tradition et de la Loi.

Or, ils fournissent fréquemment des données qui manifestent des opinions divergentes, et, quand ils sont d'accord, nous ne pouvons souvent pas accepter leur consensus. Le plus souvent, la génération postérieure incline vers l'idée de ramener tous les usages et toutes les institutions de l'Islâm, déjà évolué, à l'époque où vivait Moh'ammed, tendance qui, de nos jours a son parallèle dans la religion catholique selon laquelle les sacrements, et une partie du culte ont été institués par Jésus, ou par les apôtres. Et il n'y a pas encore si longtemps qu'on voyait en Moïse le père de la Loi et des cérémonies juives.

La Tradition musulmane ne se contente pas d'affirmer que la plupart des usages du culte ont été institués par Moh'ammed, mais elle fixe encore la date de chaque institution à une époque aussi reculée que possible, de sorte que, dans bien des cas, les Arabes de l'époque préislamique sont considérés comme les avant-coureurs de l'Islâm. Cette tendance est la conséquence de la doctrine, prêchée par Moh'ammed et touchant la religion d'Abraham, considérée comme base de l'Islâm (2).

Ce souci d'antidater va même si loin, que, selon el-H'alabî, l'appel à la Prière Rituelle, *l'adhân,* était déjà en usage à l'époque d'Adam. Ceci nous fournit un instrument très appréciable de critique et qu'on peut formuler comme suit :

La date donnée par la Tradition, touchant la naissance d'une institution donnée, sert comme *terminus a quo ;* en cas de divergences, on choisira la date la plus récente. Je n'ai pas relevé d'exceptions à cette règle.

(2) Voir sur ceci notre traduction du texte de Snouck Hurgronje publié ici même, 1951 (Note du traducteur).

Si l'on a donc trouvé, à l'aide de cette règle, et par la comparaison critique des traditions, que certains usages datent de l'époque de Moh'ammed, il faut examiner sous quelle forme il les a introduits. La difficulté de répondre à la deuxième question provient de ceci : Les communautés juive et chrétienne avaient plusieurs usages en commun, de sorte qu'on ne peut pas déterminer laquelle des deux religions a exercé une influence dans un cas donné ; ensuite, nous savons si peu de la religion des Arabes d'avant l'Islâm, qu'il n'est presque jamais possible de dire si telle, ou telle, institution existait déjà à l'époque païenne. Il est possible que notre connaissance sur ce terrain puisse être enrichie par le déchiffrage des inscriptions de l'Arabie méridionale. Mais il n'en est encore qu'à ses débuts, de sorte que nous restons toujours dans l'incertitude touchant l'influence du Yemen sur le dogme, ou le culte, musulman.

Nous allons traiter, à présent, en relation avec le sujet de cette étude, de diverses parties du culte qui ont été créées, ou modifiées, sous l'influence juive. Notre enquête n'acquiert pas pour cela des limites précises, puisqu'il n'est pas toujours possible de dire d'avance, si, en certains cas, il n'y a pas eu d'influence juive, même quand, au premier abord, cela paraît exclu.

L'étude scientifique de l'Islâm date d'environ quarante ans. Beaucoup a été fait depuis cette époque, mais pas tout, encore, il s'en faut. C'est ainsi qu'on n'a encore rien écrit touchant l'histoire critique du culte, et il sera impossible d'écrire quelque chose là-dessus avant que ne soit achevé l'examen très minutieux des détails.

II

De la Prière rituelle (Çalat)

Une des plus anciennes institutions de l'Islâm est, sans aucun doute, la prière rituelle, ou *çalât,* qui consiste en révérences et prosternations, accompagnées de récitations. Cette description nous montre déjà que la Prière ressemble bien peu à ce que nous appelons « prière ». La langue arabe a, du reste, pour désigner cette dernière, un mot spécial *do'a* (« invocation »), déjà employé en ce sens à l'époque préislamique.

On a peine à se représenter une religion quelque peu évoluée sans l'invocation d'un, ou de plusieurs dieux. Même le polythéisme arabe connaissait la *do'a*. Une tradition rapporte le cas d'une femme qui faisait le tour de la *Ka'ba* en invoquant Isâf et Nâila.

Par contre, la Prière n'est pas d'origine arabe. Le mot *çalât* vient du terme *çaloût'a* araméen, terme par lequel on désignait la prière chrétienne ou juive.

Nous allons essayer de comparer le contenu de la Prière musulmane avec les prières journalières des monothéistes arabes, en consultant le Coran pour mieux nous renseigner quant à la forme primitive de la çalât. Dans le Coran (s. 17, v. 80), Allâh s'adresse ainsi au Prophète : « Observez la Prière entre le moment du déclin du soleil (3) et l'obscurité de la nuit, et la récitation matinale, car on assiste à celle-ci (4) ». Ce verset a été certainement révélé à la Mekke de sorte qu'il apparaît que la Prière était déjà en usage en cette ville.

On ne peut pas établir que les inclinaisons aient fait partie de la Prière mekkoise, mais ceci est presque certain, en vertu d'un verset tel que s. 77, v. 48 qui, en parlant des incroyants précise : « Et, quand on leur dit : « inclinez-vous » ils ne s'inclinent pas ». Pendant la période médinoise, il est certain que le fait de s'incliner faisait partie de la Prière comme on peut le voir dans C. s. 48, v. 29 ; s. 22, v. 76, etc...

Dans les deux derniers de ces versets, on parle également de prosternations (*sodjoûd*). Moh'ammed ne semble pas toujours avoir distingué *roûkoû'* et *sodjoûd*. En tous les cas (C. s. 38, v. 23), il est dit au sujet de David *fakharra raka'an* (5). Selon l'usage linguistique postérieur, on devrait avoir *sadjdan*. Si ces textes prouvent qu'à la Mekke les formes de la Prière n'étaient pas encore établies aussi exactement que ce fut le cas plus tard, nous pouvons pourtant conclure des versets cités que les lignes principales de celle-ci, inclinaisons du corps et récitations, en sont toujours restées les mêmes.

(3) Les commentateurs ne savent pas si *douloûk* est usité à propos de l'heure après la culmination du soleil, ou du coucher du soleil.

(4) L'exacte signification des derniers mots est douteuse. D'après les commentateurs, les anges, ou Allâh, assistent à la récitation matinale.

(5) *Vice versa*, les mots *wadkhaloû'lbâba sadjan* (Coran 2, 55) sont expliqués par *raka'an* chez T'abarî.

Ces deux éléments fondamentaux formaient aussi l'essentiel de la prière chrétienne. Jean d'Ephèse raconte que, durant un séjour temporaire dans un couvent, il entendait de la cellule qu'il occupait le bruit d'une voix murmurant et, ensuite, chaque fois, trois coups, se suivant régulièrement, comme ceux d'un marteau tombant sur une enclume. En examinant la chose, il lui apparut qu'un saint homme occupant la cellule à côté de la sienne se prosternait continuellement à terre à l'occasion de ses prières, de sorte que ses mains, ses genoux, et sa tête, touchaient le sol successivement.

Chez les Juifs, un usage très ancien voulait qu'on récitât des prières à des heures régulières de la journée. L'expression *aqâma eç-çallata* qu'on trouve constamment dans le Coran rappelle aussi bien les pratiques juives que chrétiennes.

Il est donc très difficile de déterminer à laquelle des deux religions monothéistes la Prière a été empruntée. Peut-être Moh'ammed a-t-il songé à l'une et à l'autre.

Selon la légende, la Prière n'aurait pas été empruntée par le Prophète à quelque pratique humaine, mais bien à l'exemple donné par Gabriel, descendu du Ciel en vue de lui enseigner tous les mouvements et paroles exigés par la purification et la Prière. Quand Moh'ammed en fut instruit, il les enseigna, à son tour, à Khadîdja. Il est possible que cette légende ait été inventée en vue de dissimuler la véritable origine de la Prière. Pourtant, une autre tradition nous a été conservée ; elle ne cherche pas à nier que la prière rituelle ne fût déjà connue avant l'Islâm. En effet, selon Ibn Sa'd, Aboû Darr e-Djifârî exécutait déjà la Prière avant d'avoir rencontré Moh'ammed à la Mekke.

Ce personnage aurait été monothéiste, n'adorant pas les idoles. On ne dit pas s'il avait embrassé la religion juive, ou la chrétienne bien que lors de sa première rencontre avec Moh'ammed il devint musulman, et fit de la propagande parmi ses contribules en faveur de l'Islâm.

Le Coran donne aussi divers renseignements concernant les moments où, pendant la période mekkoise, les exercices religieux avaient lieu.

Dans un verset déjà cité (s. 17, v. 80, 81), on lit : « Observez la Prière entre le déclin du soleil et l'obscurité de la nuit, et la récitation matinale, car on assiste à celle-ci, et tenez des vigiles pendant la nuit ». — Et ailleurs (s. 11, v. 116), on lit : « Faites la Prière aux deux extrémités du jour, ainsi que pendant certaines parties de la nuit ». Dans la période mekkoise, donc, on faisait la Prière le matin, le soir et la nuit. Les pratiques religieuses nocturnes sont, sans doute, une imitation de l'usage des chrétiens syriens : les moines pieux paraissent avoir volontiers choisi la nuit pour leurs prières.

A Médine, — en tout cas au début, — le Prophète a entièrement suivi les usages juifs quant aux heures de la Prière. Allâh dit (s. 2, v. 239) : « Exécutez les Prières et la Prière du milieu ». Le Professeur Houtsma a montré d'une façon convaincante que la « Prière du Milieu » signifie celle tenue au milieu du jour et que par conséquent Moh'ammed faisait à Médine les Prières du matin, de l'après-midi et du soir, à l'instar des Prières juives *chah'arit*, *minh'a* et *ma'rib*.

Cette conclusion nous fait entrer en conflit avec la tradition. Une légende, universellement connue, raconte que le Prophète pendant son ascension nocturne (mi'râdj), qui aurait eu lieu durant son séjour à la Mekke, reçut l'ordre d'imposer à son peuple cinq exercices religieux quotidiens.

Une autre tradition ne se contente pas de cette institution relativement tardive des cinq Prières : Gabriel, enseignant la Prière à Moh'ammed, aurait exécuté avec lui, par deux fois consécutives, ces cinq exercices religieux obligatoires (6).

(6) Il est possible que les lecteurs de l'ouvrage bien connu de Sprenger songeraient à ajouter ceci : un Juif, vivant à l'époque préislamique exécutait déjà, à ce que l'on rapporte, les cinq Prières quotidiennes: Sprenger dit en effet (1, p. 38) : « Selon la tradition musulmane, le Juif (Essenien ?) Ibn Tayyahân [en réalité ce personnage n'était pas Juif, mais un des Médinois qui assistèrent à la seconde 'Aqaba] qui mourut quelque temps avant Moh'ammed exécutait déjà les cinq Prières ». Ailleurs (1, 55 n.) on voit qu'il fonde cette opinion sur une tradition d'Ibn Sa'd. Ladite tradition figure à la page 104 de l'édition du docteur Mittwoch et la même information apparaît également chez Ibn Ish'ââq. Il est évident que Sprenger s'est trompé. Cette tradition dit : « Nous n'avons jamais eu un meilleur non-Musulman, (un homme meilleur n'observant pas les cinq Prières) qu'il ne l'était ». Sprenger traduit : « Nous n'avons jamais vu un homme accomplissant mieux que lui les cinq Prières quotidiennes ».

Ainsi donc à Médine, conformément à la pratique juive, on effectuait trois prières quotidiennes. L'étude citée ci-dessus du Professeur Houtsma montre comment la communauté en arriva à fixer à cinq le nombre des Prières journalières. Goldziher a fourni une autre explication.

Nous ne pouvons laisser de côté ce débat ni ne pas nous occuper des décisions arrêtées à Médine quant au nombre de *rek'as* de chaque Prière.

Il semble que l'habitude de se tourner vers une certaine région du ciel (*qibla*) ait été instituée en même temps que la Prière. Cet usage apparaît déjà dans l'Ancien Testament. On y apprend, en effet, que les Juifs, en priant, se tournaient en direction du Temple de Jérusalem (I, Rois, ch. VIII, v. 44).

Moh'ammed avait déjà, à la Mekke, adopté cet usage juif, en s'associant complètement à eux, puisqu'il adopta la Qibla de Jérusalem pour la Prière. Je crois ne pas me tromper en considérant ceci comme absolument certain ; la tradition cependant est en partie d'une autre opinion.

Nous pouvons y distinguer trois tendances différentes. La première, où la théorie de la religion d'Abraham ne fait pas encore subir son influence, ne dit rien sur l'origine de la Qibla : « Khadîdja fut la première à croire et à adopter la Qibla à l'occasion de la Prière ». On connaît l'histoire du Médinois El-Barâ Ibn Ma'roûr, qui refusait, même antérieurement à l'hégire, de tourner le dos à la Ka'ba. Il apparaît clairement, de ce fait, rapporté comme quelque chose de spécial, qu'avant l'hégire, la Ka'ba n'avait pas été adoptée par les Musulmans comme Qibla. Une tradition très répandue de Sa'îd Ibn El-Mousayyib dit nettement que Jérusalem était alors la Qibla. Il rapporte, en effet, que les Ançar, pendant deux ou trois ans avant l'hégire, eurent la « *première qibla* ». Que celle-ci fut bien Jérusalem résulte du contexte.

La deuxième tendance de la tradition est au service de la théorie d'Abraham : celle-ci, je l'ai déjà dit, entend rapporter toutes les institutions du culte à la Mekke et, si possible, à la Mekke de l'époque préislamique.

T'abarî a déjà une tradition selon laquelle Moh'ammed et tous les siens se tournaient, lors de la Prière, vers la Ka'ba.

Baidhâwi a la même opinion. Al-Tebrîzî va plus loin, et sait déjà qu'Abraham a institué la Ka'ba comme *qibla* (7).

Quand on connaît ces deux tendances, on peut dire d'avance presque avec certitude, qu'il y en a encore une troisième, qui, coûte que coûte, «harmonisera» ces deux tendances contradictoires. Et, dans notre cas, il n'était pas difficile d'obtenir cette harmonie.

Dans les traditions citées chez Ibn Hichâm, on dit bien que la qibla du Prophète à la Mekke était Jérusalem, mais on ajoute qu'en exécutant la Prière il veillait à ce que la Ka'ba se trouvât entre lui et la *qibla*. Ibn 'Abbâs avait la même opinion. Notre jugement sur ces trois tendances n'est pas difficile à définir : les deux dernières sont si visiblement nées sous l'influence d'une théorie déterminée qu'on doit, à juste titre, se méfier d'elles. Par contre, la première paraît très vraisemblable et ne peut pas avoir été inventée dans un certain but. Nous pouvons donc admettre avec certitude, qu'à la Mekke, Jérusalem a bien été la *qibla*.

Dans les révélations dont nous avons parlé ci-dessus, on commande à Moh'ammed seul d'effectuer la *çalât* à certains moments.

Les premiers croyants ont naturellement suivi, plus ou moins exactement, l'exemple de leur maître. Il est probable qu'à la Mekke il y eut des offices divins en commun. Mais la Prière en commun à des moments définis, obligatoire pour tous a été instituée à Médine, quelque temps avant l'hégire.

Les Médinois, qui avaient connu le Prophète à l'occasion des foires annuelles et qui avaient embrassé sa doctrine, avaient exprimé leur désir d'être instruits, eux et leurs concitoyens, dans l'Islâmisme. Moh'ammed leur envoya alors Moûç'ab Ibn 'Omaïr, en le chargeant de la mission de satisfaire ce désir.

La tradition n'est pas d'accord sur le point de savoir si c'est celui-ci, ou bien le Médinois As'ad Ibn Zorâra, qui rassembla en premier les croyants lors du culte du Vendredi.

Je n'essayerai pas de décider à qui de ces deux hommes revient cet honneur. J'aime mieux attirer l'attention sur un renseignement qui relate avec une grande franchise l'origine

(7) Que finalement la religion d'Abraham a transformé en Musulmans croyants une partie de la génération païenne antérieure n'est pas étonnant, voyez Snouck Hurgronje : Mekka, II, p. 117.

du service divin du Vendredi. On le trouve chez Ibn Sa'd. En voici l'essentiel : « ... et Moç'ab leur fit réciter le Coràn et les instruisit. Après cela, il écrivit à l'Envoyé de Dieu, et lui demanda l'autorisation de célébrer avec eux le service du Vendredi. Le Prophète lui donna cette autorisation et lui écrivit : « Veille au jour où les Juifs font publiquement leurs « préparatifs pour leur Sabbat, et, quand le soleil déclinera, « il faudra vous approcher d'Allâh au moyen de deux rek'as, « et y ajouter alors une khot'ba », C'est alors que Moç'ab Ibn 'Omair exécuta avec eux le service du Vendredi dans le *dâr* de Sa'd Ibn Chaithama », etc...

J'attache une très grande valeur à ce renseignement. La tradition a tendance à repousser, ou à nier, tout emprunt d'origine juive ou chrétienne et à représenter les institutions du culte divin comme une continuation des cérémonies de la religion d'Abraham. Et c'est pour cela qu'une tradition comme celle-ci, qui n'a pas d'intentions dogmatiques, peut inspirer confiance.

Il existe encore une autre tradition qui n'indique pas aussi exactement la relation entre Sabbat et *djum'a* : « Les Ancars disaient : « Les juifs ont, tous les sept jours, une journée où ils se rassemblent, et les chrétiens également ; instituons donc, nous aussi, un jour où nous nous réunirons ».

Le service du Vendredi n'a donc pas été institué par Moh'ammed, mais par Moç'ab à Médine, en suivant l'exemple du Sabbat (8).

Pourtant l'Islâm n'a pas emprunté aux Juifs son jour du repos ni la célébration de celui-ci, probablement parce que Moh'ammed n'a pas voulu charger les Médinois de trop de prescriptions à trop grande portée.

Pourtant le culte du Vendredi présente beaucoup de traits qui l'apparentent au Sabbat, soit pendant la vie même du Prophète, soit après sa mort. Il faut mettre ses plus beaux habits, se parfumer, se servir du cure-dents ; il est défendu de jeûner et le Vendredi est, au contraire, une journée où l'on mange et où l'on boit ; tout cela fait penser aux prescriptions juives. Moh'ammed a tenté de justifier son attitude à l'égard

(8) Le fait que Moh'ammed n'a pas célébré de culte du Vendredi à la Mekke a été expressément spécifié par Tabarî.

du Sabbat en disant (s. 16, v. 125) : « Le Sabbat a été institué seulement pour ceux qui différaient d'opinion à son sujet. En vérité, votre Seigneur rendra Son jugement à leur égard au jour de la Résurrection, au sujet de leurs divergences ». Baïdhawî commentant ce verset dit qu'à l'origine le Vendredi avait bien été choisi, mais, les Juifs préféraient le Sabbat parce que ce jour-là Dieu s'était reposé à la suite de la Création ; Moïse leur imposa alors ce jour-là.

De ce que le culte du Vendredi fut institué quelques années avant l'Hégire et à Médine, il résulte que le Prophète avait déjà, longtemps avant cette hégire, une propension à imiter le culte des Juifs. Il s'ensuit probablement que ce culte du Vendredi a été continué par le Prophète immédiatement après l'Hégire.

III

Pureté rituelle -- Note sur la Zekat

Les préceptes fixés avec grande précision par la tradition, et qui concernent les ablutions à accomplir par chaque musulman selon son état de pureté rituelle à l'occasion de la Prière ont été fixés en partie par Moh'ammed lui-même durant la période médinoise. Les ablutions rituelles étaient fort en usage chez les Juifs, chez certaines sectes gnostiques et chez les Parsis, en sorte qu'elles ont déjà, peut-être, été instituées, quant à l'essentiel, en même temps que la Prière.

Selon la Tradition, l'ablution était déjà en usage chez les anciens Arabes, après les pollutions, ou le coït (*ghousl min el djanâba*). Mais nous n'en avons pas la certitude et devons donc laisser sans réponse la question de l'origine et du développement de ces préceptes.

Nous avons ainsi achevé l'examen des pratiques en usage avant l'hégire (9).

(9) On demandera peut-être si la *zekât* n'est pas d'origine mekkoise, ceci en se référant à de nombreuses révélations de cette époque où il est question de *zekât*. Il ne faut pas oublier pourtant que le mot zekat et l'hébreux *zakoût'*, signifient : mérites. Ce nom a été appliqué exclusivement par les juifs d'Arabie, ou par Moh'ammed, au don d'une aumône, et plus tard, à l'aumône elle-même.

Le Professeur Snouck Hurgronje a démontré que dans ce cas il n'était nullement question de l'impôt rituel réglementé par la loi et que les Musulmans versent encore aujourd'hui. Nous n'avons donc pas à en traiter ici.

IV

De la mosquée

L'Islâm mekkois ne connaissait, au fond, qu'une seule forme de service religieux, la Prière. A Médine, l'Islâm subit des influences qui en modifient tellement l'aspect qu'on ne peut considérer les années de la Mekke que comme une introduction à son développement ultérieur. Avant d'étudier ce développement à Médine, il faut encore dire quelques mots touchant l'endroit où ces exercices religieux avaient lieu.

On comprend que la tradition, influencée par la théorie de la religion d'Abraham, soit volontiers portée à faire faire la Prière par Moh'ammed près de la Ka'ba. Que dis-je, on sait même exactement de quel côté. Cependant, il n'y est jamais question de Prière en commun. Selon une autre tradition, Moh'ammed et son cousin 'Alî accomplirent une fois la Prière dans une des anfractuosités de la montagne, voisine de la Mekke. On ne dit mot d'un endroit où la Prière journalière aurait été régulièrement effectuée en commun.

Il n'y a pas non plus, durant la première période à Médine, un point de rassemblement où les Musulmans se seraient unis chaque jour pour y exécuter leurs exercices religieux. Il existe ainsi une tradition selon laquelle : « le Prophète aimait accomplir la Prière à l'endroit même où il se trouvait quand le moment en était venu ». Il en était autrement pour le culte du Vendredi : un endroit fixe avait naturellement été désigné pour accomplir en commun cette cérémonie rituelle obligatoire ; mais nous ne savons lequel, les renseignements que nous possédons à ce sujet étant contradictoires. As'ad Ibn Zorara aurait réuni les croyants sur un terrain nommé Baqi' el Khademât ; selon d'autres, il aurait fait bâtir une mosquée à l'endroit où le Prophète construisit plus tard son *dâr*. Moh'ammed Ibn 'Omar attribuait ce fait à Moçab, et une autre tradition dit que Moçab accomplissait la *djoum'a* dans le *dâr* de Sa'd Ibn Khaithama.

Si nous pouvons tirer une conclusion unique de toutes ces contradictions, c'est celle-ci : le culte du Vendredi avant l'Hégire n'a pas toujours été tenu au même endroit.

Si nous en croyons le Tradition, l'endroit de la Prière en commun aurait été fixé rapidement après l'arrivée à Médine de Moh'ammed. En effet, le Prophète acquit le terrain appartenant à Sahl et à Sohail « pour y construire une mosquée ».

Qu'il eut réellement l'intention d'y construire une mosquée, comme celles que l'Islâm postérieur a connues, a été contesté par Caëtani, non sans bonnes raisons. En tous les cas, on édifia, à l'endroit qui devait plus tard jouir d'une si grande considération, des habitations pour le Prophète et sa famille. Par la nature même des choses, on exécuta, en général ou toujours à partir de ce moment-là, la Prière en commun du Vendredi dans le *dâr* de Moh'ammed. La tradition ne mentionne qu'une seule *djoum'a* après l'hégire, qui n'eut pas lieu dans la Mosquée, à savoir, lorsque Moh'ammed, se rendant de Qobâ à Médine « fut surpris par la *djoum'a* alors qu'il se trouvait dans la région des B. Sâlim Ibn 'Auf. C'est alors qu'il accomplit la Prière dans la mosquée qui se trouve à Wâdî Ranoûnâ. Les autres traditions concernant la *djoum'a* et connues de moi impliquent toutes que c'est à la mosquée du Prophète que la cérémonie eut lieu. Quoi qu'il soit invraisemblable que, déjà dans les premières années de l'Hégire. Moh'ammed ait prononcé une khot'ba à chaque culte du Vendredi comme ce devint l'usage plus tard, il est pourtant très vraisemblable que ces réunions des Musulmans furent l'occasion, pour lui, d'y faire des communications et de donner des avertissements d'où la khot'ba a pu naître peu à peu. Ibn Ish'âq ne mentionne pas à quelle occasion les deux premiers sermons dont il parle furent prononcés. Selon T'abarî. Moh'ammed aurait prononcé sa première *khot'ba* durant son entrée à Médine, lorsqu'il fut surpris par la *djoum'a !*

V

De l'appel a la Prière

Quand le fait de se réunir dans la maison de Moh'ammed pour la Prière fut devenu habituel, les croyants commencèrent à ressentir le besoin de trouver un moyen de fixer exactement le moment du rassemblement. Les Chrétiens avaient l'habitude de convoquer la communauté au moyen du *nâqoûs*,

c'est-à-dire de deux morceaux de bois, qu'on frappait l'un contre l'autre. Les Juifs se servaient pour cela de la trompette. Les deux instruments furent envisagés par les Musulmans, mais rejetés. Un rêve, fait en même temps par 'Abd Allâh Ibn Zaïd, et 'Omar, indiqua un meilleur moyen pour rassembler les croyants.

Un crieur devait, d'une voix éclatante, appeler les croyants à la Prière. D'après une autre tradition, une révélation divine transmit cet avis à Moh'ammed en même temps que le rêve d'Abd Allah et 'Omar. Comme on le sait, l'Adhan est, actuellement, l'annonce du moment où l'on accomplit les cinq Prières journalières. Il est possible qu'à l'origine l'appel eut lieu seulement pour assister à la Prière obligatoire en commun du Vendredi et que cet appel (*nidâ'*) fut ainsi nommé conformément à Coran, s. 62, v. 9 : « O vous qui croyez, si l'appel à la Prière du Vendredi a lieu, alors hâtez-vous de mentionner Allâh ».

D'après Sprenger, l'institution de l'adhân eut lieu ainsi avant le changement de qibla ; un crieur passait à travers la ville et il criait : « La cérémonie religieuse en commun ! » Après le changement de qibla, on institua le muezzin. Sprenger n'indique pas sa source d'information et je ne trouve sa théorie d'ensemble dans aucune des sources à moi connues. Il est probable qu'il a mêlé les traditions usuelles, puisque la plupart des détails se trouvent bien dans la Tradition.

Les sources n'indiquent pas l'époque où l'adhân aurait été institué. Ibn Ish'âq la place parmi les premières institutions médinoises. Nous avons un point de repère dans le fait que l'adhân est en relation avec l'emploi du *dâr* de Moh'ammed comme lieu de rassemblement pour la Prière en commun.

L'adhân suppose que c'est bien l'habitation de Moh'ammed où les Musulmans se réunissaient ; le culte au moçalla a toujours eu lieu sans adhân (10). C'est ainsi que déjà el-Nawâr, mère de Zaïd Ibn Thâbit, raconte : « Ma demeure était la plus haute de toutes celles qui entouraient la Mosquée. C'est pour cela que Bilâl avait l'habitude de faire l'appel sur mon toit, depuis l'institution de l'adhân jusqu'à ce que le Prophète eut

(10) Selon El-Qastallanî, on l'exécute pour l'*istisqâ*.

construit sa mosquée. Plus tard il fit l'appel sur le toit de la mosquée, après qu'on y eut installé un rehaussement ».

Cette tradition prouve :

1° Que le *dâr* de Moh'ammed fut le lieu du rassemblement dès avant que la Mosquée ne fut construite ;

2° Que l'*adhân* a été institué avant l'achèvement de la mosquée ;

3° Que la *manâra* n'a pas été instituée en même temps que l'adhân.

Ne nous étonnons pas, une fois de plus, que, selon certaines traditions, l'*adhân* aurait été institué à la Mekke et que d'autres rappellent que déjà Adam avait été invité à la Prière par un muezzin.

VI

Le Jeûne

Parmi les institutions qui ont été créées très vite après l'arrivée de Moh'ammed à Médine, se trouve le jeûne. Nous n'avons aucune indication qui nous montre que cette forme d'ascétisme fut déjà en usage à la Mekke, parmi les Musulmans.

Dans les sourâtes mekkoises ne se trouve qu'une seule fois le mot lui-même (*çawm*) (s. 19, v. 27) où il est dit à Marie : « Dis, j'ai fait au Rah'mân le vœu du *çawm* et par conséquent je ne parlerai à personne aujourd'hui ».

Il est probable que les lexicographes ont, à la suite de ce verset, adopté également le *tarâk el kalâmi* dans leur explication de ce mot. Selon leur définition, *çawm* veut dire : « abstinence de nourriture, de boisson, de coït et de parole » ; elle a donc très peu de valeur pour l'examen de la signification du mot *çawm*. Le passage du Coran qui a été cité prouve clairement que le mot *çawm* veut dire : « s'abstenir de parler ». Les commentaires l'expliquent par conséquent par : *se taire* (*çamtoun*). Dans la poésie préislamique on trouve encore ce mot, autrement employé. C'est ainsi que Imrou'ou'l Qaïs dit : « *ka'anna eth-thourayyâ 'oullaqat fî maçamihi* » ; à quoi l'auteur du *Lisân* remarque : « *Maçâm en-nadjmi ma'laqouhou* ». En-Nabiga parle de : « *Khaïloum çiyamoun wakhaïloum ghaïra ça'matoun* ».

Selon T'abarî, on disait : « Les chevaux *çâmat* », quand on ne les faisait pas marcher. Pour le vent, on le dit quand il s'apaise, et pour le jeune chameau quand il se tient debout sans bouger, sans aller et venir comme d'habitude. On se sert aussi du mot à propos d'une roue qui est arrêtée.

Si on considère les différentes circonstances dans lesquelles on trouve *çama*, il apparaît que la définition de Khalîl : « Çawm, c'est se tenir debout sans travailler » est juste. Celle de T'abarî, le *çawm*, c'est *el-kaff*, qui veut dire « retenir », a une teinte trop musulmane.

Et voilà que paraît subitement dans les sourates révélées à Médine, le mot *çawm* dans le sens de s'abstenir de manger, de boire, de coïter. Il est clair que ce changement inattendu atteste des influences étrangères ; et on n'a pas besoin de les chercher bien loin. Le mot, dans sa signification rituelle, a été emprunté par Moh'ammed aux Juifs de Médine.

Le jour d'abstinence le plus important des Juifs est celui du « Grand Pardon », à cause de son importance nommé dans la Michna, Yoma, le jour. Comme on le sait, il est célébré le 10 tichri. Il semble que les Juifs l'avaient, au Hidjâz, tout simplement, nommé : « le dixième ». En tout cas, chez les auteurs musulmans, il est toujours nommé el 'Achoûra', ce qui n'est autre que la forme araméenne du mot hébreux par lequel l'auteur du Lévitique (16. 29) désignait déjà le jour du Grand Pardon (*'âchoûr*).

La tradition bien connue par laquelle on nous a apporté la création de l'"Achoûra' musulmane a été enjolivée par la postérité.

Moh'ammed étant arrivé à Médine constata que les Juifs observaient le jeûne au jour de 'Achoûra'. On lui raconta que, ce jour-là, Dieu avait délivré Israël de son ennemi Pharaon, et que c'était là la raison pour laquelle Moïse l'avait institué comme jour de jeûne. Moh'ammed dit alors : « J'ai plus de droits sur Moïse que vous autres ». Et c'est pour cela qu'il jeûna ce jour-là et ordonna également aux Musulmans d'en faire autant.

Nous apercevons déjà là une restauration du Judaïsme original. Il est clair que l'intention d'Ibn 'Abbâs, qui a transmis cette tradition, a été de s'opposer à l'idée que Moh'ammed se serait rallié à la religion juive de Médine. Il est à peine nécessaire de dire que ce fut certainement bien là le cas. Dans la première année de l'hégire, le Prophète n'avait pas encore établi de différence entre la religion juive moderne et la religion juive « pure » comme il l'a fait plus tard sur la base de la théorie de la religion d'Abraham et il s'inspira constamment de la religion juive.

Une autre tradition nous raconte que Moh'ammed, qui, apparemment avait ignoré jusque là ce jour de jeûne, fit connaître par un crieur public, le jour même, que chaque personne ayant déjà mangé devait s'abstenir de nourriture et que tous ceux qui n'avaient pas encore mangé devaient imiter cet exemple.

Les Juifs jeûnent, le jour du Grand Pardon, depuis le coucher du soleil jusqu'au coucher du soleil du lendemain. Les Musulmans jeûnèrent également pour la 'Achoûrâ durant 24 heures, comme le disent les traditions qui ont encore gardé ce souvenir. C'est ainsi que El H'asân Ibn Faradj dit : « Il était obligatoire de jeûner à partir du soir jusqu'au soir suivant. Quand quelqu'un avait fait sa Prière du soir, la nourriture et le coït lui étaient interdits, jusqu'au soir suivant à la même heure. Plus tard, l'autre jeûne fut révélé par lequel ces mêmes choses furent autorisées pendant toute la nuit. »

Pour le reste, nous ignorons tout de la célébration de l''Achoûra' par les Musulmans. Cela n'a, du reste, rien d'étonnant, car les sources nous disent que, dès l'année suivante, il ne fut déjà plus un jour de jeûne obligatoire : celui qui désirait jeûner pouvait le faire ; qui ne le désirait pas n'était pas obligé de le faire. Naturellement, pour Moh'ammed il ne fut plus jour de jeûne : quand il se fut détaché du judaïsme, il n'y eut plus aucune raison de conserver ce souvenir de ses anciennes tendances, d'autant plus que le nouveau mois de jeûne satisfit à tous les besoins ascétiques.

Cet état d'esprit du Prophète se manifeste dans un dire qui lui a été attribué et que rapporte Ah'med (Ibn H'anbal) : « Jeûnez à l''Achoûra, mais ne faites pas comme font les Juifs, en jeûnant un jour avant et un jour après ». Le jour avant 'Achoûra a été appelé *tâsoû'â,* et, dans les livres de fiqh, le jeûne au tâsou'â et à l''Achoûra est recommandé.

Le 10 Tichri tombe à la fin de septembre. On ne sait pas dans quel mois du calendrier arabe, l''Achoûra de l'année fut observé. Probablement, le souvenir en a-t-il été vite oublié, car, déjà de bonne heure, on célébra le jour de l''Achoura le 10 Moharram ; ce qui, à l'époque de Moh'ammed paraît avoir été impossible, si l'on en croit Caëtani. Encore de nos jours, on le célèbre le 10 Moharram. Il est probable qu'on a choisi le premier mois de l'année musulmane, parce que tichri était le premier de l'année juive.

L'origine juive du jour de l''Achoûra est donc certaine et comme nous l'avons déjà vu, la tradition ne le dissimule pas, à l'exception de la tendance qui ramène toutes les institutions du culte, soit aux anciens Arabes, soit à Abraham. C'est ainsi que 'Orwa raconte que, selon 'Aîcha, les Qoraïchites, à l'époque de la djâhiliyya jeûnaient et que le Prophète en faisait autant. D'après H'alahî, le Prophète jeûnait déjà à la Mekke pendant cette journée-là, mais il ne prescrivit à ses disciples de le faire qu'à Médine. En plus de l''Achoûra, Moh'ammed institua à Médine trois autres jours de jeûne mensuel. On ignore quels étaient ces jours ; la postérité les fixe aux 13, 14 et 15, « les jours des nuits blanches ». On ne peut pas dire exactement si c'est Moh'ammed qui a institué, pour la première fois, ces trois jours de jeûne par mois, ou bien s'il les a empruntés à un usage préexistant. Les théologiens ne sont pas d'accord sur le fait de savoir si le jeûne, pendant ces jours-là, était alors obligatoire ou bien surérogatoire. En tout cas, l'obligation en a été abolie par l'institution du jeûne du Ramadhân. Dans tous les livres de *fiqh* le jeûne pendant ces jours-là est recommandé (11).

De plus, le Prophète jeûnait tous les Lundis et tous les Jeudis. Je n'ai nulle part trouvé que ces jeûnes eussent été obligatoires pour les Musulmans aussi. Les croyants fort pieux seuls suivaient l'exemple du Prophète. Ainsi, un client

(11) Chez les Mâlékites, la chose est au contraire blâmée. Voir p. ex. Khalîl, version Guidi, p. 212 (note du traducteur).

d'Ousâma Ibn Zaïd raconte ce qui suit : « Ousâma avait l'habitude de se rendre à cheval à Wâdi'l Qorâ où il avait une propriété, et il accomplissait le jeûne des Lundis et Jeudis, à cette occasion. Un jour je lui demandai : « Fais-tu le jeûne en voyage, malgré ton âge avancé et ta condition élevée ? » (12). Il répondit : « J'ai vu que le Prophète jeûnait le Lundi et le Jeudi ». Et 'Aïcha dit de son côté : « Le Prophète avait l'habitude de jeûner strictement le Lundi et le Jeudi ». Dans les livres de *fiqh,* le jeûne est recommandé ces jours-là.

Il est clair que ces deux jours de jeûne ont été empruntés aux Juifs par Moh'ammed, durant les premiers temps de son séjour à Médine. On fait dire au Prophète que la raison de ce jeûne-là est que, le Lundi et le Jeudi, les œuvres (des hommes) sont présentées à Allâh, pour être jugées par Lui et que Moh'ammed était heureux que ses œuvres lui fussent présentées pendant qu'il jeûnait. Probablement ce motif tira son origine du milieu juif sous une forme un peu différente. En effet, dans le Tosephta, le jeûne est mis en rapport avec la session des cours de justice.

Dans les livres de *fiqh,* on attribue aux dix premiers jours de *dhoû-el-hidjja* une importance spéciale : les bonnes œuvres accomplies ces jours-là sont considérées comme ayant une valeur toute particulière. Pour ceux qui n'assistent pas à la solennité de 'Arafâ, le jeûne est recommandé le 9. Parmi les traditions qui mentionnent spécialement ce jour-là, il y en a qui disent expressément que le Prophète jeûnait et d'autres qui mentionnent aussi spécialement que le Prophète ne jeûnait pas.

Une tradition bien connue raconte qu'on discutait la question de savoir si le Prophète jeûnait le jour de 'Arafâ. On lui apporta alors un seau rempli de lait et il en but pendant qu'il se trouvait sur le territoire sacré d''Arafâ.

Nous avons donc ici l'explication du fait que les théologiens ne veulent pas que les pèlerins jeûnent le 9 de Doû'l Hi'djja. Mais comment donc la discussion sur le caractère,

(12) « Rafout'a », c'est-à-dire : « Tu occupes un rang si élevé comme Musulman, qu'il est inutile de faire des jeûnes superflus en vue d'obtenir des mérites ».

obligatoire ou non, a-t-elle pu naître ? Avant de répondre à cette question, il faut dire encore quelques mots sur les autres jours de la première décade de ce mois. Certaines traditions disent que le Prophète observait, non seulement le jeûne le 9, mais aussi pendant les huit jours précédents : Aboû Bekr ibn Abî'l Dounya a écrit un petit traité sur l'excellence des dix jours de *dhoû el hidjja ;* il dit ceci : « Un tel et un tel ont appris de la bouche d'une des femmes de Moh'ammed, que celui-ci avait l'habitude de jeûner ces neuf jours de *dhoû-el-hidjja* ». Et ailleurs : Aboû Huraïra raconte que le Prophètee a dit : « Faire le jeûne pendant chacun de ces dix jours vaut autant que le jeûne d'une année entière ». Le mérite du jeûne pendant ces jours-là est donc assuré par l'exemple du Prophète. Mais les traditions sur le jeûne (ou son contraire), le 9, sont beaucoup plus répandues que celles concernant les autres jours.

Nous nous demanderons donc, en premier lieu : grâce à quoi ces jours ont-ils eu leur caractère distinctif ? Peut-être aurait-on tendance à penser à leur simultanéité avec le *h'adjj.* Et pourtant, les usages du h'adjj n'expliquent nullement pourquoi ces jours-là ont pu être des jours de jeûne. Les usages du *h'adjj,* comme nous les connaissons, ont été transmis sans beaucoup de changements depuis l'époque du Prophète. Que Moh'ammed ait laissé le *h'ajj,* comme il l'a trouvé (à quelques petites exceptions près), est certain. Nous ne lisons nulle part que les dix premiers jours de ce mois, ou même un seul jour pendant le h'adjj, aient été des jours de jeûne. Il faut, par conséquent, chercher une autre explication.

Moh'ammed ne songea pas encore, durant sa première année à Médine, à la signification que le *h'adjj* pourrait avoir pour l'Islâm. Il avait tourné le dos à sa ville natale ; il avait fondé tout son espoir sur l'alliance avec les Juifs et s'était inspiré de leur exemple en plusieurs points importants touchant le dogme et la pratique. Nous ne sommes donc nullement étonnés de voir qu'il laisse passer la première fête mekkoise du *h'adjj* sans s'en occuper. Ceci est prouvé d'une façon éloquente par le silence de la tradition au sujet de ce que se passa à Médine en dhoû'l h'idjja de l'année I. C'est

seulement la célébration de ce mois en l'année II qui y est largement traitée. Et, selon la règle exposée ci-dessus (§ 1), la tradition a toujours antidaté, jamais postdaté. En l'an II, Moh'ammed, après avoir rompu pour toujours avec le Judaïsme, absorba le rite mekkois de cette fête religieuse dans le culte médinois. Il n'a alors pas institué de jours de jeûne : ceux-là n'avaient aucun rapport avec le h'adjj. Il ne nous reste donc qu'à conclure que l'habitude de jeûner pendant la première décade de dhoû el h'idjja date de l'an I. Et, en effet, cette habitude se laisse expliquer parfaitement par les circonstances d'alors.

Moh'ammed s'était étroitement associé aux Juifs pour les usages du jeûne et il leur avait emprunté leur principal jour de jeûne, ainsi que le jeûne du Lundi et du Jeudi. N'est-il pas vraisemblable qu'il leur ait encore emprunté d'autres jours de jeûne ? Pour le cas dont nous parlons, cela paraît très clair. Nous avons ici neuf jours de jeûne dont le dernier, selon la tradition, est le principal.

Cherchons donc une analogie avec le Judaïsme : nous trouvons alors que le 9e du mois Ab était un jour de jeûne d'un caractère particulier qui n'avait pas beaucoup moins d'importance que le jour du Grand Pardon : il était si important, que certains Juifs s'y préparaient déjà depuis le 1er du mois.

L'analogie de 1-9 d'hoû el h'idjja avec 1-9 Ab saute aux yeux : toutes nos questions à propos des traditions que nous avons rencontrées, ont donc trouvé leur réponse. Nous comprenons maintenant clairement pourquoi la période 1-8 du mois reste obscure, tandis que la lumière tombe sur le 9e. Et, de plus, on comprend pourquoi il existait des incertitudes sur le point de savoir si Moh'ammed observait le jeûne le jour de 'Arafâ. Pendant l'année I, Moh'ammed avait célébré ce jour par le jeûne. Mais, dès l'année II, il instituait une fête à Médine, le 10 du dhoû el h'idjja. Cette fête devait être une faible imitation du *h'adjj* et on ne jeûnait pas ce jour-là. Et pourtant, de nos jours, la célébration juive originale du 9 se fait encore aujourd'hui sentir en ce que beaucoup de pieux Musulmans, qui ne prennent pas part au h'adjj, observent le jeûne durant ce jour.

Si, pendant l'an I, le mois de dhoû el h'idjja coïncidait avec l'Ab, c'est que l'année arabe commençait en été, ce qui concorde avec les suppositions de Nöldeke et les calculs de Caëtani. Mais, il sera impossible de fixer exactement le commencement de l'année arabe à quelques semaines près.

VII

Moh'ammed se détache du Judaïsme
La nouvelle Qibla

Nous avons donc examiné les institutions du culte en usage pendant la première année de l'hégire à Médine. Elles ont toutes un trait commun : la similitude, ou la ressemblance, avec les institutions juives. Durant cette période, Moh'ammed admire beaucoup le judaïsme, quoiqu'il ait été amèrement déçu par les Juifs peu après son arrivée à Médine. Son respect pour les livres révélés reste illimité et la religion fondée sur leur contenu devait être la vraie religion. Mais pourquoi alors cette mauvaise volonté des Juifs à reconnaître un Prophète qui prêchait une doctrine semblable à la leur ? Moh'ammed ne peut expliquer l'indifférence, ou la haine, des Juifs que par ceci : le judaïsme avec lequel il est en contact journellement n'est pas le vrai, mais il a été falsifié à dessein, aussi bien en sa doctrine qu'en sa base doctrinale, le Livre. Et c'est ainsi que surgit l'accusation, constamment répétée, d'avoir caché, ou changé, la Torah. Il va sans dire que le Prophète devait prendre congé du Judaïsme « moderne », quand il eut adopté ce point de vue. Pourtant, il ne fit pas cela sans autres, mais bien d'une façon rendant possible une assimilation des usages religieux mekkois et, de la sorte, il donna un nouvel envol à ses idéaux théocratiques.

Il se forme, en effet, une image d'Abraham, le patriarche, satisfaisant à deux exigences :

1° Fournir un point de vue lui permettant de maintenir son indépendance vis-à-vis du Judaïsme, et présenter l'Islâm comme la religion révélée primitive ;

2° Rendre possible un rapprochement avec le culte mekkois et, par là, faire jeter aux musulmans des regards d'envie

vers la ville sainte. C'est ainsi que fut imaginée la doctrine de la religion d'Abraham (*millat Ibrahim*) qui aurait été révélée par Allâh lui-même au patriarche, et qui, soi-disant, forme la base des religions révélées. « Quand son Seigneur dit à Abraham : « deviens Musulman », celui-ci répondit : « Je suis devenu Musulman pour le Seigneur des Créatures » (Coran, s. 2, v. 165).

En plus de sa qualité de premier Musulman, Abraham aurait été le fondateur du sanctuaire mekkois instituant la fête qui y est célébrée tous les ans. C'est donc ainsi que le pèlerinage à la Maison Sacrée fut incorporé au culte. Il est donc inutile de nous occuper de cet aspect de la nouvelle doctrine. Cette théorie a été posée entièrement et pour la première fois dans l'ouvrage du professeur Snouck Hurgronje : « *het Mekkaansche feest* ».

Elle est née du besoin de détacher l'Islâm du Judaïsme. Et ce besoin fut totalement satisfait. Elle n'eut pas, de suite, une grande influence sur la situation politique. Le texte régissant l'organisation de la communauté, montre que Moh'ammed fit tout son possible, avant la bataille de Badr, pour contenter les différents partis politiques. Et la doctrine de la religion d'Abraham précède chronologiquement le texte de cette décision (13).

Il n'est pas difficile de fixer l'époque où l'Islâm s'est détaché du Judaïsme.

En dhoû el h'idjja de l'an I, nous avons encore trouvé en Moh'ammed un fidèle imitateur des usages juifs. Par contre, en Cha'bân de l'an II, la séparation est déjà accomplie. C'est donc entre ces deux dates qu'elle a eu lieu. Nous pouvons la fixer encore avec un peu plus de précision.

Le changement de qibla était étroitement lié à l'annonce qu'Abraham avait été le fondateur de la Ka'ba : les croyants ne devaient plus se tourner vers Jérusalem, mais vers la Mekke, en tant que qibla d'Ib'rahim. Ce changement est fixé par la tradition en général 16 ou 17 mois après l'hégire, donc en Redjeb, ou Cha'bân, de l'an II. Il est donc probable que nous ne nous trompons pas en plaçant la naissance de la

(13) L'auteur renvoie au chapitre précédent de son livre (N. d. t.).

nouvelle doctrine un peu plus tôt dans la première moitié de l'année. A ceci correspond le fait que les institutions ultérieures du culte en l'an II ont toutes un caractère antijuif.

La première de celle-ci fut donc la nouvelle qibla qui constitua une première conséquence pratique de la religion d'Abraham. La tradition cherche à motiver autrement : T'abarî raconte, en effet, que les Juifs disaient : « Moh'ammed et ses compagnons ne savaient pas où était leur qibla, avant que nous ne les aidions », Cette parole sarcastique aurait décidé le Prophète à affirmer son indépendance. Cette motivation, en vertu de ce que nous avons dit, est très invraisemblable ; elle trahit, de plus, clairement la tendance d'allonger encore un peu plus la liste des péchés juifs.

D'autres traditions présentent l'affaire d'une façon bien naïve : le Prophète languissait vers la qibla d'Abraham, et il demanda à Gabriel un changement ; là-dessus fut révélé Coran s. 2, c. 139 : « Nous voyons comment vous tournez constamment votre face vers le ciel, et nous allons donc vous tourner vers une qibla qui vous soit agréable : tournez donc votre face vers la Sainte Mosquée : n'importe où vous vous trouvez, il faut tourner vos faces vers elle ».

Quand la nouvelle qibla fut instituée, Moh'ammed trouva nécessaire, — vu l'étonnement ou les remarques désobligeantes des Juifs, — de justifier son attitude. Une question bien naturelle se posait : Moh'ammed n'avait-il donc pas su d'avance que la seule véritable qibla était celle d'Abraham ? A cette question, il répond d'une façon qui a certainement dû contenter ses disciples : il dit d'abord expressément qu'Allâh est le Seigneur de l'Orient et de l'Occident ; il peut donc désigner chaque point du ciel comme qibla. Mais, ensuite, il dit d'une façon plus terre à terre : « Nous avons institué la qibla, que vous aviez, seulement pour distinguer ceux qui suivent l'Envoyé de ceux qui s'en détournent » (s. 2, v. 138).

Quant à l'endroit où, pour la première fois, fut exécutée la Prière en direction de la Ka'ba, les traditions ne sont pas d'accord. D'après les plus anciens témoignages, les versets du Coran prescrivant le changement de qibla furent révélés la nuit et communiqués à Qobâ, le lendemain, aux croyants. Selon d'autres Moh'ammed faisait avec quelques croyants la

Prière dans une Mosquée de la région des B. Salima. Après avoir exécuté deux rak'as dans la direction de Jérusalem, le Prophète se tourna subitement vers la Ka'ba imité par ses fidèles. L'endroit où ceci se serait passé est encore actuellement connu sous le nom de *masdjid el-qiblataïn,* la mosquée aux deux qibla's ; elle se trouve à peu près à une heure de marche au Nord-Ouest de Médine, près de Wâdî el 'Aqîq. Nous ne pouvons pas décider lequel de ces deux témoignages est le vrai.

Il est probable que le changement de qibla n'a pas exercé une grande influence sur l'attitude des Juifs. Leur opinion était faite depuis longtemps. De son côté, Moh'ammed poursuivit sa voie. On en eut bientôt une preuve fournie par l'institution du nouveau mois de jeûne.

VIII

Le Jeûne du Ramadhan

Selon le Coran (s. 2, v. 18) « Pendant le mois de Ramadhân, le Coran a été révélé comme une ligne de conduite pour les hommes, comme indication claire de conduite et de distinction entre le bien et le mal ; celui d'entre vous qui s'y trouve jeûnera, et celui qui est malade, ou qui est en voyage, jeûnera pendant d'autres jours, etc... ». Le rite du jeûne fut profondément changé par cette institution. Les croyants, habitués à jeûner le jour de 'Achoûra, d'un soir à l'autre, furent dispensés du jeûne pendant la nuit jusqu'au moment où on peut distinguer un fil noir d'un blanc. La tradition est unanime à considérer (et avec raison) le Ramadhân comme remplaçant le jour de 'Achoûra. La nouvelle période du jeûne fut instituée « en vue de se distinguer des Juifs ».

La tradition est unanime aussi quant à l'époque de l'institution : elle la place en l'an II. Pourtant, le Professeur Jacob est d'avis que, déjà avant Ramadhân I, soit Mars 623, le jeûne était prescrit. Je suppose que cette déviation du consensus ne doit servir qu'à rendre acceptable son opinion selon laquelle le jeûne aurait été emprunté à l'usage des

Harraniens de jeûner pendant le mois Adar. Or Adar et le Ramadhân coïncidaient, selon l'auteur, en 623 avec le mois de mars. En effet, les motifs qu'il allègue me paraissent faibles : « Que l'année 623 fut l'année de création résulte de ce que, d'une part, des mesures défiant les Juifs ne pouvaient pas avoir été établies auparavant et que, d'autre part, il existait déjà en 624, parce que le Prophète jeûna d'après Wâqidî à l'occasion de l'expédition de Bedr, n'observa qu'un ou deux jours de jeûne après le départ, mais que les autres ne le rompirent que quand les faveurs accordées aux malades et aux voyageurs furent publiées ». Le premier de ces deux arguments n'a pas besoin de commentaires. Mais le second ne prouve rien. Moh'ammed a probablement déjà institué le mois de jeûne en Cha'ban de l'an II, très vite après la nouvelle qibla sans penser à la possibilité d'une expédition ultérieure. Il n'y a donc absolument pas lieu de s'écarter du *consensus* de la tradition.

On a donné plusieurs réponses à la question de savoir à quelle religion a été empruntée l'institution du mois de jeûne.

Sprenger croit qu'en 623 après Jésus-Christ, Moh'ammed a introduit le Quadragésime chrétien, et en 626 le jeûne du Ramadhân pour se détacher du chistianisme. La tradition musulmane croit également que le mois du jeûne est une amélioration du Quadragésime. Le Professeur Houtsma suppose que Ramadhân à l'origine coïncidait avec le jeûne et le deuil des Juifs pendant le mois Tammouz et que Moh'ammed avait donc ressuscité un ancien usage sémite. Nous avons déjà cité l'opinion du Professeur Jacob. Nous n'avons donc plus à nous occuper de ces hypothèses et pouvons conclure que Moh'ammed a ordonné le jeûne du Ramadhân dans l'année II pour se distinguer des Juifs, également quant au rituel.

La période du jeûne prit fin à la fête du 1er Chawwâl, c'est-à-dire le « jour de la rupture du jeûne ». Elle est célébrée par une Prière au moçalla, à l'occasion de quoi le Prophète encourageait également les croyants à la charité. Les descriptions que les traditions donnent de la célébration sont importantes, en ce qu'elles contiennent des données touchant la plus ancienne forme de khot'ba, et la perception de la zekâa afférente à cette fête.

IX

Le Sacrifice

Parmi les institutions du culte, il en est encore une qui est très étroitement liée à la doctrine de la religion d'Abraham. La Maison Sacrée à la Mekke était devenue le Palladium de l'Islâm. C'est vers elle que les yeux des Croyants se tournaient à chaque exercice religieux et naturellement les cœurs des gens pieux aussi. Mais, pour commencer, il n'était pas question encore que les Musulmans puissent prendre part aux cérémonies sacrées. Pour parer un peu à ceci, et aussi pour exciter l'intérêt et le désir des Croyants, Moh'ammed institua le 10 de Dhoû el h'iddja un service solennel ; il ressemblait un peu à la fête des sacrifices qui avait lieu le même jour à la Mekke.

L'année précédente, le Prophète avait fait le jeûne le 9 du mois, conformément à l'usage juif. La tradition ne dit pas s'il continua désormais à le faire. Probablement il s'était déjà détaché de l'ancien rite. Il est pourtant possible qu'il en resta un faible souvenir. En effet, on raconte qu'il jeûnait le 10 jusqu'à ce qu'il mangeât de la viande du sacrifice. Ceci n'est pas considéré comme obligatoire pour les Croyants.

Le Prophète se rendit alors le 10 au moçalla où il fit faire la Prière et sacrifia deux béliers, gros, lourds, aux fortes cornes et tachetés. Pour le premier, il dit : « O, Allâh, celui-ci est pour ma communauté entière, pour ceux qui confessent Ton unicité et mon apostolat ». Pour l'autre, il dit : « Celui-ci est pour Moh'ammed et sa famille ».

Muir déjà a fait remarquer qu'il y a une certaine ressemblance entre le sacrifice de Moh'ammed et celui du Grand Prêtre juif au jour du Grand Pardon. L'un et l'autre sacrifient pour la Communauté et pour eux-mêmes et leur famille. Le rite du Sacrifice juif, ainsi que celui de la fête musulmane ont un caractère réconciliateur. Il est également probable que le mode d'abattage rituel fut introduit par Moh'ammed à cette occasion. Il est donc possible que, connaissant le contenu de *Lév.* 16, il s'en inspira.

X

Du Moçalla

Nous avons donc appris à connaître deux occasions où le *moçalla* servit comme lieu de réunion des Musulmans : la fête du 1er Chawwâl et celle du 10 de Dhoû el h'idjja. On cite, de plus, un cas où la Prière funèbre eut lieu au *moçalla,* mais il ne paraît pas que cela fut la règle. Ceci est peut-être aussi le cas pour les rogations (*istisqâ*).

Ibn Ishâq et Ibn Sa'd nous fournissent un exemple de Prière pour la pluie datant de l'époque préislamique. A Médine, la pluie tardant longtemps à tomber, on invita le Juif Ibn al Hadjjabân à sortir et à prier pour que la pluie survienne. Il exigea qu'on donnât d'abord des *çadaqa's*. Après on sortit et la pluie ne tarda pas à tomber.

Ici, on trouve déjà l'habitude de sortir en plein air à l'occasion des rogations. Cet usage était de règle chez les Juifs. La Michna prescrit de choisir un endroit en plein vent. Il est donc probable que l'*istisqâ* a été emprunté aux Juifs. D'autres usages confirment ces suppositions. C'est ainsi que selon une tradition d'Ibn 'Abbâs, le Prophète se rendait dévotement à cette Prière, sans aucun soin pour son aspect extérieur. Selon d'autres, il portait un habit noir. Il ne prononçait pas de khot'ba, mais il ne s'arrêtait pas de faire des invocations, de s'humilier, de prononcer des takfirs ; Al Q'ast'allânî parle encore de l'habitude de jeûner le jour même et le jour précédent.

La question est de savoir si, pendant la vie de Moh'ammed, l'*istisqâ* était déjà accomplie comme la tradition décrit la cérémonie au moçallâ. Selon une tradition bien connue, le Prophète eut connaissance, durant le culte, des plaintes touchant la grande sécheresse et il pria alors à la mosquée pour la pluie. Selon une autre, on vit le Prophète, debout, auprès du *Ah'djâr ez-zît* (endroit à moi inconnu), pendant qu'il priait pour que la pluie tombe. Mais c'est une seule fois seulement qu'Al Q'ast'allânî parle d'une sortie en l'an VI au moçallâ et d'une Prière qui y fut faite. Et il ajoute que, selon une autre

tradition, le Prophète se rendit aux champs. Il semble donc qu'il n'y ait pas un lien bien étroit entre *istisqâ* et moçallâ.

Selon la tradition, il y avait une grande analogie entre les différents cultes célébrés au moçallâ. Ils n'ont pas dû comporter beaucoup de variantes. C'est ainsi que, pour chacun d'entre eux, nous apprenons qu'on portait, en avant du cortège, une lance, qu'on faisait une Prière et qu'on y prononçait une khot'ba. En ce qui concerne cette dernière, il est certainement fort douteux que Moh'ammed ait bien prononcé un sermon à toutes ces occasions. Une tradition le dénie pour l'*istisqâ* et, quand nous lisons les descriptions des deux fêtes, nous voyons que cette khot'ba consistait en quelques paroles indiquant, d'une façon simple, le programme des fêtes, ou incitant à la charité. La khot'ba, dans le sens ordinaire du mot, manque donc. Quant à la signification de la lance que el Zoubaïr aurait rapportée d'Abyssinie, je renvoie à l'étude faite par le Professeur Becker sur la chaire. Selon une tradition d'Ibn Sa'd, la lance fut également portée à l'occasion des rogations par Bilâl. Pour autant que je puisse le voir, c'est la seule tradition qui lie la lance à l'*istisqâ*. Peut-être a-t-elle son origine dans cette tendance de la postérité dont nous avons parlé, de présenter les exercices pieux au moçalla, comme aussi semblables les uns aux autres que possible.

Les actes communs à toutes les cérémonies au *moçalla* furent donc : la Prière et peut-être le port de la lance. Il y avait aussi une ressemblance négative, qui consistait en l'absence de l'appel au ressemblement. Peut-on conclure de ce fait que, lors du premier culte au *moçallâ*, l'*adhân* n'était pas encore institué ? En tous les cas, il paraît certain que l'adhân et la mosquée sont étroitement liés.

LES POPULATIONS RURALES MUSULMANES DU SAHEL D'ALGER

(SUITE) (*)

IV. — L'économie des populations rurales.

Depuis longtemps, nous l'avons vu, le Sahel oriental correspondant au Fahs, privilégié par l'abondance des eaux, était cultivé avec soin. Mais le reste du Sahel, couvert de broussailles denses, n'a été défriché et mis en culture qu'après des dizaines d'années d'un labeur acharné.

La mise en valeur des propriétés indigènes s'est poursuivie parallèlement aux progrès de la colonisation. Elle fut lente et on estime en général que c'est vers 1930 que toutes les terres cultivables devinrent productives.

L'élevage, qui tenait une place importante dans l'économie traditionnelle des Indigènes, déclina rapidement. Comme chez les colons, l'économie, basée de plus en plus sur l'agriculture, reçut une impulsion décisive avec l'extension de la vigne, des cultures maraîchères et des primeurs. A l'exemple des Européens, les Musulmans adoptèrent ces cultures mieux adaptées aux conditions naturelles et plus rémunératrices que les céréales. Ils se sont intégrés dans l'économie générale du Sahel.

La structure agraire. — La propriété dans le Sahel est essentiellement une petite propriété morcelée et divisée. Le tableau ci-joint montre le détail de cette structure agraire.

(*) Voir *Rev. Africaine*, 1953, p. 369.

Communes		Superficies totales des propriétés	Nombre de propriétaires	Nombre d'exploitations	EXPLOITATIONS moins de 1 ha	1 à 2 ha	2 à 5 ha	5 à 10 ha	10 à 20 ha	20 à 50 ha	50 à 150 ha	Observ.
		ha a ca										
Chéragas	1	232 67 87	192	203	133	33	24	13				
Dély-Ibrahim ...	2	125 73 42	106	114	71	19	21	3				(a)
Draria	3	231 90 29	207	234	162	45	23	3		1		
Birkadem	4	400 11 46	232	239	178	20	23	11	5	2		(b)
Baba-Hassen ...	5	34 31 80	7	7	3		1	2	1			
St-Ferdinand ...	6	42 05 43	15	15	5		9	1				
Ouled-Fayet	7	75 01 31	31	31	12	8	5	4	2			
El-Achour	8	51 91 26	13	15	6	3	3	2	1			
Saoula	9	468 23 20	196	237	114	47	56	13	6	1		
Crescia	10	364 47 25	132	155	70	34	36	11	2	2		
Douéra	11	765 28 36	295	299	144	45	66	26	17	1		
Mahelma	12	690 96 76	97	100	30	20	24	15	7	1	3	
		3.482 68 41	1.543	1 649	928	274	291	104	41	8	3	

(a) 4 ha 16 a 20 ca terrain à bâtir — 44 propriétaires.
(b) 7 ha 10 a 61 ca terrain à bâtir — 114 propriétaires.

70 % des exploitations rurales indigènes (85) sont inférieures à 2 ha, 26,5 % sont comprises entre 2 et 10 ha et 3,5 % seulement sont supérieures à 10 ha. Mais cette répartition n'est pas uniforme dans l'ensemble du Sahel. Les dimensions des exploitations sont parfois liées à la nature des terres et des cultures. A Mahelma la moitié des propriétés ont une superficie supérieure à 2 ha. Même en faisant abstraction des deux grandes propriétés qui s'y trouvent (86), la moyenne des exploitations est de 4 ha, soit sensiblement le double de celle des autres communes. Dans la bande des argiles qui s'étendent de Douéra vers le Mazafran, les terres sont lourdes, difficiles à travailler. Ce sont des terres à blé ; il faut un attelage pour les labours, il faut prévoir un assolement et il n'y a de récolte que sur la moitié des terres. Cette culture de céréales, adaptée ici aux conditions naturelles, rapporte moins que celle de la vigne ou des arbres fruitiers. D'où, pour le fellah, la nécessité de conserver une propriété susceptible de le faire vivre avec sa famille et le souci de ne pas partager ses terres qui restent ainsi souvent dans l'indivision.

Le même fait semble se retrouver sur les terres argileuses du centre du Sahel (Ouled Fayet-El Achour) où l'économie est semblable et où la moyenne des exploitations varie de 2 ha 1/2 à 4 ha. Là il convient de noter que la propriété musulmane est toute récente et que la structure agraire n'a pas encore évolué.

Dans les autres régions du Sahel où les sols sont meubles, faciles à travailler, la vigne, les arbres fruitiers et les cultures maraîchères règnent partout. Ce sont des cultures rémunératrices ; d'autre part le sol peut être travaillé avec des instruments à main.

Le fellah vit là en général sur des propriétés plus petites. Il n'hésite pas souvent à fractionner ses terres. L'étendue moyenne des exploitations est faible (1 à 2 ha) dans la région de Chéragas, Draria et Birkadem. Elle est un peu plus importante (2 ha 1/2) sur le revers méridional : Saoula, Crescia,

(85) Déduction faite des 158 (114+44) lots de terrain à bâtir.
(86) 154 et 138 ha.

Douéra. Le sentiment plus ou moins ancien de la propriété individuelle et localement l'abondance de l'eau permettant l'irrigation contribuent à expliquer ces nuances dans la structure des petites propriétés.

La grande majorité des exploitations se présente aussi d'un seul tenant. Cependant, localement des propriétaires ont des parcelles dispersées. A Chéragas, à Dély-Ibrahim où l'élevage des vaches laitières est général, certains propriétaires ont acquis, en dehors de leur exploitation principale, des terres à fourrages (sols argileux et frais). Ils assurent ainsi la nourriture de leurs bêtes. Inversement, à Mahelma, d'autres ayant déjà une exploitation où ils produisent des céréales, recherchent des parcelles qu'ils pourront cultiver en vigne ou en pommes de terre. Ils ont ainsi acheté quelques terres à Douéra ou à Sainte Amélie.

Aux Ouled Bel Hadj quelques exploitants ont des terres sur les pentes — vers la Mitidja et au Nord de la commune (Bou-Zoa-Saoula). Ces dernières sont dans la zone des sables rouges et des grès où l'eau abondante permet des cultures irriguées.

Enfin les propriétés récemment acquises sont parfois éloignées de la tribu, au milieu des domaines européens. Tel exploitant des Ouled Mendil Chéragas a maintenant une autre propriété au Nord de la commune sur la route de Douéra à Crescia. Il y travaille d'ailleurs les mêmes cultures.

L'EXPLOITATION DES TERRES. — La structure agraire, les conditions naturelles et humaines auxquelles elle est liée, impriment à l'exploitation des terres ses caractères : exploitation familiale et intensive, prédominance de la polyculture et du travail humain.

La quasi totalité des possédants est attachée à la terre et y demeure. L'exploitation familiale est la règle générale. Le fellah et ses fils, les frères quand le bien est resté dans l'indivision, travaillent eux-mêmes leur terre ; vigne, cultures maraîchères, vergers, nécessitent des soins constants et demandent une main-d'œuvre nombreuse. Jusqu'à 2 ou 3 ha et c'est la majorité des exploitations, les propriétaires et leur famille font tous les travaux. Sur les propriétés plus grandes,

les exploitants font appel aux ouvriers agricoles : quelques ouvriers sédentaires travaillant à l'année et, aux périodes des plus gros travaux, des travailleurs saisonniers. Ainsi sur une propriété de 8 ha 58 a, située à la tribu des Zouaouas (Chéragas) vivent et travaillent six familles propriétaires du sol (45 personnes), trois familles d'ouvriers agricoles (12 personnes) et aux vendanges on fait appel à une douzaine de travailleurs saisonniers.

Les trois plus grandes propriétés (50 à 150 ha) sont en partie exploitées par des métayers musulmans. De même, quelques-uns des nouveaux possédants étant des citadins, ils confient leurs terres à des fermiers.

Mises en valeur directement, les terres sont l'objet d'une exploitation intensive. Les moindres parcelles sont cultivées dans les ravins et à flanc de collines. Les pentes sont parfois aménagées en petites terrasses soutenues par un mur de pierres sèches (Oued Roumane).

La terre ne connaît pas ou peu de repos. Il faut produire au maximum pour assurer l'existence de sa famille : la propriété est souvent si petite ! Seuls les plus grands propriétaires laissent parfois quelques hectares en jachère.

Pour produire sans cesse, la terre reçoit chaque année engrais et fumier. On améliore ainsi certains sols et on restitue à toutes les terres l'humus et les éléments nutritifs nécessaires pour maintenir la fertilité. Pendant la période hivernale une végétation spontanée herbeuse se développe partout. Elle est incorporée au sol lors des labours de février-mars dans les vignes. De même lors de l'arrachage des pommes de terre ou des fèves (en cultures intercalaires ou non) les plants sont laissés sur le sol et enfouis peu après. Cette végétation redonne de l'humus au sol. Le fumier joue le même rôle. Il vient des étables ou des écuries de ceux qui ont vaches laitières, bœufs ou chevaux. Enfin les engrais chimiques, employés couramment, sont des engrais composés, mélanges dans des proportions variables de nitrates, sulfate d'ammoniaque, sels de potasse, superphosphates (87).

(87) Chaque sac d'engrais porte une étiquette où est mentionné sa composition.

Ces engrais sont achetés chez des commerçants spécialisés installés dans les centres ruraux ou directement à Alger à l'usine. Dans le premier cas de longs délais de paiement sont accordés. Le règlement intervient après la vente des récoltes.

Dans la région la plus favorisée on pratique l'irrigation (Birkadem, Tixeraïn, Nord de Saoula, Grands Chéragas). Les pompes à moteurs, les norias, amènent l'eau en abondance et ces terres à primeurs « travaillent » sans arrêt. Partout ailleurs, les cultures se font en terre sèche. Mais, de septembre à mars, les terres à vigne ne sont pas au repos ; elles portent des cultures intercalaires, pommes de terre en général. Lorsque la pomme de terre est cultivée seule dans un champ, on fait en culture sèche deux récoltes annuelles. Après l'arrachage de mars-avril, souvent on tente encore quelques cultures d'été : maïs ou pois chiches (Zaâtria-Ouled Mendil).

Pour « joindre les deux bouts » le fellah joue sur tous les tableaux et travaille toute l'année (88). Les plus petites propriétés portent des cultures multiples. A Ras el Fourne par exemple, on peut voir, sur un hectare, la moitié en raisin de table, l'autre en pommes de terre et oignons et une cinquantaine d'arbres fruitiers disséminés. A Zaâtria, sur deux hectares, un propriétaire cultive à la fois blé, fèves, carottes, petits pois et pommes de terre.

L'exploitation est encore dominée par le fait que tous les travaux se font à la main. Aucune machine ne supplée l'homme pour tailler la vigne, greffer, sulfater, soufrer, vendanger. C'est à la main qu'on plante, bine, sarcle, récolte, fauche ; c'est l'homme seul encore qui remonte la pente raide une corbeille de pommes de terre sur le dos, qui enlève une à une les mauvaises herbes de son champ de carottes.

Défoncer et ameublir sont souvent aussi un travail fait à la main à l'aide de pioches, crochets, bêches, soit parce que la propriété est petite, soit parce que ses parcelles sont en terrain accidenté. Lorsque l'exploitation dépasse 2 ou 3 ha

(88) La vigne est souvent associée chez les Européens aussi avec une culture d'appoint, voir Isnard (H.). *La culture des primeurs sur le littoral algérois*, p. 98.

l'aide animale ou mécanique pour labourer devient une nécessité. On laboure avec des bœufs et des chevaux. Au travail les bœufs portent toujours le joug sur le cou. Suivant la nature des terres l'attelage varie. Quatre bœufs et un cheval de flèche sont souvent nécessaires pour labourer les terres lourdes argileuses. Deux bœufs suffisent dans les terres légères. Pour ameublir le sol on voit parfois un cheval seul tirant une charrue vigneronne.

La nourriture des bêtes pose un problème pour ceux qui ne peuvent y consacrer une parcelle de terre. Parfois ils achètent une paire de bœufs avant les travaux et la revendent après. Mais de plus en plus on préfère le tracteur. On donne sa terre à labourer à des entreprises spécialisées qui sont installées dans les villages (Douéra, Chéragas, Birkadem). Le prix se fait à l'heure, à l'hectare (en 1950 on pratiquait 4 à 6.000 francs l'hectare). Ainsi travaillée, la terre porte avant tout des vignes et des cultures maraîchères.

La vigne. — On sait que l'Islam avait relégué la vigne dans les jardins et que le raisin n'était consommé que sous forme de fruit. Les Musulmans à la suite des Européens ont intensifié cette culture.

Les pentes du revers méridional du Sahel, aux sols légers calcaires, gréseux, caillouteux, portent bien des vignes à vin. Ce sont souvent de petites parcelles cultivées avec soin. Ainsi à la Kakna en 1950, il y avait 10 ha 86 a de vigne en production chez douze propriétaires différents. Les rendements y ont été de l'ordre de 60 hl à l'hectare, soit sensiblement les mêmes qu'en 1949 (89). Un peu partout la plupart des terres achetées au cours de ces dernières années et un bon nombre des communaux loués par les Musulmans sont aussi plantés en vigne.

D'après les statistiques les vignes indigènes représenteraient 9 % de l'ensemble du vignoble dans les douze communes étudiées (90). Les vins de coteaux (Carignan, Cinsault, Cot de Chéragas) sont les plus répandus. Les récoltes et les

(89) Calculs faits d'après la Déclaration annuelle des superficies et des récoltes.

(90) Statistiques agricoles de 1950.

rendements connaissent les mêmes aléas que la culture européenne. Ils apparaissent cependant légèrement inférieurs (91).

Le raisin est vendu pour être vinifié à des propriétaires européens du Sahel ou de la Mitidja (Maison-Blanche, Rouïba). A l'époque des vendanges ceux-ci envoient leurs camions prendre livraison des récoltes.

Le raisin de table, cultivé d'abord dans les jardins et les vergers, s'est développé avec les possibilités d'exportation en Europe et les Musulmans cultivent 40 % des surfaces plantées en chasselas dans le Sahel (92). Le chasselas se complaît sur les sables rouges, les coteaux pierreux rôtis par le soleil ; Chéragas, Birkadem et Saoula comptent les 4/5 des plantations.

Une partie de la récolte est confiée aux expéditeurs pour être emballée et commercialisée. L'autre se vend directement aux Halles centrales d'Alger.

Les cultures maraichères. — A côté de la vigne, les cultures maraîchères tiennent autant de place (93). Elles portent essentiellement sur deux primeurs rustiques bien adaptées aux conditions physiques du Sahel : la pomme de terre et la carotte.

La pomme de terre est de loin la plus importante. Il n'est pas un seul possédant qui ne la cultive. On pratique toujours une culture de pommes de terre pour se ménager un revenu à peu près sûr.

Les sols légers, sablonneux, les sables et grès pliocènes lui conviennent bien. Elle est souvent en culture intercalaire dans les vignes. Elle vient aussi dans certains sols argilo-calcaires (mélange d'éléments argileux du Plaisancien et des formations supérieures).

La terre travaillée reçoit ensuite fumure et engrais chimiques (94). En général on emploie 25 à 30 quintaux d'engrais

(91) C'est le traitement chimique de la vigne qui n'est pas au point d'après l'opinion de personnes compétentes.

(92) Statistiques agricoles de 1950.

(93) Statistiques agricoles de 1950. — Surfaces en vigne : 869 hectares. En cultures maraîchères : 870 hectares (non compris les cultures intercalaires).

(94) Nitrates ou sulfate d'ammoniaque, sels de potasse, superphosphates.

par hectare et on plante la même quantité de semences. Les variétés de semence les plus employées sont la Royale Kidney, l'Etoile du Léon et l'Up-to-date. Elles sont achetées chez les négociants, importateurs d'Alger ou commerçants revendeurs des centres ruraux.

Sur les mêmes terres on pratique dans l'année deux plantations : l'une en septembre-octobre avec récolte en décembre, l'autre en janvier avec récolte en mars-avril.

Pour la première l'exploitant emploie en partie « la grenadine » choisie dans la récolte précédente. Chez les petits propriétaires, cette grenadine est conservée à la fraîcheur sous un arbre. Le sol est creusé de 10 à 20 cm. On place la pomme de terre et elle est recouverte de roseaux, de branchages, mélangés parfois avec des algues marines (95). De temps en temps on répand un insecticide. La pomme de terre germe et est plantée germée.

La production et les rendements sont plus réguliers et plus importants dans les terres irriguées de Birkadem, Saoula, Grands Chéragas. On y fait parfois trois plantations annuelles (96). On y récolte en moyenne 6 kgs de pommes de terre nouvelles pour un kg de semence. Ailleurs la culture se fait en terre sèche. La première récolte est assurée sauf exception. Mais la seconde est liée aux pluies de printemps. S'il ne pleut pas comme en 1945 c'est la catastrophe. S'il pleut trop tard comme en 1951, les rendements en souffrent et la campagne d'expédition est manquée. En terre sèche les rendements moyens varient entre 3 et 4 pour un.

La carotte, elle, s'est répandue, surtout depuis 1930. Rustique, c'est la primeur des sols argileux et frais. Dans la glaise elle se conserve sans dépérir après sa maturité. Mais on la cultive aussi dans les terres à vigne. Elle ne craint ni le froid, ni la gelée. C'est surtout dans les régions d'Ouled Fayet, Saint-Ferdinand, Sainte-Amélie, Douéra qu'on la rencontre. On cultive la muscade du pays ou la Nantaise. Les rendements sont élevés, on sème 15 kgs de graines à l'hectare, elles donnent 3 à 400 quintaux (97).

(95) J'ai vu les algues une seule fois. (Ouled Bel Hadj).

(96) Isnard (H.). *Ouvr. cité*, p. 74.

(97) Isnard (H.), *Ouvr. cité*, p. 96.

Pommes de terre et carottes ont deux débouchés : l'exportation vers la France et les pays européens et le commerce local. Le premier plus rémunérateur est recherché. En terre irriguée les producteurs expédient régulièrement. Dans les autres régions, les quantités destinées à l'exportation varient suivant la demande. De toute façon en temps normal le producteur récolte lui-même. Une partie plus ou moins importante de sa récolte est vendue aux négociants-expéditeurs installés à Birkadem, Saoula, Birtouta ou encore à Zéralda et Guyotville. Ceux-ci envoient leurs camions sur place pour prendre livraison de la marchandise. Les années où le marché est ferme, la demande soutenue, l'expéditeur hardi achète les récoltes sur pied et fait faire lui-même les travaux d'arrachage (98).

Une quantité variable de pommes de terre et de carottes est livrée aux Halles Centrales d'Alger. L'après-midi le petit exploitant attelle son cheval et apporte quelques corbeilles à Alger. Plus aisés, d'autres ont un camion ou une camionnette et livrent davantage.

C'est surtout au marché local que sont destinés petits pois, fèves, haricots frais, ail, oignon, qui occupent quelques parcelles ou sont intercalaires dans les vignes (petits pois et fèves seulement).

Les arbres fruitiers. — Sauf sur les terres argileuses, les arbres fruitiers entrent aussi dans l'économie de nombreuses propriétés. Les Mahonais, venus des Baléares, ont souvent fait école et certains propriétaires sont de bons arboriculteurs.

Le plus souvent les arbres sont disséminés dans les champs qui portent déjà vigne ou pommes de terre, ou encore groupés dans de petits vergers. Seuls les plus grandes propriétés ont quelques hectares consacrés aux arbres. On rencontre surtout des pruniers, figuiers, cerisiers, abricotiers, néfliers et amandiers, des oliviers sur le bord des champs.

Dans les terres irriguées les agrumes font une timide apparition. Ce sont souvent des plantations qui existaient dans

(98) Le cas s'est produit après guerre en 1946-1947. Il s'est renouvelé en 1950.

la propriété européenne acquise au cours des dernières années. (Société du Domaine Bellevue à Crescia, Propriété X à Grands Chéragas).

Les fruits prennent le chemin des Halles Centrales d'Alger et le produit de leur vente constitue un appoint.

Les céréales. — Après avoir été avec l'élevage la base de son économie traditionnelle, les céréales n'ont plus pour l'Indigène du Sahel qu'une importance secondaire.

Les terres argileuses lourdes et humides du centre (El-Achour, Dély-Ibrahim, Ouled Fayet) ou du Sud (Zaâtria, Ben Chabane) sont avant tout des terres à céréales et à fourrages. Au centre le blé alterne avec l'avoine mêlée de vesces ou avec le trèfle. Mais la propriété musulmane n'est guère étendue. Sur 160 hectares ensemencés en céréales au cours de l'année agricole 1948-1949 dans la commune d'El Achour, 16 le sont par trois propriétaires musulmans (99). Le rendement moyen s'établit entre 8 et 9 quintaux à l'hectare (Européens : 12 quintaux à l'hectare).

Les grandes propriétés de Ben Chabane-Mahelma comportent quelques 60 hectares plantés en céréales. Une partie des terres est laissée en jachère (fauchée ou pâturée) chaque année, l'autre porte des fourrages artificiels. Chez les petits exploitants les légumineuses (fèves) ou le tabac entrent dans l'assolement.

Cependant les cultures de céréales, un moment étendues pendant la guerre, sont en régression. On leur préfère un produit plus rémunérateur, la carotte.

Dans les autres régions du Sahel les céréales apparaissent parfois. Elles sont liées, surtout à l'étendue des propriétés. Lorsqu'un exploitant a 10 ou 15 hectares, il consacre au blé et à l'orge quelques parcelles malgré les rendements faibles. Le blé sert à la consommation familiale, la paille et l'orge aux animaux (bœufs, chevaux).

L'élevage. — C'est ce problème de la nourriture des bestiaux qui a conditionné l'évolution de l'élevage. Cette forme de l'activité indigène a vite perdu de son importance avec

(99) Déclaration annuelle des superficies ensemencées et des récoltes.

la réorganisation de la propriété rurale, les progrès de la mise en culture et l'expansion démographique. Quelques terres incultes, rocailleuses ou accidentées, servent encore de nos jours de pacage au petit bétail.

Bien des familles ont quelques chèvres ou quelques moutons qui broutent le long des chemins sous la garde d'un enfant. Le mouton constitue le menu traditionnel de bien des fêtes arabes. La chèvre est précieuse pour son lait. Les familles les plus aisées ont une vache ou deux pour leur consommation. D'autres entretiennent des bœufs pour les labours.

Mais le développement continu de l'agglomération algéroise, et la proximité des terres à fourrages ont fait du groupe de communes Chéragas, Draria, Dély-Ibrahim, El-Achour, un centre d'élevage des vaches laitières.

Aucune famille musulmane ne vit de cet élevage mais toutes en tirent un appoint appréciable. Les statistiques nous apportent les quelques précisions suivantes quant aux progrès de cet élevage :

Communes	Nombre de vaches laitières		
	1950		1946
	Européens	Musulmans	Musulmans
Chéragas	280	250	194
Dély-Ibrahim	190	110	95
El-Achour	33	4	2
Draria	48	136	121
	551	500	412

Le nombre des vaches laitières s'est accru pendant les dernières années et chez les Musulmans il est presque aussi important que chez les Européens.

Cet élevage est caractérisé par une stabulation permanente. En hiver les petites lucarnes de l'étable sont bouchées avec de la paille. En été on aère en enlevant cette paille et en ôtant

quelques tuiles du toit. Les bêtes n'ont ni prés, ni pâturages. Ce sont les fourrages artificiels consommés secs (vesces) ou verts (trèfle d'Alexandrie), le son et la paille qui constituent la nourriture des vaches laitières.

Dans cette région les terres argileuses sont des terres à fourrages précieuses. L'usufruit d'un hectare de trèfle s'est vendu en 1950, 80.000 francs. Le locataire a fait deux coupes au minimum dans l'année. Parfois l'éleveur va chercher le fourrage plus loin, à Douéra, à Mahelma où certaines terres sont ensemencées en trèfle ou en vesces. Pendant les périodes de beau temps, en hiver, après les pluies, croît spontanément dans les vignes une herbe drue et fraîche. Il n'est pas rare de voir alors un enfant, un ouvrier, faucille en main, remplir un volumineux sac d'herbe qu'il apportera aux bêtes.

Les vaches laitières sont toutes importées de France (« Comtoises », « Hollandaises », quelques « Bretonnes »). Leur rendement moyen est de 20 à 25 litres de lait par jour et par animal. La commercialisation est confiée à des ramasseurs spécialisés qui, deux fois par jour, parcourent les campagnes de ferme en ferme.

Ressources complémentaires. — Vigne et chasselas, cultures maraîchères et fruitières, fourrage et élevage : l'économie des exploitations musulmanes nous apparaît donc variée. Elle porte, comme chez les Européens, sur des produits riches mais la majorité des exploitants ne travaille que sur de petites propriétés inférieures à 2 hectares. Pour vivre et faire vivre leur nombreuse famille, les petits propriétaires recherchent des ressources nouvelles.

Certains louent des terres, cultivent des propriétés comme fermiers ou métayers. Bien des communes du Sahel ont des terres communales mises en valeur depuis des années. La commune les loue, par bail écrit, pour une ou plusieurs années aux particuliers qui en assurent l'exploitation pendant la période convenue (100). Le prix de la location varie avec l'importance des terres, la nature des cultures, la fertilité des

(100) Etant donné l'instabilité des prix, les baux sont souvent passés pour un an, la commune réajustant chaque fois le prix de sa location.

sols. A titre d'exemple 3 ha 90 de vigne à Saint-Ferdinand se sont loués 130.000 francs en 1950. Pour la même somme un autre locataire avait 5 ha 77 a 48 ca dont un hectare pour cultures maraîchères, 0 ha 27 a inculte, et le reste en vigne.

Une trentaine de petits propriétaires exploitent ainsi une centaine d'hectares de communaux (101). Un nombre semblable loue ou travaille à moitié des propriétés européennes (Propriétés privées, parcelles louées par l'Orphelinat protestant de Dély-Ibrahim ou par la société du Domaine d'Aïn-Kalaâ).

De petits exploitants, abandonnant leur champ pour quelques jours, s'emploient parfois chez les colons voisins. Ils apportent une main-d'œuvre appréciée et on leur confie les travaux délicats (greffe de la vigne par exemple).

Quelquefois le fellah travaille des cultures intercalaires dans la vigne du voisin. Il engraisse la terre, la retourne, l'ameublit et paye ainsi sa location.

La vente des volailles et des œufs, parfois la possession d'un petit rucher, la vente du fumier dans la région laitière complètent ici et là les ressources de la famille.

S'évadant des activités agricoles les fils du petit exploitant s'emploient dans l'Industrie ou le Bâtiment.

Un chantier de travaux publics peut leur assurer du travail quelque temps. Les nouvelles usines du Gué-de-Constantine et de Baba-Ali ont appelé vers elles plusieurs dizaines de travailleurs, des Ouled Bel-Hadj et des Ouled Saoula.

Ceux qui demeurent près d'Alger trouvent à la ville un emploi fixe. D'Oued Roumane, de la tribu de Saoula, de Ras el Fourne, de Birkadem partent tous les jours par l'autobus ou à bicyclette, bien des jeunes qui ont appris un nouveau métier : mécanicien, chauffeur, maçon, peintre. Quelques-uns, formés à l'école du village, s'emploient dans des bureaux. Le village lui-même offre des possibilités : facteur, cantonnier, garde-champêtre, infirmier à Beni-Messous ou à Douéra, receveur d'autobus, artisans (forgeron).

(101) Regroupement de renseignements pris en Mairie et valables pour 1950.

Les activités commerciales en attirent quelques-uns qui ouvrent une boutique au milieu de leur tribu (Kakna, Oued Roumane...). Les plus entreprenants ont fait fortune en créant des entreprises de conditionnement et d'expédition des primeurs (Birkadem, Saoula, Dély-Ibrahim) mais ils sont rares. Le commerce reste « l'apanage » des populations nouvelles, des Kabyles en particulier.

Les activités des populations nouvelles. — Si les propriétaires musulmans emploient déjà bien des travailleurs agricoles, leur nombre est encore beaucoup plus important chez les Européens. Le grand nombre des ouvriers agricoles caractérise la société des régions de colonisation dense. Dans la propriété du colon de nombreux travaux se font aussi à la main (102).

L'ouvrier agricole sédentaire (103) étranger au Sahel, demeure avec sa famille chez le propriétaire qui l'emploie toute l'année. Il est payé à la journée suivant les tarifs fixés (300 francs en 1951) et bénéficie de certaines lois sociales (assurances sociales). Il reçoit aussi de son employeur quelques légumes pour la consommation familiale ; mais cela n'est pas une règle et n'entre pas dans son salaire.

Les ouvriers actifs arrivent à améliorer leur condition. Parfois le propriétaire leur confie à moitié quelques cultures intercalaires. D'autres fois, eux aussi, louent des communaux ou des propriétés. Ils deviennent fermiers ou métayers. 70 d'entre eux exploitent ainsi (en 1950), 200 hectares de communaux, tandis qu'une trentaine d'autres cultivent des propriétés privées (104). Les Kabyles sont parmi les plus entreprenants.

Avec les gains réalisés et en faveur des conditions économiques spéciales nées de la guerre, le fermier ou le métayer a pu parfois acheter une parcelle de terre, voire une propriété. Des terres nouvelles ont été ainsi acquises dans la dernière

(102) Bien des pièces de vigne sont travaillées au crochet chez les colons.

(103) Sédentaire étant opposé à saisonnier.

(104) Chiffres approximatifs établis d'après les documents de l'Administration des Contributions Directes et valables pour 1950.

décade à Saint-Ferdinand et à Ouled Fayet par des immigrants kabyles.

Cependant quelques travailleurs agricoles sont attirés par l'Industrie et le Bâtiment où les salaires sont plus élevés et où ils jouissent de tous les avantages sociaux (105). Quand ils peuvent s'y assurer un emploi (manœuvre sans spécialité), ils quittent la ferme et vont ajouter leur gourbi aux bidons-villes de la banlieue algéroise (Clos Salembier, Maison-Carrée...). Ce mouvement n'affecte qu'un petit nombre de familles chaque année et, sitôt parties, d'autres les remplacent dans les champs.

Ce sont les activités agricoles qui attirent aussi les saisonniers, immigrants temporaires venant aux périodes de gros travaux.

Les activités commerciales occupent une bonne partie des Kabyles et quelques Mozabites. Ils ont presque monopolisé le commerce de détail. Epiciers, bouchers, marchands de légumes, boulangers, gargotiers, cafetiers maures dans les villages sont souvent d'origine kabyle. A Tixeraïn les chefs de famille sont avant tout marchands de légumes (106). A Birmandreis, à Alger, certains ont un étal fixe dans un marché. D'autres, avec une charrette à cheval où à dos d'âne, parcourent la banlieue algéroise (Hydra, La Redoute, El-Biar).

Ceux qui ne sont pas marchands de légumes s'emploient à la ville (coiffeurs, peintres, mécaniciens...) ; il n'y a à Tixeraïn que quelques ouvriers agricoles seulement.

Le colportage n'a pas disparu mais il n'est plus l'apanage du Kabyle (107). Boulangers et charbonniers vont journellement en camionnette de tribu en tribu. On peut voir parfois un colporteur parcourir les campagnes à bicyclette avec sur son porte-bagages, quelques tissus ou ustensiles de cuisine.

Les gens de Mekla ont le monopole de la vannerie. Dans tous les villages du Sahel ou du Littoral, accroupis devant leur local, ils travaillent à longueur de journée le roseau. Ce sont eux qui fournissent toutes les corbeilles utilisées pour

(105) Le salaire minimum est de 480 frs par jour (1950).

(106) Ces légumes sont achetés aux Halles Centrales d'Alger.

(107) Le Kabyle, selon l'avis d'un négociant d'Alger qui approvisionne des colporteurs, délaisserait même le colportage maintenant.

les légumes. Ils ont une habileté et une dextérité surprenantes pour nettoyer le roseau, le couper en quatre, l'assembler. Les roseaux arrivent par wagons entiers de l'Alma ou de Tizi-Ouzou.

Parmi tous ces immigrants ce sont les commerçants qui ont le mieux « réussi ». Ils ont acheté parfois une maison ou deux dans le village ; ils ont même acquis des propriétés rurales dans certaines communes.

Cependant parmi les familles kabyles quelques fils partent travailler en France. Pour 1948-1949 et dans les douze communes étudiées, les registres du ravitaillement permettent de signaler une cinquantaine de cas.

L'économie agricole fait vivre la plus grande partie des populations musulmanes du Sahel, propriétaires ou salariées. Variée, elle a évolué parfois vers la production de primeurs pour l'exportation ; mais pour une bonne part elle est au service d'une grande ville. Légumes, fruits, raisins, lait, œufs et volailles partent journellement vers Alger.

V. — L'habitat.

Le mode d'habitat. — On se rappelle que le Fahs, où la propriété était en général bien délimitée et parfaitement connue, connaissait dès l'origine la dispersion des habitations au milieu des vergers et des jardins.

Dans le Sahel proprement dit, au contraire, la cohésion économique et spirituelle était matérialisée sur le Haouch par les « tabias » où les habitations étaient groupées ou voisines. Après la réorganisation de la propriété rurale, la communauté se trouva dissoute par la disparition de la propriété indivise qui en était la base (108). Puis la vente des terres par un certain nombre de concessionnaires mettant fin à l'indivision, rompit l'unité de la famille chez ceux qui restèrent maîtres de leurs terres ; la propriété individuelle prit corps peu à peu, les partages de terres allèrent en croissant. L'esprit

(108) Isnard (H.). *La réorganisation de la propriété rurale*, p. 112.

communautaire s'estompa, on passa lentement à une société individualiste.

C'est ce que semble traduire aujourd'hui le peuplement des anciens haouchs. Chaque propriétaire a sa maison au milieu de son champ tout comme un colon du voisinage ou un paysan de la Garonne. Lorsque la terre est dans l'indivision, les fils ont leurs habitations contiguës à celle du père : l'exploitation forme une petite cellule familiale.

Une poussière d'habitations parmi les cultures : ainsi se présente l'habitat chez les Ouled Bel Hadj, à la Tribu de Crescia, chez les Ouled Mendil, à la Kakna, à Zaâtria... Seuls, une boutique, un réservoir d'eau ou une mosquée marque le centre de la fraction ou de la tribu.

L'achat d'une propriété à un colon détermine l'installation dans la nouvelle maison. La famille ou une partie de la famille quitte l'ancienne demeure et la propriété ancestrale. L'ouvrier agricole, le métayer lorsqu'il a acquis une parcelle de terre n'a rien de plus pressé que de s'y construire une habitation.

Dans l'ensemble du Sahel donc, sauf pour quelques propriétés de citadins, tous les propriétaires musulmans habitent sur leurs terres, près de leurs cultures, et leur habitat est dispersé. Dispersées ou assemblées par deux ou trois sont aussi les habitations des ouvriers agricoles bâties sur les propriétés de leurs employeurs.

Entre cette population disséminée et le village il y a des termes de transition.

L'extrême morcellement des terres accompagné d'une multiplication des habitations donne une certaine impression de groupement. Le cas est particulièrement net à Oued Roumane. A force de partages les gens ne possèdent plus que quelques ares et leurs habitations ne sont plus distantes les unes des autres que de quelques mètres. Le même paysage reparaît aussi à Beni-Messous. Il se rapproche en somme du lotissement suburbain que l'on rencontre, nettement caractérisé à l'Air-de-France et à Birkadem (lotissement Fuguet, Zonca, Duca, Clos Saint-Jean...). Là les gens habitent, font un petit jardinage mais ne vivent pas de la terre.

Localement un noyau d'habitations évoque le hameau ou mieux le douar (Ras el Fourne-Tribu Halima...). Là tous les habitants sont apparentés. Ne possédant que quelques hectares de terre au milieu des propriétés européennes, la famille est restée unie à l'origine, les habitations se sont ensuite construites les unes près des autres.

Une partie de la population enfin s'agglomère dans les villages. Le village arabe (*dechra*) et même le village kabyle (*taddart*) existent dans le Sahel, avec des habitations contiguës, une fontaine commune, d'étroites ruelles. La tribu de Saoula est restée essentiellement villageoise, La dechra est aujourd'hui construite sur une colline tout près du centre de colonisation. A Tixeraïn, les Kabyles de Fort National et de Dra-El-Mizan se sont groupés en un village évoquant celui de leurs montagnes. Fortement groupées apparaissent aussi maintenant, çà et là, les habitations d'un certain nombre d'immigrants. Sur un terrain communal, ou le plus souvent sur une terre dont ils louent quelques mètres carrés, les nouveaux venus construisent une habitation sommaire. Les arrivées s'étant faites nombreuses ces dernières années les habitations se multiplient côte à côte. C'est en somme (malgré l'opposition des mots) la constitution de « bidons-villes ruraux ». Ainsi se groupent à Beni-Messous les gens des communes mixtes d'Aumale, de Sidi Aïssa, à Grands Chéragas ceux de la Soummam...

Les villages créés par la Colonisation abritent souvent des Musulmans. Leurs alentours immédiats se sont fréquemment accrus de constructions récentes. Les Kabyles, villageois nés, y sont les plus nombreux. A Douéra sur 85 familles kabyles que comptait la commune, 83 sont dans l'agglomération. Souvent les gens du même douar, se retrouvent dans la même maison ou la même rue.

La maison. — Des distinctions s'imposent donc dans l'habitat. La maison du fellah est différente de celle de l'ouvrier agricole ou de celle du villageois, parfois par les matériaux employés mais surtout par son adaptation aux besoins ruraux.

lques types de maisons rurales indigènes

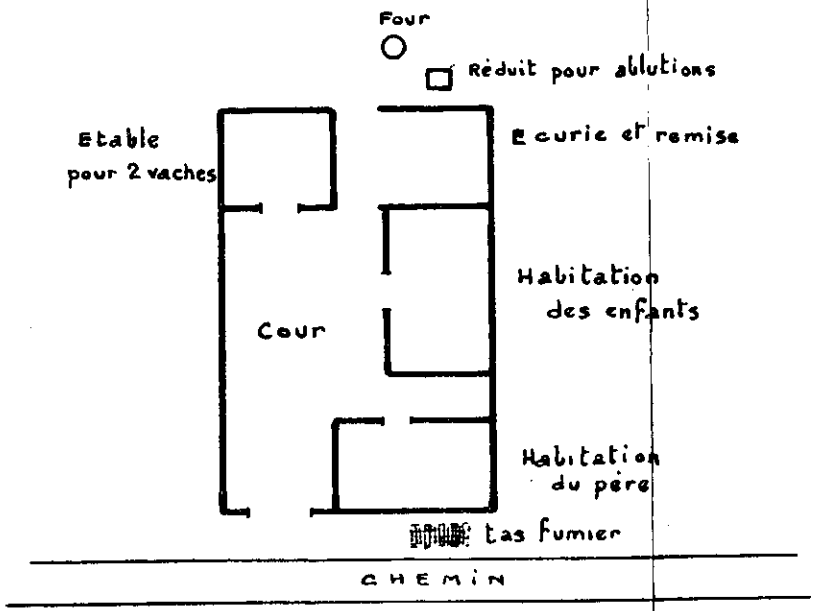

III .- BENI-MESSOUS (CHERAGAS)

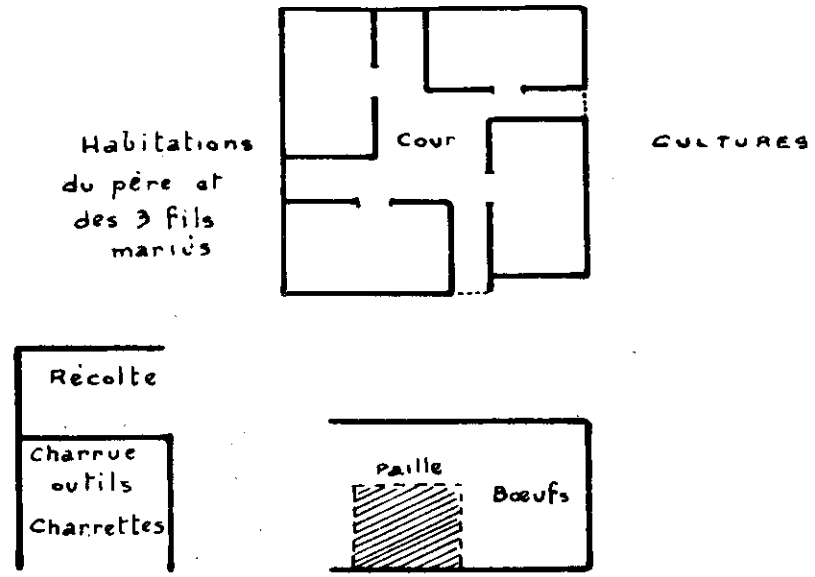

II .- ZAATRIA (MAHELMA)

Echelle approximative :
0.005 p m.

Dans l'ancien Fahs les conceptions ont parfois évolué et on peut voir des habitations rurales de type semi-européen avec fenêtres vitrées. Si on cache encore souvent jalousement la vie familiale, l'intérieur apparaît accueillant.

A côté de ces exploitations rurales, faisant une place plus ou moins grande aux bêtes, au matériel ou aux récoltes, la demeure de l'ouvrier agricole, de l'immigrant, ne vise plus que l'habitation, l'abri des personnes.

Le propriétaire, Européen ou Musulman, leur réserve parfois des bâtiments spéciaux. Dans une grande exploitation européenne de Draria a été construit pour eux, toute une série de logements. Ailleurs on leur affecte de petites constructions en briques ou en pierres. Souvent enfin, ils se construisent un gourbi, habitation sommaire, vite bâtie, ayant le caractère d'un abri provisoire.

Les murs du gourbi sont en roseaux et enduits de terre, d'argile mélangée à de la paille. Les dimensions sont modestes (3 mètres sur 2). Une seule ouverture basse donne accès à l'intérieur où le sol est en terre battue. Lorsque la famille s'agrandit on construit tout à côté un second gourbi semblable. De toute façon l'exiguïté des pièces amène la famille à se ménager, devant le gourbi, quelques mètres carrés qu'on entoure d'une haie de roseaux. Cette habitation primitive est la plus répandue dans les groupements de nouveaux arrivés. L'enduit d'argile n'existe pas parfois.

Les Kabyles de Tixeraïn, eux, ont bâti leur village à l'image de ceux du pays natal. Couronnant une colline, les habitations sont serrées les unes contre les autres. On circule entre elles par d'étroites ruelles en pente. Les bâtiments, étroits et longs, se groupent par 3 ou 4 autour de cours communes. Les murs sont construits en pierres liées au mortier de terre. Les pierres d'angles sont plus grosses et taillées. L'habitation ne prend jour vers l'extérieur que par de toutes petites ouvertures placées bien haut. La charpente en branches d'arbres, liées avec du fil de fer, porte des tuiles courbes. Cependant de-ci de-là, la toiture est en tuiles mécaniques ou en tôles usagées plus économiques. Les marchands

de légumes abritent leur cheval et leur voiture dans une construction sommaire près de leur habitation. Celle-ci sert alors en partie de remise pour les légumes et pour la nourriture des animaux (paille, avoine, son).

Quelques municipalités ont essayé de caser les immigrants lorsqu'ils étaient fixés dans la commune. Ainsi ont été construites aux portes de Chéragas et d'Ouled-Fayet, deux petites cités musulmanes. Elles se sont vite avérées insuffisantes. A côté de la cité de Chéragas des habitations hétéroclites édifiées par les nouveaux venus évoquent les « bidons-villes ».

Un certain nombre de Musulmans enfin habitent les villages créés par la colonisation. Ils occupent des constructions de type européen, des maisons qu'ils louent ou qu'ils ont achetées.

Ainsi l'habitat rural indigène dans le Sahel d'Alger n'a pas connu, semble-t-il, de grandes transformations. Fixé dès l'origine, il s'est amélioré dans le détail et traduit avant tout maintenant les inégalités sociales. La maison dite à l'européenne est la demeure d'un petit nombre, des plus riches qui l'ont achetée ou faite construire ; chez la masse des propriétaires les habitations restent de simples pièces rectangulaires mais de construction soignée. Le gourbi, enfin, demeure l'habitation des plus pauvres.

La vie communautaire et familiale. — S'il est certain que, dans une région de colonisation dense comme le Sahel, les liens communautaires se sont depuis longtemps affaiblis, que l'esprit individualiste s'est développé, que la société a perdu de sa cohésion, il n'en reste pas moins dans les groupements anciens quelques survivances de la communauté passée.

Si des terres ont été souvent cédées aux Européens, il est rare qu'un immigrant musulman ait pu en acquérir sur les anciens « haouchs ». Des liens de parenté, maintenant lointaine, unissent une bonne partie des familles dans chaque groupe. Dans bien des anciennes fractions des Ouled Mendil on ne rencontre que très peu « d'étrangers » (travailleurs fixés récemment).

C'est la religion et la vie spirituelle qui forment surtout un lien commun. Chaque groupe a son école coranique, sa mosquée, son cimetière. Il choisit une « Djemâa » et un chef de fraction chargés de s'occuper des questions religieuses. Parfois une Zaouïa (siège d'une confrérie religieuse) étend son rayonnement au delà du cadre local. Celle de Ben Chaoua a quelques élèves venant d'Aumale ou de Tablat. La Djemâa couvre certaines dépenses (entretien des bâtiments, du cimetière, rétribution du « marabout », du « chikh ») par une contribution de chacun selon ses possibilités. Les revenus de quelque terre communale lui sont parfois destinés (Beni-Messous, Ben Chaoua).

Intégrés dans des communes de plein exercice, les groupes sont représentés au sein des conseils municipaux. Actifs et dévoués, leurs représentants œuvrent pour améliorer dans la mesure des possibilités d'une municipalité les conditions de vie commune.

L'eau potable était la grande préoccupation de tous, les puits individuels étant parfois insuffisants. Partout les communes ont fait creuser des puits.

A la tribu des Zouaouas (Chéragas) un réservoir a été construit. L'eau y est amenée de Birmandreïs et la commune règle à la Société concessionnaire le prix de la consommation.

Un vaste projet d'alimentation en eau du Sahel est actuellement à l'étude. L'électrification des campagnes est commencée en certains points (Dély-Ibrahim, Beni-Messous).

Chez les villageois, la loi d'attraction joue et les gens se groupent dans des maisons voisines, des rues adjacentes, de préférence par région d'origine. La Mairie, la Poste, les Banques parfois, les boutiques où l'on vient s'approvisionner, les magasins d'engrais et de semences, les cafés maures sont des lieux de rencontre quotidiens pour tous. Le café maure en particulier joue un peu le rôle du souk. On y commente les nouvelles, on y connaît le cours des produits, la tendance des marchés, on y traite parfois des affaires, on y embauche des ouvriers... Le village redonne en quelque sorte une certaine cohésion aux différents éléments de la population

musulmane, en même temps qu'il multiplie les contacts avec les Européens.

Au point de vue familial, s'il est vrai que le ménage tend à se séparer de la famille patriarcale, cette évolution n'est pas générale. Les liens familiaux sont restés solides avec l'indivision de la terre, matérialisés d'ailleurs par l'habitat. Le père ou le fils aîné, quand le père est mort, a la direction de l'exploitation rurale ; il prend les initiatives, les autres lui obéissent et se soumettent à sa décision même pour bien des circonstances de la vie familiale.

L'immigrant qui, avec sa femme et ses enfants, s'installe dans le Sahel, est à ce point de vue plus évolué. Sous la pression de circonstances diverses, il a rompu ses attaches avec la structure familiale traditionnelle.

La condition de la femme évolue lentement. Les travaux féminins se sont allégés. C'est ainsi qu'on ne fait, aujourd'hui, qu'exceptionnellement son pain chez les ruraux. On l'achète aux boulangers qui passent tous les jours partout. Près d'Alger (à Birkadem, Draria, Dély-Ibrahim), on rencontre, comme à la ville, des jeunes filles musulmanes qui, après avoir été, enfants, à l'école publique française, sortent de la maison pour fréquenter des cours de coupe, couture, broderie...

Dans l'ensemble les niveaux de vie se sont améliorés. Le fait est particulièrement net chez certains propriétaires, laitiers ou commerçants qui ont une maison et parfois un train de vie semblable ou supérieur à celui de leurs voisins européens.

Pour la majorité des possédants, petits propriétaires aux possibilités plus réduites, la nécessité de faire vivre une famille nombreuse rend l'amélioration moins frappante. Mais une bonne récolte, des conditions commerciales favorables permettent de temps en temps de réparer la maison, d'acheter un meuble ou quelques moutons, d'arrondir la propriété.

Les salariés, les immigrants ont un niveau de vie bas, mais qui représente déjà un début d'amélioration par rapport à celui de leur milieu d'origine. Ils trouvent parfois l'ardeur et la volonté qui les amènent à franchir plusieurs étapes de l'échelle sociale.

CONCLUSION

Le Sahel d'Alger où se sont portés dès les premières années de l'occupation française les efforts conjugués de l'Administration, de l'Armée et des particuliers est devenu une région de colonisation dense aux cultures riches, avec une population européenne et musulmane nombreuse. Grâce au labeur incessant des immigrants européens de souche paysanne qui ont su tirer un parti nouveau des conditions naturelles immuables, grâce à la situation du Sahel près d'une grande ville, d'une capitale en plein essor, la colonisation a créé une économie riche, donné du travail à des populations musulmanes venues de tous les coins de l'Algérie. Par son exemple elle a entraîné une véritable renaissance de l'économie rurale indigène. Les fellahs ont étendu, amélioré leurs cultures et leurs techniques agricoles. Au contact des Européens la vie sociale des Musulmans a évolué.

Parmi les populations musulmanes vivent maintenant côte à côte, unies par cette économie nouvelle, des familles d'origine différente : descendants des Maures et des petites tribus sédentaires qui vivaient autrefois dans le Sahel, Rifains et Kabyles de l'Ouest, anciens villageois arboriculteurs, Kabyles arabisés de Petite Kabylie, anciens « habitants des clairières forestières », fils des tribus arabes semi-nomades des Hautes Plaines.

Ces origines, l'évolution de la propriété, l'économie et les activités, la vie sociale nous permettent de dégager quelques types sociaux nouveaux.

A la base nous rencontrons les ouvriers saisonniers, « nomades du travail », venant des montagnes kabyles, de l'Atlas mitidjien ou des Hautes-Plaines aux époques des gros travaux et y retournant en apportant à leur famille un complément de ressources pour vivre.

Puis vit une masse de travailleurs agricoles salariés. Anciens ouvriers saisonniers, ils ont quitté le douar natal surpeuplé ou trop pauvre et se sont fixés au bout de quelques années en faisant venir leurs familles. Les nouveaux arrivés

viennent maintenant de plus en plus directement avec femme et enfants. Leurs habitations en général rudimentaires sont établies sur les propriétés où ils travaillent ou bien près des villages. Leur niveau de vie reste bas.

Cependant certains se détachent du lot en exploitant des terres communales louées, en devenant fermiers ou métayers et quelques-uns ont pu acquérir une parcelle de cette terre tant désirée.

Ce sont les vieilles familles, les descendants des anciennes tribus qui détiennent la presque totalité des terres. Une véritable « mentalité paysanne » s'est développée chez ces fellahs : ils sont attachés à la terre, conscients de sa valeur nouvelle, âpres au gain, ardents au travail. Accessibles à l'exemple des colons européens ils sont devenus à la fois viticulteurs, jardiniers, arboriculteurs et même, sous une forme nouvelle, éleveurs. Cependant si une partie des possédants connaît une certaine aisance, concrétisée par leur maison de type européen ou par leur matériel et leur bétail, il n'en est pas de même de tous. Les petits exploitants malgré leur labeur n'arrivent pas toujours à nourrir une famille nombreuse et quelques-uns de leurs fils se créent au village ou à Alger des moyens d'existence nouveaux. Leurs habitations, quoique de construction soignée en général, reste réduite à une ou deux simples pièces rectangulaires.

Enfin un autre type social apparaît avec les commerçants : boutiquiers kabyles des villages et fils de fellahs s'occupant de la commercialisation des produits maraîchers et du lait. Les uns et les autres ont notablement amélioré leur niveau de vie.

Par sa situation le Sahel d'Alger entre directement dans la zone d'influence de la capitale. Des moyens de transports nombreux et faciles sont utilisés par les populations qui peuvent aller et venir en quelques heures. Aussi les rapports avec la ville sont-ils extrêmement fréquents. L'économie rurale a évolué en partie au service de la cité et contribue journellement à son approvisionnement. A Alger vont travailler quotidiennement les fils des ruraux qui ne peuvent plus vivre de l'exploitation d'une parcelle de terre trop exiguë.

A la ville se rendent les commerçants pour s'approvisionner en produits alimentaires, en tissus et bonneterie et en articles ménagers. Alger est le grand entrepôt du matériel agricole, des semences et des engrais, le centre des affaires importantes. C'est à la grande cité enfin qu'on va pour se soigner, pour plaider ou pour se distraire.

Ces contacts étroits avec la ville ont accru l'influence française sur la société musulmane du Sahel. Ils ont multiplié les rapports avec les citadins européens, facilité la diffusion de notre langue. Ils ont montré aux ruraux la nécessité de recevoir un minimum de culture française. Aussi de plus en plus, les enfants musulmans des campagnes vont-ils nombreux vers l'école laïque du village. C'est là, semble-t-il, une étape essentielle vers une « francisation » plus profonde.

P. ANANOU.

La pénétration intellectuelle en Tunisie avant le Protectorat

I. — Les aspects divers du problème

Qu'existait-il avant 1830 au point de vue établissements scolaires en Tunisie ? Peu de chose, si ce ne sont les écoles coraniques et les méderças ainsi que l'Université de la Zitouna ; l'enseignement qui y était professé était d'ailleurs religieux, l'étude du Coran et de la théologie y occupaient tout le programme. Comme au Moyen âge français où l'école était l'annexe de l'église, ces divers établissements dépendaient étroitement des mosquées et la plupart des sciences en étaient exclues.

Aussi, lorsque les congrégations religieuses et des professeurs privés essayèrent un autre régime d'étude en Tunisie, ce fut un aspect tout à fait inédit de l'enseignement qui apparut aux yeux de la population locale peu préparée à cette discipline nouvelle. Le courant continu qui amenait en Tunisie des commerçants, des voyageurs, des archéologues, favorisa lui aussi l'évolution des Tunisiens en créant des échanges avec les pays occidentaux.

Il est curieux de constater que tout ce mouvement qui débuta dès 1830 s'est accompli sans l'intervention des Consuls des différentes nations représentées à Tunis et que ce furent plutôt leurs ressortissants qui favorisèrent le développement des écoles. La raison de cette indifférence peut s'expliquer par le fait que les représentants des différentes puissances n'avaient aucune raison directe pour s'intéresser à ce problème

et qu'au contraire leurs administrés, pour la plupart commerçants, avaient des enfants qu'ils désiraient faire instruire ; ils avaient donc tout intérêt pour éviter l'éloignement de ceux-ci, à souhaiter la présence d'établissements modernes d'enseignement dans la Régence. Le gouvernement local et les Beys se montrèrent très favorables et empressés. Dès le début, ils accordèrent aux congrégations qui essayaient de s'installer des droits et des maisons, ce qui d'ailleurs facilita leur tâche. Il faut pour comprendre cette tendance politique penser à l'état d'esprit qui régnait au milieu du XIXe siècle dans le gouvernement de la Régence ; les Beys de cette époque étaient très progressistes, ils désiraient réellement et sincèrement réformer les mœurs et l'administration de leur pays, l'un d'eux, après avoir rendu visite à l'Empereur Napoléon III, était revenu enthousiasmé et promulguait toute une série de réformes ; aussi l'école européenne fut-elle accueillie comme le plus sûr moyen d'élever le niveau intellectuel de la population bourgeoise du pays. Malheureusement les diverses classes, même évoluées de la Société, n'étaient point aptes à accepter cette évolution, de là les échecs sur le plan pratique après la promulgation de la Constitution ; il faut reconnaître que sur le plan scolaire, il y eut quelques résultats si maigres soient-ils. Tout d'abord, ces nouvelles écoles attirèrent des jeunes tunisiens qui se mirent ainsi à côtoyer journellement des français, italiens, maltais, grecs et israélites ; ce contact leur fut très profitable et les aida à évoluer. De plus, ce souffle de réformes permit la création d'une institution locale tout à fait particulière : le collège Sadiki, qui fut la première application tunisienne dans le domaine scolaire des expériences européennes.

Ainsi cette question de l'introduction des méthodes scolaires modernes en Tunisie ouvre des horizons qui dépassent le simple fait historique ; les premières difficultés que ces écoles rencontrèrent, leurs premiers résultats, l'indifférence des consuls lors des premières années, l'encouragement du gouvernement tunisien, le contact établi avec l'Europe, tout cet ensemble fait de l'enseignement en Tunisie au XIXe siècle une question qui mérite d'être étudiée.

II. — L'œuvre de l'Abbé Bourgade

Lorsqu'en 1841, l'abbé F. Bourgade arriva à Tunis pour y rejoindre ses pénitentes installées un an auparavant, et qui n'étaient autres que les Sœurs de St-Joseph de l'Apparition chassées d'Algérie par l'Evêque d'Alger pour des questions d'ordre temporel, il n'existait à Tunis que quelques petites écoles primaires européennes.

En 1831, Pompeo Sulema, émigré politique Livournais, avait fondé avec sa sœur Esther une école italienne où les cours étaient épisodiques, sans programme défini, groupant une dizaine d'élèves. A la même époque la colonie maltaise et britannique avait établi 2 ou 3 classes pour ses ressortissants. En 1840, Morpurgo aidé de Salone et Luisada avait ouvert une école pour les Israëlites, début de l'œuvre accomplie quelques années plus tard par l'Alliance Israëlite.

Il est intéressant de s'arrêter sur la personnalité de l'Abbé F. Bourgade. François Bourgade naquit le 7 juillet 1806, à Gaujan dans le diocèse d'Auch, ses parents étaient des cultivateurs aisés, son frère aîné devenu chef de famille par la mort du père l'envoya au séminaire d'Auch où il fut nommé prêtre en 1831. Il débuta à Mirande puis, après la conquête de l'Algérie, il partit à Alger où il fut aumônier des Sœurs de Saint-Joseph. C'est en voulant rester attaché à cette congrégation qu'il vint en Tunisie quand les Sœurs furent en conflit avec l'évêque d'Alger, Monseigneur Dupuch.

L'Abbé F. Bourgade venait d'être nommé en 1841 aumônier de la Chapelle St-Louis qui avait été inaugurée par un des fils de Louis-Philippe, sur la colline de Carthage, la même année ; il était en plus chapelain du consulat de France et aumônier de nos navires de guerre qui stationnaient sur la côte. Malgré ces trois charges, il décida d'attirer autour de lui des enfants et de créer une école avec l'aide d'un réfugié Livournais P. Sulema qui tenait déjà une école privée ; mais, sans aide officielle, la tâche était difficile. L'Abbé s'adressa aux commerçants français qui lui donnèrent une petite maison dans l'impasse du Missionnaire, rue Sidi El Mordjani. Cette

école se trouvait au fond de la première branche de l'impasse, avant le premier coude, à droite et dans l'angle. Le nombre des élèves, à l'ouverture, en 1841, était de quelques dizaines, mais rapidement les classes furent trop petites et plus de trois cents enfants s'y entassèrent. Les soucis matériels ne tardèrent point à s'accumuler, l'Abbé Bourgade pour payer le loyer du premier trimestre dut emprunter 250 frs, puis le roi de France Louis-Philippe lui envoya mille francs. Dès la première année, il y eut comme élèves, Eymon Zéphyrin, plus tard professeur au collège Sadiki, Rocca, qui quelques années après obtint une bourse au lycée de Vendôme, le futur docteur Van Gaver qui y prépara son baccalauréat, le futur général Valensi, Nicolas. On y pratiquait toutes les disciplines de l'enseignement primaire et aussi de l'enseignement secondaire : littérature française, arithmétique, sciences naturelles, italien ; les vendredis et samedis étaient consacrés aux cours de chimie, physique et dessin linéaire. Parmi le corps des professeurs, on notait Espinat, professeur de lettres, qui dans la suite fut agent consulaire à Sousse où il mourut du choléra en 1867, Lagier, professeur de sciences, Lombardo, professeur de littérature française, Payan, professeur d'arithmétique et des classes moyennes, Falca, professeur d'italien, Ortana et Sulema, professeurs des petites classes, MM. De Sere et Clos ; Sulema, Falca et Ortana étaient italiens d'origine, les autres français. Cette école était fréquentée par des enfants de toutes nationalités et de toutes confessions, cependant la majorité était italienne ; on comptait à peu près 80 indigènes tant israëlites qu'arabes.

Quelques années plus tard, en février 1845, l'école prit le nom de *Collège St-Louis*. On y enseigna, non seulement le français, les mathématiques, le dessin, mais également le latin, le grec, l'arabe, l'italien, l'histoire, la géographie. Louis-Philippe donna une subvention annuelle de 6.000 francs en 1845 et le bey alloua un subside. On comptait à cette époque deux à trois cents élèves. Dans la suite, faute d'argent et de professeurs, on ne fit plus, à partir de 1848, que de l'enseignement primaire. On peut considérer ce collège comme la maison mère d'où sortirent les premiers maîtres qui enseignèrent dans la Régence.

Dès 1846, une école maternelle fut créée également sous la direction personnelle de l'Abbé Bourgade, au numéro 7 de la rue Chaker actuelle. Ce fut Mme Malah, israëlite, assistée d'une sœur de St-Joseph, qui en assura la marche. On comptait de 40 à 50 enfants pour chaque année scolaire.

L'Abbé Bourgade, toujours actif, installa également dans le rez-de-chaussée de l'impasse du Missionnaire, une imprimerie lithographique. C'est là qu'en 1866 on tira les planches d'un livre intitulé « Toison d'or de la langue phénicienne », dont les gravures furent dessinées par Sulema, le texte étant de l'Abbé Bourgade. Son activité intellectuelle, son effort pour mieux comprendre l'indigène et créer des courants entre l'européen et le tunisien l'amenèrent à fonder une « Association de St-Louis » dont le but était religieux et scientifique et dans laquelle était admis tout homme de lettres quelles que fussent ses idées. Cette association avait son bulletin intitulé « Soirées de Carthage ». Dans ces livraisons, l'Abbé Bourgade y écrivait l'article « Conversation avec un Caïd ».

Sa culture latine et le fait d'être aumônier de la Chapelle St-Louis à Carthage l'amenèrent à fouiller le sol de cette colline et à continuer des Travaux d'archéologie jusque là très épars. En 1845, il adressa au Ministre de l'Instruction Publique un essai de traduction de deux dédicaces à Tanit.

Ce magnifique labeur le fit remarquer et en 1845, il est décoré par le duc de Monpensier de la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur ; la même année, le bey Ahmed le décorait du Nichan Iftikhar, c'était le premier européen qui entrait dans cet ordre. En 1850, il était officiellement félicité par le Consul de France pour le dévouement avec lequel il avait prodigué ses soins aux cholériques qui s'étaient réfugiés dans son école transformée en hôpital. Mais en 1855, Monseigneur Fedele Sutter, capucin ferrarois, qui n'aimait pas le patriotisme de l'Abbé Bourgade, poussa les Frères de la Doctrine Chrétienne à fonder une école qui s'ouvrit la même année comme nous le verrons plus loin. Cette concurrence fit péricliter le collège St-Louis. L'Abbé Bourgade, fatigué, se retirait à Paris en 1858. La direction du Collège fut alors confiée à Sulema, mais les subsides diminuaient, ainsi que

le nombre d'élèves et, à bout de ressources, le Collège fermait ses portes en 1863. Ses professeurs entrèrent au Collège italien en formation.

A partir de 1850, il s'était beaucoup occupé de son Association de Saint-Louis. Cette société, que l'abbé se plaisait à appeler « Croisade Pacifique », avait pour but de développer la connaissance des langues orientales et la recherche archéologique en Tunisie ; le centre principal de l'Association était à Paris où Bourgade désirait créer un établissement destiné à donner l'instruction primaire à de jeunes arabes. Ce fut cette chimère qu'il poursuivait lorsque, fatigué, il se retira en France en 1858. Mais le premier pas était fait dans l'enseignement européen en Tunisie. Et ce fut là justement le mérite de l'Abbé Bourgade qui, sans appui officiel, créa un établissement scolaire dont le succès, tant parmi les indigènes que parmi les étrangers, démontra la nécessité. Homme d'avant-garde dans la conception des rapports entre tunisien et européen, Bourgade doit de ce fait être considéré comme une grande figure française de la Régence.

III. — Les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition en Tunisie

Si pour les garçons l'école de l'abbé François Bourgade constitua le début de l'effort scolaire, pour les filles ce furent les Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition qui ouvrirent dans la Régence un établissement pour les accueillir. Non sans difficultés d'ailleurs, et il fallut une âme aussi bien trempée que celle de l'abbé Bourgade pour mener à fin une telle tâche : ce fut celle d'Emilie de Vialar, la fondatrice de cet ordre.

Les écoles de Tunis.

Durant l'été 1840, Mère E. de Vialar à la suite du différend qui l'avait opposée à Monseigneur Dupuch, évêque d'Alger, décidait de transférer son établissement d'Alger en Tunisie. Elle arriva à Tunis au mois de septembre avec 5 sœurs qui étaient Marie Calvet, Jeanne Blancal, Camille Vacherot, Méla-

nie Souquié et Thérèse Blancal. Des généreux bienfaiteurs, dont le Consul de France, de Lagau, et l'abbé Bourgade, leur aumônier, les aidèrent, ainsi que quelques familles de négociants établis à Tunis parmi lesquels on peut citer les familles Ventre, Gandolphe, Van Gaver et Gaspari. Les sœurs logèrent d'abord chez Van Gaver qui leur céda un étage de sa maison, puis Giraud de Castres, ami de la fondatrice, leur donna une maison près du Fondouk des Français.

Pendant ce temps, Emilie de Vialar après trois semaines de séjour à Tunis, se disposait à repartir pour Alger lorsqu'elle reçut du Chanoine Montera, membre du Chapitre d'Alger, une lettre alarmée lui indiquant que Monseigneur Dupuch voulait garder la congrégation dans son diocèse et lui imposait ce chanoine comme supérieur. Mère E. de Vialar se refusa à cette transaction et décida de rester à Tunis, tandis que l'abbé Bourgade recevait l'autorisation du Saint-Siège de conserver dans la Régence ses fonctions d'aumônier des sœurs. D'ailleurs, la décision de la Mère E. de Vialar avait été fortement appuyée par la colonie française de Tunis et, dans une correspondance datée d'Alger du 20 juin 1840, la fondatrice faisait part à Monseigneur de Gualy, son conseiller en France et père spirituel de la Congrégation, de son intention d'établir une maison à Tunis, elle lui demandait à cet effet une recommandation pour le Préfet apostolique de l'endroit et pour le Consul. Aussi, dès octobre 1840, une école gratuite, une école payante, un dispensaire et un petit hôpital furent fondés.

L'école de la rue Sidi Saber fut le premier établissement installé. La maison appartenait à un nommé Sidi Morella, c'était une petite bâtisse d'un étage à laquelle on adjoignit de suite deux autres maisons attenantes, rue des Moniquettes. On arriva à constituer un ensemble qui comporta 8 pièces. Le Consul Général les aida à payer les 1.200 frs de location. On y ouvrit une école gratuite, qui compta la première année 25 élèves dont 15 Italiennes et 10 Maltaises.

Un dispensaire fut également ouvert, l'école s'avéra rapidement trop petite pour le nombre d'élèves qui demandaient à y rentrer. C'est pourquoi en 1867, elle fut transférée dans

un autre local où elle se trouve actuellement. Les 8 pièces servirent à agrandir l'hôpital européen qui lui aussi était trop exigü. Cette nouvelle école fut le pensionnat St-Joseph où les études furent primaires et secondaires. En 1842 déjà un autre établissement avait été ouvert par les Sœurs, rue Bab Carthagène, pour les plus grandes élèves, il était placé sous la direction de Sœur Scholastique Marasson. Il est inutile de dire que toutes ces installations nécessitèrent des réparations et aménagements pour chaque maison qui n'était point préparée à leur emploi. A côté de l'école gratuite, on adjoignit rapidement une école payante qui comprit deux classes et que fréquentèrent les enfants des familles françaises, italiennes, israëlites, européennes et maltaises. L'école gratuite, elle, ne comprenait qu'une classe de maltaises et d'italiennes et plus tard quelques israëlites.

Les deux écoles augmentant d'importance, il fallut augmenter le nombre des Sœurs qui passa de 5 à 8 ; Sœur Calvet fut la première Sœur Supérieure, elle faisait les classes avec Sœur Blancal. Sœur Joséphine Brigo s'occupait de l'école gratuite et Sœur Lapeyre des soins journaliers de la maison. Au point de vue études, l'italien marchait de pair avec le français, l'enseignement étant donné suivant la classe dans l'une ou l'autre langue. Le nouvel établissement de la rue Sidi Saber, acheté en 1868, ne s'obtint point sans difficultés. La Sœur Supérieure Euphrasie Maraval avait déjà fait des démarches depuis 1860 pour obtenir des autorités compétentes l'adjonction de la caserne beylicale, mais cela sans succès. Ce fut le comte de Botmiliau qui acheta finalement la maison Scemama, rue Sidi Saber, y fit les réparations nécessaires et la donna en jouissance aux Sœurs pour tout le temps qu'elles resteraient à Tunis. Le 15 juillet 1869, soit un an après l'achat, des classes payantes y furent transférées, les élèves étaient alors 150 et il y avait 15 Sœurs pour s'occuper de tout l'établissement. Le nombre des élèves grandit d'ailleurs très rapidement ; de 1843 à 1881, ce furent surtout des italiennes et des maltaises qui fréquentèrent les cours, les françaises et israëlites étaient beaucoup moins nombreuses. En voici d'ailleurs le décompte :

Année	Françaises	Italiennes	Maltaises	Israëlites	Total
1843		15	10		25
1850		57	17	6	80
1855	2	75	18	5	100
1860	3	55	60	9	127
1865	4	70	56	7	137
1870	1	69	78	2	150
1875	2	64	79	8	153
1880	1	86	73	7	167
1881	1	74	89		164

Les établissements de Tunis furent complétés juste au moment de l'occupation française en 1882, par l'achat aux Habous pour la somme de 1.800 francs, d'une maison attenante qui était elle-même grevée d'un enzel de 1.080 francs.

Les écoles vont alors se succéder dans l'intérieur de la Tunisie avec une cadence très rapide,

en 1843 : Sousse, en 1852 : Sfax
en 1855 : La Goulette, puis en 1879 : Djerba.

L'école de Sousse.

Les habitants de Sousse avaient demandé à plusieurs reprises que les Sœurs de St-Joseph vinssent installer un établissement scolaire dans la ville pour les jeunes filles. Ce fut en avril 1843 que trois sœurs arrivèrent dans la capitale du Sahel, à savoir Sœur Elisabeth de Chamouin, Sœur Joséphine Deffis, Sœur Rosa. Elles furent d'abord logées chez le vice-consul de France, Saccoman qui leur donna l'hospitalité complète pendant six mois.

De suite les sœurs ouvrirent comme à Tunis deux classes, l'une payante, l'autre gratuite et elles adjoignirent au groupe scolaire, suivant leurs principes, un dispensaire. Sœur Joséphine s'occupa des malades, le matin elle les soignait à la communauté et le soir elle les visitait ou soignait à domicile si les personnes étaient impotentes. Le premier local fut situé derrière le vice-consulat de France, il était très petit, peu commode, difficile à installer ; les sœurs vivaient de quelques

sommes allouées par les parents des élèves et de la charité publique. Six mois après leur arrivée, la baronne E. de Vialar vint accompagner une quatrième sœur : Sœur Hélène Loubens qui fut la Supérieure ; peu après, on fut obligé d'abandonner le premier local et les sœurs louèrent une autre maison près de l'Eglise. Pour payer cette location, le nouveau vice-consul M. Pélisier obtint du ministère une somme annuelle de 200 francs. Là, elles y ouvrirent une classe pour les garçons qu'elles instruisaient jusqu'à l'âge de 12 ans ; elles garderont cette classe jusqu'en 1881, date à laquelle le R.-P. Raphaël, de l'ordre des capucins, ouvrit une école. De 1842 à 1862, les sœurs déménagèrent quatre fois, et quatre fois dans des maisons où il fallut lutter avec la gêne et la pauvreté. Le réfectoire servait à la fois de parloir et de dortoir, le soir les divans se changeaient en lits ; les enfants étaient entassés dans d'étroites chambres sans air. En 1849, la sœur Hélène Loubens fut appelée à la maison mère comme économe générale. elle fut alors remplacée par sœur Elisabeth de Chamouin qui resta à ce poste jusqu'en 1851. C'est à cette date, que la sœur Mélanie Souqué qui fut ensuite Supérieure Générale lui succéda durant l'année scolaire 1851-1852. Les Supérieures au poste de Sousse furent ensuite successivement :

Sœur Euphrasie Maraval jusqu'en 1854,
Sœur Clotilde Delos jusqu'en 1858,
Sœur Joséphine Deffis (déjà à Sousse depuis 1843) jusqu'en 1884.

Durant ces nombreuses années, les élèves augmentaient sans cesse ; de 1843 à 1860, il passa dans cette école de Sousse 898 élèves, et de 1860 à 1870, on compta 1.035 élèves. Les bâtiments s'étaient d'ailleurs avérés rapidement trop petits et, en 1862, les sœurs avaient acheté l'actuelle maison en face de la municipalité, rue du Général Riu. Cet achat n'avait pas été effectué sans mal ; Sœur Joséphine Deffis alors supérieure, avait, suivant les conseils du R.-P. Augustin, missionnaire capucin et curé, décidé d'acquérir cet immeuble et de construire ; elle avait d'autre part, par les soins donnés aux Arabes, acquis une grande influence auprès d'eux. Aussi, par cette voie et avec l'aide du vice-consul de France,

elle parvint à obtenir du Bey trois petits magasins en propriété et une maisonnette attenante moyennant un enzel perpétuel. Le vice-consul donna 4.000 piastres pour la bâtisse; des ministres, des arabes, des femmes charitables et les économies des sœurs permirent de compléter cette somme à 37.722 frs et ainsi fut construite la maison que l'on connaît actuellement et qui fut terminée en 1864.

L'école de Sfax.

L'école de Sfax fut fondée en 1852, là aussi et, comme toujours, sur la demande des habitants européens pour la plupart grecs et maltais, de cette bourgade. Les révérends frères capucins y faisaient déjà des cours pour les garçons, en annexe du catéchisme. Trois sœurs y arrivèrent d'abord, ce furent Sœur Joséphine, Sœur Couronne et Sœur Marie Zoé, une quatrième sœur fut envoyée en 1853. Mêmes difficultés qu'à Sousse : il n'y avait point de locaux et l'état des finances des sœurs ne leur permettait point de faire construire un bâtiment. Ce fut le vice-consul de France Espina, qui les accueillit et leur céda le rez-de-chaussée de sa maison. Suivant leurs principes traditionnels, elles ouvrirent dans ces modestes pièces une école et un dispensaire avec visite des malades à domicile. En 1853, les sœurs trouvèrent une petite maison fort incommode sur la place de la ville chrétienne face aux fortifications, maison arabe avec patio qui servit à tous les usages. La population chrétienne de Sfax était faite surtout de pêcheurs d'éponges et de commerçants peu aisés, aussi l'école fut-elle gratuite, si bien que les sœurs n'avaient même pas de quoi meubler leurs pièces, et les enfants travaillaient sur de simples bancs sans dossier, ni pupitre. En 1852, l'église céda aux sœurs une partie de la maison qui attenait au presbytère et qui appartenait à la paroisse ; mais ce ne fut qu'en 1878 que le R.-P. Buhagiar, après avoir congédié le dernier locataire de la maison non sans mal d'ailleurs, laissa aux sœurs la jouissance de tout l'immeuble.

Des événements vinrent rompre cet essor. En 1879, lors de la révolte des fellahs du Sud par suite des exactions financières du Gouvernement beylical, les sœurs se réfugièrent

chez le vice-consul et de là sur une frégate qui les conduisit en France d'où elles revinrent quelques mois plus tard lorsque le calme fut revenu. Durant les épidémies de choléra qui suivirent ces événements, elles ouvrirent un orphelinat dans cette maison qui subsista jusqu'en 1882. Enfin en 1881, lors des bombardements de Sfax par les troupes françaises, les sœurs furent recueillies à bord de l'« Alma ». Il y avait alors 60 enfants en moyenne qui suivaient les cours chaque année.

L'école de Djerba.

Cette école fut aussi demandée par les RR.-PP. bénédictins qui exerçaient leur apostolat dans cette ville et qui avaient réclamé de nombreuses fois à Mgr Sutter des sœurs pour l'intruction des enfants et les soins de leurs malades. Ce fut à Houmt-Souk en 1879 que trois sœurs de St-Joseph de l'Apparition ouvrirent la première école dans une maison arabe louée par les Pères. Ce fut la Sacrée Congrégation de la Propagande qui les entretint la première année, puis elles furent prises en charge par la Propagation de la Foi et l'Œuvre des Ecoles d'Orient. L'établissement était ouvert à tous, filles et garçons, européens ou indigènes ; leur nombre était d'ailleurs assez réduit, les parents n'y envoyant que des enfants trop petits pour leur venir en aide. Ce n'est qu'en 1886 que l'école prit un véritable essor, à cette date en effet fut construit un vaste établissement qui ne servit plus que pour les filles. Cet établissement fut cédé en 1891 aux religieuses de Notre-Dame d'Afrique.

L'école de la Goulette.

C'est Monseigneur Sutter qui poussa en 1854 Emilie de Vialar à fonder un établissement scolaire à la Goulette. L'école fut ouverte le 1er février 1855 dans une petite maison qui longe le canal. Ce fut la Supérieure de Tunis et quelques personnes charitables qui aidèrent pécuniairement les trois sœurs chargées de la maison de la Goulette. On créa d'abord un cours élémentaire. La première année, on compta 2 françaises, 8 italiennes, 1 maltaise et 4 israëlites. Les trois sœurs

étaient Sœur Joséphine Brignali qui avait la direction, Sœur Apollinaire Maraval et Sœur Rosalie Bourgade qui se partageaient la classe. Le nombre des élèves augmenta rapidement : 21 en 1856, 24 en 1857, 25 en 1858, 28 en 1860. A cette date, on créa trois cours : élémentaire, moyen et supérieur. En 1862, Sœur Apollinaire Maraval prit la direction et une quatrième sœur, Sœur Barnabine Abadie, arriva à la Goulette pour s'occuper d'une classe. Le nombre des élèves parvint à 42 en 1867 et à 45 en 1870 qui se répartissaient de la manière suivante : 5 françaises, 26 italiennes, 5 maltaises et 6 israëlites. Les sœurs furent alors au nombre de 5 et en 1875 on créa un cours enfantin, avec une classe payante et une classe gratuite. Cette prospérité contraignit Mgr Sutter à acheter la maison qui est encore actuellement occupée par les sœurs de St-Joseph.

En 1881, à la veille de l'occupation française, on comptait 139 élèves parmi lesquelles : 10 françaises, 80 italiennes, 14 maltaises et 15 israëlites. L'état pécuniaire des sœurs s'était d'ailleurs amélioré non seulement parce qu'il y avait deux classes payantes mais aussi parce que la maison de la Goulette recevait un subside annuel de la Propagation de la Foi et des Ecoles d'Orient.

L'effort d'extension scolaire des sœurs de St-Joseph ne se limita pas à ces établissements ; dès 1843, sur l'instigation du Comte Raffo, ministre du bey, une école pour filles indigènes avait été ouverte à la Marsa où trois sœurs s'étaient installées. D'autre part, après l'occupation française, elles ouvrirent en 1882 une école à Mahdia et à Monastir et, en 1883, une école à Bizerte.

L'œuvre hospitalière des sœurs.

On ne peut passer sous silence l'effort sanitaire accompli par les sœurs de St-Joseph parallèlement à l'effort scolaire. D'ailleurs, dans chacune de leur fondation, elles s'occupaient à la fois de l'enfant et du malade. C'est en 1842 que s'ouvrit dans la première petite école de Tunis un dispensaire qui fut confié à Sœur Rosalie Lagrange, une des cinq compagnes de la fondatrice. Tous les matins de 8 heures à 11 heures 30, les malades se rendaient dans cette petite impasse des Moniquettes. La foule était nombreuse, car de 1842 à 1865, il n'y eut que deux médecins à Tunis : M. Laferla, maltais et M. Cotton, français, de plus aucun d'eux ne faisait de consultations. L'après-midi la sœur Rosalie partait avec une compagne visiter les arabes et les pauvres israëlites de Tunis et des environs. Sœur Rosalie fut d'ailleurs victime de son dévouement, puisqu'elle contracta en 1868 le typhus au chevet des malades et en mourut, quatre sœurs furent également victimes de cette affection. L'épidémie du choléra de 1850 avait aussi permis à ce dispensaire de montrer son utilité, une jeune sœur de 25 ans, arrivée depuis peu en Tunisie, y succomba également. L'établissement cessa son activité en 1883.

En marge du dispensaire et sous la forte impulsion de l'abbé F. Bourgade, on installa en 1843 la première salle de l'hôpital St-Louis dans une des trois maisons acquises par les sœurs de Sidi Saber, l'hôpital était destiné à héberger les malades de la population européenne indigente de Tunis. Un comité administratif composé des représentants des différentes nations européennes fut constitué, Van Gaver en fut longtemps le trésorier. Les médecins donnaient leurs soins gratuitement, les sœurs ne recevaient aucune rétribution et étaient nourries par l'établissement scolaire. Les consuls des diverses puissances représentées à Tunis aidaient à la subsistance de l'hôpital, il s'y ajoutait également les prix de journée que payaient quelques malades et la charité publique. Des souscriptions, loteries et fêtes complétaient les ressources de l'hôpital. Les dépenses consistaient dans le paiement du loyer, l'entretien des malades, la pharmacie et le mobilier. La caisse était souvent en déficit, si l'on en juge par le journal tenu par Van Gaver : Au 31 décembre 1877, 133 malades avaient été soignés, ce qui représentait 4.284 journées, soit une dépense de 10.706 piastres, soit 2,50 piastres par journée de malade. Cette question financière fut toujours malaisée et la commission administrative décida, faute de crédits, de fermer les portes de l'hôpital, le 30 mars 1878, avec l'accord de la Supérieure des sœurs de St-Joseph et du Père Anselme des Arcs, administrateur de l'hôpital. Le règlement de l'établis-

sement fut alors réformé et on demanda à chaque consul de prendre en charge chaque malade de son ressort qui était hospitalisé, on décida d'autre part de faire pression sur le gouvernement beylical pour la cession gratuite d'un immeuble, ce qui aurait fait une économie de 1.500 piastres, c'est-à-dire le prix du loyer. Enfin, la compagnie française des Batignolles décida de payer 1 fr. 50 la journée pour les ouvriers malades qu'elle adressait à l'hôpital. Ainsi les ressources furent assurées et l'on put, avec la générosité du gouvernement beylical, réouvrir l'hôpital dans une ancienne caserne, rue Sidi Ali Azouz, où actuellement subsiste encore un dispensaire de la Croix Rouge Française. C'est là que pendant l'occupation, les soldats français malades furent transportés.

Jusqu'en 1895, on ne compta guère plus de 25 malades, auxquels il fallut ajouter 10 à 12 orphelines élevées dans l'établissement scolaire. Le premier médecin fut M. Laferla, auquel se joignirent MM. Cadelli et Mascaro et enfin MM. Cottone et Bastide, ce dernier était médecin de la Compagnie des Batignolles. Le nombre des malades fut toujours croissant. Toutes les nations d'ailleurs y envoyèrent leurs ressortissants. C'est ainsi que, sur les 133 malades qui furent soignés en 1877, on comptait 73 Italiens, 38 Anglais, 10 Français, 5 Suisses, 5 Musulmans et 2 Autrichiens. En 1882, la caserne de la rue Sidi Ali Azouz perdit une partie de ses malades qui furent soignés à l'hôpital militaire du Belvédère.

Cette assistance hospitalière constitua également un beau fleuron dans l'activité des sœurs de Saint-Joseph, qui, par leur esprit de charité, firent une forte impression sur les milieux musulmans très sensibles à ce geste de dévouement.

IV. — Les frères de la doctrine chrétienne en Tunisie

En 1852 Mgr Sutter, Vicaire Apostolique et Administrateur temporel des biens de la mission, avait demandé aux Frères des Ecoles Chrétiennes d'ouvrir une école à Tunis en vue de contre-balancer en partie l'école de l'abbé F. Bourgade. Une correspondance fut échangée avec le Très Honoré Frère Supérieur dans laquelle Monseigneur Sutter demandait 5 maîtres et offrait un local au n° 31 de la rue de la Kasba. En septembre 1854, le R.-P. Anselme des Arcs, Chancelier de Mgr Fidèle Sutter, se rendit à Paris pour régler l'établissement des Frères en Tunisie ; les pourparlers se déroulèrent avec le général des Frères, Philippe. Le R.-Père Anselme rendit visite à Paris au Comte Raffo, à M. de Lagau, ancien consul de France à Tunis et à M. Fougère, secrétaire du ministre des Affaires étrangères et sous-directeur du Département de la Politique étrangère ; grâce à ces appuis, les démarches aboutirent et, le 1er mai 1855, une Convention était passée entre le siège apostolique en Tunisie et le frère Philippe : Mgr Sutter devait fournir habitation et locaux pour les classes, il verserait un subside de 4.100 frs et assurerait le traitement annuel de chaque professeur, soit 700 frs ; l'instruction serait donnée gratuitement, mais les familles pourraient verser des offrandes. Dès la connaissance de cette convention, l'abbé Bourgade et son ami le consul Béclard intervinrent à Paris pour que la Convention ne fût point ratifiée. D'autre part, l'abbé Bourgade agissait auprès de Léon Roches pour lui demander de s'opposer à l'arrivée des frères dans la Régence. Il craignait en effet que les nouveaux venus fussent francophobes, vu qu'ils étaient attirés en Tunisie et payés par Mgr Sutter, évêque italien.

Le R.-P. Anselme des Arcs regagna Tunis en juin 1855, le frère visiteur d'Alger, frère Judor, fut désigné pour préparer l'installation de la Communauté et stipuler les Conventions. Le local offert était le bagne des esclaves chrétiens où les catholiques libres de Tunisie pouvaient se rendre le dimanche pour assister à la Messe ; la chapelle privée de ce bagne avait été fondée au XVIIe siècle par le Père Le Vacher, disciple de St-Vincent-de-Paul. Au début, les chrétiens s'y réunissaient presque en cachette pour les cérémonies du culte. Cette chapelle faisait partie des douze fondouks ou bagne, où étaient enfermées les victimes des corsaires.

Le 7 septembre 1855, cinq religieux, les frères Guillaume, Généreux, Aimé de Jésus, Adax Marie et Azése Marie, arrivaient en rade de la Goulette ; après 10 jours de quarantaine dans la maison de Mgr Sutter dans cette ville, ils parvinrent

le 6 octobre à Tunis. Le 22, ils prenaient possession de leur local de la rue de la Kasba, le Frère Guillaume fut nommé Supérieur. Quatre classes furent aménagées : deux pour les enfants des familles aisées qui pouvaient payer une rétribution, deux pour les enfants pauvres. Le Supérieur se chargeait de la première classe, les trois autres classes furent dirigées chacune par un frère, le cinquième faisant office d'économe ; 60 élèves se présentèrent à la rentrée. On créa une section française et une section italienne. A la fin de la première année scolaire, on comptait 100 élèves.

En 1856, un sixième frère arriva, deux nouvelles classes furent ouvertes, une payante et une pour les pauvres ce qui faisait six classes au total. Le nombre des élèves augmentant toujours, on ouvrit une deuxième école rue de l'Eglise, le local de la rue de la Kasba fut réservé aux élèves payants, dont les parents ne voulaient point qu'ils fussent mélangés avec les autres pendant les récréations. Le nouvel établissement de la rue de l'Eglise appartenait à un israëlite, qui ne fit point payer de loyer, mais, à sa mort, les héritiers réclamèrent loyer et intérêts ; devant ce conflit, M. de Valat, consul de France, obtint du Bey la cession de la maison pour les Frères. On y créa d'abord un internat pour les garçons, puis, celui-ci périclitant (il n'y avait que trois pensionnaires), on décida d'ajouter trois classes gratuites, l'enseignement y était fait en italien par trois frères, MM. Evezard Joseph, Bedet Jean-Baptiste et Sodi Gactano ; il y eut 110 élèves la première année. Le succès de l'école des Frères ne plut point à quelques italiens qui avaient ouvert des écoles privées à Tunis ; aussi ces derniers s'employèrent-ils à discréditer le nouvel établissement ; ils essayèrent de garder le monopole de l'enseignement de la musique, mais les frères ayant pu avoir un professeur pour cette matière, leurs adversaires prirent une autre voie, ils écrivirent à Paris et à Rome attaquant à la fois le R.-P. Chancelier Anselme des Arcs et les Frères pour obtenir leur départ. Ils ne trouvèrent aucun écho à leurs protestations.

Durant l'année scolaire 1857-1858, les Frères usèrent de tous leurs moyens pour faire disparaître une curieuse tradition. En effet, il existait à Tunis un usage barbare qui consistait à bastonner les enfants juifs durant la Semaine Sainte. Cette coutume avait résisté aux efforts de la police et des drogmans. Sur le désir de Mgr Sutter, les Frères firent classe toute la Semaine Sainte, et de cette façon, sans violence, cet usage disparut ; les juifs furent d'ailleurs reconnaissants aux nouveaux religieux de leur avoir évité ces désagréments.

On compta 200 élèves durant l'année scolaire 1859-1860, mais le nombre de pensionnaires était toujours aussi restreint et ne servait qu'à endetter la maison, aussi fut-il décidé que le pensionnat n'existerait qu'en fonction des demandes, le prix de la pension fut fixé à 80 piastres par mois et la demi-pension à 40 piastres. La subvention de Mgr Sutter fut abaissée de 4.800 à 3.400 francs, mais tous les élèves fréquentant l'école payante durent verser une rétribution de 5 piastres par mois. C'est à cette époque également, que les frères commencèrent à réunir les dimanches quelques anciens élèves pour former le noyau d'une œuvre de jeunesse. En mai 1854, lors du mouvement insurrectionnel en Tunisie contre le gouvernement beylical, beaucoup d'européens quittèrent la Régence ; les classes furent alors réduites à une cinquantaine d'élèves, aussi deux frères furent renvoyés en France et deux classes, l'une gratuite, l'autre payante, furent fermées.

Juste avant ce désordre intérieur, on comptait :

139 élèves à l'école de la rue de la Kasba,
148 élèves à l'école de la rue de l'Eglise,

soit en tout 287 élèves qui se décomposaient ainsi :

27 Français, 81 Italiens, 118 Maltais, 2 Autrichiens, 11 Grecs, 46 Israëlites et 2 Musulmans.

Dès la fin du soulèvement, on put de nouveau ouvrir les deux classes, et, en 1855, Mgr Sutter acquit deux immeubles donnant sur la rue des Tonneliers faisant directement suite à la maison de la rue de la Kasba. On commençait d'ailleurs à s'intéresser de plus en plus à cet établissement des Frères des Ecoles Chrétiennes, l'œuvre des Ecoles d'Orient leur accordait une allocation de 700 francs en janvier 1865, et M. Wood, Consul général d'Angleterre obtenait une somme annuelle de 250 francs destinés à fournir des effets et des

livres aux enfants pauvres maltais ; certaines autres congrégations s'intéressaient aussi aux Frères de Tunis et l'on vit la Grande Chartreuse de Grenoble décider de contribuer à l'agrandissement de cette école en envoyant un subside de 500 frs. En août 1865, d'autre part, le Directeur des Messageries Impériales accordait 50 % de réduction sur le transport des colis adressés à l'école par les bateaux de cette compagnie. Enfin en avril 1866, Drouin de Lhuys, ministre des Affaires étrangères en France, délivra à l'école des Frères de Tunis une allocation de 1.500 frs. En 1869, Mgr Sutter finit d'agrandir l'école par l'achat d'une vieille maison, rue des Tonneliers, où deux nouvelles classes furent installées. Le gouvernement beylical lui-même avec Sidi Sadok Bey, faisait don aux Frères de l'immeuble de la rue de l'Eglise, qui leur avait été concédé en 1857.

Les Frères envoyaient régulièrement à l'Académie d'Alger, un rapport sur leurs méthodes d'éducation et sur les résultats obtenus. Durant l'année 1874-1875, M. de Salve, recteur en cette ville, vint en Tunisie visiter l'école et fit accorder par le ministre de l'Instruction publique Wallon une médaille de bronze à l'établissement.

Le Comte de Botmiliau, consul de France à cette époque, proposa aux frères de transférer l'école du côté de la Marine et d'y ouvrir des classes mixtes pour les Israëlites et les Chrétiens ; mais, pour des raisons de situation, les parents d'élèves s'y refusèrent. Les Frères étaient d'ailleurs à cette époque très bien considérés par le gouvernement beylical, à tel point que deux de ceux-ci firent partie du corps consulaire les jours de réception au Bardo. En 1876, l'école prit part à l'exposition d'Alger, où des travaux d'élèves furent envoyés. Le jury leur décerna une médaille d'argent.

Les chambres romaines ayant voté de fortes allocations pour les écoles italiennes de la Régence ; M. Roustan, consul général, ne voulant point être de reste, demande au frère directeur un devis pour l'amélioration des salles de classe. Le devis ne fut point accepte à Paris. Ce refus mécontenta beaucoup les Français en Tunisie et l'année suivante, afin d'effacer ce fâcheux précédent, Barthélemy de St-Hilaire, octroyait un secours de 6.000 frs pour aider l'extension de la langue française dans les classes. La langue française fut alors introduite dans les trois classes de l'école de la rue de l'Eglise, dite école de St-Cyprien, à partir d'octobre 1880. Un nouveau Centre scolaire fut ouvert par les Frères, à Bab el Djazira : ce fut l'école Ste-Lucie qui comprit deux classes. Ce qui fit en tout dix classes, avec les quatre classes de l'Ecole St-Cyprien de la rue Sidi el Mordjani et les quatre classes de la rue de la Kasba (école dite alors de l'Immaculée Conception).

A cette époque, le collège St-Louis de Carthage venait de s'ouvrir, ce qui entraîna une diminution des élèves, l'école ne compta plus que 154 élèves. Elle passait alors pour quelque temps sous l'administration du Cardinal Lavigerie et, dès l'occupation en octobre 1881, des Inspecteurs de l'Instruction Publique la visitèrent. On comptait en tout pour les trois écoles, en 1880, 44 Français, 232 Italiens, 155 Maltais, 19 Juifs, 11 Grecs et 4 Arabes, soit 465 enfants. Le 25 décembre 1883, M. Machuel prenait possession de son poste de Directeur de l'Enseignement, les Frères se trouvaient alors placés sous son administration et faisaient directement partie de l'Instruction Publique. Ainsi, en 30 ans, les Frères de la Doctrine Chrétienne avaient élaboré à Tunis tout un système scolaire qui s'est avéré solide puisqu'il continue jusqu'à nos jours sous la même forme. Le gouvernement local avait d'ailleurs participé amplement à cette œuvre, d'une part en allouant des subventions, d'autre part en donnant des maisons aux Frères pour leur permettre d'ouvrir de nouvelles écoles ; le Bey lui-même avait demandé au Supérieur deux frères pour faire la classe dans son palais de la Marsa, aux enfants des dignitaires de la Cour. Le Supérieur avait dû décliner cette offre faute de personnel, mais il avait accepté de faire partie de la Commission des examens de l'Ecole Militaire. Ainsi dans leurs classes comme dans leur activité dans la Régence, les Frères avaient facilité les contacts entre européens et indigènes, mais ils avaient su, contrairement à ce que croyait l'abbé Bourgade, maintenir les principes de l'enseignement français avec un dévouement désintéressé. On peut dire qu'ils ont attiré à la cause française un grand nombre d'Italiens, de Maltais rien qu'en leur ouvrant les portes de leurs établissements. Pour la première fois en Tunisie, européens, juifs et arabes se

côtoyaient sous la direction de religieux sans heurts, et durant toute une période de 30 ans pourtant si fertile en événements de tout ordre dans la Régence, on ne releva aucun désordre à l'intérieur de l'école des Frères de Tunis. Leur enseignement d'ailleurs était simple, mais aussi très logique, il ne visait point à faire des élèves qui sortaient de leur établissement, des intellectuels ou des philosophes ; les Frères ne pensaient qu'à en faire des hommes sachant lire, écrire, compter, sachant distinguer le bien du mal.

V. — Le Collège Sadiki et l'école polytechnique du Bardo

Le Collège Sadiki ou Médersa Sadikia, fut une création originale de la Régence au XIXe siècle. Il naquit de l'esprit de réformes des Beys de cette époque et de leur désir de fonder en Tunisie un établissement calqué sur les lycées et collèges de l'Europe. Le Collège Sadiki fut institué par décret du bey Mohamed es Sadok, en date du 13 janvier 1875 (5 Hidja 1291) sur la proposition du général Khéreddine, premier ministre.

L'établissement fut effectivement ouvert le 27 février 1875 (20 Moharrem 1292). Le motif même de la création est indiqué en tête du décret : « Dans l'intérêt des habitants et afin d'augmenter la prospérité du pays, un collège sera institué dans notre capitale ». Pour rappeler le nom de son fondateur, l'acte officiel le désigne sous le nom de Médersa Sadikia. Le décret de fondation (*amra*) comprenait le règlement très détaillé de l'établissement, règlement divisé en 82 articles, outre le préambule. Son exécution était confiée au premier ministre Khéreddine. L'école était uniquement destinée aux sujets musulmans du bey de Tunis. Tous les élèves devaient être boursiers et ne pouvaient être que pensionnaires ou demi-pensionnaires. Le décret s'inspirait des méthodes employées en Algérie pour l'enseignement des élèves indigènes, enseignement qui entrait dans l'esprit de la politique du Royaume arabe instituée par Napoléon III en Algérie. Aussi y était-il décidé que l'on y enseignerait le Coran, l'écriture, et (dit le texte lui-même du décret) les connaissances

utiles, c'est-à-dire les sciences juridiques, les langues étrangères et les sciences de raisonnement qui peuvent être utiles aux Musulmans tout en n'étant point contraires à leur Foi. C'était un pas immense qui était franchi lorsque l'on songe qu'à cette époque le seul enseignement pratiqué dans les écoles de la Régence était le Coran que l'on psalmodiait sans aucun commentaire, les Universités n'étant que des centres d'études théologiques. Le décret ajoutait que les professeurs devaient inculquer à leurs élèves l'amour de la Foi en leur en démontrant les beautés et l'excellence et en leur racontant les traits de la vie du Prophète, ses miracles, les vertus des saints, les grands actes de charité et la guerre Sainte. Un point également sur lequel l'enseignement différait de celui pratiqué en Europe consistait dans l'esprit qui animait l'étude. Les professeurs (disait un des articles) ne devront pas chercher des fautes aux auteurs, ni rechercher les raisons des principes que les savants se sont transmis de génération en génération avec une application unanime. On supprimait ainsi toute discussion et l'on donnait un caractère primaire aux études en bannissant tout esprit cartésien. Cet état de choses entraînait deux conséquences : d'une part, il ne pouvait y avoir comme élèves que des islamiques ancrés dans leur Foi, et d'autre part, le législateur ne s'écartait point finalement des méthodes ancestrales d'enseignement oriental, où l'élève apprend d'une manière passive. Khéreddine d'ailleurs estimait à juste raison que l'on ne pouvait faire qu'une réforme lente et sûre de l'éducation de la jeunesse, cette méthode répondant beaucoup mieux à la formation du musulman que nos méthodes critiques.

L'enseignement était divisé en trois sections :

Deux sections étaient affectées aux études purement arabes, elles comprenaient des cours sur le Coran, le Tajouid, le Taouhid, la grammaire, la littérature, la rhétorique, la logique et la jurisprudence. La troisième section était affectée à l'étude des langues turque, française et italienne, elle comprenait également l'étude des Sciences dites de Raisonnement et non contraires à la Foi, c'est-à-dire l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie plane, la géométrie dans l'espace, la géométrie

descriptive, industrielle et mécanique, la géographie, la cosmographie, la météorologie, la physique, la chimie, la botanique, la zoologie, la minéralogie, l'agriculture, la médecine et l'art vétérinaire, la politique et la législation dans les différents pays. L'article 25 qui traitait cette question ajoutait que les cours de la troisième section seraient facultatifs et ne seraient suivis que par les élèves les plus doués. Ce même alinéa précisait que dans chacune des disciplines énoncées plus haut on s'en tiendrait aux rudiments. Khéreddine en créant cette troisième section voulait que la classe bourgeoise et éclairée fît cependant une incursion dans les idées nouvelles et les progrès scientifiques, il espérait constituer à partir de cette élite les cadres administratifs qui faciliteraient ensuite des réformes plus osées au sein même du gouvernement et des institutions publiques. Le premier ministre voyait donc très loin, il espérait pouvoir faire vivre la Tunisie en vase clos, avec ses ingénieurs, ses architectes, ses médecins, ses fonctionnaires d'élite pris dans la population elle-même. Le nombre d'années scolaires à effectuer était de 8 ans ; à chaque fin d'année il devait y avoir un examen où les notables et parents d'élèves étaient invités. Si les résultats des examens étaient mauvais, le professeur pouvait être chassé.

Malgré toutes ces tendances timides, il n'en restait pas moins vrai que le Coran et l'étude de la langue arabe constituaient la base de l'enseignement, à cet effet, le décret prévoyait 12 Moueddeb et 8 professeurs d'arabe. D'autre part la méthode employée pour l'étude du Coran n'était point modifiée, le professeur récitait les versets devant les élèves suivant le mode de lecture appelé Tajouid, c'est-à-dire qu'il dictait, on enseignait également les ablutions et les prières. Pour tous ces exercices, le maître était autorisé à se faire aider des élèves les plus avancés. Les autres disciplines étaient secondaires, et l'élève choisissait la langue dans laquelle il désirait les connaître, il y avait en effet deux langues officielles : le français et l'italien.

Pour faire vivre ce nouveau collège, il fallait des revenus et le gouvernement beylical n'avait point de grandes possibilités en 1875, aussi le décret précisait que ce serait l'usufruit des propriétés confisquées à l'ancien premier ministre Mustapha Khaznadar qui assurerait la subsistance de l'école. La gestion de ces biens constitués en Habous par décret du 10 mars 1875 (2 safar 1292) fut confiée à un fonctionnaire intègre, Si Mohamed Arfi, qui d'ailleurs fit prospérer les finances du collège. Mais Si Arfi mourut en 1878 après avoir accompli d'ailleurs une belle tâche, puisque les rentes s'élevaient alors à 400.000 piastres. Les biens de la fondation furent confiées au directeur du Collège, le général Larbi Zarrouk, qui laissa péricliter les revenus.

Dès l'ouverture du collège, on compta 150 élèves, dont 75 recevaient l'enseignement en français, 40 en turc et 35 en italien. Les débuts du collège furent brillants par le nombre d'élèves et les résultats obtenus. Le programme de huit classes était strictement détaillé. Dans la première classe dite alors classe inférieure, on apprenait les éléments de français ou d'italien, suivant le choix de la langue qui était fait, des éléments de calcul, de lecture, d'écriture et de leçons de choses. Le programme de la deuxième classe était identique. Dans la troisième classe, on révisait le programme des deux premières classes ; il y était ajouté un petit cours de géographie sur la Tunisie ; on étudiait des rudiments de l'anglais ou de l'allemand, il y avait un cours de gymnastique. En quatrième, on abordait la syntaxe générale, la dictée, le dessin linéaire. En cinquième, le système métrique, les carrés et les cubes, la progression, les logarithmes et la géométrie constituaient le programme de mathématiques de cette classe. En sixième, on développait la grammaire et la syntaxe, avec les idiotismes et les locutions vicieuses, on faisait de la prosodie ; la géographie physique du monde, l'histoire ancienne, la trigonométrie, la physique et la chimie étaient aussi étudiées ; plus tard on ajoutera au programme de cette classe l'escrime et l'équitation. La septième classe constituait la rhétorique, on y pratiquait l'étude du style et de la composition, on y enseignait l'histoire littéraire, la mécanique, la cosmographie et l'histoire naturelle ; on initiait l'élève aux éléments d'architecture surtout orientale et arabe. La huitième classe était facultative, on devait y étudier la philosophie, l'économie politique et la législation des divers pays. Ainsi les élèves devaient accomplir le cycle des sept classes au moins ;

au terme de la dernière classe, il leur était remis un diplôme de fin d'études qui devait les faire préférer dans l'obtention des divers emplois administratifs.

Le corps enseignant était réparti de la manière suivante :

— un directeur qui avait le grade de général et dont le premier se trouva être également le président de l'assemblée municipale de Tunis,
— deux sous-directeurs, dont l'un avait le grade de colonel et l'autre celui de lieutenant-colonel ; un des deux était plus spécialement chargé de l'administration matérielle et avait sous ses ordres un commis aux écritures,
— un inspecteur des études européennes : M. Rocas,
— un professeur de langue et de littérature française, ainsi que d'histoire et de géographie, qui était au début M. Soullier,
— un professeur de mathématiques, physique et cosmographie : M. Eymond,
— un professeur de grammaire, de calcul, histoire et géographie pour la section italienne qui fut M. Clément,
— un professeur pour les deux classes élémentaires qui fut au début Si Tahar.
— un professeur de turc,
— un médecin, qui au début fut Si Kaddour Ben Ahmed,
— trois surveillants.

Le traitement des professeurs variait suivant la classe qu'ils faisaient et suivant également leur ancienneté ; les émoluments variaient entre 600 francs et 300 francs par mois. En dehors de ces cadres, il faut ajouter pour l'enseignement de l'arabe et du Coran 12 Moueddebs détachés de la Grande Mosquée de Tunis, 8 professeurs tunisiens et 1 iman.

Le local affecté au Collège Sadiki était un palais mauresque construit près de la Kasba de Tunis ; cette maison était spacieuse et assez bien aménagée ; elle pouvait contenir 50 pensionnaires et plusieurs centaines d'externes. Dès la première année le chiffre des pensionnaires atteignit son maximum ; ils étaient nommés au concours. Il y eut également 100 demi-pensionnaires. L'uniforme était obligatoire pour les internes, facultatif pour les demi-pensionnaires ; il comprenait la longue redingote, vêtement emprunté à la « Jeune Turquie » et très en vogue surtout chez les Israëlites de Tunis à cette époque, le seroual oriental, les brodequins ou les souliers plats au choix (innovation, car l'on ne portait en général que les babouches). Dans chaque classe, il y avait un pupitre d'honneur réservé au premier et une guérite fermée pour les punis avec large ouverture pour voir et entendre. Les exercices scolaires se poursuivaient de 6 heures à 18 heures, en été et de 7 heures à 17 heures, en hiver. Une récréation suivait chaque repas, il en existait une autre au milieu de la matinée à 10 heures. Les élèves étaient assez bien nourris : le couscous constituait bien entendu le plat le plus commun ; on relève au menu du 22 avril 1878 du ragout de bœuf aux fèves et du riz au lait sucré. Le souper avait lieu au coucher du soleil. Le dortoir comprenait plusieurs chambres de 15 à 20 lits, la couchette était peu moelleuse et, en dehors d'un matelas de crin, l'élève n'avait à sa disposition qu'une couverture pour s'envelopper. A signaler qu'un gardien veillait jour et nuit aux lieux d'aisance. On comptait deux services annexes : d'une part l'infirmerie qui possédait 9 lits et qui servait également de lazaret, d'autre part la bibliothèque, peu pourvue d'ailleurs. La discipline avait été copiée sur les méthodes en vigueur dans les écoles en Europe ; en dehors de la guérite où l'on mettait les élèves qui avaient commis de graves fautes, il existait également la mise en quarantaine qui consistait en une punition d'une durée d'un mois (malgré le terme) durant lequel personne ne devait parler à l'étudiant ainsi frappé. Seuls le directeur et le sous-directeur pouvaient appliquer les peines ; tous les sévices corporels étaient interdits.

Après 1878, le gouvernement avait changé, et son nouveau chef, qui n'était autre que le général Khéreddine, se désintéressa complètement du Collège. Des fonctionnaires dépouillèrent avec avidité l'école de ses plus belles propriétés, si bien qu'en 1880, au moment de l'occupation française, le Collège Sadiki ne pouvait plus assurer un enseignement normal ; les pensionnaires se nourrissaient en ville, le matériel était

à l'abandon, on manquait de professeurs. Et cependant malgré cette courte période de 5 ans, 120 élèves avaient été formés à Sadiki, 20 d'ailleurs seulement avaient acquis une instruction suffisante pour être employés dans l'administration ; parmi ces 20 élèves, 10 furent envoyés, en 1879, aux frais du gouvernement tunisien à Paris, pour y poursuivre leurs études ; ils furent placés au lycée St-Louis dans les cours préparatoires à l'Ecole Centrale ; malheureusement ils ne purent suivre ce niveau d'études et revinrent en Tunisie en 1882, où ils occupèrent les fonctions d'interprètes au Dar-el-bey.

Après l'intervention française dans la Régence, le Collège Sadiki resta réservé aux élèves musulmans et perdit son originalité ; il fut intégré en effet à l'Enseignement Public et ne constitua plus qu'un simple établissement placé sous l'autorité du Directeur de l'Instruction Publique ; on le doubla quelques années plus tard du Collège Alaoui, école normale destinée à la formation des professeurs tunisiens.

On peut dire que le Collège Sadiki est né directement des principes progressistes de Napoléon III ; Mohamed Es Sadok avait en effet rapporté de son entrevue à Alger avec l'Empereur des Français, le 17 septembre 1860, une admiration sans limite ; c'était alors l'instauration en Algérie de la politique du royaume arabe si bien définie dans la lettre que Napoléon adressait le 6 février 1863 au duc de Malakoff alors Gouverneur général en lui disant : « l'Algérie n'est pas une colonie proprement dite mais un royaume arabe ». L'Empereur voulait en effet que l'indigène se conduisît par lui-même, le Français ne faisant que l'aider à rattraper le temps perdu et à devenir rapidement égal à l'européen tant du point de vue économique que du point de vue social. Le Collège Sadiki s'inspirait manifestement de l'enseignement franco-arabe fondé par les Saint-Simoniens en Algérie. L'un de ses professeurs, Si Tahar Ben Salah, avait été formé par leurs collèges de Constantine et d'Alger. Le médecin de l'établissement, Si Kaddour ben Ahmed, avait fait ses études au Collège franco-arabe du Dr Perron et à l'école de médecine d'Alger.

Conformément aux principes libéraux instaurés, le 26 avril 1861, le régime des études n'entrevoyait le Coran que comme

une simple matière au même titre que les autres. Malheureusement, il choquait les habitudes ancestrales et en fait l'application ne suivit point la loi. La forme avait été créée, mais le fond manquait.

L'Ecole polytechnique du Bardo.

L'ardeur imitative du Bey ne se limita pas en matière de fondation scolaire à cette expérience, ce fut, lui aussi, qui créa cette trop fameuse Ecole Polytechnique du Bardo destinée à la formation des cadres de l'armée tunisienne. Cette école, elle aussi, était une révolution dans le cadre de l'aristocratie militaire tunisienne, aussi fut-elle éphémère. Le directeur était doublé d'un commandant français qui fut le chef d'escadron de Taverne. Les études étaient calquées sur le programme d'enseignement des écoles militaires françaises. Les cours de mathématiques étaient très nombreux, ils duraient un an et demi à raison de 7 heures par semaine et 8 heures d'études pour les exercices ; on y faisait d'abord de l'arithmétique pendant les 18 premiers mois, puis de l'algèbre, ou pour mieux dire de l'arithmétique appliquée à l'algèbre. A côté des mathématiques, la deuxième discipline, qui était très développée, était la géographie, le cours durait deux ans à raison de 4 heures de classe et de 2 heures d'études par semaine. On étudiait également le turc, le français et l'italien. Le point intéressant qui rappelle d'ailleurs les directives données pour l'enseignement au Collège Sadiki est le fait que le professeur n'avait aucune initiative ; il devait se contenter de suivre à la lettre une nomenclature de différentes matières où le détail était poussé jusqu'au texte que l'on devait lire. L'élève était interrogé suivant un questionnaire établi à l'avance. On avait seulement oublié en instituant cette école militaire que la plupart des candidats étaient des illettrés. Cette école disparut dès 1877, aucun élève n'en sortit, et l'armée tunisienne n'en retira aucun profit.

La Grande Mosquée.

Dans le domaine réservé à l'enseignement religieux musulman, il y eut aussi des essais de modernisation et une tentative

pour secouer les vieilles méthodes, en effet une série de décrets se rapportant à la Grande Mosquée parurent entre 1840 et 1880. Le 1er novembre 1842, un arrêté réglementant l'Université de la Grande Mosquée et l'Administration du Beit-el-Mal imposait un programme d'études et demandait l'établissement d'un système d'examens. Le 27 septembre 1870, un autre décret fixait le nombre, les attributions et le traitement des professeurs de la Grande Mosquée. Le 26 octobre 1870, on régla l'emploi des économies réalisées sur les traitements des professeurs de la Grande Mosquée et on fixa les revenus et les dépenses de cet établissement. Le 18 mai et le 26 décembre 1875, parurent deux autres décrets, le premier instaurait officiellement une bibliothèque à l'Université de la Zitouna et le second complétait celui du 1er novembre 1842, réglementant les études. Le 22 janvier 1876, le 12 juillet 1878 et le 24 mars 1880, paraissaient encore trois arrêtés au sujet de la surveillance des règlements, des traitements des étudiants diplômés de la Grande Mosquée et de la tenue de la bibliothèque.

L'Hôpital Sadiki.

On ne peut laisser ce chapitre des innovations tunisiennes dans le domaine de l'enseignement, sans parler de l'Assistance Publique qui à cette époque était étroitement unie, comme nous l'avons déjà vu au sujet des œuvres françaises, avec l'instruction. C'est le 20 janvier 1879 (26 Moharrem 1296), que parut le premier décret établissant un hôpital arabe à Tunis, cet hôpital était créé dans un immeuble appartenant au gouvernement et situé au Souk des fabricants de sandales. Dans cet immeuble existait déjà officiellement une œuvre d'assistance remontant à quelques siècles, mais dont les revenus étaient épisodiques et qui ne pouvait aider que très peu de malades. Dès le début, cet hôpital compta 100 lits et prit le nom d'hôpital Sadiki en honneur de son fondateur. Sur ces 100 lits, 18 furent réservés aux femmes. Il était décidé que l'hôpital ne recevrait que des indigents. Un local annexe de 10 lits était réservé pour les payants. Le personnel de l'hôpital fut fixé par décret : il comprenait 1 médecin, 1 aide-

médecin, 1 pharmacien, 1 cuisinier, 11 domestiques, 1 surveillant, 1 portier et une femme pour le nettoyage des habits. Les revenus du Dar-El-Tekia devaient servir de ressources à l'hôpital. Ainsi ces deux établissements : l'Hôpital et le Collège attestaient le désir d'évolution du gouvernement tunisien, mais le peuple n'était pas encore apte à profiter de ces louables efforts.

VI. — Le Collège Saint-Louis de Carthage

Le Collège fut ouvert en octobre 1880 à la veille de l'intervention française en Tunisie sur la colline de Byrsa. Il fut placé sous la direction des Pères Missionnaires de N.-D. d'Afrique d'Alger. Ceux-ci étaient arrivés en Tunisie en juin 1875, en qualité de chapelains et gardiens de la Chapelle St-Louis de Carthage. Ils avaient manifesté rapidement leur désir de s'occuper des enfants. Dès 1876, ces pères établirent un orphelinat pour les jeunes nègres soudanais rachetés de l'esclavage à Laghouat et Metlili. Dans cet établissement, on n'enseignait que le français, mais la méthode d'éducation était particulièrement précisée. Dans le règlement qui avait été édicté par le Cardinal Lavigerie en juillet 1877, il était défendu de faire lire des mots à ces élèves nègres en français, mots dont ils auraient pu ne pas comprendre le sens ; on devait au contraire les leur expliquer de vive voix en leur montrant les objets qu'ils désignaient et leur apprendre à les nommer. Ce fut cet orphelinat qui, après le départ de ces pensionnaires, fut transformé en collège français et devint le Collège Saint-Louis.

Le Consul français, M. Roustan, poussait beaucoup à cette création et il entreprit de lui-même l'agrandissement de la bâtisse qui existait déjà. De plus, il établit avec le cardinal Lavigerie le programme d'études, inspiré des programmes des Collèges et Lycées français. Au mois de septembre 1880 les jeunes nègres furent transférés à la Marsa, puis en juillet 1881 à Malte où cette maison subsiste toujours. Le nouveau collège fut ouvert à tout le monde sans distinction de nationalité ou de religion ; dès la première année le recrutement fut très cosmopolite : à côté du fils de M. Reade, Consul

d'Angleterre, on trouvait des musulmans comme le fils du général Baccouche. Ministre du Bey, deux petits-fils de Taieb Bey, frère du Bey régnant, et aussi deux Anglais protestants, plusieurs Israëlites et quelques Français. L'intervention française en Tunisie motiva le départ de quelques indigènes.

Dès l'ouverture de l'établissement, on compta 40 élèves qui étaient tous internes, à la fin de la première année scolaire, leur nombre était passé à 65. Il est à souligner que l'on vit même de nombreux Italiens, bien qu'en l'année 1880 ceux-ci fussent particulièrement hostiles à toute initiative française. Les professeurs de ce collège étaient des prêtres séculiers pour la plupart, mais il y avait aussi des laïques français, arabes et italiens. Un grand esprit de tolérance régnait dans cette création de Mgr Lavigerie, qui avait tenu à ce que les Musulmans puissent pratiquer leur religion à l'intérieur même de l'établissement. Aussi le fanatisme et la défiance qui à la veille de l'occupation française constituaient un sérieux obstacle à toute entreprise de ce genre, furent efficacement combattus par cette méthode de conciliation. Le Consul de France tint lui-même à souligner cette largeur de vue dans la correspondance qu'il avait avec Paris et voulut s'y associer encore plus que par de simples encouragements, il obtint que le gouvernement de la République dotât ce collège de nombreuses bourses pour les élèves pauvres, prévoyant que cette jeunesse constituerait par la suite les cadres des entreprises concédées à notre pays par les beys.

En avril 1882, on commença les travaux, près de l'avenue dite à cette époque Avenue de la Marine, du nouveau collège St-Louis. Ce fut le 9 octobre 1882, que le collège St-Louis émigra à Tunis après un court séjour sur la colline de Carthage. Il prit le nom de Collège St-Charles, du nom de son fondateur Lavigerie. Ce collège ne présente d'ailleurs en lui-même aucun intérêt historique si ce n'est le fait qu'il constitue l'ancêtre du Lycée Carnot de Tunis. L'enseignement secondaire qui y était donné était copié sur l'enseignement pratiqué en France, la langue de base étant la langue française, il ne s'adressait qu'à une minorité bien entendu et c'est pour cela que sa portée, tant sur le plan tunisien que sur le plan éducatif, fut restreinte du moins dans le début.

VII. — L'École de l'Alliance Israëlite a Tunis

L'Alliance Israëlite dont la maison mère était à Paris, fonda dès 1878, une école à Tunis. Il y avait au début sept professeurs qui vinrent directement de l'Ecole Normale de l'Alliance de Paris, ils étaient aidés par six moniteurs que l'on recruta par la suite parmi les anciens élèves de l'école. En outre on comptait six professeurs chargés de l'enseignement de la langue hébraïque et un professeur de langue arabe. Les enfants furent très nombreux dès le début, puisque l'on en compta jusqu'à 1.000 au cours de la troisième année, ils étaient divisés en 19 sections, les études étaient complètement gratuites et à midi on leur servait une soupe. Cette école était réservée aux garçons. Dès 1877, on ouvrit dans la même maison, mais à un autre étage, une école pour les filles israëlites. Enfin, tous les soirs, il y avait un cours pour les enfants placés en apprentissage chez divers patrons choisis par le directeur. Ces enfants étaient ceux qui se destinaient à une activité manuelle et leur apprentissage était placé sous le patronage de l'Alliance. Les frais étaient en partie couverts par l'Alliance Israëlite de Paris.

La méthode d'enseignement y était particulière, les tout jeunes enfants apprenaient seulement l'hébreu, ils étaient réunis par centaines dans une grande salle qui avait une allure très pittoresque : d'un côté les rabbins leur montraient les caractères de la Bible, ailleurs un barbier coupait les cheveux, plus loin une femme débarbouillait les plus jeunes. Dès la troisième classe les élèves commençaient à apprendre le français, à 10 ans, ils apprenaient de la géographie et de l'arithmétique.

Ce collège était uniquement réservé aux Israëlites. L'école de filles eut beaucoup moins de succès que l'école de garçons. La juive vivait en effet très recluse, comme la jeune musulmane, et son désir de s'instruire était peu marqué.

En 1880, une troisième école fut ouverte dans un autre quartier de Tunis. Cette nouvelle école était, elle aussi, un pas important fait dans le domaine de l'enseignement chez les Israëlites de Tunisie. Il n'existait en effet auparavant dans

la Régence que des écoles talmudiques, fréquentées par les enfants indigents pour la plupart. Quant aux autres enfants ils étaient soit éduqués chez eux, soit chez des personnes qui en réunissaient une dizaine et faisaient leur éducation. Beaucoup de juifs d'ailleurs fréquentaient les écoles congréganistes catholiques ou les écoles de la mission protestante anglaise. Ceux qui se destinaient à la profession rabbinique ou qui voulaient faire des études proprement théologiques trouvaient à Tunis et dans les villes de la Régence des Séminaires ou « médrachim » où l'on enseignait plus spécifiquement la religion hébraïque. Les premiers professeurs de l'école des garçons de l'Alliance Israëlite en 1880 furent les suivants :

Cazes David, directeur, faisant partie de l'école depuis février 1878,

Cohen Moïse, instituteur, faisant partie de l'école depuis juillet 1880,

Meimoun Moïse, professeur d'hébreu, faisant partie de l'école depuis juillet 1880,

Gattigne Nessim, professeur d'hébreu, faisant partie de l'école depuis juillet 1878,

Bellaïshe Salomon, professeur d'hébreu, faisant partie de l'école depuis juillet 1878,

Senouf Moïse, professeur d'hébreu, faisant partie de l'école depuis juillet 1878,

Cohen Hugo, professeur d'hébreu, faisant partie de l'école depuis juillet 1878,

Sitruk Mardoché, professeur d'hébreu, faisant partie de l'école depuis juillet 1878,

Ktorza Joseph, professeur de chant, faisant partie de l'école depuis juillet 1878.

VIII. — Les efforts scolaires des autres nations européennes

A côté des établissements français, israëlites et tunisiens, on ne peut omettre de parler des écoles italiennes et de l'école anglo-maltaise, d'inspiration protestante.

Les écoles italiennes ont d'ailleurs la même origine que les écoles françaises, puisque le premier établissement digne de nom fut celui ouvert par cet émigré Livournais du nom de Pompéo Sulema, dont il fut question au moment où nous parlions des débuts scolaires de l'abbé F. Bourgade. Pompéo Sulema avait d'ailleurs fermé sa classe par la suite pour devenir collaborateur de l'abbé. Mais il existait d'autres écoles privées italiennes, dirigées le plus souvent soit par des Génois, soit par des Livournais. Ces écoles groupaient de 10 à 20 élèves et l'on y pratiquait un enseignement uniquement primaire dont le programme était au gré du professeur. C'est en 1855 que furent créées deux écoles italiennes importantes sur l'invitation du Consul et de la Colonie. Elles furent construites près du bâtiment du Consulat. Une de ces écoles était réservée aux garçons et l'autre aux filles. Seuls les Italiens y étaient admis, l'école était gratuite et le gouvernement de la péninsule en assurait l'existence par des subsides que donnait en exemple le Consul de France à son pays, mais hélas ! en vain. L'intérêt de ces écoles vis-à-vis de la Régence est donc très restreint, vu qu'elles vivaient en vase clos et que le musulman ne pouvait point y pénétrer. Le Consul italien créa sur le même principe, en 1880, une école de garçons et de filles à la Goulette et une autre à Sousse.

Quant à l'école anglo-maltaise de la rue des Potiers, elle fut fondée vers 1856. La date n'est en effet qu'approximative, car elle débuta comme un centre protestant où avait lieu l'école du dimanche ; puis peu à peu elle étendit son champ d'activité et devint un centre d'enseignement. On y acceptait tout le monde, mais plus particulièrement les musulmans sur lesquels l'on exerçait une certaine pression pour les amener à la religion anglicane. L'enseignement était donné en maltais et restait uniquement primaire. Peu de documents sont parvenus jusqu'à maintenant sur cette école, qui semble avoir compté toujours très peu d'élèves.

Il faudrait encore citer l'Institut Enriquez qui exista de 1851 à 1869. Cet établissement était situé dans la rue des Teinturiers et admettait des enfants italiens aisés. En effet

cette école était payante et ressemblait plutôt à un cours particulier qu'à une école proprement dite.

Citons enfin l'arrivée à Tunis en 1862 des sœurs de Sion qui, quelques années plus tard, vont ouvrir une école qui sera d'abord uniquement destinée aux jeunes filles israëlites. Cette école eut peu de succès au début et végéta jusqu'en 1890.

IX. — La situation scolaire de la Tunisie en 1880

En 1880 la situation de l'enseignement en Tunisie était la suivante : 1 établissement public : le collège Sadiki, 23 établissements privés, soit 20 écoles congréganistes et 3 écoles de l'Alliance Israëlite. Les 20 écoles congréganistes se répartissaient ainsi : 10 pour les garçons et 10 pour les filles. Pour les garçons, les Frères des Ecoles Chrétiennes avaient 3 écoles à Tunis ; les Frères de la Société de Marie une seule école également située à Tunis ; la Société anglo-maltaise enfin avait un établissement rue des Potiers. Les cinq autres écoles de garçons restantes étaient réparties dans la Régence auprès des sœurs de St-Joseph de l'Apparition à savoir, à Monastir, Mahdia, Sousse, Sfax, Djerba. Pour les filles, en dehors du pensionnat de N.-D. de Sion à Tunis, les neuf autres écoles appartenaient aux sœurs de Saint-Joseph, à savoir : 2 à Tunis, 1 à la Goulette, Bizerte, Sousse, Sfax, Mahdia, Monastir et Djerba. Les deux écoles italiennes ne sont pas comptées dans cette liste.

L'enseignement ancestral indigène donné aux enfants musulmans dans les « Kouttabs » par des instituteurs appelés « Moueddebs » représentait environ 1.250 écoles privées. Seule l'instruction religieuse était donnée dans ces écoles, c'est-à-dire que l'on n'y étudiait que le Coran, en y ajoutant quelques notions de grammaire arabe et de calcul. En dehors de ces « Kouttabs » il existait, pour les enfants de familles aisées, des « Zaouias » où l'enseignement était un peu plus poussé et enfin la Grande Mosquée.

Les élèves, au point de vue nationalité, se répartissaient ainsi dans les divers établissements de Tunis en 1881 :

Garçons :	227	français,
	121	italiens,
	37	maltais,
	7	musulmans,
	1.206	israëlites,
	22	autres ressortissants divers.
Filles :	287	françaises,
	212	italiennes,
	137	maltaises,
	3	musulmanes,
	904	israëlites.

Ces chiffres ne s'entendent que pour les écoles congréganistes. Peu après cette date, le nombre des établissements scolaires augmenta très rapidement. Au 1er juillet 1896, il y avait dans la Régence :

— 58 écoles primaires de garçons dont 51 laïques et 7 congréganistes.
— 23 écoles primaires de filles dont 13 laïques et 10 congréganistes.
— 10 écoles primaires mixtes laïques.
— 3 écoles secondaires laïques de garçons.
— 1 école secondaire laïque de filles.

Il faut y ajouter : 3 écoles privées de garçons.
7 écoles privées de filles.
et 2 écoles mixtes.

Le nombre des élèves s'était lui aussi très augmenté. On comptait dans les écoles libres 1.582 garçons et 1.178 filles, et dans les écoles publiques 7.625 garçons et 3.256 filles.

Ainsi, à partir du modique tremplin établi avant 1880, l'essor de l'enseignement en Tunisie avait été très rapide. Le 25 novembre 1883, il était créé une direction de l'Enseignement en Tunisie et le prémier titulaire du poste fut M. Machuel. L'ensemble des écoles congréganistes et des écoles publiques furent alors toutes placées sous cette unique direction. En occupant ce poste, le nouveau directeur dans un rapport qu'il envoyait à Paris écrivait :

« Il y a ici toute une vie intellectuelle qu'il est de votre intérêt de bien connaître pour arriver à la diriger. Il faut éviter avec soin de retomber dans les erreurs commises en Algérie au début de l'occupation. Il ne faut pas, par inexpérience des choses musulmanes, en arriver inconsciemment à éteindre presque complètement les études arabes sans aucun profit pour l'influence française, ni pour la diffusion de notre langue. Ici tout nous conseille de ne pas toucher à l'édifice universitaire qu'ils ont élevé avec tant de soin, de les aider même à accroître l'importance et surtout à en améliorer les études ». Ainsi Machuel décidait de continuer l'œuvre commencée, il fallait aider le Tunisien à évoluer, non en supprimant les écoles coraniques, mais en doublant celles-ci d'un enseignement plus moderne, nécessaire pour former les cadres de la nouvelle administration.

X. — Les voyages d'études en Tunisie

La Tunisie avait toujours attiré les archéologues et même on peut dire que les premiers voyageurs, en dehors des commerçants, vinrent dans la Régence plutôt pour visiter Carthage et les autres ruines que pour connaître les villes tunisiennes. Ce furent les Anglais qui avaient été les plus nombreux au début, faisant suite au chapelain anglais Thomas Schaw, à Bruce, Catherwood, William Temple. Le danois Falbe en 1800 accomplit en Tunisie un périple assez étendu ; il releva et recopia des inscriptions anciennes et à son retour fit paraître un ouvrage où son âme romantique intervint plus que les connaissances archéologiques qu'il avait pu acquérir. Le premier travail sérieux fut accompli par un élève consul. Charles Tissot, qui resta à Tunis de longues années et qui fit paraître en 1853, un livre intitulé : « Géographie comparée de la province d'Afrique », travail de longue haleine, puisque l'auteur mit trente ans pour réunir les matériaux. Il y traitait des grandes routes de l'Afrique romaine. Cet ouvrage était accompagné de cartes très détaillées, dont plusieurs écrivains se servirent par la suite pour leurs études sur la Tunisie. En 1859, Beulé qui avait longtemps fouillé l'Acropole, vint

à Carthage et entreprit des fouilles sérieuses. Aidé de l'abbé Bourgade et d'appuis locaux, il mit au jour un certain nombre de monuments anciens et fit à cette époque sur ce sujet de nombreuses communications à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. C'est de lui que datent les premiers travaux suivis sur la colline de Byrsa.

En 1860, Victor Guérin, sous les auspices et aux frais du Duc de Luynes, membre de l'Institut, vint parcourir la Tunisie pour y relever toutes les inscriptions anciennes qu'il pourrait rencontrer. Victor Guérin, agrégé et docteur ès lettres, ancien membre de l'école française d'Athènes, entreprit quatre voyages successifs dans diverses régions de la Régence durant huit mois. Il descendait jusqu'à Zarzis et Kébili et fit paraître à la suite de ce voyage deux tomes où se trouvaient transcrites plus de 500 inscriptions. L'intérêt de ce livre tient non seulement dans les connaissances archéologiques qu'il apporte mais aussi dans les descriptions très détaillées qu'il donne des différents villages et villes de la Régence. Il faut également citer l'ingénieur Daux qui, sur l'ordre de Napoléon III, vint dans la Régence en 1869, et fit des études sur la topographie de la Carthage punique, où son imagination l'entraîna dans des romans sans fin sur la situation des ports puniques.

En 1873, le drogman du Consulat de France, Précot de Sainte-Marie, pratiqua des fouilles à Dermech aux frais du Ministère de l'Instruction Publique. Il découvrit plus de 2.000 inscriptions, qui constituèrent le fond principal du Corpus inscriptionum semiticarum. Il poursuivit ses recherches durant sept ans et mit au jour également quelques monuments de la Carthage punique. Enfin, René Cagnat, en 1880, explora le nord-est de la Province d'Afrique, faisant un travail de grande envergure s'étendant de Constantine au Cap Bon et descendant jusqu'au fond de la Grande Syrte. Il parcourut cinq fois la Régence de 1881 à 1888, et établit pour la première fois une carte du limes romain dans le sud de la Tunisie. C'est un travail qui fait autorité en cette matière parmi tous ceux qui ont été publiés au cours du XIXe siècle. Berbrugger prospecta au point de vue géologique l'Algérie et la Tunisie.

Ainsi la Régence constitua un point d'attraction pour les archéologues. Son riche passé y attira de nombreux français

qui continuèrent le travail ébauché par les Anglais, mettant en évidence la riche civilisation punique d'abord, puis romaine ensuite, qu'abrita cette partie de la côte méditerranéenne. Leur voyage contribua également à faire mieux connaître à l'Europe la Tunisie actuelle et, bien que ce courant s'effectuât en dehors des musulmans, il attira dans la Régence des archéologues, des savants et des historiens. Les romantiques s'intéressèrent aussi à ce coin de la terre d'Afrique. Si Chateaubriand et Alexandre Dumas père n'y firent qu'un court séjour, Gustave Flaubert vint longuement se documenter sur place, en 1858, avant d'écrire Salammbô. La littérature porta la Régence sur le plan mondial et contribua à mieux faire connaître son passé et ses mœurs.

Conclusion

Cette pénétration intellectuelle en Tunisie préfigurait ce qu'allait être quelques années plus tard le principe du Protectorat. En effet, le Protectorat peut être considéré comme une dyarchie où le pouvoir est partagé entre le gouvernement local et les techniciens que la nation protectrice met à ses côtés. L'école européenne elle aussi vint se ranger aux côtés du système éducatif qui depuis longtemps s'était figé dans la tradition ; loin de le détruire, il lui insufflait des règles nouvelles, un esprit plus positif qui lui permettait ainsi de rendre praticables les réformes que la Régence voulait s'imposer. L'esprit réformateur des beys du milieu du XIXe siècle ne pouvait se matérialiser sans l'aide de la bourgeoisie tunisienne et, pour que cette bourgeoisie fût à même d'apporter un concours efficace, il fallait qu'elle prît contact avec l'européen et qu'elle apprît la nouvelle tâche qu'on allait lui demander. Or ce n'était point l'adulte qui pouvait franchir ce fossé, mais l'enfant dont le caractère est plus modelable. On comprend donc que l'école ait joué un si grand rôle dans cette transformation. Si les résultats n'ont pas été ceux que l'on aurait pu escompter logiquement, il faut en rechercher la cause dans le manque de préparation des esprits. Le milieu dans lequel vivait l'enfant était encore trop loin

de ce qu'on lui enseignait et, lorsqu'il devenait adolescent, il ne pouvait mettre en pratique dans la vie journalière ce qu'il avait appris.

On peut faire cette remarque à toutes les applications, que l'on fit dans la Régence du principe de la politique du Royaume arabe, c'est-à-dire cette tendance qui veut que l'autochtone se dirige par lui-même en utilisant les schémas administratifs européens. Or cette tendance exigeait un sens communautaire et un sens national que l'islamique ne pouvait avoir. La société, les mœurs ne cadraient pas avec les aspirations théoriques. L'école musulmane était trop primitive, l'école européenne trop mal adaptée. Malgré ces restrictions, on ne peut nier l'intérêt de ces modestes essais de l'Abbé Bourgade, des Frères des Ecoles Chrétiennes et des Sœurs de Saint-Joseph qui ouvrirent leurs portes dès le début non seulement à des français et à des italiens, mais aussi à des jeunes Tunisiens, créant ainsi les premiers contacts, bousculant les préjugés. On peut même ajouter que cet humble départ fit plus d'impression sur les Musulmans que ce qu'on leur enseignait en fait. Ils y admiraient surtout le dévouement désintéressé et l'obstination patiente, alors qu'aucune aide officielle ne venait couronner les efforts. La méthode d'éducation fut dès le début empreinte d'un esprit très libéral, tel que l'avaient souhaité les maîtres de l'enseignement français au XIXe siècle. On y apprenait les rudiments des sciences, sans négliger les langues parlées dans le pays ; l'éducation était la même pour le riche comme pour le pauvre, pour le Tunisien comme pour l'Italien, le Maltais ou le Français.

En dehors de ces considérations purement tunisiennes, le mouvement scolaire que l'on constate en Tunisie au milieu du XIXe siècle reflétait également la lutte d'influence qui s'exerçait dans la Régence entre l'Italie et la France. Cependant les consuls ne sont point intervenus dans le domaine intellectuel et la lutte fut menée par les religieux et les particuliers. Elle fut d'ailleurs beaucoup plus vive du côté italien, les Français se contentant de maintenir leurs positions malgré une aide matérielle et financière pratiquement nulle de la part de leur gouvernement. Et cependant, malgré les subventions nombreuses accordées par le Parlement italien, il

faut bien admettre que très rapidement l'œuvre scolaire française dépassa de loin sa rivale. Cette constatation n'échappa pas aux Tunisiens.

Tout à fait différent est l'aspect que présente le Collège Sadiki qui, bien que constituant un progrès immense par rapport aux autres écoles musulmanes, reste étriqué dans son programme comme dans ses méthodes. L'élève doit avant tout y apprendre sa religion, les autres disciplines y sont enseignées mais ne sont que très secondaires. Cet enseignement figé explique le peu de résultats qu'obtint l'établissement, promis pourtant à une haute tâche, puisqu'il devait fournir les cadres de la nouvelle administration et permettre ainsi la modernisation de la Tunisie sans l'aide des étrangers. En fait il n'y eut jamais un seul élève capable de pouvoir recueillir les fruits de cette éducation et il faudra attendre l'occupation française pour permettre à ce collège de fonctionner avec un meilleur rendement.

Ainsi cette pénétration intellectuelle à laquelle le Tunisien aspirait, sans cependant l'entrevoir clairement, trop étouffé qu'il était par les traditions dans lesquelles il était englué, s'est faite grâce aux Européens. Ce sont eux qui ont donné corps à l'esprit réformateur des beys, ce sont eux également qui ont invité le Tunisien à participer à cette évolution, participation acceptée avec gratitude, mais qui ne donna point toujours de grands résultats. Deux sociétés s'affrontaient en dehors de l'enceinte politique et la plus évoluée sentait qu'elle était là avant tout pour aider et non pour assimiler.

Docteur F. ARNOULET.

BIBLIOGRAPHIE

ANTICHANT. — La Tunisie, son passé, son avenir. Paris, Delagrave, 1884, in-8°.

BOURGADE (Abbé Fr.). — Association de Saint-Louis de Carthage. *Bulletin*, S.D.

BOIS (N.). — La France à Tunis. Librairie militaire, L. Baudoin et Cie, 1886.

BOMBARD. — Le Diocèse de Carthage-Tunis. Imp. La Rapide, 1899 in-8°.

BUISSON (B.). — De l'instruction des Indigènes musulmans en Tunisie (Extrait de l'*Annuaire de l'Enseignement*, Paris, Ar. Collin 1895).

BURGARD. — Commentaire sur Semilasso en Tunisie (*Revue tunisienne*, année 1932, p. 217).

CROZALS (C. de). — Le collège Sadiki. *Revue de Géographie*, t. X. 1882, p. 375.

CUBISOL. — Notes abrégées sur la Régence de Tunis. Imp. Challamel, Paris, 1867, Broch.

De CHASSIRON (Charles). — Aperçu pittoresque de la Régence de Tunis. Imp. Bernard et Cie, 1849, Paris.

De FLAUX (A.). —La Régence de Tunis au XIXe siècle. Alger, Bastide, place du Gouvernement, 1865.

De LATOUR (Antoine). — Voyage de S.A.R. le duc de Montpensier à Tunis, en Egypte, Turquie et Grèce. Juin 1843.

De VOISINS (Mme). — Promenade d'une Française dans l'Intérieur de la Régence de Tunis avant l'annexion. M. Dreyfous éd. S.D.

Direction de l'Instruction Publique : L'œuvre scolaire de la France en Tunisie (1883-1930).

EMERIT (M.). — Les Saint-Simoniens en Algérie. Paris. Les Belles Lettres, 1941.

FAUCON. — La Tunisie depuis et avant l'occupation française. Paris, Plon, 1893, 2 vol.

FERRY (Jules). — Discours sur les affaires de Tunisie. Paris, Alger, 1924.

GABENT (Abbé Paul). — Un oublié (L'abbé François Bourgade). Auch, 1905.

GRASSET (D.). — Le Collège Sadiki, rapport au Gouverneur Général de l'Algérie (*Revue Africaine*, t. 22).

GUÉRIN (V.). — La France catholique en Tunisie. A. Mame et fils, éd. Tours, 1890.

GUÉRIN (V.). — Voyage archéologique dans la Régence de Tunis. Paris, Plon, 1862, in-8°.

LAPIE. — Les civilisations tunisiennes. Paris, Alcan, 1892, 12.

MACHUEL (L.). — L'enseignement public dans la Régence de Tunis. Paris, Imprimerie Nationale, 1899.

MACHUEL (L.). — L'enseignement public en Tunisie (1883-1906). Imprimerie Rapide, Tunis, 1906.

MALLON. — L'influence française dans la Régence de Tunis. Paris 1931.

PICARD (Abbé L.). — Une vierge française : Emilie de Vialar. 5, rue Bayard, Paris.

ROUSSEAU. — Annales Tunisiennes. Paris, Challamel, 1864, in-8°.

TISSOT. — Tunis (*Revue Africaine*, t. I, p. 308).

VAN GAVER. — Rapport sur l'hôpital européen de Tunis, 1878.

VASSEL (E.). — L'Abbé François Bourgade. *Revue Tunisienne*, t. XVI, 1909. p. 107.

ZACCONE (P.). — Notes sur la Régence de Tunis. Librairie Challamel aîné, 1875.

ZEYS (Paul). — Code annoté de la Tunisie. Imp. Berger-Lavrault, Nancy, 1901.

MANUSCRITS

Résidence Générale de France à Tunis : Registres de la Direction politique et commerciale (1830 à 1879).

Direction générale de l'Instruction publique et des Beaux Arts en Tunisie :

Carnets historiques des Ecoles,
Correspondance de M. Machuel.

Archives des Frères de la Doctrine Chrétienne.

Livre d'Or des Sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition.

COMPTES RENDUS

Ch. André JULIEN, *Histoire de l'Afrique du Nord. Tunisie. Algérie. Maroc. De la conquête arabe à 1830.* 2e éd. revue et mise à jour par Roger Le Tourneau. Payot, Paris, 1952. In-8°, 367 p., 27 fig.

Signalons, bien qu'avec retard, ce deuxième volume de la seconde édition de l'*Histoire de l'Afrique du Nord* de M. Julien. J'ai montré, lors de la parution du premier révisé par M. Chr. Courtois (*Rev. Africaine*, 1951, p. 414), en quoi cette nouvelle édition gagnait à être mise au point, mais aussi ce qu'elle perdait en présentation. On continuera à regretter la riche illustration et le beau papier d'autrefois. On s'en consolera partiellement en consultant les 27 croquis et cartes, pour la plupart nouveaux et fort utiles. Surtout on se réjouira de voir le texte révisé, et souvent refondu, avec beaucoup de sûreté et de maîtrise par notre collègue Roger Le Tourneau.

Dans l'avant-propos de ce tome II, M. Julien rappelle quelle a été la part de son collaborateur : « Si l'étude des Kharijites et des Fatimides n'a subi que des retouches de détail et si les chapitres consacrés aux Almoravides, Almohades, Saadiens, Alaouites et Turcs n'ont nécessité qu'une refonte partielle, par contre tout ce qui a rapport aux dynasties Idrissides, Hafsides et Mérinides a dû être largement ou entièrement refondu. Enfin le chapitre de conclusion est de tout point nouveau ».

Ajoutons que la bibliographie, — cette abondante bibliographie critique qui faisait déjà de la première édition un indispensable instrument de travail, — a été complétée et mise à jour avec soin. Les cinquante pages qu'elle occupe et un précieux index contribuent à donner une nouvelle jeunesse à la partie musulmane de cette *Histoire de l'Afrique du Nord*, de cet excellent manuel qui a déjà rendu tant de services et qui, grâce à la qualité de ses nouveaux collaborateurs, est assurée d'en rendre longtemps encore.

J. DESPOIS.

André Cléac'h, Gabriel Esquer, Gabriel Audisio, Christian de Gastyne, *Visages de l'Algérie*. Paris, Horizons de France, 1953. In-8 carré, 176 p.

Le nouvel ouvrage de la collection « Provinciales » mérite d'être signalé à l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux choses de l'Algérie.

Il s'ouvre par une important chapitre de géographie humaine dû à la plume de M. Cléac'h et dont on remarquera la clarté de l'exposé et l'élégante présentation. On regrettera seulement que les problèmes actuels soient traités un peu rapidement (1).

Il est vrai qu'ils sont repris à la fin de son étude par M. Esquer, mais la part accordée à l'Histoire (une trentaine de pages contre 49 à la Géographie) paraît très réduite et il fallait toute la compétence d'un érudit bien connu pour brosser en si peu de place et sous une forme agréable, un tableau allant de la Préhistoire à 1951 (2).

Les deux dernières parties de l'ouvrage paraîtront particulièrement originales car on trouve rarement des exposés d'ensemble sur « Les écrivains d'Alger » ou l'« Histoire des arts en Algérie ». Ici c'est l'étude des arts due à M. Christian de Gastyne qui a pris la place la plus importante et, un peu à l'étroit dans les quelque vingt pages qui lui sont accordées, M. Audisio laisse dans l'ombre bien des noms qui pouvaient trouver place dans son étude si l'on admet que les Souvenirs, les Mémoires, l'Histoire et la Géographie ont droit de cité dans la République des Lettres (3).

(1) Quelques remarques de détail : depuis que M. Despois l'a précisé on sait que sebkha et chott ne sont pas synonymes, le premier devant être réservé à la dépression elle-même et le second au pourtour de la nappe d'eau et à sa végétation halophile (p. 17) ; il paraît plus logique de placer la limite climatique entre Algérie orientale et Algérie occidentale à l'ouest de la Mitida qu'aux « environs d'Alger » (p. 20) ; la population juive est essentiellement mais non « uniquement » urbaine et il existe des agriculteurs juifs (p. 27) ; la population européenne dans les campagnes est de moins du quart du total et non de près du tiers (p. 27) ; certains colons des plaines du Chélif pratiquaient le dry farming avant ceux de Sidi-bel-Abbès (p. 38); de 1936 à 1948 la population européenne n'a pas diminué de 23.741 individus, mais augmenté de 1.072 car certaines villes, en 1936, avaient surestimé leur population européenne pour bénéficier plus largement de la taxe de l'octroi de mer qui a été supprimée en 1943 (p. 58).

(2) Deux erreurs de dates dues à l'impression : page 89 pour la lettre de Napoléon III à Mac-Mahon, il faut lire 1865 et 1889 à la page 92 pour la loi de naturalisation des étrangers. Ces dates se retrouvent d'ailleurs dans le tableau chronologique qui précède l'étude.

(3) Pour ne parler que des disparus nous songeons par exemple aux Saint-Arnaud, Daumas, Richard, Pein, Margueritte, Trumelet, Masqueray, E. F. Gautier...

L'ouvrage est complété par une carte de l'Algérie, un tableau des grandes dates de l'histoire algérienne, un autre des principaux écrivains et une liste des grands prix artistiques de l'Algérie et des artistes ayant été pensionnaires de la villa Abd-el-Tif. Un choix considérable de belles photographies illustre excellemment les quatre études de « Visages de l'Algérie ».

X. Yacono.

J. Despois, *Le Hodna* (*Algérie*). Publications de la Faculté des Lettres d'Alger, IIe série, tome XXIV. (Presses Universitaires de France, Paris, 1953, 409 p., 39 fig., XX pl. h. t.

Dans un article paru ici même en 1942 M. Despois avait attiré l'attention sur la série de collines et de plaines qui s'étendent en arc de cercle au pied des montagnes de l'Algérie orientale et de la Tunisie centrale et qui doivent à l'abondance relative des eaux des possibilités de culture permanente et de vie citadine ; au lieu d'aborder le Maghreb, comme il est de règle, par le Nord, il renversait la perspective et, en considérant d'abord sa façade saharienne, il découvrait l'originalité profonde de la Berbérie orientale. Vu pénétrante, qui méritait d'être exploitée. Le livre que M. Despois publie aujourd'hui est en effet la réplique de celui qu'il avait donné, treize ans auparavant, sur la Tunisie orientale ; c'est l'étude d'un autre piémont, différent de la steppe tunisienne par la situation continentale et le climat, mais très voisin de celle-ci par les genres de vie. Ainsi avec le recul du temps on aperçoit mieux l'unité d'une œuvre dont le déroulement épouse les contours d'une grande région naturelle.

Le fait capital est ici l'existence, au centre des Hautes Plaines de l'Algérie intérieure, d'un vaste bassin fermé très déprimé. Le contact avec la bordure montagneuse est surtout brutal au Nord, malgré l'interposition des collines du Djerr découpées dans des glacis d'érosion emboités et convergents. Au fond de ce bassin, entre une plaine limoneuse à l'Est qui est le Hodna proprement dit et une plaine sablonneuse à l'Ouest, le Rmel, la Sebkha que nous appelons improprement le Chott, étale sa surface uniforme et nue d'argile salée.

Ce relief commande les autres caractères physiques de la région et d'abord son climat. Plus bas que les contrées qui l'encadrent, le Hodna est aussi sensiblement plus chaud : les maxima de Barika atteignent presque ceux de Biskra. La moyenne des pluies

tombe au-dessous de 250 mm ; celle des pluies utiles, déduction faite des pluies tardives et des orages d'été, à moins de 200 mm ; une année sur cinq seulement atteint ou dépasse 300 mm. Les vents y soufflent sans obstacle, augmentant l'évaporation (sur laquelle on ne possède malheureusement aucun renseignement), d'où une végétation de maigre steppe, sans arbres et même sans alfa. Autre conséquence du climat : des sols riches en chaux et en acide phosphorique, mais très pauvres en humus et contenant souvent des sels nocifs. Du fait de sa situation déprimée, la Sebkha sert de niveau de base à des oueds originaires du Tell qui apportent au Hodna des quantités d'eau relativement considérables provenant du ruissellement et de sources vauclusiennes ; le principal d'entre eux, l'oued el Ksob, ne descend pas à Msila au-dessous de 100 l/sec. en été ; mais, par suite des infiltrations et des dérivations, la plus grande partie de cette eau n'arrive pas jusqu'à la Sebkha. Maigre compensation : il existe dans les grès mio-pliocènes des nappes artésiennes à faible débit.

Cuvette surchauffée, mais relativement bien arrosée à sa bordure orientale, telle est donc la première conclusion de l'étude physique. La seconde n'est pas moins importante pour la circulation et le peuplement. De l'Atlas tellien au Ziban et au Djerid, le Hodna ouvre une voie de passage à peine rétrécie par le seuil de Mdoukal. Dans l'Antiquité, elle était suivie par la route romaine du limes ; au début du Moyen âge le même itinéraire était jalonné de villes florissantes, Tobna, Msila, Achir, à la limite du bloc zénète et des royaumes çanhadjiens ; aujourd'hui il est suivi par la rocade de Biskra. Par là sont venus les nomades hilaliens, d'où descendent les deux grandes tribus qui dominent actuellement le Hodna. Ouled Madhi et Ouled Derradj, plus récemment des Ouled Naïl et des Sahariens de la région de Touggourt. Mais l'enceinte montagneuse qui ferme à l'Est le Hodna est ébréchée et le Hodna communique facilement avec les Hautes Plaines constantinoises. Des relations incessantes se sont établies le long de ces voies transversales : montée des troupeaux transhumants vers le Nord-Est, qui explique les deux saillants arabophones de Mac-Mahon et de Ngaous dans le bloc chaouïa ; descente des montagnards Maadid, Rhira et Ouled Soltan sur le Djerr. Le Hodna nous apparaît ainsi comme une zone où se rencontrent et se pénètrent des habitudes de nomadisme pastoral apportées par les Sahariens et des habitants de culture arbustive et de vie villageoise propres aux montagnards.

Les genres de vie indigènes qui se sont développés dans ce milieu sont fondés essentiellement sur l'utilisation des eaux de toute origine pour la culture et sur l'exploitation de la steppe

pour un élevage extensif. M. Despois consacre d'abord à l'utilisation des eaux trois chapitres d'une singulière richesse (1).

Les conditions climatiques ne permettant pas, on l'a vu, aux populations du Hodna de pratiquer la culture sèche, deux systèmes sont employés concurremment pour remédier à l'insuffisance et à l'irrégularité des précipitations : l'irrigation proprement dite par eaux de source ou par dérivations d'oueds (les puits artésiens servent seulement à abreuver les troupeaux) sur des terres arrosées en toutes saisons appelées *haï* ; inondation dirigée sur des terres dites *djelf* qui ne sont ensemencées que lorsque l'oued a coulé à l'automne ; forme des champs et nature des cultures varient naturellement sur les deux sortes de terres. Pour chaque catégorie l'auteur étudie la condition juridique de la terre et de l'eau ainsi que le partage et la distribution de celle-ci. On est ici à la limite du domaine géographique et certains estimeront peut-être qu'un juriste ou un ethnographe serait mieux armé pour rendre compte de coutumes qui ne révèlent pas toujours une exacte adaptation aux conditions physiques. A ce compte on pourrait tout aussi bien interdire ce genre de recherches à tous ceux qui n'ont pas le brevet d'hydraulicien ! L'essentiel est que ce travail ingrat, mais nécessaire, soit fait et bien fait. Qu'importe l'étiquette, pourvu qu'on ait le vin !

L'idée qui a servi de fil directeur à M. Despois pour débrouiller une situation qu'il qualifie lui-même de compliquée est que les modes de partage et d'appropriation des eaux se rattachent à l'un ou à l'autre des deux systèmes qu'on peut, pour la commodité, appeler système tellien et système saharien (2). Dans le premier chaque propriétaire peut disposer librement de l'eau qui s'écoule sur son terrain pour arroser celui-ci et les riverains d'aval n'ont droit qu'à l'excédent, pratiquement à rien en dehors des crues. Conformément à ce principe, qui est encore suivi au Nord du Hodna pour la répartition des eaux de l'oued el Ksob, l'eau est inséparable du sol qu'elle irrigue ; la terre et l'eau sont possédées à titre *melk* ; le temps d'eau est proportionnel à la surface des terres travaillées. Au contraire, dans le système saharien, appliqué par exemple pour les sources de Mdoukal, les individus et les collectivités ne peuvent prélever que la quantité d'eau à laquelle ils ont droit. La propriété de l'eau est alors indépendante de celle du sol ; terre et eau sont bien *melk* chez les

---

(1) Il existe aussi à Msila un modeste centre de colonisation européenne réduit aujourd'hui à 9 colons ; mais le remembrement mis à part, le système de culture y est le même que sur les terres indigènes ; l'élevage est pour les colons comme pour les musulmans le complément nécessaire de la culture des céréales.

(2) En réalité le premier se rencontre aussi dans des pays qui ne connaissent pas la distinction algérienne entre le Tell et le Sahara, par exemple dans le Haut Atlas marocain ou au Liban.

sédentaires, *arch* chez les nomades, du moins en principe car on assiste actuellement à une évolution très générale : les *djelf* collectifs ont cessé d'être redistribués chaque année et la jouissance des cultivateurs sur les terres inondées se transforme en une quasi-propriété.

L'enchevêtrement des coutumes telliennes et sahariennes est encore compliqué par le fait que souvent, par dérogation au système tellien, les barrages de dérivation sont obligatoirement ouverts un certain nombre de jours par mois au profit des riverains d'aval. C'est là, nous dit M. Despois un usage ancien, au moins dans certaines région du Hodna comme à Msila. On aimerait savoir dans quelle condition il s'est introduit, car ailleurs, dans le Sud marocain et dans le Hodna même, à Barika, c'est l'Administration française qui a imposé cette pratique des crues artificielles ; peut-être après tout n'a-t-elle fait que donner force de loi à des pratiques qui étaient déjà en usage antérieurement à l'occupation.

L'intérêt croissant que les populations du Hodna portent à toutes les formes d'irrigation témoigne du développement récent des céréales. Elles sont cultivées sur des espaces de plus en plus vastes, *haï* ou *djelf* bien au-delà de ce que permettrait une irrigation rationnelle ; aussi les rendements ne dépassent-t-ils pas en moyenne trois quintaux à l'hectare. De même les jardins qui existaient autour des vieux centres ont été étendus ; d'autres ont été créés autour des puits artésiens et le long des séguias par d'anciens nomades.

A côté de l'agriculture l'élevage conserve son importance traditionnelle. Le pays est sain, la neige rare, le froid certainement moins dangereux que dans l'Algérie intérieure. La végétation naturelle renferme assez de bonnes espèces pour que les troupeaux puissent s'y nourrir ; le malheur est que la chaleur et la sécheresse rendent ces pâturages inutilisables une partie de l'année, d'où le caractère différent du nomadisme en saison froide et en été. D'octobre à mai les moutons et les chèvres trouvent en général de quoi se nourrir dans la plaine du Hodna proprement dite ou dans le Rmel ; il y a même de la place pour des troupeaux du Tell. En été dès que la moisson est faite, les troupeaux du Hodna partent pour le Tell et par des itinéraires fixes gagnent leurs emplacements traditionnels dans les régions de Bordj-bou-Arreridj. Saint-Arnaud et Sétif. Autrefois ils entraînaient avec eux la majorité des pasteurs. Aujourd'hui les migrations se restreignent et se limitent pour beaucoup à un simple va-et-vient de la Sebkha au Djerr. Beaucoup de gens confient leurs troupeaux à des bergers ; ou bien encore se sont les familles qui partent dans le Tell sans troupeau, uniquement pour chercher une occupation ; le nomadisme pastoral dégénère en nomadisme du travail, puis en simple migration de travailleurs saisonniers.

Simultanément la tente a cessé dans la majorité des cas d'être une habitation permanente ; gourbis et maisons se sont multipliés ; le petit groupe de tentes (*nezla*) a fait place au hameau (*mechta*). M. Despois, qui affiche le plus grand septicisme à l'égard des statistiques de bétail — mais sont-elles tellement plus fausses que les autres statistiques ? croit pouvoir affirmer une diminution sensible du troupeau ovin et caprin depuis le début du XXe siècle, diminution qui n'est pas compensée par une modeste augmentation des mulets et des bovins.

En conclusion l'auteur dresse le bilan économique du Hodna. Ce bilan est nettement déficitaire. En moyenne il manque aux habitants du Hodna le quart au moins des grains qui leur sont nécessaires et si les nomades disposent dans les bonnes années d'un assez grand nombre de bêtes pour la vente, les semi-nomades ne possèdent pas un troupeau suffisant pour payer tout ce qu'ils doivent acheter. Les plantations d'oliviers en terre sèche qui ont été effectuées en 1946 n'entreront pas en rapport avant quelques années ; de même les S.A.R. d'élevage sont trop récents pour que leurs luzernières et leurs cacteraies fournissent un apport appréciable. La population, qui est parfois assez dense (certains douars ruraux dépassent 30 habitants au kilomètre carré), ne pourrait pas vivre sans l'appoint de l'émigration, émigration saisonnière, encore liée à la transhumance, et émigration temporaire en Algérie et dans la métropole, laquelle fait vivre ou aide à vivre le quart de la population.

A cette conclusion on nous permettra d'en ajouter une autre qui, pour être moins pratique, n'en est pas moins d'un intérêt majeur. Toute étude de géographie régionale aboutit à une définition et à une délimitation; l'ouvrage de M. Despois situe exactement le Hodna par rapport au Tell et au Sahara. Et d'abord, bien qu'il soit pays de pâturages et de nomadisme, le Hodna n'appartient pas au Sahara : les palmiers sont absents et ne mûrissent pas leurs fruits au Nord de Mdoukal ; les coutumes d'eau sont dans l'ensemble telliennes. On est ainsi conduit à abandonner le dualisme fondamental Tell-Sahara, la seule division que connaissent les indigènes, et à reconnaître l'existence d'une zone de transition, d'un pré-Sahara. Or ce pré-Sahara du Hodna, après avoir autrefois partagé les destinées des Ziban, fait de plus en plus figure de satellite par rapport au Tell constantinois puisque ses agriculteurs utilisent surtout les eaux des montagnes en bordure et que ses troupeaux doivent transhumer l'été dans le Tell ; c'est en somme un retour à la situation qu'occupait le pays dans l'Afrique romaine.

Nous rappelions en commençant le livre sur la Tunisie orientale, aujourd'hui épuisé et dont M. Despois prépare heureusement une nouvelle édition. On retrouve dans le Hodna les qualités maî-

tresses de ce premier ouvrage, clarté et netteté, à quoi ne contribuent pas peu la fermeté du style et l'élégance de la présentation typographique. Cette alliance heureuse du texte, du caractère, de l'illustration et du papier est trop rare, surtout dans les ouvrages imprimés en Algérie, pour ne pas être signalée. Un autre signe distinctif de son œuvre est le souci d'aller au fond des choses, de ne rien nous laisser ignorer, qu'il s'agisse du dispositif d'une toiture ou de la répartition des tours d'eau ; le lecteur pressé n'aura qu'à se reporter à la conclusion du chapitre où l'auteur résume les faits essentiels et dégage le sens général de l'évolution.

En approfondissant ainsi des problèmes que d'autres avaient abordés avant lui — je pense surtout au travail fort estimable de J. Brunhes sur l'irrigation ou aux enquêtes si utiles d'Augustin Bernard — M. Despois est amené à réviser le jugement que l'on porte trop souvent sur les procédés de culture et d'irrigation des indigènes. Sans doute les petits barrages de dérivation étaient-ils sans cesse emportés par les crues ; mais leur défaut d'étanchéité protégeait les riverains d'aval contre les accaparements des riverains d'amont ; leur fragilité était une garantie contre le ravinement ; enfin l'obligation de les refaire sans cesse maintenait la cohésion du groupe humain. Nous avons remplacé quelques-uns de ces ouvrages rustiques par des ouvrages maçonnés et étanches, ce qui permet incontestablement une meilleure utilisation des eaux de crue, mais ce qui favorise aussi leur accaparement et habitue les usagers à compter sur l'administration. Le barrage de l'oued el Ksob lui-même, achevé en 1940, n'est pas un bienfait sans contre-partie. Certes il a permis de mieux arroser les jardins et d'étendre les champs de céréales dans un rayon de 10 km autour de Msila ; au-delà c'est un « drame » pour la plupart des usagers qui ne peuvent plus compter sur les inondations que les crues artificielles ne sauraient remplacer. Vis-à-vis des techniques éprouvées d'une vieille civilisation, l'ingénieur européen est souvent en posture d'apprenti-sorcier.

On peut juger à cet exemple des liens étroits qui unissent ainsi facteurs physiques et facteurs sociaux. Sans être à proprement parler l'objet du livre, la société rurale indigène en forme le substrat et c'est ce qui confère à celui-ci une profonde originalité. L'opposition entre nomades et sédentaires était le leit-motiv de « l'Afrique du Nord » ; ici, dans un cadre plus restreint, l'auteur a pu pousser davantage l'étude des groupes sociaux et à la place du nomade paresseux, fataliste et maladroit — un portrait qui appelle d'ailleurs des retouches — distinguer la tribu qui ne fait que garder ses chameaux dans le Rmel, la fraction qui possède des *djelf* et qui les ensemence, la sous-fraction relativement riche en eau et celle qui s'est laissé dépouiller : autant de cas auxquels correspondent une utilisation différente des ressources naturelles et des niveaux de vie très inégaux. « En fin de compte les procédés de partage et les rapports juridiques qui existent entre les hommes d'une part et l'eau de l'autre sont avant tout le reflet de la structure sociale de la population laquelle résulte de son genre de vie ». On ne saurait mieux définir la portée et les limites de l'explication géographique.

R. CAPOT-REY.

Siegfried J. DE LAET, *Portorium. Etude sur l'organisation douanière chez les Romains, surtout à l'époque du Haut-Empire.* Publication de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Gand. Bruges, De Tempel, 1949, in-8°, 510 pages, 7 cartes.

Cet ouvrage d'une importance exceptionnelle pour l'histoire de l'organisation administrative et fiscale des Romains est particulièrement attachante en raison de la personnalité de son auteur. M. S.-J. de Laet, professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Gand, appartient à cette catégorie de savants de classe internationale qui partagent leur activité entre les études doctrinales, étayées sur une puissante érudition, et les recherches archéologiques effectives sur le terrain. On n'en veut pour preuve qu'une série d'études importantes comme ses *Aspects de la vie sociale et économique sous Auguste et Tibère* (Bruxelles, 1944), une infinité d'articles parus généralement dans des publications scientifiques belges, et sa récente participation aux fouilles italo-belges d'*Alba Fucens* au nord-est de Rome.

Comme le sous-titre de l'ouvrage a bien voulu le préciser, nous assistons avec *Portorium* à la dissection de cet énorme et complexe organisme douanier qui permettait aux Romains de recouvrer d'un bout à l'autre de leur empire les revenus substantiels des impôts de circulation. On a peine à croire qu'une institution aussi fondamentale n'ait plus fait l'objet d'une étude systématique depuis la fin du XIXe siècle. Depuis l'époque où l'archéologue français René Cagnat publiait son *Etude historique sur les impôts indirects chez les Romains* (Paris, 1882), un matériel considérable, provenant en majorité de découvertes épigraphiques, s'était accumulé et n'avait donné lieu qu'à des commentaires épars. Le premier mérite de S.-J. de Laet est précisément l'utilisation raisonnée de cette masse de documents qu'une optique personnelle sait présenter avec logique et compétence, et la valeur de son apparat critique est telle, au cours des quelque 500 pages de l'ouvrage, qu'on chercherait vainement à le prendre en défaut.

Il faut reconnaître qu'en matière de législation fiscale le lecteur a généralement affaire à des travaux difficiles sinon rébarbatifs. Tel n'est pas le cas de ce *Portorium*, réunion du droit de

douane, de l'octroi et du péage, qui, sous la plume de son auteur, a pris l'aspect d'un problème spirituel et attachant dès l'introduction de l'ouvrage. Il est vrai qu'à travers une chronologie plutôt rigoureuse, nous ne cessons d'arpenter les routes de Gaule, des régions danubiennes, de l'Orient ou de l'Egypte, à la recherche des douaniers de l'Empire et des éventuels fraudeurs. M. de Laet a ainsi magistralement prouvé que l'étude scientifique la plus sérieuse et la plus efficace n'était pas nécessairement synonyme de pensum.

Je devrais regretter de n'avoir à parler ici que du *portorium* de la province romaine d'Afrique si précisément les pages qui s'y rapportent (247 à 271 et *passim*) ne révélaient une des vues les plus originales de l'auteur. Jusqu'ici les historiens n'avaient pas laissé d'être intrigués par la présence d'une institution énigmatique, celle des *Quattuor Publica Africae*, connue surtout par des inscriptions, que l'on savait être en principe un droit de douane mais dont on ignorait la véritable nature juridique. Dans l'esprit de la plupart des commentateurs, ces *Quattuor Publica* représentaient généralement un impôt unique, le *portorium*, géographiquement réparti sur quatre districts de la province. A la lumière de nombreux textes épigraphiques et de certains principes juridiques permanents de la législation romaine, M. de Laet établit sans équivoque que nous sommes au contraire en présence de quatre impôts différents mais conjointement administrés : le *portorium*, la taxe sur les affranchissements, l'impôt sur les ventes d'esclaves et le droit de succession (1). Nous passons alors en revue les divers bureaux de cette administration, établis soit dans des ports comme Carthage, *Rusicade* (Philippeville) ou *Chullu* (Collo), soit dans des villes de l'intérieur comme *Vaga* (Béja), *Thuburbo Majus* (Henchir Kasbat), *Mactaris* (Maktar) (2), Djémila ou Sétif... Le droit de douane n'étant plus l'élément unique des *Quattuor Publica*, on ne doit plus se soucier d'expliquer l'existence de ces bureaux de perception par la proximité d'une frontière quelconque, et l'on peut espérer que des découvertes archéologiques futures augmenteront sensiblement la liste de M. de Laet.

Mais il est plus embarrassant — et l'auteur l'a fort bien compris — d'intégrer dans ce cadre administratif préconçu les deux documents douaniers les plus importants que nous ait révélé l'épigraphie nord-africaine, à savoir chronologiquement : le fragment très incomplet d'un *portorium* de Lambèse (3) et surtout l'insigne

(1) L'auteur a tenu compte des dernières découvertes épigraphiques dans *Documents nouveaux concernant les Quattuor Publica Africae* (*L'Antiquité classique*, XXII, 1953, pp. 98-102).

(2) Ajouter à la liste des *procuratores Augusti* des *Quattuor Publica* une inscription de Maktar parue dans *B.A.C.*, février 1947, p. XXV.

(3) *Année épigr.*, 1914, n° 234.

Tarif de *Zarai* (4) que nous avons le privilège de posséder au Musée Stéphane Gsell d'Alger. S.-J. de Laet reconnaît à ces deux textes la nature d'octrois municipaux, ce qui est parfaitement admissible, mais il note en même temps que les bureaux de *Zarai* et de Lambèse « semblent avoir occupé une place assez particulière dans l'organisation douanière de l'Afrique romaine » (p. 268). Or nous devons remarquer que les deux tarifs en question sont, en réalité, les seuls documents épigraphiques relatifs au *portorium* proprement dit dans cette province (5). Par ailleurs, la formule *post discessum cohortis* qui sert d'introduction et même de raison d'être à la nomenclature de *Zarai* n'a pas fini de prêter à conjecture. Le fait qu'un tarif douanier soit affiché dans cette ville en l'année 202 après le départ de la garnison peut signifier soit qu'aucun règlement douanier n'existait auparavant, soit qu'on ait modifié un régime antérieur. M. de Laet penche pour cette seconde hypothèse. Pour ma part, j'attire l'attention sur la valeur littérale du préambule de l'inscription. Il y est bien question d'un règlement établi *post discessum cohortis*, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'une *Lex portus... instituta*. L'emploi du verbe *instituere* semble ne laisser aucun doute sur l'idée d'une réglementation établie pour la première fois, car la modification d'une situation de droit antérieure eut été exprimée par un autre terme.

De plus, on a peu observé que les deux marchandises de première nécessité, le blé et l'huile, qui constituaient le propre de l'annone militaire en Afrique, ne sont pas mentionnées au Tarif. S'agissait-il, en l'espèce, d'une franchise de droits ou d'une prohibition de circulation ? (6).

L'auteur a enfin remarqué (pp. 267-268), à la suite de Mommsen et de Rostovtzeff, que le pouvoir militaire paraît intervenir souvent dans l'administration du *portorium* en Afrique. Serait-ce pour la perception même des droits ? S.-J. de Laet ne le croit pas et pense plutôt à un contrôle des officiers d'intendance sur les marchandises destinées à l'armée, et à l'aide que pouvaient prêter les soldats aux fonctionnaires civils dans la défense des bureaux et la répression de la fraude.

S'il est difficile de se prononcer sur la question, on doit tenir compte de son importance et il est indéniable que les militaires africains prirent une grande part à l'organisation douanière. Une loi de 321 adressée par Constantin à Ménandre, magistrat inconnu, et qui constitue l'unique témoignage de la perception du *vectigal*

(4) *C.I.L.*, VIII, 4508, cf. 18643.

(5) Si l'on doit excepter une inscription de Cherchel, trop mutilée pour pouvoir être utilisée : *C.I.L.*, VIII, 20943 = 9362.

(6) En toute hypothèse on ne peut partager les conclusions de la page 427.

par les soldats, n'a été étudiée par M. de Laet (p. 473) que dans la version refondue qu'en donne le Code Justinien (IV, 61, 5). Si l'on se reporte au Code Théodosien, ce texte est en réalité composé de deux lois, l'une du 13 juillet 321 (Code Theod., IV, 13, 2) reprise *in extenso* par Justinien, l'autre du 1er août 321 (ibid., IV, 13, 3), écourtée et interpolée au VIe siècle. Dans sa version originale, cette seconde loi est ainsi formulée : « Nous ne permettons pas que le *vectigal* soit exigé des paysans qui rapportent chez eux les fournitures nécessaires à leur propre usage ou à la culture de leurs champs. La peine capitale est décrétée contre les *stationarii*, les *urbani milites* et les *Tertii Augustani* s'il est prouvé que par leur cupidité la chose a été tentée... etc. » Les *Tertii Augustani*, associés ici aux gendarmes et aux garnisons urbaines, ont laissé place dans le Code Justinien à d'anonymes *ceteri personae ;* mais en 321 ils représentent à n'en point douter les contingents de la *Legio Tertia Augusta* qui, depuis le Haut-Empire, était l'élément permanent de l'armée romaine d'Afrique. L'édit de 321 aurait donc concerné cette province et si Ménandre n'a pas été un Vicaire d'Afrique, il a dû appartenir, comme l'a proposé M. Piganiol (7), à cette catégorie de comtes envoyés en mission par Constantin dans les provinces avec des pouvoirs exceptionnels.

Notons pour terminer que le *Portorium* de S.-J. de Laet est d'un maniement pratique grâce à la présence d'*indices* alphabétiques si abondants et si variés qu'on a l'impression, en les feuilletant, de consulter le fichier lui-même qui servit à l'édification de ce monumental ouvrage.

Pierre SALAMA.

Paul GOUBERT, S. J., *Byzance avant l'Islam. Tome premier: Byzance et l'Orient sous les successeurs de Justinien. L'empereur Maurice* (avec une préface de L. Bréhier), 322 p., 20 planches, 4 cartes. Paris, Ed. A. et J. Picard et Cie, 1951.

Le P. Goubert, professeur à l'Institut Pontifical Oriental, a donné plusieurs études sur Byzance avant l'Islam et sa politique en Orient et en Occident à cette époque. Il consacre maintenant une importante monographie à la politique orientale de Byzance sous les successeurs immédiats de Justinien et en particulier au rôle de Maurice, d'abord général, puis empereur de 582 à 602. Maurice, dont plusieurs byzantinistes modernes ont fait ressortir

(7) A. Piganiol, *L'Empire chrétien*, t. IV, 2 de l'*Histoire romaine*. Coll. Glotz (Paris, Presses Univ. de Fr., 1947), p. 312 et note 67.

l'énergie et les grandes qualités, mena activement et avec succès la guerre contre la Perse, mais son règne se termina par une révolution militaire où il périt et fut suivi d'une période de décadence que la brillante réaction d'Héraclius ne fit qu'enrayer momentanément et qui explique les succès arabes au VIIe siècle. La période de 565 à 610 était autrefois considérée en bloc comme une des époques les plus sombres de l'histoire byzantine. Le P. Goubert s'attache à montrer que c'est plutôt le règne de Phocas, successeur de Maurice, qui a été désastreux pour l'empire et que c'est seulement après Maurice « que s'écroule le splendide palais imaginé par Justinien pour abriter la civilisation occidentale ».

Le présent volume doit être suivi d'un second et d'un troisième, relatifs respectivement à la politique de Byzance en Occident et à la vie byzantine, sous les mêmes successeurs de Justinien.

Après avoir passé en revue en trois chapitres la carrière de Maurice et les principaux événements des règnes de Justin II et Tibère II, particulièrement en ce qui concerne la guerre perse, et le rôle de Maurice comme général sous ces deux empereurs, le P. Goubert étudie dans les chapitres suivants les deux principales phases de la guerre perse sous Maurice empereur, les campagnes de 582 à 589, puis le renversement de la situation dû à une révolution dynastique en Perse : Cosroès Parviz (Khosraw II) demande l'aide de Maurice contre son rival Bahram Tchoubin, triomphe de ce dernier grâce aux troupes romaines et consent à Byzance un traité avantageux et une importante cession de territoires en Mésopotamie et en Arménie. Les derniers chapitres sont consacrés à l'examen des relations de Maurice avec l'Arménie, les peuples du Caucase et les Arabes. Plusieurs appendices précisent certains points de détail qui n'ont pu être étudiés plus amplement dans le cours de l'exposé pour ne pas l'alourdir.

Le P. Goubert fait preuve dans ce livre d'une vaste érudition dans des domaines très divers, Byzance, la Perse, l'Arménie, la Géorgie, le Caucase, les pays arabes ; les sources et ouvrages relatifs à l'histoire de tous ces pays au VIe siècle, énumérés dans la bibliographie générale, forment une liste impressionnante (p. 305-323). Cette bibliographie se double pour chaque chapitre d'une bibliographie spéciale où ne sont notés que les sources, livres et articles principaux utilisés dans ce chapitre. Les ouvrages en russe ont été l'objet d'une bibliographie spéciale également, en caractères russes ; il aurait peut-être été préférable de les mettre dans la bibliographie générale, en transcription ou traduction, d'autant plus que, quand ils sont cités dans les notes, ils le sont d'après ce dernier système, et que trois d'entre eux sont dans la biliographie générale. On s'étonnera peut-être de ne pas

trouver au bas des pages de références à des sources ou ouvrages énumérés dans la bibliographie. Cela ne veut évidemment pas dire qu'ils n'ont pas été dépouillés ou consultés. Mais le lecteur n'a aucun moyen de voir ainsi dans quelle mesure ils ont été utilisés et s'il y avait lieu de les utiliser. Je pense par exemple à certains auteurs arabes comme Mas'ûdî, Ḥamza Iṣfahânî Dînawarî, etc. Il semble bien que le seul auteur arabe réellement consulté soit Ṭabarî, grâce à la traduction de Nöldeke. Pourquoi les autres, tout au moins ceux qui sont traduits, comme Mas'ûdî et autres ne sont-ils jamais cités ? La partie de l'introduction concernant les sources arabes, est. d'ailleurs très maigre. On peut s'étonner que l'ouvrage de Ṭabarî y soit mis sur le même pied que ceux de Tha'âlibî et de Firdawsî, comme tenant plus du conte que du récit historique. Ṭabarî est un historien et non un conteur. Quant à l'épopée persane de Firdawsî, le lecteur peut se rendre compte que, bien qu'elle n'ait rien d'une histoire, le P. Goubert en a tiré tout de même maint trait intéressant.

On aimerait trouver dans le livre un peu plus de précision géographique et topographique, notamment dans l'exposé des événements militaires. Le P. Goubert ne dit pas où est la Nouvelle Antioche par rapport à Ctésiphon, il croit que le nom arabe de Ctésiphon signifie « les deux villes ». Il aurait suffi de consulter l'Encyclopédie de l'Islam ou même le manuel de G. Le Strange (absent de la bibliographie), pour donner des précisions à ce sujet. La première bataille entre Khosraw et Bahram (p. 130) n'est pas située ; une note indique simplement sans les discuter différentes localisations : bords du Zâb ou bords du Nahrawân, région de Nisibe ou région de Ctésiphon. Cela a tout de même une importance et il n'eût pas été inutile de remarquer que deux auteurs arabes au moins, Ṭabarî et Mas'ûdî, placent cette bataille près du Nahrawân et de situer ce dernier. Il est impossible de se faire une idée exacte, d'après l'exposé du P. Goubert, de la marche des opérations des troupes byzantino-perses contre celles de Bahram en Adherbeïdjân, et aucune des cartes du livre ne permet de les suivre. Le lac d'Ourmia n'est même pas nommément mentionné. Il était d'autant plus facile ici de satisfaire la curiosité du lecteur que cet itinéraire a été magistralement étudié par V. Minorsky. Alexandriana est Arbèles et Gantzac-Gantzakon est Laylân et non Tabrîz.

On voudrait aussi une orthographe plus exacte des noms propres orientaux : Khosraw plutôt que Khosrô, Raiy ou Rayy plutôt que Rai, Gurgân (arabe Djurdjân) et non Gurcan pour le nom persan de l'Hyrcanie (vieux perse Vrkâna), Chîrîn et non Sirin (une fois d'ailleurs l'auteur à écrit Shirin), Ḥârith et non Charet (p. 259), Qoraïchites ou à la rigueur Koraïchites, mais non Khoraïchites, etc. De même, pour l'Arménie, mieux vaudrait écrire *nakharar* plutôt que *naxarar*, à moins d'expliquer la valeur du *x*.

L'auteur a multiplié les chapitres et sections d'un même chapitre ; quelques-uns sont très courts ou peu chargés de matière. On a l'impression parfois d'une composition trop fragmentée, avec des alinéas trop nombreux, et certains chapitres ou sous-chapitres eussent gagné à être plus condensés, au besoin par la mise en note de certains détails. Mais l'ouvrage se lit avec plaisir, l'exposé des événements n'est jamais sec et il s'agrémente de la narration d'épisodes légendaires ou romanesques dont l'auteur montre bien l'importance pour caractériser l'atmosphère de l'époque. L'œil est agréablement charmé par les nombreuses et précieuses illustrations représentant des portraits, des monnaies, des monuments et paysages de la Perse et des autres pays orientaux, des scènes de la vie de cour sassanide, etc., qui contribuent à rendre le récit plus vivant. L'étude et l'analyse, avec parfois citation de fragments importants, de documents de l'époque, authentiques ou non, concourent au même résultat. Le livre nous donne une idée très complète des difficultés auxquelles se heurtait la politique impériale en face d'un adversaire aussi puissant et habile que la Perse, sachant admirablement utiliser les ressources de son immense empire, et même les éléments chrétiens qu'il comprenait, hostiles à l'orthodoxie chalcédonienne, en face aussi d'alliés, Arméniens ou Arabes, dont le sentiment national, l'orgueil, et la confession monophysite faisaient parfois des auxiliaires peu sûrs. C'est à la lumière de cette situation qu'il faut apprécier l'importance, qu'a bien fait ressortir le P. Goubert, des avantages obtenus par Maurice en Orient. Il faut savoir gré au P. Goubert d'avoir abordé des questions aussi complexes et de nous avoir donné un livre auquel les critiques que nous avons faites n'enlèvent rien de sa valeur d'ensemble.

Le livre du P. Goubert prendra place parmi les monographies, assez rares, consacrées à une période donnée ou à tel souverain de Byzance. Il est à souhaiter que les volumes annoncés viennent le plus tôt possible compléter le premier.

M. CANARD.

Maurice MERCIER, *Le Feu Grégeois. Les feux de guerre depuis l'antiquité. La poudre à canon.* VI-164 p., 3 gravures hors texte, 1 tableau chronologique, 15 planches. Paris-Avignon, 1952.

M. M. Mercier qui, au cours de recherches sur l'histoire du pétrole et du naphte dans l'antiquité, a été amené à étudier la question du feu grégeois, nous donne le résultat d'une enquête faite sur des documents historico-littéraire et archéologiques, et

poursuivie pendant de nombreuses années. La question du feu grégeois est des plus obscures. L'historien se trouve placé, quand il l'aborde, en face de textes grecs, latins ou arabes, qu'il s'agisse de récits où est décrit l'emploi des feux de guerre ou de recettes sur la composition des produits, qui sont loin d'être clairs. Des nombreuses études qui ont été faites sur ce sujet au cours du XIXe et du XXe siècle, aucune ne satisfait entièrement la curiosité des historiens qui voudraient pouvoir répondre aux multiples questions que soulèvent les textes qu'ils ont à manier. Dans son étude, M. Mercier, grâce à ses connaissances à la fois philologiques et techniques, s'efforce de leur apporter un peu de lumière et de débrouiller l'écheveau que certains travaux n'ont fait qu'embrouiller. Il essaie de montrer en outre la filiation entre le feu grégeois et la poudre à canon, car il apparaît certain que les éléments constituants du pulvérin qui deviendra la poudre à canon, c'est-à-dire le soufre, le salpêtre et le poussier de charbon, ont été de bonne heure associés aux éléments liquides, naphte, huile, etc., pour former divers mélanges appelés un peu trop uniformément feu grégeois, et en ont été dissociés à partir d'un certain moment pour arriver à la poudre à canon.

Dans un premier chapitre, M. Mercier reprend les textes relatifs aux feux de guerre chez les Anciens et chez les Byzantins. Il étudie, d'après ces textes, les traits enflammés, les liquides incendiaires et les produits à ignition spontanée et montre que déjà certains de ces produits contenaient déjà du salpêtre et de la chaux vive, cette dernière surtout dans les feux maritimes selon l'expression grecque. Une place particulière est faite dans ce chapitre aux documents byzantins dont l'importance est considérable, mais qui malheureusement ne sont pas toujours clairs, et au rôle des Callinicos, considéré depuis Théophane comme l'inventeur du feu grégeois, ce qui n'est pas exactement vrai. Selon l'ouvrage de N. D. Cheronis, *Chemical Warfare in the Middle Ages ; Kallinikos prepared fire ;* dans Journal of Chemical Education, XIV, 8, que M. Mercier ne cite pas et ne semble pas connaître, il aurait simplement découvert que l'addition de salpêtre augmentait la force de combustion du mélange.

Les chapitres II et III sont consacrés à l'emploi des feux de guerre et à la protection contre ces feux chez les Arabes avant les Croisades et à l'époque des Croisades. Enfin le chapitre IV examine comment on est passé des grenades à feu liquide aux grenades à pulvérin et à la poudre, et étudie en détail les documents archéologiques (grenades ou fragments de grenades) trouvés en Egypte et en Syrie. Les résultats des analyses faites en laboratoire sur ces objets y sont exposés et font aussi l'objet de rapports étendus dans les pièces annexes (p. 131-150). Un tableau chronologique montre l'évolution des feux de guerre depuis l'antiquité. Le volume contient également

une abondante bibliographie, donnée selon l'ordre chronologique qui d'ailleurs n'est pas toujours respecté et qui n'est pas commode pour le lecteur, des reproductions de gravures, dont l'une, face à la page 28, représente un combat naval byzantin avec emploi d'un tube lance-flamme, une autre, face à la p. 32, les pots de naphte dont sont munis les bateaux de guerre à l'époque arabo-byzantine. La reproduction, empruntée à l'ancien ouvrage de Reinaud et Favé, des diverses sortes de lances ou javelots porte-feux et plusieurs photographies et croquis des grenades analysées, sont particulièrement utiles.

L'ouvrage de M. Mercier, très riche en documents de toute sorte, appelle un certain nombre d'observations du point de vue historique et philologique. Il est loin d'élucider toutes les questions que soulèvent les documents d'ordre historique et littéraire qui constituent la base principale du travail ; plusieurs textes intéressants n'ont pas été pris en considération, et ceux qui l'ont été n'ont pas toujours été étudiés avec la méthode et la rigueur philosophique indispensables. Il importait de rechercher les textes dans les sources mêmes, de les citer et de les traduire, quand cela était nécessaire, (et c'est souvent le cas, à raison des termes techniques et des difficultés qu'ils comportent), d'après ces sources et non d'après des ouvrages antérieurs. Citations et traductions auraient dû être faites autant que possible d'après les meilleures et les plus récentes éditions, des travaux modernes ayant pu sensiblement améliorer le texte. Enfin, toutes les études modernes ayant quelque rapport avec le sujet auraient dû être consultées et utilisées, le cas échéant. Or, en général, les textes et traductions de M. Mercier sont donnés de seconde main, tels qu'ils ont été pris dans des ouvrages anciens comme celui de Lalanne, qui date de plus d'un siècle, ou celui de Hoefer qui est de 1866 ; on ne comprend d'ailleurs pas pourquoi certains n'ont pas été pris dans Berthelot, qui n'est pas cité. Sans parler du chroniqueur Nestor, cité d'après une traduction de 1834 alors qu'il en existe de plus récentes, on remarque que les passages des *Tasticae Constitutiones* de Léon VI (p. 17) sont empruntés à Lalanne. Les travaux plus récents sur cet ouvrage, en particulier ceux de M. Dain, ne sont ni mentionnés ni utilisés. Or M. Dain a publié plusieurs travaux sur les tacticiens grecs ; il a réédité les textes de Léon VI, de Nicéphore Ouranos, etc., dans son petit livre intitulé *Naumachica* (1843) et il a fait sur ce sujet beaucoup d'autres études très utiles : le *Corpus perditum*, la *Sylloge Tacticorum*, etc., et, dans les Mélanges Ernout en 1940, un article sur les *Appellations grecques du feu grégeois*. M. Mercier ne connaît pas non plus l'édition et traduction Leib de l'*Alexiade* d'Anne Comnène, dans la collection G. Budé.

Dans la question du lancement du feu grégeois par tubes, M. Mercier rejette l'explication fournie par Zenghelis dans son

article de Byzantion de 1932, mais il ne cherche pas lui-même à expliquer les termes *strepta* (Anne Comnène et Héron de Byzance), *propyron* (Léon VI) (1) ; il laisse de côté d'ailleurs l'important passage d'Anne Comnène (Leib, III, 42) et celui de Héron de Byzance. L'instrument reproduit par Zenghelis n'est pas, comme le croit M. Mercier, purement imaginaire et dû à la fantaisie de Feldhaus, il provient d'un manuscrit de la Vaticane, comme on peut le voir par Diels, *Antike Technik*, 3e éd. 1924, p. 111 et pl. VIII. La traduction d'un autre passage d'Anne Comnène, donnée p. 19 d'après Lalanne, est très fautive, comme le montre la comparaison avec le texte et la traduction Leib, III, 96, et l'on arrive à deux conclusions radicalement différentes, selon qu'on suit l'un ou l'autre. Qu'étaient au juste les *chirosiphons* ? Sont-ce des grenades comme le veut M. Dain, ou l'équivalent de nos fusées ou pétards, comme le pense M. Mercier ? Il est difficile de le savoir. Il ne semble pas, en tout cas, que Léon VI et Nicéphore Ouranos d'une part, Anne Comnène d'autre part parlent de la même chose.

La formule de Jules l'Africain est donnée par M. Mercier, p. 36, dans son texte et avec deux traductions, l'une de Lalanne, l'autre de Hoefer. Texte et traductions auraient gagné à être confrontés avec ceux de Dain (*Corpus perditum*, Paris, 1939, p. 36 sq). Après cette confrontation, l'expression « sel extrait de la poussière » n'aurait sans doute pas subsisté.

Dans le chapitre sur les feux de guerre chez les Arabes, il y aurait encore d'autres textes à ajouter. Je n'en signalerai qu'un, un passage d'Ibn al-Athir sur l'attaque de Dwin en 315/927 par les Byzantins, d'après lequel on voit que les Byzantins se servaient aussi du feu grégeois dans des combats sur terre, contrairement à ce que pense M. Mercier. A la description poétique de la machine dite *zarrâqat an-naft'*, il faut ajouter la description du même instrument tirée de Jurjâni, *Commentaire des Mawâqif* d'al Iji, citée par Quatremère (*Mamlouks*, II/2, p. 147-8).

Dans le chapitre III, consacré aux Croisades, les textes arabes auraient pu être facilement augmentés, à l'aide du *Recueil des Historiens des Croisades*, qui n'est jamais cité, M. Mercier se contentant de la vieille *Bibliothèque des Croisades*. Les textes relatifs au Magrib ou à l'Espagne ne sont pas non plus cités de première main. Sur l'emploi le plus ancien du canon et de la poudre à canon, M. Mercier n'a pas utilisé la note de R. Brunschvig, qui, dans son ouvrage sur la *Berbérie Orientale*, II, 86, donne un excellent aperçu de la question avec les dates et signale l'article d'Allouche dans Hespéris. Dans ce chapitre, M. Mercier fait entrer avec raison les allusions au feu grégeois qu'on trouve dans les romans de chevalerie arabes. Il y a là quelques inexactitudes, par exemple, p. 85, sur la traduction de *zarrâq*, qui ne peut signifier que artificier, p. 88, sur le sens du verbe *qadah'a*, qui veut dire produire des étincelles, sur l'interprétation du texte cité p. 89 et 91, où il ne s'agit pas de Rûm employés par les Arabes, la reine en question étant une Rûmiyya.

(1) Et également Nicéphore Ouranos (Dain, *Naumachica*, p. 29 et 83).

Le chapitre IV est consacré aux analyses de grenades, à une revue des textes relatifs au salpêtre et aux compositions des poudres dans les textes arabes et aux conclusions générales. Les documents archéologiques ont permis à M. Mercier, et c'est la partie la plus originale de l'ouvrage, de déterminer trois sortes de grenades (p. 105) : le pot à naphte (*qarûra*) contenant un produit liquide ; la petite grenade pour la mise à feu, à goulot assez large, contenant un mélange de produits liquides et de produits pulvérulents, et munie d'une mèche brasillante ; enfin la grenade à pulvérin, à goulot étroit, explosive. Selon M. Mercier, les petites grenades de mise à feu seraient les « torches » (*mach'al*) jetées parmi les pots à naphte lors de l'incendie volontaire de Fostat par Châwar en 564/1168. Il est curieux que ce mot ait été appliqué à une grenade. Dans ce chapitre je ne crois pas que l'inscription lue sur une grenade *al-K. mâmâ* puisse être une déformation de al-Qumâma, nom de l'église du Saint-Sépulcre chez les Musulmans, comme j'ai pu le dire à M. Mercier avant de connaître la véritable nature de la première lettre, qui est un k, et non un q. Il faut donc chercher autre chose. P. 121, la traduction de *yaqa'u* par tomber est inacceptable ; le verbe *waqa'a* n'a pas ici son sens propre, et la traduction de Quatremère est bonne. P. 123, le mot qui suit *âniya* doit probablement être lu *ihlilajiya*, c'est-à-dire ayant la forme d'un *ihlilaj* (myrobolan).

Dans ses conclusions, M. Mercier établit que, depuis le IIIe siècle jusqu'aux environs du Xe siècle, il y eut différentes sortes de feux incendiaires à base d'éléments liquides dont le principal était le naphte, avec ou sans salpêtre, que, à partir du Xe siècle, les Byzantins surent incorporer des produits pulvérulents aux produits liquides tout en continuant à user des feux liquides, et que les feux à éléments pulvérulents ne datent que du XIIe siècle et sont les ancêtres de la poudre à canon.

Tel est ce livre auquel, malgré les critiques que j'ai faites et qui pourront servir à améliorer une seconde édition, le cas échéant, je dois reconnaître une grande utilité pour tous ceux, arabisants, byzantinistes et historiens qui sont amenés à s'occuper de la question si ardue du feu grégeois.

M. CANARD.

BERNOVILLE (Gaëtan), *Emilie de Vialar*. Paris, 1953, 270 pages in-12.

M. Bernoville, fécond hagiographe, a voulu écrire, à l'usage du grand public, un livre plus accessible que celui de Testas. Il a utilisé quelques documents nouveaux, en particulier une intéressante correspondance privée qui permet de préciser la figure de l'énergique fondatrice des Sœurs de Saint Joseph de l'Apparition.

Les historiens catholiques ne sont pas accoutumés de traiter avec beaucoup de courtoisie les personnes qui ne partagent pas leurs croyances. Ne nous étonnons donc pas si la première institutrice d'Emilie de Vialar est assez malmenée parce qu'elle a participé aux « rites odieusement grotesques des fêtes en l'honneur de l'Etre suprême » (p. 10) et si son premier confesseur est considéré comme un imbécile parce que « infesté de jansénisme encore persistant » (p. 23). Ne parlons pas de ces damnés protestants, au sujet desquels le biographe approuve les sentiments sans aménité de la sainte (p. 175 et 248).

L'histoire de la vocation d'Emilie nous montre que la jeune fille fut une mystique : elle voyait Jésus-Christ en personne, étendu sur l'autel ; elle croyait entendre la voix de Saint Joseph et celle de Dieu le Père. Pareille disposition développa chez elle un sentiment que M. Bernoville n'ose pas définir et que j'appellerai de l'orgueil. C'est pourquoi, au lieu de faire son noviciat dans l'un des ordres existants et de franchir humblement les degrés de la hiérarchie monastique, Emilie fonde une congrégation nouvelle, à laquelle elle donnera toute sa fortune et qu'elle pourra diriger à sa guise. Plusieurs jeunes filles de Gaillac entrent dans ce groupe encore non autorisé, impatientes d'agir en faveur des pauvres et des malades. Emilie malgré la résistance des familles bourgeoise, les entraine vers les aventures héroïques.

Son frère Augustin, procureur du roi, donne sa démission en 1830, par fidélité au roi déchu, et décide de se faire colon à Alger. En 1835, désireux de faire donner l'instruction primaire aux enfants des Européens et d'avoir un personnel dévoué pour soigner les malades, il fait venir sa sœur et ses courageuses compagnes. On sait l'importance de leur œuvre.

Le récit du conflit avec Monseigneur Dupuch est en concordance avec celui que j'ai présenté dans notre revue, abstraction faite de quelques tristes épisodes qu'un écrivain chrétien n'a pas osé retracer. M. Bernoville accable le despotique évêque et chante les louanges des bons prêtres qui ont soutenu Emilie. Mais a-t-il recueilli sur ceux-ci tous les éléments d'information ? Il déplore que l'abbé Montera n'ait pas été nommé évêque d'Alger (p. 84). L'autorité militaire avait peut-être ses raisons pour faire écarter cette candidature. L'abbé Delorme, aumônier militaire, protestait violemment, dans une lettre au Gouverneur général datée du 25 août 1837 contre la nomination de Montera comme préfet apostolique, titre que ce « prêtre incapable » avait obtenu « à force d'intrigues et de bassesse » par la protection de l'intendant Bresson (Arch. Nat. F 80/1625). Calomnie peut-être ; mais il faudrait contrôler ce témoignage. De même il serait bon de savoir si véritablement Mgr Dupuch et Pelletan, doyen du chapitre d'Alger et confesseur d'Emilie, firent partie de la Franc-maçonnerie, comme l'indique l'*Akhbar* du 5 décembre 1861. N'ayant pas encore trouvé confirmation de ce renseignement, je n'ai pas cru devoir en faire état. Il y a encore bien des zones obscures dans l'histoire ecclésiastique de l'Algérie française. Tant que l'Archevêché d'Alger n'aura pas ouvert ses archives aux chercheurs impartiaux, il ne faudra pas espérer y projeter beaucoup de lumière.

Ce que je reproche aux hagiographes c'est de ne pas s'intéresser à l'histoire de la civilisation. Emilie de Vialar eut-elle des idées philosophiques, politiques, économiques ? Il ne le semble pas. Nous voudrions au moins savoir ce qu'enseignaient les religieuses qu'elle a semées jusqu'en Birmanie et en Australie. La lecture, l'écriture, le cathéchisme, la couture ; c'est tout, vraisemblablement. Et, exigeants que nous sommes, nous voudrions savoir aussi tout ce qu'elles empêchèrent d'apprendre.

On voudrait savoir enfin ce que l'œuvre a coûté à la France. Car elle n'a fonctionné que par l'exportation des fortunes personnelles des religieuses. On oublie trop ce passif.

A l'actif il faut inscrire le bel exemple d'énergie que nous donne cette femme d'une ambition ardente, cette conductrice d'âmes dont l'autorité inflexible s'impose à une troupe de jeunes filles courageuses qui croient conquérir une place éminente au Ciel non pas par la simple contemplation, mais, fait assez nouveau au début du XIXe siècle, par une vie d'action très loin de leur foyer d'origine. Cela méritait d'être conté, et bien conté, comme l'a fait M. Bernoville.

M. EMERIT.

E. LAMBERT, *Histoire d'un tableau, L'Abd er-Rahman, sultan du Maroc, de Delacroix*, Coll. *Hespéris*, XIV, Paris, 1953, in-4°, 46 pp., XXIV pl. (extrait d'*Hespéris*, t. XXXIX 1952, pp. 1-39).

Les visiteurs du Musée de Toulouse n'ont certainement pas oublié l'admirable toile d'E. Delacroix, sur laquelle on voit le sultan Moulay Abd er-Rahman, entouré de dignitaires marocains, et dressant son impérieuse silhouette équestre en avant de la lourde muraille de Meknès. Il est, en effet, peu d'œuvres du grand

peintre romantique d'où se dégage une impression aussi forte de somptuosité et de rigueur et qui, sous son orientalisme éclatant, recèle un classicisme plus exigeant et plus profond.

C'est, à coup sûr, avec « Les Femmes d'Alger », la pièce maîtresse de la série africaine de Delacroix et il allait presque de soi que M. E. Lambert, qui rencontre en lui un magnifique artiste et un interprète éblouissant de l'Islam, ait été tenté de consacrer au tableau du Musée de Toulouse une étude parallèle à celle que lui avait inspirée, en 1837, celui du Louvre (1).

Je ne suis pas historien de l'art, et je n'aurai pas la témérité d'aller bien avant dans un domaine où je ne puis juger qu'en amateur. Mais il me semble que, précisément à ce titre, il m'est permis de signaler à nos lecteurs le puissant intérêt du travail de M. E. Lambert. Après l'avoir lu, on ne voit plus seulement dans l'« Abd er-Rahman » une extraordinaire évocation marocaine, mais vraiment un moment tout à fait privilégié de l'art de Delacroix. Car le voyage du peintre au Maroc est de 1832, et c'est seulement de 1845 que date la toile. Mais, pendant treize années, il n'a cessé de penser à l'œuvre qui justifiait sa mission et, à travers les dessins et les esquisses qui nous ont été conservés, on voit la peinture officielle prévue se dégager de ses aspects anecdotiques pour n'être plus qu'un prétexte à la mise en place des masses et des couleurs.

Pendant près de vingt ans encore, le peintre, insatisfait reviendra de temps à autre au chef-d'œuvre de sa maturité. Mais, en dépit de quelques innovations heureuses dans le détail, il ne retrouvera plus l'incomparable équilibre qui caractérise le tableau de 1845 — ni nous l'éclatant spectacle, dont M. E. Lambert a si judicieusement établi la genèse.

Christian COURTOIS.

La Régence d'Alger et le monde turc, 4e numéro spécial (1953-1954), Supplément de *L'Ecole républicaine*, bulletin mensuel de la Section d'Alger du Syndicat national des Instituteurs et Institutrices de l'Union française, rue Massieu-de-Clerval, Alger.

L'Afrique romaine, puis *L'Afrique du Nord musulmane jusqu'à la fin du Moyen âge* nous avaient ces dernières années permis de prendre une idée pleine de promesse de ce que pouvait réaliser la section d'Alger du Syndicat national des instituteurs. *La Régence d'Alger et le monde turc*, nouvellement parue, présentée dans le même esprit, apporte un témoignage nouveau, plus riche

(1) E. Lambert, *Delacroix et les Femmes d'Alger*, Paris, 1937.

d'expérience, de l'esprit d'initiative intelligent des animateurs algérois de ce groupement : MM. Bensimon, Benhaïm, Charavel, Gadiri, Khaldi, Morciano, Périard, Seksig, M. et Mme Souquet, M. Girouin. Cette excellente équipe a accompli une œuvre dont on ne saurait trop faire l'éloge. Les quelque cent pages du fascicule considéré contiennent tout à la fois des esquisses chronologiques des faits, des exposés schématiques des événements, des lectures judicieusement choisies se rapportant à la période étudiée, et aussi des exercices pratiques destinés aux jeunes lecteurs. Un atlas de 12 cartes contribue à situer ces croquis historiques et un recueil de 22 gravures vient enfin les illustrer.

Le dessein d'une telle réalisation est proprement pédagogique : mettre entre les mains des élèves des écoles primaires et des cours complémentaires un instrument de travail de bonne qualité, d'aspect attrayant et de maniement facile. C'est ce caractère pratique que souligne Roger Le Tourneau dans la *Préface* qu'il a donnée à cet ouvrage : « les préoccupations pédagogiques continuent à tenir une place essentielle : les lectures, les illustrations, les cartes, les exercices proposés sur l'art algérois à l'époque turque, offrent aux maîtres qui en feront usage un arsenal très varié et très complet ; ils trouveront là matière à bien plus de leçons vivantes et formatives que n'en comportent les horaires officiels, c'est-à-dire qu'ils seront à même de faire un choix selon leurs tendances propres : or, justement, un bon manuel doit offrir assez de possibilités pour que chaque maître, loin d'en être l'esclave, puisse l'utiliser selon son génie naturel ».

Conçue comme un manuel scolaire, la *Régence d'Alger et le monde turc* nous paraît avoir une portée plus lointaine. On sait combien il est malaisé de donner d'un passé très complexe, mal connu, sur lequel on dispose d'informations parfois pauvres et lacunaires, souvent vagues et contradictoires, une image, on ne dira pas fidèle, mais simplement nette. Et pourtant un enseignement aux enfants, s'il veut être accessible et fructueux, exige que les faits leur soient présentés avec précision, et donnés pour authentiques. C'est « ce souci d'approcher autant que possible de la vérité » qu'on trouve à chaque page. Il inspire la double préoccupation d'une nécessaire clarté dans l'exposé didactique et d'un scrupuleux respect des documents exploités. Le report aisé des schémas historiques, analysant les faits et reconstituant le passé, aux lectures choisies, données comme spécimens de ce qui fournit la matière de l'histoire, constitue en lui-même une leçon de culture générale dont les enfants, bien guidés, sauront tirer le plus grand parti.

Ph. MARÇAIS.

Daniel FERRÉ, *Lexique français-marocain*, 74 p., 1950 ; *Lexique marocain français*, 224 p., 1952, Imprimerie Louis-Jean, Gap, in-8°.

Ces deux lexiques ont été composés, nous dit l'auteur, pour rendre service aux élèves et aux étudiants. Ils résultent du dépouillement méthodique de la *Chrestomathie marocaine* et du *Recueil de textes en arabe marocain* de G. S. Colin, augmenté d'éléments de vocabulaire directement recueillis auprès d'informateurs. La partie arabe-française a l'allure d'un glossaire assez copieux dont la partie française-arabe constitue comme l'index détaillé. Dans l'une et l'autre, les termes arabes sont donnés en transcription, suivant le système employé par A. Buret et G.-S. Colin. Dans le lexique marocain-français, les mots sont rangés dans un ordre alphabétique français particulier : les caractères conventionnels, transcrivant les sons arabes originaux, y figurent à la suite des caractères traditionnels, représentant les sons communs aux deux langues. On a ainsi la séquence :

a, ɛ (âïn), *b, d, ḍ, f, g, ġ, h, ḥ, ḫ, i/e, j, k, l/ɫ, m, n, q, r/ṛ, s, ṣ, š, t, ṭ, u/o, w, y, z, ẓ.*

Cette disposition, assez novatrice, surprend quelque peu, et l'on ne peut pas dire qu'elle facilite beaucoup la consultation. Elle présente entre autres un grave inconvénient : la disjonction des mots dont le premier élément radical est w et y, qui figurent respectivement, suivant que la demi-voyelle est articulée en voyelle ou en consonne, sous deux rubriques différentes. Ainsi *ūšām* « tatouage » à la p. 183 (1re cal.), sub *u/o*, et *wušma* « tatouage » à la p. 187 (2e col.), sub *w* ; pour l'adjectif signifiant « gauche (sinister) », on cherchera le masculin p. 72, sub *i/e, esar*, et le féminin p. 188, sub *y, yaṣṛa*. L'on aura donc à tenir compte de l'articulation possible de la demi-voyelle initiale pour découvrir la place des mots de racine «assimilée », mais, par contre, l'on pourra passer les voyelles par profits et pertes quand elles sont à l'intérieur du mot : l'auteur semble alors en faire peu de cas lorsqu'il établit son ordre lexical. Une page, prise comme spécimen, p. 147, en donne une idée : on y trouve à la suite *šahwa, šahwāni, šḥāḥa, šḥāɪṭe, šḥāl, šaḥḥ, šaḥḥa, šaḥḥaṛ, šhum, šhat, šahṭa, šḥār, šḥaṛ, šaḥwaš, ši, šīzaṛ, šīb, šībâ, šībāni, šīfa, šīflor, šeḥ, šeḥa, šīkāya, šīki, šīlyɪ, šīta.*

La considération de la nature des voyelles (radicales, morphologiques, phonétiques) et de leur timbre (*a, u, i, a*) n'y semble généralement pas envisagée.

Dans la conception qu'il a d'un recueil lexical, l'auteur semble bien décidé à ne pas constituer un glossaire de mots rangés par racine, mais bien de présenter chaque élément du vocabulaire comme autonome, ainsi qu'il en va dans les langues européennes. On sera néanmoins choqué de voir proposé, à ceux qui ont à

acquérir la pratique de la langue arabe, un instrument de travail qui est radicalement contraire à l'esprit même de la langue arabe, en ce qu'il suppose absente la notion de dérivation, et rompu le lien qui unit à leur racine les mots qui en procèdent. Le quête des mots se rattachant, par exemple, à l'idée d'« hériter » obligera à se transporter de la p. 95, *mīrāt* « héritage », sub *m*, à la p. 174, *ttūrat* « être hérité » sub *t*, à la p. 183, *urat* « hériter » sub *u*, aux p. 184 *wāɪat* « héritier » et 186 *wurt/wart* « héritage » sub *w*.

Dans l'usage conjoint des deux lexiques, il importera de ne pas toujours rechercher le nom d'action ou le nom abstrait correspondant aux verbes en usage. Si « enquête » et « enquêter » sont côte à côte p. 33, à proximité d'« excéder » p. 34, on ne trouvera pas « excès » ; *ḫrst* « labourer » précède immédiatement *ḫaṛt* « labour », mais *fakṛa* « idée » donné à la p. 55 du lexique français-marocain, ne figure pas dans le lexique marocain-français, à la p. 43 où est *fskkoṛ*. Il nous semble que de telles contradictions résultent d'un défaut de méthode.

Il reste que la lecture des recueils de textes en arabe marocain paraît grandement facilitée maintenant que l'on a sous la main les deux lexiques de D. Ferré. C'est là l'essentiel. Façonner un ouvrage de lexicographie représente un long travail ardu, fait de savoir, d'intelligence et de minutie. On ne peut que féliciter l'auteur de l'avoir entrepris et mené à bien. Il n'est pas de lexiques et de glossaires qui ne soient critiquables, tant dans le détail des mots qu'ils assemblent que dans la présentation qui leur est donnée. La transposition, d'un système linguistique à un autre, des notions qu'exprime un vocabulaire « en pièces détachées » repose sur une base conventionnelle : rester fidèle à l'esprit de la langue d'où l'on part, en en maintenant la structure de l'appareil lexical, dans sa logique, son automatisme, et... ses inconséquences, c'est nécessairement trahir l'esprit de la langue à laquelle on arrive. Au contraire, à prendre le point d'arrivée pour règle, dans l'exposé des faits, on déplace, par la force des choses, le point de départ. Force est, cependant, de prendre parti. C'est toujours une décision courageuse.

S'il est, enfin, une entreprise malaisée pour un lexicographe, c'est de tenter de distinguer et d'énumérer, en les classant, les valeurs diverses des prépositions. Combien de dictionnaires français ont dû ne jamais voir le jour, parce que leurs auteurs avaient à se mesurer avec « à » dès le premier choc ! D. Ferré n'a pas reculé devant la difficulté. On trouvera dans son lexique marocain-français, aux pp. 16-17 pour *ɛla*, 23-24 pour *b*, 40 pour *f*, etc. des articles bien conçus, bien menés, où des exemples heureusement choisis illustrent l'exposé par définition schématique : un tour de force qui nous fait espérer pour l'avenir d'excellentes publications linguistiques de D. Ferré.

Ph. MARÇAIS.

M. PAOLILLO, *Contes et légendes de Tunisie*, Fernand Nathan, éditeur, Paris, 1953, 256 pages.

Publié dans la « Collection des contes et légendes de tous les pays », collection déjà très fournie, ce recueil est destiné à la jeunesse. Il réunit une trentaine de petites histoires et de nouvelles. Il en est de particulières à la Tunisie, qui situent l'action dans l'histoire et le cadre géographique de la Régence. Il en est aussi qui, connues en Tunisie, appartiennent au fond maghrébin, ou même au fond folklorique plus vaste des pays musulmans. Le choix des pièces ainsi présentées est généralement heureux et la narration fort plaisante.

Ph. MARÇAIS.

CHRONIQUE

DEUX REVUES D'ORIENTALISME.

Studia Islamica, collegerunt R. Brunschvig et J. Schacht, Paris (Larose).

Arabica, revue d'études arabes fondée par E. Lévi-Provençal, Leider (E.J. Brill).

La *Revue Africaine* se fait un plaisir de signaler la naissance de ces deux périodiques orientalistes et d'en féliciter leur éminents promoteurs, bien connus des membres de la Société historique algérienne. On se bornera ici à définir le caractère de ces publications et à analyser le contenu des premiers numéros.

Studia Islamica « offrent au public islamisant et non-arabisant des articles rédigés (de préférence en français et en anglais) par des spécialistes qualifiés sur toutes questions relevant du vaste domaine de l'islamologie. En toute liberté scientifique, l'accent sera mis, dans ces études, sur l'aspect général des problèmes traités. Une attention particulière sera accordée aux discussions de méthode, aux vues d'ensemble, aux résultats neufs ». La revue nouvelle paraîtra « sans périodicité fixe, au rythme approximatif de deux fascicules par an ». Le premier numéro, 1953 (164 pages), contient les articles suivants : R. Brunschvig, *Perspectives* ; J. Schacht, *New sources for the History of Muhammadan Theology* ; B. Lewis, *Some observations on the signifiance of Heresy ir the history of Islam* ; O. Turan, *Les souverains saldjoukides et leur sujets non musulmans* ; G.E. von Grunebaum, *The spirit of Islam as shown in its literature* ; J. Lecerf, *Un essai d'analyse fonctionnelle : les tendances mystiques du poète libanais d'Amérique, Gabrân Khalîl Gabrân* ; J. Berque, *Problèmes initiaux de la sociologie juridique en Afrique du Nord*.

Arabica, « organe des arabisants français, revue largement ouverte à la collaboration extérieure, paraît trois fois par an (janvier, mai, octobre). Elle publie des études, des documents et des notes sur la langue, la littérature, l'histoire et la civilisation du monde arabe, ainsi que sur l'influence de la culture arabe sur la culture occidentale ; un bulletin critique et une revue bibliographique (avec index annuel) ; une chronique

du monde arabisant ». Le Fascicule I, de janvier 1954 (128 pages) est formé comme suit : *Note liminaire* de la rédaction ; L. Massignon, *Réflexions sur la structure primitive de l'analyse grammaticale en arabe* ; E. Lévi-Provençal, *Arabica occidentalia, I : 1. Un nouveau récit de la conquête de l'Afrique du Nord par les Arabes. 2. Le zagal hispanique dans le Mugrib d'Ibn Sa'îd* ; R. Blachère, *Contribution à l'étude de la littérature proverbiale des Arabes à l'époque archaïque* ; Ch. Pellat, *Le Traité d'astronomie pratique et de météorologie populaire d'Ibn Qutayba* ; E. Lévi-Provençal, Documents et notules : I. *Les citations du Muqtabis d'Ibn Hayyân relatives aux agrandissements de la Grande Mosquée de Cordoue au IXe siècle.* II. *Le Kitâb Nasab Qurays de Mus'ab Al-Zubayrî* ; *Bulletin critique : Revue bibliographique ; Chronique du monde arabisant.*

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1953.

Pour la première fois depuis 1952, cette Chronique n'a pas été rédigée par Louis Leschi, Correspondant de l'Institut, Directeur des Antiquités de l'Algérie. Elle ne le sera plus, hélas ! L'Archéologie algérienne, à qui Louis Leschi a tout sacrifié, ses travaux personnels, sa carrière universitaire et sa santé même, a perdu en lui un guide éprouvé et un maître incontesté. Ce n'est pas ici le lieu de redire tout ce que la science lui doit dans les domaines archéologique et épigraphique. Qu'il soit simplement permis de dédier à la mémoire du grand savant et de l'éminent directeur, ce modeste tribut, hommage d'une affectueuse et fidèle admiration.

L. B.-M. L.

I

Archéologie préhistorique

Les recherches n'ont pas revêtu en 1953 une activité aussi grande que l'année précédente. En 1952, les Congrès internationaux réunis à Alger, surtout le IIe Congrès Panafricain de Préhistoire, avaient incité les préhistoriens à présenter un bilan de leurs travaux, et des moyens exceptionnels avaient été mis en œuvre pour aménager les gisements ; en particulier, des fouilles avaient été rouvertes à l'Aïn Hanech, à Mechta el-Arbi, Afalou bou Rhummel, Tamar Hat, Columnata, Ternifine, etc... Par contre, en 1953, non seulement ces conditions favorables ont disparu, mais encore l'application aux recherches et aux fouilles préhistoriques du régime de gestion financière des chantiers archéologiques s'est révélée une entrave pouvant aller jusqu'à les rendre impossibles. L'Archéologie préhistorique diffère profondément, sur le terrain, de l'Archéologie classique. La fouille préhistorique n'est jamais celle d'une ville, elle est rarement celle d'un monument, toujours une fouille d'objets. C'est dire qu'il n'y a pas cette concentration de documents qui font la richesse de Djemila ou de Timgad, mais une extrême dispersion, le plus souvent en pleine nature ; que nos chantiers sont épars à travers l'Algérie et toujours temporaires ; que nous n'utilisons qu'un très petit nombre d'ouvriers recrutés sur place, rarement plus de 6 et souvent moins. En un mot, le préhistorien ignore les grands chantiers permanents à main-d'œuvre stable et spécialisée ouverts au siège même d'une circonscription archéologique ; ses recherches ne sont possibles que si on lui accorde d'une manière différente les moyens nécessaires : il lui faut comme au géologue une subvention et une jeep. Le service des Antiquités de l'Algérie est le seul en Afrique du Nord, et peut-être au monde, à ne pas disposer d'un véhicule tout-terrain.

Cet exposé préliminaire était nécessaire. Il permet de comprendre pourquoi des recherches ont été abandonnées, pourquoi l'activité s'est concentrée en quelques points faisant contraste avec l'éparpillement de 1952.

Département d'Oran.

Rien n'est à signaler dans la plupart des circonscriptions archéologiques. M. Le Dû, chargé de la section de Préhistoire au Musée Demaeght (Oran), a poursuivi la fouille de la station préhistorique qu'il avait découverte près de la maison forestière de M'Silah.

M. Vuillemot, à la suite d'une communication que j'avais présentée au Congrès de Tétouan (Juin 1953), a effectué une fructueuse reconnaissance dans certaines des îles bordières de la côte oranaise : Ile Plane, Ile de Raschgoun, Grande Habiba. Il a découvert en particulier des traces indiscutables d'Atérien qui posent le problème des relations avec le continent au Paléolithique. Le rattachement des îles lors de la régression préflandrienne paraît soutenable plus qu'une navigation des Hommes de Neandertal.

M. Janier a eu connaissance de découvertes fortuites effectuées près de Beni-Saf : des restes humains abondants à la base d'un gisement du type « escargotière ». On déplore que le Directeur de la circonscription archéologique de Tlemcen n'ait pas été prévenu plus rapidement, et qu'il ne disposât

point de moyens lui permettant d'intervenir. Il s'agissait en effet d'Hommes préhistoriques, dont on n'a pu sauver que d'insuffisants débris, grâce à l'action conjuguée de la Municipalité, de M. Janier et de M. Gabriel Camps, collaborateur du laboratoire du Bardo, qui a bien voulu, avec sa voiture et à ses frais, aller les recueillir et les rapporter à Alger.

Dans la même circonscription, M. Couvert, instituteur aux Beni-Bahdel, a poursuivi ses investigations dans les grottes de la région.

Les fouilles que M. C. Arambourg, professeur au Muséum National d'Histoire Naturelle, se proposait de reprendre dans la sablière de Ternifine en 1953, ont été ajournées à l'année suivante. M. Arambourg s'est rendu à Palikao pour les préparer avec l'aide de la Municipalité.

M. Cadenat a dû interrompre la fouille du riche gisement ibéromaurusien et néolithique de Columnata. Par contre, il a étudié l'industrie paléolithique recueillie non loin de la station atérienne du Kef bou Gherara.

Département d'Alger.

M. G. Camps a mené à bien une étude des dolmens de Beni-Messous. Cette mise au point de nos connaissances a paru dans le fasc. 2 de *Libyca* (juillet 1953). Il eût été souhaitable de pouvoir effectuer quelques sondages dans les dolmens écroulés qui ne semblent pas avoir été tous fouillés. Quoi qu'il en soit, le nombre de ces monuments est plus élevé qu'on ne croyait, malgré les destructions qui frappèrent autrefois cette nécropole.

Les documents recueillis en 1952, dans les riches gisements des environs de Champlain sont à l'étude. Il n'a pas été possible de continuer les recherches en 1953.

M. Bellin a commencé des recherches dans la région de Djelfa. M. Tixier a achevé ses fouilles d'El-Hamel, dont les résultats seront publiés dans *Libyca*. Il n'a pu poursuivre des recherches dans la même région.

La seule fouille importante qui ait été ouverte dans le département d'Alger est celle de la Grotte basse du Phare, au Cap Ténès. Connu par les travaux du Dr H. Marchand, ce gisement a fait l'objet, d'octobre à décembre 1953, de recherches en profondeur, parfaitement conduites par M. Lorcin, boursier de recherches préhistoriques en Algérie. M. Lorcin a recueilli avec méthode de nombreux documents qui paraissent confirmer l'âge ibéromaurusien du gisement. Il a de plus procédé à une exploration systématique du Cap Ténès et reconnu plusieurs dépôts archéologiques auxquels il se propose de consacrer, si les moyens lui en sont donnés, une seconde campagne.

Département de Constantine.

M. Guinet a enrichi la carte des escargotières de la région de Sétif de trois nouveaux gisements. Il a signalé d'autre part la présence d'outillage vraisemblablement atérien dans les limons rouges de l'Ile de Mansouria (Ziama).

La campagne de fouilles de M. C. Arambourg à l'Aïn Hanech a été la plus importante qu'il ait jamais pu consacrer au célèbre gisement villafranchien des « sphéroïdes à facettes ». Un levé topographique minutieux a été dressé. Si les fouilles de 1953 n'ont pas permis de découvrir le niveau d'origine des bifaces recueillis en 1952, elles ont apporté de nombreux documents, en partie nouveaux. Il est probable que la campagne de 1954 sera la dernière avant la publication d'ensemble.

M. Laplace Jauretche, boursier de recherches préhistoriques en Algérie, a prospecté la région de Canrobert-Aïn Beïda-Le Tarf. Après avoir visité 9 des gisements signalés en 1938, par les Missions américaines, il en a découvert 12, dont 9 escargotières et 3 stations atériennes. Il a fouillé l'un des gisements et se propose d'achever ces recherches en 1954.

Dans la région de Tébessa, M. Richaud a étudié les gisements proches de son école (Tazbent-Troubia).

M. Sassy a visité le Kef Messiouer, malheureusement peu accessible, et qui porte une des plus belles gravures rupestres du Maghreb, la « Curée des Lions ».

Sahara.

Les Sahariens ont continué d'enrichir nos collections, mais peu de recherches systématiques ont été entreprises. Le Commandant Imbart a, sous les auspices de l'Institut de Recherches Sahariennes, relevé des œuvres d'Art rupestre et rapporté une poterie remarquable. Grâce à l'appui du même Institut, le signataire de cette chronique a pu étudier les gisements néolithiques des environs d'Ouargla. Des documents de qualité exceptionnelle lui ont été remis par le Colonel Thiriet et le Capitaine Favergeat pour le Musée du Bardo. Plusieurs géologues ont contribué à l'enrichissement de nos connaissances sur la Préhistoire du désert. Parmi les documents entrés dans les collections du Bardo, on notera la gravure d'éléphant, rapportée d'Ineker par les soins du Colonel Thiriet, Commandant le territoire des Oasis.

Musée - Publications - Missions.

La section de Préhistoire du Musée d'Ethnographie et de Préhistoire du Bardo a été fermée au public pour permettre

sa réinstallation d'ensemble. Après les salles I-II et V, ce sont les salles III et IV qui ont été dotées de vitrines à montures métalliques, éclairées par des rampes lumineuses. La salle IV, en cours d'aménagement, sera entièrement consacrée à la Préhistoire saharienne. Une communication intérieure a été ménagée entre les deux étages du Musée de Préhistoire ; elle va permettre d'exposer les collections américaines obtenues par échanges et dont l'accroissement est en cours.

Le laboratoire attaché au Musée du Bardo a poursuivi son œuvre. L'inventaire des quelques mille tiroirs de collections a progressé grâce à l'aide bénévole des étudiants de Préhistoire de l'Université. Un répertoire pourra être publié lorsque ce travail de longue haleine sera achevé.

La Bibliothèque s'est surtout enrichie grâce aux échanges organisés dans le Monde entier avec la série d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques de *Libyca*. Cela représente plusieurs centaines de volumes ou brochures.

Les deux fascicules du tome I de *Libyca*, faisant suite aux *Travaux du Laboratoire du Bardo*, ont paru en 1953. Ils comprennent des Notes et Mémoires ainsi qu'une chronique. Celle-ci donne une bibliographie des travaux parus en 1952 et le compte rendu des Congrès scientifiques de 1953.

Le XIXe Congrès Géologique international a consacré un volume de ses travaux au Catalogue des Hommes fossiles. Le chapitre consacré au Maghreb et au Sahara résume un mémoire détaillé qui paraîtra *in extenso* dans le tome II de *Libyca* (1954).

Les Actes du IIe Congrès Panafricain de Préhistoire sont à l'impression.

La bourse de recherches préhistoriques en Algérie, créée en 1951, et dont avaient bénéficié MM. Laplace, en 1952, et Lorcin en 1953, a été attribuée de nouveau à M. Laplace Jauretche pour 1954.

Le signataire de cette chronique a participé au 1er Congrès archéologique du Maroc espagnol, qui s'est réuni à Tétouan en juin 1953. Par contre, il n'a pu assister ni au Congrès Préhistorique de France, ni surtout à la réunion de l'INQUA.

M. Arambourg a bénéficié d'une mission pour ses fouilles de l'Aïn Hanech. M. Balout l'a rejoint. Il a visité également les fouilles de M. Lorcin au Cap Ténès. Grâce aux moyens mis à sa disposition par l'Institut de Recherches Sahariennes, il a pu accomplir une mission à Ghardaïa et Ouargla, et visiter les gisements préhistoriques des Nememchas.

LIONEL BALOUT.

II

A. ARCHÉOLOGIE PUNIQUE, ROMAINE ET CHRÉTIENNE.

Département d'Oran.

ST-LEU (*Portus Magnus*).

Entreprises depuis plusieurs années sur une petite partie des 25 ou 30 ha, que couvre la ville antique, les fouilles que dirige Mme Vincent ont poursuivi vers l'Est le dégagement du *decumanus*. Cette rue large de 4 m. a été déblayée sur une longueur de 100 m. ; elle n'est pas dallée, mais faite de caillasse damée ou plus simplement encore de terre battue. Des bâtiments et des maisons, dont les seuils de porte apparaissent, la bordent de chaque côté. C'est en partant d'une de ces entrées, particulièrement importante, qu'a été découvert le grand ensemble architectural d'une vaste demeure dont la fouille se poursuit depuis deux ans. Cette demeure comporte des thermes dont le *frigidarium* a révélé cette année un fort beau petit bassin.

En 1952, a été mis au jour l'escalier monumental d'un temple précédé d'une cour à portique. Si les recherches n'ont pas encore permis de le faire sortir de l'anonymat, elles ont du moins permis de découvrir dans l'angle Nord une citerne de bonne construction. L'intérêt de cet édifice religieux est considérable.

Directrice de la XIIIe Circonscription Archéologique, Mme Vincent s'est intéressée particulièrement au port antique que recouvrent les dunes voisines de la plage de Damesme et que menace un plan de lotissement.

LAMORICIÈRE (*Altava*).

M. Courtot a poursuivi l'exploration méthodique, commencée en 1952, du site antique d'Altava, qui se trouve autour de la gare de Lamoricière, à quelque 500 m. à l'Est du village moderne. Au cours de trois campagnes de fouilles, M. Courtot a fait progresser le dégagement du *Cardo* qui semble bien être le *Cardo Maximus*, son axe étant à environ 160 m. du mur Est et 170 m. du mur Ouest de la ville antique ; il n'est pas dallé mais seulement encaillassé, et son axe, au lieu d'être Nord-Sud, est légèrement décalé vers le Nord-Ouest. On le suit sur 130 mètres de longueur à partir de la limite Sud constituée par les terrains dépendant de la gare. Les murs qui bordent cette rue sont en général des murs grossiers d'époque tardive, qui bloquent des seuils et sans

doute aussi des rues adjacentes perpendiculaires. Sur le côté Est du *Cardo*, M. Courtot a continué à dégager les alentours du pressoir à huile signalé l'an dernier ; il y a trouvé un moulin à grains et, contigu, un four à pain écroulé, près duquel a été recueillie une grande quantité de grains carbonisés (blé tendre, blé dur et épeautre mélangés). A 50 m. au Nord, cette fois sur le côté Ouest du *Cardo*, apparaît une maison à mosaïque dont la fouille n'a fait que commencer. Trente mètres plus loin, toujours vers le Nord, le *Cardo* est interrompu par un ensemble de constructions assez complexe, où l'on peut reconnaître un nouveau pressoir à huile, voisin d'un autre moulin à grains, un canal d'irrigation, trois *dolia* et une partie du rempart Nord.

Ces recherches ont fourni divers objets (bracelets, monnaies, poteries), et plusieurs inscriptions d'un grand intérêt.

Dans la XIVe Circonscription Archéologique (Lamoricière), qu'il dirige, M. Courtot a recueilli trois documents épigraphiques, dans la plaine d'El-Gor, au Nord de Lamoricière, surtout il a signalé la découverte à Aïn-Témouchent de deux lots importants de monnaies romaines qui seront donnés au Musée d'Oran et il a pu fournir d'utiles renseignements sur les sites de Zahra, Tléta et Tafessera (*Atl. Arch.* f° 42, n° 18 Koudiat-er-Roum, et non n° 17, comme il a été écrit par erreur) d'où proviennent des inscriptions tardives V[e]-VIe s. ap. J.-C.), déposées au Musée de Tlemcen.

Dans la XVe Circonscription Archéologique (Tlemcen), M. Janier a signalé la découverte à Damous, sur la Tafna (*Atl. Arch.* f° 30, n° 11) de deux nouvelles stèles funéraires, provisoirement déposées chez M. Bouteille, maire de Pont de l'Isser : l'une est l'épitaphe d'Aurelius Donatus, datée de 340 de la province = 379 ap. J.-C. ; l'autre est l'épitaphe d'Antistius Victor, mort à 75 ans en 389 ap. J.-C. (350 de la province).

Aux Andalouses, M. Cintas, Inspecteur des Antiquités de Tunisie, a poursuivi, avec l'aide de M. Vuillemot, colon à Bou-Sfer, l'exploration du site, occupé par les Carthaginois avant de l'être par les Romains. La découverte d'une nécropole punique annonce celle d'une ville dont l'emplacement a été repéré.

Vers l'Ouest, à Mersa Madakh (*Atl. Arch.*, f° 20, n° 5) une autre agglomération punique occupait le littoral, près de l'embouchure de l'Oued Madakh. Les fouilles ont livré une partie de l'enceinte des vestiges de maisons, des vases et de nombreux tessons, datables du IVe s. av. J.-C.

Dans la XVIe Circonscription Archéologique (Tiaret), M. Cadenat a signalé plusieurs découvertes fortuites : près d'Achelef (*Atl. Arch.*, f° 22, n° 107) une inscription malheureusement très abîmée et presque impossible à déchiffrer ; à 3 kms de Martimprey, une intéressante dédicace à l'empereur Caracalla qui sera publiée dans le tome II de *Libyca* ; à Waldeck-Rousseau, un grand *dolium* et une pierre portant un chrisme ; enfin à Aïn-Sarb (près du n° 12, f° 33 *Alt. Arch.*) quatre chapiteaux assez grossiers, dont l'un porte le chrisme accompagné de l'alpha et de l'omega.

Dans la XVIIIe Circonscription (Mostaganem), M. Le Dû a recueilli une nouvelle monnaie de bronze qui lui a été remise par M. le Maire de Fornaka.

Département d'Alger.

Dans la XXe Circonscription Archéologique (Ténès), M. Coco a effectué des recherches aux environs du Guelta, en particulier à Bordj-Baal (*Atlas Arch.*, f° 12, n° 14) et à Montenotte où ont été découverts des tombes qui sont peut-être des tombes d'enfants et dans une propriété privée (appartenant à M. Mazars) des résidus de minerais, gangues et scories qui attestent en cet endroit une antique industrie métallurgique.

A Ténès même, des fouilles ont été commencées dans une nécropole romaine à incinération. Un mobilier varié (œnochoé, poterie sigillée, lampes, coupe de verre, balsamaire) qui date le cimetière du IIe s. ap. J.-C., y a été recueilli. Deux épitaphes célèbrent la mémoire de Livia Maxima Abbosa morte à 90 ans et de Livia Diria morte à 21 ans, 4 mois et 7 jours.

Enfin M. Coco a pu recueillir quatre curieuses figurines en métal découvertes au Guelta en 1952.

Dans la XXIIe Circonscription (Teniet-el-Haad) M. Salama a prospecté la région comprise entre Teniet-el-Haad et la limite du département d'Oran. Il y a relevé : à 2 kms 500 d'Aïn-Toukria (*Alt. Arch.*, f° 23, n° 27) une borne milliaire qui, malgré sa mutilation, paraît pouvoir être datée du IVe s. ; elle a été transportée à Aïn-Kebaba dans le jardin de M. Forzy. A Aïn-Sidi-Mansour (*Alt. Arch.*, f° 23, n° 20) dans la propriété de M. Valentini, des colonnes et des pierres taillées ; l'une est une clé de voûte ornée du chrisme, flanqué de l'alpha et de l'oméga ; elle a été transportée dans le jardin de l'église de Bourbaki. Du même endroit provient une inscription mutilée, dédiée à une divinité ou à un génie « conservator aquae » ; elle est entrée dans les collections du Musée Stéphane Gsell à Alger.

Cherchel (*Cæsarea*).

Les recherches de M. Gazagne, Directeur des fouilles, ont porté sur divers points :

L'amphithéâtre, dont la fouille était incomplète et la présentation fort médiocre, a fait l'objet de recherches nouvelles, qui se poursuivent actuellement. En dégageant la porte Sud, est apparu un escalier jusqu'ici inconnu ainsi que l'entrée de galeries latérales derrière le *podium*. Dans la partie Nord-Ouest une entrée à double escalier ajoute encore à l'aspect monumental de l'édifice et le met bien en valeur. Une étude précise de l'amphithéâtre devra être reprise. La porte Est de Cherchel, dite porte de Tipasa, a été repérée exactement dans la propriété Bleicher, à 1 km de la ville moderne, en bordure et au Nord de la R.N. n° 11. Elle a pu être dégagée, ainsi que ses abords immédiats et une partie du mur d'enceinte, épais à cet endroit de 2 m, 20 à 3 m, 20.

Au delà de cette porte ont été trouvées des stèles épigraphiques, des tombes et des mosaïques qui confirment la présence, déjà signalée, d'une nécropole.

Près des Thermes de l'Est, la construction d'une villa a provoqué la découverte de plusieurs sculptures du plus haut intérêt : une tête d'Antinoüs, un buste d'Hadrien (?), un buste de femme et une tête d'Apollon (?). Les trois premiers documents seront publiés dans le tome II de *Libyca*.

Enfin, à la porte Ouest des remparts de Cherchel, sur le bord de la route nationale n° 11, a été trouvée une tombe avec caisson inscrit.

Dans la Ire Circonscription (Cherchel), M. Gazagne a relevé divers vestiges antiques le long du littoral : à l'Est de Cherchel, aux Trois Ilots (bassins, citernes, colonnes) ; à Novi, une cimetière romain ; vers l'Ouest, à 11 kms de Cherchel, des ruines qui paraissent importantes. Les environs de la route nationale n° 11 ont été prospectés également. A 10 kms de la ville et à 1 km au Nord de la route, de nombreuses constructions, des amas de pierres de taille indiquent un site intéressant, tandis que 4 kms plus loin sur une hauteur, située au Sud de la route, des murs de pierres de taille et de vastes bassins permettent d'envisager la présence d'un *Castellum*. Plus au Sud encore les bords du plateau semblent recéler les ruines de plusieurs fermes.

TIPASA.

Le Colonel Baradez, Directeur des fouilles, a poursuivi ses recherches dans deux secteurs : d'une part à l'Est, dans la nécropole de Sainte-Salsa ; d'autre part, dans la zone archéologique du Parc Trémaux.

1° On a dégagé une partie du mur d'enceinte à proximité immédiate de la route nationale. Bien qu'il ait été arasé, le rempart se dresse encore à cet endroit à deux mètres au-dessus du sol romain.

Mais c'est dans la nécropole même qu'a été déployé l'essentiel des efforts, à la recherche surtout des tombes païennes. Près de 70 de ces tombes ont été dégagées sous les tombes chrétiennes qui entourent le *columbarium* connu depuis longtemps ; d'autres ont été reconnues plus loin ; l'une d'elles a été trouvée à l'intérieur d'une tour du rempart et une dernière en partie recouverte par les fondations mêmes du mur. On savait déjà qu'une nécropole païenne se trouvait là, sous la nécropole chrétienne. Mais le mur d'enceinte ayant pu être récemment daté du milieu du IIe s. de notre ère, il devient maintenant possible de préciser que l'imposant cimetière chrétien de Sainte-Salsa s'est installé sur une nécropole païenne du Ier et du début du IIe s. ap. J.-C., en partie bouleversée par la construction du rempart.

Une autre découverte intéressante a été faite plus loin vers l'Est, entre la basilique de Sainte-Salsa et le cimetière musulman : un nouveau centre religieux, non plus chrétien, mais païen et même d'une haute époque, a été repéré grâce à cinq stèles néo-puniques représentant des scènes d'offrandes et accompagnées de vases contenant des ossements de petits mammifères et de pigeons. Ces vases et d'autres retrouvés dans les environs immédiats peuvent être datés de la première moitié du Ier s. de notre ère. Est-il permis de penser au Culte de Caelestis ? La suite des fouilles le dira peut-être.

2° Dans le périmètre archéologique du Parc Trémaux, le gros travail a consisté dans le dégagement de l'Amphithéâtre et la consolidation des zones dangereuses, ce qui a fait connaître plusieurs nouvelles bases honorifiques. La chronologie des inscriptions et des monnaies, autant que les nombreux remplois de pierres, surtout funéraires, semblent indiquer que l'amphithéâtre, restauré au début du IVe s., fut ensuite abandonné à la fin du même siècle ou au début du Ve siècle et qu'il servit alors à la fois de carrière et d'abri à certains habitants de Tipasa, tel le potier qui installe son four dans une des portes latérales de l'arène. Hormis l'amphithéâtre, les travaux ont été un peu dispersés : autour de l'ancien Temple anonyme où des sondages ont permis de préciser la chronologie des constructions adjacentes ; autour du nouveau Temple anonyme dont on a retrouvé les fondations de l'autel et non loin de là, à l'extérieur du mur oriental du sanctuaire, une très belle tête en marbre grec ; sur le *decumanus*, qui a été dégagé en partie derrière le Théâtre, entre ce dernier et la porte de Césarée ; enfin autour de la porte de Césarée même, où des sondages avaient jadis été faits, mais où une fouille plus complète mérite d'être effectuée.

Dans la IIe Circonscription (Tipasa), le Colonel Baradez a obtenu, de M. Demonchy, le don au Musée de Tipasa du beau

sarcophage en marbre dit de Pélops et d'Hippodamie. Une fouille à l'endroit où il a été découvert jadis a permis de retrouver certains fragments qu'il sera possible de remettre en place.

MASQUERAY (*Rapidum*).

M. Leglay, Ancien Membre de l'Ecole de Rome, a poursuivi pendant quelques semaines la fouille du camp d'Hadrien dans la partie méridionale, qui jusqu'à ces dernières années était occupée par des champs cultivés. Des casernements, un puits profond creusé au débouché de la porte Sud, un édifice rectangulaire très allongé, portant des traces très nettes de foyers, ont été exhumés. On peut dès maintenant voir, à 165 kms d'Alger, l'installation d'un camp du limes de Maurétanie Césarienne.

ALGER (*Icosium*).

Les travaux de fondation du futur Hôtel du Trésor, dans le quartier de la Marine, ont révélé des vestiges romains, en particulier un puits fort bien construit, de 12 m. de profondeur, d'où l'on a extrait une masse considérable de poteries, malheureusement en général fragmentaires. Les pièces les plus intéressantes, recueillies au fond, trahissent en dehors des céramiques locales une double importation grecque et gallo-romaine. Un fragment porte l'estampille d'une célèbre fabrique de Lezoux (Massif Central).

Tout près d'Alger, à *Chéragas*, dans la propriété de Fleurieu, des travaux de culture ont fait apparaître des vestiges de moulins à grains et à huile ainsi que trois épitaphes juives.

Dans la XXIe Circonscription (à l'Est d'Alger), M. Salama étudie en ce moment cinq bornes milliaires trouvées à Fort-de-l'Eau, à 18 kms d'Alger (*Atl. Arch.*, f° 5, n° 34) et déposées maintenant au Musée Stéphane Gsell. Ces bornes, datées du IIIe et du IVe s., indiquent une distance de deux milles de Rusguniae (dont elles fournissent le nom complet inconnu jusqu'ici) en direction d'Icosium (Alger). M. Salama a en outre signalé la découverte près des grands thermes de Rusguniae (Cap Matifou) d'un petit trésor monétaire de bronzes du Bas-Empire. L'inventaire en a été demandé.

TIGZIRT (*Iomnium*).

M. Hus, Membre de l'Ecole Française de Rome, qui avait déjà fouillé à Tigzirt en 1951, a poursuivi les travaux confiés depuis cinq ans à des Membres de l'Ecole, boursiers du Gouvernement Général. La zone de recherche avait été soigneusement délimitée au Sud par le *decumanus*, au Nord par le

gros mur dégagé en 1950, à l'Ouest par les *Horrea* découverts en 1951, à l'Est par le prolongement du Cardo. Deux niveaux sont apparus, l'un romain, l'autre byzantin.

Le niveau romain est représenté par un monument rectangulaire de 21 m, 40 sur 17 m, 20, fort bien construit en pierres de petites dimensions liées par du ciment. L'épaisseur des murs (1 mètre), la présence d'un escalier accolé au mur Ouest, l'existence de deux rangées de piliers de soutènement, l'absence de porte centrale enfin, permettent de penser qu'il s'agit là du *podium* d'un important monument. Parallèlement au mur Est de ce bâtiment, court une colonnade de 17 m, 50, dont on retrouve le stylobate et huit bases de colonnes. Elle est elle-même flanquée à l'Est d'un beau dallage, très régulier, sur lequel ont été gravés deux jeux d'osselets. Peut-on penser à un portique, aller jusqu'à un *Forum* et dans ce cas s'aventurer à faire du monument ci-dessus un Capitole ? Seules les fouilles ultérieures en décideront. Elles apparaissent dès maintenant lourdes de promesses.

A ce premier niveau, romain, sont superposées des constructions byzantines assez complexes. Elles comprennent une petite Eglise de 11 m, 50 de long sur 8 m. de large, composée de deux nefs (une nef centrale et une seule nef latérale, sur le côté droit) et d'un *bêma* surélevé, délimité par une abside. Une seule sacristie (*diaconicum*) flanque l'abside à droite.

Les fouilles conduites sous l'autel dont les traces sont très nettes n'ont rien apporté. Et un fragment d'inscription trouvé près de cette curieuse église ne suffit pas à lui attacher le patronage d'un saint ou d'un martyr. Son plan étrange, à deux nefs, s'explique peut-être par le voisinage gênant, du côté gauche, d'un puissant bâtiment industriel et de ses dépendances.

Tout ce secteur a été utilisé comme cimetière à divers moments de l'histoire de Tigzirt, comme l'atteste la découverte d'une tombe romaine, de deux tombes byzantines, de six tombes berbères et de quatre sépultures dans la terre même.

TAKSEBT.

Le Colonel Reyniers, dont on connaît les études métrologiques sur le Tombeau de la Chrétienne, nous signale que la métrologie du grand monument de Taksebt est la même que celle de la chemise et de la galerie du Kbour Roumia et est fondée sur une coudée de 50,5/50,9 qui mesure toutes les assises et la base, de diamètre égal à 20 coudées. Ce rapprochement, dit-il, avait été fait par P. Gavault et Ch. Bourlier, (*Rev. Afr.*, 1893, p. 132), mais sans tenir compte de la métrologie.

Département de Constantine.

HIPPONE (*Hippo Regius*).

M. Erwan Marec, Directeur des fouilles, a fait porter son activité sur sept points principaux :

1° *Quartier du Forum.* Le dégagement du péristyle Ouest du Forum, moins bien conservé que le péristyle Est, a été poursuivi, mais les découvertes les plus intéressantes ont été faites d'une part au delà de l'angle Nord-Ouest de la place, où a été mis au jour un édifice composé de deux salles rectangulaires. Le sol dallé de marbre et les murs jadis revêtus de plaques de marbre permettent d'envisager raisonnablement l'hypothèse d'une curie, tandis que la découverte dans le sous-sol d'un chapiteau en tuf de style ionique et de grandes dimensions permet de penser à un Forum antérieur à celui du Ier siècle dont nous admirons la conservation et l'étendue. D'autre part, en approfondissant la fouille le long du petit côté Sud, un nouveau dallage de marbre, avec trottoir et caniveau, paraît indiquer à une époque plus récente une extension vers le Sud de ce Forum du Ier siècle.

2° *Le Théâtre.* Les deux absides qui flanquent la scène à droite et à gauche sont maintenant complètement visibles. Mais la nouveauté consiste dans la découverte, au milieu de fragments de corniches et de balustrades sculptées, d'un masque de théâtre en marbre et d'une belle statue de dieu (peut-être un Apollon ?).

3° *Les Grands Thermes.* Les recherches de cette année ont pratiquement doublé la superficie jusqu'ici fouillée de cet ensemble, tandis que des sondages à 3 m. de profondeur ont révélé de puissantes fondations en pierres de taille à bossage et, au-delà des couloirs de service signalés l'an dernier, les traces du péristyle qui sans doute entourait les Thermes. Un fragment de statue colossale en marbre de Paros a été mis au jour pendant ces travaux : il s'agit, semble-t-il, d'une réplique du Doryphore de Polyclète.

4° *Les Thermes du Sud.* Non loin de la villa dite maintenant du Minotaure, située au Sud-Ouest du Gharf el Artran, dans l'ancienne propriété Dufour, un important édifice avait été entrevu l'an dernier. La fouille en est suffisamment avancée pour l'identifier à coup sûr comme des Thermes de dimensions considérables : salles chaudes, piscine froide, dallage et parois de marbre, colonnes cannelées permettent déjà de fonder de grands espoirs sur cet ensemble architectural, non moins que deux inscriptions dédiées l'un à Julia Domna, l'autre à Aurelius Honoratus, flamine augustale perpétuel.

Plus à l'Est, un nouveau monument est en cours de dégagement. La puissance des fondations, l'importance de quatre piliers en marbre noir, la présence de revêtements peints en rouge, en manifestent le grand intérêt que souligne encore la découverte d'un autel voué aux *Dii Consentes.*

5° *La villa à étages* accrochée au flanc Sud du Gharf el Artran livre progressivement de nouveaux et luxueux pavements en mosaïque, tandis que commence à apparaître la voie dallée qui mène aux étages supérieurs de la villa.

6° *Quartier Chevillot.* La façade des villas disposées le long du front de mer est maintenant dégagée. En relevant des colonnes trouvées sur place avec leurs chapiteaux, en consolidant des éléments architecturaux, on a donné à cet sensemble sa vraie valeur.

7° *Quartier Chrétien.* De nouvelles fouilles ont été menées parallèlement à d'importants travaux de consolidation. Elles ont permis la découverte d'une tombe couverte de mosaïque dans l'édifice à cinq nefs et à abside carrée précédemment déblayé. Mais c'est surtout à l'Ouest de la grande basilique chrétienne, dans l'ensemble architectural complexe qui le borde de ce côté, qu'ont pu être reconnus un vaste établissement industriel, une série de salles mosaïquées, une chapelle tréflée et un petit édifice carré, à colonnes, entouré de salles rectangulaires. Près du baptistère, la restauration du sol effondré du *consignatorium* a fait apparaître un fragment de la belle mosaïque qui précède l'entrée de l'édifice.

Enfin la grande basilique a été remise en ordre et attend la réinstallation prochaine des mosaïques tombales qui ont été enlevées lors des fouilles.

Les résultats obtenus cette année sont dans tous les domaines, archéologique et épigraphique, païen et chrétien, très remarquables. Ils font actuellement d'Hippone le premier chantier d'Algérie et répondent au gros effort accompli en vue des Congrès et manifestations Augustiniennes prévus pour 1954.

Dans la VIe Circonscription (Bône), M. Marec a repéré :

— sur la route du Fort-Gênois, à la propriété dite « Ben Afroun », cinq épitaphes déjà publiées dans le C.I.L., une stèle à Saturne et plusieurs vasques de marbre.
— à 3 kms de Nechmeya, une borne milliaire dédiée à Trébonien Galle et à Volusien.
— dans la forêt de Bugeaud, une borne de délimitation entre le territoire d'Hippone et celui des Colonies cirtéennes, et d'autre part une partie de la voie romaine qui reliait par le littoral Hippo Regius à Tacatua.

Dans la Xe Circonscription (Sétif), M. Guinet signale la découverte fortuite à Sétif même, dans l'angle Nord-Est du quartier militaire, d'une tuilerie romaine. Le four contenait encore des tuiles plates du type de celles qu'on retrouve souvent comme couverture de tombes. En outre, dans le foyer, on a recueilli au milieu de nombreux débris calcinés une main de bronze provenant d'une statue.

Toujours à Sétif, cinq sarcophages ont été exhumés du terrain de manœuvres. Le couvercle de l'un d'eux était constitué de deux stèles retournées.

Enfin à la cote 1.125, l'installation d'un réservoir d'eau a fait apparaître une galerie voûtée, faite de belles pierres de taille. Une petite fouille mérite d'y être effectuée.

DJEMILA (*Cuicul*).

Mlle Y. Allais, Directrice des fouilles, a poursuivi en 1953 les travaux commencés à la fin de 1952, dans le quartier situé à l'Ouest du *Cardo Maximus*. Cette exploration a révélé :

1° que le tracé des deux rues découvertes l'an dernier (un *decumanus* et un *cardo* secondaires) était aussi rectiligne que le permettaient les conditions topographiques. Cela confirme les remarques déjà faites d'une part sur l'extension de Cuicul à ses origines, lors de l'installation de la colonie de Nerva et d'autre part sur la régularité du plan de la ville primitive.

2° que le grand *cardo* se trouvait singulièrement déporté vers l'Ouest puisque de ce côté il n'était flanqué que d'un seul *cardo* secondaire, alors qu'à l'Est, quatre *cardines* étaient parallèles à son tracé.

3° que malgré la forte pente qui borde immédiatement le *Cardo Maximus*, le quartier Ouest était aussi un quartier d'habitation. La découverte d'une grande maison de 24 mètres sur 21 le prouve. Par ses dimensions, par son étagement (le premier étage est au niveau du *Cardo Maximus*, le rez-de-chaussée, 3 m, 50 plus bas est au niveau du *cardo* secondaire), par son plan qui offre ici le cas unique à Djemila d'une habitation à *atrium* caractérisé, par l'ornementation extraordinaire de sa pièce principale, aux murs recouverts d'un enduit peint et décorés de très curieux reliefs en plâtre (minutieusement recueillis), cette maison peut être considérée comme l'une des plus intéressantes de Djemila.

4° La présence à quelques mètres du grand *cardo* d'une vaste citerne accompagnée d'un puits d'accès du côté Sud fait supposer que le ravitaillement en eau de la ville primitive fut d'abord assuré par des citernes avant l'aménagement de l'aqueduc municipal.

5° Nouveauté assez inattendue : un cimetière chrétien établi sur des ruines de maisons occupe l'emplacement compris entre le *cardo* secondaire et le rempart Ouest.

D'importants travaux de consolidation ont été effectués pour soutenir la terrasse du Temple Septimien et, ailleurs, pour canaliser les eaux près du Théâtre. Signalons que 7.800 visiteurs ont parcouru cette année les ruines de Djemila.

Dans la IXe Circonscription Archéologique (Djemila) Mlle Allais a insisté sur la nécessité de prendre des mesures pour empêcher des dégâts dans le Grand Temple de Mopth... et d'autre part sur l'utilité de délimiter la zone archéologique de ce site.

Près des ruines dites Kherbet Bouharou, Commune Mixte des Eulma (Saint-Arnaud), a été relevée l'inscription funéraire du cuiculitain M. Aelius Donatus.

A Henchir-el-Ateuch, près de Saint-Arnaud, Mlle Allais a visité les restes, bien abîmés, de l'église fouillée en 1933, par M. Simon et étudiée dans les *Mél. Ec. Fr. Rome*, 1934, pp. 143-177 ; de nombreux pressoirs à huile parsèment le site.

Enfin, à la Mechta Aïn-Gassis, à 17 kms, 5 de Fedj-Mzala et à 20 kms de Djemila (*Atl. Arch.*, f° 16, n° 289), des vestiges de thermes ont été relevés.

KHAMISSA (*Thubursicum Numidarum*).

M. G. Sassy, ne disposant toujours que de crédits médiocres, s'est surtout occupé de l'entretien et du nettoyage des ruines. Il a pu toutefois, pendant un mois et demi, continuer le dégagement, commencé l'an dernier, d'un édifice situé au-dessus du nouveau *Forum*. De ce monument qui paraît bien être thermal, deux nouvelles salles ont été déblayées. Elles contenaient, outre divers petits objets en os et en bronze, cinq fragments d'inscriptions gravées sur marbre.

Comme d'habitude, des travaux d'entretien ont également été assurés à Madaure.

Dans la IVe Circonscription Archéologique (Khamissa), M. Sassy a signalé une curieuse inscription gravée sur un autel, trouvé à N'Gaous par M. C. Bousquet, commandant de la brigade de gendarmerie du lieu.

Dans la Ve Circonscription (Guelma) le Docteur Jouane a eu la bonne fortune de présider à plusieurs découvertes intéressantes :

1° à Guelma même, un trésor de 7.000 monnaies de bronze, en général bien conservées, avait été enfoui le long du mur d'une villa romaine. Un début d'inventaire situe les pièces les plus anciennes sous le règne de l'empereur Domi-

tien ; les plus récentes datent de Gallien. Mais les plus nombreuses — et les plus belles — sont de Sévère Alexandre, Maximin, Gordien III et Philippe. On voit tout le parti qu'on en peut tirer pour l'histoire de Calama. Mais un inventaire complet s'impose d'abord.

2° C'est à Aïn-Nechma, non loin d'un sanctuaire punico-romain dédié à Baal-Hammon-Saturne déjà mentionné, qu'a été faite la trouvaille la plus notable sous la forme d'une inscription honorifique, qui nous fait connaître à la fois le nom d'un flamine perpétuel du municipe de Calama, Q. Flavius Lappianus, et, par la mention du *populus Thabarbusitanus*, le nom jusqu'ici inconnu de la petite cité, voisine de Guelma.

L'ancienne piste qui reliait la route nationale n° 20 aux ruines d'Announa (Thibilis) étant trop exposée aux crues de l'Oued (le pont construit a été emporté par les eaux en 1952), la Commune de Clauzel envisage l'aménagement d'une autre piste d'accès.

Dans la région de Souk-Ahras (*Thagaste*), M. Guiramand, Administrateur de la Commune Mixte, Conservateur du Musée, a fait exécuter quelques fouilles, avec l'aide de la Société Archéologique de Souk-Ahras. Elles ont amené la découverte d'un sarcophage en pierre de 2 m. de long sur 0,60 de large et 0 m, 50 de haut. D'autre part, au milieu de constructions grossières, trois pierres gravées de chrismes formaient les jambages des portes d'entrée d'un édifice.

TIMGAD - LAMBÈSE - ZANA.

M. Godet, Directeur des fouilles, a obtenu les résultats suivants :

1° à Timgad (*Thamugadi*), malgré les frais d'entretien particulièrement élevés en raison de l'étendue des ruines et de la nécessité d'une bonne présentation à un nombre toujours croissant de visiteurs (11.153 dans l'année écoulée), M. Godet a pu effectuer quelques travaux assez importants en deux endroits :

a) à l'intérieur du Fort byzantin, le sanctuaire Ouest du monument du IIIe siècle, sous-jacent à la forteresse de Justinien, a été débarrassé des constructions qui le recouvraient. Il est bordé des cinq colonnes d'un portique couvert, lui-même précédé, à un niveau inférieur de 0 m, 20, d'une esplanade dallée. Celle-ci est à son tour limitée du Nord au Sud par un portique dallé de briques en chevrons.

Trois inscriptions ont été découvertes pendant ces travaux. Mais la nouveauté la plus remarquable est apparue lors du dégagement du *podium* de ce sanctuaire. Comme les parois du sanctuaire, le *podium* était plaqué de marbre. Or, si la plaque qui recouvrait sa partie supérieure a disparu, on remarque, monté à l'envers sur le mortier qui la supportait, un fragment d'inscription datable de Commode : la plaque était une inscription impériale remployée. Un sondage dans le *podium* ayant révélé l'existence d'une banquette en briques identique à celle du sanctuaire principal et à celle du sanctuaire de l'Est, on peut conclure que le *podium* actuel répond à un aménagement postérieur au sanctuaire lui-même.

Enfin, à 25 mètres environ vers le Nord, apparaissent les restes d'une construction à peu près carrée. Encore recouverte de murs byzantins, elle reste pour le moment énigmatique. Il faut signaler le démontage et le remontage, fort bien faits, de la tour Nord-Ouest du Fort.

b) Etudiant le problème du ravitaillement de Timgad en eau potable, M. Godet s'est fondé sur la découverte du captage de l'Aïn-Morri pour effectuer des sondages sur le tracé des deux conduites qui amenaient l'eau à Timgad. Il a ainsi constaté que l'une des conduites était alimentée par le bassin de décantation exhumé en 1951, tandis que l'autre passait au Sud du bassin et sans doute était alimentée à la source même. Ces deux conduites se retrouvent aux abords de Timgad : l'une se dirige vers le Nord-Est de la ville, l'autre aboutit au Sud-Est du Théâtre. Mais le problème de l'adduction des eaux au Fort byzantin n'est toujours pas élucidé.

2° Lambèse (*Lambaesis*). L'activité du chantier s'est exercée à l'Est du *cardo* en face des sanctuaires déjà connus (d'Isis ou de l'Afrique ?). Un nouveau sanctuaire y a été dégagé, malheureusement en assez mauvais état de conservation. Il mesure 10 m, 8 de long sur 6 m, 20 de large, et est orienté Ouest-Est. Son entrée sur le *cardo* a complètement disparu, ainsi qu'une partie du mur Nord. La construction est assez hétérogène : tandis qu'une partie du mur Sud est faite de pierres de taille posées sur un large soubassement mouluré, le reste, y compris l'abside qui occupe partiellement le côté Est, est bâti en briques. Aucune inscription ne permet d'identifier ce sanctuaire, où l'on n'a trouvé que deux chapiteaux et un élément de fronton triangulaire sculpté. Cinq mètres plus loin vers l'Est, un vaste bâtiment est en cours de dégagement. Il mesure dès maintenant 18 m. sur 14 m. A en juger par les matériaux de construction, pour la plupart remployés, il doit être assez tardif.

3° A Zana (*Diana Veteranorum*), aucun travail n'a pu être effectué faute de crédits.

TIDDIS (*Castellum Tidditanorum*).

M. Berthier, a poursuivi la fouille entreprise l'an dernier près de l'endroit où a été découvert l'autel dédié à Vesta. Un « vaste édifice » déjà signalé est maintenant en majeure partie dégagé : s'agit-il d'une « habitation collective » ou de plusieurs habitations accolées ? Il est encore impossible de le dire, d'autant plus qu'il y a trace de remaniements. Seul l'examen attentif d'un plan détaillé permettra peut-être de trancher la question. Cet édifice est séparé par une ruelle d'un deuxième ensemble, qui domine la falaise rocheuse abrupte. Plus petite et un peu moins complexe, cette construction n'en est pas pour autant moins énigmatique.

CONSTANTINE (*Cirta*).

M. Berthier, Directeur de la VIIe Circonscription Archéologique, a presque terminé les recherches entreprises, avec la collaboration de M. l'Abbé Charlier, sur le sommet de la colline d'El-Hofra, dans le jardin de l'Hôtel Transatlantique. Deux résultats ont été obtenus cette année :

a) Tout à fait au sommet se trouve, formée de galets, une petite esplanade, dans laquelle une sépulture contenait deux squelettes.

b) Quelques mètres plus bas, apparaît une construction qui comprend, dans l'état actuel des fouilles, trois salles de 3 m. 50 de long. Elles sont précédées d'une série de dalles épaisses réparties de telle manière qu'on peut songer aux bases de colonnes d'un portique. De nombreux *unguentaria* ayant été recueillis dans ces salles, comme dans les rigoles signalées l'an dernier dans les dépendances du garage Renault, il est tentant d'établir un rapport entre ces rigoles et cette construction. Ajoutons que certains indices, en particulier un fragment d'inscription gravée sur un tambour de colonne, font penser au Culte de Saturne.

TÉBESSA (*Theveste*).

M. Sérée de Roch n'a pas pu cette année faire de véritables fouilles à Tébessa. Son activité s'est portée sur l'enlèvement et le sauvetage des mosaïques trouvées il y a quelques années dans la villa des Annii. Cent treize mètres carrés de mosaïques ont été mis en caisse en attendant leur installation dans le futur Musée.

Avec la collaboration de M. Sérée de Roch, M. Boucher, Ancien Membre de l'Ecole de Rome, assistant à la Faculté des Lettres de Lyon, qui avait déjà rempli deux missions de

recherches sur le site de Tébessa-Khalia, à 3 kms au Sud-Ouest de Tébessa, y a conduit une troisième campagne de fouilles en septembre-octobre 1953. Outre les trois basiliques chrétiennes antérieurement exhumées et maintenant présentées d'une manière intelligible, deux progrès ont été réalisés par l'identification de thermes et la découverte d'une vaste huilerie de type industriel, comportant six cuves.

De nouveaux éléments de décoration (fragments de chancels, morceau de pilier, coussinets, fragments de stuc et de statues païennes) sont venus enrichir une collection abondante, mais en même temps compliquer encore, par le mélange du chrétien et du païen, des problèmes déjà fort complexes. On sait qu'il y eut là un important centre religieux, que le site présentait un réel intérêt économique et que la culture païenne n'en était pas absente, mais on ne sait toujours pas ce qu'était exactement Tébessa-Khalia. Les fouilles doivent donc y être continuées.

B. MUSÉES ARCHÉOLOGIQUES ET MUSÉES COMMUNAUX
dont les collections appartiennent à l'Etat

ORAN. — Grâce à certains aménagements, la présentation d'une partie du Musée a été améliorée. Plusieurs objets sont venus enrichir les collections, parmi lesquels : une stèle libyque provenant des Andalouses, une jarre romaine du Cap Coralès, une *fenestella confessionis* trouvée à Waldeck-Rousseau, une inscription des Aouissat, deux inscriptions d'Aioun-Sbiba.

CHERCHEL. — Le Musée s'est enrichi des sculptures découvertes pendant l'année. Des améliorations dans la présentation des objets du premier Musée d'Algérie sont indispensables.

TIPASA. — La mosaïque des Captifs a été posée dans la grande salle du nouveau Musée, tandis que plusieurs autres, provenant de *mensae*, attendent leur installation. Les stèles néo-puniques et les inscriptions funéraires présentant un intérêt historique qui ont été trouvées dans la fouille de l'amphithéâtre y ont été également transportées.

ALGER. — Les milliaires trouvés à Fort-de-l'Eau ont été déposés au Musée Lapidaire du Parc de Galland.

CONSTANTINE. — Le Musée Gustave Mercier s'est enrichi d'un bas-relief sculpté trouvé à Renier (antique *Civitas Nattabutum*) par M. Pflaum, et d'objets recueillis à Tiddis, dont une monnaie de Mastenisan et deux nouveaux dénéraux. La borne de Statibius Taurus a été installée sur socle dans le Musée, ainsi que plusieurs stèles d'El-Hofra.

Bône. — Une grande quantité d'objets divers (ivoire sculpté, bagues, poteries, monnaies) sont entrés au Musée, dont l'aménagement intérieur s'est poursuivi par l'installation de plusieurs vitrines placées l'an dernier. La collection lapidaire a été disposée sur l'esplanade et sur le terre-plein qui précèdent le Musée, en bordure du chemin d'accès. Il y a encore beaucoup à faire — pour ne pas dire tout — si l'on veut donner à Bône un Musée digne des ruines d'Hippone-la-Royale.

Sétif. — En attendant la création d'un Musée qu'envisage la Municipalité, les collections lapidaires du Jardin d'Orléans ont été entretenues et mises en ordre. Elles seront bientôt protégées par une clôture dont l'installation est en voie d'achèvement. Quelques inscriptions nouvelles sont venues prendre place à côté des autres : une stèle à Saturne ramenée du Gergour et les deux stèles funéraires réutilisées comme couvercle de sarcophage, dont il a été fait mention plus haut.

Djemila. — Malgré les travaux de réfection des coupoles vitrées, accomplis l'an dernier, l'étanchéité de la toiture reste précaire et appelle de nouveaux soins. Le Musée s'est enrichi des reliefs en plâtre découverts dans la grande maison du Quartier Ouest : en dépit de leur très mauvais état de conservation, on reconnaît quand même des personnages humains, des animaux (chevaux, sangliers, etc.), des motifs végétaux et des ornements géométriques. Il s'agit peut-être d'une scène de chasse.

Timgad. — Le pavement des trois grands salons à mosaïques a été effectué cette année tandis qu'une salle de réception était aménagée pour les touristes.

El-Kantara. — Grâce à M. Laborde, Conservateur du Musée, Administrateur de la Commune Mixte d'Aïn-Touta, le Musée d'El-Kantara a été agrandi et aménagé d'une manière toute nouvelle. Il s'est aussi enrichi de plusieurs pierres sculptées et épigraphiques.

Tébessa. — Le terrain destiné au nouveau Musée a été clôturé par les soins de M. Sérée de Roch. En attendant la construction de l'édifice, il a fait procéder au transport des pierres jusqu'ici déposées au milieu des immondices du square municipal et les a installées dans la partie du terrain qui ne sera pas bâtie.

Guelma. — Le Musée est maintenant complètement aménagé dans les dépendances du Théâtre romain. La nouvelle présentation est excellente ; elle sera parfaite quand l'éclairage électrique aura été installé et des vitrines disposées pour l'exposition des monnaies.

Souk-Ahras. — Un don a fait entrer au Musée plusieurs fragments de mosaïques trouvés dans les fondations d'un immeuble, situé place Thagaste, en même temps qu'un élément de moulin à grains.

Un grand sarcophage en pierre trouvé récemment près de Souk-Ahras y sera transporté.

C. Missions et travaux

En 1953, un Membre et un ancien Membre de l'Ecole Française de Rome ont pu accomplir des recherches en Algérie grâce aux bourses archéologiques du Gouvernement Général de l'Algérie (Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts) :

M. A. Hus a dirigé le chantier de fouilles de Tigzirt.

M. J.-P. Boucher a conduit celui de Tébessa-Khalia.

D'autre part, M. Pierre Cintas, Inspecteur des Antiquités puniques de Tunisie, a poursuivi en Oranie, au cours d'une mission confiée par le Gouvernement Général, et avec la collaboration de M. G. Vuillemot, l'exploration du site des Andalouses.

Continuant la préparation du Recueil des Inscriptions Latines de l'Algérie, dont la publication a été interrompue par la mort de Stéphane Gsell en 1932, M. H. G. Pflaum, Maître de recherches à la Recherche Scientifique, a accompli sa septième mission épigraphique en Algérie. Il a particulièrement visité les sites archéologiques de Sila, de Sigus, de Ksar-Sbahi (antique *Gadiaufala*), de Renier (ancienne *Civitas Nattabutum*) et revu ceux de Tiddis et de Celtianis, ainsi que les grottes du Djebel Taya. Ses recherches lui ont permis de relever d'assez nombreux textes inédits et, à Renier, deux fragments sculptés qui ont été transportés au Musée Gustave Mercier de Constantine.

1953 a vu paraître une réédition de la brochure sur *Djemila, antique Cuicul*, mis à jour par L. Leschi et Mlle Y. Allais et aussi le mémoire d'Etudes supérieures de Mme H. Camps-Fabrer, sur *L'olivier et l'huile dans l'Afrique romaine*, publié dans la collection du Gouvernement Général de l'Algérie — Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts — Service des Antiquités. Missions Archéologiques. Il faut mentionner, en 1953, la naissance d'un Bulletin du Service des Antiquités qui sous le titre commun de *Libyca* comprend deux séries parallèles : l'une est réservée à l'Anthropologie et à l'Archéologie préhistoriques et prend la suite des Travaux du Laboratoire du Musée du Bardo (le premier numéro est daté de janvier 1953). L'autre traite d'Archéologie et d'Epigraphie et s'occupe des

périodes punique, romaine, vandale et byzantine (la première livraison est datée d'avril-octobre 1953).

En juin, M. Marcel Leglay, chargé de Mission à la Direction des Antiquités, a représenté celle-ci au Ier Congrès Archéologique du Maroc Espagnol qui s'est tenu à Tetuán du 25 au 30 juin. Il y a fait sur « les dernières trouvailles ibériques d'Algérie » une communication, qui sera imprimée dans les Actes du Congrès.

M. Albert Grenier, Membre de l'Institut, Inspecteur Général des Antiquités et des Musées de l'Algérie, a parcouru l'Algérie en octobre-novembre et a présenté, comme de coutume, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, les résultats de son inspection.

Marcel LEGLAY,
Ancien Membre de l'Ecole Française de Rome,
Chargé de Mission à la Direction des Antiquités de l'Algérie.

⁂

DISTINCTIONS.

M. Georges Marçais, Président de la Société historique algérienne, membre de l'Institut et Professeur honoraire à la Faculté des Lettres d'Alger, a été fait Officier de la Légion d'honneur.

M. Marcel Emerit, membre du Conseil de la Société et Professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, a été élu :

— le 20 novembre 1953, membre non résident de l'Académie des Sciences coloniales en remplacement de Gustave Mercier ;

— et, le 22 mars 1954, Correspondant de l'Institut (Académie des Sciences morales et politiques), en remplacement de Paul Courtault.

Les lecteurs de la *Revue Africaine* se réjouiront de ces hautes distinctions qui honorent deux des membres les plus éminents de notre Société.

Le Gérant : GABRIEL BOUJAREL.

L'inscription de Béja et le problème des Dii Mauri

La civilisation et l'organisation administrative de l'Afrique Romaine commencent à être connues d'une manière satisfaisante, mais la romanisation de l'Afrique ne doit pas être confondue avec l'histoire de l'Afrique au cours des premiers siècles de notre ère. Pendant ces siècles de domination romaine une partie importante de la population échappa au contrôle et souvent même à l'influence de Rome. C'est ce qui explique l'insécurité à peu près constante, même aux temps les plus heureux de la *Pax Romana*, et l'écroulement relativement rapide de la domination puis de la civilisation latine en Berbérie.

Nous connaissons très mal ces populations non romanisées et les seuls documents que nous possédions sont fournis par la littérature ou l'épigraphie latine ; c'est-à-dire qu'ils sont fatalement déformés. Une série de documents épigraphiques dévoilent cependant quelques aspects de la vie religieuse des Berbères durant l'empire romain. Ces inscriptions gravées par des gens de langue latine laissent deviner en partie la pensée religieuse berbère. A côté du culte de Saturne et de sa parèdre Caelestis dont l'importance fut considérable, dans les villes comme dans les campagnes, il faut accorder une place honorable à d'autres divinités dont le caractère commence à se dégager grâce à des découvertes épigraphiques nouvelles.

Les inscriptions de Béja et d'Henchir Ramdan

En 1947, M. A. Merlin présentait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une communication très importante sur une découverte épigraphique faite à Béja (1). Il s'agit d'un bas-relief accompagné d'une inscription. L'inscription ainsi rédigée :

MACVRTAM · MACVRGVM · VIHINAM · BONCHOR · VARSISSIMA · MATILAM · IVNAM M · AEMILIVS · IANVARIUS · ET · Q · AELIVS · FELIX · DE · SVO FECERVNT · ETDEDIC(auerunt).

apprend que les sept personnages représentés en bas-relief sont des divinités. La première et la dernière sont des dieux cavaliers ; Macurtam semble tenir une situle ou peut-être une lanterne. MM. Merlin et Picard reconnaissent en eux les Dioscures. M. Dussaud considère que l'interprétation est peut-être trop savante et préfère les assimiler simplement au Soleil et à la Lune. Vient ensuite un dieu guérisseur Macurgum, tenant un *volumen* et un bâton autour duquel s'enroule un serpent, hasard ou intention, à côté de ce médecin divin, Vihinam avec son forceps et l'enfant couché à ses pieds paraît bien être une déesse présidant aux accouchements. Le personnage central Bonchor est le grand maître de ce panthéon, il tenait en main un gros bâton ou un sceptre. A sa gauche, Varsissima, déesse sans attribut ; elle est couverte, comme Vihinam, d'une chape d'écailles ou de plumes. Matilam assiste à un sacrifice du bélier.

Derrière les dieux une tenture est dressée, mais on aperçoit dépassant la toile les cimes des arbres africains originaires de l'Orient : palmiers, silphium (?). En 1947, M. Picard insistait sur le caractère de la composition ; d'après lui le rideau évoque les usages du théâtre alexandrin et l'ensemble de la décoration emprunte ses éléments à l'imagerie syro-alexandrine. D'autre part M. Merlin faisait remarquer que les noms des divinités

(1) Merlin (A), Divinités indigènes sur un bas-relief romain de la Tunisie, *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. 1947, pp. 355-371.

sont étranges et ne peuvent guère s'apparenter aux dialectes berbères actuels, malgré le rapprochement qui s'impose, à notre avis entre Varsissima et la déesse *Varsulina Maurorum* que cite Tertullien et la parenté entre les noms *Bonchor*, *Bocchus* et les *Buccures Mauri* dont parle Arnobe (2).

Ainsi, bien que chacun reconnaisse dans ce bas-relief et cette inscription la figuration et l'énumération de dieux africains, un certain doute subsistait du fait de l'influence étrangère et de la forme des noms. En 1949, M. J. G. Février (3) démontrait cependant que deux noms de ces divinités étaient libyques : Macurtam et Macurgum ; et deux autres vraisemblablement puniques : Matilam et Bonchor. Et tout récemment M. M. Leglay publiait une stèle de Djemila dédiée à Saturne et dans laquelle sept divinités secondaires apparaissent comme associées du grand dieu africain ; le rapprochement entre la stèle de Djemila et l'inscription de Béja s'impose (4). Or, tout près de Béja fut découvert voici bien longtemps, en 1884, une inscription qui, pensons-nous, permet d'affirmer que les dieux de Béja sont non seulement des divinités africaines, mais qu'ils méritent d'être qualifiés de dieux maures : *Dii Mauri*.

Il s'agit de l'inscription d'Henchir Ramdane inscrite au *Corpus Inscriptionum Latinarum*, au Tome VIII, sous le n° 14.444. Cette inscription fut trouvée par le Capitaine Vincent qui la publia dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* (5). La localisation de l'inscription est donnée par l'inventeur avec une certaine précision : « l'Enchir (sic) Ramdane serait une ruine située sur la rive droite de l'oued Begra (sic) à 5 kms environ de l'Enchir Magachia (sic), ruine située à 21 kms au N.E. de Béja. L'inscription était encastrée dans un mur près de la Kouba de Sidi Ameur et du bordj de Ramdane ben Achour ».

Nous avons recherché en vain ces deux derniers lieux dits sur la feuille n° XVIII de Béja, de la carte au 50.000e de

(2) Tertullien, Ad Nationes 11,8 et Arnobe, 1,36.

(3) Février (J. G.) sur quelques noms puniques et libyques, *Bulletin Archéologique du Comité*, 14 nov. 1949, p. v et ss.

(4) Leglay (M.), Stèles à Saturne de Djemila Cuicul. *Libyca*, Epigraphie Archéologie, tome 1, 1953, pp. 37-76.

(5) Capitaine Vincent, Notice épigraphique sur Béja et ses environs. *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, 1884, pp. 46-57.

l'*Atlas Archéologique de Tunisie* ; nous avons reconnu cependant l'Oued Bagrat (l'oued Begra du Capitaine Vincent) qui semble avoir gardé le nom de l'antique Bagrada, et l'Henchir Negachia (Megachia) situé au n° 18 de la feuille ; d'après les renseignements fournis par le Capitaine Vincent, Henchir Ramdane pourrait être l'un des trois groupes de ruines suivants : n°s 22, 27 et 28. Le n° 28 situé sur un mamelon se prêtant bien à la construction d'un bordj et situé à 5 kms environ d'Henchir Negachia est le lieu qui correspond le mieux à la description du Capitaine Vincent. L'inscription a été gravée sur un bloc de calcaire de 0 m. 70 de long sur 0 m. 60 de large. Elle présente d'après la description de Vincent trois éléments bien distincts : des palmes, puis au-dessous trois têtes et enfin l'inscription suivante :

DIIS MAURIS
FUDINA VACURTUM VARSIS

Décor végétal, figuration de personnages, texte épigraphique, la disposition est, avec plus de rusticité, absolument identique à celle de Béja. La ressemblance entre les deux inscriptions ne s'arrête pas là. Si le Capitaine Vincent, St. Gsell (*Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, Tome VI, p. 135, n° 4), et J. Toutain (*Cultes païens dans l'empire romain, cultes africains*, p. 98) avaient connu l'inscription de Béja découverte en 1947, le sens et le caractère particulier de l'inscription d'Henchir Ramdane ne leur auraient pas échappé. Ces trois mots qui suivent *Diis Mauris* sont incontestablement des noms de divinités, des noms qui correspondent aux trois personnages représentés en bas-relief. Or, deux de ces divinités apparaissent à Béja, Varsis est la forme abrégée ou tronquée de Varsissima, et Vacurtum ne peut être que Macurtam — les deux jambages du M ayant été mal gravés ou ayant échappé au Capitaine Vincent, la première lettre du nom fut considérée comme étant un V —. La différence entre les désinences *am* et *um* ne présente qu'une simple nuance de prononciation et à Béja même on lit Macurgum à côté de Macurtam et de Vihinam. Quel que soit l'aspect de cette désinence ces noms paraissent indéclinables. La troisième divinité d'Henchir Ramdane, Fudina, n'est pas mentionnée à Béja. Cependant, par

raison de symétrie, la place occupée par Fudina laisse supposer que Fudina est une déesse faisant pendant à Varsissima, Macurtum (Macurtam) au centre, usurpant la place de Bonchor dans ce panthéon réduit. Peut-être pouvons-nous assimiler Fudina à Vihinam ; outre le rythme identique des noms et une certaine parenté de prononciation, on peut remarquer que si Fudina, Macurtum et Varsissima constituent une triade semblable à la triade capitoline, Fudina occupe la place de Junon qui, comme Vihinam, est déesse des enfantements. Que Fudina soit une déesse et qu'elle puisse être assimilée à Vihinam ne présente cependant qu'un intérêt secondaire.

Ce qui est important, c'est l'invocation aux dieux maures ; il est impossible de soutenir que Fudina (Vihinam?), Macurtum et Varsissima ne sont pas des dieux maures puisque d'une manière indiscutable la dédicace ne s'adresse qu'à trois divinités représentées par un bas-relief. S'il s'agissait d'une dédicace aux dieux maures et aux trois divinités nommées, il serait très étrange que les dieux maures n'aient pas été représentés de la même manière. Il faut donc lire cette inscription ainsi. « Aux Dieux Maures : Fudina, Macurtum, Varsissima ». Cette inscription s'apparente étroitement à celle de Magifa. Les dédicants citent d'abord la collectivité des cinq dieux de Magifa puis les nomment chacun par leur nom (6).

Si Fudina, Macurtum et Varsissima sont des dieux maures il en résulte indubitablement que les autres divinités qui sont associées à Macurtum et Varsissima dans l'inscription de Béja sont aussi des dieux maures.

Si Varsissima doit être identifiée à Varsutina, ce qui est très vraisemblable, on comprend que Tertullien ait accompagné son nom du génitif *maurorum*, de même qu'une inscription de Sétif révèle l'existence d'une *Diana Maurorum* (7) et une autre d'Aïn-Témouchent celle d'une *Dea Maura* (8). Le même raisonnement s'applique à Bonchor et aux *Buccures* qui sont appelés *mauri* par Arnobe.

La confrontation des deux inscriptions de Béja et d'Henchir

(6) *Inscriptions d'Algérie*, 2977.
(7) *C.I.L.*, VIII, 8436.
(8) *C.I.L.*, VIII, 21665. Voir tableau ci-joint n° 1.

Ramdane donne à chacune d'elles une importance nouvelle. Les dieux de l'inscription de Béja ne sont pas seulement des génies locaux mais des divinités régionales et peut-être même plus importantes. Il faut, par ailleurs, préciser le caractère tout à fait particulier de l'inscription d'Henchir Ramdane. La carte ci-jointe montre la localisation curieuse de cette inscription située en pleine province d'Afrique, bien loin des Maurétanies. D'autre part des 21 inscriptions mentionnant les *Dii Mauri* ou des divinités analogues, celle d'Henchir Ramdane est la seule qui donne à ces *Dii Mauri* des noms particuliers. Ceci est important, car l'inscription d'Henchir Ramdane, éclairée par celle de Béja, permet d'établir (comme nous le pensions depuis quelques années, mais sans preuve formelle) des relations très étroites entre les *Dii Mauri* anonymes et les quelques 45 divinités locales dont d'autres inscriptions font connaître les noms.

Cette présente étude se propose d'examiner le premier groupe d'inscriptions, celui des *Dii Mauri*, un autre article déterminera les principaux aspects des dieux locaux africains tels que les inscriptions nous les laissent deviner.

⁂

Les Dédicaces aux « Dii Mauri »

A notre connaissance 21 inscriptions (°) dédiées aux *Dii Mauri* ou à des divinités comparables ont été publiées jusqu'à ce jour. Un nombre relativement aussi élevé de dédicaces adressées à des divinités anonymes montre que leur culte, ou le souci d'entretenir de bonnes relations avec ces dieux, était assez grand sous l'empire romain. Ces 21 inscriptions se répartissent de la manière suivante :

(9) Voir tableau annexe, désormais les inscriptions seront désignées par le n° du tableau.

Il faut ajouter une inscription de Dacie mentionnant un « *templum deorum patriorum Maurorum* ». (American Journal of Archaeology, Oct. 1950, p. 420). Cette inscription date de l'époque de Septime-Sévère. Il faut également ajouter l'inscription de Lamoricière (Altava) publiée à la fin de cet article. Ce qui porte donc à 23 le nombre total des dédicaces aux « *Dii Mauri* ».

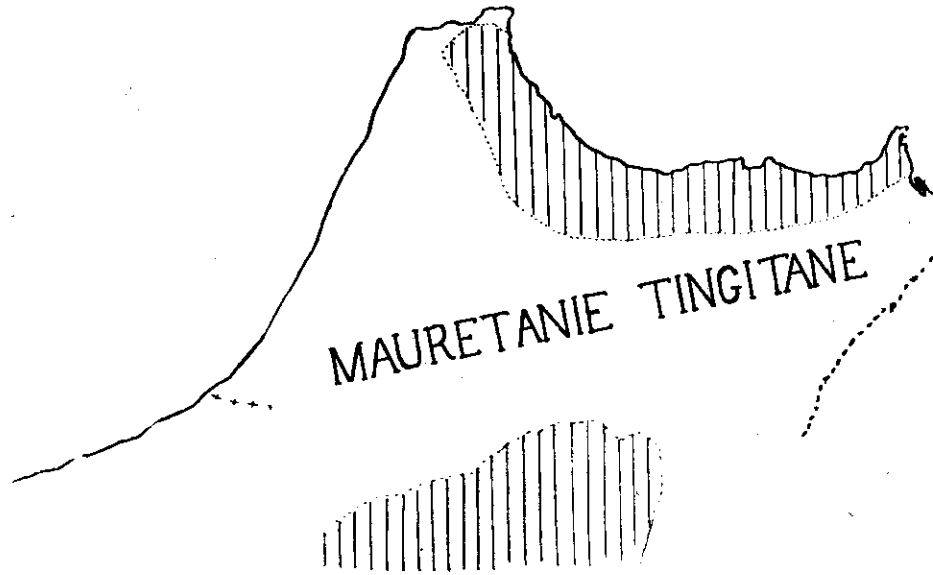

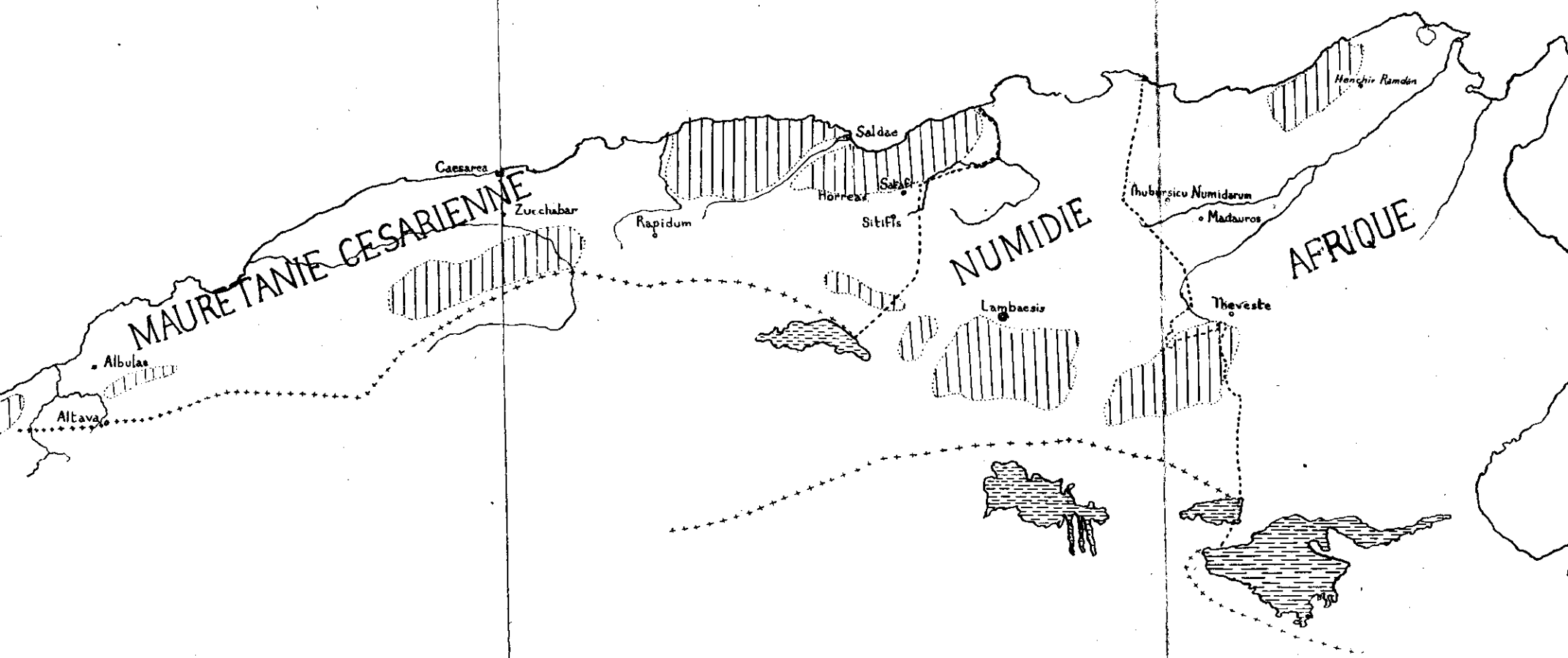
MAURETANIE CESARIENNE
NUMIDIE
AFRIQUE
Caesarea
Zucchabar
Albulae
Altava
Rapidum
Saldae
Horreas
Sitifis
Lambaesis
Thubursicu Numidarum
Madauros
Theveste
Henchir Ramdan

N°°	RÉFÉRENCES	VILLES	DATES	NOMS ET CARACTÈRES DES DIEUX	DÉDICANTS	N°°
1	*C.I.L.* 21.665 ...	Albulae	299	*Dea Maura.*	Municipalité d'Albulae.	1
2	*C.I.L.* 21.720 ...	Altava	222-235	*Dii Mauri Salutares.*	Aurelius Exoratus Dec Alae Parthorum praepositus cohortis sardorum.	2
3	*C.I.L.* 9.327	Caesarea	III° S (?)	*Dii Maurici.*	M. Pomponius Vitellianus Procurator ad curam gentium, Praefectus Clas Germanicae.	3
4	*B.A.C.* 1920 p. LXV	Caesarea	III° S (?)	*(Dii) Maurici.*	C. Stertinius Aemilianus Proc Aug.	4
5	*C.I.L.* 14.444 ...	(Hr Ramdan)		*Dii Mauri Fudina (M)acurtum Varsis(sima).*		5
6	*B.A.C.* 1907 p. CCXXVIII	(près d'Horrea)	253-257 ou plutôt 289-291	*Dii Immortales Getulorum.*	(Un officier ou un gouverneur).	6
7	*C.I.L.* 2.637	Lambaesis	158	*(Dii Mauri).*	*C. Atius Sacerdos Mauris.*	7
8	*C.I.L.* 2.638	Lambaesis	222-235	*Dii Mauri.*	*M. Porcius Easuctan Centurio Leg XX.*	8
9	*C.I.L.* 2.639	Lambaesis	Avant 238 ; début du III° S.	*Dii Mauri Augusti.*	*L. Flavius Geminus mil Leg III Aug.*	9
10	*C.I.L.* 2.640	Lambaesis	Certainement postérieure à 198	*Dii Mauri.*	*L. Purtisius Firmus Hastatus cum Popilia Marciane conjuge.*	10
11	*C.I.L.* 2.641	Lambaesis		*Mauri Barbari.*	*Servilius Impetratus* (un soldat d'après l'invocation).	11
12	*I.A.* 2.078	Madauros	Fin du III° S. (?)	*Sancti Mauri.*		12
13	*C.I.L.* 9.195	Rapidum	255-258	*Dii Mauri.*	*M. Funius Donatus Eq R Fl PP ex praefectus gentis Masat...*	13
14	*R.A.* 1927 pp. 393-419 ..	Saldae	289-291	*Gens Maura.*	*Juvenes de Saldae.*	14
15	*C.I.L.* 8.926	Saldae		*Numen Mauretaniae.*		15
16	*C.I.L.* 20.251 ...	Satifi		*Dii Mauri Conservatores.*	*Sallustius Saturninus Beneficiarius Duplicarius ex quaestionarius.*	16
17	*C.I.L.* 20.252 ...	Satifi		*Numen Maurorum Augustum* (ou *Augustorum*).	*C. Iulius Novellus Filius.*	17
18	*C.I.L.* 8.435	Sitifis	Vers 260	*Patrii et hospites dii Maurici.*	*M. Cornelius Octavianus* (préfet de la flotte de Misène, commandant en chef des troupes d'Afrique, de Numidie et de Mauretanie).	18
19	*I.A.* 3.000	Theveste		*Dii Mauri.*	*Iulius Donatianus Sacerdos Caelestis cum suis omnibus.*	19
20	*I.A.* 1.226	Thub. Num.		*Genius Gentis Numidiae.*		20
21	*C.I.L.* 21.486 ...	Zucchabar	284-288	*Dii Patrii et Mauri Conservatores.*	*Aelius Aelianus praeses provinciae Mauretaniae Caesariensis.*	21

Abréviations : *C.I.L.* : *Corpus Inscriptionum Latinarum.* Tome VIII.
B.A.C. : *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques,*
I.A. : *Inscriptions d'Algérie,* Tome I.
R.A. : *Revue Africaine.*

ENCES	VILLES	DATES	NOMS ET CARACTÈRES DES DIEUX	DÉDICANTS	N°s	OBSERVATIONS
665 ...	Albulae	299	*Dea Maura.*	Municipalité d'Albulae.	1	Restauration du temple, fragment de statue au Musée d'Oran.
720 ...	Altava 2° - VI p. 258 ci-après	222-235	*Dii Mauri Salutares.*	Aurelius Exoratus Dec Alae Parthorum praepositus cohortis sardorum.	2	
27	Caesarea	III° S (?)	*Dii Maurici.*	M. Pomponius Vitellianus Procurator ad curam gentium, Praefectus Clas Germanicae.	3	L'une des trois inscriptions aux Dii Maurici.
20	Caesarea	III° S (?)	*(Dii) Maurici.*	C. Stertinius Aemilianus Proc Aug.	4	Idem.
444 ...	(Hr Ramdan)		*Dii Mauri Fudina (M)acurtum Varsis(sima).*		5	C'est la seule inscription donnant les noms de Dii Mauri.
07 XVIII	(près d'Horrea)	253-257 ou plutôt 289-291	*Dii Immortales Getulorum.*	(Un officier ou un gouverneur).	6	Commémorant une victoire contre les Bavares.
37	Lambaesis	158	*(Dii Mauri).*	*C. Atius Sacerdos Mauris.*	7	Pour le salut d'Antonin le Pieux, de Fuscinus, légat de la III° Légion et de ses auxiliaires.
38	Lambaesis	222-235	*Dii Mauri.*	*M. Porcius Easuctan Centurio Leg XX.*	8	Pour le salut de Severe Alexandre.
39	Lambaesis	Avant 238 ; début du III° S.	*Dii Mauri Augusti.*	*L. Flavius Geminus mil Leg III Aug.*	9	Le dédicant est natif de Kalama.
40	Lambaesis	Certainement postérieure à 198	*Dii Mauri.*	*L. Purtisius Firmus Hastatus cum Popilia Marciane conjuge.*	10	
1	Lambaesis		*Mauri Barbari.*	*Servilius Impetratus* (un soldat d'après l'invocation).	11	Demande d'être victorieux.
.....	Madauros	Fin du III° S. (?)	*Sancti Mauri.*		12	Anagramme, se lit : *Saepae sacrum sanctis Mauris facias libens.*
5	Rapidum	255-258	*Dii Mauri.*	*M. Funius Donatus Eq R Fl PP ex praefectus gentis Masat...*	13	
419 ..	Saldae	289-291	*Gens Maura.*	*Juvenes de Saldae.*	14	Commémore la victoire remportée contre les assaillants de la ville.
6	Saldae		*Numen Mauretaniae.*		15	Associé au Génie des Thermes.
51 ...	Satifi		*Dii Mauri Conservatores.*	*Sallustius Saturninus Beneficiarius Duplicarius ex quaestionarius.*	16	
52 ...	Satifi		*Numen Maurorum Augustum* (ou *Augustorum*).	*C. Iulius Novellus Filius.*	17	Mention du « blanchiment » du sanctuaire.
5	Sitifis	Vers 260	*Patrii et hospites dii Maurici.*	*M. Cornelius Octavianus* (préfet de la flotte de Misène, commandant en chef des troupes d'Afrique, de Numidie et de Mauretanie).	18	Inscription aux Dii Maurici dédiée comme la première par un marin.
.....	Theveste		*Dii Mauri.*	*Iulius Donatianus Sacerdos Caelestis cum suis omnibus.*	19	Dédicace faite à la suite d'une révélation.
.....	Thub. Num.		*Genius Gentis Numidiae.*		20	
36 ...	Zucchabar	284-288	*Dii Patrii et Mauri Conservatores.*	*Aelius Aelianus praeses provinciae Mauretaniae Caesariensis.*	21	Pour remercier de la victoire remportée sur les Bavares Mesegneitses.

Abréviations : *C.I.L.* : *Corpus Inscriptionum Latinarum.* Tome VIII.
B.A.C. : *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques.*
I.A. : *Inscriptions d'Algérie,* Tome I.
R.A. : *Revue Africaine.*

12	mentionnant	les *Dii Mauri*
3	—	les *Dii Maurici*
1	—	la *Dea Maura*
1	—	la *Gens Maura*
2	—	le *Numen Maurorum* ou *Mauretaniae*
1	—	le *Genius Gentis Numidiae*
1	—	les *Dii Getulorum.*

Le caractère commun à toutes ces inscriptions est de s'adresser à des divinités portant des noms de peuples ou de pays nord-africains, Maures (ou Maurétanie) : 19. Numidie : 1. Gétules : 1.

Aucune inscription, si ce n'est celle d'Henchir Ramdane, ne donne d'autres noms à ces dieux ou divinités.

Heureusement les dédicants ne sont pas restés dans l'anonymat, du moins la plupart d'entre eux (17 sur 21). Il a paru intéressant d'étudier d'assez près le caractère, le rang social et les fonctions de ces dédicants.

Leur nom tout d'abord. Des 17 inscriptions donnant des renseignements sur les dédicants, 15 fournissent leur nom complet. Tous sauf un seul portent des noms d'origine latine.

On distingue une majorité de citoyens romains portant les *tria nomina*, les voici :

Inscription n° 1, C. Iulus Fortunatus, C. Iulius Gaitalis, L. Septimius Felix
n° 3, M. Pomponius Vitellianus (de rang équestre)
n° 4, C. Stertinius Aemilianus (de rang équestre)
n° 8, M. Porcius Easuctan(us ?)
n° 9, L. Flavius Geminus
n° 10, L. Purtisius Firmus
n° 11, M. Funius Donatus (de rang équestre)
n° 17, C. Iulius Novellus Fillius
n° 18, M. Cornelius Octavianus (de rang équestre)
n° 19, ?. Aelius Aelianus (de rang équestre)

Il faut vraisemblablement ajouter à cette liste les six *juvenes* de Saldae qui sont désignés arbitrairement pour les besoins

de la prosodie : « *Centurius, Fannia proles, Himerius, Reburro creatus, dua concordes Iulii Felicissimi* » et l'auteur de l'inscription n° 6 qui en raison de la ressemblance avec l'inscription n° 21, est certainement un grand chef militaire ou un gouverneur de province.

Les dédicants ne portant que les *duo nomina* sont moins nombreux :

Inscription n° 2, Aurelius Exoratus
n° 7, C. Atius
n° 11, Servilius Impetratus
n° 16, Sallustius Saturninus
n° 19, Iulius Donatianus.

Encore faut-il remarquer qu'Aurelius Exoratus est décurion de l'aile des Parthes, qu'il est donc un personnage important dans la république d'Altava où il remplit les fonctions de commandant de garnison. Sallustius Saturninus fit partie de l'état-major du légat de Numidie où il fut *beneficiarius*, véritable charge de confiance, et *quaestionarius*, fonction assez mal connue [10] qui semble être essentiellement judiciaire. Les *quaestionarii* sont vraisemblablement des juges d'instruction, ils étaient au moins cinq à Lambèse [11].

Ceci nous amène à étudier les fonctions des dédicants. Les résultats de cet examen sont troublants, on distingue :

9 militaires ou membres d'une organisation paramilitaire (inscriptions n°s 2, 6, 8, 9, 10, 11 (?), 14, 16, 18).
4 fonctionnaires impériaux (inscriptions n°s 3, 4, 13, 21).
1 collège municipal (inscription n° 1).
3 prêtres et assimilés (inscriptions n°s 7, 17, 19).

Ainsi 13 des 17 dédicants connus sont des militaires, généralement des officiers, ou des personnages très haut placés tels qu'Aelius Aelianus gouverneur de la province de Maurétanie

(10) Cagnat (R.), *L'Armée Romaine d'Afrique et l'occupation militaire sous les empereurs*, p. 134.
(11) *C.I.L.*, VIII, 2686.

Césarienne, M. Cornelius Octavianus, revêtu d'un commandement extraordinaire en Afrique, Numidie et Maurétanie, ou des procurateurs de rang équestre appelés à l'administration des tribus (n°s 3 et 13).

Comme cela a été dit plus haut tous les dédicants portent des noms latins sauf le centurion M. Porcius Easuctan(us?) de l'inscription n° 8. Ce sont pourtant, les gouverneurs et les commandants militaires mis à part, le plus souvent des Africains mais des Africains romanisés. Aussi ne voyons-nous nullement dans ces inscriptions aux divinités maures une manifestation de « patriotisme maure » comme on a cru le reconnaître dans le texte épigraphique des *juvenes* de Saldae. Ces *juvenes*, comme l'a montré M. Leschi [12], formaient un collège organisé peut-être sur le modèle des *Equites Romani*, véritable milice locale capable de fournir en cas de danger des forces supplétives d'une certaine efficacité. Cette milice urbaine était vraisemblablement commandée par les fils des plus grandes familles de la colonie, aussi le « patriotisme maure » trouverait bien mal l'occasion de se manifester au moment où la ville vient de repousser les assauts des Maures eux-mêmes et dans une inscription commémorant cette victoire.

Des officiers, cinq personnages de rang équestre, nous n'avons pas affaire à un culte populaire, aussi ne pouvons-nous admettre les conclusions hâtives de J. Toutain qui groupant arbitrairement tous les textes épigraphiques se rapportant au culte des divinités africaines tente de démontrer que seul le petit peuple a pris part à ces cultes. Il écrit « les représentants officiels de l'état romain ou de l'empereur, gouverneurs provinciaux, officiers et soldats, administrateurs divers ne se trouvent qu'en nombre infime parmi les fidèles des divinités africaines... » [13] ; Nous avons pu remarquer précisément le contraire en ce qui concerne les *Dii Mauri*. Il ajoute « les officiers, sous-officiers et soldats ne sont que dix

(12) Leschi (L.), Les « *Juvenes* » de Saldae d'après une inscription métrique. *Revue Africaine*, 1927, pp. 393-419.
(13) Toutain (J.), *Cultes païens dans l'empire romain ; cultes africains*. p. 98 et suivantes.

(sur 1.400 monuments épigraphiques) (14) » sans se rendre compte que la plupart de ces dix dédicants s'adressent aux *Dii Mauri*.

Des cinq inscriptions aux *Dii Mauri* de Lambèse, J. Toutain n'a voulu considérer que celles de M. Porcius Easuctan parce qu'il porte un cognomen berbère et de L. Flavius Geminus parce qu'il est natif de Calama.

L'erreur manifeste de J. Toutain fut d'avoir groupé tous les cultes africains puis de s'être livré, sans distinguer les divinités ni les époques, à une étude de synthèse qui, quoi qu'il en dise (15) ne put être « le résultat d'un abondant et multiple travail d'analyse ».

Contrairement à ce que put penser J. Toutain, les auteurs des dédicaces aux *Dii Mauri* sont donc des Romains jouant un rôle important dans l'administration du pays, ou des Africains romanisés servant dans les légions où ils ont gagné grades et honneurs (nos 8, 10, 16) ou quelques civils participant activement à la vie sociale de l'Afrique Romaine : magistrats municipaux d'Albulae (n° 1), prêtre des *Dii Mauri* faisant sa dédicace pour le salut de l'empereur (n° 7) ou prêtre de Caelestis (n° 19), enfin un homme honoré du *patricium* local, vraisemblablement de caractère religieux (n° 17).

Le caractère quelque peu officiel, et incontestablement romain ou romanisé du culte des *Dii Mauri* s'accroît encore lorsque l'on considère les motifs qui ont amené ces personnages à rédiger leurs dédicaces.

La plupart de ces inscriptions, ce qui ne saurait surprendre, n'ont qu'un caractère religieux et le dédicant ne mentionne pas la raison de son geste.

Cinq inscriptions précisent cependant qu'il s'agit de l'accomplissement d'un vœu, ce sont les nos 8, 9, 16, 19 et 21. Deux autres ont un caractère religieux encore plus prononcé, l'inscription n° 12 invite les passants à sacrifier souvent aux dieux maures, et le n° 19 fut dédicacé à la suite d'une révélation (*ex viso suo*). Enfin, quelques-unes mentionnent la restauration ou l'entretien des sanctuaires (nos 1, 16, 17).

(14) *Idem.*, p. 99.
(15) *Idem.*, p. 96.

Mais il est intéressant de signaler à côté de ces inscriptions, deux qui sont dédiées pour le salut de l'empereur (nos 7 et 8) et surtout cinq autres qui mentionnent ou s'appliquent à des combats à venir (n° 11) ou terminés victorieusement (nos 6, 14, 18, 21). Ces combats se sont déroulés, les inscriptions ou les textes historiques le font savoir, contre des *Bavares*, des *Bavares Mesegneitses*, des *Quinquegentanei* et peut-être des Gétules mêlés aux *Bavares* (n° 6, à cause de la mention des *Dii Getulorum*), c'est-à-dire contre des Africains non romanisés.

Ces inscriptions sont importantes non seulement pour l'histoire « événementielle » de l'Afrique Romaine mais pour l'étude du culte des *Dii Mauri*.

Du nom et des fonctions des dédicants (13 militaires ou personnages officiels sur 17) et des raisons qui les ont poussés à dédier ces inscriptions aux *Dii Mauri* (5 combats et 2 dédicaces pour le salut des empereurs, sur 11 raisons connues) il résulte que le culte aux dieux maures a essentiellement un caractère officiel et militaire intimement mêlé aux luttes contre les *gentes* non soumises.

Que la localisation d'inscriptions ayant un caractère strictement religieux ait une certaine importance, voilà qui est contestable ; mais le caractère particulier que nous avons reconnu aux dédicaces des *Dii Mauri* ou des divinités équivalentes nous amène à accorder un grand intérêt à leur localisation. Ici encore les résultats de cet examen sont assez curieux et en contradiction avec les conclusions que l'on pourrait tirer du nom même des divinités. En effet les inscriptions mentionnant les *Dii Mauri* sont totalement inconnues en Maurétanie Tingitane, qui est le berceau même du peuple Maure. Ces inscriptions se répartissent ainsi à travers les provinces romaines d'Afrique :

Maur.	Tingitane	:	0
—	Césarienne	:	12 (dont 6 en Sitifienne)
	Numidie	:	5
	Afrique	:	4

Etudions la localisation des inscriptions dans chacune de ces provinces.

Les quatre dédicaces de la province sénatoriale d'Afrique sont celles qui ont le caractère le plus religieux : c'est un *sacerdos Caelestis* qui fait la dédicace de Théveste, à Madaure l'inscription invite au sacrifice, celle de Thubursicu Numidarum s'adresse au *Genius gentis Numidiae* qui a vraisemblablement un caractère local, enfin la mention du nom des dieux à Henchir Ramdane est une marque de religiosité. Cependant Henchir Ramdane (n° 5) est au contact de la Kroumirie, la région la plus montagneuse et la moins romanisée de la Proconsulaire. Madaure (n° 12) fut à basse époque inquiétée par les Maures et on possède l'épitaphe (16) de deux frères qui furent tués par les Maures (*a Mauris occisi*). Théveste est au contact des Monts des Nemencha qui furent peu romanisés.

La localisation est encore plus curieuse en Numidie, les cinq inscriptions trouvées dans cette province proviennent toutes de Lambèse, capitale de la province et siège de la IIIe Légion, contrôlant les pistes de l'Aurès toujours peu romanisée. Il n'est donc pas étonnant que toutes les inscriptions aux *Dii Mauri* trouvées à Lambèse (n°s 7, 8, 9, 10 et 11) aient un caractère officiel (n°s 7 et 8) ou émanent des militaires (n°s 8, 9, 10 et 11) ; l'une demande formellement la victoire dans un combat ou une compétition.

En Maurétanie, les douze inscriptions sont réparties d'une manière inégale. La moitié de ces inscriptions est cantonnée dans la région de Saldae-Sitifis (deux à Saldae: n°s 14 et 15; deux à Satafi : n°s 16 et 17 ; une près de Horrea : n° 6 ; une à Sitifis : n° 18) c'est-à-dire au contact du bloc montagneux des Babors où, périodiquement naissaient des révoltes dont quelques-unes ravagèrent une grande partie de la Maurétanie. De plus Saldae est une colonie d'Auguste établie au débouché de la Soummam, c'est-à-dire qu'elle risque d'être à la merci d'une conjonction des *gentes* du Djurjura (les *Quinquegentanei*) et des Babors (les *Bavares*). Sitifis, ville de plaine et future capitale, contrôle à la fois les Babors, comme les postes avancés d'Horrea et de Satafi, et les routes du sud où le péril n'est pas

(16) Monceaux (P.), *Comptes rendus de l'Acad. Inscrip. et Belles-Lettres*, 1920, p. 330.

moins grand : à la fin du IIIe s. un danger nouveau apparaît avec les *Babari Transtagnenses* qui sont peut-être des chameliers ; ces nouveaux Gétules traversent ou contournent le Hodna pour piller la plaine (si toutefois on admet que le Hodna est désigné par le mot *stagnum*).

Il n'est donc pas étonnant que trois des inscriptions de cette région soient en relation avec les combats livrés aux Bavares. Le n° 14, de Saldae, commémore la résistance de la ville, le n° 6 trouvé près d'Horrea est un véritable bulletin de victoire : la multitude des tribus Bavares a été vaincue, trois rois tués et leurs familles réduites en captivité ; les *Bavares* ne sont pas les seuls adversaires vaincus car la dédicace est faite aux *Dii immortales Getulorum*, les *Babari Transtagnenses* qui peuvent être considérés comme des Gétules, ont dû également intervenir. Cette inscription fort intéressante fut sans doute gravée sur les lieux mêmes du combat. Elle a été trouvée au col de Teniet Meksen au S-O d'Aïn-Roua (*Horrea*), ce col établit une communication facile entre la plaine de Sétif et la région des Babors ; on imagine assez bien une tentative de groupement entre les *Bavares* descendus des Babors et les *Babari Transtagnenses* remontant vers le nord, l'occupation du col par les troupes provinciales fut peut-être le principal facteur de la victoire. Les *Bavares* furent repoussés avec de lourdes pertes et les Gétules *Transtagnenses* arrivés trop tard auraient rebroussé chemin. Le commandant romain put ensuite remercier les *Dii Getulorum* qui ont répondu à ses vœux.

La troisième inscription est malheureusement tronquée, elle est rédigée par M. Cornelius Octavianus qui, nous le savons par une autre inscription (17), fut préfet de la flotte de Misène et revêtu d'un commandement extraordinaire : *dux per Africam, Numidiam, Mauretaniamque* pour lutter contre l'insurrection des *Bavares* qu'il écrasa près de Sétif. Dans cette ville où il établit son état-major (18) il remercia, lui aussi, les divinités maures de la victoire remportée.

(17) *C.I.L.*, VIII, 12296.

(18) Massiera (P.), Inscriptions de la région sétifienne, *Bulletin de la Société historique et géographique de la région de Sétif*, tome II, 1941, pp. 89-134 ; (Epitaphe d'un « cornicularius » d'un préfet de la flotte de Misène qui ne peut être que M. Cornelius Octavianus).

Les six autres inscriptions de Maurétanie Césarienne obéissent aux mêmes règles de localisation ; on les trouve à Rapidum, Zucchabar, Albulae et Altava, villes militaires en contact avec des zones insoumises : Djurjura, Ouarsenis, Traras ; et dans la capitale Caesarea. Le secteur de Rapidum (19) a une importance considérable dans la défense de la Maurétanie Césarienne, c'est la zone étranglée entre les monts de Grande Kabylie, le Titteri et l'Ouarsenis. La ville fut peut-être ravagée par les insurrections du milieu du IIIe s. et rétablie par Maximien lors de sa campagne d'Afrique. L'inscription de Rapidum fut rédigée par un ancien préfet d'une *Gens* voisine (n° 13).

L'inscription de Zucchabar (n° 21) est rédigée dans le même style que celle d'Horrea, elle rapporte des événements semblables. Le gouverneur Aelius Aelianus remercie les *Dii Mauri* de la victoire remportée sur les *Bavares Mesegneitses*, tous leurs biens et leurs familles sont aux mains du vainqueur. On admet que les *Mesegneitses* sont les ancêtres des Beni-Mesguen (20) qu'Ibn Khaldoun situe en Oranie. Il s'agit vraisemblablement d'une tribu ou d'une confédération de l'Ouarsenis. La localisation de l'inscription à Zucchabar s'explique facilement : cette ville commande la seule route réunissant Caesarea à la plaine du Chelif où dut se dérouler le combat. Ce n'est pas une conséquence du hasard si dans la même localité fut trouvée une inscription (21) plus ancienne, contemporaine de la révolte de 253-263. Cette inscription remercie les *Dii Patrii* et le parallélisme devient plus probant lorsque l'on constate qu'Aelius Aelianus s'adresse précisément aux *Dii Patrii et Mauri*.

Les deux inscriptions de Caesarea sont dues à des procurateurs dont l'un s'occupait de l'administration indigène.

Albulae et Altava sont les villes les plus occidentales où l'on ait trouvé jusqu'à ce jour les inscriptions en relation avec

(19) Seston (W.), Le secteur de Rapidum sur le limes de Maurétanie Césarienne. *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 1928, pp. 150-183.

(20) Carcopino (J.), *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1920. p. CV.

(21) Carcopino (J.), L'Insurrection de 253 d'après une inscription de Miliana récemment découverte. *Revue Africaine*, 1919, pp. 368-383.

le culte des *Dii Mauri*. Albulae (n° 1) adore la *Dea Maura* et en 299 la municipalité restaure son temple. Ce culte n'a donc aucun caractère militaire, ce qui n'empêche pas que cette ville eut longtemps une garnison en raison de la proximité du Tessala et des Traras, de plus la dédicace commence par citer les empereurs.

Altava (n° 2) ville essentiellement militaire eut toujours une importante garnison surveillant le « limes » et les régions montagneuses voisines, dans cette ville aussi des combats se déroulèrent au moment de la grande révolte du milieu du IIIe s. (22).

Ainsi en Maurétanie et en Numidie la localisation des inscriptions est nettement dictée par les préoccupations administratives et militaires au contact des zones insoumises.

En Afrique Proconsulaire, cette localisation, moins nette, semble obéir à des considérations plus personnelles et religieuses, bien que les inscriptions soient là encore à proximité des régions les moins romaines.

L'absence d'inscription mentionnant les *Dii Mauri* en Maurétanie Tingitane reste cependant mystérieuse ; en effet si ces inscriptions sont réellement en relation avec les zones insoumises, celles-ci ne manquent pas en Tingitane ; le Rif, le Moyen Atlas, pour ne citer que les massifs en contact avec la province romaine, ne furent jamais réellement soumis.

L'étude de la chronologie de ces inscriptions et leur essai de datation fournit peut-être une explication.

Des 21 inscriptions, 9 sont datables avec une certaine précision (nos 1, 2, 6, 7, 8, 13, 14, 18, 21) et 4 autres datent du IIIe s. ou des dernières années du IIe. Aucune ne semble dater du IVe s. sauf peut-être le n° 12, de Madaure, rédigée en anagramme, présentation assez recherchée au IV s. ; mais ce n'est que simple présomption ne s'appuyant que sur la grande ressemblance que présente cette inscription avec les mosaïques de la basilique de Castellum Tingitanum qui est du début du IVe siècle. Mais cette dernière localité est dans une région peu romanisée qui suit la mode avec un certain retard, tandis que Madaure, située en Africa, est plus en avance ; on peut

(22) *C.I.L.*, VIII, 21724. Voir note additionnelle p. 258.

donc admettre que cette inscription des *Sancti Mauri* est de la fin du IIIe ou du début du IVe s. précisément à une époque où la sécurité était précaire même dans cette région.

Si l'ensemble des inscriptions ne semble pas postérieur à la fin du IIIe s., une seule est antérieure au IIIe s. c'est le n° 7 de Lambèse, inscription rédigée par C. Atius *sacerdos Mauris* pour le salut de l'empereur Antonin le Pieux, du légat Fuscinus, de la IIIe Légion et de ses auxiliaires. Grâce à la mention de Fuscinus, cette inscription se date de la fin de l'année 157 au début de l'année 159 (23). Toutes les autres inscriptions datables sont du IIIe s. : les nos 2 (Altava) et 8 (Lambèse) sont du règne d'Alexandre-Sévère. Le n° 9 (Lambèse) est certainement antérieur à l'année 238 puisque le nom de la légion fut martelé, cette inscription mentionne avec précision les *tria nomina*, la filiation et la tribu du dédicant : elle doit être du début du siècle. Le n° 10 doit être postérieur à l'inscription précédente ; ni la filiation, ni la tribu ne sont indiquées tandis que le « hastatus » associe son épouse légitime à sa dédicace qui, par conséquent, est nettement postérieure au règne de Septime-Sévère.

L'inscription de Rapidum (n° 13) semble pouvoir se dater des années 255-259, car elle mentionne la victoire de trois Césars dont la mémoire paraît avoir été abolie (martelage probable) il ne peut s'agir que de Valérien, Gallien et de son fils aîné Valérien le Jeune qui fut associé à son père à partir de 255. Cette inscription serait donc contemporaine de la grande révolte berbère de 253-263 (24) qui entraîna de sanglants combats autour de Rapidum et d'Aumale. Grâce à une étude toute récente de Mme d'Escurac-Doisy (25) sur la carrière de M. Cornelius Octavianus, nous savons que sa dédicace aux *Dii maurici* de Sétif date de la même insurrection, vers 260.

(23) Pallu de Lessert (A. C.), *Fastes des provinces africaines sous la domination romaine*, tome I, p. 301.

(24) Carcopino (J.), art. cit., *Revue Africaine*, 1919. pp. 368-383, et Leglay (M.), Reliefs, inscriptions et stèles de Rapidum, *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 1951, pp. 53-91.

(25) Pavis d'Escurac Doisy (Mme H.). M. Cornelius Octavianus et les révoltes indigènes du IIIe siècle d'après une inscription de Caesarea. *Libyca*, Archéologie-Epigraphie, t. I, 1953, pp. 181-187.

L'inscription d'Horrea (n° 6) date peut-être de la même époque, mais étant donné l'apparition de divinités Gétules, il semble qu'il vaut mieux la rapporter à la seconde grande insurrection, celle de 289-291 ; c'est en effet à cette époque qu'Aurelius Litua écrase les *Babari Transtagnenses* (26). Il est même possible que cette inscription lui soit due.

Légèrement antérieure paraît être l'inscription du gouverneur de Maurétanie Césarienne, Aelius Aelianus ; étant donné ses titres et son commandement militaire, il ne peut avoir été en fonction que durant les années comprises entre 284 et 288, année au cours de laquelle Aurelius Litua entre en fonction (26). Ainsi Aelius Aelianus semble avoir eu à réprimer les premiers mouvements annonciateurs de la grande révolte qui se serait propagée de l'ouest vers l'est.

L'inscription de Saldae est certainement contemporaine de cette révolte, comme l'a montré L. Leschi (27).

C'est également du règne de Dioclétien, en 299, que date un renouveau de foi en la *Dea Maura* à Albulae, puisque la municipalité prend l'initiative de restaurer *ad pristinum statum* le temple de cette déesse.

Enfin on peut considérer comme datant du IIIe s. les deux inscriptions de Caesarea (nos 3 et 4) gravées sous les ordres des procurateurs qui ne mentionnent ni leur filiation ni leur tribu.

En groupant les résultats de cet examen nous remarquons :

qu'une seule inscription (n° 7) est antérieure au IIIe s.

que les douze autres sont du IIIe s.

- trois entre le début du siècle et 238 (nos 2, 8, 9)
- une entre 255 et 259 (n° 13)
- cinq entre 284 et 299 (nos 1, 6, 14, 18 et 21)
- trois sont vraisemblablement du IIIe s. (nos 3, 4 et 16)

qu'une date peut-être de la fin du IIIe ou du début du IVe s. (n° 12).

Ces résultats nous expliquent, en partie, l'absence d'inscriptions concernant les *Dii Mauri* en Maurétanie Tingitane.

(26) Pallu de Lessert (A. C.), *op. cit.*, tome II, p. 343.

(27) Leschi (L.), art. cit., *Revue Africaine*, 1927, pp. 393-419.

La majorité des inscriptions est, en effet, postérieure au milieu du IIIe s. et elles sont particulièrement nombreuses à l'époque de la Tétrarchie, or, à cette époque il ne reste plus grand-chose du Maroc Romain (28). On n'y invoque pas les Dieux Maures parce qu'à l'époque où ce culte a le plus de faveur, ce ne sont pas les Romains mais les Maures eux-mêmes qui sont les véritables maîtres du Maroc.

Il n'est cependant pas impossible que le hasard des fouilles n'amène au jour une dédicace aux *Dii Mauri* (ou *Baquatum*) datant de la première moitié du IIIe s. ou même d'une époque antérieure. Une autre conclusion doit être tirée de ces essais de chronologie, des 9 inscriptions du IIIe s. datées avec une précision suffisante, 6 sont incontestablement contemporaines des grandes insurrections de 253-263 et surtout de 289-291. On sait combien ces insurrections ont ébranlé la domination romaine en Afrique. Il est incontestable que la civilisation latine a pâti de cet état de choses et les croyances religieuses suivirent l'évolution des esprits. Les malheurs des temps firent rechercher d'autres protecteurs que les divinités traditionnelles. Les divinités maures deviennent à la mode et les militaires, du simple soldat au *dux*, croient nécessaires de s'adresser aux Dieux Maures pour vaincre les rebelles des montagnes et des steppes, c'est-à-dire les Maures eux-mêmes.

C'est un trait caractéristique de l'esprit religieux des Anciens et des Romains en particulier que de s'adresser aux divinités des peuples ennemis afin de soustraire ceux-ci à leur protection. C'est ainsi que doit se comprendre la tolérance religieuse romaine ; en accueillant les divinités du monde méditerranéen, Rome assurait du même coup sa domination (29). Il est toujours prudent de se réserver les bonnes grâces des divinités de chaque pays ; ces *Dii Patrii* auxquels un gouverneur de Maurétanie Césarienne adressait des remerciements à la fin de l'insurrection de 253-263 (30) ce ne sont

(28) Carcopino (J.), *Le Maroc Antique*, IV, la fin du Maroc Romain, pp. 231-311.

(29) Au sujet de l'accueil des dieux étrangers par les Romains, voir l'importante étude de Basanof « Evocatio, étude d'un rituel militaire romain » dans Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes, Sciences Religieuses, tome 61.

(30) Carcopino (J.), art. cit., *Revue Africaine*, 1919, pp. 368-383.

pas des dieux nationaux romains, mais des dieux du pays, des *Dii Mauri* (31).

Ainsi le culte des *Dii Mauri* semble avoir eu son moment de plus grande faveur durant la deuxième moitié du IIIe s. ; ces divinités indigènes semblent avoir été adorées, sous le nom de Dieux Maures, par des administrateurs et soldats romains qui leur rendaient un culte officiel.

***

Les « Dii Mauri »

Puisque certains caractères inattendus du culte des *Dii Mauri* viennent de se révéler à l'examen des inscriptions, essayons maintenant de percer le mystère qui enveloppe ces divinités. La tâche est délicate car les *Dii Mauri* ne portent pas de nom sauf sur l'inscription d'Henchir Ramdan. Ils sont anonymes et collectifs. On compte parmi eux des dieux et des déesses. A Henchir Ramdan sûrement un dieu et une déesse et probablement une autre déesse ; nous savons que la *Dea Maura* et la *Gens Maura* recevaient un culte particulier, par contre aucun *deus maurus* n'est adoré isolément.

La première conclusion à tirer de cette observation c'est qu'il ne peut être question de grandes divinités. Il ne faut pas, pensons-nous, identifier la *Dea Maura* ou la *Gens Maura* à la *Diana Augusta Maurorum* (32) ou à la *Ceres Maurusia* (33), aucune de ces divinités n'a eu l'extension géographique des *Dii Mauri*. On ne peut non plus établir de relations certaines entre la *Dea Maura* et Caelestis qui eut un grand nombre de

(31) Cf. l'inscription semblable d'Aelius Aelianus (*C.I.L.*, VIII, 21486) n° 21 du tableau annexe, qui fut trouvée dans la même ville : « Diis patriis et mauris... ». Trois dieux locaux, Balidir à Sigus, Cillenus à Timgad, Iocolon à Fedj Mraou, sont des « dii patrii ». Lugand (R.), *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 1927, pp. 119-129, est du même avis, Seston (W.), *ibidem*, 1928, pp. 150-183 est nettement hostile à cette interprétation ; dans son argumentation il cite l'inscription de Sétif (*C.I.L.*, VIII, 8.435) qu'il lit ainsi : // O DIIS/PATRIIS ET HOSPITIBVS DIIS MAVRIS ET GENIO/LOCI, or le corpus donne // O DID/PATRIIS, etc...

(32) *C.I.L.*, VIII, 8436.

(33) *Inscr. d'Algérie*, 2033 et *B.A.C.*, 1935, p. 348.

dévots à travers toute l'Afrique, mais son nom est tellement répandu que sa vogue même s'oppose en quelque sorte, à une identification ; les habitants d'Albulae s'ils avaient voulu s'adresser à Caelestis l'auraient appelée par son nom. L'inscription de Theveste (n° 19) s'adresse aux *Dii Mauri* et elle est rédigée par un *sacerdos Caelestis*, il serait inadmissible de penser que ce personnage s'adresse ainsi à la déesse, confondue avec d'autres dieux, sans l'invoquer par son nom.

On ne peut, pour la même raison, prétendre que Saturne se cache parmi les *Dii Mauri*. Aucune inscription ne présente de symboles saturniens ; des épithètes données à Saturne (*Dominus, Sanctus, Magnus, Invictus, Frugifer*) une seule se retrouve parmi celles décernées aux *Dii Mauri* qui à Madaure portent le nom de *Sancti Mauri*. Mais ce qualificatif ne présente pas un caractère bien précis et un dieu local africain, *Aulisua*, adoré dans la région de Pomaria (34) est lui aussi appelé *deus sanctus*. D'autre part M. Funius Donatus (n° 13) n'aurait pas invoqué Saturne puis les *Dii Mauri* si Saturne était l'un de ces dieux.

Les *Dii Mauri* ne sont pas de grandes divinités, s'il en était autrement l'assimilation avec les divinités du panthéon gréco-latin aurait été facile et il n'aurait pas été nécessaire de leur donner un nom collectif. En fait ces dieux sont anonymes parce qu'ils sont mal connus par les personnes qui leur dressent des autels.

Les épithètes qui leur sont données sont elles-mêmes très peu précises, en voici la liste :

Salutares (n° 2)
Immortales (n° 6)
Augusti (n° 9) ou Augustum (n° 17)
Barbari (n° 11)
Sancti (n° 12)
Conservatores (n°s 16 et 21)
Hospites (n° 18)
Patrii (n°s 18 et 21).

(34) *C.I.L.*, VIII, 9906.

Dans cette liste se dégage cependant un premier caractère, *Salutares, concervatores, hospites* les Dieux Maures apparaissent comme des divinités protectrices, en relation sans doute avec les dangers courus pendant les combats.

Immortales, augusti, sancti sont des expressions uniquement religieuses, montrant la vénération des fidèles à l'égard des dieux. *Patrii, Barbari* sont des qualificatifs plus intéressants que les précédents, car ils précisent le caractère africain de ces dieux. Nous avons vu quel sens il fallait donner à *patrius ; barbarus* montre que non seulement ces dieux sont des divinités des *gentes* non soumises, mais que ces dieux sont eux-mêmes en dehors du panthéon gréco-latin ; comme les peuples africains non romanisés, ils se refusent à l'assimilation.

Il nous faut savoir à présent pourquoi ces dieux « barbares » portent le nom de dieux maures. Même en Numidie, même en Africa, c'est sous ce nom qu'ils sont invoqués. Pourquoi ?

Il est nécessaire de faire l'historique de ce nom. A l'origine les Maures n'étaient qu'un des peuples de l'Afrique du Nord, cantonné dans la région atlantique du Maroc — les Massessyles, peuple numide, semblent en effet avoir occupé le Rif et la côte méditerranéenne (35) —. Après la guerre de Jugurtha le nom des Numides disparaît lentement, tandis que celui des Maures s'étend progressivement vers l'Est. Cette extension est en relation avec les vicissitudes politiques de l'Afrique : Bocchus, roi des Maures, reçoit le territoire qui, de ce fait, va prendre le nom de Maurétanie ; le roi du pays est le roi des Maures, les habitants deviennent des Maures ; de même que les sujets gallo-romains du roi des Francs porteront le nom de Francs et le pays deviendra la France. Puis vint la domination romaine ; le long rattachement de la Numidie à la province d'Afrique fait disparaître le nom de Numide qui n'est plus porté que par une petite tribu autour de Thubursicu Numidarum (et encore ce nom s'est-il conservé surtout pour distinguer cette ville de Thubursicu Bure) en revanche le nom

(35) Carcopino (J.), *Le Maroc Antique*, IV, La fin du Maroc Romain, p. 286.

des Maures continue sa progression vers l'Est. A partir du IIIe s. il est employé couramment pour désigner les *gentes* qui ne sont pas encore administrées suivant les principes romains et finalement tous les Africains non romanisés, de l'océan Atlantique au golfe des Syrtes. A l'époque byzantine on distingue les habitants des villes, c'est-à-dire les « Romains » et les tribus environnantes nomades ou sédentaires, les Maures.

A Altava, Masuna porte le titre superbe de *Rex gentium Maurorum* et *Romanorum* (36) au même moment Procope entend si bien le mot Μαυρούσιοι (Maures) dans un sens général qu'il emploie la forme Μαυρίτανοι pour désigner les habitants de la Maurétanie (37). L'extension démesurée de ce nom commence au IIIe s. comment l'expliquer ? En un mot qu'est-ce qui peut distinguer les Maures d'une manière particulière au point que leur nom, plus que tout autre, paraît le mieux s'appliquer aux peuples de l'Afrique romaine entière ?

A première vue il n'y a qu'une seule différence notable entre les Maures et les habitants de Numidie et d'Africa ; les Maures sont moins romanisés. Périodiquement les Maurétanies sont secouées par de terribles révoltes et ces événements militaires expliquent l'extension du nom. Dans le jargon militaire *Mauri* est devenu synonyme de rebelles, d'inassimilés ; les fréquentes interventions de la légion en Maurétanie firent étendre le nom avec son nouveau sens dans le reste de l'Afrique et il fit fortune. De nos jours, dans le langage courant on assiste à des phénomènes analogues, ainsi au Maroc on a tendance à étendre considérablement le nom des Chleuh et en Algérie on risque de confondre systématiquement les noms de Berbère et de Kabyle, le premier disparaissant au profit du second.

Ainsi à la fin du IIIe s. deux faits sont incontestables en Afrique :

Il est des *gentes* qui n'ont pas trouvé place dans la *Romanitas*, qui sont restées étrangères à l'intérieur même de

(36) *C.I.L.*, VII, 9836.
(37) Procope, *Bellum Vandalorum*, II, 17, 35.

l'Afrique romaine, elles se révoltent sans cesse et c'est en Maurétanie que ces révoltes sont les plus fréquentes. On a pris l'habitude abusive mais assez logique d'appeler Maures les indigènes non soumis quelle que soit la province qu'ils habitent.

Il est aussi des dieux et des génies indigènes, des divinités, aux caractères fuyants qui n'ont pas trouvé place dans le panthéon romain. Ces dieux et ces génies attachés à telle tribu, à telle forme de relief ou à telle source n'ont pas « d'approchants » parce qu'ils représentent chacun quelque chose d'unique, ou plutôt l'intégration en des points précis du *numen* diffus dans tout le pays ou dans l'ensemble du peuple (*Numen Mauretaniae*, *Numen Maurorum*, *Gens Maura* disent les inscriptions). Ces divinités restent donc farouchement berbères et africaines. Pourquoi ne les appellerait-on pas du même nom que les indigènes non romanisés ?

Cet ensemble, cette collectivité divine que les Romains, gens religieux et pratiques, veulent se concilier, ils lui donnent le nom de Dieux Maures puisque comme les Maures ces dieux ne sont pas romanisés et restent « barbares » (n° 11).

Le même raisonnement est peut-être valable en ce qui concerne les *Dii Getulorum*, mais ce n'est pas sur une seule inscription (n° 6) que l'on peut fonder une telle hypothèse.

Parmi les inscriptions mentionnant les *Dii Mauri* trois présentent la forme aberrante : *Dii Maurici* (nos 3, 4 et 18). Cette forme du nom ne doit pas étonner, elle est influencée directement par la prononciation grecque Μαυρούσιος d'où découle la forme latinisée *Marusia* que porte précisément l'une des *Cereres Graecae* à Thagora (38) et à Madaure (39). Or, des trois inscriptions aux *Dii Maurici*, deux viennent de Caesarea où l'influence gréco-orientale n'a pas disparu avec Juba II, et l'autre de Sitifis. Mais ce qui est plus important, c'est que l'inscription de Sitifis émane de M. Cornelius Octavianus, préfet de la flotte de Misène, et qu'une de Caesarea, d'un ancien préfet de la flotte de Germanie, qui probablement dut faire un séjour dans la flotte de Misène.

(38) *B.A.C.*, 1935, p. 348.
(39) *Inscr. d'Algérie*, 2033.

A Misène les influences grecques, à proximité de la Sicile, furent toujours importantes, les effectifs de la flotte devaient être en majorité composés de gens de langue grecque (40). Il n'est donc pas étonnant si deux marins ayant à s'adresser aux « Dieux Maures » leur aient donné de préférence un qualificatif dérivé du grec. La deuxième inscription de Caesarea est dédiée par un procurateur dont nous ne savons rien, mais nous ne devons pas oublier qu'un détachement naval stationnait à Caesarea même.

Il n'est donc pas impossible que la forme *mauricus* soit particulièrement usitée chez les gens de mer. Quelle que soit la valeur de cette hypothèse, les *Dii Maurici* sont les mêmes divinités que celles invoquées sous le nom de *Dii Mauri*, nous ne pensons pas qu'on puisse songer à une autre interprétation.

Si les Dieux Maures représentent la collectivité illimitée des génies et des dieux de la terre, des eaux et des peuples d'Afrique, on comprend pourquoi les militaires, les officiers et les fonctionnaires impériaux qui les invoquent ne leur donnent pas de nom, car ils sont incapables de tous les nommer et aussi peut-être parce qu'ils n'ont pas tous un nom. Il arrive que les *Dii Mauri* soient invoqués en compagnie d'autres divinités, ce sont le plus souvent des génies topiques : *Genius Satafis* (n° 16), *loci* (n° 18), *Thermarum* (n° 15).

Ils sont une fois invoqués en compagnie de toutes les divinités « *Diis deabusque consecratisque universis, numini Iovis, Silvano, Mercurio, Saturno, Fortunae, Victoriae Caesarum, Dis Mauris* », (n° 13) ; L'invocation des Dieux Maures à la fin de cette liste importante semble un complément comme si le dédicant était fermement désireux de n'oublier aucune divinité, il invoque d'un seul coup sous le nom de *Dii Mauri* toutes ces divinités secondaires, ces « djenoun » qui se cachent derrière le moindre accident de terrain ou dans la profondeur d'une grotte pour observer les humains. Comme les « djenoun » encore, les *Dii Mauri* révèlent brusquement leur présence (*ex viso suo*, n° 19) ou exigent que leur sanctuaire ou leur résidence habituelle soit blanchie (*cum dealbamentum*, n° 17) comme certains arbres creux ou quelques rochers le sont encore de nos jours.

(40) Ainsi l'épitaphe du « cornicularius » du préfet de la flotte de Misène, trouvée à Sétif (voir note 18) porte une phrase de bon augure en grec, or nous avons vu que ce « cornicularius » fut au service de M. Cornelius Octavianus. Simple hasard peut-être, mais ce groupement de faits présente cependant une certaine signification.

Le culte peut leur être rendu dans de véritables temples construits sur le modèle punique ou romain, comme à Albulae où l'on prit même le soin de représenter par une statue la *Dea Maura* ; mais le plus souvent les *Dii Mauri* devaient se contenter d'humbles sanctuaires ou d'autels isolés. Les femmes ne semblent pas avoir été exclues de ce culte (n°s 10 et 19). Enfin à Albulae et à Lambèse, au moins dans ces deux villes, le culte des *Dii Mauri* était organisé régulièrement puisque dans la première il existait un temple avec une statue se rapportant à ce culte (n° 1) et dans la seconde un *sacerdos Mauris* depuis une époque ancienne (n° 7).

Il résulte incontestablement de ces quelques observations qu'aucune différence de nature ne paraît pouvoir s'établir entre les *Dii Mauri* et tous les dieux locaux que nous font connaître d'autres inscriptions. Les divinités restent les mêmes, ce sont les dédicants qui changent, ceux qui s'adressent aux *Dii Mauri* sont des personnages officiels désireux d'obtenir l'alliance de ces divinités pour les aider dans la lutte contre les Maures, ou dans l'administration délicate des *gentes*, tandis que les fidèles des dieux locaux sont de rang social moins élevé (41).

En fait les petites gens et les prêtres des municipes ou des *pagi* s'adressent au dieu local *deus patrius* qui, le plus souvent n'est adoré que dans la région et inconnu ailleurs.

Si nous doutions encore de l'identité des Dieux Maures et des dieux locaux africains, l'inscription d'Henchir Ramdan, que nous avons étudiée plus haut en la comparant à celle de

(41) Sur 36 inscriptions se rapportant à 36 dieux locaux, on trouve parmi les dédicants :

1 personnage de rang équestre.
3 militaires.
3 membres de collèges municipaux.
11 prêtres et prêtresses.
18 inconnus.

La comparaison avec les dédicants des « Dii Mauri » est éloquente.

Béja, permet d'apporter une conclusion formelle en faveur de cette assimilation. Cette inscription permet également d'affirmer que sous le nom de *Dii Mauri* des divinités très différentes devaient être adorées suivant les régions. Partout ce sont des divinités peu connues (*deus sive dea* disait un centurion contemporain Marc-Aurèle) (42), aux caractères imprécis, étroitement attachées à un canton ou à une *gens*, mais leur nombre illimité et le mystère qui les entoure les rendent redoutables.

Les Romains jugent donc prudent de les invoquer, surtout en moment de troubles.

G. CAMPS.

NOTE ADDITIONNELLE

Nous devons à l'extrême obligeance de M. L. Leschi, Directeur des Antiquités de l'Algérie, qui en a fait le relevé et de M. P. Courtot, Directeur de la XIVe circonscription archéologique, qui en est l'inventeur, de pouvoir publier une nouvelle inscription aux *Dii Mauri* trouvée à Altava. Voici ce texte :

DIIS PROSPERIS
MAVRIS SALVTA
RIBVS · C · FAN
NIVS · IVLIANVS
A MILITIIS · PRAEF
COHORTIS SARDO
RVM · V · S · L · A

(42) *C.I.L.*, VIII, 21567.

Les points des lignes 3, 4, 5 et 7 correspondent sur la pierre à des *hederae distingnentes*.

Cette inscription porte à 22 le nombre de celles qui mentionnent les *Dii Mauri* et présente plusieurs facteurs d'intérêt. Elle nous fait connaître une nouvelle épithète accolée au nom des Dieux Maures *Prosperi* qui accentue la promesse de succès qui se dégage de la personnalité de ces divinités que nous savons être *salutares* par une autre inscription d'Altava (n° 2 du tableau). Ces succès ne peuvent être que militaires étant donné la qualité du dédicant : C. Fannius Iulianus, préfet de la Cohorte des Sardes.

Ce nom n'est pas inconnu dans l'épigraphie d'Altava, une dédicace à Diane (*C.I.L.*, VIII, 9831) fut faite par Fannius Iulianus. Il s'agit certainement du même personnage. La présence du préfet de la Cohorte implique la présence de la plus grande partie, sinon la totalité, de ce corps dans la région d'Altava, c'est la raison pour laquelle P. Courtot (43) pense que la dédicace à Diane est contemporaine de l'occupation de la région, au temps de Septime-Sévère. L'absence d'abréviation (mis à part la formule V.S.L.A.) dans l'inscription publiée ci-dessus semble montrer qu'elle date d'une époque relativement ancienne, car dès la fin du IIIe siècle la graphie est plus négligée et les abréviations se multiplient. On peut penser aussi que dans une région encore peu romanisée, il est préférable d'abandonner tout système d'abréviation si on veut se faire comprendre de ses contemporains. Il n'est donc pas impossible que Fannius Iulianus remercie les Dieux Maures d'avoir favorisé l'opération qui a permis de porter le *limes* vers le Sud.

Cette inscription paraît donc plus récente que celle d'Aurelius Exoratus (n° 2) qui date du règne d'Alexandre-Sévère ; cependant la parenté de ces deux inscriptions et la même épithète *Salutares* donnée aux Dieux Maures montrent que ces deux textes ne peuvent être très éloignés l'un de l'autre dans le temps. Cette inscription ne fait que confirmer les caractères

(43) Courtot (P.), Essai Historique sur Altava d'après l'épigraphie, *Revue Africaine*, 1936, pp. 400-429.

essentiels que nous avons cru reconnaître dans le culte des *Dii Mauri*, bien mieux, elle semble résumer tous ces caractères : culte essentiellement militaire, rendu par des officiers romains au cours du IIIe siècle, à des divinités indigènes honorées collectivement et dont les noms étaient généralement inconnus des dédicants.

G. C.

Fêtes chrétiennes célébrées en Ifrîqiya à l'époque zîrîde

(IVe siècle de l'Hégire/Xe siècle après J.-C.)

H. R. IDRIS

L'opuscule (1) dans lequel al-Qâbisî, célèbre docteur mâlikite de Kairouan (324-403 H./935-1012) énonce les règles de conduite que doivent suivre les maîtres d'école, renferme un texte très curieux qui nous éclaire sur la célébration de fêtes chrétiennes en Ifrîqiya zîrîde. L'éditeur, pourtant prolixe, ne semble pas avoir remarqué l'importance de ce passage dont voici le texte, la traduction et un essai d'interprétation.

(1) « Ar-Risâla al-Mufaṣṣala li-'Aḥwâl al-Mu'allimîn wa 'Aḥkâm al-Mu'allimîn wa l-Muta'allimîn » (Epître détaillée sur le comportement des maîtres d'école et les règles que doivent observer les maîtres et les élèves), publiée d'après l'unicum n° 4595 de la Bibl. Nat. de Paris, par Aḥmad Fu'âd al-'Ahwânî, le Caire, 1364 H./1945, précédée d'une longue introduction intitulée : « At-Ta'lîm fî Ra'y al-Qâbisî » (L'enseignement selon la conception d'al-Qâbisî).

Sur Abû l-Ḥasan 'Alî b. Muḥammad b. Khalaf al-Qâbisî on pourra se reporter à l'ouvrage précité. L'éditeur du Tome I du « Riyâḍ an-Nufûs » d'Abû Bakr 'Abd Allah b. Abî 'Abd Allah al-Mâlikî, le Caire, 1951, a publié, pp. 37-42 de l'intr., d'après le ms. du Caire, la biographie que Qâḍî 'Iyâḍ a consacrée à notre auteur dans ses Madârik. V. aussi : H. R. Idris, « Deux juristes kairouanais de l'époque zîrîde : Ibn Abî Zaid et al-Qâbisî », art. à paraître très prochainement dans les Annales de l'Institut d'Etudes Orientales de la Faculté des Lettres d'Alger, vol. XII (1954).

I. — Texte (2)

وكذلك المذموم أن يؤخذ في أعياد أهل الكفر ، يدخل فيها أيضا

(2) *Op. cit.*, p. 301, ms., f° 74 v° - 75 r°. Al-Qâbisî vient de parler des fêtes à l'occasion desquelles on a coutume de faire des cadeaux aux maîtres : les deux fêtes canoniques ('Id al-Fiṭr, 'Id al-Aḍḥâ), l'approche du Ramaḍân, le retour d'un voyage, 'Asûrâ', et de rappeler avec des citations d'Ibn Ḥabîb et d'al-Ḥasan al-Baṣrî à l'appui, qu'il ne saurait être question, pour les maîtres, d'accepter des cadeaux lors des fêtes chrétiennes telles que le Nairûz et le Mahrajân, car ce serait contribuer à la glorification du polythéisme.

Le texte qui nous occupe est tellement insolite que H. H. Abdul Wahab, qui a bien voulu lire ce travail, pense qu'il s'agit d'une interpolation non ifrîqiyenne. Il me semble que, d'après le contexte, celle-ci serait plutôt d'origine syrienne qu'andalouse ou égyptienne. Je concède que le manuscrit est tardif (daté du 18 Dhû l-Qa'da 706 H.) et oriental. Mais, d'après M. G. Vajda, la graphie (égyptienne ou syrienne) est homogène, et l'examen du manuscrit ne confirme pas l'hypothèse d'une interpolation. D'autre part, il serait étrange que le manuscrit ne comportât qu'une seule interpolation ; or, il ne paraît pas qu'on puisse en déceler d'autres. Enfin, la lecture ne révèle aucun indice permettant d'affirmer qu'il s'agit d'une pièce rapportée et le passage s'intègre parfaitement dans le contexte.

Notre texte est à rapprocher de ce passage du Mi'yâr d'al-Wancharîchî (lith. Fès, 1314-15 H., XI, p. 88) :

قال الشيخ الامام أبو عبد الله ابن عرفة ، تفريعا على كلام الشيخ أبي الحسن القابسي ، في منع قبول هدية المسلم مما يفعل في أعياد الأعاجم ، تشبيها بهم : « فلا يحل على هذا قبول هدايا النصارى في أعيادهم للمسلمين وكذلك اليهود » قال : « وكثير من جهلة المسلمين يقبل ذلك منهم في عيد الفطيرة... ».

Traduction : « Le chaikh, l'imâm Abû 'Abd Allah b. 'Arafa a déclaré, en glosant le propos du chaikh Abû l-Ḥasan al-Qâbisî sur l'interdiction d'accepter un cadeau d'un musulman à l'occasion des fêtes des non-Arabes et à leur imitation : « En conséquence, il n'est pas licite d'accepter les cadeaux que les Chrétiens font aux Musulmans pour leurs propres fêtes et il en est de même pour (les cadeaux que leur font) les Juifs ». Beaucoup de Musulmans ignorants, dit-il, acceptent leurs cadeaux à l'occasion de 'Id al-Faṭîra (Fête du pain azyme)... »

Faut-il rétablir : قبول هدية غير المسلم et traduire : « ...l'interdiction d'accepter un cadeau d'un (non)-Musulman... » ? D'autre part, faute de ponctuation, on hésite souvent sur la coupure des phrases dans les textes anciens si bien qu'il se pourrait que l'avant-dernière phrase : « en conséquence... » soit d'al-Qâbisî et non du célèbre juriste ḥafṣide Ibn 'Arafa.

Il n'est pas sûr que ce dernier fasse allusion au texte qui nous occupe, mais nous avons là une nouvelle preuve de l'intérêt qu'al-Qâbisî portait à la question et un argument de plus pour rejeter l'hypothèse d'une interpolation.

الميلاد والفصح و(3) الأبنداس عندنا و(4) العنصرة بالأندلس والغطاس بمصر ، كل هذا من أعياد الكفرة ، لا يجب أن يطلب معلم المسلمين فيه شيئا ، وان أتي اليه بشيء في ذلك لا يقبله وان أطاعوا له به . ولا ينبغي للمسلمين أن يتطوعوا بذلك ولا(5) يتزينوا بشيء من الزي ولا يتهيئوا له بشيء من التهيئة ، ولا يفرح الصبيان كعمل القباب في(6) الأبنداس والفصوفات في الميلاد . كل ذلك لا يصلح من عمل المسلمين وينهون عنه ، ويأبى المعلم من قبول الاكرام منهم فيه ، ليعلم جاهلهم أن هذا خطأ فينتهي ، ويخجل مستخفهم له فيترك ذلك ، والمؤمن للمؤمن كالبنيان يشد بعضه بعضا ، كذا قال الرسول ، عليه السلام .

II. — Traduction

« De même, il est blâmable d'accepter (des cadeaux) pour les fêtes des polythéistes au nombre desquelles figurent aussi : Noël, Pâques et les Calendes (de Janvier) (7) chez nous, la Saint Jean (7) en Andalousie et le Baptême (7) en Egypte. Ce sont toutes des fêtes de polythéistes

(3) Ed. et ms. : الانبداس . M. G. Vajda a eu l'obligeance de consulter pour moi le ms. de la Bibl. Nat. Je l'en remercie vivement.

(4) Ed. : الغبطة (= félicité, gaîté). Je dois cette correction à M. Vajda qui m'a signalé que « le ms. porte, dans une rature, sans doute parce que le copiste a bronché sur un mot qui lui était peu familier : العنصلة le ṣâd étant cependant collé au lâm. Il s'agit presque certainement d'une variante phonétique de : العنصرة qui, d'après Dozy, désignait la Saint-Jean en Espagne ». — Beaussier, *Dict. Ar. Fr.*, p. 685 donne en effet : عنصلة et يوم العنصلة le 4e des jours caniculaires, fête du solstice d'été correspondant aux feux de la Saint-Jean.

(5) Sic dans Ed. et ms. On pourrait peut-être corriger : يتـزيـوا (de : تزيا)

(6) Ed. : الابنداس ; ms. : الانبداس . M. Vajda m'a confirmé : « que le nûn précède bien le bâ' dans les deux cas, bien que, en raison du ductus penché de l'écriture, les points diacritiques soient un peu décalés par rapport aux lettres. La deuxième fois, le copiste a dû encore avoir une hésitation car le mot est partiellement écrit sur un grattage.

(7) Voir 3e partie de l'article : Interprétation.

à propos desquelles un maître qui enseigne les Musulmans ne doit pas réclamer quoi que ce soit ; si, en l'occurrence, on lui apporte quelque chose, il se doit de la refuser même si on la lui offre gracieusement.

« Que les Musulmans adoptent de bon cœur pareilles pratiques, qu'ils revêtent certaines de ces parures, qu'ils fassent quelques-uns de ces préparatifs, que les enfants s'amusent, par exemple, à fabriquer des tabernacles (7) aux Calendes (de Janvier) et à faire bombance à Noël, il ne le faut pas. Toutes ces pratiques ne conviennent pas aux Musulmans. On (doit) les leur défendre et, en ces occasions, le maître (doit) refuser leurs largesses honorifiques afin que ceux d'entre eux qui sont ignorants apprenant ainsi que c'est là un péché, y mettent fin et que, couverts de honte, ceux qui considèrent que cela est sans importance, s'en abstiennent. « Un croyant constitue pour un autre croyant comme un édifice dont les éléments se soutiennent les uns les autres », c'est ainsi que s'est exprimé l'Envoyé (d'Allah), que le salut soit sur lui. »

III. — Interprétation

On sait (8) qu'à la Saint Jean (al-'Anṣara), le 24 Juin, les Musulmans d'Andalousie dressaient des bûchers rituels et qu'on en faisait autant en Egypte pour le Baptême (al-Ghiṭâs).

Ghiṭâs (= plongeon) désigne la fête en mémoire du baptême de Jésus-Christ que les Coptes célébraient le II Ṭûbah (6 Kânûn II = 6 Janvier julien = 18 ou 19 Janvier grégorien) et qui s'accompagnait notamment de rites d'immersion dans le Nil (9).

Nous ne nous arrêterons guère aux fêtes de Noël (al-Mîlâd) et de Pâques (al-Fiṣḥ). Le contexte semble bien

(8) Cf. *E.I.*, I, p. 363 ; — W. Marçais, *Textes arabes de Takroûna*, p. 350, note 1 (références) ; — Dozy, *Suppl. aux Dict. Arabes*, II, p. 181, sub 'anṣara et p. 621, sub mihrajân ; — E. Doutté, *Magie et Religion*, pp. 566-572 ; — A. Bel, *La 'Anṣra, Mélanges Gaudefroy Demombynes*, pp. 49-83.

(9) Cf. W. Marçais, *ibid.* (Références) ; — Dozy, *ibid.*, II, p. 216 ; — al-Qalqachandî, *Ṣubḥ al-'A'châ*, II, p. 416 ; — an-Nuwairî, *Nihâyat al-'Arab*, I, p. 184 ; — al-'Alûsî, *Bulûgh al-'Arab*, I, pp. 357-370 ; — al-Maqrîzî, *Khiṭaṭ*, I, pp. 24-33, 364-365, 391-392 ; — al-Mas'ûdî, *Murûj adh-Dhahab*, éd. de Paris, II, pp. 364-365, que l'on corrigera par l'éd. du Caire, I, p. 212.

indiquer qu'elles étaient célébrées en Ifrîqiya à l'époque d'al-Qâbisî. On peut se demander s'il s'agit de survivances romano-byzantines conservées grâce aux communautés chrétiennes locales ou de pratiques relativement récentes introduites par un nouvel apport de populations chrétiennes. Plus loin seront exposées les raisons qui militent en faveur de la seconde hypothèse. La défense faite par al-Qâbisî aux maîtres d'école d'accepter des cadeaux pour ces deux fêtes, aux Musulmans de se parer et de faire des préparatifs à cette occasion, et aux enfants de faire joyeuse bombance pour Noël, nous autorise à admettre que ces coutumes étaient répandues en Ifrîqiya. Notre document kairouanais doit viser plus particulièrement les milieux citadins, mais il ne le spécifie pas et n'indique pas non plus s'il s'agit de l'aristocratie, de la bourgeoisie ou du peuple. Il ne faut peut-être pas généraliser les indications qu'il nous donne.

Mais venons-en au mot qui constitue la principale difficulté du texte et que j'ai traduit par Calendes de Janvier. J'y vois une altération du mot « Qalandâs » et vais tenter de justifier cette hypothèse.

Le texte d'al-Qâbisî ne nous permet pas de localiser cette fête dans le temps puisqu'il la cite d'abord après Noël et Pâques et ensuite avant Noël. Ce manque de précision chronologique ne nous étonne guère de la part d'un écrivain médiéval ; notre auteur ne fait d'ailleurs pas un exposé systématique des fêtes, auquel cas il les eût, sans doute, énumérées chronologiquement.

L'identification 'abandâs = qalandâs paraît paléographiquement soutenable et la phonétique la confirme. J. Cantineau écrit dans son « Cours de Phonétique Arabe » (10) : « les parlers ayant un qâf réduit à une simple occlusion glottale sont surtout des parlers citadins : notamment ceux d'Alep, Lattaquié, Hama, Homs, Damas, Tripoli, Beyrouth, Saïda, Safed, Haïfa, Yaffa, Jérusalem, Hébron, Ghazza, Alexandrie, Le Caire, Alger Juif, Tlemcen musulman, Fès — mais ce ne sont pas que des parlers citadins : c'est ainsi que la majeure partie des montagnards du Liban ont un qâf prononcé '... ».

(10) J. Cantineau, *Cours de phonétique arabe à l'usage des candidats au certificat de philologie arabe*, deux fasc. polycopiés, G. Millon, éd. libr., Alger, 1941. Cf. : Fasc. 2, p. 90.

On peut donc proposer : qalandâs > 'alandâs > 'abandâs, par dissimilation des sonantes l et n. En effet, « lorsqu'une consonne est placée entre deux voyelles, elle est naturellement en état d'infériorité » (11), ce qui est précisément le cas de la liquide l ; d'autre part, l'l « donne bien l'impression d'un n qui a perdu la nasalité et il est en effet le produit le plus courant d'un n dissimilé par une nasale » (12). La perte du qâf initial a dû contribuer à affaiblir le lâm ; son remplacement par un bâ' a rétabli l'équilibre du mot, le groupe 'alan étant sans doute trop faible pour faire pendant à dâs.

J'ai peut-être eu tort de corriger la leçon du manuscrit ('anabdâs ou 'anbadâs), mais j'ai adopté la forme qui m'a paru être la plus proche de qalandâs et qui me semble être un chaînon nécessaire à l'explication des autres lectures possibles obtenues par métathèse : 'abandâs > 'abnadâs et 'abandâs > 'anabdâs > 'anbadâs.

Que signifie au juste, le mot qibâb (pluriel de qubba) que j'ai traduit par tabernacles ? Ce renseignement sur ce que faisaient les enfants à l'occasion de l''Abandâs peut-il nous servir à justifier l'interprétation proposée ?

S'agit-il de cabanes de branchages analogues à celles qu'on édifiait à l'intérieur des maisons, le 1er Mai, à l'intention des enfants, à Tunis, jusqu'à une époque récente ? (13).

Faut-il penser à des bûchers rituels analogues à ceux de 'Asûrâ (14) ou de la Saint-Jean ? La célébration du 1er Janvier julien demeuré très vivant chez les Berbères du Maghrib où il est appelé selon les régions, Ennâir, Yennâr, Innair, Bûbannânî, Bûmennânî, Bû Inî, Bûn Inî, Bûnân, autant d'altérations du latin Januarius et bonus annus, s'accompagne de rites de renouvellement du foyer, de jeux et de combats carnavalesques; les branches vertes y figurent en tant que véhicules des forces de la nature (15).

(11) M. Grammont, *Traité de phonétique*, Paris, 1933, p. 200.

(12) M. Grammont, *op. cit.*, p. 354.

(13) Cf. : Coutumes des fêtes à Tunis au XIe/XVIIe siècle d'après Ibn Abî Dînâr, texte et trad. annotée par J.G. Magnin, *I.B.L.A.*, n° 60, 4e trim. 1952, pp. 402-405. Vers 1890, ces cabanes étaient encore en usage à Tunis, nous signale H. H. Abdul Wahab qui y a joué dans son enfance.

(14) Cf. W. Marçais, *op. cit.*, pp. 347-352 (nombreuses références).

(15) Cf. E. Doutté, *Magie et religion dans l'Afrique du Nord*, Alger, 1909, pp. 544-551 (nombreuses références).

Dozy (16), références à l'appui, donne les sens suivants du mot qubba : chapelle, pavillon (tabernaculum), petite tente ou berceau qu'on place sur le toit des maisons les jours de fête (17), litière, palanquin, dais, parasol.

Certains textes signalent l'édification de qibâb (18) et de feux rituels à propos d'un succédané sunnite de la fête chî'îte d'al-Ghadîr (l'Etang) qui se célébrait le 18 Dhû l-Ḥijja. Nous verrons qu'al-Mas'ûdî fait état, à propos de la célébration des Calendes en Syrie, de l'exposition du Saint-Sacrement.

Il est donc difficile de préciser en quoi consistaient exactement les qibâb de notre texte et c'est pourquoi j'ai traduit : tabernacles, mot que je prends dans son sens le plus général.

Pour en revenir aux Calendes, elles ne semblent pas avoir été célébrées, dans l'Occident musulman, avant l'époque d'al-Qâbisî. Le sévillan Ibn al-'Awwâm qui vécut à la fin du XIIe siècle de l'ère chrétienne en parle dans son traité d'agriculture (19).

En Orient, elles sont attestées par un certain nombre d'auteurs musulmans qu'il convient de passer en revue.

Le géographe al-Mas'ûdî (m. vers 345 H./956) nous apprend ce qui suit (20) : « (Le mois syriaque de) Kânûn II (= Janvier) a trente et un jours. Le premier de ce mois est le jour des Calendes. Les Syriens célèbrent alors une fête ; pendant la nuit, ils allument des feux et exposent, principalement à Antioche, dans l'église d'al-Qisyân (21), ce qu'ils appellent le Saint-Sacrement (22). Les mêmes

(16) Dozy, *op. cit.*, II, p. 297.

(17) Référence donnée par Dozy : Lyon, *Travels in Northern Africa*, Londres, 1821, p. 317.

(18) « naṣb al-qibâb » cf. : an-Nuwairî, Nihâyat al-'Arab, 2e éd., Le Caire, pp. 177-178 ; — al-Qalqachandî, Ṣubḥ al-'A'sâ, II, p. 407 ; — al-Maqrîzî, al-Khiṭaṭ, Le Caire, 1324 H., II, pp. 222-233.

(19) Dozy, *op. cit.*, II, p. 401. Cf. aussi sur cet auteur : *E.I.*, II, p. 388 (J. Rusca).

(20) Maçoudi, *Les Prairies d'Or*, texte et trad. par Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, 2e tirage, Paris, 1928, III, p. 406 et note 1, p. 455, p. 412 ; — Le texte porte : al-qalandas (sic) auquel l'édition du Caire substitue fautivement : al-ghiṭâs.

(21) Les deux éditions donnent : القسيان. Peut-être faut-il lire kanîsat al-qussân = église des prêtres, plutôt que Kaçiân (= qasyân), leçon retenue par Reinaud et les traducteurs de l'éd. de Paris. Cf. *Les Prairies d'Or*, note 1, p. 455.

(22) « al-qudâs » = l'Eucharistie.

cérémonies ont lieu dans toute la Syrie, à Jérusalem, en Egypte et dans tous les pays chrétiens. Le peuple et l'élite participent en foule, avec les Chrétiens d'Antioche, à ces divertissements, à ces réjouissances et à ces feux ».

A une époque beaucoup plus tardive, al-Qalqachandî (m. 821 H./1418) (23) dit que le 1er Janvier julien (= Kânûn II), pour al-Qalandâs, on allumait, surtout à Antioche, de grands feux et qu'on en faisait de même en Syrie, chez les Byzantins et dans les autres pays chrétiens. Plus loin (24), après avoir parlé des rites (réjouissances et feux de joie) du Nairûz copte, célébré à la fin Août, le 1er Tût (premier mois de l'année copte) al-Qalqachandî écrit : « al-Mas'ûdî a dit que les Syriens en faisaient de même à leur 1er de l'An, le 1er Janvier julien, 1er Kânûn II, quatrième mois de l'année syriaque, 6 Tûbâh de l'année copte — et qu'ils appelaient cette fête al-Qalandâs ; toutefois les Egyptiens... ». Je ne traduis pas la suite du texte qui manifestement fait allusion aux rites carnavalesques (25) du Nairûz copte.

Dans ses Khiṭaṭ, al-Maqrîzî (m. 845 H./1442) ne parle pas des Calendes mais cite (26), parmi les fêtes célébrées par les Fâṭimides : Mausim Ra's as-Sana et Mausim 'Awwal al-'Am. Je pense qu'il s'agit, pour la première de ces deux fêtes, du 1er de l'an musulman et, pour la seconde, du 1er de l'an julien, c'est-à-dire des Calendes dont il ne semble plus être question par la suite. Je signale pour mémoire que al-'Alûsî, compilateur du siècle dernier, compare (27) al-Qalandâs des Chrétiens de Syrie au Nairûz copte sans rien ajouter aux indications fournies par les sources précitées et qu'il paraît avoir résumées.

Il me semble permis d'inférer des indications qui précèdent que les Calendes de Janvier étaient célébrées sous le nom de Qalandâs en Syrie et en Egypte avant l'époque

(23) Ṣubḥ, III, p. 385.

(24) *Ibidem*, p. 419.

(25) Comp. notamment avec Maqrîzi, Khiṭaṭ, Caire, 1324 H., II, pp. 30-32 et 389-390.

(26) *Ibid.*, II, p. 384. Sur la première de ces deux fêtes, cf. : traduction remarquable de M. Canard, La Procession du Nouvel An chez les Fâṭimides, *A.I.E.O.*, 1952, pp. 364-398.

(27) Maḥmûd Chukrî al-'Alûsî al-Baghdâdî, Bulûgh al-'Arab fî Ma'rifat 'Aḥwâl al-'Arab, 2e éd., 1343 H./1924, I, p. 350.

d'al-Qâbisî ; il reste donc à expliquer comment elles ont pu s'introduire en Ifrîqiya. Le fait que al-Qalandâs n'y est pas attesté avant le XIe siècle et que cette fête ne semble pas y avoir survécu par la suite, circonscrit le problème ; je concède la faiblesse de l'argument a silentio mais s'il ne s'agit pas d'une survivance locale antique, on peut envisager cette hypothèse de travail : les Calendes ont été introduites en Ifrîqiya grâce à un afflux de Chrétiens qui, venus d'Orient, auraient ensuite disparu par extinction ou islamisation.

Il n'y a pas lieu de rappeler ici tout ce que nous savons sur la survivance, aux Xe-XIe siècles, de chrétientés maghribines, plus importantes qu'on ne le croit, notamment dans le sud tunisien (Tripoli, Nafzâwa, Jarid, Qasṭîliya) et dans les centres urbains tels que la Qal'a ḥammâdite, Bône, Tunis-Carthage, Kairouan, Mahdia (28), mais comme vraisemblablement al-Qâbisî fait allusion à des coutumes en usage dans son milieu, il convient de retenir certains faits qui me paraissent éclairer la question.

Je ne crois pas que ce soit par hasard que nous sont parvenus, par des textes ou des inscriptions, tant de précieux renseignements sur les chrétientés urbaines de Kairouan, Mahdia et Tunis au XIe siècle, époque où elles se sont enrichies d'apports nouveaux. Les Fâṭimides d'Ifrîqiya se montrèrent tolérants envers les Chrétiens autochtones et employèrent des artisans chrétiens qu'ils faisaient venir ; mais c'est surtout sous leurs lieutenants, les Zîrîdes ṣanhâjiens, qu'on constate un afflux de Chrétiens venus d'Occident et d'Orient qui semblent s'être installés dans les centres urbains, surtout à Kairouan (sans doute aussi à Ṣabra-Manṣûriyya) et à Mahdia (29). Voici d'abord quelques indications sans grande portée mais qui se corroborent.

(28) On consultera surtout : Ch. Courtois, Grégoire VII et l'Afr. du Nord. Remarques sur les communautés chrétiennes d'Afr. au XIe siècle, in *Revue Historique*, 1945, pp. 97-122 et 193-226. Cf. aussi H. H. Abdul Wahab, Coup d'œil général sur les apports ethniques étrangers en Tunisie, dans *Revue Tunisienne*, 1917, pp. 305-316 ; — R. Brunschvig, *La Berbérie Orientale sous les Ḥafṣides*, Paris, 1940, I, p. 430 et note 1 (références) ; - - B. Roy et P. Poinssot, *Inscriptions Arabes de Kairouan*, fasc. I, Paris, 1950, pp. 27-28 et note 4 (références).

(29) Cf. H. H. Abdul Wahab, *op. cit.*, *R. T.*, 1917, pp. 312-313.

Les Ma'âlim (30) nous apprennent qu'un Chrétien, chef en sa doctrine, vint à la tête d'une délégation (31), trouver 'Abd Allah b. Muḥammad al-Kâtib (32), gouverneur de Kairouan. Celui-ci convoqua alors le juriste Abû Muḥammad 'Abd Allah b. at-Tabbân (33) et lui fit soutenir la controverse contre le Chrétien. At-Tabbân le réduisit au silence en lui posant cette question au sujet de la Trinité : « L'Unique a-t-Il besoin de deux (autres) ou peut-Il se passer d'eux ? » Cette question n'est pas posée directement au Chrétien mais par l'intermédiaire de « son interprète ». Il est regrettable que le texte ne précise pas si ce haut personnage chrétien était un autochtone ou un étranger de passage ; il s'agit vraisemblablement non d'un délégué d'une chrétienté locale ne parlant pas l'arabe mais d'un ambassadeur, peut-être byzantin.

Ibn Abî Dînâr (XVIIIe siècle) est une source trop tardive pour que nous lui accordions pleine créance quand, après avoir parlé des chrétientés qui survécurent jusqu'au IVe siècle de l'Hégire, il affirme que les évêques venaient d'Alexandrie (34) ; toutefois, on peut admettre que l'influence de l'Egypte se soit fait sentir sous les Fâṭimides et les Zîrides sur le Christianisme ifrîqiyen (35). Cependant il vaut mieux ne pas voir dans le conflit qui vers 1053 oppose l'évêque de Gummi (= Mahdia) à celui de Carthage un des aspects de la lutte entre l'église de Rome et celle d'Alexandrie (35).

Je relève, dans le Riyâḍ an-Nufûs, qu'au début du IVe siècle de l'Hégire, un dévot, vivant dans un ribâṭ,

(30) Ibn Nâjî, *Ma'âlim*, III, pp. 112-113.

(31) Le texte dit : « wafada 'alâ ».

(32) 'Abd Allah b. Muḥammad al-Kâtib at-Tamîmî, connu sous le nom de al-Mukhtâl (le superbe) fut kâtib (secrétaire, ministre) de Zîrî puis, sous Buluqqîn et son successeur al-Manṣûr, gouverneur de Kairouan (ṣâḥib al-qairawân), lieutenant (khalifa) de ces deux princes, c'est-à-dire en fait vice-émir administrant toute l'Ifrîqiya. Al-Manṣûr le fit mettre à mort en 377 H./987.

Cf. Nuwairî (*Hist. des Berbères*, II, p. 13, note 3) ; — *Bayân*, éd. E. Lévi-Provençal et G. S. Colin, I, pp. 239 sq., 242 ; trad. I, pp. 334 sq., 355 sq. ; — *Ibn al-Athîr*, VIII, pp. 245 sq., IX, p. 21 ; trad. Fagnan, pp. 373 sq., 395 ; — *Mafâkhir al-Barbar*, éd. E. Lévi-Provençal, p. 13.

(33) Sur cet éminent juriste kairouanais, Abû Muḥammad 'Abd Allah b. Isḥâq b. at-Tabbân (m. 371 H./981) cf. : *Ma'âlim*, III, pp. 109-120 ; — Qâḍî 'Iyâḍ, Madârik, ms. de M. Abdul Wahab, II-III, f° 240 r° - 243 v° ; — Ibn Farḥûn, Dîbâj, p. 138.

(34) *Kitâb al-Mu'nis*, 2e éd., Tunis, 1350 H., p. 36.

(35) Cf. Courtois, *op. cit.*, p. 201.

était le fils d'une « byzantine »(36) et que la servante du juriste Ibn al-Labbâd de Kairouan s'appelait Maria (37).

Un poète (38) de mœurs dissolues qui vécut au XIe siècle « fréquentait un jeune chrétien, marchand de vin, et l'amour qu'il avait pour lui était bien connu. Il demeura trois années dans le cabaret (de son ami), près de l'entrée, et durant toute cette période, il se rendit avec lui à l'église, dimanches et jours de fête, si bien qu'il apprit une grande partie de l'Evangile et des préceptes chrétiens... ». Par la suite, le jeune chrétien dut soit quitter l'Ifrîqiya pour l'Egypte, soit y aller faire un voyage, puisque notre poète, ayant appris sa mort, survenue à Alexandrie, composa des vers sur la perte de celui qu'il nomme : Salmân.

Enfin ne lit-on pas sur une stèle latine découverte à Kairouan que le « lector » Firmus est mort en 1048, « le 21e jour des Kalendes de Juin » ? (39). Il est prudent de

(36) *Op. cit.*, f° 82 v° - 83 r° : Dans la biographie d'un dévot (m. 330 H.) est mentionné un personnage épisodique appelé Ṭarîf al-Khayyâṭ (le tailleur) qui habitait le ribâṭ de Qaṣr al-Ḥadîd (ou al-Jadîd ?). Il était le fils d'une chrétienne d'origine latine puisqu'il est appelé : « Ibn ar-Rûmiyya ».

(37) *Op. cit.* f° 84 v° : Dans la biographie d'Ibn al-Labbâd (m. 333 H.) figure cette phrase : فصاح الشيخ لخادمه ماريه وقال لها... Khâdim signifie une servante, le plus souvent une négresse mais pas obligatoirement. D'après le contexte, son nom était : ماريه qu'on peut lire : مارية qui est précisément la leçon fournie par le ms. du Caire et que je suis tenté de rétablir par : مارية. Cette Maria était probablement d'origine latine.

(38) 'Abd al-Wahhâb b. Muḥammad al-Azdî, connu sous le nom d'al-Mithqâl ; cf. al-Kutubî, *Fawât al-Wafayât*, II, 24-25, qui utilise la notice qu'Ibn Rachîq (m. 456 H./1063) qui a consacrée à ce poète dans son anthologie « al-Unmûdhaj » ; al-Kutubî dit qu'il mourut « après » 500 H, leçon qu'il faut probablement corriger en remplaçant, par exemple, ba'da (après) par qabla (avant) puisqu'il s'agit d'un contemporain d'Ibn Rachîq.

(39) Courtois, *op. cit.*, p. 113, note 11. Signalons aussi une autre épitaphe kairouanaise contemporaine (1046 ou 1051), celle du senior Pierre. Dp. Seston « comme une ère orientale est en usage à Kairouan au XIe siècle ainsi qu'on vient de le voir, c'est un comput oriental de l'ère chrétienne qui a le plus de chances d'avoir été choisi pour l'épitaphe du senior Pierre ». D'ailleurs l'orientalisation du christianisme ifrîqiyen est fort ancienne.

Cf. : W. Seston, Sur les derniers temps du Christianisme en Afrique, Ecole de Rome, *Mélanges d'Arch. et d'Hist.*, 1936, fasc. I-IV, pp. 105-116 ; — Courtois, *op. cit.*, p. 114 et note 1, pp. 118-119 et note 1, p. 119. — Pour W. Seston (*op. cit.*, p. 119), les Chrétiens d'Ifrîqiya passèrent dans l'obédience des patriarches d'Alexandrie lorsque les souverains d'Ifrî-

ne pas tenter de tirer argument de cette épitaphe ; l'allusion qui vient d'y être faite n'a peut-être pour utilité que de nous ramener à notre sujet.

Les Zîrides ont eu une prédilection particulière pour les esclaves chrétiennes, qui peuplent leurs harems. Faut-il rappeler que plusieurs de ces princes ont des mères chrétiennes qui ont probablement eu rang de princesse ? Une chrétienne convertie, Fâṭima, est la nourrice (ḥâḍina) de Bâdîs ; elle fit don à la Grande Mosquée de Kairouan d'un magnifique Coran dont l'acte de fondation habous nous est parvenu (40). Le fils de Bâdîs, al-Mu'izz, en fit quelque chose comme l'intendante de son palais.

Il est aussi un passage des Ma'âlim (41), souvent cité partiellement, dont voici l'analyse :

A Mahdia, un chrétien, neveu (42) de la nourrice de Bâdîs, déflora une jeune fille descendante du Prophète (charifa) et fut massacré par la populace. Bâdis envoya à Mahdia des soldats, commandés par un général (qâ'id), avec mission d'y mettre à mort tous ceux dont la taille dépassait la longueur d'un sabre. Le général parvint à Qaṣr Miswar (43), près de Mahdia, où il passa la nuit. Pris de boisson, il monta sur la terrasse et tomba en se brisant

qiya furent les délégués des califes du Caire d'où leur mode de datation qui est celui des Alexandrins.

Signalons en passant que prenant texte d'al-Bakrî, W. Seston (*op. cit.*, pp. 118-119) a tort d'affirmer que : « Sans égards pour leurs dogmes et leurs traditions ecclésiastiques, les khalifes fâtimites installèrent chez eux, à la fin du Xe siècle, mille familles coptes qui devaient travailler dans les chantiers navals de la région de Tunis. El-Bekri, en nous les signalant un siècle plus tard, en parle comme si elles avaient conservé leur christianisme égyptien ». Il s'agit, en réalité, de mille familles coptes envoyées d'Egypte à Tunis sur l'ordre du calife umayyade 'Abd al-Malik (entre 685-705) afin d'y construire un arsenal. Al-Bakrî (trad. de Slane, 2e éd., Alger, 1912, p. 84) ne dit rien de plus. On ignore s'il subsistait au IVe siècle H./XIe, des traces de cette colonie copte transportée au Ier siècle H./VIIe. C'est peu probable. Sur la question cf. aussi : Courtois, *op. cit.*, p. 115 et note 3.

Toutefois, dans ses *Madârik*, ms. de M. Abdul Wahab, II-III, f° 163 r°, Qâḍî 'Iyâḍ consacre une biographie à Abû Ja'far 'Aḥmad b. Mûsâ at-Tammâr (m. 329 H./940) et indique qu'il descendait des Coptes de Tunis (min qibṭ Tûnis). Sur ce docteur cf. : Abû l'Arab, trad., à l'index p. 365.

(40) Roy et Poinssot, *op. cit.*, pp. 27-32.

(41) Ibn Nâjî, Ma'âlim, III, pp. 175-176. Cf. aussi Riyâḍ an-Nufûs, éd. I, intr. pp. 40-41.

(42) « Fils du frère ».

(43) Lecture hypothétique. Ma'âlim : « qaṣr sûr ». Faut-il lire : qaṣr as-sûr ou : qaṣr musawwar ou : qaṣr masrûr ?

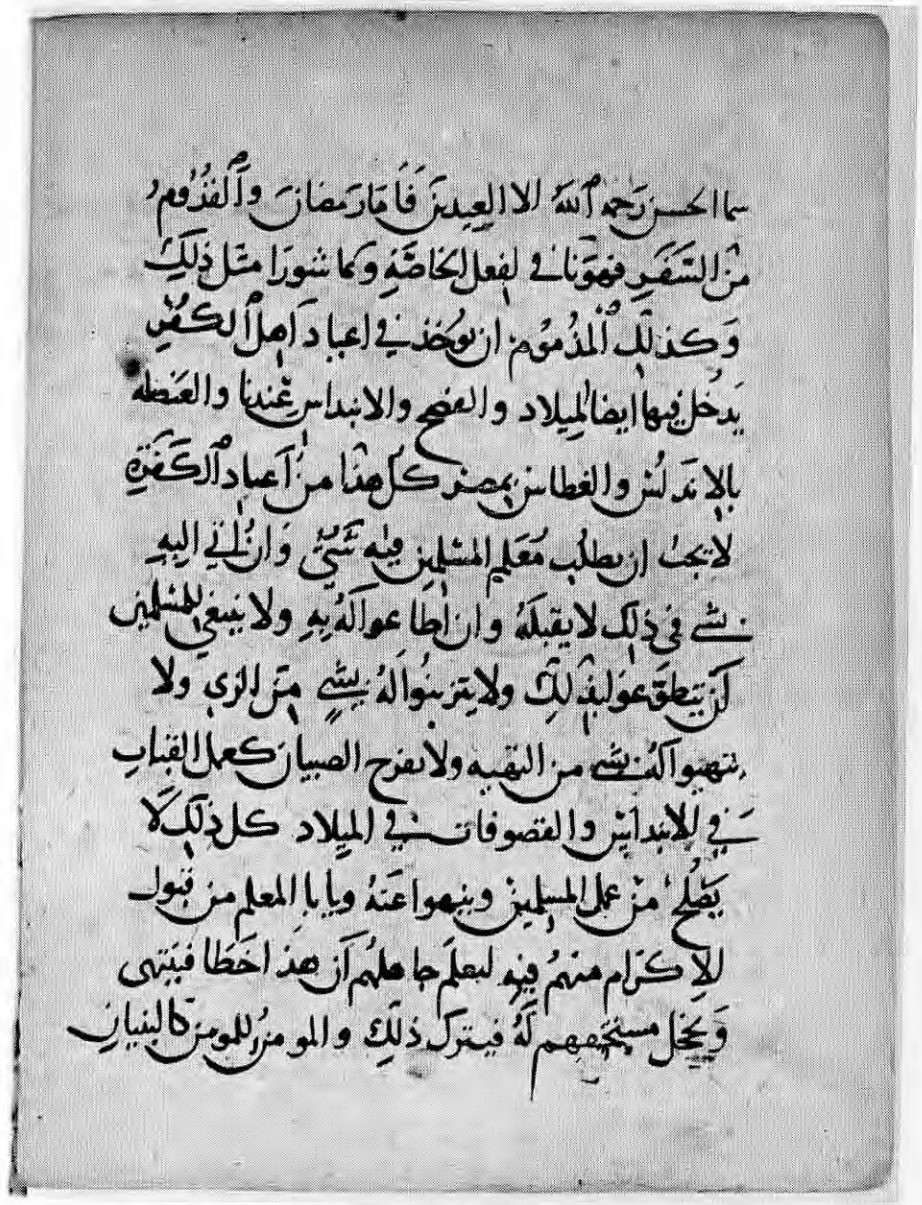

F° 74 v°, ms. 4.595 de la Bibliothèque Nationale de Paris. (Service photographique, cliché n° 59.497).

le crâne ; ce châtiment était la conséquence d'une invocation d'al-Qâbisî. Ayant appris la chose par la poste (barîd) Bâdis dépêcha auprès du chaikh qui ne les reçut pas Ibn Abî l-'Arab (44) et ses plus hauts fonctionnaires. Al-Qâbisî leur donna rendez-vous au Jâmi' (sans doute la Grande Mosquée de Kairouan). Il convoqua ses compagnons, les docteurs kairouanais, et leur dicta une longue épître où il disait son indignation de voir que Bâdîs avait voulu venger la mort d'un infidèle coupable d'avoir violenté une jeune descendante du Prophète ; puis il leur ordonna de se rendre au Jâmi' et de lire ce texte du haut de la chaire ; ce qui fut fait en présence des émissaires de Bâdîs qui se dirent alors les uns aux autres : « Par Allah, il n'y a pas d'autre sultan que ce chaikh ! ».

Bien que les sources mâlikites, et nous n'en possédons guère d'autres, soient souvent sujettes à caution parce que partiales, celle-ci nous montre Bâdîs prenant fait et cause pour un Chrétien dans une affaire particulièrement délicate.

L'influence des Chrétiens à la cour et dans l'aristocratie zîrîde s'avère donc considérable. Faut-il pour s'en convaincre écouter ce poète, qui n'est autre que l'émir Tamîm, fils et successeur d'al-Mu'izz b. Bâdîs, déclarer à une Chrétienne (45) :

« Allah ne sait-Il pas que mon cœur est épris de toi,
ô visage de beauté ?
« Et que j'aime tes suaves accents, au prix de ma vie,
quand tu lis les paroles du Messie ?
« Je manifeste de l'affection à d'autres que vous intentionnellement, mais celle que je ressens pour vous
est la seule véritable.
« Et, pour l'amour de vous, je goûte fêtes chrétiennes
et cantiques aux airs mélodieux. »

---

(44) Ma'âlim : Abû l-'Arab ; — Riyâd an-Nufûs, intr. d'après ms. du Caire des Madârik : Ibn Abî l'-Arab. Il s'agit de Muḥammad b. Abî l-'Arab, gouverneur ('âmil) d'Ifrîqiya, lieutenant de Bâdîs, mort en 396 H./1005. Cf. : Bayân, trad. Fagnan, I, p. 381.

(45) Quatrain du mètre wâfir, cité par H. H. Abdul Wahab, *op. cit., Rev. Tun.*, 1917, pp. 312-313, d'après la Kharîdat al-Qaṣr de 'Imâd ad-Dîn al-'Isfahânî (m. 597 H./1200) (ms. de la Grande Mosquée de Tunis) :

أليس الله يعلم أن قلبي — يحبك أيها الوجه المليح
وأهوى لفظك العذب المفدى — اذا درس الذي قال المسيح
أظاهر غيركم بالود عمدا — وودكم هو الود الصحيح
وفيكم اشتهي عيد النصارى — وأصواتا لها لحن فصيح

Nos Calendes figurent sans doute parmi ces fêtes chrétiennes si chères à Tamîm.

On signalera encore que Tamîm confia la direction de ses finances au fameux Georges d'Antioche qui deviendra, par la suite, grand amiral de la flotte normande de Sicile. Georges et ses parents eurent la haute main sur les finances jusqu'à l'avènement de Yaḥyâ b. Tamîm (46).

D'autre part, d'après an-Nuwairî (47), Tâmîm dépêcha auprès d'an-Nâṣir un certain Muḥammad b. al-Ba'ba'. Au cours d'un entretien particulier, ce messager accusa le ministre d'an-Nâṣir d'être de connivence avec Tamîm, conseilla au prince ḥammâdide d'édifier Bougie et l'engagea à attaquer le Zîrîde dont il lui dévoila la faiblesse, lui déclarant notamment : « Monseigneur, à votre insu, votre vizir manigance contre vous en faveur de l'émir Tamîm pour qui il a un faible et auquel il dévoile toutes vos affaires. Tamîm est tout entier à ses esclaves chrétiens (48). Il leur confie tout et laisse de côté les Ṣanhâja, les Talkâta et toutes les tribus... » Nouvelle preuve de la prédilection de Tamîm pour les Chrétiens. A tel point que je me demande si la fameuse garde de mercenaires qui, à partir d'al-Mu'izz semble constituer le meilleur soutien de la dynastie et prouve sa fidélité en se faisant massacrer sur place pour protéger le prince zîrîde contre la horde hilâlienne, milice que mes devanciers et moi-même jusqu'à la lecture de ce texte, nous fondant sur le mot 'abid par lequel les chroniqueurs la désignent, avons toujours considéré comme étant une garde noire, n'aurait pas été, au moins sous Tamîm, partiellement ou totalement, une milice chrétienne de race blanche. Une fois réduits à Mahdia, les Zîrîdes furent contraints d'intensifier leurs relations maritimes avec la chrétienté par des échanges

(46) Cf. Ḥulal, éd. Tunis, I, p. 242 ; — Tijânî, Riḥla, éd. Tunis, 1927 (en dépôt à Tunis à la Direction de l'Instruction Publique), pp. 238-239.

(47) Partie historique de Nihâyat al-'Arab (non encore parue dans l'éd. du Caire qui est en cours) ; *Historia de los Musulmanes de España y Africa*, éd., trad., Gaspar Remiro, 2 vol., Grenade, 1917-1919, II, texte arabe, p. 151.

(48) « wa Tamîmum machġûlun ma'a 'abîdihî n-naṣârâ » ; Ibn al-'Athîr, X, p. 19 donne le même texte mais supprime le mot si important de naṣârâ (chrétiens), ce qui explique que Fagnan, p. 476, ait traduit : « ses esclaves noirs ». Bien qu'Ibn al-Athîr (m. 630 H./1232) soit antérieur à an-Nuwairî (m. 733 H./1332), je ne pense pas que ce mot soit une addition ultérieure et estime au contraire qu'Ibn al-Athîr (ou un copiste) l'a supprimé, le jugeant insolite.

commerciaux pacifiques et surtout par la piraterie. Ce fait peut avoir facilité le recrutement d'une milice parmi des Chrétiens achetés ou capturés par les corsaires zîrîdes à la faveur de la prise de bâtiments ennemis et de coups de mains heureux sur les côtes des territoires chrétiens. On peut aussi envisager un recrutement de Coptes ; il y aurait peut-être lieu de distinguer les marins des mercenaires de l'armée de terre et je suppose que les uns et les autres ne devaient pas être de la même provenance.

Lorsqu'en 543 H./1148, le dernier Zîrîde, al-Ḥasan, évacue Mahdia qui va tomber aux mains des Normands de Sicile commandés par Georges d'Antioche, on nous dit qu'un certain nombre de Musulmans, au lieu de fuir, « se cachèrent chez les Chrétiens et dans les églises » (49).

Concluons donc : A la fin du Xe siècle, en Ifrîqiya, al-Qâbisî parle pour la première fois d'une fête qu'il appelle 'abandâs. Phonétiquement et historiquement on peut la rattacher à qalandâs, fête chrétienne des Calendes de Janvier célébrée en Syrie et en Egypte. Sans nier la possibilité d'une survivance en Ifrîqiya du 1er de l'an julien, j'ai été amené à supposer que le nom de cette fête avait été introduit par des Chrétiens venus d'Orient. Sous les Fâṭimides et les Zîrîdes certaines chrétientés locales ont vraisemblablement été revigorées par des apports orientaux ; je pense que ce fut surtout le cas pour celles de Kairouan et de Mahdia. Il vaut mieux éviter certains mots tels que symbiose ou syncrétisme religieux (50), mais, force est d'admettre, une sérieuse influence chrétienne en Ifrîqiya zîrîde, influence qui ne dut pas se limiter à la cour. Le chapitre de la vie religieuse sous cette dynastie ṣanhâjienne reste à écrire, mais on imagine très bien dans certains milieux aristocratiques ou bourgeois et surtout dans les palais zîrîdes, des femmes et des enfants, arabes et berbères, sunnites ou chî'îtes, mêlés aux Chrétiens et se réjouissant ensemble à Noël, aux Calendes de Janvier ou

(49) An-Nuwairî, *op. cit.*, II, texte arabe p. 169 et Ibn al-Athîr, XI, p. 57, trad. p. 564. Cf. Amari-Nallino, *Storia dei Musulmani di Sicilia*, III, p. 424.

(50) R. Brunschvig, *Hafsides*, I, p. 430 ; — Courtois, *op. cit.*, p. 121. Sur la célébration par les Musulmans, surtout en Orient, de fêtes non islamiques, on trouvera une matière abondante dans : A. Mez, *Die Renaissance des Islams*, chap. 23, Les Fêtes, pp. 394-404 ; — L. Bercher et G. Lecomte préparent la traduction de cet ouvrage.

même à Pâques. Que ces pratiques aient disparu par la suite ne détruit pas notre hypothèse, mais l'étaie au contraire. Nées à la cour zîride, elles disparaîtront avec elles ? D'ailleurs, comment auraient-elles pu survivre à l'invasion hilâlienne, si néfaste à la civilisation citadine, aux représailles qui suivirent l'expulsion des Normands maîtres des cités maritimes et surtout à l'intolérance almoḥade qui fut mortelle aux chrétientés d'Ifrîqiya (51) ?

H. R. IDRIS.

N. B. — Dans un prochain article, l'auteur se propose d'indiquer les suggestions et objections qui lui ont été présentées au sujet de l'interprétation de ce texte. Il serait d'ailleurs heureux d'en recevoir d'autres, dont il pourrait faire état avec l'autorisation de ces collaborateurs éventuels et il les en remercie très cordialement d'avance.

(51) R. Brunschvig, *Ḥafṣides*, I, p. 430 ; — Courtois, *op. cit.*, p. 121

Peut-on évaluer la population de l'Algérie vers 1830 ?

La plupart des auteurs qui ont étudié l'Algérie, et nous ne faisons pas exception, ont donné une estimation de sa population au début de l'occupation française, mais comme ils n'indiquent jamais leurs sources, on a bien l'impression qu'il s'agit d'une « opinion de confiance », pour reprendre l'expression qu'en pareil cas Boutin utilisait dans son fameux rapport (1).

Or la question est d'importance puisqu'on l'invoque pour juger l'œuvre de la France en Algérie, et on peut même dire que ce nombre a pris une teinte politique, devenant comme un critère de différenciation entre « colonialistes » et « progressistes », les premiers portés à l'amenuiser et les seconds à l'enfler au maximum.

Est-il possible d'avancer un nombre X qui doive davantage à la critique historique et au raisonnement qu'à l'intuition ? On peut toujours essayer, mais auparavant il paraît indispensable de retracer l'histoire de cette estimation démographique, histoire où les chiffres se mêlent à la fantaisie et dont cette étude ne prétend pas être le point final.

(1) *Reconnaissance des villes, forts et batteries d'Alger*, p. 72. Ouvrage publié en 1927 par G. Esquer dans la Collection des Documents inédits sur l'Histoire de l'Algérie.

A. — Histoire d'une estimation.

Le « premier recensement véritable » date de 1856, mais dix ans auparavant avait été publié (2) un dénombrement général donnant, comme nous le verrons, la situation en 1845. Ainsi trois chapitres dans notre histoire et, pour les ouvrir, trois grandes dates : 1830, 1845, 1856.

I. De 1830 au dénombrement de 1845 : statistiques fausses et opinions libres.

Dans son rapport de 1808, Boutin rapportait « l'opinion générale » suivant laquelle la population de la Régence était de 2.800.000 à 3.000.000 d'âmes (3). Mais, pour des raisons que nous ignorons (peut-être pour ne pas inquiéter le corps expéditionnaire sur les possibilités de résistance de la Régence), ce nombre ne fut pas retenu et, dans l'« Aperçu historique, statistique et topographique sur l'Etat d'Alger, à l'usage de l'armée expéditionnaire d'Afrique », on n'y fait même pas allusion bien que le rapport Boutin y soit très largement utilisé. On se réfère seulement à une évaluation du « Journal des sciences militaires » donnant « 18 ou 19 cent mille âmes » (4), évaluation que l'on rejette comme très

(2) Dans le *Tableau des établissements français en Algérie en 1844-1845*, pp. 397-519.

(3) C'était aussi l'estimation du consul Dubois-Thainville qui, dans un rapport du 18 novembre 1809, parle de « trois millions d'hommes dans l'oppression la plus affreuse » et ajoute : « Il serait assez difficile, au surplus, d'évaluer au juste la population de ces contrées, pas même celle des villes. Les Turcs ne font jamais de recensement, ils ne tiennent aucun registre des naissances ni des morts ». (Publié par G. Esquer avec le rapport Boutin, p. 126).

(4) Savoir :

Maures et Arabes (cultivateurs et ouvriers)	1.200.000
Arabes indépendants	400.000
Berbères ou Kabailes	200.000
Juifs	30.000
Turcs et renégats	20.000
Koulouglis	20.000
Total	1.870.000

TABLEAU I

Estimations de la population de l'Algérie avant la publication du premier dénombrement en 1846,

M = million.

Population en :	Auteur de l'estimation	Estimation	Année de l'estimation	Références	Observations
1808	Boutin	2.800.000 à 3 M	1808	*Reconnaissance des villes forts et batteries d'Alger*, p. 72.	Publication G. Esquer en 1927.
1826	W. Shaler	moins de 1 M	1826	*Esquisse de l'Etat d'Alger considéré sous les rapports politique, historique et civil.* Paris 1830, p. 22.	W. Shaler était consul des Etats-Unis à Alger. L'œuvre originale est de 1826.
1830 ?		1,8 à 1,9 M	1830 ?	*Journal des Sciences militaires.*	Cité dans l'*Aperçu... sur l'Etat d'Alger*, p. 120.
1830		environ 1 M	1830	*Aperçu historique, statistique et topographique sur l'Etat d'Alger*, p. 122.	
1831	Juchereau de Saint-Denys	800.000	1831	*Considérations statistiques, historiques, militaires et politiques sur la Régence d'Alger*, Paris, p. 41.	
1831	Loverdo	moins de 1 M	1831	*Journal d'un officier de l'Armée d'Afrique*, p. 83.	
1833	Sidi Hamdan ben Othman Khoja	10 M	1833	*Aperçu historique et statistique sur la Régence d'Alger*, Paris, Préface II et p. 1.	L'auteur est le fils de l'ancien « secrétaire d'Etat » de la Régence d'Alger.
1833	de la Pinsonnière	3 à 4 M	1833	Procès-verbaux et Rapports de la *Commission nommée par le Roi le 7 Juillet 1833...*, p. 352.	
1834	Général Valazé	2 M	1834	Procès-verbaux et Rapports de la *Commission d'Afrique instituée par Ordonnance du Roi du 12 Décembre 1833*, p. 36.	Séance du 20 janvier 1834.
1836	A. Berteuil	moins de 1 M	1836	*L'Algérie française*, T. I, 1856, p. 22.	L'ouvrage a été publié en 1856, mais la 1re partie avait été écrite en 1836.
1830-1836	Pellissier de Reynaud	2.500.000 ?	1836	*Annales Algériennes*, volume I, 1854. La 1re édition est de 1836.	L'auteur donne pour la province d'Alger « près de 230.000 âmes » (p. 93) ; pour celle d'Oran « près de 500.000 âmes » (p. 221) ; « au moins 1.500.000 âmes » pour celle de Constantine (p. 289) ; mais il ne fait aucune évaluation pour le Titteri (p. 134).
1841	Bory de Saint Vincent	400.000 1.200.000	1841	le 31-5-1841 ; le 8-12-1841 ; *Lettres à Léon Dufour* publiées par Ph. Lauzun (Revue de l'Agenais, 1911).	
1845	Bodichon	12 à 14,5 M	1845	*Considérations sur l'Algérie*, p. 80.	Il s'agit d'une estimation pour l'Afrique du Nord.
1845	Bugeaud	environ 4 M	1845	Discours à la Chambre des Députés le 24 janvier 1845.	Cité par Azan : *Par l'épée et par la charrue*. Paris 1948, p. 190.
1841-1847 ?	Bugeaud	8 M	?	D. J. Montagne : *Alger 1847. Cri de la population civile*. Alger 1848, p. 111.	
avant 1847		5 à 7 M	?	E. Girardin : *Civilisation de l'Algérie*. Paris 1860, p. 73.	Girardin rapporte une évaluation des premières années.

exagérée en invoquant, cette fois, les chiffres de la population urbaine cités par Boutin : « Si la population des principaux lieux habités de la régence n'était en 1808 que de 172.500 âmes, il n'est guère probable que le nombre total des habitans s'élève à 1.870.000 » (5). On opte donc pour « environ un million d'âmes », estimation de W. Shaler, consul général des U.S.A. (6), et certains la trouvaient même excessive tel Juchereau de Saint-Denys, colonel adjoint à l'état-major du général en chef, qui n'allait pas au delà de 800.000. La vérité est que, en l'absence de tout dénombrement, personne n'en savait rien (7).

A notre connaissance, les premiers chiffres se présentant sous la forme d'une estimation détaillée sont ceux que Tatareau indique dans sa notice de 1833 (8) et ceux que Marcel publie en 1835 dans le « Journal Asiatique » (9). Le but étant d'apprécier les forces de l'ennemi, on s'intéresse non à l'ensemble de la population, mais seulement au nombre de cavaliers et de fantassins que chaque tribu peut aligner

(5) Conclusion assez curieuse. A cette époque, en effet, la France ne comptait que trois villes de plus de cent mille habitants et si l'on n'a pas l'évaluation exacte de la population urbaine, c'est-à-dire des agglomérations de plus de 2.000 âmes, on sait que la population des chefs-lieux d'arrondissement équivalait à peu près au 1/7 de la population totale (Charléty, *La Restauration*, p. 315). Une proportion de 1 à 10 entre population urbaine et population rurale n'avait donc rien d'extraordinaire et il y a un demi-siècle, pour prendre un exemple à bien des égards comparable à celui de l'Algérie, les citadins du Maroc ne représentaient que le quinzième de la population totale (R. Montagne, *Révolution au Maroc*, 1953, p. 22).

(6) Celui-ci croyait ce nombre élevé.

(7) Pour les références précises se reporter au Tableau I. Juchereau de Saint-Denys donnait les précisions suivantes :

Turcs et Koul-Oglous	40.000 âmes
Maures (habitans des villes et cultivateurs)	400.000 —
Arabes nomades	120.000 —
Cobayles	200.000 —
Juifs	20.000 —
Total	780.000 âmes

(8) Archives du Ministère de la Guerre, carton 227 : *Notice sur la Province d'Oran* par G. Tatareau, capitaine du corps royal d'état-major. Oran, 30 avril 1833.

A noter que la province d'Oran s'étendait alors jusqu'aux Djendel, englobant une bonne partie de l'actuel département d'Alger.

(9) *Tableau statistique des principales tribus du territoire de la province d'Oran, suivant l'ancienne circonscription*. II, p. 74-90. Il s'agit de « documents arabes » collectés par un officier d'état-major d'Oran.

et cela constitue déjà une grosse difficulté pour parvenir à une véritable estimation démographique. Mais nous n'essayerons pas de la surmonter car la comparaison de quelques chiffres de Tatareau et de Marcel fait ressortir de telles différences (Tableau II) qu'il paraît impossible d'en tenir compte : pour les douze tribus envisagées, et non choisies intentionnellement, on trouve 13.750 combattants ou 62.450 et la population totale s'obtiendrait en multipliant ces nombres par 3, 4 6, ou même 8 suivant les auteurs ! (10).

TABLEAU II

Quelques comparaisons entre les estimations de Tatareau (1833) et celles de Marcel (1835).

Tribus (1)	Cavaliers		Fantassins	
	Tatareau	Marcel	Tatareau	Marcel
Medjahers	1.000	4.000	500	8.000
Flittas	2.000	400 5.000 (2)	2.000	800 10.000
Akerma Cheraga	800	1.000	400	3.000
Sbéah	1.000	3.000	1.000	6.000
Ouled Kosseïr	900	1.000	600	2.000
Sendjès	800	3.000	1.200	5.000
Beni Ouazan	100	400	50	1.000
Ouled Khouidem	300	500	100	1.000
Beni Gheddou	800	300	200	1.000
Mekhalia		600		1.000
Sidi el Aribi		150 ? (3)		300?
Ouled el Abbès		1.000		3.000

(1) Pour simplifier nous avons adopté l'orthographe actuelle la plus courante.

(2) Marcel distingue : les Douaeyr Flitah (les moins nombreux) et les Flytah djemeleh.

(3) Identification incertaine.

(10) Si l'on admet que tous les hommes adultes portent les armes, on peut invoquer Carette selon lequel « la population virile adulte, dans les états musulmans, représente le tiers de la population totale. Il suffira donc de tripler ce nombre pour avoir la population des deux sexes ». (*Origine et migration des principales tribus de l'Algérie*, p. 439). Mais, pour Baudicour, « chez les Arabes, on peut compter que le quart de la population est en état de porter les armes et un quart des guerriers au moins est toujours monté » (*La guerre et le gouvernement de l'Algérie*, p. 199). Et si l'on se reporte au *Tableau des établissements français ... en 1844-1845* donnant le détail du premier dénombrement, on calcule que le rapport entre l'ensemble des cavaliers et des fantassins et la population totale est de 1 à 6,2. Quant à Bugeaud, pour qui cependant « les Arabes sont tous guerriers », il donne des chiffres d'après lesquels il y aurait un combattant pour 7 ou 8 habitants ! (Discours à la Chambre le 24 janvier 1845, Azan, *Par l'épée et par la charrue*, p. 199).

Il existe d'autres statistiques car pour être sujets à caution les chiffres n'en sont pas moins relativement nombreux (11). Ils proviennent surtout des enquêtes menées par Daumas et Warnier qui se trouvaient alors à Mascara, l'un en qualité de consul et l'autre de chirurgien aide-major et l'on s'attendrait d'autant plus à une certaine concordance dans les résultats que les documents sont à peu près contemporains, qu'il s'agisse de l'étude du Ministère de la Guerre attribuée à Warnier (12), des chiffres publiés dans le Tableau des établissements français en 1839 ou des deux dénombrements effectués par Daumas (13). Le Tableau III qui rapproche les résultats concernant dix tribus montre qu'à côté de similitudes incontestables existent des différences parfois considérables et le Tableau IV, intéressant une vaste circonscription (la moitié de la province d'Oran) et comparant la seule estimation publiée à l'époque et les deux dénombrements les plus précis, prouve que ces différences ne sont pas exceptionnelles.

On s'explique alors que sur ce sujet démographique des opinions très diverses aient pu être formulées dont certaines d'ailleurs ne laissent pas de surprendre. Il est en effet remarquable que les chiffres extrêmes se trouvent sous la plume des hommes paraissant les mieux informés.

Si nous écartons l'estimation de Bodichon qui n'intéresse pas la seule Algérie, le chiffre le plus élevé est donné, en 1833, par Sidi Hamdane ben Othman Khoja et sa qualité de fils du Makatagy (14) pourrait faire penser qu'il avait

(11) Nous laissons de côté par exemple, les *Notes statistiques sur diverses tribus de l'Algérie* (1838) dues au chef d'escadron Mirbeck et que l'on trouve au Ministère de la Guerre sous le N° 1.317.

(12) Dans le carton 227 sous le titre : *Les tribus de la province d'Oran*.

(13) Et dont on trouve le détail dans la *Correspondance du capitaine Daumas* ... publiée par G. Yver, pp. 584-593 et 608-621.

(14) Le traducteur de l'ouvrage en fait l'équivalent de Secrétaire d'Etat, mais Pellissier de Reynaud le considère simplement comme le chef des secrétaires.

TABLEAU III

Rapprochements entre des estimations contemporaines.
(1838 et 1839).

Tribus	Cavaliers				Fantassins			
	Tableau 1839	Warnier	Daumas I	Daumas II	Tableau 1839	Warnier	Daumas I	Daumas II
Ouled Sidi el Aribi	100	110	100	50	30	30	30	70
Sbéah	200	200	200	1.350	150	150	150	565
Ouled Farès	100	100	100	100	50	150	50	50
Braz	200	200	200	70	100	50	100	150
Attafs	200	200	200	60	60	60	50	100
Sendjès	200	250	200	70	50		50	200
Ouled Kosseïr		300	200	70			70	100
Mazouna (ville)	50		50	200	160		140	100
Mekhalia	160		160	250	70		70	130
Ouled Khouidem	100	300	100	100	70		70	70

TABLEAU IV

Trois estimations relatives à la région du Cherg.

Région du Cherg Aghaliks :	Cavaliers			Fantassins		
	Daumas I	Tableau 1839	Daumas II	Daumas I	Tableau 1839	Daumas II
Gharaba	2.430	2.760	3.260	1.220	1.090	2.615
Medjaher	1.200	2.600	1.515	890	1.600	1.845
Hachem Gharaba	4.720	5.600	4.720	1.960	4.620	1.960
Hachem Cheraga	4.340	1.430	7.320	1.400	450	3.030
Flitta	1.600	2.390	2.190	630	685	1.080
Sedama	1.350	1.350	1.400	1.150	1.120	1.620
Cherg	3.480	3.570	5.840	2.140	2.470	4.385
Totaux	19.120	19.700	26.245	9.390	12.035	16.535

Ab-el-Kader avait divisé la province d'Oran en Gharb et en Cherg. Il s'agit ici des statistiques relatives au Cherg qui s'étendait de la Mina à l'Oued Fodda. Nous n'avons pas relevé celles du Gharb parce qu'on les trouve seulement dans le Tableau des établissements en 1839 et dans la seconde estimation de Daumas, et que, pour une partie tout au moins, elles ne correspondent pas aux mêmes circonscriptions.

Il semble que le premier dénombrement de Daumas soit de la fin de 1838 ; celui publié dans le *Tableau des établissements... en 1839* du début de cette même année et le deuxième dénombrement de Daumas accompagne une dépêche du 30 septembre 1839. C'est pourquoi nous les avons classés dans cet ordre.

Dans la présentation de ces chiffres, le Tableau de 1839 note prudemment que ce travail peut « contenir de nombreuses omissions et probablement plus d'une erreur » (p. 259). Plus confiant Daumas, adressant son premier dénombrement au lieutenant-général Rapatel écrivait : « c'est le résultat de recherches consciencieuses et suivies ; vous pouvez y ajouter foi » (p. 579) et, quelques mois après, à propos du second état, il constatait : « Il y a une différence remarquable entre ce relevé et celui que j'ai envoyé il y a quelque temps, mais elle provient de renseignements nouveaux. Ces renseignements sont maintenant aussi approximatifs qu'on peut les désirer dans un pays où il n'y a ni contrôle, ni recensement, ni registres. » (p. 615).

des renseignements lui permettant d'émettre une opinion autorisée. Mais le caractère de libelle de cet ouvrage et des affirmations très fantaisistes (15) ne permettent pas d'accorder le moindre crédit à la seule estimation turque que nous possédions.

N'est-il pas étonnant que les estimations de Bugeaud s'inscrivent ensuite comme les plus élevées ? Le Maréchal affirmait que la population de l'Algérie était de quatre millions d'âmes (16) et on lui attribuait même une autre évaluation de huit millions ! Mais, pour la première tout au moins, c'était dans un discours à la Chambre alors qu'il voulait obtenir une grosse augmentation des effectifs de l'armée d'Algérie et, en politicien avisé, il forçait probablement les chiffres qu'il avait sous les yeux.

Plus difficiles à expliquer paraissent les jugements et les contradictions du colonel Bory de Saint-Vincent placé, en 1839, à la présidence de la Commission scientifique de l'Algérie dans laquelle on comptait des hommes comme Berbrugger, Carette, Enfantin, Pellissier (17). Seule la colère éprouvée devant la situation difficile de l'Algérie a pu lui souffler les textes comme ceux-ci :

(15) Comme l'exportation d'ossements humains en France pour fabriquer du noir animal : même le rapport La Pinsonnière de la Commission d'Afrique, malgré son caractère de réquisitoire, ne put retenir un tel fait qualifié de « fable ridicule » (p. 334). On lit aussi dans le livre d'Hamdane que les Bédouins devenus fanatiques « mettent en pièces et dévorent même quelquefois les Français faits prisonniers » (p. 434-435).

(16) « Nous n'avons pas fait la statistique exacte ; ce n'était pas aisé... Mais d'après nos aperçus nous croyons qu'il y a sous notre domination environ quatre millions d'Arabes » (in Azan, *Par l'épée et par la charrue*, p. 199). Ces « aperçus » ne pouvaient être que les chiffres du dénombrement de 1844-1845 qui, nous le verrons, ne donnaient pas ce résultat. Au moment où il parlait, Bugeaud ne devait d'ailleurs disposer que de renseignements partiels. Plus tard il diminuera son estimation et parlera de « trois à quatre millions » (voir Tableau VI).

(17) *Bory de Saint Vincent* (1780-1846) : célèbre naturaliste qui embrassa la carrière militaire et prit part aux principales campagnes de l'Empire. Proscrit en 1815, il rentra en France en 1819. Il fut chargé en 1829 du commandement de l'expédition scientifique de Morée et, dix ans après, présida la commission chargée d'explorer l'Algérie. Lors de sa mort, il possédait le grade de général dans le corps du génie, le titre de correspondant de l'Académie des Sciences, les fonctions de chef du bureau historique du dépôt de la guerre. Il a laissé une œuvre considérable de naturaliste et de géographe.

31 Mai 1841 : « ...Que diriez-vous si la Commission Scientifique vous démontrait que l'Algérie entière depuis Tunis au Maroc et de Tagurt (18) ici, ne contient que 400.000 âmes en tout... ».

8 Décembre 1841 : « Je maintiens et je soutiendrai quand il le faudra que l'Algérie tout entière du Maroc à Tunis et du Sahara à la Méditerranée ne compte pas 1.200.000 âmes dont la moitié pour la province de Constantine et le reste pour Alger et Oran. Mettez donc 300.000 femelles, 200.000 enfants et vieillards, restera 100.000 adultes éparpillés sur une surface égale au tiers de la France, dont aucune puissance humaine ne saurait réunir et maintenir huit jours sur un point seulement 6.000 hommes, mettons dix. Et c'est de ces sortes de moustiques mal armés, inconsistants, lâches et malpropres que la France ne peut venir à bout avec les 50.000 soldats dont elle peut disposer sur les 80.000 qu'elle entretient ainsi sur le papier. Ce sont ces misérables demi-sauvages dont la rage de faire des bulletins et les fautes incroyables de votre stupide Valée ont fait quelque chose d'apparent que l'on ne saurait réduire ! » (19).

Il est évident que le ton seul de ces divagations suffirait à rendre suspecte l'évaluation de Bory de Saint-Vincent et il s'y ajoute le caractère fantaisiste qui, en six mois, la fait varier du simple au triple. Ici la passion a certainement déformé le jugement autant que précédemment sous la plume de Sidi Hamdane ben Othman Khoja. Mais alors entre 10.000.000 et 400.000 où placer le fameux nombre X ?

II. Du dénombrement de 1845 au recensement de 1856 : L'emprise momentanée des chiffres.

Dans le Tableau des établissements français en 1844-1845 (p. 397-519) on trouvait, pour la première fois, un dénom-

(18) Touggourt.

(19) Ces citations sont tirées des *Lettres à Léon Dufour* publiées par Ph. Lauzun (*Revue de l'Agenais*, 1911), la première, p. 361 et la seconde, p. 451. Elles nous ont été communiquées par M. G. Esquer que nous tenons à remercier.

brement démographique (20) intéressant l'Algérie entière alors que les précédents en concernaient moins de la moitié. Il s'agissait de notices statistiques « établies par les officiers des bureaux arabes, chacun dans le ressort de sa circonscription administrative, conformément aux instructions du ministre de la guerre : elles sont publiées telles qu'elles ont pu être réunies pendant les opérations militaires accomplies dans ces dernières années ».

Cette manière de présenter le dénombrement manque de précision et peut-être aussi d'exactitude. Ce n'est pas Soult, mais Bugeaud qui exigea les statistiques et si les officiers des Bureaux arabes essayèrent toujours d'obtenir des renseignements numériques, ceux dont il s'agit ici répondaient à des circulaires que l'on trouve au Bulletin Officiel et qui vont nous permettre de donner une date à ces chiffres (21).

Voici la première, du 16 novembre 1844 (22) :

« *A différentes reprises* j'ai réclamé l'envoi des travaux statistiques en ce qui concerne la population arabe de toutes les subdivisions et cercles de l'Algérie. Ces travaux devaient être établis sur des modèles imprimés dont j'ai fait faire l'envoi dans tous les chefs-lieux de commandement.

« L'établissement de ces documents, pour ne présenter que des résultats exacts, demandait à la vérité un temps assez long ; bien des circonstances ont dû souvent en retarder l'exécution. Je pense, néanmoins, qu'en ce moment tous *ces travaux doivent toucher à leur terme* et en vous les réclamant *de nouveau*, je fixe *la fin de l'année* pour l'époque où tous devront m'être parvenus.

« Si des obstacles nouveaux s'opposaient encore à ce qu'ils me fussent envoyés dans ce délai, vous voudrez bien m'en rendre compte et chercher à *compléter ensuite* le travail le plus tôt possible. »

---

(20) Auquel s'ajoutaient notamment des renseignements sur les effectifs du troupeau. Le *Tableau des établissements ... en 1844-1845* fut publié en mai 1846.

(21) Nous verrons que la chose est importante pour notre raisonnement dans la deuxième partie de cette étude et qu'il est utile également de souligner le caractère sérieux de cette étude.

(22) C'est nous qui mettons en italique les expressions essentielles.

TABLEAU V

Récapitulation générale du dénombrement de 1845.

CIRCONSCRIPTIONS TERRITORIALES : Provinces	Subdivisions	Contenance approximative en hectares : du territoire de la tribu	des terres labourées	Population Nombre de : cavaliers	fantassins	femmes enfants et vieillards	Total	Nombre de tentes	Nombre de gourbis
Population urbaine		»	»	»	»	22.782	22.782	»	»
Constantine	Bône	705.826	68.996	8.582	13.459	91.281	113.322	12.742	2.218
	Constantine ..	16.552.235	250.703	20.881	127.679	505.846	654.406	52.118	51.366
	Sétif	936.159	168.889	4.692	32.061	189.453	226.206	23.864	8.034
	Totaux..	18.194.220	488.588	34.155	173.199	809.362	1.016.716	88.724	61.618
Alger	Alger	»	181.915	3.220	31.316	183.532	218.308	3.853	21.527
	Miliana	»	»	1.727	22.560	60.458	84.745	6.210	2.855
	Médéah	»	»	4.370	29.304	68.578	102.252	15.722	5.232
	Orléansville ..	»	24.618	»	17.411	69.452	84.863	»	12.310
	Totaux..	»	206.533	9.317	100.591	382.020	490.168	25.785	41.924
Oran	Oran	»	»	»	»	»	50.250	8.375	»
	Mostaganem ..	»	»	»	»	»	86.520	14.420	»
	Tlemcen	»	»	»	»	»	66.240	11.040	»
	Mascara	»	»	»	»	»	95.520	15.920	»
	Tribus du Sahara ..	»	»	»	»	»	178.504	12.435	»
	Totaux..	»	»	»	»	»	477.034	62.190	»
Totaux de la province de Constantine		18.194.220	488.588	34.155	173.199	809.362	1.016.716	88.724	61.618
Totaux de la province d'Alger		»	206.533	9.317	100.591	382.020	490.168	25.785	41.924
Totaux de la province d'Oran		»	»	»	»	»	477.034	62.190	»
Totaux généraux..		18.194.220	695.121	43.472	273.790	1.191.382	1.983.918	176.699	103.542

Ne sont compris dans cet inventaire :

	Population présumée
Pour la province de Constantine :	
1. L'Ouannougha	20.000 âmes
2. Les Beni Abbès	15.000 —
3. Les Beni Aïdel	10.000 —
4. Le Sahel de Bougie	50.000 —
5. Une partie du Sahel de Kollo et de Djidjelli	30.000 —
6. L'Aurès de l'Ouest	15.000 —
7. L'Oasis de Souf	20.000 —
8. L'Oasis d'Ouargla	10.000 —
Pour la province d'Alger :	
1. La Kabilie du Djerjera	300.000 —
2. L'Oasis d'El-Ksour	10.000 —
3. L'Oasis de l'Oued Mzab	40.000 —
4. Les Ouled-Naïl Cheraga	30.000 —
5. La population indigène des villes de la province d'Alger	45.000 —

Pour les parties inventoriées, il faut tenir compte de nombreuses omissions qu'on peut estimer à 350.000 âmes. Ces chiffres réunis donnent, pour l'Algérie (Tell et Sahara), une population de 3 millions, au minimum.

Nous voyons donc qu'en novembre 1844 Bugeaud n'avait pas encore reçu les statistiques demandées et qu'on ne saurait parler en conséquence [23] d'une estimation de 1843. Mais nous voyons aussi que Bugeaud admettait le principe d'une enquête continue visant à compléter les premiers résultats obtenus et par conséquent à réduire le nombre des omissions.

Cela se retrouve dans la seconde circulaire datée du 30 août 1845 :

« Depuis la pacification on s'est, à *diverses époques*, occupé de réunir des documens sur la statistique des pays arabes soumis à la France ; mais lorsque ces travaux ont été entrepris, nous n'avions pas l'*expérience maintenant acquise*, le pays lui-même était loin d'avoir été parcouru comme il l'a été depuis, et les agens indigènes devaient nécessairement montrer une grande répugnance à fournir les renseignemens indispensables.

« Mais je crois le moment venu de *réviser pour toute l'Algérie les documens statistiques* jusqu'à présent recueillis dans des conditions peu favorables. En effet, les chefs des Bureaux arabes ont acquis une *connaissance beaucoup plus exacte du territoire*, et les indigènes commencent à comprendre que les motifs qui nous font opérer leur dénombrement n'ont rien pour eux d'oppressif ou de vexatoire, mais sont au contraire une mesure d'ordre qui leur est profitable.

« Je vous prie en conséquence de donner des ordres dans les subdivisions ou cercles que vous commandez pour qu'on s'occupe immédiatement de la *révision complète des travaux statistiques*. Je fixe en même temps pour la remise des nouveaux états dont je vous enverrai sous peu le modèle, l'époque du *15 décembre prochain* ; cela me paraît suffisant pour donner le temps de réunir et de coordonner les matériaux nécessaires.

« Je désire que ce travail soit fait avec *la plus grande exactitude possible* ; je ne me dissimule aucune des difficultés qu'auront à vaincre encore les officiers chargés de l'exécuter, puisque ces difficultés se rencontrent même en France ; mais

(23) Par exemple dans les *Résultats statistiques du dénombrement de la population effectué le 31 octobre 1948*. Vol. I, p. XI.

je ne doute point non plus que nous ne puissions aujourd'hui, arriver à un résultat sinon définitif, tel au moins, qu'il puisse *servir de base à toutes nos opérations administratives.* »

Ainsi les renseignements recueillis en 1844, ou peut-être avant, ont été révisés en 1845 et adressés au Gouverneur le 15 décembre. Le Tableau des établissements français en 1844-1845 ayant été publié en mai 1846 on ne peut douter, semble-t-il, que les chiffres soient ceux de 1845 et nous parlerons par conséquent du dénombrement de 1845.

Ce dénombrement concluait à une population de « trois millions au minimum » et il fut accepté par quelques-uns des hommes les mieux au courant des choses de l'Algérie : Ismaël Urbain (24) qui écrit dans la Revue de l'Orient et de l'Afrique peu après la parution des résultats ; F. Lapasset (25) qui les reproduit dans ses Mémoires sur la colonisation indigène et la colonisation européenne ; Carette (26) qui émet des doutes sur la perfection du dénombrement, mais estime cependant que ses chiffres « donnent encore l'aperçu le plus authentique et le plus probable » et que le nombre de trois millions est « de tous ceux que l'on a présentés » celui qui « réunit le plus de justifications, le plus de probabilités » (27) ; Rozet (28) dont le nom accompagne celui de Carette dans l'étude précédente ; Daumas (29), sans doute, qui dirigeant les

(24) *I. Urbain* : Thomas Urbain devenu Ismaël Urbain après sa conversion à l'islamisme fut un Saint-Simonien ardent et joua un rôle important auprès de Napoléon III, en particulier lors de la rédaction de la fameuse lettre du 6 février 1863 à Pélissier. (Emerit, *Les Saint-Simoniens en Algérie*, Paris 1941).

(25) *F. Lapasset* : chef de bureau arabe à Ténès et à Orléansville, directeur des affaires arabes à Oran, commandant de la subdivision de Bel-Abbès puis de Mostaganem, lié avec le général Fleury, confident de l'Empereur, il joua un rôle notable dans la politique algérienne de Napoléon III notamment en 1860 et 1865.

(26) *A. Carette* : officier ayant participé aux campagnes d'Algérie, il fut un des membres les plus marquants de la Commission scientifique créée en 1839. Il a laissé une œuvre très importante.

(27) Dans : *L'Univers. Histoire et description de tous les peuples*, Paris 1862, p. 118. L'étude de Carette intitulée Algérie est probablement bien antérieure à 1862. L'avis nous informe qu'Urbain y a collaboré.

(28) *Rozet* : polytechnicien devenu géologue et géographe, il avait servi dans l'armée d'Afrique de 1830 à 1833.

(29) *Daumas* fut chargé de la Direction du service de l'Algérie au *population effectué le 31 octobre 1948*. Vol. I, p. XI.

TABLEAU VI

Estimations de la population de l'Algérie entre la publication du premier dénombrement (1846) et le recensement de 1856.

M = million.

Population en :	Auteur de l'estimation	Estimation	Année de l'estimation	Références	Observations
1847	Bugeaud	3 à 4 M	1847	*De la colonisation de l'Algérie*, p. 10.	« Une population qui n'est que de deux millions selon les uns, de deux à trois millions selon les autres, de trois à quatre millions selon moi... »
1847	I. Urbain	plus de 3 M	1847	*Du gouvernement des tribus de l'Algérie*, in : *Revue de l'Orient et de l'Algérie*, 1847, p. 241.	
1847	?	2.500.000	1847	Estimation rapportée par Girardin, dans *Civilisation de l'Algérie*, 1860, p. 73.	
1848	F. Lapasset	plus de 3 M	1848	*Mémoires sur la colonisation indigène et la colonisation européenne...* p. 8.	
1850	Charon	2.500.000	1850	Archives du Gouvernement Général de l'Algérie H H 21 lettre n° 30 du 29-10-1850.	
1851	Le Pays de Bourjolly	3 M	1851	*Colonisation et mode de gouvernement en Algérie*, p. 39.	
1851	d'Hautpoul	3 M	1851	*Du Ministère de la Guerre en 1850 et de l'Algérie en 1851*, p. 112.	D'Hautpoul avait été Ministre de la Guerre en 1849-1850, puis Gouverneur général de l'Algérie.
1851	Regnaud de Saint Jean d'Angély	3 M	1851	*Rapport adressé à M. le Président de la République*, p. 25.	Regnaud de Saint Jean d'Angely était Ministre de la Guerre.
1851	?	1.668.372	1851	Estimation rapportée par Rinn dans *Marabouts et Khouans*, 1884, p. 524.	
1853	L. de Baudicour	plus de 3 M	1853	*La guerre et le gouvernement de l'Algérie*, p. 219.	1.500.000 Arabes et population kabyle « sans doute plus nombreuse ».
1853	Charon	2 à 3 M	1853	Au Comité Consultatif de l'Algérie le 7-6-1853.	Rapporté par Pellissier de Reynaud : *Annales Algériennes*, 2e édition, volume III, p. 402.
1846	Rozet et Carette	3 M	1862 ?	*L'Univers. Histoire et description de tous les peuples*, p. 118.	Le texte est certainement antérieur à 1862 et ne fait pas état du recensement de 1856.

affaires de l'Algérie au Ministère de la Guerre inspira, s'il ne le rédigea pas, le rapport du Ministre Regnaud de Saint-Jean-d'Angely où le nombre est repris en 1851 ; Louis de Baudicour pour lequel, en 1853, la population est la même qu'en 1845. Tous sont d'accord : en 1845 et de 1846 à 1853 l'Algérie comptait trois millions d'habitants et ils avaient pour seule référence le dénombrement ordonné par Bugeaud (30).

Pour seule référence est-ce bien sûr ? Sans parler du nombre de 1.668.372 habitants rapporté par Rinn (31) et dont nous n'avons trouvé trace nulle part ailleurs, on sait que les Bureaux arabes poursuivaient leur travail méthodique de dénombrement et, pour 1848, 1852, 1853, 1854 et 1855 tout au moins, on trouve encore nombre de documents sur leurs travaux (32). Et certains de ces documents étaient évidemment connus de Charon qui gouverna l'Algérie de 1848 à 1850. Or celui-ci, en 1850, estime la population de l'Algérie à 2.500.000 habitants en partant d'un dénombrement qui totalise 1.917.000 indigènes pour les trois provinces (Tableau VII). En 1851 les chiffres du dénombrement des Bureaux arabes donnent exactement 2.323.855, mais on semble l'ignorer. En 1853, très prudemment, au Comité consultatif de l'Algérie (33), Charon disait : « l'Algérie n'est ni une Californie, ni une Australie : ce n'est pas non plus un désert ouvert à tout venant, comme certains esprits à projets se l'imaginent : c'est un pays habité par deux à trois millions d'indigènes... » (34).

Incontestablement il y a les chiffres Bugeaud et il y a les chiffres Charon qui, fait notable, s'appuient, à l'origine, sur des dénombrements donnant des résultats très voisins :

---

(30) Et auquel certains s'en tiendront même après les recensements de 1856 et 1861. Tels : Gabryel dans ses *Revues algériennes 1858-1860*, p. 84 ; Urbain, en 1862, dans *Indigènes et Immigrants*, p. 48 et Napoléon III qui, dans sa lettre à Pélissier de 1863, compte aussi « trois millions d'Arabes ».

(31) Rinn : *Marabouts et Khouans*, Alger 1884, p. 524.

(32) Aux Archives Nationales.

(33) Le Comité consultatif de l'Algérie avait été institué au Ministère de la guerre par décret du 9 avril 1850, modifié par celui du 17 décembre de l'année suivante. Il se composait de onze membres « que des fonctions antérieures ou des études spéciales (avaient) mis à même d'acquérir la connaissance des besoins et des affaires de l'Algérie ». (*Annales Algériennes* de Pellissier de Reynaud, III, p. 379).

(34) Cité dans Pellissier de Reynaud, *Annales Algériennes*, III, p. 401.

1.983.918 dans le premier cas et 1.913.000 dans le second. Nous essayerons plus loin de faire la critique des chiffres donnés par l'administration de Bugeaud et indirectement par conséquent de ceux avancés par Charon.

TABLEAU VII

« Renseignements statistiques approximatifs sur l'Algérie »
d'après le Gouverneur Charon en 1850.
Archives du Gouvernement Général de l'Algérie HH 21.

Provinces	Cavaliers armés	Fantassins armés	Nombre total de fusils	Population	Nombre de tentes	Nombre de gourbis
Constantine ..	11.700	98.500	110.200	743.000	54.500	55.700
Alger	12.900	77.900	90.800	731.000	55.870	43.040
Oran	17.000	42.300	59.300	439.000	55.280	3.700
Totaux..	41.600	218.700	260.300	1.913.000	165.650	102.440

La différence constatée entre les populations des provinces d'Alger et de Constantine dans les tableaux V et VII s'explique certainement par une modification intervenue dans la délimitation, mais dont nous n'avons pu préciser la date. Cette modification fut d'ailleurs momentanée et en 1856 la répartition est semblable à celle de 1845.

III. Du recensement de 1856 à nos jours : Retour aux opinions libres.

Le dénombrement de 1856 marque une date dans l'histoire de la démographie algérienne et on le considère comme « le premier recensement véritable » (35). Nous devons dire que pour la population indigène nous ne voyons pas, quant à

(35) *Résultats statistiques du dénombrement de 1948*, vol. I, p. VI. Louis Chevalier écrit : « en Algérie de 1831 à 1855, seule la population européenne a pu être recensée. En ce qui concerne la population musulmane, on n'a recueilli des renseignements précis qu'à partir de 1856 ». (*Le problème démographique nord-africain*, p. 19). A noter que dans *La France en Algérie*, 1893, p. 552, Vignon considère comme premier recensement celui de 1851.

TABLEAU VIII

Estimations de la population de l'Algérie vers 1830
dues à des auteurs pouvant avoir connu le recensement de 1856.

M = million.

Population en :	Auteur de l'estimation	Estimation	Année de l'estimation	Références	Observations
1830	Vian	5 M	1863	*L'Algérie contemporaine*, p. 47.	L'auteur donne 2.530.000 et pense que la diminution peut être de moitié depuis 1830.
1830	Ricoux	3 M	1880	*Démographie figurée de l'Algérie*, p. 260.	
1830	J. Saurin	2 M au maximum	1896	*L'Avenir de l'Afrique du Nord*, p. 18.	
1830	Anonyme	4 M	1899	*Un ancien officier de l'armée du Rhin : le général Lapasset.* Volume I, page 60.	
vers 1848		3 M			
1830	V. Piquet	moins de 2 M	1912	*La colonisation française dans l'Afrique du Nord*, p. 257.	
1830	G. Esquer	plus de 2 M	1923	*La prise d'Alger*, p. 7.	
1830	G. Yver	2 M	1927	*Histoire d'Algérie*, par Gsell, Marçais et Yver, p. 298.	
1830	A. Bernard	1.500.000 à 2 M	1929	*L'Algérie*, p. 326.	
1830	A. Bernard	2 à 3 M	1930	*L'Algérie*, p. 68.	Dans l'*Histoire des Colonies françaises*, de Hanotaux et Martineau.
1830 et 1845	P. Berthault	2 M	1930	*La Colonisation en Algérie*, p. 2 et 16.	
1830	A. Bernard	2 M	1937	*Afrique septentrionale et occidentale*, 1re partie, p. 100.	Dans la *Géographie Universelle.*
1830	G. Mercier	1 M	1945	*Revue économique et sociale*, n° 5, p. 50.	
1830	M. Soualah	1 M à 1.500.000	1946	*La Société indigène de l'Afrique du Nord.* Volume III, p. 322.	
vers 1847	Aumeran	2 M	1947	Assemblée Nationale. Séance du 19 août. (*J.O.* du 20, p. 4422).	« Il y a un siècle l'Algérie avait une population de deux millions d'habitants. »
1830	Mezerna	4 M	1947	Assemblée Nationale. Séance du 20 août. (*J.O.* du 21, p. 4453).	
1830	Pantaloni	1 M	1947	Assemblée Nationale. Séance du 20 août. (*J.O.* du 21, p. 4476).	L'orateur dit que le vignoble assure la vie de 4 millions de Musulmans, « le quadruple de ce que nous avons trouvé en arrivant en Algérie ».
1830	S. Wisner	2,5 M au moins	1948	*L'Algérie dans l'impasse*, p. 35.	
1830	J. Despois	2 M	1949	*L'Afrique du Nord*, p. 183.	Rapporte l'opinion courante.
1830	Mohammed Chérif Sahli	plus de 3 M	1949	*L'Algérie accuse. Le calvaire du peuple algérien*, p. 8.	
1830	Anonyme	7 M	1949 ?	Opinion rapportée pour la réfuter dans *Mémoire sur l'œuvre française en Algérie*, Gouvernement Général, p. 119.	
1830	Anonyme	1,3 M environ	1951	*Algérie*, p. 7 (brochure de 47 pages).	D'après un graphique.
1830	Boyer-Banse	1,5 M ; 2 M tout	1952	*Problèmes démographi-*	

1830	G. Yver	2 M	1927	*Histoire d'Algérie*, par Gsell, Marçais et Yver, p. 298.	
1830	A. Bernard	1.500.000 à 2 M	1929	*L'Algérie*, p. 326.	
1830	A. Bernard	2 à 3 M	1930	*L'Algérie*, p. 68.	Dans l'*Histoire des Colonies françaises*, de Hanotaux et Martineau.
1830 et 1845	P. Berthault	2 M	1930	*La Colonisation en Algérie*, p. 2 et 16.	
1830	A. Bernard	2 M	1937	*Afrique septentrionale et occidentale*, 1re partie, p. 100.	Dans la *Géographie Universelle*.
1830	G. Mercier	1 M	1945	*Revue économique et sociale*, n° 5, p. 50.	
1830	M. Soualah	1 M à 1.500.000	1946	*La Société indigène de l'Afrique du Nord*. Volume III, p. 322.	
vers 1847	Aumeran	2 M	1947	Assemblée Nationale. Séance du 19 août. (*J.O.* du 20, p. 4422).	« Il y a un siècle l'Algérie avait une population de deux millions d'habitants. »
1830	Mezerna	4 M	1947	Assemblée Nationale. Séance du 20 août. (*J.O.* du 21, p. 4453).	
1830	Pantaloni	1 M	1947	Assemblée Nationale. Séance du 20 août. (*J.O.* du 21, p. 4476).	L'orateur dit que le vignoble assure la vie de 4 millions de Musulmans, « le quadruple de ce que nous avons trouvé en arrivant en Algérie ».
1830	S. Wisner	2,5 M au moins	1948	*L'Algérie dans l'impasse*, p. 35.	
1830	J. Despois	2 M	1949	*L'Afrique du Nord*, p. 183.	Rapporte l'opinion courante.
1830	Mohammed Chérif Sahli	plus de 3 M	1949	*L'Algérie accuse. Le calvaire du peuple algérien*, p. 8.	
1830	Anonyme	7 M	1949 ?	Opinion rapportée pour la réfuter dans *Mémoire sur l'œuvre française en Algérie*, Gouvernement Général, p. 119.	
1830	Anonyme	1,3 M environ	1951	*Algérie*, p. 7 (brochure de 47 pages).	D'après un graphique.
1830	Boyer-Banse	1,5 M ; 2 M tout au plus	1952	*Problèmes démographiques d'hier et d'aujourd'hui*, p. 14.	
1830	R. Schaeffer	1.600.000	1953	*Drame et chances de l'Afrique du Nord*, p. 106.	
vers 1845	X. Yacono	2 M	1953	*Les Bureaux arabes et l'évolution des genres de vie indigènes*, p. 115.	
avant 1830	G. Esquer	environ 1.800.000	1953	*Visages de l'Algérie*, p. 75.	
vers 1830	G. Hardy	2 M à 2,5 M	1953	*Histoire sociale de la colonisation française*, p. 115.	
1830	G. Vialas	moins de 2 M	1954	*Le Monde* du 20 janvier 1954.	Article de J. Taillemagre cité dans *Articles de presse... concernant l'Algérie*, 1er mars 1954.
1830	M. Ismad	10 M	1954	*Le Jeune Musulman* du 12 mars 1954.	Auteur reprend le nombre de Sidi Hamdan ben Othman Khoja sans nommer ce dernier et en se référant au « préposé du gouvernement turc aux finances publiques ».

la méthode utilisée, sa supériorité sur les dénombrements précédents puisqu'il fut effectué sur la presque totalité du territoire de l'Algérie par les mêmes bureaux arabes (36), à une époque où une partie du pays, la Grande Kabylie, échappait encore à l'administration française et nous verrons plus loin que ses chiffres ne peuvent être acceptés que sous certaines réserves.

Quoi qu'il en soit, après 1856 on a bien l'impression que le dénombrement de 1845 est de plus en plus oublié et ce sont les chiffres de 1856, cités un peu partout, qui servent de point de repère aux auteurs donnant leur opinion sur la population de l'Algérie en 1830 ou pendant les premières années de l'occupation française.

L'accord d'ailleurs est loin d'être réalisé comme le prouve le Tableau VIII.

Presque seuls maintenant avancent trois millions ou plus ceux qui visiblement soutiennent une thèse : comme Vian pour qui une diminution de moitié de 1830 à 1863 paraît chose vraisemblable ; comme Ricoux selon lequel « c'est un fait indiscutable, le peuple arabe tend à disparaître d'une façon régulière et rapide » (37) ; et surtout comme les nationalistes indigènes qui pensent diminuer l'œuvre de la France en niant la rapidité de la croissance démographique. Pour tous ceux-là, la courbe serait donc nettement descendante de 1830 à 1856 (38).

D'autres, au contraire, admettent implicitement que le progrès a été continu depuis 1830 et peuvent alors abaisser leur évaluation jusqu'à un million. Ces auteurs s'opposent donc totalement à la thèse défendue par Ricoux et pensent que le contact avec la civilisation européenne a immédiate-

(36) En 1856 la population indigène de l'Algérie soumise au régime de l'administration militaire comptait 2.183.793 individus sur 2.307.349 pour l'ensemble de l'Algérie.

(37) Ricoux rejette même les résultats du recensement de 1876 montrant le relèvement de la population indigène et affirme que les relevés officiels sont dépourvus d'exactitude « et que les indigènes loin de se relever depuis les calamités de 1867-1871 sont menacés d'une disparition inévitable, prochaine » en vertu de la « loi qui fait disparaître les peuples arriérés » (*La démographie figurée de l'Algérie*, p. 261-262).

(38) M. Sahli parle même de « deux millions de morts » (?) dans « l'âpre et longue résistance du peuple algérien ».

ment accentué la croissance démographique du peuple indigène, l'a même déterminée.

La majorité des historiens et géographes s'en tient au nombre de deux millions, considérant par conséquent qu'en 1856 l'Algérie avait retrouvé et même dépassé sa population initiale, ce qui laisse d'ailleurs entier le problème de l'évolution entre 1830 et 1856. A noter qu'un géographe aussi averti qu'Augustin Bernard variait presque du simple au double dans ses estimations et cela d'une année à l'autre.

Remarquons aussi que les nombres extrêmes, un et dix millions, sont presque les mêmes que ceux que l'on trouvait dans les années qui suivirent immédiatement la conquête. Les chiffres de 1845 paraissent bien effacés et l'on est revenu à la confusion sinon à la fantaisie première.

Est-il possible de proposer un nombre s'appuyant sur les données de la critique historique et conforme aux exigences de la méthode statistique ? C'est le but que nous nous proposons maintenant.

B. — En quête d'un point final.

La méthode que nous adoptons pose quatre problèmes présentant des difficultés différentes :

1. Définir avec assez de précision la région envisagée.

2. Etablir au point de vue statistique un nombre A relativement sûr et intéressant une année aussi proche que possible de 1830.

3. A partir de ce nombre A déterminer le sens de la variation de la courbe AX dont A et X sont les extrémités, X étant, sur la ligne des ordonnées, le point cherché donnant la population en 1830.

4. Ce sens connu, estimer le taux de croissance ou de décroissance démographique entre 1830 et l'année du point A, taux dont la connaissance permettra évidemment de tracer la courbe AX et par conséquent de trouver le point X.

1. La région considérée.

Nous choisissons d'envisager sous le nom d'Algérie la région comprise, d'une part entre les frontières actuelles de la Tunisie et du Maroc, d'autre part entre la Méditerranée et une ligne passant au sud d'Aïn Sefra et par Laghouat, Biskra et le sud de l'Aurès. C'est donc l'ensemble des pays de l'Atlas, Tell et Steppe, mais à l'exclusion du Sahara : au total une superficie d'environ 300.000 kilomètres carrés (39).

Cette seule précision, qui est évidemment indispensable, soulève deux problèmes si l'on considère les premiers dénombrements (ceux de 1845, 1851, 1856, 1861, 1866) sur lesquels nous serons obligés de nous appuyer. Jusqu'en 1861 la Grande Kabylie n'est pas entièrement incluse dans le territoire envisagé et pour apprécier la valeur de certaines estimations il faut essayer de préciser l'importance de sa population. Par contre les mêmes recensements englobent une partie du Sahara dont on doit évaluer la population pour la déduire du total.

1. *La Kabylie.*

Le dénombrement détaillé des tribus en 1866 (40) donne pour les quatre cercles de Dellys, Tizi-Ouzou, Fort-Napoléon et Dra-el-Mizan, un total de 290.268 habitants. Si l'on admet, comme il semble normal, que la croissance démographique a été la même en Kabylie que dans l'ensemble de l'Algérie (41), on peut estimer à environ 270.000 habitants la population kabyle en 1856.

On arrive à peu près au même résultat en invoquant d'autres documents. Commentant le recensement de 1861 (42),

(39) M. Larnaude donne pour cette région 305.000 à 306.000 kilomètres carrés. (*L'Algérie*, 1950, pp. 20, 24-25).

(40) *Tableau des établissements ... en 1866*, p. 504 et suivantes.

(41) Pour des raisons que nous donnons plus loin (p. 27), nous n'acceptons point une augmentation de 426.000 habitants de 1856 à 1861, mais seulement de 236.000, soit un dixième de la population dénombrée en 1856, ce qui est déjà considérable. De 1861 à 1866 s'esquisse une chute à laquelle n'échappe point la Kabylie, la subdivision de Dellys ayant beaucoup souffert de l'épidémie de choléra et de la misère, en 1865 et 1866 notamment.

(42) *Tableau des établissements ... en 1859-1861*, p. 102-103.

l'Administration militaire estimait à 189.992 habitants l'augmentation due à la conquête de la Grande Kabylie. Comme en 1845 les régions contrôlées du cercle de Dellys comptaient pour 65.390 individus, nous totaliserions 255.000 habitants environ, compte non tenu de l'évolution démographique survenue dans le cercle de Dellys de 1845 à 1856.

Il semble donc que l'on puisse admettre pour la Kabylie, pendant la période considérée, une population de 250.000 à 270.000 habitants. Pour la commodité du calcul nous prendrons 260.000.

2. *Les Régions sahariennes.*

Le plus ancien des dénombrements que nous aurons à invoquer, celui de 1845, est aussi le plus détaillé et les renseignements donnés nous permettent de constater qu'il intéresse une surface sensiblement plus grande que celle que nous étudions, englobant nombre d'oasis et de tribus au sud de l'Atlas Saharien.

Nous avons deux moyens d'opérer la réduction :

a) Supprimer dans le dénombrement les tribus situées en dehors des limites fixées. Il est possible d'y parvenir avec la carte de Carette et Warnier, contemporaine du dénombrement (43), mais cela n'est pas toujours facile et on peut se demander, par exemple, si certaines tribus de l'« Aurès occidental » et de l'« Aurès oriental » ne doivent pas être déduites du total car ces deux circonscriptions descendent nettement au sud de Biskra (44).

Cette méthode permet d'estimer à un minimum de 120.000 à 130.000 le nombre d'individus comptés hors de nos limites.

b) On peut aussi essayer une estimation en faisant appel à d'autres documents historiques.

Dans son Rapport adressé à M. le Président de la République et traitant de l'administration des tribus en 1850 (45), le

(43) La carte est de 1846 et elle fut incluse dans le *Tableau des établissements ... en 1844-1845.*

(44) Sur la carte de Carette et Warnier, l'Aurès est divisé en Aurès septentrional, Aurès occidental et Aurès oriental.

(45) Le rapport est daté du 23 janvier 1851, Paris, 91 pages.

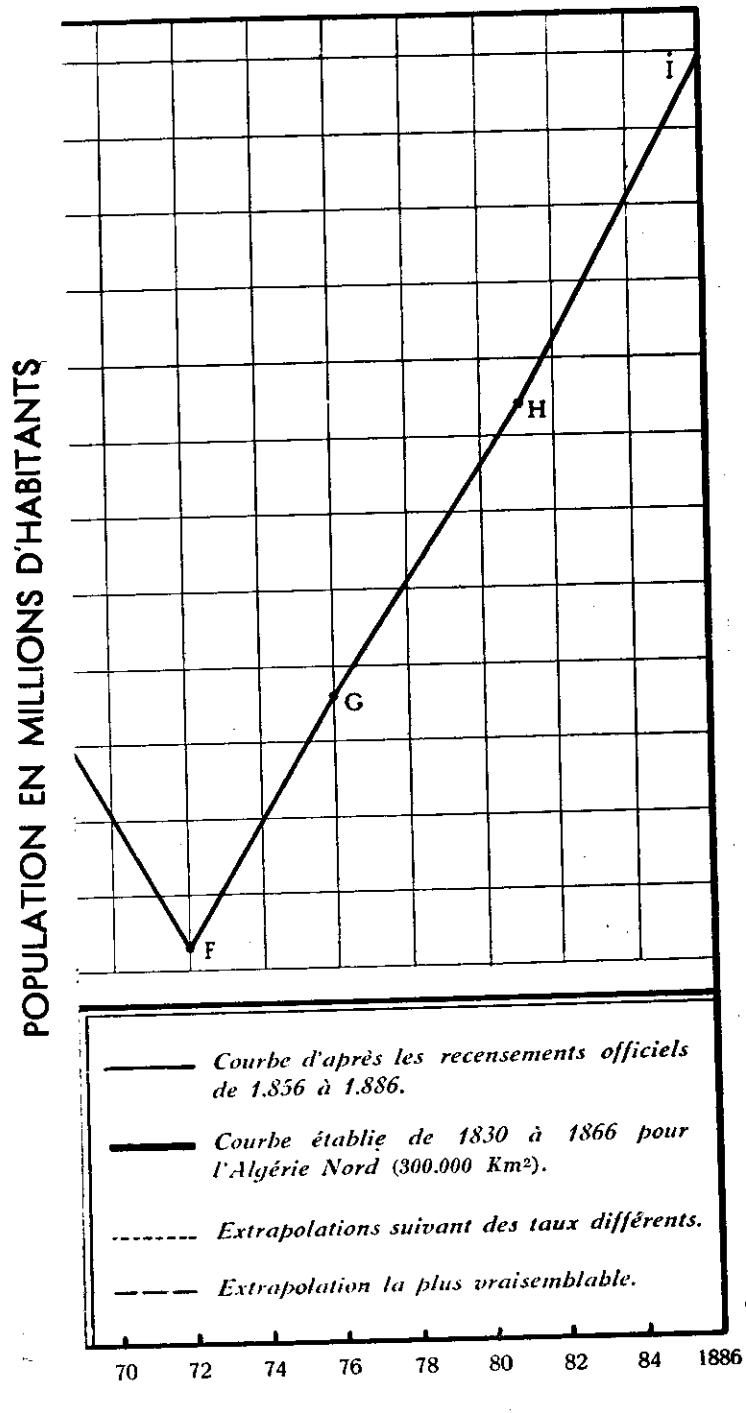

E

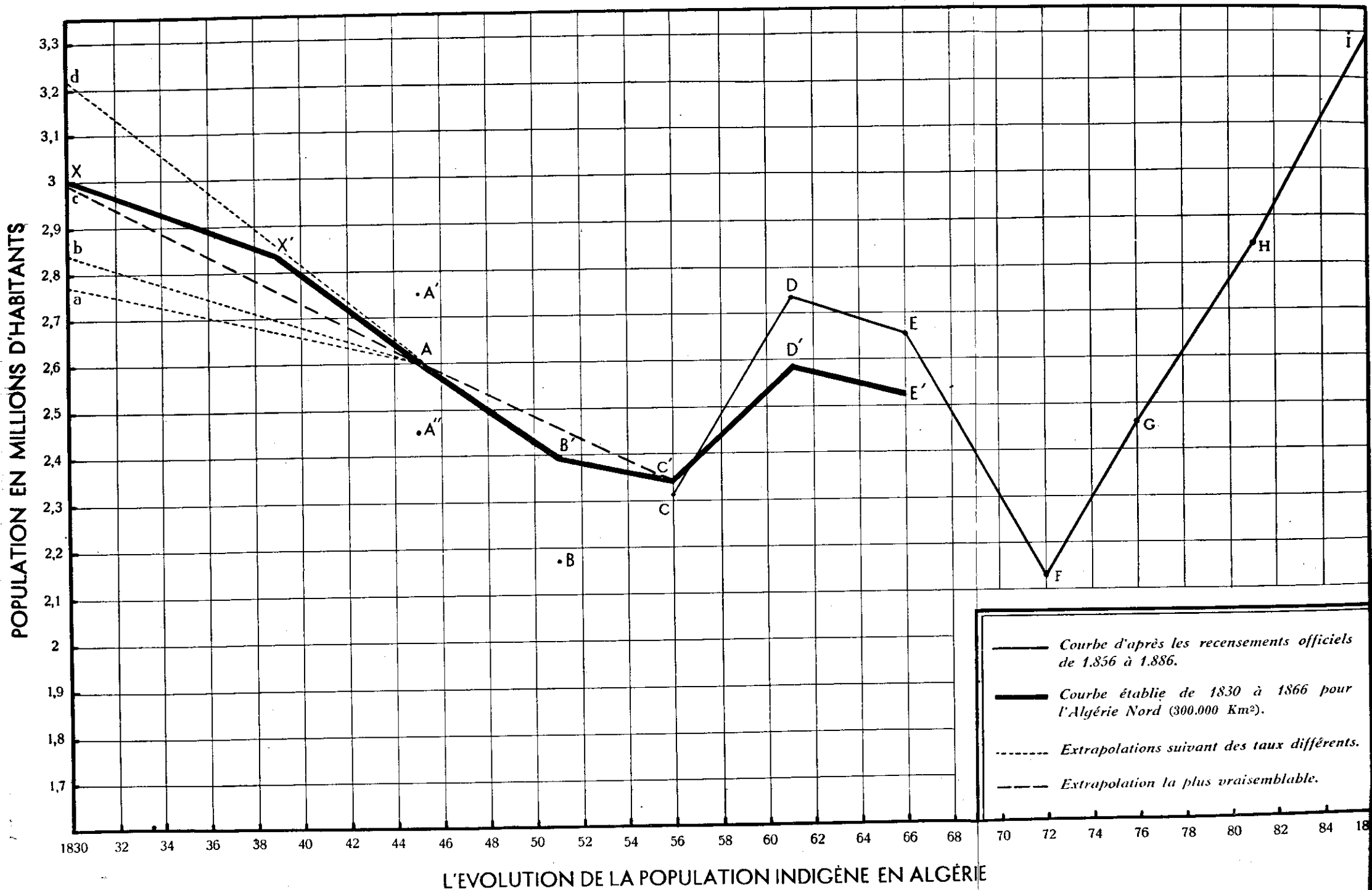

L'EVOLUTION DE LA POPULATION INDIGÈNE EN ALGÉRIE

Ministre de la Guerre Regnaud de Saint-Jean-d'Angély donne 390.900 kilomètres carrés pour la superficie de l'Algérie dans la « limite naturelle » dessinée par Carette et Warnier et qui correspond aux tribus envisagées dans le dénombrement de 1845 ; Regnaud reprend d'ailleurs le chiffre de population de trois millions d'habitants. Selon Regnaud, le Tell couvrirait 137.900 kilomètres carrés (46) ce qui fait pour la Steppe, dénommée alors Sahara : 390.900 — 137.900 = 253.000 kilomètres carrés.

Or, suivant le dénombrement de 1851 (47) la population de ces territoires est de 480.768 individus soit une densité de 1,9. L'Algérie que nous considérons ayant 300.000 kilomètres carrés au lieu de 390.000 et la différence provenant de l'inclusion de terres sahariennes, nous pouvons donc estimer à environ 172.000 le nombre d'habitants comptés par excès.

Ce nombre est sensiblement supérieur à celui que nous obtenons par la méthode de déduction géographique. Nous pensons donc être dans la vraisemblance en adoptant 150.000 ce qui ramène à 2.850.000 la population donnée en 1845 pour les 300.000 kilomètres carrés.

Les dénombrements de 1851, 1861 et 1866 envisageant les mêmes régions que celui de 1845, nous croyons pouvoir effectuer sur leurs résultats la même correction, l'évolution démographique portant sur 150.000 habitants étant négligeable pour cette période relativement courte.

3. *La courbe de population 1845-1866.*

En tenant compte des considérations précédentes sur la Kabylie et le Sud, nous aboutissons aux résultats suivants en effectuant simplement des corrections de surface :

1845 : 2.850.000 au lieu de 3.000.000.

1851 : 2.174.000 (le point B) au lieu de 2.324.000.

1856 : ici une double correction :

— celle du Sud qui retirerait 150.000 habitants ;

(46) M. Larnaude donne 134.000 ce qui est assez concordant.

(47) Dans Pellissier de Reynaud, III, p. 396.

— mais aussi celle de la Kabylie : il est manifeste que la courbe habituelle CDE ne peut-être admise pour CD c'est-à-dire pour la période 1856-1861. Il est en effet impossible d'accepter une augmentation de plus de 425.000 individus au cours de ces cinq années soit un taux d'accroissement absolument invraisemblable de 3,33 % contre 1,76 pour la période 1936-1948. Nous savons que pour 189.992 habitants cette augmentation tient à la conquête de la Grande Kabylie et il faut par conséquent ajouter ce nombre au total de 1856 pour que la comparaison soit possible avec 1861 ([48]).

Compte tenu de cette double correction, c'est donc 40.000 habitants que nous ajouterons et nous aurons :

2.347.000 au lieu de 2.307.000.

1861 : la correction saharienne donne :

2.583.000 au lieu de 2.733.000.

1866 : ici la correction saharienne sera moindre car on avait omis d'incorporer dans le recensement les 22.000 habitants du Mzab ([49]). Nous ne retrancherons donc que 128.000 et nous aurons :

2.524.000 au lieu de 2.652.000.

Ainsi à la courbe CDE nous substituons C'D'E' où l'évolution paraît plus régulière avec une montée plus lente en C'D' et une chute à peine amorcée en D'E'.

Reste évidemment à dessiner la courbe avant C et d'abord à déterminer le point A.

II. L'établissement du point A.

La première idée est de s'appuyer sur le recensement de 1856 parce qu'il bénéficie d'une espèce de droit d'aînesse et peut-être aussi à cause des conditions favorables qui présidèrent à son élaboration : il est certain que la guerre de Crimée (on en trouve l'écho dans les rapports des bureaux arabes)

(48) On ne saurait, en effet, le retirer de 1861 puisque tous les autres recensements en tiennent compte.

(49) C'est ainsi que l'Administration militaire explique en partie la chute de 80.779 habitants que l'on constate de 1861 à 1866.

créa un climat de confiance en faveur de la France qui, alliée de la Turquie, apparaissait comme le champion de l'Islam. Mais il est certain aussi qu'une extrapolation de 26 ans n'est pas sans danger et nous préférons ne pas la tenter.

A plus forte raison devons-nous rejeter les résultats de 1861 et de 1866. Ceux de 1866 sont sans doute les plus satisfaisants à cause de l'état de paix, mais ils ont contre eux leur situation exceptionnelle : marquant la fin d'une période de progrès démographique (1856-1861) et précédant immédiatement une chute catastrophique, ils rendent malaisée toute extrapolation. Il ne saurait être question évidemment, sinon par curiosité, d'extrapoler en s'appuyant sur des recensements peut-être plus exacts, mais vraiment trop éloignés des premières années de l'occupation ([50]).

Nous sommes donc ainsi ramenés au *dénombrement de 1845* qui peut devenir une base suffisamment solide si nous le soumettons au préable à la critique.

Notons d'abord qu'il s'agit d'un travail sérieux répondant à des instructions précises de Bugeaud et effectué par une administration dynamique où les hommes de valeur ne manquaient pas. Nous avons vu d'ailleurs que les chiffres donnés avaient été acceptés par les meilleurs connaisseurs des choses de l'Algérie.

L'histoire précédemment évoquée nous a montré d'autre part que, dans la province d'Oran tout au moins, cette enquête avait été préparée par plusieurs autres. Dans la province de Constantine où l'on ne signale que des opérations de courte durée ([51]), elle ne pouvait rencontrer de grandes difficultés. Seule une partie de la province d'Alger, avec la Kabylie du Djurdjura, restait malaisément accessible.

Suivant Carette qui commenta ces documents statistiques ([52]), il faut y distinguer « trois parties distinctes, savoir :

(50) En se basant sur le taux d'accroissement de 1936 à 1948, on trouverait, pour 1830, un peu moins d'un million, ce qui est évidemment trop faible, mais exclut toute possibilité d'un nombre inférieur.

(51) En 1844 elles aboutissent à l'occupation de Biskra et en 1845, en moins de deux mois, à la soumission de l'Aurès.

(52) Dans : *L'Univers. Histoire et description de tous les peuples. Algérie*, p. 118. A noter certaines différences avec les résultats mêmes du recensement : 300.000 au lieu de 350.000 omissions, 670.000 au lieu de 695.000 pour la population évaluée approximativement.

1. Les chiffres constatés par voie d'enquête,
2. Les chiffres évalués approximativement sans enquête spéciale,
3. Les omissions reconnues, mais non spécifiées.

Voici en nombres ronds les valeurs statistiques qui correspondent à ces trois catégories :

Province de Constantine :		
Population constatée par voie d'enquête	1.030.000	
Population évaluée approximativement	170.000	1.200.000
Province d'Alger :		
Population constatée par voie d'enquête	500.000	
Population évaluée approximativement	500.000	1.000.000
Province d'Oran :		
Population constatée par voie d'enquête		500.000
		2.700.000
Omissions reconnues, mais non spécifiées évaluées approximativement		300.000
Total.....		3.000.000

C'est donc, pour les deux tiers tout au moins, un véritable dénombrement et non une simple estimation : caractère essentiel qu'il convient de souligner et qui permet de considérer 1845, et non 1856, comme la date du premier recensement algérien. Au lieu de simples évaluations de combattants faites par des indicateurs suspects, on a un dénombrement des individus effectué par l'administration militaire contrôlant des chefs indigènes. C'est seulement avec le recensement nominatif à jour fixe qu'apparaîtra une méthode vraiment supérieure, mais il faudra attendre au moins jusqu'à 1886.

Est-ce à dire que nous allons accepter sans plus de restrictions le nombre de 3.000.000 du dénombrement de 1845 ?

Nous y avons déjà apporté des corrections quant à la

superficie et nous avons vu que nous devions retenir 2.850.000 habitants pour les 300.000 kilomètres carrés de la région envisagée.

Portant notre critique sur un autre point, nous devons maintenant faire des réserves en ce qui concerne la méthode utilisée et qui, pour être supérieure à celle de Daumas et Warnier, n'en demeure pas moins très approximative.

Il s'agit en somme d'un dénombrement intéressant un territoire nord-africain que l'on contrôlait seulement depuis quelques années. Peut-on le comparer à d'autres dénombrements effectués dans des conditions semblables et repris par la suite ? Selon M. Robert Montagne :

« ...Jusqu'en 1934 la pacification du Sud marocain n'était pas réalisée. L'administration des régions soumises plus tôt au Makhzen y était souvent encore rudimentaire. A cette époque d'ailleurs les chiffres recueillis sur la population, par renseignements et estimations, étaient fortement sujets à caution et erronés par défaut de 15 à 20 %. Les chiffres du premier recensement sérieux, celui de 1936, conduit selon des méthodes administratives sommaires dans les régions qui nous intéressent sont, encore pour beaucoup de bons observateurs, jugés souvent inférieurs à la réalité dans la proportion de 10 %... » (53).

Le dénombrement de 1845 peut, à première vue, être comparé à ceux qu'effectuèrent dans le Sud marocain les officiers des affaires indigènes avant la pacification du pays. Même situation troublée et même personnel : les résultats ne sauraient beaucoup différer les uns des autres c'est-à-dire que les chiffres obtenus doivent être, en principe, inférieurs de 15 à 20 % à la population réelle (54).

Or les Bureaux arabes ont prévenu l'objection en estimant les omissions à 350.000 âmes « pour les parties inventoriées » (1.983.918 habitants) auxquelles ils ajoutent en somme près de 18 % (17,6).

(53) *Naissance du prolétariat marocain*. Paris 1952, 291 pages et XXI feuilles de pl., à la p. 86.

(54) Les statisticiens actuels estiment que pour les chiffres de 1845 « la précision de l'estimation ne paraît pas inférieure à 15 % » (*Résultats statistiques du dénombrement de 1948*, vol. I, p. XI).

Cela nous paraît d'ailleurs beaucoup car les Bureaux arabes constituaient alors une administration qui s'installait et qui ayant besoin de s'affirmer ne devait pas être portée à sous-estimer le nombre de ses administrés et par conséquent la difficulté de sa tâche.

A cette considération psychologique s'en ajoute une autre plus proprement historique (55) : Bugeaud, à cette époque, demandait une augmentation des effectifs dont il disposait et il avait besoin de faire état d'une Algérie fortement peuplée. Il est donc permis de penser qu'en lui communiquant le dénombrement ses services ont désiré le satisfaire en mentionnant l'éventualité de 350.000 omissions et pour total « trois millions au minimum ».

Il y a plus. Dans la population évaluée approximativement les chiffres sont manifestement forcés, intentionnellement ou non. La population du Mzab, comme le montra le recensement de 1861, était de 22.000 et non de 40.000 habitants. Il serait étonnant que la population indigène des villes de la province d'Alger ait totalisé 45.000 individus alors qu'Enfantin donnait 32.000 pour l'Algérie entière en 1843 et que les villes de cette même province d'Alger en comptaient 36.428 à la fin de 1853 (56). Surtout on ne peut admettre 300.000 âmes pour la Kabylie du Djurdjura car cette population s'ajouterait à celle des tribus directement enquêtées et l'on obtiendrait plus de 365.000 habitants soit environ 100.000 de trop (p. 294). Compte tenu de cette seule surestimation il faudrait ramener à 2.750.000 le total de la région envisagée ce qui constitue, à notre avis, un grand maximum pour le point A'.

Rappelons-nous, en effet (p. 289), que partant d'un dénombrement presque identique, Charon, en 1850, ajoutait moins de 600.000 habitants à la population inventoriée et non plus d'un million comme les services de Bugeaud. En 1845, avec la correction de surface, sa méthode d'évaluation eût attribué à l'Algérie environ 2.450.000 habitants. C'est là une

(55) Sans parler de la méthode de révision permanente déjà signalée et qui devait permettre de meilleures approximations.

(56) Chiffres relevés dans Pellissier de Reynaud et totalisés pour : Alger, Blida, Coléa, Médéa, Miliana, Orléansville, Ténès, Cherchel, Dellys. (Vol. III, p. 391).

estimation qui n'accorde qu'une place très réduite aux omissions et elle constitue probablement un minimum représenté par A''.

Remarquons que pour la comparaison avec les recensements futurs dans lesquels il n'est plus question d'omissions, il serait peut-être préférable de retenir cette dernière évaluation, mais comme nous regardons vers 1830 et non vers 1856, nous accepterons comme vraisemblable la moyenne arithmétique entre maximum et minimum soit *2.600.000*, le point A que nous désirions établir.

III. Le sens de la variation.

On admet en général, explicitement ou non, une croissance continue de la population depuis 1830 et par conséquent on place le point X au-dessous de A.

Cela ne paraît pas possible.

Il faut songer tout d'abord que la courbe toujours ascendante depuis 1872 ne l'était pas forcément auparavant comme le prouve la période 1861-1872 à la suite de laquelle certains allèrent jusqu'à penser que la population indigène était en voie de disparition (57).

Il est certain, d'autre part, que la période 1830-1851 correspond pour l'Algérie, et pour les Indigènes en particulier, à une époque de calamités qu'il y a lieu de préciser.

Dès 1830 l'intervention française jette le trouble dans la Régence. L'expulsion de quelque 3.500 janissaires n'est qu'un fait secondaire au point de vue démographique, mais l'effondrement du Makhzen ouvre en Algérie une période d'anarchie au cours de laquelle les tribus se jettent les unes contre les

(57) Dans son *Algérie contemporaine*, de 1863, p. 47, Louis Vian écrit que la population indigène « s'affaiblit tous les jours » et il pense qu'elle a pu être réduite de moitié. En 1864, Warnier prévoyait la disparition de l'élément indigène remplacé progressivement par la population européenne (*L'Algérie devant l'opinion publique*, p. 29). En 1869, citant l'étude d'un médecin, H. Verne affirmait que « la population arabe est condamnée à disparaître dans un court espace de temps » (*La France en Algérie*, p. 34). Nous avons déjà cité l'opinion de Ricoux en 1880. Cet état d'esprit explique que l'on envisageait d'établir 2 millions (Duval : *L'Algérie et les colonies françaises*, 1877, p. 7) ou 2.500.000 colons (Cauquil : *Etudes économiques sur l'Algérie*, p. 51).

autres pour régler d'anciennes querelles : il se livre de « grands combats » et il y a « beaucoup de morts et de blessés de chaque côté » (58) sans parler d'atrocités comme celles que commettent les Ouled Sidi el Aribi qui s'emparent de quatorze chefs des Medjaher et les font « couper en quatre morceaux » (59). Les expéditions militaires sont au moins aussi coûteuses pour les Indigènes que pour les Français et si les historiens parlent surtout des pertes subies par les seconds c'est qu'ils ignorent, en général, celles des premiers (60). De plus les populations eurent à souffrir de diverses épidémies dont une de choléra et de variole de 1834 à 1837.

Une fois signé le traité de la Tafna, si la guerre cesse avec la France, ce sont les luttes d'Abd-el-Kader pour soumettre les tribus du Sud oranais et du Titteri.

Et après la rupture de la paix en 1839, c'est l'effroyable histoire qui reprend avec des guerres plus dévastatrices que jamais dans les provinces d'Alger et d'Oran. Les tribus sont razziées tour à tour par les soldats de Bugeaud et les réguliers d'Abd-el-Kader. Lorsque la guerre paraît reculer vers le Maroc avec la défaite de l'Emir, elle renaît en plein cœur de l'Algérie avec l'insurrection de Bou Maza (1845-1847). Aux désastres provoqués par les combats s'ajoutent ceux des épidémies : typhus en 1842 et surtout, de 1849 à 1851, le choléra qui fait, dans toute l'Algérie, au moins 40.000 victimes (61). La sécheresse et les sauterelles intervenant aussi,

(58) *Correspondance du duc de Rovigo*, vol. III, p. 171.

(59) *Correspondance du duc de Rovigo*, vol. III, p. 333.

(60) On sait cependant que l'Emir perdit 2.000 hommes à la Macta et 700 à la Sikkah (A. Bernard, *L'Algérie*, p. 167 et 172). Lorsqu'ils attaquent la redoute du Boudouaou, en 1837, les assaillants subissent des « pertes énormes » (N. Robin, *Notice historique sur la Grande Kabylie 1830-1838* in *Revue Africaine*, 1876). Dans les combats qui amènent l'occupation de Dellys en 1844 les Kabyles perdent 600 hommes en une seule journée *Tableau des établissements ... en 1843-1844*, p. 9).

(61) Le Docteur Bertherand en dénombre 37.392 (Archives du Val-de-Grâce, carton 70). Les chiffres de décès sont fournis par tribu. Bertherand précise que les cas de guérison furent très rares chez les indigènes et il signale l'insuffisance du service de santé des Bureaux arabes.

La variole qui sévissait en permanence se montre parfois particulièrement redoutable et un rapport de la deuxième quinzaine de décembre 1846 de la subdivision d'Orléansville (Archives Nat. F. 80, 462) signale que dans certains douars la totalité des enfants a été enlevée par l'épidémie.

Il est évident que l'on peut signaler des épidémies désastreuses bien avant la chute de la domination turque, mais il faut noter que l'extension du choléra en 1849 est en relation directe avec les opérations militaires

c'est en 1850-1851, une « effroyable disette » et l'on vit alors les Arabes manger du sanglier avec l'autorisation de leurs chefs religieux (62).

Par la suite, la situation s'améliora. Les récoltes furent meilleures en 1852, 1853 et surtout 1854. La guerre se limita aux interventions dans le Sud et à l'occupation de la Kabylie. La vaccination antivariolique pratiquée dès 1846, s'étendit de plus en plus dans les tribus. Au total la mortalité diminua et comme la natalité était élevée, il est probable que le sens de l'évolution démographique se modifia peu à peu (63), mais jusqu'en 1851 tout au moins, peut-on, sans nier les faits, admettre autre chose qu'une chute plus ou moins rapide, signalée d'ailleurs par les contemporains (64), et dont il nous reste maintenant à apprécier l'intensité ou plus exactement le taux de décroissance.

IV. Taux de décroissance et point X.

Il est évident que la décroissance n'a pas été uniforme et que nous ne pouvons prétendre l'estimer dans ses variations annuelles. Nous rechercherons seulement une moyenne et si la difficulté paraît déjà considérable, elle ne semble cependant pas insurmontable.

puisque la maladie fut apportée à Orléansville par le 12e de ligne venant de Marseille. Surtout il est bien établi que la misère, accrue à ce moment par la guerre, favorise le développement de graves affections et en particulier du typhus.

(62) Arch. Nat. F. 80, 447, rapport de septembre 1852 sur le cercle d'Orléansville. La situation difficile est confirmée pour l'Algérie entière par un rapport du 20 octobre 1850, Arch. Gouv. Gl de l'Algérie, IIH. 21.

(63) Dans le cercle d'Ammi-Moussa on constate par exemple, en 1855, que le nombre des naissances est double de celui des décès (Arch. Gouv. Gl, 10 H 53). Pour les plaines du Chélif, dans la région d'Orléansville, nous avons pu établir que de 1856 à 1866, le taux d'accroissement naturel moyen était de 0,8 % soit la moitié du taux actuel. Par contre le Tableau de 1865-1866 signale un excédent de décès sur les naissances chez les indigènes des villes, mais ceux-ci étaient encore peu nombreux.

(64) Cette chute était longuement soulignée par Bodichon dans ses *Etudes sur l'Algérie et l'Afrique*, 1847, Chap. X, s'intitulant : *Disparition des musulmans soumis au pouvoir et au contact des chrétiens*. Enfantin avait également noté cette diminution progressive de la population indigène (*Colonisation de l'Algérie*, 1843, p. 473). Voir aussi les références (57).

Nous disposons, en effet, de trois repères qui nous permettent certaines conclusions.

1. La *courbe D'E'* est le premier. Elle représente l'évolution de 1861 à 1866, période qui vit une épidémie de choléra, notamment dans le cercle de Dellys, des récoltes insuffisantes et surtout la grande insurrection de 1864 « qui dans les trois provinces a augmenté la mortalité, réduit le nombre des naissances et déterminé des mouvements d'émigration » (65). Or nous calculons que pour cette période le taux de décroissance démographique est de 0,43 % auquel correspondrait en 1830 une population de 2.775.000 habitants (66).

2. Le *dénombrement de 1851* paraît particulièrement intéressant à condition de ne pas l'utiliser tel quel. En prenant le nombre 2.174.000 donné p. 295 nous calculons entre 1845 et 1851 (c'est-à-dire entre A et B) une chute de 426.000 habitants soit un taux de 2,9 % que nous ne pouvons admettre. Il est en effet impossible de comparer un dénombrement corrigé quant aux omissions, comme celui de 1845, et un autre opéré dans des conditions voisines et qui ne le serait pas, comme celui de 1851 (67).

Si l'on supprime toute correction relative aux omissions en 1845, l'écart n'est plus que de :

$$(2.600.000 - 350.000) - 2.174.000 = 76.000$$

(65) *Tableau des établissements ... en 1865-1866*, p. 9.

(66) *Les taux moyens d'accroissement ou de diminution* ont été établis par calculs logarithmiques. N et N' étant les populations initiale et finale, pour un intervalle de 5 ans le taux t est donné par la formule :

$$N' = N(1 + t)^5$$
$$\text{ou } \log. N' = \log. N + 5 \log. (1 + t).$$

t est positif dans le cas d'accroissement, négatif dans le cas contraire et il est exprimé en centièmes : 0,03 traduisant un taux de 3 % par exemple.

En calculant ce taux sur la moyenne arithmétique $\frac{N + N'}{2}$, les résultats sont très voisins des précédents.

Le calcul du nombre X, population en 1830 déterminée à partir de A en 1845, a été effectué à l'aide de la formule :

$$A = X(1 + t)^{15}$$

(67) Rappelons que pour la période catastrophique absolument exceptionnelle (et que nous n'avons pas utilisée pour cela) de 1866 à 1872, le taux de décroissance est de 3,77 % d'après les résultats des recensements.

ce qui traduit un taux annuel de décroissance de 0,57 % donnant pour 1830, 2.838.000 comme valeur de X (68).

Peut-être est-il plus logique de tenir compte de l'expérience rapportée par M. Montagne (p. 299) et d'admettre qu'en 1851 les omissions furent moindres qu'en 1845, de l'ordre de 10 % environ. On obtient alors une population de :

2.174.000 + 217.400 = 2.391.400 ou, pour le calcul, 2.391.000 âmes (le point B') soit une chute de 209.000 et un taux de décroissance de 1,39 % pour lequel on calcule une population de 3.208.000 en 1830.

3. Le résultat du *recensement de 1856* tel que nous l'avons donné constitue une autre base de raisonnement. Comme il suivait plusieurs autres dénombrements et qu'il eut lieu dans des circonstances particulièrement favorables (voir p. 296) nous pouvons lui accorder plus de confiance qu'à celui de 1851. De 1845 à 1856 la chute serait de 253.000 individus entre A et C' ce qui donne un taux de 0,93 % par an, taux pour lequel le calcul permet d'établir une population de 2.991.000 âmes en 1830.

Nous nous trouvons ainsi en présence de quatre nombres correspondant à quatre taux différents (voir la courbe) :

a) 2.775.000 pour un taux de 0,43 % calculé sur la période 1861-1866 ;

b) 2.838.000 pour un taux de 0,57 % calculé sur les recensements de 1845 et de 1851 compte non tenu des omissions ;

c) 2.991.000 pour un taux de 0,93 % calculé sur la période 1845-1856 ;

d) 3.208.000 pour un taux de 1,39 % calculé sur les recensements de 1845 et de 1851 compte tenu d'omissions différentes.

(68) Il est impossible de faire l'inverse et d'ajouter le même pourcentage d'omissions au recensement de 1851 car celui-ci ne distingue pas, à notre connaissance, entre population inventoriée et population présumée et la correction pour omissions ne porte, en 1845, que sur la première.

Les deux premiers de ces résultats paraissent devoir être écartés :

Il est certain en effet que les calamités furent beaucoup plus considérables de 1830 à 1845 que de 1861 à 1866 et l'on ne peut par exemple, malgré son importance, comparer l'insurrection des Ouled Sidi Cheikh aux années de guerre contre Abd-el-Kader surtout après 1839. Le taux de 0,43 % doit donc être considéré comme faible et l'estimation démographique qui y correspond comme un minimum.

De même le taux de 0,57 si nous nous souvenons de notre critique du dénombrement de 1845 (p. 300) : l'évaluation des omissions est probablement excessive et par suite l'écart de population entre 1845 et 1851 plus grand que celui que nous avons adopté (p. 304).

Ayant ainsi écarté les deux taux les plus faibles, il ne semble pas que l'on puisse hésiter entre les deux autres.

Le taux de 1,39 % a pour base une supposition (10 % d'omissions en 1851 contre près de 18 % en 1845) déduite d'une expérience étrangère à l'Algérie tandis que le taux de 0,93 % repose sur des nombres résultant de réelles enquêtes démographiques et que nous avons soumis préalablement à la critique. Les points A et C' paraissent établis avec le maximum de certitude.

De plus la période 1845-1856 peut être comparée dans une large mesure à la période 1830-1845 avec des calamités analogues quant à la guerre, aux épidémies et aux mauvaises récoltes. Il semble donc que l'on puisse admettre une similitude d'évolution démographique entre AC' et XA et en conséquence identifier X avec le point *c* pour lequel le calcul donnait 2.991.000 habitants. Ainsi nous proposons une population d'environ 3 millions d'habitants en 1830 et l'évolution XAC' de 1830 à 1856.

Pour différencier les phases essentielles de cette évolution, il est peut-être possible de retenir également le point B' précédemment établi et comme les périodes 1845-1851 et 1839-1845 sont certainement celles qui se ressemblent le plus par l'ampleur des calamités, une extrapolation basée sur le taux de 1,39 %, évalué entre A et B', nous permet de déterminer le point X' pour 1839. La courbe générale de l'évolution

démographique devient alors XX'AB'C'D'E', chacun de ces points ne donnant évidemment qu'une valeur approximative.

Nous ne nous cachons pas ce que notre travail présente d'artificiel, de construit pour tout dire. Nous avons voulu atteindre par le raisonnement une approximation demandée le plus souvent à l'intuition ou à la passion politique. C'est là, croyons-nous, tout l'intérêt de notre tentative dont les conclusions seront peut-être provisoires. Pour les établir de manière aussi solide que possible nous avons essayé, en effet, d'enserrer le raisonnement dans les données de l'histoire et il est évident que la découverte d'autres documents peut amener de notables rectifications.

Pour l'instant remarquons que les archives et les mathématiques nous amènent à considérer comme probable le nombre que Boutin rapportait, en 1808, comme une opinion de confiance (69).

X. YACONO.

(69) Cette étude est une communication faite au 79e Congrès des Sociétés savantes (Alger, avril 1954).

L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE des Populations Musulmanes du Département d'Alger

(1830/66 - 1948)

Le problème démographique algérien passe de nos jours au premier plan des préoccupations gouvernementales. Mais les études qui lui sont consacrées, dues à des économistes ou des administratifs, négligent souvent l'évolution historique du phénomène. C'est pourquoi nous avons tenté, en ce qui concerne le département d'Alger, de combler cette lacune en montrant comment l'accroissement de la population musulmane a d'abord transformé la carte démographique du pays avant de toucher la Métropole.

Notre travail n'a donc pas de prétention à l'originalité. Il ne fait que concrétiser ce dont tout le monde se doutait. Mais il facilitera, pensons-nous, la compréhension de nombreux problèmes, et, pour le moins, fournira matière à réflexion.

Nous avons établi deux cartes : « terminus ad quem et terminus a quo ». L'établissement de la deuxième présentait une difficulté majeure : A partir de quand pouvions-nous espérer trouver des statistiques utilisables ? Finalement notre choix s'est porté sur l'année 1866. Deux recensements antérieurs existent pourtant (1). Le premier fait suite à la *Notice sur les Tribus d'Algérie*, de Carette et Warnier, publiée dans

(1) Sans parler des recensements locaux effectués par les Bureaux arabes. Il existe un troisième recensement, daté de 1861, mais il n'a pas été publié. Ses chiffres globaux sont supérieurs de 80.779 unités à ceux de 1866. Soit, compte tenu du pourcentage de peuplement entre les trois départements, 20.000 unités de plus, environ, pour l'Algérois. Cette différence peut être tenue pour négligeable étant donné le sens de notre étude.

les *Tableaux de la Situation*, années 1844-1845 (2). Il intéresse à la fois les tribus et les villes. On l'entreprit vers 1843, c'est-à-dire à une époque où la guerre ne permettait que des sondages partiels dans les régions occupées ; encore étaient-ils faussés par des migrations dues aux circonstances et par notre médiocre connaissance de l'organisation sociale musulmane.

Nous nous contenterons de deux exemples : d'une part, la Kabylie du Djurdjura reste « terra incognita » et le Massif des Béni-Menacer ne fait l'objet que de renseignements fragmentaires. D'autre part, dans les régions soumises, de fâcheuses erreurs se produisent. Ainsi la puissante tribu des Ouled Ayad, près de Téniet-el-Haâd, qui dominait la région, se voit réduite à 806 individus, alors que les recensements ultérieurs la portent à 5.000. Il semble qu'il y ait eu là, soit confusion entre la fraction éponyme et la tribu entière, soit évaluation limitée aux familles ayant suivi notre bachagha, Ameur ben Ferhat.

Le recensement de 1856 présentait toujours, à un degré moindre, l'inconvénient de ne pas s'étendre à l'ensemble du territoire du département.

Celui de 1866 en revanche groupe d'une part toutes les tribus, d'autre part les musulmans du territoire civil. Il peut enfin être contrôlé par les premières enquêtes effectuées en application du Sénatus-Consulte. Le résultat de cette comparaison, portant sur 61 tribus, a permis de constater que dans l'ensemble les chiffres étaient les mêmes à 15 % près.

Quelle valeur accorder à ce recensement ?

Bien qu'effectué sans rigueur scientifique, il doit, à notre avis, donner une image assez fidèle de la répartition des populations musulmanes.

Les officiers des Bureaux arabes avaient, en général, leurs caïds et leurs cheikhs bien en main (3). Ils connaissaient le pays. Leurs multiples attributions les obligeaient à procéder à d'incessants recoupements : levées d'impôt, réquisitions, justice, etc... Le chiffre des administrés restait d'autre part

(2) *Tableaux de la situation des Etablissements Français d'Algérie*, Paris, Imprimerie Royale, 1846.

(3) Voir Yacono, *Les Bureaux arabes et l'évolution du genre de vie des Indigènes*, 1953. Thèse de Doctorat soutenue à l'Université de Paris. Nous nous sommes fréquemment reporté à ce travail remarquable.

dans les limites du raisonnable. Si l'on excepte les tribus-confédérations, comme les Braz, les Béni-Slimane, etc..., la tribu-type variait autour de 2.000 âmes. La proportion d'erreur volontaire ou inconsciente se trouvait réduite d'autant.

Nous serions moins tentés de nous satisfaire des chiffres donnés pour la population musulmane des villes. Il est certain que l'opération, portant sur des individus ou des familles isolées, était plus délicate, et l'administration civile, malgré la création du Bureau Arabe Départemental était mal placée, faute de cadres responsables pouvant servir d'intermédiaires. Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point.

Mais en gros, nous pouvons dire que le recensement de 1866, sous réserve d'erreurs de détails, fournit un point de départ acceptable.

Et avant d'aller plus loin, nous en venons à nous poser la question suivante : dans quelle mesure le tableau dressé avec les éléments de 1866 pouvait-il présenter une situation différente de celui de 1830 ?

LA SITUATION EN 1830 (3 *bis*)

Nous sommes très mal outillés pour répondre, faute d'études particulières.

Il est certain que notre arrivée entraîna des perturbations sérieuses, mais elles furent loin d'être uniformes et varièrent selon les lieux et les circonstances.

Il est néanmoins permis de chercher à préciser la situation de 1830, ne serait-ce que pour en déduire éventuellement l'évolution suivie pendant la période allant jusqu'en 1866.

Les régions fortement colonisées. — Le Sahel.

Nous savons que le Sahel subit une profonde transformation du fait de la guerre, puisqu'une partie des « Tribus »

(3 bis) Cet article a été composé avant que nous ayons pu prendre connaissance du travail de M. Yacono, qui paraît dans le même fascicule de la *Revue Africaine* que notre étude. Par des méthodes différentes nous parvenons à des résultats à peu près identiques.

qui le peuplait émigra en 1839 (4). Mais les auteurs qui ont signalé le fait se gardent de donner des chiffres. Tentons une approximation.

En 1830 on distinguait le Fahs, ou Sahel oriental, et le Sahel proprement dit. Le premier qui englobait les actuelles communes de St-Eugène, Bouzaréa, El-Biar, Birmandreïs, Birkadem, Kouba, Hussein-Dey, était, dans sa partie est, une banlieue de plaisance, avec de belles villas appartenant aux dignitaires turcs, à la bourgeoise algéroise, maure ou israélite (5), et, pour mémoire, aux consuls des nations chrétiennes. La population stable comprenait surtout des jardiniers, Kabyles pour la plupart. Ce peuplement ne pouvait guère atteindre une grande densité.

En s'éloignant vers le Sahel proprement dit, on rencontrait des groupes ethniques ou prétendus tels : La « Tribu » de Bouzaréa, les Chéragas, les Béni-Messous, les Ouled Fayet, les Draria, groupés en villages.

Nous serions portés à voir là un peuplement plus dense, une région de culture intensive chargée d'alimenter Alger. Ce serait ne pas tenir compte de l'économie de la ville. Celle-ci devait représenter un marché assez restreint. En effet la plupart des familles aisées possédaient dans le Fahs, et même, pour les Turcs du Beylik, dans la Mitidja, leurs jardins ou leurs fermes qui les ravitaillaient.

D'autre part, les impôts perçus par le Dey l'étaient souvent en nature et subvenaient aux besoins d'une partie de la population. Enfin le mode d'alimentation ne permettait pas, comme de nos jours l'écoulement des denrées relativement chères (primeurs) susceptibles de justifier une culture intensive. La proximité du Beylik n'était pas faite d'autre part pour favoriser la concentration (6).

Voyons si les données chiffrées que nous possédons s'accordent avec ce raisonnement. Si l'on en croit le *Moniteur*

(4) Isnard, *Le caractère récent du peuplement du Sahel d'Alger*, 2e *Congrès des Sociétés Savantes d'Afrique du Nord*, Alger, 1936, t. II, p. 203.

(5) Ces derniers groupés vers la Bouzaréa. Cf. Klein, *Feuillets d'El-Djezaïr*, Alger, 1912, t. III, p. 54.

(6) Baudicour, *Histoire de la Colonisation de l'Algérie*, Paris, 1860, déclare que le Sahel avait « un aspect désolé et peu favorable à la Colonisation », p. 19.

Algérien du 30 novembre 1841, le territoire abandonné en 1839, lors de la reprise de la guerre avec Abd-el-Kader, par les « Tribus » des Draria et des Béni-Arbia, était de 400 hectares. Etant donné les modes de culture il était impossible qu'ils aient pu nourrir plus de 400 individus. Il devait en être de même des Ouled Fayet, des Chéragas, etc... Nombre d'entre eux revinrent d'ailleurs en 1840 (7).

Ni Shaw ni Shaler, auteurs non suspects, ne font état d'une particulière densité de peuplement dans le Sahel, alors qu'ils la signalent pour la Kabylie. Enfin les relations de la campagne de 1830 s'accordent pour reconnaître que sur le trajet Sidi-Ferruch-Fort-l'Empereur, nos troupes ne rencontrèrent guère de traces d'occupation du sol.

Si donc nous prenons comme base le chiffre de population fourni par le recensement de 1866, soit 5.000 âmes, et si nous le rectifions en tenant compte d'une diminution due à ces événements, nous pouvons évaluer, sous toutes réserves, le chiffre de 1830 à 8.000 âmes (8).

Le Sahel de Coléa, appelé aussi Sahel des Hadjoutes s'étendait du Chenoua au Mazafran. Par suite de l'absence de voies de communication, il fut beaucoup moins touché par la colonisation que le Sahel d'Alger. Il n'y eut pas d'exode massif, car il se trouvait en 1839 éloigné de la zone de combats. Le recensement de 1866 doit nous en fournir une image assez fidèle. Elle est caractérisée par un très faible peuplement, ce qui confirme ce que nous pouvions en savoir : Haouchs disséminés, fractions plus denses autour de Coléa-Chaïba. A titre d'indication, la région de Castiglione ne nourissait qu'une seule famille, sur le Haouch Bou-Ismaël.

La Mitidja.

Le problème du peuplement de la Mitidja est plus délicat étant donné que son évaluation est devenue le cheval de bataille des partisans et adversaires de la colonisation.

(7) Voir ci-dessous, p. 317, l'évolution d'une situation identique dans la Mitidja.

(8) Cf. Ananou, *Les populations rurales musulmanes du Sahel d'Alger*, *Revue Africaine*, t. XCVII, 1953, p. 379. Le littoral et la région centrale du Sahel étaient déserts en 1830.

Des descriptions partielles nous la présentent successivement, à la même époque, sous les couleurs d'une plaine opulente ou d'une solitude marécageuse.

Il convient donc de les confronter avec le seul élément stable d'appréciation que nous possédions : le relief, puisqu'il est prouvé qu'il n'existait en 1830 aucun travail d'art susceptible d'en modifier les effets.

Une première discrimination s'impose : le centre et l'Est, correspondant grosso modo aux Outhan des Khachena, des Béni-Moussa et des Béni-Khellil, bénéficiaient sur leur plus grande étendue d'un écoulement naturel des eaux. C'était la partie cultivée de la plaine. La région marécageuse restait limitée aux abords des oueds et à la zone nord, qui venait butter contre les collines du Sahel. Là se succédaient les marais des Ouled Mendil, de l'Harrach, de la Réghaïa, etc..., inhabités.

L'Ouest de la plaine offrait une répartition inverse. Le marais dominait. Il formait en tout temps un lac résiduel, le lac Halloula, dont la superficie variait selon la saison et que prolongeaient les marais du Mazafran. La population devait se cantonner au pied des montagnes et dans quelques Haouchs isolés. Divers renseignements viennent confirmer cette donnée géographique.

D'abord une remarque toponymique. Le Centre-Est porte les noms des Tribus qui y sont fixées, ce qu'implique un peuplement stable, sinon dense : Outhan des Khachena, des Béni-Moussa, etc... Ces Outhan débordaient sur la montagne où les Tribus gardaient leurs attaches. L'Ouest au contraire ne connaît qu'une appellation anonyme : Outhan Es Sebt, l'Outhan du marché du Samedi. Il s'arrêtait au pied de l'Atlas : ce qui indique également une différence de peuplement d'avec ses voisins. Ce sont les Européens, par souci d'équilibre sans doute, qui lui donnèrent le nom de plaine des Hadjoutes.

Or, dans un pays où la circonscription territoriale n'existe qu'en fonction du groupement ethnique qui l'occupe, pareille absence de précision est lourde de signification. C'est le seul exemple que nous ayons rencontré sur toute l'étendue du département, Fahs et Sahel d'Alger mis à part.

La seule tribu à demeure était celle des Hadjoutes, mais elle ne cultivait guère la plaine et avait son point d'appui dans le Sahel de Coléa. Son importance, du temps des Turcs était des plus relatives. Elle faisait partie du Maghzen de l'Agha des Arabes et avait, semble-t-il, comme mission de contenir les Soumata et les Mouzaïa, refoulés dans les montagnes.

Elle ne joua un rôle de premier plan que lorsque les combats de 1830 à 1840 en firent le pôle d'attraction des populations du Sahel et de la plaine qui avaient eu à souffrir de notre présence (9).

On trouvait également dans l'Outhan es Sebt des représentants des tribus Azel (10) du Sud, des Zenakhra en particulier, qui assuraient la garde des troupeaux du Beylik.

Si nous nous reportons maintenant à la carte de 1866, nous constatons une répartition analogue : peuplement plus dense à l'Est qu'à l'Ouest et au Sud qu'au Nord. Les différences sont peut-être moins marquées qu'elles devaient l'être en 1830, mais cela s'expliquerait par l'asséchement progressif de la plaine et le cantonnement des indigènes dans des parties jadis inhabitées (11) joint à l'établissement, dans ces mêmes zones, de Tribus étrangères (Cf. Les Aribs de la Rassauta).

Mais n'y a-t-il pas eu une augmentation générale, ou d'aventure, une diminution ?

(9) Cf. E.-F. Gautier, *Un siècle de Colonisation*, Alger, 1930, p. 52.

(10) Les Azel étaient en principe des terres appartenant au Beylik. Le terme fut employé pour désigner les Tribus soumises à des corvées particulières.

Nous avons utilisé au cours de cette étude des termes ou des abréviations qui risquent de n'être pas compris du lecteur non algérien. En voici le sens :

Berrani. — Citadin occasionnel originaire de région rurale.
Beylik. — Administration turque.
C. M. — Commune mixte.
Çof. — Ligue locale.
Douar. — Circonscription administrative.
Hakem. — Gouverneur.
Khammès. — Métayer au 1/5e.
Mechta. — Groupe de gourbis.
Outhan. — Circonscription administrative turque.
S. A. P. — Société agricole de prévoyance.
S. A. R. — Secteur d'amélioration rurale.

(11) Cf. Isnard, *La réorganisation de la propriété rurale dans la Mitidja*, Alger, 1949.

Le chiffre auquel le recensement de 1866 nous conduit est celui de 31.000 habitants, grosso modo.

Il est difficile de fixer celui de 1830. Daumas, on ne sait d'où il tirait ses renseignements, l'évaluait à 80.000 (12). Mais il voulait prouver l'éventuelle fertilité de la plaine, qui jouissait alors d'une mauvaise réputation. Cependant nous savons que le Beylik, faute de moissonneurs en nombre suffisant sur ses terres de la plaine recrutait dans la montagne, des « Kabyles » (13). D'autre part le Khamessat, mode d'exploitation le plus employé, n'est pas favorable à un fort peuplement par suite de la stérilisation partielle des ressources. Shaler, qui fut le dernier à nous décrire le pays avant 1830, emploie à son sujet les mots « désert, stérilité, solitude » (14).

Franc enfin, après avoir étudié les différents témoignages portés sur la Mitidja aux alentours de 1830-35 déclare que sa population, Blida compris, ne dépassait pas 10.000 âmes (15).

Qui croire ?

Nous tenterons de résoudre ce problème en en posant un second.

Que sont devenus de 1830 à 1866 ces 10.000 ou 80.000 habitants de la Mitidja ?

Une opinion, soutenue par E.-F. Gautier et Franc veut qu'ils aient abandonné le territoire lors de la révolte de 1839. Des textes sont cités, qui valent ce qu'ils valent. D'après eux, la Mitidja de 1840-41 se serait trouvée vidée de ses anciennes populations.

A cela nous opposerons le recensement de 1843-5. Celui-ci fait ressortir une population de plus de 25.000 musulmans installés dans la Mitidja.

Ce résultat infirme déjà l'estimation avancée par Franc, étant donné que l'on ne devrait trouver, du fait de l'émigration en question, qu'un chiffre inférieur à celui de 1830 (16).

(12) Daumas, *Mœurs et coutumes d'Algérie*, Paris, 1858, p. 149.

(13) Franc, *La colonisation de la Mitidja*, Alger, 1930, p. 64.

(14) Shaler, *Esquisse de l'Etat d'Alger*, Paris, 1830, p. 109.

(15) Franc, *op. cit.*, p. 73.

(16) Soulignons que la différence entre ces 25.000 âmes et les 10.000 accordées par Franc ne peut s'expliquer par une concentration récente dans la Mitidja de populations musulmanes entres les années 1835 et 1845. Tout infirme pareil mouvement.

Nous revenons donc au chiffre de Daumas. Ces 25.000 âmes seraient alors le résidu de 80.000 à supposer que ces 80.000 habitants aient jamais existé et émigré.

Mais cette émigration eut-elle vraiment les conséquences que l'on veut bien lui attribuer ?

D'abord le fait que l'on ait recensé en 1843-5 un tel nombre de Mtadji prouve, soit que l'émigration fut loin d'être complète, soit que trois ans après des émigrants avaient pu retrouver leurs foyers.

Les intéressés seraient donc revenus bien vite, bravant facilement les divers arrêtés pris par Bugeaud, qui déclara déchus de leurs droits et indésirables dans la Mitidja les émigrants de 1839. En réalité, là encore, il faut se garder de généraliser.

L'étude plus poussée des résultats du recensement de 1845 montre que si le Centre et l'Est avaient gardé une population relativement importante, l'Ouest s'était vidé. Et cela est très normal. Il ne comprenait que des fractions d'origine nomade peu attachées à la terre et dont l'existence était liée au Beylik. Elles partirent sans regrets. Il ne resta plus que quelques familles isolées, d'origine Hadjoute.

Celles-ci furent réunies par nos soins en 1845 avec des éléments des Béni-Khellil, probablement installés entre la Chiffa et le Bou-Roumi et prirent le nom de Soualia ; le tout atteignait 402 individus.

Or au recensement de 1866, on retrouve les Hadjoutes au nombre de 1491, groupés administrativement avec les Mouzaïa.

Et voici une rectification nouvelle à faire au sujet des Hadjoutes. Ils n'ont pas disparu de la Mitidja. Ils se sont simplement absentés plus longtemps que les autres.

La théorie d'une plaine définitivement vidée depuis 1840 est d'ailleurs contredite par l'étude déjà citée d'Isnard qui montre le rôle de la Commission des partages, de 1852 à 1855, dans la délimitation des propriétés indigènes et européennes de la Mitidja.

Ni les Hadjoutes, ni les Béni-Khellil, ni les Mtadji en général ne furent éliminés, contrairement à l'opinion d'E.-F. Gautier. Ils furent seulement cantonnés et dans les parties libres se développa la colonisation. Ce qui confirme un médiocre peuplement antérieur de la Mitidja.

Si la propriété européenne prit le développement que l'on sait, ce fut à la suite d'une prolétarisation de l'élément musulman, conséquence d'une rupture d'équilibre économique à laquelle il ne put s'adapter. Le semi-nomade ne sut pas remplacer les profits de l'élevage, désormais très limité, par une culture intensive.

Et nous reviendrons, après cette digression, à l'état de la Mitidja en 1830.

N'y eut-il pas néanmoins un fort « déchet migratoire » ? Dans l'Ouest, la chose est certaine, du fait des nomades. Que s'était-il passé dans le Centre et dans l'Est ? Il semble bien que les premiers jours de décembre on assista à une émigration massive des Béni-Khellil (17). Les Béni-Moussa et les Khachena quittèrent la plaine, se retirant dans leurs montagnes.

Mais au bout d'un an la situation avait changé. Les familles revenaient les unes après les autres. Le 6 mars 1841, un arrêté fut pris pour surseoir à ces soumissions partielles sans portée politique (18). A la fois par défiance et pour les soustraire aux coups des Hadjoutes et des harkas de Ben Salem, Khalifat du Sébaou pour le compte d'Abdelkader, on installa entre l'Harrach et la Rassauta ces transfuges. Les soumissions des Tribus se succédèrent alors. Les Khachena demandèrent l'aman les derniers en juillet 1842.

Ce furent donc les Tribus entières qui finalement revinrent, et non des isolés ; nous n'avons donc aucune raison pour tenir les chiffres de 1843-5 pour les chiffres partiels. Le fait que les Béni-Slimane aient, entre temps, opté pour nous coupait d'ailleurs aux Béni-Moussa le chemin de l'émigration.

Les Béni-Khellil d'après le recensement de 1843-5 se montaient à 10.172 âmes, auxquels on devait ajouter les 2.000 habitants de Blida et de la banlieue.

Les Béni-Moussa étaient 12.620 et les Khachena 18.608.

(17) Rapport Daumas qui précise que les Béni-Khellil revinrent rapidement et mirent par la suite leurs goums à notre service, juillet 1846. *Arch. Départ. Alger*, 10 M 20/2.

(18) Les listes de séquestres publiées par le *Moniteur Algérien* n'eurent, à notre avis qu'une valeur « de propagande ». Il fallut attendre les travaux de la Commission des partages pour tirer au clair la situation. Bugeaud, après avoir hésité, avait accepté que les Tribus retournassent sur leurs terres. Cf. Demontès, *La colonisation militaire sous Bugeaud*, Alger (s.d.), p. 492.

Mais ces deux derniers chiffres doivent être rectifiés. Ils recouvrent en effet également la partie montagneuse de ces Outhan. On peut adopter, à notre avis le correctif de 1/2 pour les Béni-Moussa et de 1/3 pour les Khachena, où les fractions dites « du Djebel » prédominaient nettement. En tout, nous aurions donc 6.000 + 6.000 soit 12.000 âmes. Ce chiffre doit être considéré à notre avis comme un maximum.

Le va-et-vient de l'émigration mis à part, ces tribus n'avaient que rarement pris les armes contre nous, habituées qu'elles étaient à obéir au Beylik (19). Le nombre de leurs ressortissants n'avait dû guère varier de 1830 à 1845, l'excédent de naissances compensant les pertes.

La population de la Mitidja se serait donc élevée à cette époque à 25.000 habitants, à savoir : Es-Sebt 3.000 ; Béni-Khellil et Blida 12.000 ; Béni-Moussa 6.000 ; Khachena 6.000.

Ce chiffre, donné comme minima nous semble acceptable. Celui de 1866 (31.000 environ) traduirait plus fidèlement la situation de 1830.

Cependant, avant de passer à l'étude du reste du Département nous devons signaler un fait. Ces habitants de la plaine, groupés en Outhan, à base ethnique, en 1830, sont, en 1866 détribalisés. Le mouvement, commencé par la création même de ces Outhan s'est brusquement accéléré.

Seuls les Khachena d'un côté et les Hadjoutes de l'autre ont gardé leur nom.

Les Béni-Khellil ont disparu. Seule une fraction, celle de Chebli, reste cohérente (2.511 habitants).

Les Béni-Moussa, qui bénéficiaient d'un territoire à cheval sur la plaine et la montagne, se sont scindés. La tribu s'est repliée dans la montagne. La plaine s'est détribalisée.

On trouve ainsi 1.671 individus anonymes dans la commune de Rivet, 1.279 à Rovigo et 1.221 à Sidi-Moussa. L'Arba, au pied de la voie d'accès dans la montagne, avait en revanche une population exclusivement européenne.

Les Khachena eux-mêmes voient 3.006 des leurs établis au Fondouk leur échapper. Si nous établissons un compte nous

(19) Rappelons que les El-Ouffia, massacrés en 1832, étaient une fraction nomade.

observons que la Mitidja de 1866 ne comprend plus que 11.000 musulmans vivant dans des cadres traditionnels.

Les autres étaient restés sur les Haouchs qu'ils cultivaient en 1830, soit pour leur compte, soit pour celui du Beylik.

La Commission de transactions et partages leur en avait reconnu la propriété ou les avait installés sur des concessions voisines. Ceux que la prolétarisation avait enfin touchés devaient mener la vie d'ouvriers agricoles dans les exploitations européennes.

C'est dire avec quelle prudence il faut interpréter les affirmations contenues dans certains rapports officiels, comme celle que nous avons trouvée dans le dossier du Sénatus-Consulte des Béni-Moussa (20) déclarant que cette tribu « a disparu de la plaine pour se réfugier sur les hauts plateaux ». La tribu, en tant que telle, oui, mais pas les individus la composant.

On a souvent confondu en Algérie le changement de nom avec le changement de substance.

Le reste du pays.

Sahel et Mitidja mis à part, on distingue mal quelles raisons invoquer pour croire à un bouleversement démographique de 1830 à 1866. La colonisation n'avait touché que bien faiblement les autres régions (21).

Restent les opérations militaires. Il convient encore de distinguer. Seuls le Dahra, le Massif des Béni-Menacer et l'Ouarsenis avaient été fréquemment parcourus par nos colonnes. Les expéditions sur Médéa, par exemple, qui suivaient toujours, et pour cause, la même voie, n'avaient guère eu de conséquence. Or, si on lit les lettres d'un des principaux acteurs, St-Arnaud, on s'aperçoit vite que les véritables batailles furent des plus rares. Ce qui s'explique fort bien étant donné la façon de combattre de nos adversaires. Dans toute la campagne des Béni-Menacer, de 1842 à 1843, St-Arnaud ne signale comme opposants que « 200 Kabyles » tiraillant en arrière-garde (22).

(20) *Archives Départementales d'Alger*, 2, I, 1.

(21) Il y eut bien aussi les épidémies de choléra de 1835 et 1849, mais elles entraient dans la norme.

(22) St-Arnaud, *Lettres*, Paris, 1858, t. I. Il y eut naturellement des combats meurtriers mais ils restèrent l'exception.

Ce furent les razzia qui soumirent le pays. Ces dernières durent certainement entraîner des famines et une dépopulation assez sensible dans certaines régions. Mais là encore il faut se garder de généraliser. D'autre part les vingt années de paix qui suivirent durent permettre de réparer ces pertes par le jeu normal des naissances. Nous savons d'ailleurs que les conditions de vie précaire n'entravent en rien la natalité (23).

Ce laps de temps n'a pas existé pour la Kabylie. Mais celle-ci, occupée sans une longue résistance, n'avait que très peu souffert, surtout si l'on songe à la forte densité de population qui la caractérisait déjà.

Les Villes.

Et nous terminerons par le cas des villes.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les chiffres fournis, par le recensement de 1866, ont de quoi nous surprendre, 9.000 musulmans pour l'El Djezaïr des Corsaires !

Shaw au XVIIIe siècle nous donne le chiffre de 100.000.

Shaler, à la veille de 1830, 50.000. Lespès enfin fixe à 30.000, lors de notre arrivée, le nombre des habitants d'Alger. Nous pouvons prendre ce dernier comme point de repère. Il convient de corriger notre chiffre de 9.000 âmes par l'adjonction des 5 ou 6.000 Turcs, qui quittèrent la ville dans les mois qui suivirent le débarquement. Il se peut aussi que les berranis n'aient pas été compris dans le recensement ; leur nombre tournait autour de 5.000. Mais rien ne nous le laisse supposer.

En revanche il est à peu près certain que ce chiffre de 9.000 était un minimum, la population musulmane répugnant à ce qui lui paraissait une inquisition indiscrète. Donc, même en augmentant de 50 % le résultat donné nous constatons que la population musulmane d'Alger a continué de décroître depuis 1830 (24), jusqu'à ne représenter que la moitié de l'effectif primitif. En allait-il de même pour les autres villes ?

---

(23) Il semble que le phénomène de dépopulation qui s'amorça après 1861, et qui n'a pas encore été étudié, vienne à l'encontre de ce que nous affirmons. Dans l'absence de données précises, on peut toujours considérer les statistiques de 1866 comme une estimation minima.

(24) Le Baron Pichon, *Alger sous la domination française*. Paris, 1833, estime déjà à 1/3 du total le nombre des musulmans ayant émigré en 1832.

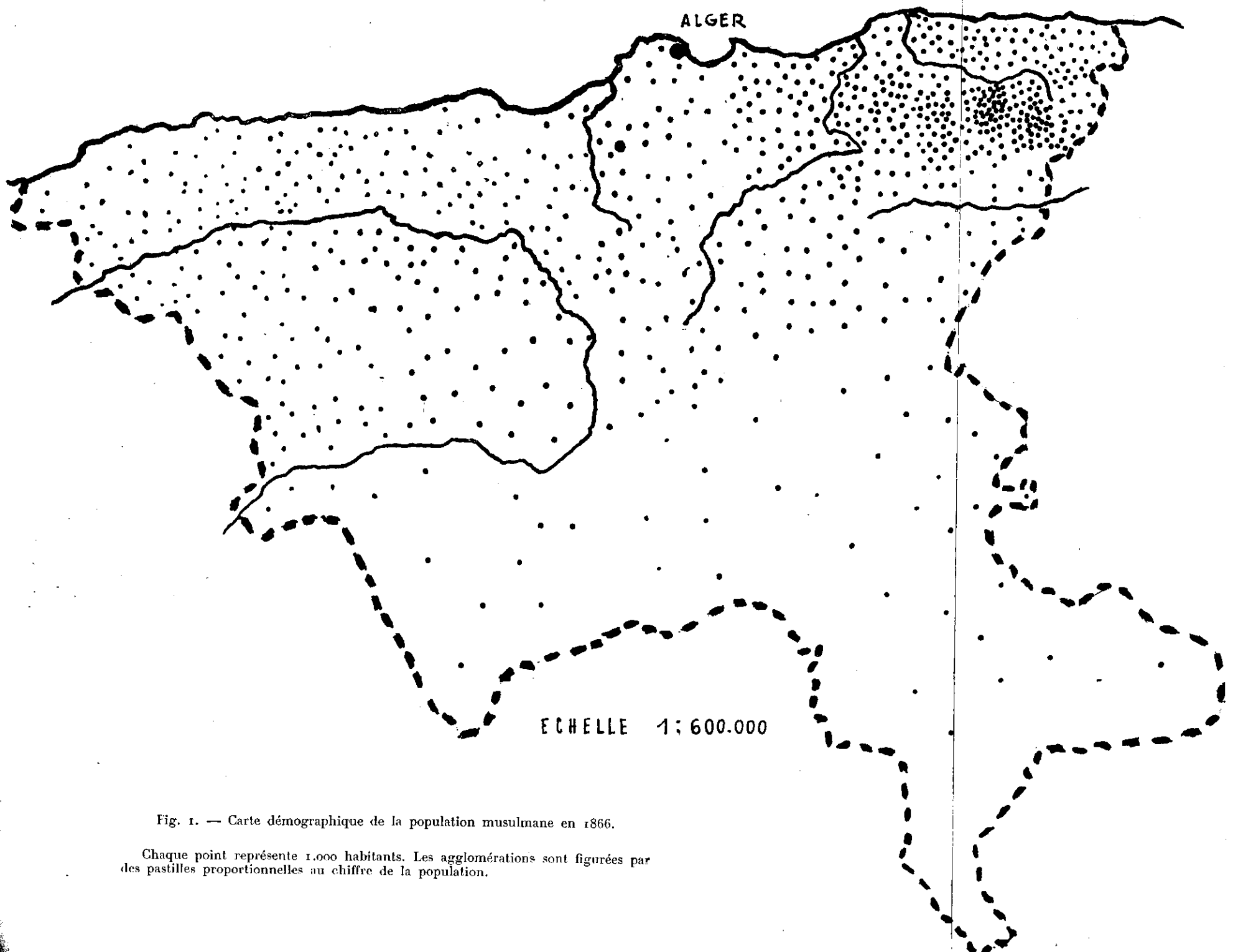

Fig. 1. — Carte démographique de la population musulmane en 1866.

Chaque point représente 1.000 habitants. Les agglomérations sont figurées par des pastilles proportionnelles au chiffre de la population.

Le premier volume des « *Tableaux de la situation* » .... daté de 1837, faisant le point de nos connaissances, estimait la population de Blida, avant le tremblement de terre de 1825, à 7.000 âmes. Elle aurait alors diminué de moitié. Le chiffre de 1.998, donné en 1866, ferait donc apparaître une seconde réduction de 1/3, ce qui n'est pas pour nous surprendre.

Pour Médéa et Miliana nous obtenons des résultats très différents suivant que nous séparons ou non les banlieues. Ces dernières variaient de 5 à 3.000 habitants tandis que les cités proprement dites n'atteignaient pas le millier.

Parlant de Miliana, Shaw employait l'expression de « petit village couvert de tuiles » (25).

Médéa avait sans doute vu sa population décroître du fait des sièges qui s'étaient déroulés de 1830 à 1840 (26). Mais il semble que lorsque Pélissier de Raynaud l'évaluait à 4 à 5.000 âmes, il comprenait une partie de la banlieue. Cherchell, « ville insignifiante » selon Shaw n'avait dû guère bouger (27). Coléa non plus si l'on en croit les « *Tableaux de la situation* » de 1837, où il est dit que cette localité n'avait jamais pu avoir les 2 ou 3.000 habitants, qu'on lui prêtait. De toutes façons le chiffre de 1.900, donné en 1866 ne présentait pas un grand changement.

Néanmoins on peut conclure de ces exemples à un recul caractérisé de la population urbaine (Alger, Blida, Médéa) pendant la période 1830-1866, allant parfois jusqu'à un abandon momentané.

Un élément nouveau, survenu depuis 1830, pouvait néanmoins apporter une modification sensible dans la répartition des agglomérations : les villages de colonisation. Remarquons d'abord que ceux-ci voyaient de toutes façons leur action limitée aux plaines. Il est difficile d'apprécier dans quelle proportion ces villages suscitèrent un mouvement d'attraction autour d'eux. Les chiffres sont difficiles à interpréter ;

(25) Les *Tableaux de la situation* ... l'évaluent en 1840 à 8.000 âmes. Mais ce renseignement est sujet à caution, la ville ayant été trouvée abandonnée à notre arrivée.

(26) Siège et abandon de 1840. Cf. *Tableaux* ..., 1840, p. 18.

(27) *Tableaux de la situation* ..., 1840, p. 16.

une chose est certaine : on ne peut dégager aucune règle générale.

Dans la Mitidja, nombreux sont les villages qui ne comptent aucun musulman en 1866. Dans la vallée du Chélif au contraire on enregistrait un début de concentration (28). Dans l'ensemble cependant le mouvement est encore négligeable.

CONSIDERATIONS SUR LA DEMOGRAPHIE DE 1830-1866

Et maintenant, après avoir étudié dans quelle mesure la situation présentée en 1866 pouvait se confondre avec celle de 1830, nous allons voir ce que peut apprendre ou confirmer la carte établie.

Trois faits semblent apparaître :

La faiblesse des agglomérations de caractère urbain.

La relative uniformité du peuplement Tellien.

La surpopulation de la Kabylie.

Les Villes.

Si l'on en croit les chiffres, même rectifiés, il n'y a alors qu'une seule « ville » dans tout l'actuel département : c'est Alger (29). Le reste fait figure, en 1830, soit de cités déchues (Blida, Médéa), soit de bourgades, à l'exception de Miliana.

Or, pour peu que nous y réfléchissions, les cités déclinantes, Alger, Blida, Médéa nous apparaissent comme étrangères au pays.

Alger est la ville « de travail » des Corsaires, Blida leur ville de luxe, Médéa est la capitale d'un Beylik. Et de fait leur économie suit les variations de fortune de la Course et non celles des ressources de la région environnante. Nous

(28) Cf. Yacono, *La Colonisation des plaines du Chélif*, thèse de doctorat, mss. 1953.

(29) Enfantin évaluait à la même époque (1840) la population urbaine de l'Algérie entière à... 30.000 âmes. Cf. *Colonisation de l'Algérie*, Paris, 1843, p. 478.

savons que la Course déclinait depuis le XVIIIe siècle. De même Alger passe de 100.000 à 30.000 âmes. Blida, éprouvée par les pestes et les tremblements de terre n'a plus la force de relever ses ruines.

En 1830 ces villes tentaient peut-être de changer leur orientation et de s'adapter à l'économie du reste du pays. Mais l'absence d'études précises nous empêche de dire dans quelle mesure elles y avaient réussi.

Parmi les autres cités, on pouvait distinguer les bourgades côtières : Ténès, Cherchel, Dellys, qui trouvaient leur raison d'être dans un petit commerce maritime, et les marchés du sud qui vivaient de l'échange avec les tribus nomades (Chellala, Boghari, etc...).

D'autres (Miliana) s'expliquaient par leur position stratégique.

Enfin, curiosités locales, des agglomérations maraboutiques comme Medinet Medjaja, et de gros villages dans les régions dites « Kabyles », comme celle des Béni-Menacer.

Dans son ensemble, Alger excepté, la population urbaine de l'actuel département ne dépassait pas 50.000 âmes en 1830 sur un total de 880.000 habitants environ. Le pays était donc essentiellement rural.

Son économie se prêtait mal à la création de villes. E.-F Gautier a souligné la symbiose « cité-nomade » que nous traduirons par « centre de production - courant d'échange ». D'une façon plus générale, dans les systèmes économiques antérieurs aux débuts de l'industrie, c'est le grand commerce qui fait la prospérité des villes ; que l'on songe aux villes italiennes du moyen âge, à la prospérité de Lisbonne, Anvers, Rotterdam, à Londres enfin aux XVIe et XVIIe siècles. Mais pour cela il faut un fournisseur et un acheteur.

Or, rien de pareil ici. La Tribu du Tell, qui erre dans un territoire limité, vit en économie fermée. En principe elle satisfait à tous ses besoins. Elle n'a pas de production excédentaire pouvant alimenter l'exportation. Les seules possibles, celles des peaux vertes et des céréales sont entravées à dessin par le Beylik qui les monopolise.

Le régime politique gêne aussi le développement urbain. La ville c'est le Hakem Turc, les contributions forcées, les

brimades, etc... Aussi le type normal de l'agglomération est-il ce que nous qualifions en Europe de « bourg », terme qui reflète à la fois la concentration et son caractère rural.

LE TELL.

La seconde constatation que nous sommes amenés à faire a trait à la relative uniformité du peuplement du Tell, Kabylie exceptée.

Le fait peut surprendre. Le peuplement reste conditionné par deux facteurs principaux : la géographie physique et l'économie. Or, nous savons que le relief et le climat du Tell sont loin d'être uniformes. Il faut donc croire, qu'en l'occurrence, ces derniers n'intervenaient guère puisque plaines, montagnes, plateaux présentent, grosso modo, la même densité. Nous nous retournerons donc vers l'économie en nous demandant si ces populations pouvaient utiliser un système de production s'accommodant aussi bien d'un relief tourmenté que de zones marécageuses.

Nous sommes assez bien renseignés sur leur mode de vie pour répondre affirmativement. Toutes les tribus du Tell se rangeaient dans la catégorie de ceux que M. Despois appelle les « Semi-nomades » (30). L'hiver, à l'époque des labours on vivait sous le gourbi. Le reste du temps on habitait sous la tente en suivant les troupeaux. Les surfaces cultivées restaient médiocres. Le cheptel, très abondant, formait la richesse de la tribu, son capital, mettant ainsi d'accord la réalité et l'étymologie. Enfin chaque groupement avait une très modeste industrie de complément : charbon de bois, plâtre, couffins...

Et de fait, les monts de l'Ouarsenis convenaient aussi bien que les plateaux de Médéa ou la plaine des Aribs à cette économie primitive.

Cela à une condition : que la Tribu puisse disposer d'un espace suffisant. Il semble qu'en 1830 le point de saturation n'était pas atteint puisque les légères différences de densité constatées relèvent de raisons qui nous semblent secondaires. Si les populations avaient été constamment tenaillées par la

(30) Despois, *l'Afrique du Nord*, Paris, P. U., 1949.

faim, ces raisons n'auraient pas eu la possibilité de jouer. Appuyons ce raisonnement de quelques chiffres.

En admettant, étant donné le genre de vie des intéressés, que leur ration alimentaire fût légèrement supérieure à 1 Kg de blé par jour (chiffre jamais atteint en réalité) nous voyons qu'une tribu de 2.000 âmes consommait: 400 Kgs × 2.000, soit 8.000 quintaux. Cette estimation reste supérieure à la réalité au moins d'un tiers, car il faudrait défalquer les enfants, les vieillards et le surplus admis sur la ration journalière. Avec un rendement moyen de 4 quintaux à l'hectare, ce qui est loin d'être exagéré puisque, seules, les meilleures terres devaient alors être cultivées, on voit qu'il suffisait de 2.000 hectares arables ; soit 1 hectare par individu.

Examinons maintenant les données démographiques fournies par le Sénatus-Consulte, plus précises, en principe, que celles du recensement de 1866.

Les Heumis (région de Chassériau-Flatters) comptaient 3.138 habitants pour un territoire de 13.832 hectares ; d'après notre équivalence, la tribu avait donc besoin de 3.000 hectares labourables. Ils s'y trouvent facilement.

Dans une région moins favorisée, celle des Matmata (Nord-Ouest de Letourneux) la tribu possédait 11.612 hectares pour 5.131 habitants. Lacroix signale qu'un renseignement porté sur la carte de l'Algérie de 1851, par Delaroche, fixe leurs cultures à 6.600 hectares, ce qui s'accorde avec notre estimation (31). Chez les Ghrib : 3.768 habitants et 3.800 hectares cultivés sur 16.000. Chez les Soumata, à l'Ouest de la Mitidja, 5.015 habitants pour 25.603 hectares, dont 4.500 cultivés.

Une nouvelle confirmation de la théorie est apportée par les variations de l'équivalence 1 hectare, 1 habitant. Elles sont fonction, ce qui est normal, de la richesse de terres, les pentes orientales de l'Ouarsenis étant moins fertiles que la région des Soumata (Bou-Medfa-Mitidja).

Mais ces superficies emblavées ne signifient rien, étant donné le système économique adopté. Si nous en doutions

(31) Lacroix. *Les groupements indigènes de la C. M. du Djendel*, R. A., 1909, t. LII, p. 354.

l'exemple des Hannacha serait probant. Cette tribu, entre Dolfussville et Médéa compte 715 habitants et laboure 103 charrues ou zouija, c'est-à-dire environ 800 hectares ce qui semble normal. Or, elle est réputée pauvre. Certes, les terres de la région ne sont pas des meilleures. Mais nous constatons d'autre part que l'ensemble du territoire ne dépasse pas 4.644 hectares. Enfin son cheptel s'avère relativement médiocre. Or tout se tient.

En comparant les rapports obtenus entre les terres cultivées et les terres en friche nous trouvons que le rapport de 1 à 4, qui est celui des Hannacha, ne peut convenir que dans des conditions très favorables (Heumis). Le rapport moyen serait de 1 à 5 (Ghrib, Soumata). Sur les terres pauvres il faut aller jusqu'à 1 pour 8 (Matmata). Quand il n'est alors que de 1 pour 4, comme chez les Hannacha, le système grince (32).

La chose s'explique, comme nous l'avons dit, par le mode de culture (rendements médiocres et jachères biannuelles) mais aussi par la nécessité de nourrir un important troupeau. Les Hannacha, trop à l'étroit, devaient se contenter de 566 bovins, 706 moutons, 2.660 chèvres. Les tribus riches, Ouameri, avaient 2.911 bovins, 5.026 moutons, 1.808 chèvres. Les Ghrib 2.899 bœufs, 7.718 moutons, 3.670 chèvres, etc...

Ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, et qui confirment en passant les bulletins de razzia de la conquête, appuient suffisamment, d'autre part, pensons-nous, notre hypothèse d'une économie uniforme, adaptée à tous les territoires du Tell.

C'étaient, disions-nous, des raisons secondaires « primum vivere », qui justifiaient les différences de densité constatée : les montagnes (Dahra, Béni-Menacer, Ouarsenis) l'emportaient en effet légèrement sur les plaines (Chéliff, Mitidja) ou même sur les plateaux (Médéa). La crainte des exactions du Beylik ou des tribus Maghzen en était une. Le caractère paludéen de certaines zones pouvait également éloigner les populations.

(32) Dans le Chéliff, où la culture est plus rentable, on trouve le rapport moyen de 1 à 4,5. Cf. Yacono, *op. cit.*

En résumé la condition sine qua non du bon fonctionnement de ce système économique, puisque les territoires des tribus n'étaient plus extensibles, restait un faible peuplement.

Il est certain que l'état d'anarchie du pays contribuait, si singulier que cela paraisse, à son équilibre économique. Mais on aurait tort de surestimer son influence. Les guerres entre tribus faisaient peu de victimes. Les expéditions du Beylik, qui nous le savons, n'hésitaient pas à massacrer des fractions entières, n'avaient qu'un effet local (33).

C'est plutôt à notre avis le caractère irrégulier des pluies qui jouait le rôle de régulateur périodique. Ses effets étaient en effet universels et absolus. La sécheresse détruisait à la fois la récolte et les troupeaux. Le caractère uniforme de l'économie supprimait tout espoir de secours de la part du voisin. Les épidémies relayaient ou prolongeaient les famines.

En revanche, les bonnes années la récolte excédentaire permettait la reconstitution des silos et du cheptel. Il était même possible d'alimenter le seul commerce que ces tribus du Tell pussent pratiquer, celui des céréales avec les tribus de la zone Sud.

En effet, et la remarque ne manque pas de portée, le trafic du Tell était tourné vers le Sud et non vers Alger et la mer.

Le Sud.

La zone Sud présentait une densité de peuplement très faible par rapport au Tell. Rien d'étonnant à cela, géographie et mode de vie s'accordant. C'était là une autre économie basée exclusivement sur l'élevage extensif. Il n'était donc pas question, pour ces tribus, de vivre en vase clos. Les céréales leur étaient indispensables. D'où la nécessité pour elles d'alimenter ces achats par un quelconque commerce (laines, cuirs verts, dattes, plumes d'autruche, troupeaux, sel, esclaves).

Les grands marchés de la province ne se trouvaient pas comme de nos jours aux abords des grandes villes mais à la

(33) Federmann et Aucapitaine, Notice sur le Beylik de Titteri, *Revue Africaine*, t. IX, 1865, *passim.*

limite des deux zones économiques, Tell et Sud. Boghari, Souk-el-Tléta des Douairs, Souk des Oulad Allan (Aïn-Boucif), Chellala des Adaoura (Maginot), Souk-el-Hâd des Ouled Driss (Aumale), formaient les points d'appui d'un « limes » économique dont Berrouaghia et les azels turcs de la région constituaient les centres régulateurs, Ksar Chellala et Bou-Saâda les bastions avancés.

La politique saharienne des Turcs consista à tenir ces centres pour avoir les nomades à leur merci.

La Kabylie.

Reste la Kabylie. Elle est déjà caractérisée en 1830-66 par le surpeuplement. Les cercles de Dellys, Tizi-Ouzou, Fort-Napoléon, Dra-el-Mizan groupaient environ 300.000 individus, soit le tiers de la population de la province (886.000 habitants). Comme de nos jours le pourcentage maximum se remarquait dans les mêmes régions : Fort-National, Michelet. De même qu'en pays arabe, et pour des raisons plus évidentes encore les plaines étaient délaissées.

La seule ville que la Kabylie comptât, Dellys, était sans rapport avec la surpopulation générale, et seul son caractère « urbain » la distinguait de villages de la montage souvent plus peuplés !

Pour subsister, ces populations devaient avoir une économie différente de celle du Tell, la chose n'est pas niable.

Mais quelles étaient les ressources supplémentaires possibles ?

En gros elles découlaient de trois facteurs nouveaux : l'arboriculture, l'industrie, le commerce d'exportation. Pour l'arboriculture, point n'est besoin d'insister. Notons seulement qu'elle coïncidait avec une agriculture plus évoluée et que les forts rendements en céréales n'étaient pas rares (34).

Venait ensuite l'industrie. Si l'on en croit Daumas, la Kabylie était la « zone industrielle » de l'Algérie. Il donne même une liste des principales productions (instruments agricoles, coffres, tuiles (Zouaoua) ; poudre à fusil, balles (Béni Bou-Taleb, Reboulas) ; bijoux (Béni-Yenni) ; armes blanches (Flissas — le nom est resté) ; armes à feu (Béni-Abbès) et même fausse monnaie dont les Aït Arba s'étaient fait une spécialité et qu'un circuit fort bien organisé écoulait dans toute la Régence malgré la surveillance des Turcs (35).

(34) Daumas, *La Grande Kabylie*, Paris, 1847, p. 25. Notons que l'Ouarsenis jouait également un rôle analogue, mais dans une mesure infime. Cf. Yacono, *op. cit.*

Ces produits étaient commercialisés par voie de colportage car on ne signale pas de grands marchés à la limite du Tell et de la Kabylie.

Mais ce trafic devait être réduit à côté de celui de l'huile. C'était là en effet la grande ressource complémentaire. Bougie, d'un côté, Alger de l'autre, en étaient les grandes places de commerce. Le Kabyle, pour l'Algérois de 1830, était le « Zitouni », surnom volontiers méprisant. Donnons un chiffre. Malgré l'état de guerre, en 1834, la Kabylie exporte, en six mois, 60 mille koulla d'huile sur Alger, soit près de 1.000.000 de litres (36). Ce sera jusqu'à la pacification complète du pays le grand sujet d'indignation de la presse algéroise que de voir nos adversaires venir vendre leur huile sur nos marchés. Il serait curieux d'étudier l'histoire de la Kabylie en fonction de l'exportation de l'huile d'olive.

Cela expliquerait peut-être à la fois la facilité de notre conquête et les perpétuelles difficultés que connurent les Turcs.

Nous pouvions en effet interdire aux Kabyles les grands marchés car il nous était possible d'appliquer une mesure générale. Les Turcs au contraire, qui tenaient le pays en soutenant un çof contre l'autre, devaient toujours laisser une porte ouverte.

Mais la Kabylie connaissait, comme le reste du pays, des mauvaises années. Dans ce cas l'émigration, qui ne cessait jamais, prenait une importance plus grande. De tout temps en effet les Kabyles ont émigré. Nous avons vu que le Fahs d'Alger avait recours à leur main-d'œuvre agricole. Daumas nous dit que presque toutes les familles des Zouaoua comp-

(35) Id., p. 28 et sq.

(36) Gentil de Bussy, *Etablissement des Français dans la Régence d'Alger*, Paris, 1834, t. II, p. 253. La koulla valait 16 litres.

taient en 1847, un des leurs, parti chercher fortune. La profession d'épicier ambulant était la plus fréquente. On trouvait aussi des moissonneurs, des maçons, des domestiques, etc...

Enfin l'émigration « militaire » était courante. Le corps des Zouaoua eut une destinée assez brillante pour qu'il soit inutile d'insister.

CONCLUSION.

Quelle sera la conclusion de cette première étude ?

Ce qui frappe avant tout c'est l'économie exclusivement rurale. La ville n'apparaît que comme un organisme enkysté. Elle n'est pas sécrétée par l'économie générale. En 1830, c'est elle au contraire qui, devant la ruine du système qui avait fait autrefois sa fortune, cherche à s'intégrer dans celui que connaît le reste du pays. Et la place qu'on lui fait s'avère bien mince. Sur les 30.000 habitants que compte Alger, il faut déduire 5.000 turcs, dont certains exerçaient il est vrai des métiers de complément, et 15.000 femmes et enfants. La population urbaine active ne devait donc pas dépasser 10.000 âmes, ce qui est réellement peu pour une capitale.

Les descriptions qui nous sont faites de l'Alger de 1830 nous montrent d'ailleurs que ses activités restaient encore tournées vers le passé : la satisfaction des besoins d'une aristocratie d'argent (métiers de luxe : brodeurs, dinandiers, etc...) et non ceux d'une masse rurale.

Et c'est peut-être à ce fait qu'il faut rattacher la rapide décrépitude de l'Alger musulmane de 1830 à 1866. Elle n'a plus de support économique. Notre venue a liquidé le passé. Elle n'a pas créé un courant nouveau.

Si Alger avait été liée au Tell, elle aurait, à notre avis rapidement repris sa place, la guerre finie.

C'est qu'en effet le rôle de la cité est tenu par la Kabylie entière. C'est elle qui fournit l'article courant : harnais grossiers, cordes, outils, armes, etc... Seulement ce qui fausse à nos yeux le rapport ville-campagne, c'est que le fellah ne va pas faire ses achats en Kabylie ; c'est le colporteur kabyle qui va au fellah.

La situation politique contribue d'ailleurs au maintien de cet état, si même elle ne l'a pas provoqué sur certains points. L'homme de la tribu ne peut venir à Alger que lorsque la paix règne entre le beylik et les siens. Le Kabyle de son côté est par principe toujours suspect au Turc. L'échange se fera directement ; et la surpopulation de la Kabylie lui permet d'assurer à la fois les rôles de producteurs et d'intermédiaires.

Mais cette activité ne suffit pas à réaliser l'équilibre économique de cette région. Elle doit exporter son huile.

Le citadin est l'acheteur le plus intéressant. Il est d'abord un gros consommateur. Ensuite il peut utiliser soit en l'exportant à l'étranger, soit en le transformant en sous-produit (onguents, etc...). Le « farouche isolement » kabyle s'en trouve singulièrement tempéré.

En gros la prospérité kabyle reposait à la fois en 1830 sur les villes et sur le reste du pays.

Ce dernier enfin, replié sur lui-même, comprenait une zone d'économie rurale uniforme dont l'équilibre exigeait une faible densité de population. Elle vivait en symbiose avec une annexe d'importance secondaire, le Sud, qui avait besoin de son blé plus qu'elle n'avait besoin de ses produits.

Sans rapports avec la Kabylie, le Sud se trouvait pourtant dans une situation analogue. Il ne pouvait vivre seul.

Et l'ensemble du Tell de 1830 nous apparaît ainsi comme une énorme masse régulatrice qui assurait en somme l'équilibre économique général, mais au prix, ne l'oublions pas, d'un faible peuplement.

Deuxième Partie

LA SITUATION EN 1948.

La carte qui la concrétise a été établie grâce aux renseignements fournis par le Service de Statistique du Gouvernement général, d'après le recensement de 1948, effectué selon les méthodes modernes, avec tout le soin désirable. Cependant il semble que la psychose de la « carte d'alimentation » ait dû encore jouer et tendre de ce fait à une surestimation consciente de la part des intéressés. Néanmoins on peut admettre que l'augmentation survenue depuis comble cette marge d'erreur.

Un problème pratique s'est ensuite posé : Comment décompter la population urbaine ? En règle générale nous avons considéré la banlieue comme faisant partie de la ville, pour des motifs d'ordre économique. Quand les chiffres portaient la rubrique « Banlieue et Fermes » nous avons opéré une cote mal taillée, toute subjective, basée sur nos souvenirs personnels.

La situation est dominée par deux chiffres : 880.000 musulmans en 1830-66 ; 2.360.000 en 1948. D'où un coefficient d'augmentation proche de 2,7. Mais la comparaison des deux cartes nous montre que la population n'a pas uniformément triplé dans toutes les régions. Certaines présentent une concentration étonnante, d'autres ont à peine varié.

Pouvons-nous croire à un degré différent de fécondité selon les régions ? Il faudrait supposer les familles urbaines quatre fois plus prolifiques que celles de l'intérieur. Or le contraire est admis sans difficultés.

En réalité, bien qu'il ait existé des variations locales, nous pouvons poser le principe d'un taux uniforme de fécondité.

Une comparaison effectuée actuellement entre l'arrondissement kabyle de Tizi-Ouzou et l'arrondissement tellien de

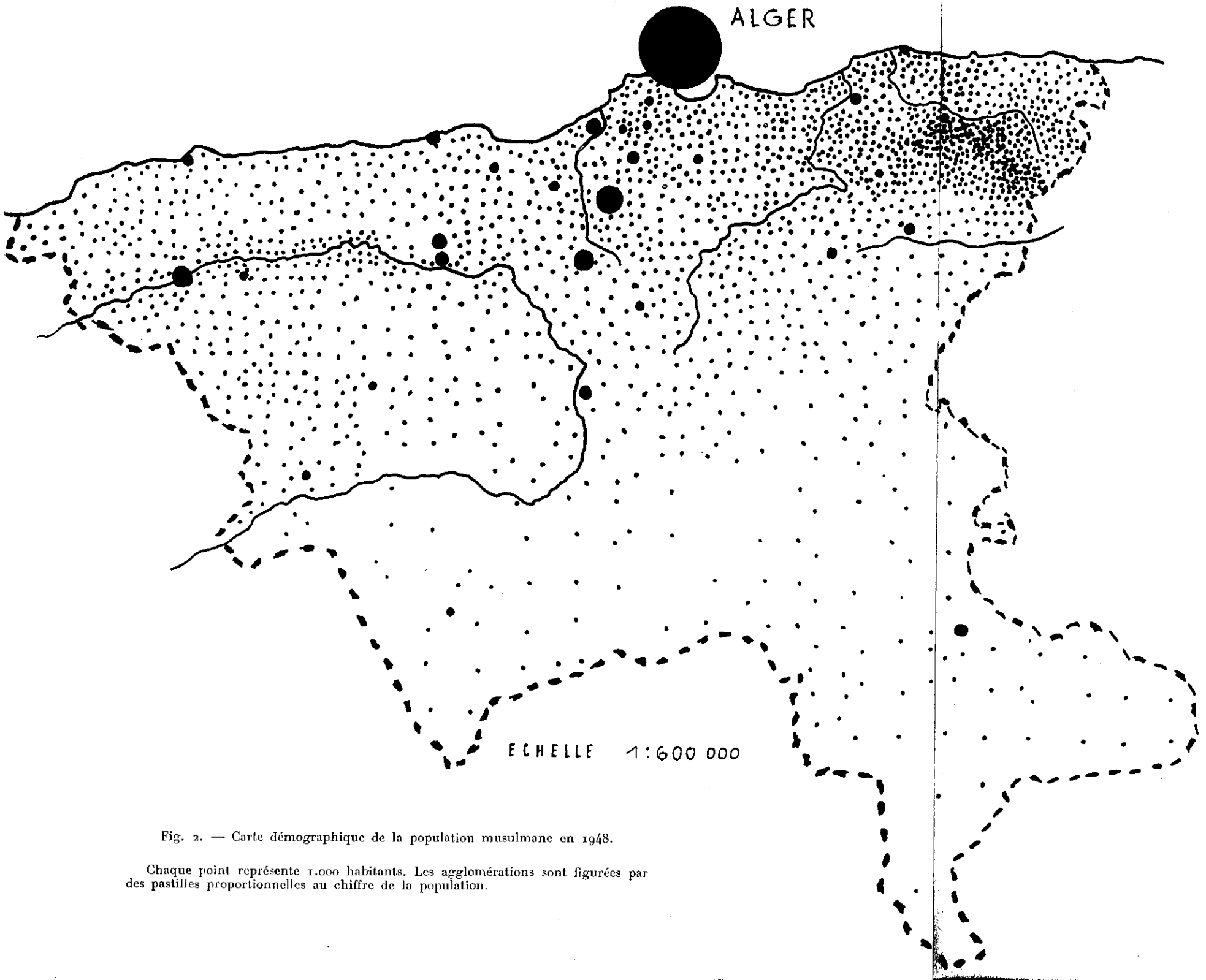

Fig. 2. — Carte démographique de la population musulmane en 1948.

Chaque point représente 1.000 habitants. Les agglomérations sont figurées par des pastilles proportionnelles au chiffre de la population.

Miliana fait apparaître une différence minime : 1,24 pour le premier et 1,08 pour le second (1).

Les concentrations de population sont, avant tout, des phénomènes migratoires.

Ceux-ci ont abouti, au premier abord, à un énorme glissement vers les villes et surtout vers Alger, atteint de gigantisme.

Deuxième remarque : le Tell ne présente plus la même uniformité de peuplement. La Kabylie accentue son caractère de surpeuplement, enfin le Sud n'offre plus une différence aussi marquée avec le Tell.

Essayons de dégager les causes de ces mouvements.

Le Tell.

En 1830-66 il groupait environ 880.000 — [300.000 (Kabylie) + 50.000 (Villes)] = 530.000 âmes.

En 1948 le Département compte 2.360.000 musulmans.

L'arrondissement kabyle de Tizi-Ouzou, auquel il convient d'ajouter les douars de la C.M. de Palestro, qui rentraient autrefois dans le cercle de Dra-el-Mizan, rassemble 574.000 + 15.000, soit en gros 590.000 âmes.

D'autre part, la population urbaine s'élève à 464.000 âmes d'après nos calculs, soit 450.000, chiffres ronds.

Le Tell de 1948 nourrit donc 2.360.000 — (450.000 + 590.000) = 1.320.000 âmes. Sa population aurait donc à peine doublé. Nous nous attendions à plus, le coefficient d'augmentation général étant proche de 2,7.

Mais cette augmentation en soi pose un problème. Nous avons vu en effet qu'un équilibre s'était établi au cours des siècles entre les ressources et la densité de population, et que sur certains points il se trouvait déjà compromis en 1830-66.

Nous ne pouvons donc expliquer la réalisation de cet accroissement que par une diminution de 50 % du niveau de vie ou par la création de ressources nouvelles.

---

(1) Chiffre fourni par le Service de Statistique du Gouvernement Général que nous remercions ici.

Les Ressources Nouvelles.

Elles peuvent être soit d'ordre agricole, soit d'ordre industriel. Nous savons, hélas ! que ces dernières sont très rares et concentrées autour des villes. Le Tell ignore d'autre part l'artisanat rural, appoint habituel des économies montagnardes (Jura, Suisse, Sudètes).

Nous devons donc nous rabattre sur l'agriculture. On pense d'abord aux cultures nouvelles. Les tentatives dans ce sens ont été innombrables (2). Malheureusement elles entraînaient souvent des investissements trop importants pour les fellahs. Un moment, la panacée crut être trouvée dans le coton. Mais en définitive ce fut l'extension de cultures anciennes (raisin, tabac) qui s'avéra la plus rentable, sans modifier pour autant l'économie générale, les céréales restant la base des productions. Le gros effort devait donc porter sur ces dernières. Il pouvait revêtir un double aspect : augmentation des rendements, augmentation des surfaces cultivées.

La première n'est pas niable sur certains points : la charrue en fer a presque partout remplacé la charrue de bois. Le progrès demeure cependant très limité puisque l'Administration a senti la nécessité de s'en occuper directement par la création des S.A.R. De leur côté les S.A.P., par les prêts de semences sélectionnées, tendaient déjà au même but. Mais on aboutit surtout à une extension des cultures :

De 1856 à 1936, les surfaces emblavées en céréales sont passées de 900.000 hectares à 2.961.000 hectares, pour l'Algérie entière, sur lesquels les Musulmans du Département d'Alger comptent pour 485.000 hectares contre une moyenne de 450.000 en 1860. Pour saisir la réelle augmentation il convient d'ajouter les 165.000 hectares de cultures européennes ; ce qui donne 650.000 hectares, soit une augmentation de près de 30 %.

Mais cette extension présentait des incidences fâcheuses. D'abord certains sols ne s'y prêtaient pas, d'où une diminution générale des rendements. Ensuite c'était autant de moins pour l'élevage.

(2) Voir dans Yacono, *op. cit.*, les divers essais tentés par les Bureaux arabes dès 1846.

Ce dernier en effet n'a cessé de décroître après une pointe en 1880. Voici à titre de comparaison les chiffres de 1866 et ceux de 1951, pour le département (3) :

	1866	1951
Chevaux	29.000	28.000
Mulets	35.000	43.000
Anes	60.000	84.000
Bovins	315.000	205.000
Ovins	1.797.000	947.000
Caprins	1.031.000	815.000

Seuls les animaux de trait (mulets) ont légèrement progressé, ce qui explique par l'extension des cultures. Les autres espèces enregistrent des pertes allant jusqu'à 50 % (ovins). On peut donc se demander dans quelle mesure l'extension de la production céréalière a compensé ces pertes, et augmenté les ressources alimentaires générales.

Aussi ne serons-nous pas étonnés de constater que le coefficient d'augmentation de la population du Tell, quoique inférieur au coefficient départemental, n'a pu être supporté par toutes les régions. Ainsi la densité est-elle loin d'être uniforme.

Prenons quelques exemples :

Les Aziz (Boghari Mixte) passent seulement de 3.570 à 4.791 habitants. Les Adaoura (Douars Zemlane et Tafraout, Aïn-Boucif Mixte), de 9.462 à 14.579. Le Tacheta (Braz Mixte), de 3.881 à 5.030. Soit des augmentations de 20 à 60 %, au lieu du 100 % général (4).

Des exemples analogues abondent. Ils restent cependant difficiles à interpréter étant donné la multiplicité des facteurs secondaires entrant en jeu : répartition de la propriété, courants migratoires, réussites individuelles, épidémies, etc...

(3) *Tableaux de la Situation*, 1866, p. 188, et chiffres fournis par le Service agricole départemental. Ces derniers n'intéressent que la population musulmane.

(4) On retrouve les émigrants d'Aïn Boucif (Douar Zemlane) dans le Sahel, où ils se sont établis à demeure depuis 1940 environ. Cf. Ananou, *op. cit.*, p. 383 et sq.

Un fait demeure : l'émigration du surplus démographique. Mais s'agit-il d'émigrations individuelles ou de fractions entières ? Les études de détail manquent.

Cependant si nous ne pouvons circonscrire géographiquement les zones de croissance médiocre, il nous est facile de préciser les zones de croissance maximum : ce sont les plaines. La Mitidja passe ainsi de 30.000 âmes à 258.000, agglomérations urbaines comprises. Le coefficient d'augmentation avoisine 800 %. Mais dans ce cas, les populations tellienne ne sont pas les seules à entrer en jeu ; la Kabylie fournit sans doute plus de la moitié des immigrants. La plaine du Chélif groupe, en 1866, d'Aïn-Sultan à Charon, approximativement 30.000 habitants, encore ces derniers débordent-ils largement sur les contreforts des massifs voisins. En 1948, elle en nourrit 110.000, soit une augmentation de près de 300 %. Le Sersou passe de 5.000 à 20.000, dans les mêmes conditions. La plaine des Arib en revanche dépasse à peine 100 % (11.000 et 23.000).

Cet afflux vers les plaines ne semble nécessiter à première vue aucune explication. Les terres y sont plus facilement cultivables et leur rendement peut être amélioré dans de notables proportions.

Mais, d'abord il convient de remarquer que ces terres ne sont pas un no man's land et ont été de tout temps attribuées à des groupements bien définis.

D'autre part c'est là que s'est implantée la colonisation européenne.

Ce glissement vers la plaine, pour se produire, a donc entraîné une modification complète du type de vie : le fellah est devenu soit khammès, soit dans la grosse majorité des cas, ouvrier agricole.

Si nous confrontons une carte de la densité de la colonisation avec une carte du coefficient d'accroissement des populations musulmanes, nous constatons qu'elles concordent assez facilement. La Mitidja vient en tête, suivie du Chélif et du Sersou. La plaine des Arib, moins européanisée, vient ensuite, dépassée par le Sahel d'Alger et les plateaux de Médéa. Le fait est d'autant plus net que la colonisation coïncide souvent avec des cultures (vigne, agrumes, primeurs) qui exigent une grosse main-d'œuvre.

Nous en arrivons donc à nuancer notre jugement : ce n'est pas tant vers la plaine, accident géographique, que le surplus de population s'est porté mais vers la région colonisée.

Il apparaît donc, à côté du Tell d'économie ancestrale, de nouvelles zones d'économie moderne permettant une plus forte concentration. Mais alors que la première constitue ce que nous pourrions appeler une zone de peuplement stable, les secondes présentent un équilibre précaire puisque l'ouvrier agricole n'a pas voix au chapitre dans l'exploitation du sol. Une motorisation accélérée, un changement de culture réduisent brutalement la part de revenu du sol attribuée à l'élément immigré. La saturation, du fait de la mécanisation, sera rapidement atteinte. Il faudra alors trouver un autre débouché.

C'est ce que firent depuis un siècle de nombreux Telliens et c'est ce qui explique que le Tell n'atteigne pas le coefficient d'augmentation du reste du département. Il serait erroné d'en déduire automatiquement l'apport tellien au peuplement des villes : la différence de 110.000 âmes, existant entre le chiffre réel et le chiffre théorique (coefficient 2,7) représente en effet un minimum. Car de nombreux kabyles se sont en particulier établis dans le Tell et ont été recensés dans ce dernier. Il faudrait donc les retrancher à leur tour de la population tellienne, ce qui accroîtrait d'autant son volant migratoire vers les villes (5).

Avant d'en terminer avec le Tell, disons un mot de son annexe méridionale, le « Sud ».

En 1866, les Territoires correspondant aux C.M. de Chellala, Bou-Saâda, Aïn-Boucif (moins les douars Titteri, Tirghane, Kef Lakhdar), Sidi-Aïssa (moins les douars Zemlane et Tafraout) et les douars Bou-Aïche, Chabounia, Boughzoul de la C.M. de Boghari, rassemblaient une population d'environ 50.000 âmes.

(5) Pour concrétiser ces bouleversements ethniques, citons les remarques de Ananou, *op. cit.*, p. 18, concernant le Sahel. Sur les 12 communes rurales, les « nés dans le Sahel » ne représentent que 40 % du total, en 1948. Les autres viennent surtout de la Kabylie, des C. M. de Tablat, Aïn Boucif, Aumale, Sidi-Aïssa. Les Kabyles atteignent quelquefois 57 % du total, comme à El-Achour.

De nos jours, ils en comptent 155.000 soit une augmentation de 3 pour 1, supérieure à celle du Tell ; supérieure même à celle de l'ensemble du département. Or, c'est la région qui offre le moins de ressources. L'élevage, qui faisait auparavant vivre le Sud, reste conditionné par les points d'eau et les pâturages. Pour que le niveau de vie se soit maintenu, il faudrait que cette ressource ait triplé depuis 1866. Faute de statistiques valables pour cette époque nous devons nous contenter de faire le rapprochement entre le nombre actuel d'animaux et celui des habitants. En convertissant les bovins en ovins (1 bovin = 6 ovins ; 1 caprin = 1/2 ovin), nous trouvons pour les Communes mixtes de Bou-Saâda, Chellala et Sidi-Aïssa 3.700 bovins, 180.000 ovins et 36.000 caprins, soit, selon notre barème, 420.000 ovins pour une population de 134.000. Ce qui donne 3,1 ovins par habitant. Il est certain que ce chiffre doit être augmenté, tous les troupeaux n'étant pas recensés. Mais en admettant une fraude de 30 %, on arrive à 4,5 ovins par habitant, rapport médiocre et même inquiétant.

Le Sud présente donc, dépouillé de toutes incidences secondaires, le drame de l'augmentation démographique. Son excédent de population n'a pas eu, comme dans le Tell, l'exutoire provisoire des régions de colonisation. Restait l'exode vers les villes, lorsque le niveau de vie avait atteint son niveau minimum.

Il s'est produit, mais ne commença réellement que vers 1943. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Retenons néanmoins la transformation profonde du Sud sur le plan économique : alors qu'en 1830 il représentait le partenaire du Tell dans les transactions commerciales il n'est plus aujourd'hui qu'un boulet que l'on traîne avec peine.

La Kabylie.

Nous aborderons maintenant l'étude de la situation en Kabylie. Celle-ci aurait à peine doublé sa population depuis 1830, passant de 300.000 âmes à 589.000 ! Or, il est certain que le coefficient de natalité étant sensiblement analogue, il nous manque 220.000 Kabyles, comme il nous manquait

déjà un minimum de 110.000 Telliens. Examinons d'abord comment les 590.000 restés fidèles au sol natal se sont répartis depuis 1866.

Contrairement au Tell, qui a subi une profonde transformation du fait de l'afflux vers les régions colonisées, la Kabylie a gardé sa physionomie ancienne. Les régions de forte concentration restent les mêmes (Fort-National, Michelet). Les douars entourant Tigzirt et Port-Gueydon donnent toujours l'impression toute relative, ajoutons-le, de zones de faible peuplement.

Mais on peut faire une constatation plus surprenante : les plaines, qui, plus peut-être qu'en pays arabe, se confondent avec la colonisation, ont eu ici un effet centrifuge. La vallée du Sébaou, de Tizi-Ouzou à Rébeval, offre un exemple frappant : elle ne compte que 20.000 Kabyles. Et encore 10.000 sont groupés sur le seul massif montagneux qu'elle enserre, le Belloua, au-dessus de Tizi-Ouzou.

Avant de faire intervenir la répugnance du montagnard pour la plaine, il convient de rappeler d'abord que cette faible densité est toute relative. Ensuite que la colonisation, qui appelle l'ouvrier agricole, y a fortement reculé devant la propriété musulmane, qui se contente du khammès ou de l'exploitation directe. La plaine n'a donc pas joué en pays kabyle le rôle d'exutoire qu'elle assume en pays arabe.

Mais il existe une seconde anomalie : le développement insignifiant des villes. Tizi-Ouzou, chef-lieu de l'arrondissement ne compte que 4.800 Kabyles. Dellys, de fondation pourtant ancienne, 4.400. La plus peuplée, Bordj-Ménaïel, est à la sortie du pays et son accroissement s'explique par des raisons particulières. Pourtant, le jour, et surtout le jour de marché, elles donnent l'impression de fourmilières humaines. Mais le soir venu, tous les badauds, s'en retournent dans leurs douars, parfois à plusieurs heures de marche.

Faut-il encore faire intervenir un facteur psychologique ? La répugnance du paysan pour la ville ? Elle ne jouerait pas pour Alger en tout cas. Ou plus raisonnablement des considérations économiques : la ville est un lieu d'échange. Or qu'échanger que le voisin n'ait pas ? Quant à vendre à des étrangers les produits locaux, le Kabyle, commerçant né, sait

que l'opération sera plus fructueuse s'il peut faire jouer la concurrence à son profit : il les apportera à Alger, qui est la véritable capitale de la Kabylie. Remarquons également, que sur le chemin, dans des régions complètement kabylisées de nos jours, se sont développés des marchés secondaires : Bordj-Ménaïel, Ménerville, l'Alma.

Contrairement au Tell qui a bénéficié, dans ses limites, de zones d'économie nouvelle absorbant les surplus démographiques, la Kabylie a proliféré sans déplacement interne de population. Examinons comment elle a résolu le problème d'alimenter près de 300.000 âmes de plus.

A son actif nous pouvons mettre une amélioration de la production agricole qui relève d'ailleurs, le plus souvent, d'une meilleure commercialisation des produits que d'une extension des cultures ou d'une augmentation des rendements. Car si étonnant que cela paraisse, on a pu signaler des terrains laissés en friche faute de main-d'œuvre...

Le pays s'est ensuite montré plus perméable aux formes nouvelles d'économie. Il en est résulté de nouvelles ressources : artisanat « moderne » du type « réparateur de bicyclette », pompiste, etc... Mais c'est surtout sur le plan commercial que le progrès a joué. La pacification a permis l'écoulement de la pacotille européenne, plus abondante et plus variée que les produits de l'artisanat local, dans tout le Tell, sans omettre les villes. Le colporteur de 1830 vend maintenant des cotonnades « anglaises » et des casseroles en aluminium.

Car il convient en effet d'inscrire au passif la disparition à peu près complète de l'« industrie kabyle ». Le rôle de zone industrielle que ce pays jouait en 1830 lui a été ravi sans peine par la Métropole. Il ne subsiste plus qu'un artisanat local, porté à bout de bras par l'Administration.

Il est difficile de dire dans quelle mesure ceci a compensé cela, mais il reste certain qu'aucune des ressources nouvelles n'était suffisante pour nourrir un surplus de 300.000 âmes.

C'est en réalité au développement de cette vieille habitude, que l'on pourrait qualifier d'institution, que la solution a été demandée : l'émigration ; et, le fait est très important, à l'émigration masculine. Celle-ci a commencé par jouer selon la norme traditionnelle : colporteurs ou tâcherons en pays

arabe, manœuvres à Alger. Cette émigration temporaire s'est largement développée du fait de la pacification (6). Mais la sédentarisation des tribus fait apparaître une forme nouvelle d'émigration : l'établissement à demeure dans les centres nouvellement créés (7). Jusque dans les coins les plus reculés, nous trouvons l'épicier kabyle : aux Béni-Hindel (Molière), une demi-douzaine de familles ont monopolisé le commerce du douar. Enfin une troisième forme est apparue dans une ère géographique donnée, de part et d'autre de l'axe Alger-Kabylie, aboutissant au renforcement démographique de la « Marche Kabyle ». Elle est la résultante de l'émigration sur Alger et de l'émigration classique vers les régions de colonisation.

Les territoires occupés jadis par la Tribu des Issers (communes d'Abbo, Bordj-Ménaïel, Isserville, Courbet, Félix-Faure et douar Oued Medjkan) passent de 14.000 à 62.000 âmes, soit une progression de près de 1 à 4 1/2. Ceux de la Tribu des Khachena qui débordaient sur la Mitidja (communes de Ménerville, Alma, St-Pierre-St-Paul, Fondouk, Maréchal-Foch, douars Aumale et Béni-Amran passent de 19.800 à 61.000 soit une progression de 1 à 3,1.

Remarquons que ces deux régions présentent à peu près la même proportion de centres de colonisation. Le fait que la progression démographique soit plus forte dans la première, moins favorisée pourtant du point de vue agricole, s'explique par la proximité du foyer d'émigration principal. C'est d'autre part, à la limite de ces deux régions, que se trouve la plus importante des villes de Kabylie : Bordj-Ménaïel, qui joue le rôle d'étape et de marché.

Enfin il y a l'émigration sur Alger, dont nous parlerons plus loin en détail, qui n'est souvent qu'une étape sur la route de l'émigration vers la Métropole.

C'est en effet cette dernière, exclusivement masculine jusqu'ici, qui constitue en définitive la principale des ressour-

(6) Pour le Sahel (cf. Ananou, *op. cit.*, p. 11), le mouvement n'avait pratiquement pas cessé.

(7) Pour le Sahel (cf. Ananou, *op. cit.*, p. 11), l'établissement à demeure des commerçants kabyles s'effectue dès avant 1914.

ces nouvelles qu'a découvert la Kabylie pour subvenir à ses besoins croissants. Les chiffres la concernant varient suivant le service consulté. Cependant on peut l'établir semble-t-il aux environs de 300.000 sur lesquels les 2/5 viennent du département d'Alger. Sur ce nombre la Kabylie du Djurdjura en fournit elle-même les 3/4. Nous avons donc le chiffre, très approximatif, de 100.000. Ce sont ces 100.000 hommes qui font vivre leurs familles restées au pays, lesquelles se trouvent de ce fait incluses dans un système économique n'ayant aucune relation directe avec les ressources locales.

En résumé, l'émigration kabyle, portant théoriquement sur 220.000 individus, en a laissé plus de la moitié dans le département lui-même. Ces 120.000 individus ont essaimé un peu partout, mais il est certain que la grosse majorité a reflué dans l'actuel arrondissement d'Alger où ils ont en partie peuplé la Mitidja et fourni à Alger un apport non négligeable.

Les Villes.

Il nous reste maintenant à étudier le dernier élément démographique : la concentration urbaine.

De 50.000 qu'ils étaient en 1830-66, les citadins sont passés à 450.000 environ, soit une progression de 1 à 9.

Examinons d'abord comment ils se répartissent. Un fait frappe tout d'abord : le gigantisme de l'agglomération algéroise, qui groupe maintenant près de 220.000 musulmans. Vient ensuite le groupe Sahel-Mitidja, avec 90.000 ; puis la plaine du Chélif avec 50.000 ; enfin des îlots, capitales de régions économiques médiocres et isolées, qui doivent à leur rôle administratif une grande partie de leur relative importance (Médéa, Cherchell, Aumale...).

En gros il apparaît que la concentration urbaine reste liée en pays arabe à la colonisation, en prenant ce terme dans son acception la plus large (tourisme pour Bou-Saâda). En pays kabyle, nous l'avons déjà vu, celle-ci n'a joué aucun rôle attractif. La « ville » n'est pas plus peuplée que le village. Seule la distingue son architecture de type européen.

D'où viennent ces néo-citadins ?

D'abord il convient de remarquer la part minime prise par la population d'origine urbaine dans le développement des cités. En lui attribuant, au mépris de toutes les observations faites, un coefficient de natalité égal à celui des campagnes, les 50.000 habitants de 1830 seraient aujourd'hui 135.000. Pour le département le bilan d'immigration serait donc de 315.000 unités environ.

En l'absence de statistiques générales portant sur plusieurs décades, nous ne pouvons que faire état des chiffres fournis par le recensement de 1948 sur un point précis pour tenter d'éclairer la question.

Sur les 220.000 musulmans de l'agglomération algéroise, nous en trouvons 124.000 nés dans l'arrondissement d'Alger, — l'arrondissement et non la ville — ; 55.000 proviennent du reste du département, avec une prédominence kabyle (arrondissement de Tizi-Ouzou : 33.000). L'apport du département d'Oran (2.000) est insignifiant. Le Constantinois au contraire fournit 33.000 immigrants et les Territoires du Sud 9.000.

Interprétons ces données. Les citadins d'origine, même quand cette origine est limitée à une seule génération, ne représentent sans doute pas la moitié du total, puisque le chiffre de 124.000 comprend la Mitidja Orientale et la C.M. de Palestro (8). Ensuite nous remarquons le fort contingent kabyle (33.000 pour l'arrondissement de Tizi-Ouzou et 16.000 pour celui de Bougie). Viennent ensuite les arrondissements comprenant des territoires rangés par nous dans le « Sud ». L'apport d'Aumale (10.000) est quadruple de celui d'Orléansville. Celui de Blida est insignifiant. L'arrondissement de Sétif, qui participe à la fois du Sud et de la Kabylie, et celui de Batna l'emportent également sur ceux de Philippeville, Bône et Guelma pour le nombre de leurs émigrants.

Il est difficile de traduire ces remarques par des chiffres globaux. Cependant on ne serait pas loin de la vérité en

(8) Une partie des habitants de cet arrondissement est incontestablement d'origine kabyle, en particulier ceux de la C.M. de Palestro, et des C.P.E. situées à l'Est de l'Alma. Ce qui renforce d'autant l'apport kabyle d'Alger.

évaluant l'apport *immédiat* de la Kabylie à 65.000 (9) et celui du « Sud » à 30.000, le reste, soit une vingtaine de mille reviendrait au Tell — stricto sensu —. Nous sommes beaucoup moins bien renseignés sur les autres agglomérations.

Certaines sont sorties du néant, comme Orléansville. D'autres ont progressé brusquement du fait de l'intégration d'un noyau colonisateur (Blida). D'autres enfin, très rares, ont survécu jusqu'à nos jours, n'ayant pas bénéficié, pour des raisons diverses, du choc colonisateur.

Le peuplement musulman des villes des deux premières catégories a été assuré à l'origine par des ouvriers agricoles venant des douars environnants : Orléansville se peuple d'Ouled Kosseir. Puis les Tribus de la montagne, qui descendaient pour les moissons dans la plaine laissent peu à peu un solde migratoire : individus isolés, puis familles entières.

Ce n'est que lorsque les villes prirent une importance disproportionnée avec les ressources démographiques des alentours immédiats que l'on assista à de plus vastes mouvements. A partir de ce moment d'ailleurs il semble que l'alimentation « démographique » de ces cités change du tout au tout. Au fur à mesure qu'elles s'enflent elles attirent des éléments plus disparates et généralement sans qualification utile. Et cette remarque nous amène tout naturellement à envisager l'aspect économique de ce peuplement.

En Europe la concentration urbaine s'explique par un appel de main-d'œuvre, dû à la naissance d'activités économiques nouvelles. Elle a coïncidé, en gros, avec le développement de l'industrie.

Une partie des agglomérations du département répond à cette définition. A défaut d'industrie — dont le rôle reste négligeable —, c'est l'agriculture européenne, suscitant l'ouvrier agricole, qui en a joué le rôle. Mais ces agglomérations restent par principe des cités de peu d'importance. Au delà de 5 à 6.000 habitants, il faut avoir recours à un autre diagnostic. Et c'est là que le problème se complique.

(9) En comprenant les éléments kabyles mentionnés ci-dessus et ceux de l'arrondissement de Sétif.

Des villes comme Alger ou Blida, reposant sur une économie moderne, offrent des possibilités d'emploi. Mais il faut alors faire intervenir la qualification des immigrants éventuels et la concurrence des populations d'origine européenne. Cette nouvelle économie urbaine n'a en effet aucune racine locale. Elle est transplantée. Certes, elle s'intègre au reste du pays, mais la part du musulman demeure médiocre. Médiocre producteur il est encore plus médiocre consommateur. Cette économie est destinée avant tout à satisfaire les besoins de la population européenne, et cela par la force des choses. Elle reste le reflet de la civilisation industrielle du XXe siècle, dans un pays qui émerge avec peine du Moyen âge. Passer brusquement des mechtas d'un douar de l'intérieur aux boulevards d'Alger donne l'impression de changer moins de lieu que d'époque.

Cette économie se trouve d'autre part plaquée sur le peuplement européen. Celui-ci est concentré dans les villes et plus particulièrement dans les grandes villes (Les 2/3 des européens du département se trouvent dans l'agglomération algéroise) ; 1/8 seulement de ce peuplement est orienté vers l'activité agricole.

C'est donc à la concurrence de ces 7/8 restants que va se heurter le fellah du bled qui cherche à s'intégrer dans l'économie urbaine, alors qu'il ne possède aucune qualification propre et qu'il est, de surcroît illettré.

Nous pouvons dès maintenant prévoir que ses chances sont des plus maigres. D'autant plus que les conditions économiques font qu'il n'existe pas d'industries ou de manufactures ayant besoin d'une forte main-d'œuvre non qualifiée.

Bien que certains, et en particulier les Kabyles, s'adaptent avec une assez grande facilité, l'observation journalière montre que l'intégration des citadins musulmans dans l'économie urbaine est loin d'être complète.

Ce n'est pas la ville qui a besoin du fellah, mais le fellah qui espère bénéficier, en ville, des bribes d'une prospérité qui lui reste étrangère, lorsque son douar natal ne peut plus le nourrir.

Les chiffres fournis par le recensement de 1948 sont à cet

égard inquiétants. Classant la population musulmane par commune, selon l'activité dont elle vit (agriculture, transports, etc...) le Service de statistique fait figurer à côté trois rubriques : « Indépendants, sans activité, activité inconnue ». N'ayons pas peur des mots, c'est là ce sous-prolétariat urbain que l'on ne peut même pas qualifier de chômeur puisqu'il n'a jamais travaillé régulièrement et dont les ressources vont de la mendicité au pourboire occasionnel. Or il est certain que les individus qui le composent, n'ayant souvent aucun domicile fixe sont les plus difficiles à recenser et que d'autre part, ceux qui ont bien voulu répondre ont eu certainement tendance à s'affubler d'une profession régulière. Le chiffre fourni est donc, à notre avis un minimum.

Quelle proportion représente-t-il par rapport à l'ensemble ?

Nous trouvons les rapports les plus faibles dans les petites villes où l'agriculture reste l'activité dominante — rien d'étonnant à cela. Ils varient de 1/50 au Fondouk à 1/14 à Marengo. Dans les cités de moyenne importance, le rapport s'élève en fonction de l'importance de l'agglomération : 1/10 à Boufarik, 1/6 à Orléansville, 1/5 à Blida.

Enfin nous atteignons le rapport de 1/3 à Alger ! c'est dire, précisons-le, qu'une famille sur trois au moins n'a pas d'activité classable, qu'elle vit en dehors du système économique qui l'entoure. C'est déjà beaucoup, mais il y a mieux. En effet deux catégories d'agglomérations, souvent d'importance médiocre, offrent parfois des rapports plus élevés. Ce sont les villes de triage, et les cités du Sud.

Les villes de triage, qu'il serait préférable d'appeler les villes « antichambres » sont celles où s'opère, de par leur position, la concentration des émigrants promis finalement à Alger. Ce sont également des villes-marchés, ce qui ne présente rien d'étonnant lorsque l'on songe aux caractères particuliers du marché arabe, lieu de réunion, souvent, plus que lieu de transactions.

Le meilleur exemple est fourni par Maison-Carrée. Nœud ferroviaire, dont les voies drainent le Chélif, le Sud et la Kabylie, Maison-Carrée est également le carrefour d'innombrables lignes d'autocars sillonnant plus particulièrement l'Est

du département. C'est la pose obligatoire avant Alger. Aussi trouvons-nous là un rapport inversé : 1/3 seulement de la population musulmane vit d'une occupation régulière, 2/3 vivent au jour le jour.

Dans une moindre mesure, on peut citer également Affreville : débouché du Chélif, du Massif des Béni-Menacer, de l'Ouarsenis et du Sersou, la ville offre une proportion d'inadaptés égale à celle d'Alger soit 1/3 de la population. Ce qui est énorme si l'on songe que dans les villes voisines de même importance le rapport varie de 1/9 (Miliana) à 1/7 (Duperré).

Enfin, avons-nous dit, se pose le problème des agglomérations du Sud, c'est-à-dire d'une région où le coefficient d'augmentation démographique est supérieur à celui de l'ensemble du département. A Vialar, qui n'est au fond que le chef-lieu d'une petite annexe économique, le rapport est de 1/2. Nous n'avons pas de chiffres précis pour Bou-Saâda. Mais les déductions que nous pouvons faire aboutissent au même résultat. En effet, pour la C.M. entière, le nombre des « inadaptés » est de 6.000. Or si on appliquait le coefficient des C.M. voisines, il atteindrait à peu près 1.100. On peut donc admettre que la différence représente l'apport de la ville même de Bou-Saâda. Comme cette dernière compte 11.000 musulmans, nous avons donc approximativement le même rapport, 1/2.

Il est difficile d'expliquer ce taux élevé par des raisons identiques à celles que nous avons avancées pour le Tell. Ces cités présentent une importance médiocre et ne sont ni de gros marchés, ni des nœuds de communication.

C'est simplement l'effet du déséquilibre entre la population et les ressources des douars, qui est dans le Sud, comme nous l'avons montré, plus critique qu'ailleurs. On va donc vers la ville. Là le tourisme, ici les besoins imprévus de l'agriculture, donneront à ces inadaptés, sinon la possibilité de vivre au moins celle de survivre.

Nous pouvons donc dire, après ce bref coup d'œil sur la concentration urbaine, que l'afflux des musulmans vers les villes n'est pas le signe du constant développement de l'économie citadine, partant de la modernisation du pays, mais

celui de la difficulté croissante qu'éprouve le fellah à vivre dans son douar.

C'est un mouvement analogue à celui qui les a poussés vers les plaines de colonisation. Mais là ils ont pu s'intégrer sans peine, dans une économie malgré tout familière. A la ville il n'en a pas été de même.

Ce serait une satisfaction pour l'esprit que de pouvoir suivre cette évolution au cours des ans. Malheureusement les statistiques manquent.

On peut néanmoins affirmer que le peuplement des zones de colonisation a été antérieur à celui des villes, mais que les deux sont relativement récents.

D'abord il est certain que jusqu'en 1875 environ, aucune des raisons que nous avons invoquées n'eut d'influence. En effet la population musulmane, très éprouvée par les années 1867-9 venait à peine de retrouver son niveau d'antan. De nombreux témoignages concordent d'autre part, tant sur la difficulté qu'éprouvaient les colons à trouver de la main-d'œuvre que sur la « francisation » progressive des anciennes agglomérations indigènes.

Mais, faute de statistique démographique, nous pouvons avoir recours à un moyen de contrôle indirect : l'évolution du salaire de l'ouvrier agricole. Les fluctuations du salaire de l'ouvrier agricole, qui subit directement la loi de l'offre et de la demande, sont en effet instructives.

Sous le second Empire, on ne connait que les moissonneurs kabyles, qui obtiennent parfois des salaires allant jusqu'à 5 francs par jour. Notons que ce chiffre est le salaire courant de l'ouvrier agricole européen d'Algérie (10).

La presse du temps se plaint de la rareté de la main-d'œuvre. Certaines sociétés sont obligées, pour les gros travaux périodiques d'importer de la main-d'œuvre de France (11).

Rappelons qu'à l'époque, l'ouvrier industriel de la Métropole touchait un salaire moyen de 3 fr. 50 (12). Puis les salaires

(10) H. Peut. *Annales de la colonisation*, passim et spécialement t. VIII (1855), p. 148 et 188, t. IX (1856), p. 259.

(11) *Akhbar*, du 24 février 1853, p. 1.

(12) Dolléans, *Histoire du Travail*, Paris, 1943, p. 155.

baissent sans doute sous la double influence de l'arrivée de journaliers espagnols et de l'offre plus grande des fellahs.

En 1908, l'ouvrier agricole musulman est payé 2 fr.50, chiffre moyen, ou de 50 à 60 francs s'il est pris au mois (13).

En 1914, il n'aurait plus touché que 2 francs (14). Il y aurait donc eu une nouvelle baisse des salaires ; il est difficile de la concrétiser par un rapport salaire/quintal de blé. S'il s'établit en moyenne, de 1900 à 1914, aux environs de 2,5/24, soit 1/10, les fluctuations du prix du quintal pour la période 1850-1870 sont trop fortes pour permettre l'adoption d'un chiffre-type (de 15 frs à 56 frs).

Nous pouvons simplement constater une tendance à la diminution du salaire en espèces compensée par la chute du prix du blé pendant la période 1880-1896.

Revenons sur le plan démographique et établissons des comparaisons.

De 1850 à 1870, main-d'œuvre rare : salaires élevés.

De 1870 à 1914, main-d'œuvre de plus en plus abondante puisque la population a doublé. Cependant les salaires n'ont guère varié après la chute des années 1880-1896. C'est donc que l'excédent de population pouvait encore être absorbé sur place.

Mais après 1914-18 tout change. Malgré les protestations des colons, qui voient dans l'émigration des musulmans en France l'amorce d'une hausse des salaires, ceux-ci ne cessent de baisser (15). En 1926 le prix moyen s'établit autour de 8 francs alors qu'il devait normalement être de 10 (16) compte tenu de la dévaluation du franc. Ce ne sont plus les ouvriers qui imposent leurs prix mais les employeurs. Les colons de la région d'Orléansville décident d'appliquer un tarif maximum (17). La crise de 1931 fait refluer en

(13) Hamet (Ismaël). Etat de l'agriculture indigène en Algérie. *Congrès de l'Afrique du Nord*, 1909, t. II, p. 519.

(14) Berque (A.), *Fellah algérien*, 1944. — Alger, 1944, p. 15.
Ce chiffre est confirmé par des documents des Arch. Départ. d'Alger, série I.

(15) La crise de main-d'œuvre, réelle de 1916 à 1919, motivée par les allocations diverses dont bénéficiaient les familles de mobilisés et de travailleurs coloniaux ne fut qu'un phénomène passager.

(16) Viollette, *L'Algérie vivra-t-elle*. — Paris, 1931, p. 126 à 131.

(17) Idem, p. 134.

Algérie les émigrants au moment où la course est engagée entre le salaire de l'ouvrier agricole, que l'offre croissante déprécie, et le coût de la vie. En 1936, le salaire moyen de l'ouvrier agricole musulman a encore diminué. Le laboureur est payé 6 francs, dans cette même région d'Orléansville et le conducteur de tracteur 9 francs. Les salaires sont encore inférieurs dans la région de Médéa (18).

Il est certain que dès ce moment l'Etat doit intervenir pour réglementer un contrat où l'un des partenaires est trop manifestement désarmé : le décret du 1er août 1936 augmente de 30 à 40 % les salaires.

La guerre de 39-40 ne fait que précipiter l'évolution. A la Commission des Réformes de 1943-44, M. Berque, Commissaire du Gouvernement, constate que malgré les débouchés offerts par les Alliés, les salaires agricoles n'ont cessé de décroître en valeur absolue : en 1914 un journalier gagnait un quintal de blé en 10 jours de travail. En 1944 il lui faut de 15 à 20 jours (19). Depuis cette date les salaires agricoles n'ont remonté légèrement le courant que sous la pression administrative qui fausse le jeu normal, et ce, malgré une émigration dans la Métropole atteignant un chiffre record (300.000).

La saturation des régions de colonisation, commencée vers 1921 est totale en 1936 (20).

Ce sont donc les années 1930-36 qui marquent le tournant. A cette époque le nombre officiel des journaliers agricoles pour l'Algérie entière est de 1/2 million, mais l'auteur de cette constatation estime le chiffre insuffisant et le porte à 800.000 (21). Nous pouvons conclure sans grande crainte d'erreur que c'est à partir de ce moment que les zones de colonisation ont fait le plein de leur population. A partir de

(18) *J. O. A.* du 4-9-36, p. 830 et sq.

(19) Commission chargée d'établir un programme de réformes.... *Procès-verbaux*, Alger, 1945, t. I, p. 315.

(20) Nous possédons deux études sur deux régions touchées par ce phénomène migratoire. Le Sahel (cf. Ananou) et la Mitidja (cf. Franc). Les courbes de population établies pour la première montrent la rupture de rythme, amorcée en 1921, s'accentuer en 1936. Les musulmans passent de 12 à 36.000 de nos jours. Pour la Mitidja, les chiffres sont de 80.000 environ en 1925 et de 250.000 en 1948.

(21) Berque (A.), *Fellah algérien*, 1944. — Alger, 1944, p. 5 et 15.

ce moment-là, le fellah devra trouver un autre débouché. Ce sera la ville. Mais l'accumulation dans les zones de colonisation n'en cessera pas pour autant. Il se créera concurremment un sous-prolétariat urbain et un sous-prolétariat agricole. Confrontons avec les chiffres que nous possédons pour Alger. Ils nous permettent de déduire, à première vue, un rythme d'évolution, très différent, à mesure que l'on se rapproche de l'époque actuelle.

Pendant 70 ans, aucun changement, la population musulmane d'Alger n'atteint, à nouveau, son chiffre supposé de 1830, qu'après une longue période de marasme.

Puis nous trouvons une progression constante mais médiocre (1.000 âmes par an), qui va de 1901 à 1926 (date du recensement), mais qui dû sans doute se prolonger jusqu'en 1930-1 (22).

A partir de ce moment le rythme change. De 1926 à 1936 la population s'est accrue de 21.000 âmes, soit deux fois plus vite que dans la période 1901-1926 (2.000 par an).

Enfin de 1936 à 1948, soit en 12 ans, elle s'accroît de 52.000 âmes soit 4.300 par an.

Ici encore les années 1930-36 semblent être les années de la grande rupture de rythme. Il y a là une trop forte coïncidence pour ne pas tenter de faire un rapprochement : 1930-36 marque, d'une part, la saturation des zones agricoles de colonisation et d'autre part le commencement de la concentration urbaine.

CONCLUSION

Il serait maintenant temps de conclure. Nous avons essayé de dégager les grandes lignes d'une évolution et non de la suivre dans ses détails.

(22) Pour médiocre qu'elle ait été, cette progression alarma les vieux algérois qui avancèrent alors des chiffres fantaisistes. M. de Redon, délégué financier, déclarait en 1918 qu'Alger comptait 40.000 musulmans de plus qu'en 1914. Ce qui aurait donné un total de 80.000, chiffre qui ne sera atteint qu'en 1938. Ce qui prouve que si les statistiques sont erronées, les estimations « au coup d'œil » le sont encore plus. *Arch. Départ. d'Alger*, 4 N 18.

D'abord nous pouvons souligner la forte croissance démographique concrétisée par le coefficient 2,7. Remarquons néanmoins qu'il est inférieur à celui que l'on attribue généralement à l'Algérie entière.

Ensuite cette croissance a produit de profonds bouleversements dans la répartition jadis quasi uniforme de la population. Elle a créé des zones de fortes concentrations, alors que certaines parties du territoire n'ont subi qu'une modification relative.

Ces zones sont de deux sortes : les villes et les régions de colonisation. Autrement dit c'est la nouvelle économie de type moderne, venue se plaquer sur l'ancien pays médiéval, qui a servi de catalyseur. Mais l'étude plus poussée des ressources de cette population déplacée a montré que l'assimilation économique est loin d'être faite. Si dans les petits centres de colonisation, le fellah pouvait s'insérer dans le système en tant qu'ouvrier agricole, l'opération était beaucoup plus délicate dans les grandes villes, qui en arrivaient à abriter une proportion d'inadaptés surprenante (jusqu'aux 2/3).

Ce fait, lié à l'émigration kabyle vers la Métropole, tend à prouver que l'équilibre économique des populations musulmanes du Département est des plus instables.

Sur 2.300.000 habitants, 200.000 au minimum, car il s'agit de chiffres fournis à l'Administration par les intéressés eux-mêmes, vivent au jour le jour. 200.000, d'autre part, quoique habitant l'Algérie, tirent leurs ressources de l'économie métropolitaine (23). C'est donc près du cinquième de cette population totale qui demeure officiellement en dehors du circuit algérien. Le tout est de savoir jusqu'où il est possible

(23) On admet que la production agricole de la Kabylie permet au pays de vivre 3 mois. En chiffrant les ressources non agricoles à 3 mois, ce qui nous paraît un maximum, c'est donc un complément de 6 mois qu'il convient d'inscrire au compte de l'émigration métropolitaine. L'étude d'Ancel sur la C.M. de la Soummam constate que la part des salaires métropolitains dans l'entretien de la population de cette C.M. est au moins égale à la moitié des ressources totales. Si l'on étendait cette proportion à la Kabylie du Département d'Alger, ce serait donc environ 300.000 Kabyles à la charge de l'économie métropolitaine. Mais la proportion des émigrants de la Soummam est une des plus fortes (14 % en 1949). Nous devons donc diminuer le chiffre de 300.000 jusqu'à 200.000 qui nous paraît une moyenne acceptable.

de laisser croire ce déséquilibre, étant donné qu'une crise métropolitaine ou un gonflement subit des inadaptés locaux peut amener de graves perturbations sociales, d'autant plus facilement que l'énorme masse des « adaptés » ne dispose que de ressources extrêmement réduites et passerait rapidement de l'autre côté.

Certes, il faut se garder d'envisager le problème avec des yeux de mathématicien. La nature humaine déjoue régulièrement les prévisions les plus scientifiquement établies, et l'on peut faire confiance à l'ingéniosité de l'homme pour subsister. Néanmoins il faut admettre que le problème N° 1 de l'Algérie est un problème économique et non un problème politique et que c'est un problème musulman et non un problème général. C'est celui de l'adaptation de ses masses à une économie plus rentable. Malheureusement aucune solution d'ensemble ne semble jusqu'ici avoir été dégagée.

P. BOYER.

NOTES ET DOCUMENTS

LE VOYAGE DE LA CONDAMINE A ALGER (1731)

Le séjour à Alger d'un grand explorateur comme La Condamine aurait mérité d'attirer l'attention des historiens qui se sont occupés de l'obscure époque des deys. La relation de son *Voyage au Levant*, conservée à la Bibliothèque Nationale (1), est restée manuscrite. Le vicomte Begouën en avait bien compris l'importance, à la fin du siècle dernier, et eut le mérite de publier, dans la *Revue Tunisienne* (2), la partie du récit ayant trait à Tunis. Quant à la partie algérienne, on n'en trouve qu'un fragment imprimé dans l'*Univers pittoresque* de 1850, et ce n'est pas sans peine que le lecteur le découvrira, en lettres minuscules, dans l'appendice d'un chapitre consacré aux « Etats tripolitains » (3).

La raison de cet oubli est facile à saisir. Le voyage de La Condamine a été raconté déjà par l'un de ses compagnons, Tollot (4). On a estimé sans doute que le livre de ce secrétaire contenait l'essentiel des observations qu'avait pu faire la mission.

Cependant Tollot n'est qu'un modeste collaborateur, qui n'a pas toujours pu suivre son maître quand celui-ci reçut l'autorisation de débarquer. Son information générale sur la Régence d'Alger, assez décousue, est de seconde main et résulte de notes fournies par les commerçants français. Tollot n'a pas beaucoup d'esprit d'observation : l'exposé de ce qu'il a vu de ses yeux se borne à de menus incidents. La relation du chevalier de La Condamine, en dépit de négligences, est plus agréable à lire et surtout plus précise.

(1) Manuscrit français, N° 11.333.

(2) Tome V (1898), pages 71 à 94.

(3) *Afrique - Etats tripolitains*, app. pages 112 à 115.

(4) *Nouveau voyage fait au Levant ès années 1731 et 1732* ... Paris, 1742.

Au « Siècle des lumières » La Condamine a été l'un des savants les plus doués et sa réputation fut considérable. D'une curiosité ardente, il eut la prétention de cultiver toutes les sciences : mathématiques, physique, histoire naturelle, médecine, et sa plume facile savait à merveille les exposer à la haute société de son temps. Nul mieux que lui n'était capable d'« émouvoir » l'Académie des Sciences, où il était entré comme chimiste à l'âge de 29 ans. A vrai dire, il ne fit pas de grandes découvertes. Ses connaissances sont plutôt celles d'un polygraphe, qui ne prend pas le temps d'approfondir le domaine où l'entraîne le caprice de sa belle intelligence (5). Mais ce qu'on ne peut contester c'est la hardiesse et l'habileté avec lesquelles il pratiqua son métier d'explorateur.

Sa bravoure, il l'avait manifestée avec éclat lorsqu'il s'était engagé à 17 ans dans la cavalerie et avait participé au siège de Rosas. Mais, croyant que le règne de Louis XV serait pacifique et ne pourrait lui permettre de faire une brillante carrière dans le métier des armes, il démissionna et se mit à étudier les sciences. Sa grosse fortune (son père était receveur général des Finances) lui permettait de s'outiller. Cependant l'esprit d'aventure prenait souvent le dessus. En 1731, lorsque Duguay-Trouin fut chargé de conduire une escadre en Méditerranée pour relever le prestige de la France et régler divers incidents de mer, La Condamine supplia l'amiral de l'emmener et de lui faire confier la partie diplomatique de sa mission. C'est ainsi que ce savant de trente ans visita Alger, Tunis, Tripoli, Jérusalem, la Troade, Chypre, Constantinople, et, après maintes aventures, où son audace fut toujours heureuse, rentra en France avec de multiples renseignements sur la météorologie, les productions naturelles, les monuments et les mœurs des pays visités.

Sans doute avait-il l'intention de publier sa relation de voyage, quand il s'enthousiasma pour un nouveau projet qui devait lui assurer une notoriété plus grande. A Paris l'Académie s'occupait d'envoyer des savants au Pérou pour mesurer la longueur à l'équateur d'un degré du méridien terrestre. D'éminents géomètres, comme Bouguer et Godin, étaient déjà embauchés ; ils voyaient d'un mauvais œil l'adjonction à leur groupe d'un jeune intrigant. La Condamine triompha de leur jalousie. Parti en 1735, il traversa, avec ses compagnons, l'isthme de Panama et l'Equateur, osa s'aventurer seul dans les Cordillères, atteignit Quito, travailla pendant trois ans à la mesure de l'arc du méridien et pendant un an à des observations astronomiques, n'hésitant pas à dépenser 100.000 livres

(5) La notice sur Charles-Marie de la Condamine, dans la *Grande Encyclopédie*, par Léon Sagnet, n'est pas tendre à son égard.

de sa fortune personnelle pour l'accomplissement de la tâche et à braver la mauvaise humeur de ses collègues, les embûches du Gouvernement espagnol et l'hostilité des indigènes. Maintes fois la mission dut son salut à l'adresse diplomatique du jeune académicien. Quand il fallut rentrer en France, La Condamine ne suivit pas l'irascible Bouguer. Il prit le chemin le plus long, le plus périlleux, à travers la forêt amazonienne et la sauvage Guyane. En 1744, après deux ans d'explorations, l'étonnant voyageur rentra à Paris avec une riche moisson de souvenirs.

Il fit plus tard d'autres voyages, moins périlleux, et écrivit de nombreux opuscules sur diverses questions scientifiques. Sa campagne en faveur de l'inoculation de la petite vérole, déjà pratiquée en d'autres pays, n'arriva pas à triompher des craintes du corps médical. La Condamine s'en consola en écrivant des vers.

Le voyage à Alger, dont nous reproduisons la relation, est la première manifestation d'une vocation d'explorateur, de diplomate et de collectionneur d'observations prises sur le vif. La Condamine n'est pas préparé à comprendre la société avec laquelle il entre en contact, mais son esprit d'observation sait tirer le meilleur profit des quelques jours passés dans la capitale barbaresque.

MARCEL EMERIT.

Voyage au Levant-Alger

La Condamine avait donc 30 ans

Du lundi 11 juin 1731.

A midi nous avons mouillé dans la rade d'Alger à 28 brasses de fond. La ville nous a salué de 21 coups de canon, le Commandant en a rendu 20 seulement, on dit que c'est une méprise du canonnier et que l'ordre était de rendre coup pour coup. Après dîné j'ai été à bord du Commandant avec l'officier qui a été à l'ordre, j'ai demandé d'aller demain à terre avec mes instruments. Le nouveau Consul d'Alger que nous y avons amené sur le Toulouse, m'a offert la maison consulaire où il y a une terrasse propre pour les observations astronomiques (1). J'ai le soir observé la déclinaison de l'aiguille aimantée, au coucher du soleil elle s'est trouvée de 11 degrés 15 minutes vers l'Ouest.

Alger du mardi 12.

Dix ou douze, tant officiers que garde de la Marine de notre vaisseau et moi, nous sommes rendus à six heures du matin à bord du Commandant. Comme la mer était grosse on nous a fait signe de ne point aborder et d'aller droit à Alger. Les canots des autres vaisseaux s'y sont pareillement rendus ; nous nous sommes trouvés environ quarante, qui avons accompagné chez le Dey notre nouveau Consul et M. de Beaucaire, capitaine du pavillon de M. Duguay, qui commandait le détachement envoyé par le Commandant pour présenter le Consul et traiter avec le Dey (2).

Le Dey nous a reçu sous une galerie voûtée au fond d'une cour de cailloutage fort raboteux qui n'est précédé que d'une espèce de ruelle de trois ou quatre toises sur deux de large au fond de laquelle est la garde, dans une niche ou alcove, faite à peu près comme le dessous d'une porte cochère. Quand on est arrivé près de cette garde on tourne à gauche pour entrer dans

6,8

(1) Tollot (*ouv. cité*, p. 11) dit que la ville salua de 21 coups de canon, qui furent rendus coup sur coup.
Le consulat se trouvait dans le quartier de la Marine, à Alger, actuellement rasé (rue des Consuls).

(2) La Condamine ne parle pas de Tollot, et Tollot ne parle pas de La Condamine. Tollot d'ailleurs ne décrit que la seconde audience du dey.

une cour plus longue que large qui est celle dont je viens de parler. Au fond de cette cour à main droite est une galerie voûtée de la largeur de la cour, c'est-à-dire six à sept toises, précédée de trois rangs de colonnes, sans compter le rang qui soutient la galerie dans la cour de laquelle à gauche en entrant le Dey est assis sur une estrade, les jambes nues et croisées. C'est un fort gros homme vieux et borgne fort marqué de petite vérole (3).

M. de Beaucaire et le Consul se sont approchés, suivis du cortège, et le premier en présentant le Consul a fait un compliment que je n'ai pas entendu. L'interprète l'a traduit au Dey et a rendu la réponse en français. M. de Beaucaire a présenté quelques-uns des officiers du détachement, et la jeunesse en gros. Le Dey lui a donné de sa main ainsi qu'au Consul et aux plus voisins chacun un abricot qu'il a pris dans une jatte d'argent qu'il tenait de l'autre main ; il a ensuite fait passer la jatte pour distribuer à tout le monde le reste des abricots.

La galerie où se tient le Dey est tapissée, ainsi que la plupart des maisons de ce pays-ci de carreaux de faïence d'Italie de différentes couleurs, qui forment des compartiments et des mosaïques de plusieurs dessins. Une estrade revêtue de même régnait tout autour en forme de banc avec un marche-pied d'environ un pied de haut ; le plancher est couvert de nattes de joncs et de tapis de Turquie. Le reste des meubles consistait en trois ou quatre méchants miroirs, dont le plus grand n'a pas deux pieds et demi de large, un baromètre fort simple et une ou deux pendules anglaises à secondes, montées dans leur boîte de bois, tout unies, sans bronze ni sculptures. Personne n'était assis à la hauteur du Dey qui était au niveau de l'estrade dont j'ai parlé. La Cour et la plupart de ses officiers se tenaient assez écartés. Je n'en ai remarqué aucun entre lui et nos Français, ni même aussi proche de lui : si ce n'est un esclave qui chassait les mouches avec un éventail de paille.

A la droite du Dey était une table longue qui occupait toute la largeur de la galerie, elle était couverte de grands livres et de papiers et servait de bureau à quatre écrivains, qui étaient là présents, assis chacun à leur place, et qu'on m'a dit être les quatre principaux ministres, ou les secrétaires d'état, qui font eux-mêmes les dépêches. Les compliments finis de part et d'autre, nous sommes sortis dans le même ordre que nous étions entrés. Nous retournâmes chez le Consul où nous avons dîné tous

(3) Cur Abdi, dey de 1724 à 1732, de bon caractère et d'une certaine finesse, avait des accès de colère, dus, dit-on, à l'habitude qu'il avait de fumer de l'opium.

La Jenina, palais du dey, se trouvait à l'entrée de l'actuelle rue Bab-el-Oued. Elle fut détruite après 1830 pour faire place à des immeubles modernes.

les quarante, sans compter le chancelier du consulat, et quelques marchands français qui occupaient une troisième table.

M. de Lane nouveau Consul neveu de M. Dufault envoyé du Roi dans la Reg[ence] de Barbarie n'avait pas encore pris possession de la maison d'Alger, et n'y était entré pour la première fois que le matin même avec nous, lorsque nous nous y assemblions pour aller chez le Dey. Il ne s'attendait pas non plus à avoir une si nombreuse compagnie. Cependant nous avons eu fort bien à dîner, et même avec profusion. La grande table qui était de 25 couverts, était au milieu de la cour qui est carrée, pavée de marbre blanc et entourée de colonnes de même, qui forment autour une galerie en arcades qui ressemble à un cloître. Cette galerie en soutient une autre toute pareille au premier étage, et une troisième en terrasse au-dessus. Telle est la construction des maisons de ce pays-ci, et celles du Consul de Hollande et de Suède que nous avons été voir cet après-midi, m'ont paru jetées dans le même moule ; un peu plus, un peu moins de grandeur en fait toute la différence. Les cours sont toutes carrées, et les appartements sont des galeries des quatre côtés de la cour, dans lesquelles on fait des retranchements pour augmenter le nombre des pièces, et se ménager des commodités. Les fenêtres donnent au dedans sur le péristyle qui règne à chaque étage autour de la cour et elles sont toutes grillées comme un parloir. Cette manière de bâtir est conforme au génie et aux mœurs du pays. Comme chacun demeure renfermé chez soi, et que les femmes ne sortent jamais, il n'y a point de vues en dehors des maisons, mais seulement de fort petites fenêtres, au-dessus de la portée de la vue, pour tirer les jours nécessaires. Cette sorte d'architecture procure un autre avantage, qui est de diminuer la chaleur, en empêchant les rayons du soleil de pénétrer dans les maisons ; et de peur qu'il n'y entrent par la cour qui d'ordinaire n'est pas fort grande, on tend une toile un peu au-dessus de la dernière terrasse. Cette toile couvre la cour, la défend de l'ardeur du soleil et laisse assez d'intervalle pour voir le jour par les côtés et pour donner à l'air un libre passage.

C'est sans doute pour la même raison, pour se garantir de la chaleur, plutôt que pour ménager le terrain que les rues de la ville sont extrêmement étroites, les rues ordinairement n'ont que cinq à six pieds, il y en a de plus larges, mais il y en a beaucoup qui le sont moins, encore leur plus grande largeur est-elle par en bas, car au premier étage, les maisons ont une saillie qui est portée sur des espèces de consoles ou de potences au moyen de laquelle elles se rapprochent et se touchent quelquefois immédiatement, en sorte que la rue n'est plus qu'un corridor fort sombre en cet endroit. Les toits débordent aussi beaucoup les maisons, ainsi qu'en Provence et dans les provinces méridionales de la France. Les dessus des maisons sont en terrasses qui

ne sont couvertes ni de tuiles, ni d'ardoises, ni de plomb, mais enduites seulement d'un mastic de chaux et de sable, fort aisé à entamer. On se promène le soir sur les plates-formes pour y prendre le frais, mais il n'y a pour tout garde-fou, qu'un rebord d'un demi-pied, ou d'un pied de haut au plus, qui ne garantirait pas d'une chute bien dangereuse. Les maisons ayant la plupart deux étages, les terrasses se touchent comme les maisons quelquefois de plain-pied, ou peu s'en faut, en sorte qu'un homme un peu alerte, pourrait de terrasse en terrasse faire quasi le tour de la ville, ce que je ne puis concilier avec la jalousie des Turcs, et le soin qu'ils prennent de dérober la vue de leurs femmes aux étrangers. La terrasse de la maison consulaire domine sur les deux ou trois terrasses voisines, et dès aujourd'hui j'ai vu quatre femmes du voisinage s'y venir promener. Elles ont de grands voiles d'une espèce de gaze de laine fort claire, du moins celles que j'ai vues sur ces terrasses, qu'on dit être femmes d'une condition médiocre. Elles font semblant de se cacher mais elles ne sont pas fâchées de se faire voir, à ce qu'il m'a paru. Celles que j'ai vues, autant que j'en ai pu juger, pourraient se dispenser de cet excès de précaution. J'ai fait à nos voisines des révérences à la française, qui les faisaient rire et faire des mines ; on m'a dit que les maris n'auraient pas trouvé bon ces civilités s'ils l'avaient su, et qu'ils seraient venu mettre le holà. Il est à croire qu'elles n'ont pas été leur dire, car j'ai continué de faire tranquillement sur cette terrasse mes observations d'astronomie. J'avais fait porter tous mes instruments à terre, et je les avais mis en ordre sur la terrasse du Consul pour profiter de l'offre obligeante qu'il m'avait faite. Après avoir tout disposé, j'avais pris la clé de l'observatoire, j'ai été étonné deux ou trois heures après en y retournant, d'y trouver deux de nos jeunes gardes de la marine, qui étaient entrés je ne sais par où, qui avaient déjà arrêté ma pendule et bouleversé tous mes instruments. J'espérais pouvoir faire le soir l'observation d'une éclipse d'un satellite de Jupiter prédite pour Paris dans la connaissance du temps, mais la ville qui s'élève en amphithéâtre du côté du couchant m'a empêché de voir la planète à l'heure de l'observation, d'ailleurs elle aurait été si près de l'horizon qu'on n'aurait pu observer avec justesse, le temps n'étant pas serein. Adieu l'espérance dont je m'étais flatté de fixer la longitude d'Alger par cette observation n'y en ayant aucune à faire, qui puisse suppléer à celle-ci, dans le peu de séjour que nous comptons faire ici. La plupart de ces messieurs sont retournés à bord, je suis demeuré chez le Consul, avec M. de Beaucaire, M. le Chevalier de Crenet Capitaine de galiote, Lieutenant en pied du vaisseau Commandant, M. de la Motte commissaire de l'Escadre, M. Darcy le courrier ou écrivain principal de notre vaisseau, nous avons été nous promener ensemble à la marine et voir le port.

Du mercredi 13 juin.

J'ai pris avant et après midi des hauteurs correspondantes du soleil, pour me dépiquer sur la latitude d'Alger du peu de succès qu'a eu la tentative que j'ai faite pour en déterminer la longitude. M. le Chevalier de Camilly est venu à terre avec M. le Marquis d'Antin et plusieurs autres de ces messieurs qui ont dîné chez le Consul.

Après dîner, sur les deux heures, le Dey a fait avertir pour l'audience particulière, la précédente n'ayant été qu'une audience de cérémonie, seulement pour présenter le Consul, en laquelle, personne n'avait pris séance. Il n'y avait à celle-ci que sept ou huit Français, savoir : M. de Beaucaire, le Consul, M. le Chevalier de Crenet, M. Julien, Major de l'Escadre, notre commissaire général, deux écrivains principaux et moi. J'oubliais le chancelier du Consultat, et un marchand français nommé Méchens, qui y faisait une fort mauvaise figure, ayant compromis la nation en trompant le Dey, ce qui est l'article le plus épineux que l'on ait eu à traiter avec lui.

Il nous a reçus *dans un corridor au troisième étage* soutenu de piliers de bois et ouvert sur la cour, qui ressemblait à ces galeries en saillie pratiquées dans les cabarets pour communiquer à plusieurs chambres. Il était adossé au balustre, assis sur un sopha assez haut, dont les pieds sont de gros piliers de bois equarri, sans moulure ni rainure, les jambes nues et croisées à son ordinaire, ses babouches en bas du sopha. Le matelas en était couvert d'une toile peinte assez commune, ainsi que les deux carreaux. Il y avait une chaise à bras vis-à-vis de lui destinée à M. de Beaucaire, à droite et à gauche quelques chaises de paille, qui ont été occupées par le reste des officiers français et moi. Les interprètes, dont l'un est un français qui a demeuré longtemps en Levant, que M. Duguay a amené de Toulon, et l'autre un réfugié français renégat depuis l'âge de dix ans, étaient debout à droite et à gauche du sopha, et plus loin de côté et d'autre les gens de sa maison, surtout quantité de pages, qui sont de jeunes esclaves chrétiens de toute nation, pris sur les bâtiments espagnols, gênois et autres avec qui les Algériens sont en guerre, ils mettent un genou en terre en servant le Dey. Ils l'ont approché plusieurs fois pendant l'audience qui a duré deux heures, tantôt pour charger sa pipe quand elle était finie, tantôt pour lui ôter ou lui remettre un petit manteau ou pelisse d'une étoffe de soie moirée et bordé d'hermine, qui lui servait de surtout. J'ai vu commencer l'audience, que j'ai quittée après environ un quart d'heure, l'heure m'appelant à mon observatoire, j'y suis retourné ensuite, et je suis arrivé à temps pour prendre le café. La conversation s'était échauffée sur plusieurs articles, sur lesquels on lui

demande satisfaction. Le Dey insiste sur la restitution de 40.000 francs de marchandises qu'il a avancées au marchand français. Il paraît ne vouloir entendre à rien, qu'on ne lui ait fait raison sur le point. Le Consul lui a dit qu'il abandonnait le misérable à sa vengeance, et qu'il l'avait fait rayer de la liste des français ; mais le Dey qui veut revoir son argent est peu touché de cette satisfaction. On lui a représenté que cet homme avait en France des créanciers antérieurs qui avaient fait saisir et vendre la charge du vaisseau où étaient les marchandises du Dey, ce qu'on ignorait ; et que l'argent avait été distribué aux créanciers, que tout ce que l'on pouvait faire était d'écrire au Ministre, et de lui faire connaître la vérité, qu'on espérait que l'Empereur de France y aurait égard mais qu'on ne pouvait rien promettre sur cela, que le Consul avait eu grand tort de donner d'autre parole et de s'engager plus avant, comme le Dey le prétend. On n'est pas convenu non plus sur plusieurs autres points, hors sur celui qui regarde quinze languedociens qui ont été pris sur la côte de France, par un corsaire d'Alger. Ils étaient déjà chez le Consul, où le Dey les avait fait remettre aussitôt après leur débarquement, et il nous a assuré qu'il avait cassé le capitaine qui les avait pris, et lui avait fait donner la bastonnade ; il ajouta que nous savions bien qu'il les avait rendus au Consul. Sur cette assurance, on a jugé à propos après l'audience, de les faire embarquer et passer à bord du Commandant, en attendant qu'on fut d'accord sur tout le reste, la conférence ayant été remise à demain et aux jours suivants, et le Dey nous ayant invité de le venir voir tous les jours pendant notre séjour. M. de Beaucaire s'est embarqué et a fait mettre les esclaves dans une chaloupe, pour les passer sur le vaisseau. Le Capitaine du port n'ayant point d'ordre, a fait quelques difficultés, mais sur la parole du Consul, il ne s'est point opposé à l'embarquement ; cependant la frayeur l'ayant pris, il a couru chez le Dey savoir s'il avait donné permission au Consul de faire partir les esclaves. Le Dey oubliant qu'il avait dit formellement qu'il les avait rendus, lui a donné ordre de les faire revenir sur-le-champ. Le pauvre capitaine effrayé et hors d'haleine, est venu dire au Consul qu'il courait risque de sa tête pour avoir eu la complaisance de les laisser partir, et sur-le-champ il a pris une felouque avec quatre rameurs et a couru après les Français qui étaient déjà hors du port. Cette felouque avait été précédée d'une autre et toutes les saïques du port allaient se mettre en campagne si le Consul n'avait crié et fait signe à M. de Beaucaire et à ces Messieurs de renvoyer la chaloupe d'esclaves ; ce qui a été exécuté. MM. de Beaucaire et de Crenet sont aussi revenus. Le Consul a couru chez le Dey faire ses plaintes de cette violence après la parole qu'il avait donnée : il l'a trouvé dans son donjon du quatrième étage, et lui a parlé du pas de la porte pour n'être pas

obligé de se déchausser en entrant dans sa chambre (4). Il avait mené l'interprète français, le renégat turc s'étant enfui et caché, craignant que l'orage ne tombât sur lui, le Dey lui ayant déjà reproché, qu'il était plus affectionné aux Français, qu'attaché aux intérêts de sa République. Le Consul n'a tiré du Dey que de mauvaises raisons. Cependant il lui a promis de rendre les quinze Français avec deux autres dont il avait été question dans la négociation, sur quoi on n'était encore convenu de rien.

Ils sont actuellement chez le Consul où chacun fait sa réflexion sur le procédé du Dey, et sur le génie et les mœurs de cette nation. Quelqu'autre que M. de Beaucaire qui aurait eu moins de flegme et de prudence, aurait pu s'emporter, brouiller les affaires, et causer une rupture ouverte, dans laquelle il n'y a rien à gagner pour la France et qui ne peut causer que beaucoup de dépense sans aucun profit. M. de Beaucaire a parlé avec beaucoup de dignité, de modération et de fermeté. Nous ne savons encore ce que tout ceci deviendra. Nous sommes tous témoins de la nécessité qu'il y aurait que le Consul eût ici un interprète français qui y serait beaucoup plus nécessaire que dans les échelles du Levant, où il n'y a que quelques intérêts particuliers de marchands à discuter, au lieu qu'il est souvent ici question de guerre ou de paix, ce qui intéresse tout l'état. Les renégats qui font les fonctions de truchemens sont la plupart des misérables sans honneur ni conscience, qui tremblent de frayeur, comme il est arrivé ici, lorsque le Dey dont ils sont sujets les regarde de travers, ce qui fait qu'ils n'osent rendre les réponses des Consuls et de ceux qui sont chargés de traiter les affaires avec la force nécessaire pour se faire rendre justice, et qu'ils trahissent leur ministère par fourberie ou par lâcheté. La tartane qu'on avait envoyée prendre les devants le 9 et qui avait été contrainte de relâcher à Cercelly (5), est venue aujourd'hui rejoindre l'escadre.

Du jeudi 14 juin.

Je m'étais levé pour observer le lever du soleil, quand j'ai vu entrer un Turc, qui gesticulait beaucoup et qui est venu avertir le Consul que le Dey le demandait, je me suis offert de l'y accompagner. Un moment après on nous a dit qu'il fallait que tout le monde y allât. Il nous a reçu dans la galerie de la cour comme à la première audience, où j'ai remarqué de plus qu'il y avait

(4) La scène est décrite dans Tollot (p. 18), qui n'y assistait sans doute pas, car il prétend que les Français se sont déchaussés et sont entrés dans la salle.

Les lettres du consul Delane, successeur de Durand, sont conservées aux Archives de la Chambre de Commerce de Marseille, AA 476.

(5) Cherchell.

au pied d'une des colonnes qui la soutiennent un bassin de pierre où les pigeons viennent boire ; ils ont aussi une espèce de cage où ils ont à manger. Les chats, les chiens se promènent aussi familièrement et assistent au Divan sans conséquence. Il n'a été question que de l'affaire de Méchens. Mêmes demandes de la part du Dey, mêmes réponses de la part de M. de Beaucaire et du Consul. Le Dey s'est emporté contre le Chancelier du Consulat nommé Natoire, qu'il prétend avoir été témoin de la garantie du feu Consul pour le marchand, et lui avoir promis que ses effets lui reviendraient à l'arrivée du nouveau Consul, ce que Natoire lui a nié en notre présence, étant convenu d'avoir seulement promis d'écrire et d'avoir écrit en France à ce sujet. Le Dey a ordonné qu'on le mit aux fers ainsi que Méchens, que le Consul lui avait déjà abandonné. On les a saisis devant nous et on les a emmenés. M. de Beaucaire et le Consul ont représenté que cette violence au Chancelier du Consulat était une infraction au traité, et que cela suffisait pour troubler la bonne intelligence qui était entre l'Empereur de France et la République d'Alger. Le Dey qui avait menacé un moment auparavant de la bastonnade son plus cher favori, que Natoire avait pris à témoin de ce qu'il avançait, s'est calmé, et nous a fait dire par l'interpète qu'il s'était emporté parce que depuis trois ans on le leurrait de l'espérance de revoir son argent, mais qu'à notre considération, il voulait bien relâcher le chancelier ; il est revenu un moment après, aussi bien que le marchand français, mais en le remettant en liberté, il nous a assuré que si d'ici à quelque temps on ne lui faisait point raison, il les ferait assommer à coups de bâton. On lui a dit que quant au Chancelier, il ne pouvait sans violer la Capitulation s'en faire justice lui-même, mais que s'il avait de justes sujets de s'en plaindre, l'Empereur de France lui en rendrait bonne justice, on lui a réitéré la promesse d'écrire en cour et demander au Ministre la vérité de cette affaire, qui n'avait pas été connue. On l'a fort assuré que si le Ministre lui eût promis de lui rendre ses effets, il lui eût tenu parole ; que ceux qui le lui avaient fait entendre, lui en avaient imposé. Que le vizir de l'Empereur de France (M. le comte de Maurepas) avait ignoré que la somme en question lui fût due par Méchens, qui était un misérable qui l'avait trompé, enfin, qu'on ne pouvait lui répondre de l'événement, mais seulement d'écrire et de faire toutes les instances nécessaires pour lui faire obtenir satisfaction, et qu'on espérait que l'Empereur de France, qui ne payait pas ses amis d'ingratitude, reconnaîtrait les bons procédés qu'il aurait en cette occasion et dans la suite pour ses sujets. Le Dey a répondu qu'il attendrait deux ou trois ans, et tout le temps nécessaire, après lequel si on ne lui faisait pas raison de son dû, il verrait les mesures qu'il aurait à prendre. Il a envoyé chercher les quinze esclaves français par le Chancelier, celui-là même qu'il avait

fait arrêter un moment auparavant. Nous avons pris congé du Dey après une heure et demie d'audience, et nous étions de retour chez le Consul à six heures et demie du matin. Il trouve que les journées passent ici fort rapidement. Mon observatoire m'a occupé une grande partie de la journée, j'ai été fort étonné d'y recevoir la visite d'un Ministre anglais appelé M. SCHAW, grand physicien (6), qui a fait des voyages en Levant et sur la côte de Barbarie, dans lesquels il a fait une fort belle collection de plantes rares, dont il a deux portefeuilles pleins. Il m'a fait voir aussi plusieurs curiosités d'histoire naturelle, coquillages, plantes marines, etc... Il doit incessamment publier en anglais le recueil de ses observations. Il a aussi un assez bon nombre de médailles égyptiennes et grecques. J'ai passé chez lui de mon observatoire de terrasse en terrasse avec des échelles disposées exprès quand les terrasses ne sont pas de plain-pied. La maison du marchand anglais chez qui il loge, et celle du Consul de France étant joignantes. C'est de cette manière qu'on visite ses voisins en ce pays-ci. Mais elle est plus commune parmi les femmes, qu'entre les hommes. Elles vont se voir les unes les autres par leurs terrasses, et quand elles sont ensemble, le mari même n'oserait entrer ; il en est averti par les babouches étrangères qu'il voit à la porte de sa femme, et on assure qu'il n'est pas sans exemple que des galants se soient servis de ce stratagème pour faire respecter le tête à tête au mari de leur maîtresse. On dit que quoique la jalousie soit aussi grande ici qu'en Turquie, les jeunes Turcs ne laissent pas d'avoir des galanteries, et souvent des intrigues réglées avec des femmes mariées. A force de temps et d'argent on vient à bout de tout ici comme ailleurs. Mais les petits-maîtres d'Alger, sont plus discrets qu'à Paris, sur le chapitre des bonnes fortunes. Pour le commerce entre les Chrétiens et les femmes turques il n'en est pas question ; il y a le feu pour l'homme et un supplice pour la femme qui n'est guère moins terrible ; on les jette à la mer enfermées dans un sac quand elles ont été surprises avec un Chrétien, et celui-ci ne peut éviter d'être brûlé vif, qu'en se faisant renégat, encore le moyen en est-il peu sûr pour ceux qui seraient tentés de le prendre. Un esclave chrétien du Dey, ayant été pris en flagrant délit avec une Turque, elle fut exécutée suivant la loi, et lui condamné au feu. Sur le bûcher sa constance fut ébranlée, il demanda à se faire Turc ; on sursit à l'exécution et on alla porter au Dey cette nouvelle, mais pour toute réponse il ordonna que le coupable fût brûlé, lui laissant la liberté de mourir Turc ou Chrétien. En revenant de chez mon

(6) Le docteur Th. Shaw, chapelain du consulat d'Angleterre, qui publia à Oxford en 1738 un important ouvrage : *Travels and observations relating to several parts of Barbary and the Levant*, traduit plus tard en français (La Haye, 1743).

Ministre anglais, qui m'a paru un homme de beaucoup d'esprit, je n'ai plus retrouvé M. de Beaucaire, ni les autres officiers de vaisseau, qui sont tous retournés à bord.

Du vendredi 15 juin.

C'est aujourd'hui la Pâque des Turcs, qu'ils appellent Bairam, et cette solennité donne lieu à quantité d'usages, de cérémonies religieuses. Toutes les nations étrangères, leur Consul à leur tête, vont aujourd'hui faire compliment au Dey, et la foule y est quelquefois si grande qu'il y a des gens étouffés. L'année dernière un enfant fut foulé aux pieds sans qu'il fût possible de le sauver. M. le Consul s'est fait avertir à sept heures dans un intervalle où il y avait moins de monde ; c'était après le spectacle des lutteurs qui avaient combattu en présence du Dey, dans la même cour, où nous avions eu notre première audience et celle d'hier. Il était dans le même coin, et dans la même posture, mais mieux vêtu qu'à son ordinaire, il avait un caffetan, qui est une espèce de robe dont le grand Seigneur fait présent à ceux qui paraissent en sa présence. L'étoffe en est très légère quoiqu'il y ait de l'or broché ; il est vrai qu'il y en a fort peu. Le Dey avait autour de lui son Divan assemblé, assis sur l'estrade autour de la galerie dont j'ai parlé. Ses conseillers et autres officiers avaient des coiffures, toutes plus bizarres les unes que les autres, et fort différentes entre elles, gros turbans, petits turbans, panaches en éventails ; bonnets surmontés d'une large bande de cuir blanchâtre qui remonte par-dessus la tête et descend jusqu'au bas du dos, avec une moulure de cuivre figurée en carquois, long d'environ un pied, attachée au bonnet par devant ; bonnets de cuivre jaune fort hauts qui ressemblent à un grand dé à coudre ; bonnets de toutes couleurs et de toutes façons, sans compter les têtes nues. Nous avons traversé tous les bonnets pour arriver au Dey, à qui, le Consul a fait les souhaits d'usage en cette occasion, au nom de la nation, qu'il lui a présentée. Je suivis le Consul avec M. Darcy et les marchands français, au nombre de sept ou huit, il nous a tendu la main à chacun en défilant. Le Consul la lui a serrée, M. Darcy et moi avons fait la même chose ; les marchands qui nous suivaient l'ont baisée. A ce que m'a dit l'un d'eux, tout le Divan et tous les autres en ont fait autant. Pendant ce temps on nous a fait monter dans une galerie au premier étage en face du Dey, du côté de l'entrée, et de là nous avons vu défiler les spahis qui venaient rendre leur devoir au Dey. Le général de la cavalerie à leur tête, qui est remonté à cheval en sortant de la cour. Le reste de la troupe était à pied. Tous les gros et petits bonnets, ont été chacun à leur tour baiser la main du Dey, et revenaient ensuite chacun à leur place en trottant fort vite, les mains étendues sur la poitrine, la tête baissée, et le rouleau de

cuir qui leur battait les reins. Toutes choses étant remises en état, une enceinte carrée de trompettes aiguës, d'une espèce de hautbois et de gros tambours qui imitent assez le bruit de nos tymbales, ont commencé une musique bizarre, il n'y avait que deux mesures à trois temps, qui ne sortaient pas de la quinte et de la tierce majeure, et qui se répétaient sans cesse.

Les instrumens ont fait silence un moment, un vieux turc est entré dans l'enceinte, et avec de grandes gesticulations et un chant fort hétéroclite, a entonné un hymne, antienne ou chanson que l'interprète nous a dit être des souhaits convenables à la solennité de la fête. Le chœur d'instrumens avec les tymbales, qui font une espèce de basse ne frappant qu'un coup à chaque mesure.

Au milieu des joueurs d'instrumens, était un tas de sable qu'on nous a dit avoir servi de champ de bataille aux lutteurs, qui venaient auparavant de disputer le prix. Nous les avons vus plusieurs sur une terrasse, qui avaient le corps frotté d'huile. On nous a promis qu'ils viendraient nous régaler chez le Consul de la vue de leur combat. Après le second chœur des trompettes nous nous sommes retirés. J'ai donné à l'astronomie le reste de la journée. J'oubliais qu'au sortir de chez le Dey, nous avons été voir l'amiral, qui était assis avec le capitaine du port sur la porte d'une espèce de corps de garde proche de la marine.

Du samedi 16 juin.

Ce matin le Dey a envoyé chercher le Consul et lui a dit que les soldats lui faisaient des plaintes de ce que la tartane qui était à la suite de l'escadre parcourait la rade fort près de terre, tantôt avec une voile, tantôt avec deux, et que c'était autant de signaux pour les esclaves dont deux s'étaient sauvés la veille, qui étaient sans doute sur les vaisseaux français. C'est un droit qu'ont les vaisseaux du Roi et un article des traités faits avec le Turc et les puissances de Barbarie que quand un esclave se peut sauver sur un vaisseau du Roi sans avoir été atteint, il est perdu pour son maître et recouvre sa liberté, mais la plainte portée au Dey était sans aucun fondement. Le Consul lui a répondu que la tartane pêchait le long de la côte, qu'elle n'était jointe à l'escadre que pour cela uniquement. Le Dey a répliqué qu'il n'en doutait point, mais qu'il priait de ne la plus envoyer si près de la terre, de peur de donner ombrage à sa milice. Ils ont moins de sujet que jamais de se plaindre, jamais les vaisseaux n'ont mouillé si loin. Ils sont à une lieue et demie de terre pour ménager les Turcs, et leur ôter tout soupçon. C'est pour la même raison qu'on n'est pas venu hier à terre faire de l'eau à cause de la solennité de leur Pâque, qui pouvait faciliter l'évasion de quelques esclaves.

Le Consul au sortir de chez le Dey a été dîner à bord du Léopard. Il s'était d'abord rendu à l'Espérance, mais M. Duguay qui allait dîner à bord du Léopard l'a mené avec lui. Il y avait un grand dîner de tous les capitaines. Le Consul nous a dit qu'on y avait fait fort bonne chère en gras et en maigre et qu'on n'avait point eu aux vaisseaux de nouvelles des deux esclaves sauvés. Il y a toute apparence qu'ils se sont noyés en chemin, ce qui arrive à la plupart des ceux qui entreprennent de se sauver à la nage, la chaîne qu'ils ont au pied les empêchant de nager, surtout quand le trajet est aussi long.

Nous avons été, M. Darcy, le Chancelier du Consul, un de ses parents et moi, à pieds nous promener hors de la ville du côté du nord. Pendant que nous nous reposions à l'ombre, deux Turcs qui nous ont vu nous rafraîchir sont venus nous demander du vin et il a fallu leur abandonner le reste de la bouteille. La campagne m'a paru belle. Nous avons vu au retour le cimetière des Chrétiens qui n'a rien de remarquable, et les sept tombeaux des sept deys, qui régnèrent, et qui périrent tous sept en un même jour. Ce sont de petits édifices octogones, à ce qu'il m'a paru, surmontés d'un petit dôme, je n'en ai pas assez approché pour distinguer rien de plus. J'ai dessiné un tombeau de Turc ordinaire, qui sont extrêmement simples : ce qui sort de la terre n'est qu'une petite éminence, en carré long d'un demi pied de haut, bâtie de briques ; sur cette plate-forme, il y en a une autre qui forme comme une seconde marche sur la première, mais moins exaucée, aux deux extrêmités de laquelle sont deux pierres plates posées verticalement, de la figure de la coupe d'un citron suivant sa longueur. J'ai oublié beaucoup de détails et de particularités concernant la ville d'Alger, ses fortifications, son commerce, ses forces maritimes. Cela trouvera sa place un autre jour quand j'aurai moins de matières.

Nous comptons voir demain chez le Dey un spectacle dans le goût des anciens, je veux dire les lutteurs, qui avaient fini leurs exercices, quand nous allâmes faire notre compliment. Ils sont venus ce matin dans la cour du Consul où ils ont lutté sur le marbre pour sable, aussi ne faisaient-ils que badiner et passer le premier choc où aucun des deux n'a été terrassé. On a jeté de l'eau sur le marbre et ils n'ont plus lutté qu'en rampant et couchés. Après leur combat ils ont mangé à faire peur, ce qu'ils avaient déjà fait un moment auparavant ; de là ils sont allés recommencer chez les Consuls d'Angleterre, de Hollande, de Suède où ils ont mangé de nouveau, et bu comme s'ils avaient été à jeun ; on leur donne outre cela une femme. C'est un usage établi dont ils se trouvent bien et qu'ils n'ont garde de laisser perdre.

Les deux esclaves sont sauvés à bord de nos vaisseaux. On n'a pas voulu en convenir pour ne pas chagriner les Turcs.

Du dimanche 17 juin.

On est venu nous avertir trop tard pour voir les lutteurs chez le Dey. Ils avaient commencé avant le jour et tout était fini avant six heures. On se lève ici tout ordinairement à trois ou quatre heures du matin, et à six heures du soir les boutiques sont fermées. Nous avons été entendre la messe chez les P. P. Missionnaires de Saint-Lazare, qui, comme je l'ai déjà remarqué, ont un petit observatoire, et bonne envie d'en faire usage, mais ils manquent d'instrumens. Ils ne sont que deux prêtres, dont le plus âgé est le plus ancien de son ordre. Il y a 34 ou 40 ans qu'il est à Alger. Il a succédé au père Le Vacher dans les fonctions de vicaire apostolique, qui fut mis à la bouche d'un canon dans le temps du bombardement. Son compagnon le P. Bateau m'a communiqué plusieurs observations de Physique sur le baromètre, l'aiguille aimantée, et la quantité d'eau qui tombe à Alger.

Notre Consul a été ensuite voir le Dey, qui lui a répondu très favorablement à ce qu'il lui a demandé. Il a considération particulière pour M. Delane qu'il a déjà vu ici, du temps de son oncle M. Dufault, et qu'il avait voulu retenir pour Consul. D'ailleurs la présence des vaisseaux du Roi, qui pourraient, si on se brouillait, empêcher le retour des corsaires qui sont en course, contribue peut-être à rendre le Dey plus traitable. Après dîner, j'ai fait partie avec le Chancelier du Consul, un de ses parens et M. de Cogolin, qui est venu de notre bord avec la chaloupe qu'on a envoyée faire de l'eau, de monter à cheval pour aller voir la petite maison de campagne du feu Consul, à une lieue de la ville ; ces petites maisons dont il y a une prodigieuse quantité aux environs d'Alger, se nomment ici jardins, comme on les appelle bastides, en Provence. Il y a un petit salon découvert en forme de dôme et soutenu par des colonnes, qui est très frais. C'est le lieu d'assemblée. Le reste de la maison est logeable et commode pour le pays. Le jardin est petit, et le tout ensemble ne m'a pas paru avoir plus de deux arpens. Il n'y a rien de peigné comme on le conçoit bien, il n'y a rien de régulier non plus ; le terrain qui est fort inégal ne le permettant pas. Il n'y a point de muraille en ce pays pour séparer les héritages, ce ne sont que des haies de figuiers de Barbarie, que les Français appellent ici raquettes. Cet arbre ou arbuste ou plante, car je ne sais quel nom lui convient le mieux, est connu dans nos serres de botanique d'Europe. Il n'est composé que de feuilles de la figure d'une raquette dont on leur a donné le nom, parsemée d'épines fort aiguës ainsi que la gousse de la fleur qui a l'air d'une tulipe jaune, mais plus fournie. Ces feuilles qui ont un demi doigt d'épaisseur, les plus minces, naissent les unes des autres et paraissent entées l'une sur l'autre tantôt par la pointe, tantôt par le côté. L'arbre entier n'est qu'un assemblage de feuilles de cette espèce dont les plus anciennes,

et les premières sorties de terre, se durcissent en grossissant, prennent la consistance et la couleur du bois et forment le tronc, dans lequel on ne laisse pas d'apercevoir les divisions des différentes feuilles dont il a été originairement composé.

En allant et en revenant nous passâmes sous le Château dit de l'Empereur. C'est un fort sur la montagne qui commande la ville. On assure qu'il a été construit en 24 heures par Charles Quint qui avait fait apporter d'Espagne tous les matériaux. Plus bas on rencontre un autre petit fort qu'on appelle fort de l'Etoile La porte par laquelle nous sommes sortis est du côté de l'Ouest, et se nomme la porte Neuve, en arabe Bedjedid (7).

Du lundi 18 juin.

L'interprète turc, ou plutôt le renégat français dont j'ai parlé, est revenu ce matin annoncer au Consul, qu'il n'avait jamais vu le Dey de meilleure humeur, qu'il lui avait donné des cerises, qu'il nous montrait, et lui avait parlé avec beaucoup de familiarité. Le Consul a profité de ce moment pour l'aller voir, et suivre ses négociations, il en est revenu fort content. Le Dey promet monts et merveilles. Pourvu qu'il tienne parole !

J'ai été voir l'hôpital français (des esclaves), il y a deux salles fort propres qui peuvent contenir trente à quarante lits. Il est tenu par les P. P. Trinitaires Espagnols, je me suis entretenu avec l'Administrateur en fort mauvais latin, mais son chocolat était fort bon. Ces Pères rachètent ici tous les ans un grand nombre d'esclaves de leur nation, qui est toujours en guerre avec les barbaresques. Les anciens rois d'Espagne ayant, dit-on, fait serment de ne jamais faire la paix avec les Maures. On dit que nous devons mettre demain la nuit à la voile, ce qui m'afflige beaucoup. J'ai écrit à M. Duguay, notre général, pour lui demander précisément des ordres. Il y a la même nuit de demain une éclipse de lune dont l'observation aurait pu remplacer celle des satellites de Jupiter que je n'ai pu faire et déterminer la longitude.

J'ai été cette après-midi à cheval au jardin d'un marchand anglais, où demeure le ministre anglais dont j'ai déjà parlé. Cette campagne est à peu près à la même distance d'Alger, que celle du Consul français. La maison est moins jolie, mais le jardin est mieux cultivé et moins brut, grâce aux soins du ministre

(7) Tollot (p. 32-33) parle aussi de cette excursion, mais sans détails. En ce qui concerne le Fort-l'Empereur, La Condamine renouvelle la confusion du P. Fau. Le Fort-l'Empereur a été commencé en 1545 à l'endroit où Charles-Quint avait planté sa tente quatre ans auparavant. Le fort des Vingt-quatre heures, c'est le Bordj Eulj 'Alî, construit en 1568 sur la plage de Bab-el-Oued.

qui s'est donné la peine de faire faire deux ou trois petites allées en terrasses, et de petits cabinets de verdure couverts de grenadiers et de chèvrefeuille où l'on est à l'abri des rayons du soleil. Toute la campagne est pleine ici de figuiers, tant de Barbarie que de ceux qui croissent en Europe, d'amandiers, de pêchers, de jujubiers, de grenadiers, d'oliviers, de caroubiers, je ne parle point de pommiers et poiriers. Il y a ici en outre des abricotiers ordinaires, une espèce particulière de petits abricots qui ne quittent pas le noyau, qui sont infiniment plus délicats et d'un goût plus relevé que les gros abricots. J'en ai conservé des noyaux pour essayer en France, si cette espèce ne pourrait se multiplier. En revenant nous avons rencontré quelques Turcs, qui allaient en partie fine avec une femme ou une fille de bonne volonté. Elle avait le visage découvert. Elle m'a paru brune, mais assez jolie, l'air riant et effronté à saluer, comme à Paris. En revenant on nous a montré proche la porte de la ville qui regarde le Nord et nommé Bebloued (8), vis-à-vis le cimetière des chrétiens, un petit pré où l'on brûle les Juifs, car il n'y a pas ici d'autre supplice pour eux. Les juges de leur nation, pour les fautes légères, leur font donner la bastonnade. Mais dès que l'affaire va devant le Dey, ils sont condamnés au feu. Ils sont ici dans une oppression, une dépendance et un mépris tels qu'on n'imagine pas qu'ils puissent rester. Si un Maure ou un naturel du pays frappe un Turc même en se défendant, le Maure est pendu, et si un Juif frappe un Maure même en parant des coups, il est brûlé sans miséricorde. Les esclaves chrétiens sont traités moins rigoureusement. Ils se battent tous les jours avec les Maures impunément, et quand c'est avec des Turcs, ils en sont quittes pour la bastonnade. Pour les Chrétiens de condition libre, on sait que par les traités, le Dey ne les peut punir que de concert avec le Consul de leur nation.

Je vais disposer tout pour l'observation de l'éclipse de lune qui doit arriver la nuit de demain (9), si nous restons ici, comme le vent qui ne nous permet pas de sortir de la rade me le fait espérer. Le Consul et M. Darcy qui devaient aller à bord cette après-midi, n'ont pu s'y rendre, Dieu veuille que le temps dure de même jusqu'à mercredi matin.

Du mardi 19 juin.

Il ne reste plus que moi à terre de tout ce qui est venu avec les vaisseaux. Notre Consul vient d'aller dîner à bord avec

(8) Bâb el-Wâd.

(9) Une éclipse de lune avait déjà été observée par le R. P. Fau en 1720. Cf. sa relation, que j'ai publiée dans la *Revue Africaine*, 3e-4e trim. 1940. N'ayant pu, à cette époque, corriger les épreuves, par suite de ma mobilisation, plusieurs coquilles s'y sont glissées. A la place de *bey*, il faut lire dey ; et le P. Fau était un mercédaire et non un jésuite.

M. Darcy. J'attends des nouvelles de ma lettre à notre commandant et des ordres pour partir ou pour rester. Tout est prêt pour l'observation de l'éclipse, et peut-être faudra-t-il tout laisser là.

Le vent a varié plusieurs fois dans la journée. Sur les cinq heures après-midi, on est venu me rendre réponse de notre général qui me mandait que j'étais le maître de rester à terre si je le voulais, mais qu'il appareillerait la nuit sans faute, si le temps le permettait, et que le canot qui avait ramené le Consul, m'attendait au port. Quand cette nouvelle est arrivée j'étais avec les P. P. Missionnaires et le Ministre anglais, qui étaient venus pour me trouver et m'aider à faire l'observation. Je commençais à espérer que je pouvais demeurer à terre sans aucun risque jusqu'à demain matin à l'ouverture des portes de la ville. Mais sur la réponse de M. Duguay, je n'ai pas cru devoir hasarder de demeurer. Il a fallu plier bagages, en diligence, démonter ma pendule, et serrer tous mes instrumens. Tout ce que j'ai pu faire a été de donner l'heure corrigée de ma pendule aux P. P. Missionnaires, qui m'ont promis de faire l'observation de leur mieux ; mais ils n'ont point de pendule à secondes, ni de grande lunette. Le Ministre anglais, qui fait beaucoup d'astronomie, qui a observé plusieurs fois, et qui m'aurait été fort utile, a pris le parti de s'en retourner à la campagne d'où il était venu exprès et moi de me rendre au canot qui m'attendait. Le Chancelier du Consul et la plupart des marchands français, m'ont accompagné au port. J'ai rencontré en chemin le Consul qui sortait de chez le Dey, où il avait été depuis son retour des vaisseaux. Tout s'était passé à merveille, le Dey lui avait tout accordé, et promis ce qu'il n'avait pas pu donner sur l'heure ; mais il s'est plaint de ce qu'on ne lui eut pas donné une fleur (ce sont les termes) tandis qu'il ne venait pas un vaisseau anglais ou hollandais, qui ne lui fît quelque présent.

La mer était fort grosse, mais le canot quoique excellent à la rame, avec quatorze rameurs a été près d'une heure et demie à gagner notre vaisseau. Tous nos Messieurs m'ont paru prendre part à mon affliction, d'avoir manqué l'observation de l'éclipse et plusieurs d'entre eux m'ont dit qu'à ma place, vu le temps qu'il faisait, ils auraient risqué de demeurer à terre, y ayant peu d'apparence qu'on mit de la nuit à la voile. J'en suis d'autant plus fâché, que je viens d'apprendre que M. Duguay en me voyant revenir, avait dit que je pouvais rester. M. le Marquis d'Antin, lui a parlé deux fois à l'occasion de ma lettre, pour appuyer ma prière, mais il n'avait rien changé à sa première réponse. De dépit je vais me coucher sans voir la lune, et la laisserai éclipser toute seule.

Du mercredi 20 juin.

Il était plus de trois heures, quand le Commandant a fait le signal pour désafourcher. J'aurais eu le temps de reste de me rendre à bord le matin, la longitude d'Alger en poche. Il faut tâcher de se consoler, mais j'ai encore le cœur bien gros. Le vent augmente et est toujours contraire, cependant le Général veut partir ; c'est notre manière de sortir de la rade, le vent debout nous fera des bordées. J'emporte une boussole montée en cuivre pour observer la variation de l'aiguille ; elle appartient aux P. P. Missionnaires, qui me l'avaient prêtée hier pour faire faire sur notre bord et dans la rade, l'observation avec le même instrument. Nos pilotes ayant trouvé la déclinaison de 11 degrés dans la rade, et les P. P. l'ayant observée plusieurs fois à Alger de 13 et notamment hier matin, ce qui pouvait venir de quelque mine d'aimant dont l'effet n'est point sensible dans la rade, surtout à une lieue et demie de terre, où nous étions mouillés. Mais un malheur n'arrive jamais seul, ni hier soir ni ce matin, le temps n'a permis d'observer le coucher ni le lever du soleil, mais il ne faut plus songer à faire la comparaison pour s'assurer avec le même instrument d'une différence si notable dans une petite distance.

De toutes mes observations astronomiques faites à Alger, la plupart me sont devenues inutiles, n'ayant pu observer l'éclipse de lune ; il n'y a que la latitude sur laquelle je puisse compter je crois. Je l'ai trouvée de 36 degrés 49 minutes et demie, les pilotes l'ont observée avec leur flèche ou arbalestine depuis 49 jusqu'à 50 ou 52 minutes, mais ils ne peuvent juger avec cet instrument qu'à plusieurs minutes près. Le ministre anglais m'a dit qu'il l'avait trouvée de 36 degrés 48 minutes. Les différences sont peu considérables et mon observation tient le milieu entre les deux extrémités... (10).

J'ai détaillé plus haut ce qui s'était passé entre le Dey, M. de Beaucaire et le Consul dans les différentes audiences. Je n'entreprends point de donner ici une idée exacte du gouvernement d'Alger, je n'y ai pas fait un assez long séjour pour m'en instruire parfaitement, d'ailleurs, assez d'autres voyageurs se sont étendus sur ce sujet, je vais seulement mettre par écrit, et dans l'ordre où les choses se présenteront à ma mémoire, ce qui m'est échappé en écrivant mon journal, lorsque j'étais sur les lieux.

---

(10) Nous ne reproduisons pas les sept pages qui suivent, simple relation du voyage en mer jusqu'à Tunis.

Du Dey d'Alger.

Alger est une espèce de république, le Dey qui en est originairement le Doge, peu à peu a usurpé toute l'autorité. Celui qui règne aujourd'hui est plus absolu que n'a jamais été aucun de ses prédécesseurs, mais il ne maintient son autorité que par une sévérité qui approche de la cruauté. Pour réprimer les moindres complots qui y pourraient donner atteinte, il a souvent sacrifié à ses soupçons ses meilleurs amis, ou pour parler plus juste, ceux des Grands du pays, avec lesquels il vivait le plus familièrement. Un mois ou deux avant notre arrivée, il en avait fait étrangler trois, qui peu auparavant avaient toute sa confiance, ou qui paraissaient l'avoir ; car il serait très imprudent à lui d'en prendre en personne. Il vit dans une défiance perpétuelle de tout ce qui l'approche, et ressemble en cela au Pigmalion de Télémaque, avec cette différence, que tout autre en place du Dey, serait obligé d'être aussi méfiant que lui. On lui rend la justice qu'il n'a point cherché à se faire ce qu'il est, et qu'il a même résisté, quand on l'a mis en place, et je n'ai pas de peine à le croire. Il était général de la cavalerie et avait une grande considération.

En montant à la souveraine puissance, il a perdu la liberté et est plus esclave qu'aucun de ceux qui le servent. Il n'oserait sortir de son palais qu'on appelle Maison du Roi, qui est tout à la fois, comme du temps de nos anciens monarques, et la demeure du souverain et le lieu où il rend la justice. Le Dey a une autre maison qui lui appartient comme particulier, dans laquelle logent ses femmes et ses enfants, mais il n'oserait y aller de peur qu'on ne croie qu'il leur porte son trésor amassé aux dépens de la République, et depuis huit ans qu'il règne, on assure qu'il n'est sorti que quatre ou cinq fois, deux ou trois fois pour aller à sa maison voir ses femmes, et deux fois pour aller visiter la Marine, encore n'était-on prévenu de rien, et revint par un autre chemin pour éviter le sort de son prédécesseur, qui fut tué à coups de fusil, près de la porte de la ville, en revenant du port. Il est dans une appréhension perpétuelle de quelque soulèvement, et est souvent obligé de faire, par condescendance pour son Divan et pour sa Milice, des choses contre son gré. Il s'en explique assez ouvertement, et dans une des audiences particulières où je me suis trouvé, il nous a parlé des sept Deys qui avaient été tués en un jour et nous disait qu'il n'était pas le maître. Peut-être affectait-il de parler ainsi pour s'autoriser à refuser une partie de ce qu'on lui demandait ; aussi lui répondait-on toujours qu'il était despotique et que par là on flattait sa vanité. Lors de la première audience particulière, il avait été question de la manière dont il recevrait M. de Beaucaire, savoir s'il aurait ou non son chapeau sur la tête. Le Dey tint bon sur cet article et dit au Consul que cela lui était impossible, il ferait soulever tous ses soldats ; que pour lui il souhaiterait le pouvoir faire, et que s'il était en campagne ou en un lieu où il pût s'abstenir de ce cérémonial il courrait au-devant de M. de Beaucaire pour l'embrasser et le prévenir. On n'insista point sur cet article, qui retarda d'un jour l'audience. M de Beaucaire ne voulut point que cela arrêtât la négociation. Il parla assis dans une chaise à bras et découvert à l'audience particulière qu'il eut dans le corridor au second étage, et debout les deux fois qu'il parla au Dey sous la galerie découverte au fond de la cour dont j'ai parlé, qui est le lieu où le Dey assemble son Divan et rend la justice. Ricaut dans son histoire de l'Empire ottoman rapporte que c'est faire affront aux Turcs, que de se découvrir devant eux. Ils ont changé de cérémonial à Alger sur cet article, c'est à ce qu'on m'a assuré par l'imprudence de quelques esclaves français, gens de nom, que l'on m'a nommés, qui, pour faire leur cour au Dey pendant leur captivité, lui dirent qu'en France, c'était une grande incivilité que de paraître le chapeau sur la tête. Depuis ce temps, dit-on, ils sont devenus plus près regardant, et exigent même qu'on se découvre en passant devant la porte de la Maison du Dey. M. de Florensac à la première audience, pour être entré dans la cour son chapeau sur la tête, reçut d'un chaoux un avertissement assez brusque par un coup de baguette sur le bras. Une fois en passant devant la porte du Dey avec un marchand français, je ne me découvris point comme lui, feignant d'ignorer la coutume. J'entendis un Turc ou un Maure qui disait en espagnol : celui-là n'a pas ôté son chapeau.

Langue Franque.

Le Moresque est la langue du Pays. Les Turcs parlent turc entre eux, mais la langue dont se servent les uns et les autres pour se faire entendre aux Européens, est ce qu'on appelle la langue franque. On dit qu'on la parle dans tout le Levant, et dans tous les ports de la Méditerranée, avec cette différence, que celle qui est en usage du côté de Tripoli, et plus avant vers le Levant, est un mélange de Provençal, de Grec vulgaire, de Latin et surtout d'Italien corrompu, au lieu que celle qu'on parle à Alger, et qu'on appelle aussi petit Moresque, tient beaucoup plus de l'Espagnol, que les Maures ont retenu de leur séjour en Espagne. On assure même qu'il y a dans les terres, en plusieurs endroits de Barbarie, où le bon espagnol s'est conservé et la plupart des Maures l'entendent. On ne se sert presque pas des des infinitifs dans le jargon qui s'entend aisément quand on est accoutumé à l'accent, surtout quand on sait le latin. C'est celui des divertissements turcs du *Bourgeois gentilhomme* et de l'*Europe galante*.

Ancienne Noblesse parmi les Maures.

Il y a à Alger parmi les Maures qui y sont établis des familles très anciennes. Il y en a surtout une, très nombreuse qui descend des anciens Rois Maures de Grenade. L'un des chefs de cette famille, vint rendre visite au Consul pendant que j'y étais. Ils sont considérés de ceux de leur nation, à raison de leur naissance ; mais les Turcs ne mettent de différence entre eux et les gens de la lie du peuple, qu'à proportion de leurs biens et facultés. Comme ceux dont je viens de parler sont riches et puissants, et qu'ils ont plusieurs vaisseaux en course dont ils sont armateurs, ils sont considérés des Turcs. On m'a dit aussi que ceux de cette maison ne se mésalliaient point, et que, comme elle est très étendue, ils ne se mariaient qu'entre eux. Celui que j'ai vu chez le Consul se nommait Ben Amar, je ne sais quel est le nom de sa maison.

Alger très peuplée.

Alger est une ville fort peuplée, les rues y fourmillent de monde, quoique dans la saison présente la plupart des particuliers fussent à la campagne. Outre que les camps sont partis, c'est-à-dire que les gens de guerre sont dehors. Tous les ans au printemps, le Dey forme trois camps de ses troupes qui pénètrent dans les terres, l'un du côté de l'Est, l'autre du côté de l'Ouest et l'autre vers le Midi. Ils vont d'abord dans les villages, pour faire payer aux Maures le Carach (11) ou le tribut ordinaire qu'ils doivent au Dey. Ils se répandent ensuite dans la montagne et dans le pays inhabité, jusqu'à ce qu'ils aient rencontré le camp des Maures, et qu'ils les aient forcés de satisfaire à la contribution. On dit aussi que les troupes qui partent d'Alger dans cette saison, vont renouveler la garnison que les Turcs entretiennent dans les places et les forts qu'ils ont sur la côte et dans les terres (12). Outre les Maures qui sont les naturels du pays et les Turcs qui en sont les conquérants il y a, à ce qu'on assure, plus de dix mille Juifs dans Alger, la plupart fort misérables. Il faut qu'ils le soient beaucoup pour rester dans un pays où ils sont aussi maltraités. Ainsi que je l'ai déjà remarqué, un grand nombre travaille en orfèvrerie, et les autres font leur métier de juifs, en exerçant le change et la banque et en rognant les piastres, au risque de se faire brûler.

(11) Le *kharadj* turc, payé par les raïas. En Algérie on l'appelait *hokor* ou *gherrama*.

(12) La garnison s'appelle *nouba* (tour), parce que les soldats sont relevés tous les ans.

Monnaies du pays.

Les monnaies d'or dont on se sert dans le pays sont les sequins ou sultanins.

Celles d'argent sont les piastres et demi-piastres sévillanes qui valent 4 frs 16 et 18 sols de France (13).

Il y a une sorte de piastre qui est une monnaie imaginaire comme nos livres de France. Celle-ci qu'on appelle petite piastre ou piastre tout simplement pour la distinguer de la piastre sévillane, représente notre écu et vaut environ 3 frs 12 sols de notre monnaie, telle qu'elle est aujourd'hui à 48 frs le marc.

La petite piastre se divise en trois pataques, autre monnaie imaginaire, qui répond à nos livres françaises ou aux florins de Flandre et de Hollande. La pataque étant le tiers de la piastre, vaut notre pièce de vingt-quatre sous. La petite monnaie du pays qui est peut-être la seule qui y soit fabriquée, sont de petits morceaux de laiton blanchi, taillés irrégulièrement, de la forme d'un carré long, très minces, sur lesquels sont empreints quelques caractères turcs ou arabes. On prétend qu'il y en a quelques-uns qui sont d'argent, qu'ils devraient tous en être, et qu'ils ne sont remplis d'alliage que par la mauvaise foi du Prince, qui s'est servi de ce moyen pour s'enrichir, par la persuasion d'un favori. On appelle cette monnaie aspre. La petite piastre en vaut sept cents ; il en faut à peu près dix pour faire un para, ou un sou de France. Il suffit de savoir qu'une monnaie si basse a cours, pour en conclure la misère de ce peuple ; ils vivent pour cinq ou six aspres par jour. Cependant hors les choses nécessaires à la vie, tout est cher à Alger, du moins pour les étrangers, et je n'ai pu faire faire un gnomon pour une méridienne, composée d'une plaque de tôle ronde comme le creux de la main et d'une verge de fer grosse comme le petit doigt, longue d'un pied, à moins d'un écu qui vaut près de six cents aspres de leur monnaie.

(13) Rappelons quelle est la monnaie française à cette époque : la livre, ou franc, vaut 20 sols, ou 240 deniers.

La valeur des monnaies à Alger au XVIIIe siècle prête à beaucoup de confusion. Le sequin barbaresque vaut 1/2 piastre de la Rose, soit 8 pataques 1/2, ou 9 livres, 11 sols, 3 deniers.

La petite piastre vaut trois pataques, ou 3 francs 12 sols.
La pataque (1/3 de piastre) vaut 22 sols 6 deniers.

Sur la valeur des monnaies, nous disposons, en manuscrit, du Livre de raison de Joseph Blanc (Arch. Chambre de Commerce de Marseille, I, 72). Sur la valeur réelle des monnaies, en espèces ou en lettres de change, on trouve des renseignements précis, pour la période 1755-1775) dans un important manuscrit : *Mémoire sur le commerce des Français à Alger dans le XVIIIe siècle*, Ms. Chambre des Députés, N° 1140.

COMMERCE.

Le commerce n'est pas fort considérable à Alger. La Provence en tire des laines, des huiles pour le savon, et de la cire qui vient d'un endroit de la côte qu'on nomme Bougie. Je ne sais si le nom de bougie en français en tire son étymologie. Quoi qu'il en soit, la cire qui en vient en abondance est jaune ; ils ne savent pas la blanchir. C'est en France qu'on la prépare, ou dans les autres lieux où on la transporte. On m'avait promis de me mener dans quelques boutiques voir travailler en broderie sur du maroquin et à quelques autres ouvrages, mon départ précipité m'en a empêché. Ce sont quelques marchands français, anglais et hollandais qui y font tout le commerce. Les Algériens sont tous soldats ou pirates. Depuis peu, outre les Consuls de France, d'Angleterre, de Hollande, les Suédois y en ont envoyé un, et ont fait un traité de paix et de commerce avec les Algériens. Ils l'ont acheté à force de présens, de munitions de guerre et de marine. Les Anglais et les Hollandais en font autant, et quoique nos traités n'en fassent aucune mention, par un article secret, il est arrêté qu'on leur fournira tous les ans, un certain nombre de câbles, d'ancres et de voiles. Comme les gens ne vivent que de leurs prises sur mer, il paraît juste qu'en se mettant par la paix à l'abri de leurs courses, on achète les avantages, en leur fournissant ce qui leur est nécessaire pour la navigation. Si les princes de l'Europe voulaient s'entendre, il serait aisé, je ne dis pas seulement de se rendre maîtres d'Alger, ce qui leur serait peut-être plus à charge qu'à profit, mais d'obliger les Algériens à quitter leurs métiers de pirates, à cultiver leurs terres et à se livrer au commerce. Le terrain y est bon, et si les Maures n'étaient pas découragés par le pillage des soldats turcs, la plupart des terres ne resteraient pas en friche comme elles sont.

VIANDE SÉCHÉE.

La nourriture ordinaire est le riz. Ils sont aussi dans l'usage de couper la viande en morceaux longs qu'ils mettent dessécher au soleil pour la conserver (14).

ASPECT D'ALGER.

Alger ressemble de loin à une carrière de pierres blanches, la ville s'élève en amphithéâtre sur un coteau dont la pointe s'avance au nord dans la mer, et forme le cap de Caxine. La ville s'étend Est et Ouest, et paraît de loin avoir la forme d'un

(14) Il s'agit sans doute de viande de chèvre, suivant un usage répandu dans tout l'Orient (la *pastrama*).

hunier de vaisseau. J'ai parlé de la construction intérieure des maisons. Dehors elles paraissent assez mal bâties ; elles sont de briques mal liées avec du mauvais ciment, qui est le même qu'ils emploient à leurs terrasses. La plupart des murailles sont blanchies avec la chaux, jusqu'à une certaine hauteur. Il y a, près de la maison du Dey et dans quelques endroits, des cafés, où je ne suis point entré ; ils m'ont paru de grandes salles voûtées soutenues de colonnes. On s'y entretient de nouvelles comme en France. Les politiques oisifs et autres fainéants s'y rassemblent souvent. Le germe des soulèvemens et des révolutions y sont éclos ; aussi sont-ils remplis des espions du Dey, et de tout ce que j'ai vu à Alger, c'est ce qui m'a le plus rappelé l'idée de Paris. J'ai passé devant plusieurs mosquées. Il n'est pas permis aux chrétiens d'y entrer sous peine dit-on, de mort, ou de se faire Turc. Ils sont ici plus superstitieux et plus attentifs sur cela, qu'à Constantinople, où il suffit pour y entrer de quitter ses souliers. Le jour elles sont toujours ouvertes et ressemblent assez, autant qu'on peut juger au coup d'œil, à une église chrétienne sans tableaux, ni ornemens, dont le pavé serait couvert de nattes de jonc. Les porteurs de faix, ou gens chargés ont dans les rues de la ville, le même droit que les charrettes chargées ont en France sur les grands chemins, et les porteurs de chaise à Paris ; ils crient : *batie, batie,* ce qui veut dire gare ! et n'ont aucune considération pour qui que se puisse être. C'est encore bien pis, quand on rencontre des femmes à équipage. Cet équipage est une mule, une rosse, ou une bourrique qui porte sur le dos une espèce de siège ou de boîte carrée. Car tout ce qu'on voit est une étamine blanche qui enveloppe la chaise et la femme, dont à peine aperçoit-on quelque fois le sommet de la tête. On juge bien que cet attirail et le Maure qui le conduit ne laissent pas de place de reste, dans des rues aussi étroites que le sont celles d'Alger, et s'il ne se trouvait quelque porte ou quelque coude, on ne saurait réellement où se mettre. Aux heures de la prière à Alger, comme dans toutes les villes mahométanes, un homme chargé de ce soin monte à chaque minaret, et par les quatre côtés successivement, avertit le peuple par de grands cris. Cela leur tient lieu de cloches. Si elles étaient en usage chez eux les Algériens n'en iraient pas chercher loin, il en reste huit de celles qu'ils ont enlevées d'Oran, quand ils l'ont pris sur les Espagnols, qui sont encore sous une des portes d'Alger (15). On dit qu'ils en ont fondu plusieurs autres. Il y a à Alger des lieux de commodité et on ne jette pas comme à Toulon les ordures

(15) Ces cloches pendaient au sommet de la Bab el-Dzira, qui a été démolie en 1870. Le texte de La Condamine montre qu'elles avaient été transportées là après la première prise d'Oran en 1708, et non après la reprise définitive de cette place en 1791.

dans les rues. Elles sont si étroites qu'il n'y aurait pas où poser le pied. En général Alger n'est peuplé que de canaille. Les Maures sont des misérables, et les Turcs qui viennent tous les ans de Constantinople s'y établir, sont de vrais bandits. Ils ne subsistent tous que de leurs rapines et piraterie. C'est pour cela qu'il est fort singulier qu'on soit plus en sûreté chez soi que dans un pays chrétien, surtout le plain-pied de terrasses offrant une facilité infinie de passer d'une maison à l'autre. On m'avait assuré que mes instrumens n'y couraient aucun risque et qu'il était inoui qu'on y volât dans les maisons, ni par les terrasses. Effectivement toutes mes affaires ont resté sur celle du Consul à la discrétion des voisins, et on n'a touché à rien. La promptitude, la sévérité et le peu de formalité de la justice procurent cette sécurité. On coupe la main au[x] voleur[s] et on la leur pend au cou ; on les exécute à mort. Les esclaves ne sont point maltraités à Alger, à moins que le hasard ne les ait fait tomber entre les mains de quelque patron extraordinaire, mais en général ils [le] sont assez doucement. Quand ils ont quelques talents, ou quelque métier, et un peu d'esprit, ils se rendent quelquefois nécessaires, deviennent les maîtres de la maison, ont la confiance entière du patron et couchent avec sa femme, ce qu'ils peuvent avec sûreté lorsqu'ils sont d'accord avec elles, sans courir les mêmes risques que les étrangers (16). Alger se sent encore des bombardemens. Il y a des maisons qui ne sont pas encore rétablies. Il serait aujourd'hui plus difficile à bombarder qu'autrefois. Le môle est bordé de grosses pièces de canon. Le fanal, qui est un fort à l'entrée, a des batteries l'une sur l'autre. J'ai vu un canon de 22 pieds, l'embouchure 10 pieds, donné par le Sultan Selim, dont le nom est gravé sur la pièce en caractères Turcs (17).

Il y a plusieurs forts qui défendent la ville, un au nord à quelque distance de la ville, qu'on appelle le fort des Anglais, bâti depuis quelques années, pour défendre un endroit de la rade assez éloigné de la ville, où les batimens anglais, venaient quelquefois mouiller. Outre le fort de l'Empereur et le fort de l'Etoile dont j'ai parlé plus haut. Notre Chancelier m'a assuré qu'on pouvait sans aucun risque chasser seul à deux ou trois lieues de la ville. Le plus sûr est cependant de prendre un Maure pour escorte et pour guide. L'architecture du Pays est moresque

(16) Le danger était le même. Cependant ce que nous dit La Condamine sur la situation privilégiée de certains esclaves, est confirmé amplement par les Mémoires de Thédenat, que j'ai publiés dans la *Revue Africaine*, 1948.

(17) Sur ce canon, qui fut transporté plus tard à Brest, voir les *Feuillets d'El Djezaïr*, t. II, p. 40 et t. V, p. 30 et 51.

ou gothique. Ce que j'ai remarqué de plus singulier est le ceintre des arcades qui soutiennent les tribunes en dedans des maisons. Ce ceintre est presque les deux tiers d'un cercle, au lieu que nos voûtes ordinaires ne passent pas le demi-cercle. Ils les construisent fort adroitement, et n'ont pas d'autre charpente pour étayer la voûte, jusqu'à ce qu'elle soit fermée, que de simples cannes de jonc.

UNE VERSION INÉDITE DE L'ENTREVUE DE LA TAFNA

La Bibliothèque de Genève possède, dans l'un de ses riches fonds d'archives privées, divers documents concernant Abd-el-Kader (1). Ceci n'est point pour surprendre, et il n'y a là nul effet du hasard : les Genevois ont dès longtemps porté leurs regards bien au-delà de l'Europe et manifesté une curiosité quasi universelle, où convergeaient le goût de connaître et le sens des affaires. Et dans laquelle le monde méditerranéen a toujours occupé une place de choix. Au XVIIIe siècle la Méditerranée est, non seulement le théâtre des aventures du « chevalier » Dunant, du Portugal à la Turquie, mais surtout l'une des bases essentielles de la fortune genevoise ; la « République de Calvin » y est partout présente, à Naples, à Gênes, à Livourne, à Marseille — où ses négociants, comme le célèbre Necker de Germany, se livrent entre autres trafics à la traite des blés du Levant et de Barbarie —, et jusqu'à Constantinople où une petite colonie assure la vente des produits de son industrie horlogère. Au XIXe siècle, ces mêmes milieux sont naturellement sensibles aux grands phénomènes politiques ou économiques qui, telle la conquête de l'Algérie, bouleversent la structure du bassin méditerranéen. Prompts à s'y intéresser, aussi, à investir des capitaux dans les terres conquises : l'exemple d'Henri Dunant le prouve assez, grand faiseur de projets encore que médiocre réalisateur, avec ses participations aux grandes affaires — moulins de Djemila, Compagnie de Sétif, etc. (2).

Le texte que nous présentons ici est l'œuvre d'un officier suisse, le capitaine de Muralt, envoyé en Algérie pour suivre les opérations, à l'instar d'autres militaires étrangers, selon la pratique classique des états-majors. Sans doute n'apporte-t-il aucune « révélation » et peut-il paraître complément assez mince aux documents déjà publiés (3). Son intérêt, cependant,

(1) Bibliothèque publique et universitaire, Fonds Eynard, Ms., 1910.

(2) Cf. Ellen Hart, « *Man born to live* ». First full biography of the founder of the Red Cross Henry Dunant, Londres, 1953.

(3) Georges Yver, *Documents relatifs au traité de la Tafna*, Coll. doc. inédits sur l'histoire de l'Algérie, 2e série, Alger 1924.

est double. Il donne le point de vue d'un observateur « neutre », chose non négligeable en une négociation que Bugeaud a tout fait pour obscurcir. Il confirme pleinement cet aspect qu'a si fortement dégagé M. Emerit (4) : le climat à la fois de hâte et d'incertitude dans lequel Bugeaud a traité. On remarquera en particulier ces phrases de Muralt, « Bugeaud voulait à tout prix rencontrer Abd-el-Kader », « pas la moindre garantie, notre position n'était pas favorable pour en exiger... ». C'est bien, comme l'écrit M. Emerit, l'attitude de l'homme qui « au lieu d'imposer le traité ... le sollicita ». Il n'est pas indifférent de voir, sous la plume d'un officier de son escorte, avec quelle légèreté et quelle ignorance il allait à la rencontre de l'émir.

Louis DERMIGNY.

(4) *L'Algérie à l'époque d'Abd-el-Kader*, même coll., 2e série, Paris 1951, pp. 139-140.

Entrevue de La Tafna entre le Général Bugeaud et son Etat-Major et Abd-el-Kader

Racontée par le Capitaine Amédée de Muralt

31 Mars 1837.

Préparatifs pour notre rendez-vous convenu avec Abd-el-Kader pour le lendemain : on doit partir à 6 heures ; ont doit se rencontrer au camp de l'Iser (*sic*) ; on ne sait s'il sera seul ou avec son armée. Nous nous réjouissons tous de la journée de demain, ce sera une récompense pour le temps si sottement passé à la Tafna.

1er Juin.

Bugeaud passe à 6 h. 1/4, nous montons à cheval et bientôt nous avons rejoint l'Etat-Major ; les opinions étaient différentes, on se demandait si l'Emir tiendrait parole ; au milieu de cette discussion, son premier ministre vient présenter une lettre au général ; Abd-el-Kader réclamait de plus amples éclaircissements sur le prix des armes et de la poudre que la France devait lui livrer et dont il avait été stipulé qu'elle seule serait son fournisseur (les articles de paix ne disaient pas à quel prix les munitions seraient remises). En voyant arriver cet envoyé nous nous dîmes tous : « il ne viendra pas ».

La lettre lue, Bugeaud lui fit répondre qu'il était las de ces retards perpétuels, qu'il avait avec lui la moitié de ses troupes et qu'il l'invitait à une bataille : le ministre repartit au galop avec notre interprète. L'Emir se trouvait encore fort loin de ses cantonnements ; notre marche dura encore trois heures ; nos bataillons avaient passé l'Iser et se trouvaient sur deux rangs de bataille comme la cavalerie, c'était dans le but de tromper l'ennemi sur nos forces ; l'artillerie était en première ligne ; nous restons trois heures dans cette position. Une vingtaine d'Arabes seulement restaient immobiles en observation très loin, ils prévenaient sans doute Abd-el-Kader de ce qui se passait chez nous.

Je me trouvais avec Torins, le petit docteur et quelques autres près du Général Bugeaud qui était étendu et dormait par terre.

Quelques Arabes nous amenèrent des bœufs de la part de l'émir ; c'était un présent en retour à du café et du sucre que nous lui avions envoyé la veille, Bugeaud les accepta fort disgracieusement. Personne ne doutait qu'Abd-el-Kader ne se moquât de nous tous. J'en voyais rire plus d'un aux dépens de notre chef, on se disait à l'oreille qu'il se préparait à recevoir un fameux soufflet.

Bugeaud s'étant réveillé, Combe devenu général, s'approcha pour lui parler ; conversation intéressante, je n'en ai pas perdu un seul mot : — Dieu ! que de tâtonnements, que d'incertitudes dans toutes ses opérations, je voyais bien qu'il n'avait pas de plan fixe. Combe l'encourageait de poursuivre l'ennemi, de ne faire qu'une campagne de huit jours puisque les vivres et les moyens de transport n'en permettaient pas une plus longue. Ils ne purent tomber d'accord, Bugeaud s'écriait : « Que sommes-nous devenus en quelques jours réduits à l'impossibilité de faire la guerre, mes ordres ne sont pas exécutés : je serais le premier à marcher, je suis brave comme un autre, mais nous ne le pouvons.., cette guerre est bien difficile ». Je le voyais ainsi irrésolu sur le parti à prendre si la paix venait à ne pas être conclue. Pendant cette conversation notre interprète Bramscha (syrien) revient au galop, son cheval était rendu. Eh bien ! lui demanda-t-on de toutes parts, vient-il bientôt ? où est-il ? que fait-il ? que va-t-il nous répondre ? « Il a quitté son camp avec toute son armée au moment de notre arrivée, dans deux heures il peut être près de nous ». Cette nouvelle mit tout le monde au comble de la joie, mais personne n'était transporté comme Bugeaud. Le front de notre armée était changé. Bien recevoir l'ennemi et lui imposer était notre but. Bramscha se mit à écrire les conditions de paix, je l'observais de près, on me dit qu'il rédigeait à merveille. Trois heures se passèrent encore... pas d'Abd-el-Kader. Soldats et officiers étaient également impatients de rentrer dans leurs quartiers. Bugeaud renvoya plusieurs fois des officiers qui cherchaient à rester près de lui et qui quittaient le front du bataillon. Les spahis étaient sur une haute montagne d'où ils nous dominaient ; j'allais les rejoindre, je m'y trouvai avec les cavaliers de Mustapha (lui n'y était pas). L'armée avait gardé la même position. Bugeaud impatienté la quitte avec son Etat-Major et quelques autres ; je les regardais depuis la hauteur où je me trouvais et dont ils avaient à faire le tour.

L'armée arabe se trouvait à une lieu de distance, placée sur différentes hauteurs ; ce pays était montagneux, bien cultivé, la vue planait au loin sur d'immenses champs de blé ; il survint une forte pluie qui dura une demi-heure. Je vis Bugeaud et son petit groupe se diriger vers les masses imposantes, formidables de l'armée arabe, je me hâtai de rejoindre l'Etat-Major. Bugeaud voulait à tout prix rencontrer Abd-el-Kader. Quelques chefs arabes vinrent à notre rencontre en nous invitant à les suivre ; nous

nous rapprochâmes d'une hauteur sur laquelle se trouvait un groupe de cavaliers ; nous nous disions : « Ce sera lui, enfin nous allons le trouver » ; nous étions à une lieue de notre armée, elle ignorait où nous étions allés. A mesure que nous arrivions près du sommet de la colline, ces cavaliers que nous avions vu de loin, disparaissaient ; l'armée ennemie n'était plus qu'à cinq minutes de nous. — Deux officiers d'ordonnance dirent à Bugeaud : « Général, nous nous exposons trop, arrêtons-nous ». Bugeaud leur répond : « Il n'en est plus temps... ». — Dans cet instant, Abd-el-Kader paraît à vingt pas de nous, entouré de 150 chefs, monté sur un cheval superbe dont quatre Maures tenaient les brides, ce cheval ne discontinuait pas de marcher sur ses jambes de derrière ; il était plus beau qu'un dieu de l'antiquité ; ses chefs l'entouraient en formant un demi-cercle, la musique en tête. Il nous surprit ainsi ; je ne savais sur quoi fixer mes regards ; Abd-el-Kader, ses chefs, son armée étaient là devant nous et captivaient notre attention. Notre vie à tous était entre ses mains, nous défendre eût été de la folie, nous n'aurions plus eu le temps de tirer nos pistolets ; le fier Emir n'abusa pas de sa position, sa conduite fut aussi noble que ses discours ; ses pensées et ses réponses si pleines d'intelligence montraient autant de bon sens que de fierté ; il traita le général sinon d'égal au moins d'inférieur ; nous l'admirâmes tous dans sa simplicité ; il est d'une taille médiocre, petite moustache, yeux bleus, rien de particulier à la physionomie ; un burnous brun foncé le couvrait. Le groupe d'Abd-el-Kader s'arrêta à quinze pas, nous de même ; nous étions au nombre de 25.

Bugeaud fait quatre pas en avant, espérant que l'Emir n'en ferait pas moins, il l'y invite même d'un signe de tête, mais Abd-el-Kader reste immobile, Bugeaud s'approche alors et lui tend la main, l'Emir la reçoit mais d'un air fier et hautain ; nous nous regardâmes tous, le moment était critique ; nous pouvions leur supposer de perfides intentions ; d'autres officiers ont été un jour massacrés dans de pareilles circonstances. Bien des cœurs étaient glacés ! J'étais trop absorbé pour bien réfléchir. Bugeaud quitte son cheval en même temps que l'Emir qui aussitôt s'assied à terre : notre cher Général suivit involontairement son mouvement.

L'Emir était à droite de son armée, Bugeaud à sa gauche, puis l'interprète et le premier ministre, 8.000 cavaliers sur les trois différentes hauteurs entrecoupées par des vallées ; notre armée à une lieue derrière une montagne, les spahis sur la crête de cette montagne. Le plus morne silence régnait autour de nous. Bugeaud prit enfin la parole et lui parla à haute voix par l'entremise de l'interprète ; leur conversation dura 3/4 d'heure. — Après quelques paroles échangées de part et d'autre sur la reconnaissance qu'Abd-el-Kader devait faire du roi des Français comme

souverain de l'Afrique, l'Emir se plaignit à plusieurs reprises de ce que le général Trézel, je crois, avait rompu la paix qui de sa part avait été tenue inviolable ; on lui demanda des otages. — « Les mœurs arabes doivent vous suffire, répondit-il, puis j'en réclamerais aussi de vous ». Il demanda une seconde fois par écrit et d'une lettre à part, les conditions auxquelles il aurait la poudre et les armes que la France devait lui fournir : « Mais que diable, dites-lui donc que nous ne sommes pas des enfants, il aura ses fournitures au prix de l'armée, l'article que nous avons conclu doit lui suffire ».

Abd-el-Kader exprima le désir que Tlemcen fût évacuée le plus vite possible, Bugeaud le lui refusa pour le moment, puis il dit à l'Emir qu'il aurait désiré que les deux armées se fussent rencontrées pour fraterniser, mais l'Emir répondit que c'était trop tard.

Les conditions du traité de la Tafna furent 5.000 bœufs, 6.000 fanègues d'orge et de blé ; tout cela en belles promesses, pas la moindre garantie, notre position n'était pas favorable pour en exiger ; la rupture aurait pu nous couper la tête.

Bugeaud se relève enfin, Abd-el-Kader ne s'en embarrasse pas, le premier, blessé, le prend par la main et le soulève ; il sourit, prenant la chose pour une politesse. Bugeaud vient à nous en disant : Est-il fier ! mais je l'ai bien forcé de se lever après moi ; Abd-el-Kader [n'est] pas plutôt sur pieds qu'il s'élance sur son cheval, et sans dire adieu, sans même tourner la tête, il part au galop ; son cheval fit plus de vingt pas sur ses pieds de derrière, les chefs exécutant la même manœuvre le suivirent de près, et au même moment toute son armée lui cria des vivats synonimes (*sic*) de Vive le Roi, de la droite à la gauche ; ce mouvement fut très imposant, mais plus d'un parmi nous se demanda : A ces cris vont-ils venir nous couper la tête ?

Je me tournais cent fois encore pour regarder une dernière fois cette armée arabe et son chef que j'avais été si heureux de voir.

La nuit tombait, il était 6 h. 1/2 et nous partîmes pour rejoindre notre corps d'armée.

6 novembre 1848.

A. D. M.

COMPTES RENDUS

VILLOT (Roland), *Jules du Pré de Saint-Maur* (1813-1877), Oran, 1954, 138 pages in-12.

L'étude économique d'une grande concession agricole en Algérie serait intéressante. Mais, si les anciennes familles livrent volontiers aux historiens leur arbre généalogique, elles ne communiquent pas leurs vieux livres de comptes. C'est pourquoi sans doute M. Villot s'est généralement borné, dans cette plaquette, à retracer le rôle politique du grand colon d'Oranie, J. du Pré de Saint-Maur, gentilhomme catholique et légitimiste, qui n'a pas dédaigné d'accepter des mains de l'empereur 1.434 hectares, où il pratiqua surtout la culture du coton, très encouragée par l'Etat.

Il siégea au Conseil général de 1857 à 1874 et le présida pendant cinq ans. La popularité acquise en combattant les bureaux arabes lui permit de réunir le plus grand nombre de voix aux élections municipales d'Oran en 1867. Mais les colons algériens étaient bien trop républicains pour en faire un député. M. Villot ne s'en console pas (1).

Cependant, à lire les écrits du grand colon d'Arbal, on constate que la « liberté » réclamée par lui avec véhémence, c'était la possibilité d'acheter à vil prix la terre des Arabes.

Il fonda la Société qui se fit adjuger la construction du barrage de l'Habra et les 24.000 hectares des marais de la Macta, qu'il aurait voulu mettre en valeur. Aucune précision nouvelle sur cette entreprise, qui n'eut pas de chance.

Tout compte fait, cette biographie dégage assez bien la physionomie du personnage. Elle n'est pas inutile ; bien que les dithyrambes rendent le lecteur assez méfiant.

EMERIT.

(1) Page 62 on parle d'un gouverneur général de l'Algérie en 1859. Le poste avait été supprimé l'année précédente.

Carte schématique historique et militaire de l'Algérie et de la Tunisie, établie par ordre du général Calliès, commandant la Xe Région Militaire.

Cette carte a été dressée par le colonel Reyniers, dont on connaît les beaux travaux d'archéologie. C'est dire que, si schématique qu'elle soit, elle rendra de grands services aux historiens et aux chercheurs. Les localités où se déroulèrent les principaux combats sont indiquées. Les routes arabes et turques, les principales rocades modernes, parallèles à la mer ou pénétrantes, sont indiquées avec des couleurs variées. De même les *limes* et les points fortifiés à l'époque musulmane. Le tracé des grandes invasions, suivant des lignes naturelles, peut être ainsi suivi dans son ensemble.

Même si des retouches deviennent nécessaires, cette carte restera un instrument de travail de premier ordre.

EMERIT.

OUVRAGES NOUVEAUX SUR LE MAROC

Les sources inédites de l'histoire du Maroc, publiées par Philippe de COSSÉ-BRISSAC, deuxième série, dynastie Filalienne. Archives et bibliothèques de France, tome V, novembre 1698 - décembre 1699, public. de la Section historique du Maroc, Paris, 1953, VIII + 548 pages in-4°.

Pendant qu'en Algérie s'accumulent les bonnes études d'histoire qui ne trouvent pas d'éditeur, le Maroc n'hésite pas à consacrer un luxueux volume de 548 pages in-4° à une année de négociations entre la France et le corsaire Abd Allah ben Aïcha. Pourquoi ? Parce qu'il est doté d'un service compétent, pourvu des moyens de travail nécessaires et bien dirigé. Un excellent chartiste, spécialisé dans l'histoire diplomatique moderne, M. Ph. de Cossé-Brissac, a réuni autour de lui un groupe d'érudits grâce auxquels les textes ont été traduits, annotés avec soin et pourvus d'analyses critiques. Pierre Gros, M. Lamrani et M. G. Colin se sont occupés des textes arabes. MM. Salmi, Caillé et Panel ont rédigé de savantes notices insérées dans le volume.

Les négocations ont surtout pour objet l'échange des « esclaves », c'est-à-dire des prisonniers, des deux pays. Elles viennent à l'appui des idées que j'ai émises depuis longtemps et que M. Mathiex vient d'exprimer avec précision dans un remarquable

article des « Annales », intitulé : *L'homme marchandise et son prix* (av.-juin 1954). Le Gouvernement français aurait bien voulu favoriser le commerce extérieur et traiter avec les Barbaresques. Mais sa marine, qui avait besoin de bras pour ramer sur les galères, refusait de relâcher les captifs. On voulait bien racheter les Français, mais on refusait de les échanger contre des Marocains. Or, les chefs d'Etat et les familles musulmanes tenaient moins à l'argent qu'à la liberté de leurs coreligionnaires (cf. p. 170), accablés de coups de fouet et de bâton pour les besoins du service et ne serait-ce que pour les empêcher de communiquer avec l'ambassade de leur pays (p. 291).

C'est pourquoi les négociations échouèrent, non par suite des maladresses des diplomates français, que M. Panel (p. 477) défend contre M. Hardy, mais par suite des exigences de la Marine méditerranéenne du temps. Cette « incompréhension » durera tant que dureront les galères, c'est-à-dire jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

L'ambassadeur marocain Ben Aïcha était cependant un homme d'esprit ouvert. Ce pirate s'intéressait même aux statues antiques qu'il trouvait à Chella (p. 419). Il n'hésitait pas à conseiller à son sultan de demander la main de la princesse de Conti (p. 475 sq.). Il sut profiter de ses fonctions pour s'associer aux entreprises commerciales du hardi Jourdan, fondateur de la « Société de Salé ». Cette compagnie maritime acheta au Maroc huile, blé, suif, étain, plomb, laine et cire, moyennant toiles, tissus et surtout monnaies d'or et d'argent. Mais elle fut bientôt tuée par la guerre d'Espagne et par le fisc français (p. 133).

Ces renseignements peuvent être utilisés par les historiens. Je regrette, ayant eu à parler de Pétis de la Croix dans le dernier numéro des Annales de l'Institut d'Etudes Orientales, de n'avoir pu lire l'exposé des services de cet orientaliste, qu'on trouve ici (p. 325-327) dans la « Relation de l'ambassade de Ben Aïcha ».

EMERIT.

CAILLÉ (Jacques), *Charles Jagerschmidt, chargé d'affaires de France au Maroc* (1820-1894), public. de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, t. LI, Paris, Larose, 1951 ; 311 pages in-4°, 9 planches.

Quelle peut être l'utilité de la biographie d'un consul ? Avant de dépenser quelques années de sa vie à accomplir pareille tâche, le chercheur devrait bien se poser la question.

L'ignorance de E. de Chasteau, l'ardeur impatiente et la légèreté d'esprit de Léon Roches avaient été pour quelque chose dans les difficultés auxquelles Bugeaud s'est heurté en Algérie

après 1844. Par exemple ces agents diplomatiques ont protégé les Taïbia, alors nos ennemis, sans se douter que la source des révoltes du Dahra et de l'Ouarsenis était à Ouezzan. J'ai constaté à Rabat que toutes les dépêches concernant cette affaire avaient été arrachées dans le registre des minutes. Heureusement j'ai pu retrouver les pièces originales au Quai d'Orsay. On peut soupçonner Léon Roches (que M. Caillé ne désespère pas de laver du péché de mensonge) (p. 38) d'être pour quelque chose dans cette épuration des archives. Si Jagerschmidt fut un meilleur observateur, s'il donna à Paris des informations plus sûres, s'il provoqua une modification des sentiments de certains groupements marocains à l'égard de la France, il peut intéresser l'historien. M. Caillé s'en rend compte (p. 118). Mais il faudrait, pour une saine appréciation, soumettre les rapports de nos agents à une critique plus serrée. A cet effet utiliser une documentation plus vaste, particulièrement les archives de la Marine, de la Guerre, du Gouvernement général de l'Algérie, du Forein Office.

Même observation sur les autres domaines de l'activité de Jagerschmidt. La vie privée du consul, que M. Caillé nous décrit par le menu, nous intéresse beaucoup moins que la façon dont il a compris les missions à lui confiées en Syrie ou en Russie. Je suis un peu déçu lorsque je lis le récit de son séjour à Odessa. Nous sommes là au cœur d'un grand problème : celui du sens profond qu'a pu avoir la guerre de Crimée, si on l'envisage du point de vue de l'évolution économique de l'Europe. Des observateurs ont vu dans cette guerre le résultat de la rivalité entre Odessa et Galatz, ce premier port exportateur ayant étouffé le second et provoqué la réaction de certains exportateurs de céréales. Et l'intervention du Piémont ne s'explique-t-elle pas avant tout par le fait que ce pays est l'héritier des intérêts de Gênes dans la Mer Noire ? Pour vous en convaincre, lisez les discours de Cavour à la Chambre de Turin. Or tout cela est obscur, et le devoir d'un historien est d'aborder ces difficiles problèmes et de proposer des explications. Si un Jagerschmidt peut l'aider (bien qu'il ne soit arrivé à Odessa qu'en 1857), je comprends qu'on s'attache à étudier le personnage. Mais pour cela il convient de contrôler les résultats de son enquête agricole et commerciale en Russie.

Rendons hommage à l'effort considérable de M. Caillé. La présente biographie, magnifiquement éditée, est une honnête classification de faits. Mais pourquoi toujours laisser au lecteur le soin de faire l'effort nécessaire pour en apprécier l'importance ?

M. E.

CAILLÉ (Jacques), *La petite histoire du Maroc*, Troisième série, de 1850 à 1912, Casablanca-Rabat, 1954 ; 248 pages in-12, sept illustrations.

Réunissant encore de nombreux articles, M. Caillé nous présente le dernier volume de ses récits sur le Maroc d'autrefois. Le livre se lit avec d'autant plus d'agrément qu'il s'agit d'événements peu lointains, permettant de jalonner la pénétration européenne jusqu'à l'établissement du protectorat français. Pour les plus récents, les archives étant fermées, l'auteur se fonde sur les écrits du temps et les mémoires des diplomates.

Par moments des vues intéressantes sur le commerce marocain donnent un intérêt général à une histoire qui est surtout celle des démêlés diplomatiques avec les représentants d'un pays encore très xénophobe ou entre les consuls des grandes Puissances. Notons aussi de saisissants portraits de sultans (l'énergique et intelligent Moulay Hassan, le curieux Abd-el-Haziz) et de voyageurs (Charles de Foucauld, Camille Douls, Henri de la Martinière).

M. E.

CAILLÉ (Jacques), *La mission du capitaine Burel au Maroc en 1808*, Public. de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, n° XIII, Paris, 1953, 129 pages in-4°, 9 planches et cartes.

Si j'avais à désigner un modèle de publication de textes, je crois que je choisirais le présent livre, non seulement à cause de l'impeccable et luxueuse publication, mais surtout en considération de l'étendue de l'information, de l'annotation riche et claire, de l'introduction qui replace parfaitement dans son cadre européen et africain la mission confiée par Napoléon au capitaine Burel. Celle de Boutin à Alger a eu des conséquences pratiques plus grandes ; mais celle de Burel nous apporte des informations plus précieuses encore, au point de vue historique, le Maroc du temps étant mal connu.

C'est au moment de la guerre d'Espagne que Napoléon s'est intéressé au Maroc. Il n'accepta pas les services du catalan Badia, déjà connu par les voyages effectués sous le nom d'Ali bey. Il préféra Burel, ancien officier de l'armée d'Egypte, alors affecté au grand Etat-Major d'Espagne. C'était un capitaine du génie brave, très instruit et d'une activité inlassable.

Sa mission était à la fois diplomatique et militaire. Il devait soustraire le sultan Moulay Sliman à l'influence anglaise et rendre

compte de « l'état des fortifications, de la nature du terrain et de la force des armées, de la population », etc... Il visita Tanger, Meknès et Fès, où il remit au sultan une lettre de Napoléon. Revenu à Tanger, il ne put s'y embarquer qu'en février 1810. Le 3 juin il remettait à l'Empereur son rapport (jusqu'ici inédit), un mémoire et ses dessins. Ce sont ces documents que publie M. Caillé, avec un carnet de notes actuellement en possession de M. Le Provost de Launay.

La mission diplomatique n'avait eu aucun résultat, par suite surtout des revers éprouvés par les Français en Espagne. Mais les renseignements pris étaient de bonne qualité.

M. E.

MIÈGE (Jean-Louis) et HUGHES (Eugène), *Les Européens à Casablanca au XIXe siècle (1856-1906)*, Public. de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, Notes et documents, XIV, Paris, Larose, 1954, 128 pages ill. + 2 pl. in-8°.

Se poser des questions et en faire découler l'étude historique, voilà, je le répète, la saine méthode pour qui veut comprendre un pays, une société, et le Maroc particulièrement. Il s'agit ici du problème de la naissance d'une cité vouée à une subite croissance. Comment est-elle née ? Quels obstacles a-t-elle rencontrés à ses débuts (côte inhospitalière, hinterland hostile) ? Par quel déploiement d'efforts a-t-elle triomphé ? Hardiment MM. Miège et Hugues émettent l'hypothèse que les racines de la grande ville moderne peuvent être trouvées dans le premier peuplement européen, venu spontanément et au prix de mille dangers s'établir dans la bourgade d'autrefois.

Les archives des consultats, celles des paroisses, celles de la mission franciscaine surtout, enfin les papiers de famille ont été utilisés au mieux pour cette difficile enquête.

Au début du siècle, le misérable petit port semblait n'avoir aucun avenir, bien que la barre y soit moins dangereuse qu'ailleurs. Un seul atout : sa situation à mi-chemin de deux capitales et au débouché de riches plaines. Cela suffit à attirer au milieu du siècle, quelques Européens. A l'origine une seule maison : celle de Marius Rey. Ce négociant en laines n'était pas, comme disent les auteurs (p. 17), originaire de Chypre, mais il s'était initié aux affaires dans cette île, où son père, commerçant marseillais, l'avait envoyé en 1832. Il délégua à Casablanca son agent Ferrieu. Le succès du commerce des laines leur suscita des concurrents : la maison Seillière et la Compagnie française de Lodève.

En 1856 on compte douze Français dans le village, qui ne tarde pas à se transformer en une coquette petite ville. Cependant les troubles en Chaouïa et les fantaisies douanières du sultan gênent son essor jusqu'en 1868. Des Espagnols et des Anglo-Gibraltariens commencent à concurrencer les Français. Vient ensuite un essor rapide dû à l'exportation des céréales. Les Espagnols, fuyant leur pays en proie à la guerre civile, y affluent. Quelques Allemands s'installent.

Une crise, qui dure de 1878 à 1886 ruine le commerce des céréales et surtout l'exportation du bétail. La colonie française est la plus touchée. Elle ne retrouvera plus sa prééminence au cours de la nouvelle poussée économique de 1887 à 1894. On ne compte que 25 Français en 1893, sur 428 Européens. Nouvelle baisse des affaires en 1895, due surtout à l'anarchie qui règne dans la plaine. Un rebondissement en 1900, avec progrès des entreprises allemandes.

Les auteurs ont analysé minutieusement l'origine des Européens de Casablanca et bien montré qu'elle dépend de l'évolution de l'économie (par exemple lainiers de Lodève au début, puis importateurs de céréales et de bétail venus des Bouches-du-Rhône ou du Vaucluse). Un phénomène d'essaimage vient compliquer le tableau. Mais, dans l'ensemble, une certaine stabilité de la population européenne relie la ville au passé récent, malgré le bouleversement créé, à partir de 1907, par la brusque expansion politique de la France.

L'évolution démographique est aussi intéressante. Une bourgeoisie s'est créée, s'est accrue par excédent des naissances, s'est différenciée par l'évolution sociale et morale. Sur ce sujet l'étude de quelques familles vient animer les données de la statistique.

Enfin la population indigène subit le contre-coup de l'influence économique et politique grandissante de l'élément européen et acquiert des habitudes nouvelles.

Les auteurs montrent que la Casablanca moderne n'est pas seulement le résultat de la création portuaire : c'est plutôt le peuplement européen, déjà enraciné, qui a provoqué la construction du port. Ceci sans nier la révolution accomplie par la pacification du pays et l'action du premier Résident général.

Félicitons ces auteurs qui, se dégageant du journalisme historique où de laborieux amateurs ont perdu leur temps, prennent le volant de bons tracteurs pour défricher le sol lourd que constitue le passé humain du vieux Maroc.

EMERIT.

Général Yves de BOISBOISSEL, *Dans l'ombre de Lyautey*, préface du maréchal Juin, Paris, 1953, 361 pages in-8°.

L'ouvrage du général de Boisboissel n'est pas un nouveau livre de synthèse sur Lyautey et son œuvre. L'auteur, qui a été au Maroc l'un des collaborateurs du maréchal, a voulu nous dire ce qu'il a appris, soit par un contact personnel, soit par les souvenirs recueillis de la bouche de nombreuses personnes qui ont approché son héros. Il ne faut donc pas s'étonner si le livre ne suit pas l'ordre chronologique et ne comporte que très peu d'indications sur l'œuvre accomplie au Tonkin et à Madagascar. Mais il n'en a que plus de valeur, puisqu'il constitue un témoignage vivant, d'une lecture fort agréable, émaillé de réflexions judicieuses. L'auteur est trop modeste quand il nous dit qu'il faudrait, pour rendre hommage aux fondateurs du Maroc moderne, un hommage digne de leur talent, « une autre voix que celle d'un vieux soldat imparfaitement dégrossi dans les camps ». Tout le monde sait que le général de Boisboissel est un fin lettré, qui aime l'histoire autant que la poésie captée aux souffles marins de sa Bretagne natale.

La fréquentation de la famille de Lyautey nous vaut de nouveaux renseignements sur les origines et l'enfance du grand colonisateur. L'auteur, qui a participé à la dure guerre du Rif, nous donne un exposé détaillé, clair et exact de cette crise. Ce qui est aussi très neuf c'est le tableau qu'il brosse de la vie à la « cour » de Lyautey, grand seigneur fastueux qui fonde sa politique sur la connaissance des hommes, soupèse leurs qualités, leur distribue des responsabilités quand il les a jugés bons pour leur tâche, puis saisit toutes les occasions de les voir à l'œuvre.

L'admiration pour son héros n'empêche pas l'auteur de parler des collaborateurs du maréchal, trop oubliés dans les livres antérieurs. Beaucoup vivent encore et, de crainte de froisser des susceptibilités, le général de Boisboissel se contente trop souvent de les énumérer ; mais, de temps à autre, il épingle à côté d'un nom une esquisse de portrait, une appréciation discrète que le lecteur retiendra. L'épopée ne ferme pas la porte à une pénétrante critique. L'auteur nous en donne les premiers éléments, si sa bienveillance, en considération de la grandeur de l'édifice construit et de la relativité des qualités humaines, l'empêche de la pousser trop loin.

S'il est des passages où je ne partage pas les conceptions historiques de l'auteur, ce sont ceux qui concernent le Soudan. Ils n'intéressent pas le sujet traité et c'est sans doute parce que M. de Boisboissel y a fait une partie de sa carrière, qu'il n'a pas résisté à la tentation d'évoquer les problèmes politiques et militaires posés à l'époque de la conquête de ce pays. Parler (p. 268) du « prudent programme d'action » d'Archinard et accuser d'indis-

cipline le lieutenant de vaisseau Boiteux quand il a pénétré dans la région de Tombouctou avec une poignée de marins indigènes, c'est régler une grave question de responsabilité sans tenir compte des pièces d'archives que nous possédons. C'est Galliéni qui était prudent quand il demandait pour le Soudan l'ouverture d'un débouché vers le Sud-Ouest et désapprouvait toute tentative de conquête vers la boucle du Niger. Son successeur a abandonné ce programme et a repris la politique sénégalaise d'expansion vers l'Est. Archinard a poussé Boiteux et Bonnier à conquérir Tombouctou, sans se préoccuper d'une préparation diplomatique et militaire qu'un Lyautey n'aurait pas négligée. « Archinard et Galliéni, c'est la même école », nous dit le général de Boisboissel (p. 292, note 2), à propos de la « tache d'huile » et de « l'organisation qui marche ». Ce n'est pas ce qui se dégage des textes jusqu'ici publiés par ceux-là mêmes, comme Méniaud, qui ont voulu accabler la mémoire de Grodet et soutenir le malheureux lieutenant-colonel Bonnier quand il a enfreint les ordres de ce gouverneur civil, son nouveau chef.

Mais je ne veux pas m'appesantir sur des détails (1). Ils n'enlèvent pas grand'chose à la solidité de ce que nous dit le général de Boisboissel sur le grand « animal d'action » et la création du nouveau Maroc. Qu'on lise de près ce livre qui sort d'une bonne plume. Beaucoup des réflexions qu'on y trouve sur la politique française en Afrique du Nord méritent d'être longuement méditées.

EMERIT.

LYAUTEY L'AFRICAIN, Textes et lettres du maréchal Lyautey, présentées par Pierre Lyautey, t. I (1912-1913), Paris, Plon, 1953, 294 pages in-8° + carte.

On sait le succès qu'ont eu les lettres du Tonkin, de Madagascar, du Sud-Oranais, qui permettent de saisir la physionomie de Lyautey. L'homme d'action ne négligeait pas une réclame sans laquelle il n'aurait pu jouir des appuis nécessaires pour accomplir librement son œuvre. Restait en grande partie inédite la correspondance du Résident général au Maroc. Elle est moins attrayante, parce qu'elle est alourdie par les préoccupations constantes d'un général et d'un chef de gouvernement obligé d'entrer dans les détails de la conduite de la guerre, de la politique et de

(1) Il y a de petites coquilles dans les dates. Ex. p. 251, Wimpfen n'était pas encore lieutenant-colonel en 1849. Page 252, Bugeaud ne quitta ses fonctions de gouverneur général que le 5 juin 1847 (et non en 1845).

l'administration ; mais aussi plus importante au point de vue de l'histoire. Cela ne veut pas dire qu'on perd le fil directeur. Lyautey avait une tête trop solidement organisée et une méthode trop rigoureuse pour laisser se diluer ses idées profondes, ses claires conceptions pour le présent et l'avenir du pays qu'il voulait doter d'une civilisation moderne. Le rapport qui émane des plus lourds dossiers porte toujours la trace de la vigoureuse personnalité de cet homme qui pourchasse toute obscurité, toute routine, tout obstacle à l'action.

Il s'agit ici de la libération de Fès, de la délivrance de Marrakech, de la campagne du Tadla et des premières directives d'organisation militaire et économique. C'est un grand service que nous rend son neveu M. Pierre Lyautey en publiant cette collection. Nous en reparlerons quand auront paru les autres volumes.

M. E.

ARNAUD (Dr Louis), *Au temps des mehallas, ou le Maroc de 1860 à 1912*, Public. de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, Notes et documents, fasc. XII, Casablanca, 1952, 306 pages in-12.

GABRIELLI (Léon), *Abd-el-Krim et les événements du Riff*, préface du maréchal Juin, notes et souvenirs recueillis par Roger Coindreau, Casablanca, 1953, 232 pages in-12.

Je tiens à signaler aux lecteurs de la *Revue Africaine* deux livres dont j'ai parlé ailleurs. Le Dr Arnaud présente le tableau des convulsions du vieux Maroc au temps de Moulay Hassan et d'Abd-el-Aziz d'après les souvenirs d'un vieux kalifa de la garde chérifienne, El Hadj Salem-el-Abdi. Tragédie barbare, aux images vives et à l'âpre saveur.

M. Gabrielli, ancien contrôleur civil du Maroc, publie ses souvenirs d'officier de renseignements à l'époque de la guerre du Riff. Il eut la hardiesse de tenter des négociations directes avec Abd-el-Krim, et réussit à provoquer des défections dans les tribus hostiles à la France. Sa parfaite connaissance du milieu et des événements sera plus tard utile à l'historien. En attendant le public lira ces souvenirs avec tout l'intérêt qu'il porte aux épopées vraies.

M. E.

HARDY (Georges), *Histoire sociale de la colonisation française*, Paris, Larose, 1953, 268 pages in-8°.

Le contenu de ce livre ne correspond pas à son titre. Qu'est-ce que l'histoire sociale ? C'est, il me semble, avant tout, l'étude dans le passé des rapports de production, de la formation et du développement des classes sociales. Or on n'y trouve à peu près rien de cela. Au point de vue de la société musulmane, l'Algérie actuelle diffère déjà beaucoup de celle des Turcs. Il y a eu par exemple décadence du Kamessat et développement, dans les régions colonisées, du prolétariat agricole et urbain. M. Hardy ne nous renseigne pas sur ce phénomène. De même la suppression progressive de l'esclavage en Afrique et à Madagascar, ses conséquences en ce qui concerne la structure de la société, la transformation du village indochinois, avec son régime collectif et ses castes peu à peu modifiés sous l'influence française, la naissance dans toutes les colonies d'une bourgeoisie ou de bourgeoisies nouvelles, tout cela est à peine effleuré. Ce que M. Hardy appelle « l'aspect social du problème » colonial (p. 144 sq) c'est l'amélioration matérielle, la suppression de vieux cadres féodaux, l'adoucissement du sort des femmes, la création de services médicaux, une évolution intellectuelle et morale (progrès de la justice), et des transformations administratives. Sur toutes ces questions l'auteur fait briller quelques lueurs (en négligeant l'étude quantitative) et ses vues ne manquent pas d'intérêt. Mais est-ce là une « histoire sociale » ? C'est un bon manuel d'histoire politique et administrative, avec quelques aperçus économiques et quelques informations sur l'esprit public. M. Hardy, écrivain brillant, avide de nouveauté, a saisi au vol un titre alléchant et a placé dessous ce qu'il a pu tirer des lectures faites pendant une vie bien remplie d'universitaire colonial. Manuel commode, doucement optimiste : il contient en fait de critiques celles qui sont nécessaires pour faire considérer son auteur comme un parfait libéral.

Ceci dit, je conseille vivement la lecture dudit manuel à qui veut avoir une idée de l'évolution générale des méthodes de colonisation dans chacun des pays que la France s'est chargée de pacifier, de transformer au point de vue économique et d'appeler à la civilisation moderne. Nul n'est plus qualifié que M. le recteur Hardy pour traiter des sujets aussi vastes et brûlants. Conseiller avisé en matière de recherches historiques, homme d'action d'une grande activité, savant pourvu d'une documentation patiemment réunie pendant près d'un demi-siècle, M. Hardy a multiplié les brillantes synthèses. On trouve dans celle-ci les mêmes qualités que dans les précédentes : l'aisance du style, la clarté des conceptions, l'art de condenser en quelques lignes les questions les plus embrouillées, le goût de l'idée neuve qui jaillit comme une lame d'épée et, sans avoir le goût du combat prolongé, est fière de frayer la voie à d'autres. Ici, comme dans ses autres livres, il est bien informé, habile, séduisant, et il rendra service au public et à des chercheurs moins haut placés dans l'atmosphère de la connaissance historique.

EMERIT.

Xavier YACONO, *Les Bureaux Arabes et l'évolution des genres de vie indigènes dans l'ouest du Tell algérois*. — Paris, Larose, 1953. (Collection de Documents inédits et d'Etudes sur l'Histoire de l'Algérie).

Désirant étudier l'influence des Bureaux Arabes sur les genres de vie indigènes dans l'ouest du Tell algérois, M. X. Yacono s'est vu dans l'obligation d'étudier auparavant... les Bureaux Arabes eux-mêmes. La chose peut paraître surprenante, cette institution ayant fait couler beaucoup d'encre et suscité bien des passions. Il est vrai que l'on disserte d'autant mieux d'un sujet que l'on n'est pas gêné par une connaissance trop précise des faits.

Toujours est-il qu'aucun ouvrage sérieux n'avait, jusqu'ici, été publié sur ces Bureaux Arabes qui furent cependant à la base de notre politique musulmane algérienne de 1841/6 à 1870/80. La même remarque peut être faite à propos du Cantonnement des Tribus et de la création des Smala, problèmes que rencontra M. Yacono au cours de son étude et qu'il dut élucider lui-même, faute de travaux antérieurs. Le Cantonnement, qui précéda l'application du Sénatus-Consulte, mit, pour la première fois, l'Administration devant les difficultés posées par le régime des terres dans les tribus. Il en résulta des enquêtes extrêmement intéressantes sur l'origine, la formation et la vie des groupements locaux. M. Yacono en a tiré le meilleur parti possible, faisant revivre, par exemple, la lutte soutenue par les Ouled Kosseir, qu'appuyaient les Bureaux Arabes, contre les Domaines, dont les revendications trouvaient leur origine dans des décisions prises jadis par le Dey d'Alger.

L'étude des Smala, dans la même région, entraîne une bonne mise au point sur leur création.

La composition de l'ouvrage ne souffre pas de la situation où se trouvait placé l'auteur qui, ne voulant traiter qu'un sujet limité, devait néanmoins étudier à fond plusieurs problèmes généraux.

Le premier chapitre est consacré au pays et à ses habitants au moment de la conquête, ce qui nous vaut une étude géographique de la région que je me permettrai, quoique profane, de trouver excellente. Ensuite M. Yacono brosse un tableau de la vie des tribus. Je dirai que celui-ci m'a procuré un double plaisir. D'abord parce qu'il éclaire un domaine mal connu. Ensuite parce qu'il confirme mes idées sur la question. En particulier il y est insisté sur « l'instabilité de la vie indigène ». Formés à l'étude de l'Histoire des sociétés d'Europe occidentale, nous avons peine à en saisir la réalité et, malgré nous, nous tendons toujours à enfermer cette société de type fort différent, dans une terminologie faite pour nos paroisses ou nos provinces. La tribu, et quelques fois la fraction, constitue, à notre avis, un cadre en perpétuelle évolution qui se scinde, disparaît, s'agglomère au gré des événements, sans rapport avec notre communauté rurale, immuable, qui aborde le XXe siècle dans ses limites du Moyen âge.

L'examen des ressources de ces populations semi-nomades, a dû, comme toutes les recherches d'Histoire économique, être assez ingrate. Mais le résultat est « payant ». Grâce à une série de touches précises, nous pénétrons sans peine la vie locale ; et ces Sbeah, ces Ouled Kosseir, ces Zatima, qui pour beaucoup d'historiens en chambre ne représentent que des mots, prennent une réalité qui nous fait mieux comprendre les tâches qui incombèrent aux Bureaux Arabes.

Et l'on serait tenté, dès lors, de considérer avec faveur une réhabilitation de cette institution, bien que ses débuts n'aient pas tenu leurs promesses. M. Yacono présente, pour la région qui l'intéresse, le dossier avec objectivité. Cette objectivité le conduit à réviser bien des jugements partiaux portés jadis, dans le feu de la polémique, par des ténors de la Tribune, et qui, depuis, sont tenus pour vérité révélée.

En tout cas les efforts déployés par ces hommes exceptionnels que furent les Lapasset, les Margueritte, les Richard, en faveur de l'évolution et du bien-être des masses musulmanes qui leur étaient confiées, l'emporteraient facilement sur ceux de leurs farouches détracteurs de l'époque.

Curieux destin néanmoins que celui de ces jeunes officiers, frottés, plus ou moins, de St-Simonisme, passionnés d'Economie et de « raison », qui se voyaient contraints par la nécessité d'employer les méthodes turques pour promouvoir leurs administrés dans la voie du progrès.

Certes les résultats furent maigres. Mais pouvait-il en être autrement étant donné l'ampleur de la tâche et l'inconcevable faiblesse des moyens mis à la disposition de ces hommes. Eussent-ils été appuyés dans leurs initiatives qu'il aurait fallu tenir compte du facteur « temps » dans l'évolution des peuples, facteur que nous négligeons avec une belle audace, tant nous sommes

persuadés de l'excellence de nos principes. Et pourtant ce ne furent ni les idées ni la foi qui firent défaut.

Les secteurs d'amélioration rurale, dont nous sommes si justement fiers, furent inventés voici plus d'un siècle par ces traîneurs de sabres voués aux gémonies... pour être aussitôt délaissés par leurs successeurs ; mais ces derniers avaient les électeurs pour eux. Application de méthodes rationnelles, adoption de charrues plus modernes, implantation de cultures nouvelles, sélection du cheptel, politique des points d'eau, rénovation de l'artisanat, tentatives d'urbanisme musulman... Ils pensèrent à tout.

Aussi la conclusion intitulée « l'Echec et ses causes » mériterait-elle d'être lue par tous ceux que sollicitent les questions actuelles.

Terminons en soulignant le soin apporté à la présentation de cet ouvrage publié dans la Collection des Documents Inédits... sur l'Histoire de l'Algérie, et qui constituait la thèse secondaire du Doctorat, soutenu brillamment en Sorbonne par M. Yacono.

De nombreuses cartes et plans permettent l'appréciation des données géographiques des problèmes. Nous trouvons également un lexique « des mots indigènes », précieux au lecteur non initié, — quoique la formule, très explicable, risque de faire froncer le sourcil des philologues. Enfin signalons la copieuse bibliographie présentée avec une grande clarté.

Souhaitons que la réussite de M. Yacono suscite des travaux analogues sur les trop nombreuses institutions algériennes qui n'ont pas encore été étudiées. Quand ces analyses auront été faites, on pourra entreprendre avec fruit une synthèse sans doute plus attirante.

P. Boyer.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-DIX-HUITIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1954)

Liste des membres de la Société 5

Assemblée Générale du 24 janvier 1954 17

Statuts de la Société historique algérienne 24

Articles :

ANANOU (P.). — Les populations rurales musulmanes du Sahel d'Alger (fin) (*avec une planche hors texte*) 113

ARNOULET (F.). — La pénétration intellectuelle en Tunisie avant le Protectorat 140

BOYER (P.) — L'évolution démographique des populations musulmanes du département d'Alger (1830/66-1948) (*avec deux cartes hors texte*) 308

CAMPS (G.). — L'inscription de Béja et le problème des Dii Mauri (*avec deux planches hors texte*) 233

DESPOIS (J.). — Louis Leschi (1893-1954). Bibliographie par Mlles Allais et Bailly (*avec une planche hors texte*).... 27

IDRIS (H. R.). — Fêtes chrétiennes célébrées en Ifriqiya à l'époque zîride (IVe siècle de l'hégire/Xe siècle après J.-C.) (*avec une planche hors texte*) 261

LHOTE (H.). — L'expédition de Cornelius Balbus au Sahara en 19 av. J.-C. d'après le texte de Pline (*avec une carte*). 41

WENSINCK (A. J.). — L'influence juive sur les origines du culte musulman. Traduction par G.-H. Bousquet et G.-W. Bousquet-Mirandolle 84

YACONO (X.). — Peut-on évaluer la population de l'Algérie en 1830 ? (*avec cinq tableaux hors texte*) 277

Notes et documents :

DERMIGNY (L.). — Une version inédite de l'entrevue de la Tafna 382

EMERIT (M.). — Le voyage de La Condamine à Alger (1731). 354

Comptes rendus. — ARNAUD (Dr L.), *Au temps des mehallas ou le Maroc de 1860 à 1912* (M. Emerit), p. 397. — BERNOVILLE (G.), *Emilie de Vialar* (M. Emerit), p. 202. — BOISBOISSEL (Général Y. de), *Dans l'ombre de Lyautey* (M. Emerit), p. 395. — CAILLÉ (J.), *Charles Jagerschmidt, chargé d'affaires de France au Maroc. — La petite histoire du Maroc, 3e série, de 1850 à 1912. — La mission du capitaine Burel au Maroc en 1808* (M. Emerit), p. 390. — *Carte schématique historique et militaire de l'Algérie et de la Tunisie* (M. Emerit), p. 389. — CLÉAC'H (A.), ESQUER (G.), AUDISIO (G.) et GASTYNE (G. de), *Visages de l'Algérie* (X. Yacono), p. 184. — COSSÉ-BRISSAC (Ph. de), *Les sources inédites de l'histoire du Maroc, Dynastie filalienne, V* (M. Emerit), p. 389. — DESPOIS (J.), *Le Hodna (Algérie)* (R. Capot-Rey), p. 185. — FERRÉ (D.), *Lexique français-marocain. Lexique marocain-français* (Ph. Marçais), p. 206. — GABRIELLI (L.), *Abd-el-Krim et les événements du Riff* (M. Emerit), p. 397. — GOUBERT (P.), *Byzance avant l'Islam, I, Byzance et l'Orient sous les successeurs de Justinien. L'empereur Maurice* (M. Canard), p. 194. — HARDY (G.), *Histoire sociale de la colonisation française* (M. Emerit), p. 398. — JULIEN (Ch.-A.), *Histoire de l'Afrique du Nord. Tunisie, Algérie, Maroc, II, De la conquête arabe à 1830,* 2e éd. revue et mise à jour par R. Le Tourneau (J. Despois), p. 183. — LAET (S. J. de), *Portorium. Etude sur l'organisation douanière chez les Romains, surtout à l'époque du Haut-Empire* (P. Salama), p. 191. — LAMBERT (E.), *Histoire d'un tableau d'Abd-er-Rahman, sultan du Maroc, de Delacroix* (C. Courtois), p. 203. — *Lyautey l'Africain, textes et lettres du maréchal Lyautey,* présentés par P. Lyautey (M. Emerit), p. 396. — MERCIER (M.), *Le Feu Grégeois. Les feux de guerre depuis l'antiquité. La poudre à canon* (M. Canard), p. 197. — MIÈGE (J.-L.) et HUGUES (E.), *Les Européens à Casablanca au XIXe siècle (1856-1906)* (M. Emerit), p. 393. — PAOLILLO (M.), *Contes et légendes de Tunisie* (Ph. Marçais), p. 208. — *La Régence d'Alger et le monde turc,* supplément de l'*Ecole Républicaine* (Ph. Marçais), p. 204. — VILLOT (R.), *Jules du Pré de Saint-Maur* (M. Emerit), p. 388. — YACONO (X.), *Les Bureaux Arabes et l'évolution des genres de vie indigènes dans l'ouest du Tell algérois* (P. Boyer), p. 399.

Chronique. — Deux revues d'Orientalisme, p. 209. — L'archéologie algérienne en 1953, par L. BALOUT et M. LEGLAY, p. 210. — Distinctions, p. 232.

Le Gérant : GABRIEL BOUJAREL.